AVIS

M. A. GEORGES D. D. S.
Dentiste Américain
a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13, au premier, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.
PRIX MODÉRÉS

Pétrole Atlantic

Voulez-vous voir réellement clair ? Achetez le PETROLE de la Société ITALO-AMERICANA del PETROLO de Philadelphie, lequel ne dégage aucun atome de fumée et qui vous procurera un éclairage de toute beauté.

Prix rendu à domicile

La caisse de 37 litres	15 fr.
Le bidon de 18 litres et 1/2	7.50

Dépôt : L.-N. MATTEI et Cie.

AVIS

M. Bruschini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, nourrices, terres, maisons, animaux, est situé rue Napoléon, 21.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le Cigare Mattei, le demander dans tous les débits.
On ne fume pas ce bon cigare,
On le hume, tellement il est rare

ESSAYEZ
ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARDON DUVERGER CAMBRAI

Dépositaire pour l'Exportation, M. CAMUGLI FERNAND, 48, rue de la République, Marseille.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATE
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
14, rue de l'Opéra,

M. P. SABATE a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication des dents artificielles.

D.O.M + D.O.M
BÉNÉDICTINE
La Meilleure des Liqueurs
Exquise Tonique Digestive
Se défier des contrefaçons
Se trouve partout
BENEDICTINE
BENEDICTINE
D.O.M + D.O.M

16 PAGES in-4° 300.000 Lecteurs! FONDÉE en 1860

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
Fondé sous la Direction de Mme Emmeline RAYMOND
[illegible]
SPÉCIMENS GRATUIT ET FRANCO
[illegible]
PRIX POUR PARIS, SEINE ET SEINE-ET-OISE
[illegible]
PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS
[illegible]

VOS CHEVEUX
Ne tomberont plus et repousseront
PAR L'USAGE DU MERVEILLEUX
PÉTROLE HAHN
Le Trésor de la Chevelure
Parfum exquis
EMPLOI SANS DANGER
Flacons 2 fr. 50 et 4 fr. Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs
Refuser les imitations souvent dangereuses, toujours inefficaces
F. Vibert, Concessionnaire, 47, avenue des Ponts, LYON
Dépôt spécial : R. GARNIER, pharmacien à Nice

A louer présentement

1. Un appartement meublé et non meublé au 2me étage, maison Fantauzzi, 15, place Saint-Nicolas.
2. Magasins de l'ancienne imprimerie Fabiani donnant sur le Boulevard du Palais et la rue de l'Opéra.
3. Villa avec jardin et propriété située à Toga.

S'adresser pour le tout à la maison L. N. Mattei et Cie, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

Prime Artistique

Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie à M. d'Albret, peintre-photographe, villa Cecconi, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photo-fusain, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.

Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.

Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.

Des spécimens de ces superbes Portrait sont exposés dans nos vitrines.

La petite photographie est rendue intacte.

Avis aux acheteurs de Pétrole

Le pétrole très supérieur de la COLUMBIA OIL Co de New-York, est à *115 degrés* de pouvoir éclairant.

Les meilleures marques importées en Corse jusqu'à ce jour n'ont jamais dépassé *110 degrés*. Nous mettons au défi qui que ce soit de prouver le contraire.

Notre but n'est pas de discréditer les autres marques. Nous ne pouvons cependant pas non plus permettre certaines insinuations contre la *Nôtre*, alors surtout qu'elle a *5 degrés de supériorité* sur ce qu'on appelle la meilleure.

Le consommateur aussi bien que le commerce ont intérêt soit au point de vue de la qualité comme au point de vue du prix, (la différence est assez sensible sur les deux points) d'attendre le *Leonardo* qui doit arriver incessamment de New-York avec *18 500 caisses* de la *Columbia Oil Co* ayant *115 degrés* de pouvoir éclairant, au lieu de *110* degrés maximum de la qualité reçue antérieurement.

Le pétrole *Columbia* d'un emballage parfait, supérieur entre tous, sera vendu au débarquement, au Commerce de gros, *11 francs la caisse à l'entrepôt d'octroi.*

DAMIANI et VINCENTELLI.
Bastia, ce 15 novembre 1902

Maison de Confiance

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc. *Spécialité de poignards et stylets corses, vendetta*, broches or et argent 1er titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Achat de vieil or et de vieil argent.

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFES
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Ruby* chargera vers le 12 janvier
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Iberia* chargera vers le 25 janvier.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires
Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'Acétylène
Un mécanicien est attaché à la maison

Maison d'Horlogerie et Bijouterie
GALVANOPLASTIE
LOUIS RIGONI
5, Boulevard du Palais, 5, Bastia
Retamage de glaces anciennes ou avariées
Spécialité pour Dorure et Argenture des Objets Religieux, Suspensions, Candélabres, Lustres, Services de Table et de Toilette.
Prix très modérés défiant toute concurrence

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

ASTHME CATARRHE, OPPRESSION CRISES et SUFFOCATION
Immédiatement soulagés et guéris à la longue par
le PAPIER BARÉ et les CIGARES BARÉ
1f 60 la Boîte de Cigares ou de Papier. [illegible]

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie à
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard du Cardo, 1.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI, à 0.30 le paquet.

Un des rédacteurs gérant, MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia. Imprimerie Ollagnier.

28e ANNÉE DIMANCHE 1er FÉVRIER 1903 N° 28

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00055
BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Ignace.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 50 m. — Coucher, 4 h. 42 m.
Lune : Nouv., le 28 — Premier quart., le 4.
Fête de demain : Purification.

31 Janvier

Le Bois sacré

Des trois mots que le Gouvernement et la Ville inscrivent au fronton des monuments publics, il en est un dont la légitimité n'est pas discutable, et qui apparaît chez nous moins comme un conseil ou un devoir que comme une devise nationale : « Fraternité. » Si les Anglais ou les Allemands ont un sens de la solidarité que nous ne possédons pas au même titre, il faut reconnaître que du moins nous avons plus qu'eux et plus que tous le sentiment de la charité fraternelle. Avec moins de logique, mais avec plus d'émotion, avec moins de science pratique, mais avec plus de tendresse, nous percevons le contre-coup des grandes misères qui viennent sur nos frères, et nous avons l'enthousiasme d'aider.

Quand un malheur s'abat sur quelqu'un de nous ou même sur l'étranger, Bretagne, Martinique ou Andalousie, on nous en voit émus d'une manière que ne semblent pas connaître la calme force de l'Allemagne ou la froide sécheresse de l'Angleterre. Nous pleurons de tout cœur sur les tombes, et dans les jours de deuil notre bourse est facile. Mais nous faisons plus pour réparer les désastres que pour y parer à l'avance, et s'ils nous touchent profondément quand ils sont advenus, ils ne nous intéressent guère quand on nous les annonce.

Assurément, il est des cas qu'on ne saurait prévoir, des accidents qu'on ne peut enrayer : nulle prudence n'empêchera l'éruption d'un volcan, et la science moderne n'oserait encore en affirmer ni la date ni l'importance ; aucune loi n'arrêtera l'exode des sardines, et la charité seule peut intervenir là. Mais, en face du Finistère ou des Antilles, d'autres régions sont menacées d'un désastre presque aussi grave. On le connaît, on le voit venir, on en parle : très peu, aussi peu que possible.

— Un département de France va périr !

— Plaît-il ?

Et l'on s'occupe d'autres affaires : celle-là n'importe point.

La vérité pourtant est que notre île de Corse se trouve à présent menacée dans l'essence même de sa vie.

⁂

Le touriste qui voyage en Grèce s'étonne du pays poussiéreux, qui fut riche et devint si pauvre. Jamais la divine Hellas n'eut une terre grasse et féconde, mais elle n'était pas désolée : on dirait aujourd'hui l'entrée du Sahara, et la mort y règne sèchement. Les Grecs, cependant, vous racontent qu'il n'en fut pas toujours ainsi. C'est l'astucieuse Venise, dit-on, qui fit cela. Son mercantilisme ayant souhaité du bois pour construire des vaisseaux, elle persuada aux paysans d'Hellas d'abattre et de vendre les arbres.

— Coupez les arbres, criait-elle, c'est le repaire des passereaux pillards ; foin des arbres pleins de nids qui vous dévorent la moisson ! Coupez les arbres et vous serez riches deux fois, par l'or que nous vous apportons et par les récoltes plus belles !

Le bûcheron abattit les chênes, les oliviers et les lauriers. Par là-dessus, le Turc passa. L'incendie acheva l'œuvre de la hache. Les bois sacrés d'Hellas s'en allèrent, navires sur l'Adriatique et fumées dans le ciel. Le bûcheron, plus que le Turc, avait fait un mal irréparable. On vit la terre mince, sous le soleil, craquer en s'effritant : Eole emporta en poussières le sol artistique de la Grèce. Les forêts qui magnétiquement appellent les nuages et provoquent les pluies, n'étant plus là, l'eau n'y vint plus. Les sources tarirent. Un désert aride était créé, et c'est des siècles de labeur qu'il faudrait maintenant pour ressusciter la patrie de Zeus, père des pluies, et de Platon, père des idées.

⁂

Nous avons dans la Méditerranée, notre Grèce française, belle comme la sœur antique, et nous la tuons, exactement comme jadis les Vénitiens et les Turcs ont tué l'autre. La Corse, qu'on déboise, dans un siècle sera morte, et son minable squelette, rouge au soleil, dormira sur la mer bleue.

J'aime cette île vénérable et splendide où j'ai vécu : et déjà on y meurt. On y meurt de faim par endroits. Le mal se propage avec la rapidité vertigineuse que nous mettons à tous nos actes : notre époque télégraphique, quand elle a décidé un meurtre, y procède par dépêches, et les ordres de Bourse, câblés d'un monde à l'autre, égorgent à distance, sans délai. La mort, pour mieux agir, se fait électrique. Elle a jeté son dévolu sur la Corse, et le désastre va marcher vite.

Le maréchal Sebastiani disait : « Voulez-vous réduire les Corses ? Coupez les châtaigniers. »

On les coupe. Une industrie nouvelle s'adonne à cette tâche parricide. Certes, il sied chez nous d'encourager les industries, mais non quand elles assassinent. La fabrication de l'acide gallique est mortelle pour la Corse. Permettez un instant qu'on le prouve par quelques chiffres, extraits d'une statistique officielle : en 1893, l'île exportait environ sept cent mille litres d'acide ; en 1901, la production, qui a grandi d'année en année, s'élève à six millions de litres. Or, par chaque litre, il faut dix kilos de bois de châtaignier ; chaque stère rend quatre-vingt litres d'acide ; on a donc, en ces derniers temps, abattu quatre cent mille stères, c'est-à-dire cent mille châtaigniers. Une autre statistique, non officielle celle-là, et dressée par un inspecteur des forêts, porte ce chiffre à cent cinquante mille. Si, d'autre part, nous considérons qu'un de ces châtaigniers abattus produisait par an un minimum de six décalitres de châtaignes, et que le décalitre n'est jamais vendu moins d'un demi franc, nous constaterons que la fortune de la Corse, au taux de 3 0/0, a décru de vingt millions en dix années.

Mais ces chiffres disent mal la vérité, en ne la disant pas toute : à les lire, on pourrait croire qu'il s'agit simplement ici d'une diminution commerciale, d'une moins-value purement pécuniaire. Il y va de bien plus. C'est la vie même de la Corse que voilà mise en jeu. Cette petite terre exilée vit et doit vivre d'elle même. Mal desservie par ses voies de communication, elle est et fut toujours contrainte à se suffire. N'ayant, par comparaison à d'autres pays, ni industrie, ni agriculture, ni commerce, elle mourrait sans le châtaignier qui la nourrit ; et, par chaque arbre que l'on coupe, c'est la sève du pays qui s'en va goutte à goutte, le sang même des hommes !

⁂

Le châtaignier, en Corse, c'est la vie : c'est, disait Paoli, « l'Arbre à pain de la Corse. » En maintes communes, il fournit la nourriture exclusive du peuple. Des vieillards, dans l'intérieur, vous diront n'avoir jamais mangé de pain. Un morceau de *pisticcine* leur suffit avec un verre d'eau. Mais du généreux châtaignier, tout est bon et tout sert, les feuilles comme les fruits ; après l'homme, il nourrit la vache, et devient lait ; il nourrit la chèvre, dont la *frasca* est le festin ; ces mêmes feuilles, séchées et réduites en gâteaux, sont la friandise du dessert ; entassées au contraire dans des fosses, elles donnent l'engrais le plus utile. Est-ce tout ? L'arbre, en respirant, fait la montagne saine, tandis que la plaine est insalubre ; et quant à ses racines, c'est elles qui lacent et maintiennent l'humus sur la pente ravinée par l'effort des pluies torrentielles. Arrachez-les, et les orages auront vite emporté la terre. Plus de châtaigniers, plus de foyers. Là où disparaissent les arbres, les villages vont disparaître. On le sait. Nul ne le conteste.

On arrache quand même, sans cesse, sans arrêt, jour par jour, et de plus en plus chaque jour.

Car le paysan corse, en voyant tomber ses arbres nourriciers, n'ignore nullement ce qu'il perd. Pourquoi les abat-il ? Eh ! par misère, par urgence, pour avoir tout de suite quelques sous nécessaires ! Exemple : un brave homme devait cinquante francs à un fournisseur, et dix au percepteur ; il abattit sept châtaigniers, qui, dans les pires années, lui rapportaient vingt francs de châtaignes ; donc, pour obtenir immédiatement un capital de soixante francs, il aliénait un revenu annuel de vingt francs. — Un autre, pour payer vingt livres de farine, arracha trois arbres, sa fortune unique, qui le nourrissaient pendant toute l'année : aujourd'hui, il demande l'aumône.

Le mal s'enchaîne. Un arbre vendu a fait plus de misère ! Pour y remédier, on abat un autre arbre, et voici quelques francs qui sauvent le moment. Tous les arbres y passent. Le paysan, découragé, s'affole. La détresse croît autour de lui, en lui. L'usine, qui guette ses besoins et ses arbres, lui prend ceux-ci et lui laisse ceux-là, plus profonds, plus noirs. Alors, ce montagnard affamé émigre, quête des places ailleurs, n'importe où ; les jeunes gens disparaissent : où sont-ils ? Par le monde. L'île se dépeuple. Déjà, au moment des récoltes, le petit propriétaire, ne trouvant plus d'hommes, recourt aux Italiens, qu'il fait venir pour le travail. Cependant, tandis que progresse l'émigration des citoyens, l'immigration des usines progresse normalement : d'Allemagne, d'Italie, voire même de France, elles arrivent, s'installent : d'abord, il y en eut deux, puis trois ; en voici bientôt quatre, pieuvres de l'île, et qui pompent la vie.

Oh ! elles la paient, cette vie qu'elles boivent ! Des calculs dont nous vous ferons grâce, permettent d'établir que si la Corse s'est appauvrie de vingt millions, les propriétaires ont, en revanche, touché un million et demi : en d'autres termes, ils ont encaissé et dépensé au jour le jour la quatorzième partie de ce qu'ils ont perdu. Au demeurant, il reste zéro. On a vécu.

Oui, vécu, mais on va mourir, et la Corse se tue comme autrefois la Grèce, qui vendit, elle aussi, sou par sou, la terre des aïeux pour fournir des galères aux marchands de Venise !

Le remède ? On n'en voit guère d'autre qu'une loi qui interdise l'arrachement des arbres. On a cherché d'autres moyens plus doux : des esprits apitoyés y consacrent leurs peines. Un sénateur, M. Farinole, a demandé la création d'un impôt formidable, qui frappât l'acide gallique à sa sortie de l'usine. On peut craindre qu'un tel remède n'empire le mal : les usiniers, en effet, pour compenser cette charge nouvelle, paieront les bois moins cher encore, et le paysan obéré, pour obtenir l'argent qu'il lui faut, coupera deux arbres au lieu d'un, se tuera plus vite... Egalement, un jeune poète corse, M. Guitet-Vauquelin, a entrepris de faire à ses compatriotes des conférences persuasives ; on doit l'écouter peu et le suivre moins encore : ventre affamé n'a point d'oreilles.

Prêche-t-on l'économie à ceux qui meurent de faim, et comment parler d'avenir à ceux qu'étrangle le présent ? Le patriotisme de M. Guitet-Vauquelin prêche des convertis, mais dont la conversion est platonique : ses auditeurs savent bien qu'il dit vrai, mais l'agent des usines a aussi sa belle éloquence, lorsqu'il se présente, comme un sauveur, à ce foyer de misère, et jette un louis d'or qui sonne sur la table nue des pauvres êtres qui ont faim !

Le remède, c'est une loi qui défende ces faibles contre eux-mêmes. L'Italie possède une législation forestière analogue à celle qu'il faudrait en Corse. Elle a mieux encore, et pour mieux protéger les utiles forêts, elle a gardé, de l'héritage antique, une cérémonie païenne, dont le charme est de poésie, dont le bienfait est de sagesse : chaque année, la *Fête nationale des Arbres* rappelle joyeusement les villageois à cette piété séculaire que les aïeux latins vouaient à la bonne famille des arbres... Cela est bien : car le bois sacré, qui fut tel par religion, est tel encore par nécessité sociale. Et quand le culte des hommes reconnaissants ne le protège plus assez, c'est à la loi d'intervenir.

EDMOND HARAUCOURT.
(*Gaulois*).

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

1er février 1748. — Boisseux quitte Antibes pour venir en Corse.

Ce général amenait quatre régiments commandés par les colonels marquis de Contades, de Lussan, marquis d'Aulory, marquis d'Avarrey de Villemur.

Comme on avait dit à Boisseux, que la Corse n'offrait aucune ressource il fit embarquer autant de provisions de bouche que de guerre.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 1er février à 2 h. 1/2

1. Le Commandeur,	Mastio.
2. Le Mage,	Massenet.
3. La Jeune Mariée,	Meurgey.
4. La Coupe du Roi de Thulé,	Diaz.
5. Le Hameau,	Corbin.

Le Chef de Musique, C. MOULINES.

COUR D'ASSISES

La session des assises pour le 1er trimestre de 1903 s'ouvrira à Bastia, le jeudi 26 février courant, à 10 heures et demie du matin, sous la présidence de M. le conseiller Flach, assisté de MM. Levie-Ramolino, conseiller, et Cristofini, juge au tribunal civil de Bastia.

Cette session comprendra une douzaine d'affaires, parmi lesquelles celle de Cervione et le parricide de Pruno.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Antoine Bianchi, sous-chef de bureau à l'administration sanitaire au Caire, a été nommé au grade d'officier de l'ordre impérial du Medjidieh.

— M. Amadei, receveur des postes et télégraphes à Mériadol, passe à Saint-Cergues en Montagne.

— M. Serra, surnuméraire des postes et télégraphes au bureau central de Marseille, est désigné pour Corbara.

Pensions des Veuves

D'après la répartition des allocations pour 1903, les suppléments de pension alloués aux veuves de militaires retraités d'après les anciens tarifs ont été arrêtés de la manière suivante :

Veuves de : général de division et de brigade, 265 fr. ; colonel et lieutenant-colonel, 236 fr. ; chef de bataillon, 177 ; capitaine, lieutenant et sous-lieutenant, 148 ; adjudant, 118 ; sergent-major et sergent, 88 ; caporal et soldat, 59.

Il existait au 1er janvier 1903 11.553 veuves pensionnées d'après les anciens tarifs.

Le Vénézuéla et les Puissances

Malgré l'acceptation en principe officiellement confirmée, de la garantie de 30 0/0 des recettes des douanes de la Guayra et de Puerto Cabello par les trois puissances alliées, la levée du blocus, annoncée pour mardi ou mercredi par les dépêches de Caracas, n'est pas encore décidée. Il n'est question que d'en atténuer la rigueur, d'après la note officieuse suivante communiquée hier aux journaux de Londres :

« L'inquiétude que la prolongation du blocus cause en Angleterre et aux États-Unis fait qu'on presse le plus activement possible les négociations.

« On assure que la rigueur du blocus diminuera graduellement au fur et à mesure des négociations. On ne s'attend à aucun incident fâcheux. On ne peut donner, jusqu'à présent, aucune date précise pour la levée du blocus. Le bruit que cette levée aurait lieu jeudi est prématuré. Quoi qu'il en soit, on a, dans les sphères officielles, la ferme confiance que les puissances pourront compléter rapidement leurs négociations et qu'il leur sera alors possible de retirer tous leurs vaisseaux du Vénézuéla. »

On poursuit donc à Washington les négociations sur les détails de la mise à exécution des garanties.

Un journal du matin, publié à New-York, ayant dit qu'un froissement s'était produit entre les représentants des puissances actuellement en négociations avec M. Bowen, an communiqué des ambassades respectives déclare cette information inexacte. Les représentants sont tenus au courant réciproquement jour par jour de ce qui se passe entre eux et M. Bowen. Ils agissent en parfaite harmonie depuis le début des négociations.

Comme première atténuation du blocus, la goëlette vénézuélienne *San-Rafael* a été autorisée par les alliés à se rendre à Los-Roques porter des vivres à la population affamée de l'île.

Le croiseur italien *Giovanni Bausan* est parti pour la Trinité où il conduit les sept derniers navires vénézuéliens déclarés de prise.

Suivant une dépêche de Maracaïbo, le commandant du fort de San Carlos a déclaré être en mesure de repousser toute attaque.

D'après une note communiquée aux journaux de Londres, le comte Quadt, chargé d'affaires d'Allemagne à Washington, a fourni les explications complètes au gouvernement des Etats-Unis.

Suivant des renseignements fournis par le commandant de l'escadre allemande, la *Panthère* naviguait à peu de distance du littoral pour pénétrer dans le chenal qui conduit au lac de Maracaïbo, pour l'accomplissement des opérations du blocus, lorsqu'elle fut attaquée tout à coup par le fort. Le commandant de la *Panthère* n'avait pas d'autre alternative que de riposter. Puis il fit son rapport au commandant en chef, et c'est alors que les autres vaisseaux de guerre allemands reçurent l'ordre de bombarder San-Carlos.

En faisant cette communication aux Etats-Unis, les Allemands expriment la conviction qu'aucun amiral anglais ou allemand n'aurait souffert de voir attaquer son navire sans riposter.

On explique en outre que pour rendre un blocus effectif, il fallait absolument que les vaisseaux allemands pénétrassent dans le lac de Maracaïbo, pour empêcher le Vénézuéla de communiquer avec la Colombie au moyen du lac, car autrement le blocus aurait été sans effet. Une flotte bloquante devait nécessairement empêcher cela, et c'est dans ce but que la *Panthère* avait reçu l'ordre de pénétrer dans le lac.

On affirme dans les cercles allemands, que c'est probablement de Caracas que le commandant du fort avait reçu l'ordre d'agir comme il l'a fait, et qu'on voulait par ce moyen gagner les sympathies de l'Amérique et de l'étranger, en tâchant de faire paraître que les Allemands agissaient avec brutalité. On pense que le fort n'aurait pas tiré ainsi sur un navire anglais.

En outre, pour montrer que les Allemands n'avaient pas le désir de compliquer la situation plus qu'il n'était absolument nécessaire, on fait remarquer que le *Restaurador*, battant pavillon allemand, se trouvant récemment près du littoral, essuya un grand nombre de coups de feu et s'en alla sans riposter, pour ne pas créer d'embarras.

SAVON DU CONGO Se méfier des contrefaçons

Gazette Départementale

PROPRIANO. — Dans la soirée d'hier, par une nuit noire, le sieur Lavassina Hippolyte, de Cozzano, s'étant aventuré trop près du quai pour dételer ses bêtes, perdit pied et roulant sur les rochers se fit de graves blessures à la tête et tomba à l'eau. Ses cris de détresse ne l'auraient pas sauvé sans l'intervention des deux braves douaniers Tomasini et Federici qui coururent à son secours et furent assez heureux de pouvoir le tirer d'un si mauvais pas.

Trempé comme une soupe, notre charretier, ruisselant de sang, fut porté dans une buvette près du poste, soigneusement pansé et réconforté.

Nous renonçons à traduire l'expression de sa reconnaissance, mais nous sommes heureux de signaler le nouvel acte de dévouement de ces deux douaniers de Propriano, coutumiers du fait, que du reste, comme leurs camarades et leurs dignes chefs, on est toujours sûr de trouver au premier rang partout où il y a un devoir à remplir, un peu de bien à faire.

ROSALBA.

⁂

AJACCIO. — La nuit dernière deux promeneurs traversaient le cours lorsqu'arrivés devant la caserne Abbatucci ils aperçurent un corps qui se balançait pendu à un grand arbre.

Ils s'empressèrent de couper la corde et d'appeler au secours; puis constatèrent que le malheureux qui avait attenté à ses jours était un jeune homme. Ils lui prodiguèrent tous les soins que comportait son état, mais on croit qu'il sera difficile de le sauver.

⁂

BALOGNA. — Jeudi dans l'après-midi, M. Leca Jean-Baptiste, propriétaire à Balogna, âgé de 53 ans, a été trouvé presque inanimé, à un kilomètre du village: quatre coups de fusil avaient été tirés sur lui par derrière, à une distance de cinq à six mètres. Les quatre coups ont porté. M. Leca a été atteint dans le dos, à l'épaule gauche, et deux fois à la cuisse.

L'état du blessé est très grave.

On ne connaît pas encore de détails sur ce crime, mais la rumeur publique accuse le nommé Poli Mathieu, condamné aux travaux forcés à perpétuité en 1897 qui a réussi à s'évader de la Nouvelle-Calédonie, et qui aurait voulu assouvir une vengeance.

Le parquet d'Ajaccio s'est transporté sur les lieux.

⁂

CALENZANA. — La maison sise au quartier Fondo, appartenant au prince Roland Bonaparte, a été en grande partie dévorée par un incendie qui, dans la soirée de samedi, vers 6 heures, s'est déclaré, menaçant soudain, après avoir longtemps couvé inaperçu.

Aux cris de détresse poussés de toutes parts, toute la population se rendit sur les lieux du sinistre. Remarqué: M. le Maire et autres notabilités s'évertuant à diriger les premiers secours.

S'il faut écarter tout soupçon de malveillance, si l'imprudence est étrangère à ce malheur, selon toutes probabilités, une étincelle, issue du tuyau de la cheminée du premier étage, doit avoir communiqué le feu aux tas de feuilles d'eucalyptus dont le grenier était bondé.

La toiture et le plafond du second étage sont, à peu près, devenus la proie des flammes. Seul, le premier étage, café-buvette tenu par le nommé Frederucci, est épargné. Les autres appartements n'étaient pas habités et contenaient fort peu de meubles qu'on a pu d'ailleurs sauver à temps.

Le feu qui semblait éteint définitivement vers 9 heures, a repris à deux heures du matin. Quoique tout nouveau péril fut prévenu, quelques décombres fumaient encore non sans être l'objet d'une stricte surveillance.

L'immeuble se trouve isolé à de faibles distances d'autres bâtisses; malgré tout le bon vouloir de la population, les secours ont été très difficiles à organiser, faute de bonnes échelles et d'une pompe à incendie. Heureusement que le vent ne s'est pas mis de la partie, sinon on aurait eu sans doute à enregistrer des dégâts plus considérables.

Certes ce ne sont pas les gens de cœur qui, parmi les plus humbles, poussant l'héroïsme jusqu'au devant des plus grands dangers, font défaut chez nous en pareille occurrence. Nous en avons eu encore une éclatante preuve. Et à ceux-là qui ont lutté corps à corps avec le feu durant de longues heures, est dû le meilleur sentiment de l'admiration de tous. Leur nombre étant étendu, le cadre restreint qui nous est réservé dans ce journal nous oblige, à regret, à éliminer tout détail nominatif.

Les femmes aussi, elles surtout, ont fait preuve d'un dévouement remarquable. Durant tout le temps qu'a duré la fournaise elles ont été à la rude tâche sans faiblir une seule minute. L'eau, dont elles étaient trempées jusqu'aux os, arrivait abondamment par la voie des récipients transportés sur leurs têtes.

Mais, quand même, comme par le passé, tant de dévouement et d'abnégation, tant de fatigue à travers une obscurité profonde et sous un froid très rigoureux, ne feront l'objet d'aucune récompense. Par le temps qui court le vrai mérite ne compte plus; il est souvent éclipsé par de fanfaronnes apparences. Cependant, celui qui offre son énergie, ses aptitudes et sa bonne volonté, franche et spontanée, afin de maîtriser un incendie, mérite quelque chose, ne fut-ce que pour stimuler un réel bon exemple.

Propreté de la Ville

A partir d'aujourd'hui dimanche 1er février, l'arrêté suivant deviendra applicable:

Article 1er. — Les propriétaires, locataires et concierges sont tenus de balayer ou faire balayer complètement chaque jour, toutes les parties de la voie publique qui se trouve devant leurs maisons, boutiques, cours, jardins, murs et autres emplacements jusqu'à 30 centimètres du ruisseau dans les rues à chaussées et la moitié de la rue dans celles où il n'existe pas de chaussée; le propriétaire et les maîtres absents seront personnellement responsables des infractions à la présente disposition, soit par eux, soit par leurs domestiques, attendu qu'ils doivent donner des ordres en conséquence en cas d'absence.

Les trottoirs devront être balayés plusieurs fois par jour et tenus dans un état permanent de propreté.

Les boues et immondices provenant de ce balayage seront relevées en tas à 20 centimètres de la chaussée ou du trottoir.

Nul ne pourra pousser les boues et immondices devant la propriété de ses voisins, ni jeter des eaux sales sur la voie publique.

Art. 3. — Il est pareillement et sévèrement défendu de se livrer à aucun jet par les fenêtres, soit sur la voie publique, soit sur les cours et jardins avoisinant les maisons, ce système trop généralement adopté nuit à la salubrité et aux locataires des étages inférieurs.

Art. 4. — Il est également défendu de suspendre aux fenêtres donnant sur la voie publique, des linges ou hardes pour un motif quelconque. Les vases de fleurs pourront seuls y être fixés par des treilles en fer, afin que leur chute ne blesse pas les passants.

Art. 9. — Défenses sont faites de laisser vaquer, errer ou d'abandonner sur la voie publique, aucun animal et notamment les animaux pouvant gêner la circulation, causer des dangers ou de l'incommodité pour les passants et salir les rues; d'attacher cet animal le long des trottoirs et partout où il pourrait gêner la circulation des citoyens.

Art. 13. — Défenses formelles sont faites d'établir aucun dépôt de fumier dans l'enceinte de la ville. Tous dépôts de cette nature seront immédiatement enlevés par les soins des agents de l'administration aux frais des contrevenants, sans préjudice des poursuites à exercer contre ceux qui les auront formés; pareilles défenses sont faites à toute personne tenant écurie ou étable, ces établissements devront être tenus avec une rigoureuse propreté.

Bastia, le 6 novembre 1854.

Le Maire, PICCIONI.

MARCHÉ CENTRAL DE MARSEILLE

Pommes de terre,	7.50 à 9 f.	les 100 k.
Raves,	15 à 22 fr.	id.
Tomates d'Egypte,	20 à 30 fr.	id.
Tomates d'Algérie,	30 à 55 fr.	id.
Petits pois d'Algérie,	45 à 55 fr.	id.
Haricots verts,	50 à 200 fr.	id.
Pommes,	15 à 50 fr.	id.
Poires,	10 à 45 fr.	id.
Noix de Grenoble,	50 à 60 fr.	id.
Citrons de Menton,	10 à 15	le 1000.
Citrons d'Algérie,	15 à 20 fr.	le 1000.
Oranges d'Espagne,	30 à 35 fr.	id.
Oranges d'Algérie,	10 à 35 fr.	id.
Mandarines id.	10 à 40 fr.	id.
Artichauts d'Oran,	1.20 à 1.80	la d.
Grives et Merles de Corse,	18 à 25 fr.	le 100.

Criée de Marseille.

Loups de Corse,	140 à 160 f.	les 100 k.
Mulets de Corse,	80 à 90 f.	les 100 k.

Quais de Marseille

Charbon du Var,	9.50 à 12 fr.	les 100 k.
Charbon de Corse,	9.25 à 9 50	id.

Bourse de Marseille

Sucre raffiné, les 100 k. esc., 2 1/2, pains 5/6 en vrac, 32.50; cassé rangé en caisses de 50 k., 34.50.

Remise sur les Cotes Foncières

La loi du 18 juillet 1902 dispose que le dégrèvement des petites cotes foncières (cotes foncières des propriétés non bâties ne dépassant pas au total, la somme de 25 fr.), sera de nouveau effectué en 1903.

Pour simplifier les formalités imposées aux contribuables, il a été décidé que les propriétaires qui ont obtenu le dégrèvement en 1902, obtiendront d'office et sans nouvelle déclaration en 1903 la même remise d'impôt qu'en 1902, pourvu qu'ils remplissent les trois conditions suivantes:

1. Ne pas être imposés en 1903, à plus de 20 francs (part de l'Etat), de contribution personnelle-mobilière.

2. N'avoir aliéné la propriété ou l'usufruit d'aucune des parcelles de terrain comprises dans les cotes figurant sur la déclaration qu'ils ont faite antérieurement pour obtenir la première fois le dégrèvement.

3. N'avoir acquis la propriété ou l'usufruit d'aucune nouvelle parcelle de terrain.

La formalité d'une déclaration nouvelle n'est maintenue qu'à l'égard des contribuables qui remplissent certaines conditions. Prendre des renseignements dans les mairies et les perceptions.

N'emploierez-vous pas la première qualité?

Marque de Fabrique

ILES DE LOFODEN (Norvège), 1902.

Messieurs. Depuis de nombreuses années je pêche pour vous les meilleures morues qui nagent dans les eaux glacées de nos îles et ces morues de Lofoden sont les plus belles du monde. De ces morues que je prends à l'aide d'hameçons fixés à une longue ligne, je réserve pour votre usage le premier choix seulement. Durant tout le temps que j'ai travaillé pour vous je ne vous ai jamais rapporté un poisson de catégorie inférieure. C'est pour cette raison que la merveilleuse huile curative obtenue pour vous des foies de ces morues a toujours été de la première qualité produite en Norvège et, par conséquent la meilleure du monde entier. Si les braves gens de France désirent employer des choses de qualité supérieure et non des choses de deuxième choix, ils n'ont qu'à se procurer l'Emulsion Scott dont l'enveloppe porte le dessin ci-dessus représentant une grosse morue de Lofoden et

Votre pêcheur.

Messieurs Delouche et Cie, Paris.

Le Premier. Parmi les médicaments qui guérissent, l'Emulsion Scott tient en France le premier rang. Elle guérit si sûrement rhumes, bronchites, affections de la gorge et des poumons que, pour ces maladies ou les maladies des enfants, rien ne peut lui être comparé: l'Emulsion Scott est un remède, les autres choses sont de simples préparations. Des milliers et des milliers de gens sont des preuves vivantes à l'appui de cette vérité car ils n'ont obtenu leur guérison que parce qu'ils prirent de l'Emulsion Scott, le meilleur reconstituant de France, et qu'ils ne se laissèrent pas induire à accepter une imitation de l'Emulsion Scott. *Exigez le flacon Scott avec le pêcheur* et vous trouverez la guérison.

L'Emulsion Scott est de première qualité, toutes ses imitations sont de deuxième choix. L'Emulsion Scott est parfaitement savoureuse, parfaitement digestible — les enfants l'aiment. C'est une émulsion de la plus pure huile de foie de morue avec des hypophosphites de chaux et de soude (les meilleurs éléments constitutifs du sang, des os et des tissus). Elle est vendue dans toutes pharmacies toujours en flacons (enveloppés de papier couleur saumon), jamais en litres. Pour recevoir franco un échantillon, mentionner ce journal en adressant 0 fr. 50 de timbres à Messieurs Delouche et Cie, 2, place Vendôme, Paris.

---

138 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

— Comme je le disais tout à l'heure, il y a en lui quelque chose de singulier. Mais son explication est très plausible, nous l'avons surpris dans le coup de feu de sa besogne. C'est un mauvais régime que la vie de cabinet: je ne me suis jamais porté comme depuis l'acquisition de ces forges auxquelles vous en voulez tant.

— Ah! certainement, dit madame de l'Estorade avec un profond soupir, il lui faudrait du mouvement, la vie active, car, on ne peut s'y méprendre, il y a chez lui une affection du foie commencée.

— Parce qu'il a le teint jaune? mais je l'ai toujours connu ainsi.

— Oh! monsieur, je ne m'y trompe pas. Il y a dans son état quelque chose de grave, et vous devriez bien me rendre un service...

— Madame, je suis tout à vos ordres.

— Quand M. de l'Estorade va revenir, parlons de la petite meurtrissure que René vient de se faire au doigt. Dites-moi que ces accidents négligés peuvent avoir des suites graves; qu'on a vu la gangrène s'y mettre et une amputation devenir nécessaire. J'aurai ainsi un prétexte pour faire venir le docteur Bianchon.

— Très volontiers, répondit M. de Camps; je ne trouve pas la présence du médecin très nécessaire, mais si cela doit vous rassurer...

A ce moment, M. de l'Estorade reparut. Il avait repris à peu près son visage ordinaire; mais il exhalait une forte odeur d'eau de mélisse des Carmes, ce qui indiquait qu'il avait eu besoin d'avoir recours à ce cordial pour se remonter. M. de Camps joua son rôle de médecin Tant-pis à ravir; quant à madame de l'Estorade, elle n'avait pas de grands frais à faire pour simuler une vive anxiété; sa comédie ne portait que sur l'objet.

— Mon ami, dit elle à son mari, après la dissertation médicale du maître de forges, en revenant de chez M. de Rastignac, passez, je vous prie, chez le docteur Bianchon.

— Allons donc! fit M. de l'Estorade en haussant les épaules, déranger un homme si occupé pour ce que vous appelez vous-même un bobo!

— Si vous ne voulez pas y aller, je vais envoyer Lucas. M. de Camps m'a toute bouleversée.

— S'il vous plaît d'être ridicule, répondit aigrement le pair de France, je n'ai aucun moyen de vous en empêcher; mais je vous ferai remarquer une chose, c'est que, quand on dérange les médecins pour des niaiseries, dans les cas graves on ne les a plus.

— Ainsi, vous n'irez pas chez le docteur?

— Je m'en garderai bien, répondit M. de l'Estorade; et, si j'avais l'honneur d'être quelque chose dans ma maison, je vous défendrais d'y envoyer quelqu'un à ma place.

— Mon ami, vous êtes le maître, et, puisque vous mettez à votre refus tant d'animation, n'en parlons plus; je dévorerai mon inquiétude.

— Venez-vous, de Camps? dit M. de l'Estorade; car, pour peu que cela continue, on me chargerait d'aller commander le convoi de l'enfant.

— Mais, mon ami, dit la comtesse en lui prenant la main, est-ce que vous êtes malade, pour dire de sang-froid des choses si affreuses? Je ne reconnais là ni votre patience accoutumée pour mes petits travers maternels, ni même l'exquise politesse dont vous vous piquez avec tout le monde, votre femme comprise.

— Non; mais, dit M. de l'Estorade en s'exaltant au lieu de se calmer sous cette forme de reproche si mesurée et en même temps si amicale, c'est que votre maternité tourne à la monomanie, et que vous rendez la vie insupportable à tout ce qui n'est pas vos enfants. Que diable! s'ils sont les enfants, je suis le père, et, si je ne suis pas adoré comme eux, au moins ai-je le droit de prétendre qu'on ne me fasse pas ma maison intenable!

Pendant qu'en se promenant à grands pas M. de l'Estorade débitait cette atrabilaire, la comtesse fit à M. de Camps un geste désespéré, comme pour lui demander si, dans cette scène, il ne voyait pas un effrayant symptôme. Afin de couper court à ce regrettable conflit, dont il avait été la cause involontaire:

— Partons-nous? demanda-t-il à son tour.

— Allons, fit M. de l'Estorade en passant le premier, et sans dire adieu à sa femme.

Ah! une commission que j'oubliais! dit le maître de forges revenant sur ses pas. Madame de Camps doit venir vous prendre sur les deux heures, chère madame, pour aller avec vous, à *Jean de Paris*, voir des étoffes de printemps; elle a arrangé ensuite que nous irions tous les quatre à l'exposition d'horticulture. En sortant de chez Rastignac, l'Estorade et moi reviendrons vous prendre; et nous vous attendrions, si vous n'étiez pas rentrées.

Madame de l'Estorade fit à peine attention à tout ce programme; une illumination venait de visiter son esprit. Aussitôt qu'elle fut seule, elle prit la lettre de Marie-Gaston, et, la trouvant pliée dans ses plis:

— Plus de doute! s'écria-t-elle; je l'avais replacée dans l'enveloppe l'écriture en dehors: le malheureux l'aura lue!

(*A suivre*).

SYPHILIS
TRAITEMENT VÉGÉTAL
S'adresser à M. le Docteur STAEB, à Estaires-les-Lille (Nord), qui répond gratuitement et envoie une Brochure explicative sous enveloppe fermée

---

00056

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 31 janvier

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 9°. midi, + 13°. 7 heures du soir + 11°. Maxima, + 13 2. Minima, 8 8

Baromètre. — 7 heures du matin, 775 mm. midi, 773 mm. 4 heures du soir 772 mm.

Vent. — dans la matinée, S. faible. Dans l'après-midi, S. E. modéré.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à midi: 0 mm.

⁂

A Saint-Jean

Aujourd'hui, à l'issue des vêpres, une quête sera faite au profit de l'Œuvre de Saint-François de Sales, par Mmes Berger et Luciani-Lucca.

⁂

Accident

Dans la matinée, le maréchal des logis d'artillerie Andrei, a reçu deux coups de pied de cheval dans les flancs. Ce sous-officier a été transporté à l'infirmerie de la caserne Marbeuf où les premiers soins lui ont été prodigués par M. le médecin-major Aragon, puis il a été transféré à l'hôpital militaire.

Son état n'inspirerait pas d'inquiétudes pour le moment, parce que les coups ont été lancés de trop près, mais des complications pouvaient surgir.

⁂

A Pietranera

Nous rappelons aux Bastiais qu'on célèbre aujourd'hui à Pietranera la fête patronale du village. La messe solennelle commencera à 10 heures et demie. A 2 heures, vêpres, sermon par le R. P. Siro, du couvent de Capannelle, procession et salut.

Les habitants de Pietranera réservent le meilleur accueil à tous ceux qui voudront prendre part à la fête de Sainte Dévote.

⁂

Société de Sainte-Dévote

Les membres honoraires et participants sont priés de vouloir assister à la messe qui sera célébrée en l'honneur de notre patronne Sainte Dévote, à l'église paroissiale de Sainte-Marie, aujourd'hui dimanche, à 9 heures du matin.

On se réunira au siège de la Société, rue Napoléon, 11.

Le Président, J. AIROLA.

⁂

Occasion

Appareil Acétylène à vendre.

S'adresser au bureau du journal

⁂

Dentiste

M. P. Sabaté, dentiste du Lycée, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet dentaire est transféré boulevard Paoli, 18, au 1er (Maison Benedetti).

⁂

Mouvement de la population

Voici quel a été le mouvement de la population pendant le mois de octobre 1902:

Naissances, 43, dont 6 illégitimes, 20 garçons, 23 filles.

Mariages, 27; divorces, 0.

Morts nés, 2.

Décès, 45, qui se divisent ainsi: Entérite, 1; bronchite aiguë, 1; tuberculose, 2; morts violentes, 2; affections de l'appareil respiratoire, 2; autres maladies, 37.

⁂

Les femmes électrices

En vue des prochaines élections fédérales, le gouvernement australien vient de faire établir la liste des 1 837.000 votants qui seront appelés à y prendre part.

Votants des deux sexes, car, ainsi qu'on sait, d'après une loi récente, les femmes vont pouvoir, pour la première fois sur le continent d'Australie, prendre part au suffrage universel.

Et, chose singulière, le recensement électoral préparatoire dont nous parlions plus haut, a permis de constater l'écrasante majorité dans les grandes villes, du contingent féminin. Ainsi, par exemple, à Sydney, les registres d'inscription mentionnent 102.424 électeurs contre 122.720 électrices. Même situation à Hobart Town, à Adélaïde. Dans le district de Melbourne, c'est plus encore, puisqu'on signale un excédent de 26.000 électrices.

Dans le gouvernement de Victoria, les femmes seront encore en majorité. On compte, en effet, 307 000 électeurs seulement contre 317.000 électrices.

Tout de même, sur l'ensemble des votants australiens, la majorité restera au sexe fort: 973 000 inscrits contre 854 000 inscrites.

Les élections, d'ailleurs, n'en marcheront peut-être pas mieux pour cela...

⁂

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 20, boulevard Paoli, Bastia.

⁂

Société des Marins

Les membres participants sont priés d'assister à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu dimanche 1er février, à une heure de relevée, dans la salle des délibérations du Conseil municipal.

Les membres absents sans excuse légitime seront passibles de l'amende réglementaire conformément aux statuts.

MM. les membres honoraires sont priés d'y assister.

Ordre du jour: Situation financière; admission de nouveaux membres; élection du président; diverses questions.

Le Président: S. SISCO.

⁂

Les Employés de Commerce

Les membres de l'Union des Employés de commerce sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu aujourd'hui dimanche, 1er février, à 1 heure de relevée, à l'Hôtel-de-Ville.

Ordre du jour: Lecture du procès-verbal de la dernière réunion générale; Situation financière; Election des Membres du bureau dont le mandat est expiré.

Le Président, CINQUINI.

⁂

Mode de printemps

La maison d'exportation des soieries Schweizer et Co. à Lucerne (Suisse), bien renommée par la solidité de ses articles, nous écrit: « Les étoffes de soie pour la toilette de printemps et d'été sont toujours en vogue, les foulards imprimés sont tout spécialement favorisés. Des dernières Nouveautés dont notre collection est richement fournie, nous mentionnons les chinés, les Ecossais, spécialement la disposition vert-marine, les Grenadines, Linons rayés et Soieries écrue, surtout pour robes entières, au prix très modéré de fr. 1.45 le mètre franco sans frais à domicile.

» Les foulards soie imprimés très solides en couleur et par conséquent toujours préférés avec raison tant pour toilettes entières que pour blouses, figurent dans notre collection avec environ 350 dessins et couleurs différents déjà depuis f. 1.20 le mètre.

» Le choix en soie lavable n'est pas moins riche sans parler de toutes les autres nouveautés de la saison. »

Comme on le sait, la maison Schweizer et Co. envoie sur demande les échantillons de toutes ses spécialités en Soieries aux particuliers et expédie toute commande franco de port et de droits au domicile de l'acheteur.

Etat Civil

NAISSANCES

Grasiani Pierre-Toussaint. — Giannettini Catherine-Annonciade.

DÉCÈS.

Guasco Pauline-Léonie Antoinette, mariée, 44 ans, de Toulon (Var).

Devau Marie-Françoise, mariée, 43 ans, de San Martino di Lota.

AVIS

MM. les Actionnaires de la Société Corse pour le traitement des bois, sont informés que, conformément à l'article 34 des statuts, le Conseil d'administration a décidé que l'assemblée générale ordinaire aura lieu le jeudi 19 février courant, à 2 heures de relevée, au siège social, dans les bureaux des Magasins Généraux de Bastia.

Tribunal de Commerce de Bastia

Faillite H. Ferrand et Cie

Les créanciers de la faillite H. Ferrand et Cie, vérifiés et affirmés ou admis par jugement, sont invités à se présenter le vendredi 20 février 1903, à une heure de relevée, en Chambre de Conseil du Tribunal, aux fins de Concordat.

Le Greffier,
D.-A TOMASI.

Bourse de Paris

	30 Janv.		31 janv.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.92	—	99.80
3 p. 0/0 amortis.	99.40	—	99.45
— 3 0/0 nouveau .	—		

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

Un général Boer A LYON

Le général boer Joubert-Piénaar a fait ce soir, à 8 heures et demie, à Lyon, dans la salle de la Société de géographie, une conférence sur la guerre du Transvaal, au bénéfice d'une famille boer en détresse.

Le conférencier a été présenté par M. Lidell, consul d'Angleterre.

Cette conférence a été faite en anglais.

Les Morts du Jour

Madame Brisson

Mme Henri Brisson, femme du député des Bouches du Rhône, a succombé ce matin à la maladie qui la minait depuis longtemps.

LES ÉVÈNEMENTS DU MAROC

Bataille imminente

Une dépêche de Tanger annonce que les troupes du Sultan et celles du prétendant se rapprochent de plus en plus.

Une grande bataille est imminente.

Les impressions sont très pessimistes.

Événements de Chine

Importante saisie d'armes

On télégraphie de Hong-Kong, que les autorités ont saisi des armes et des munitions appartenant aux réformateurs.

Découverte d'un complot

On vient de découvrir à Canton une conspiration importante tendant à une révolte générale en Chine, qui devait éclater le premier jour de l'An chinois.

Les mécontents ne peuvent plus supporter le gouvernement chinois; ils préféreraient un gouvernement étranger.

L'impératrice et les hauts fonctionnaires devaient être mis à mort, à cause de l'augmentation des impôts que le peuple est obligé de payer pour l'indemnité de guerre.

Les marins étrangers font constamment des patrouilles dans le faubourg de Canton.

Les consulats sont prêts à toutes les éventualités.

EN ITALIE

Fortes secousses de tremblement de terre

de Rome:

De fortes secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Milo, à Acireale et à Catane.

EN HOLLANDE

Une grève à Amsterdam

Par suite de la grève des ouvriers de la Compagnie des chemins de fer hollandais, les transports de marchandises sont momentanément suspendus.

Des détachements de marins et de soldats sont arrivés sur les lieux.

Une collision a eu lieu, dans la matinée, entre des ouvriers venant d'Amsterdam et des ouvriers habitant Durgerdam.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 2 heures 20.

M. Devèze, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

Ministère de la Guerre

Suite de la discussion du budget du ministère de la Guerre.

Le service de 2 ans

M. Sochetet présente une motion tendant à ouvrir la discussion sur le service de deux ans.

Le colonel Rousset

M. Rousset se déclare partisan du service de deux ans.

L'orateur constate, avec regret, que la mortalité dans l'armée française est plus considérable que dans celles des autres nations.

L'orateur proteste contre l'affirmation suivant laquelle les officiers qui ne sont pas républicains sont des factieux. Enfin, M. le colonel Rousset blâme le ministre d'avoir supprimé les honneurs militaires, comme on avait déjà supprimé les conditions de sécurité pour l'avancement des officiers.

Le général André

ministre de la guerre, justifie bien la situation des commandants de corps d'armée en temps de paix, et explique la suppression d'une partie des honneurs militaires. A la suite d'une enquête qui a été faite dans les corps d'armée, le décret modifiant le port d'armes a été rendu, après avis du conseil d'Etat.

M. Messimy

député de la Seine, attaque les charges militaires de la France sont doubles de celles des autres nations. Il convient donc de faire des économies et de mieux utiliser les ressources qui sont exagérées. L'infanterie n'a que des squelettes de compagnies, et avec le service de deux ans nous aurons une véritable armée nationale.

M. Maujan

député de la Seine, rapporteur, répond que la France ne renonce à aucune de ses revendications. Une armée forte est la meilleure des garanties pour la République, et la loi du service de deux ans est une loi de salut.

La discussion générale est close.

Les employés civils

MM. Feron et Le Hérissé présentent une motion invitant le ministre de la guerre à assurer aux employés des établissements de la guerre la stabilité de leur emploi par le recrutement, la titularisation, la classification et l'admission à la retraite.

La motion est adoptée.

Les aumôniers des écoles

M. Dejeante propose un amendement portant à la suppression des aumôniers des Ecoles militaires.

L'amendement est repoussé par 301 voix contre 224.

Périodes d'appel

M. Bouveri demande la réduction de 100.000 francs sur le crédit affecté aux périodes d'appel des 28 et 13 jours.

Le ministre de la guerre répond qu'il est impossible de modifier la loi organique de l'armée par voie budgétaire.

M. Colliard demande la réduction de un million pour la suppression, en 1903, des appels des sous-officiers, caporaux et soldats de l'armée territoriale.

L'amendement est adopté par 277 voix contre 221.

M. Buyat dépose une motion invitant le ministre de la guerre à réduire la période des 28 jours en une de 21.

La motion est renvoyée à la commission de l'armée.

Suite de la discussion lundi.

AVIS DE DÉCÈS

M. Joseph Guasco, ancien commis des douanes et régies de l'Indo-Chine; Mme veuve Luccantoni et son enfant; M. Simon Guasco et sa famille, de Gavignano; M. Charles-Marie Luccantoni et sa famille, de Monte; M. Virginius Guasco, receveur des postes à Bordeaux, et sa famille; M. Benoit Vittori et sa famille, d'Isolaccio; M. Joseph-Louis Bartoli et sa famille, d'Isolaccio; M. Charles Luccantoni, caissier à la recette des finances de Bastia, et sa famille;

Les familles Santori, Giamarchi, Pasqualini et Guasco;

Ont la douleur de faire part à leurs parents amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Madame

PAULINE-LÉONIE-ANTOINETTE GUASCO
Née LUCCANTONI

leur épouse, fille, sœur, belle-fille, petite-fille, nièce et cousine, décédée à Bastia, le 31 janvier 1903, munie des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui 1er février, à 2 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de l'Opéra, 37.

AVIS DE MESSE

Une messe de sortie de deuil sera célébrée mardi, 3 février, à 10 heures du matin, en l'église Saint Jean-Baptiste, pour le repos de l'âme de

M. Joseph Peretti

La famille y assistera.

AVIS

M. MAMBEATI Victor, boulanger, rue Napoléon, 23, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à partir du 29 janvier, on trouvera, dans sa boulangerie, du pain de luxe de très bonne qualité.

Prix courant:

Pain de luxe 1re qualité 0,40 le kilo
id. 2me qualité 0,35 id.
Pain de ménage . . 0,30 le kilo

Machines à coudre Helvétia
Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense
Diplôme d'honneur avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, Boulevard Paoli, 14.

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations.

Librairie et Imprimerie Ollagnier

Paris qui Chante

Revue hebdomadaire illustrée
des Concerts, Théâtres, Cabarets artistiques,
Music-Halls

25 Centimes le Numéro
16 Pages grand format
PAPIER GLACÉ DE GRAND LUXE

Soixante Photographies inédites
des Artistes les plus connus

Dans son 1er NUMÉRO
Paris qui Chante
donne le Programme d'un Concours Musical
2,800 francs de Prix en espèces
sont attribués au Concours

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Ruby* chargera vers le 12 janvier
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Iberia* chargera vers le 25 janvier.
Pour frêt s'adresser à
Arthur G. Southwell, Bastia.

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES
Superphosphates d'Os et Minéraux
Dosages garantis sur facture
LOUIS LACHÈVRE
MARSEILLE, 27, rue des Princes, MARSEILLE
DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos
On demande des représentants

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS?
SI OUI,
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. Vente toujours croissante.
ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le Cigare Mattei. Le demander. Chez les débitants.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARDON DUVERGER CAMBRAI
Dépositaire pour l'Exportation, M. CAMUGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

Demandez partout l'excellente *Eau-de-vie du Mirador*. Dépositaire : Simon Damiani, angle des rues Miot et Napoléon, 31, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

Malades ! 800 000

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé et la conservent par l'usage des
PILULES DÉPURATIVES
GOLVIN
Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vieux Rhumes, Fraîcheurs, Engorgements, Lait répandu, Glaires, Maux de Reins, Perte d'appétit, Échauffement, Faiblesse, Anémie, Mauvais Estomac, Intestins paresseux.
M. Prud'homme, Phien
27, rue Saint-Denis, 29
PARIS

LE
Salon de la Mode
TOUS LES SAMEDIS
Le plus Élégant et le plus Pratique des Journaux de Modes
PREMIÈRE ÉDITION
avec gravures noires
Un An.... 14 fr. — Six Mois. 7 fr 50
Le No : 25 centimes
SECONDE ÉDITION
avec 52 gravures coloriées
Un An.... 22 fr. — Six Mois. 11 fr 50
Le No : 50 centimes
SPÉCIMENS GRATIS
Adresser les demandes à M. Henry PETIT, Directeur
5, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

L'Absinthe CUSENIER Oxigénée
C'est ma santé
APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER

LE COURRIER de la PRESSE
A. GALLOIS
Boulevard Montmartre, PARIS

AVEC 4 SOUS (20 CENT. PAR JOUR) FAIRE FORTUNE
Gros lots 500.000 fr.
200.000 f., 100.000 f., 25.000 f., etc.
Pour 20 centimes (QUATRE SOUS p. j.) on participe aux SIX tirages annuels, lots de 500.000 fr., 250.000 fr., 100.000 fr., 50.000 fr. Le souscripteur a droit à l'intégralité des lots sans aucune retenue, aurait-il de 500.000 francs. Celui qui ne serait pas favorisé est assuré de toucher toujours au sûr presque trois fois ses versements. — Écrire et demander la notice explicative au Directeur de la
Caisse générale, 38, rue Bondin, Paris.

A louer présentement

1. Un appartement meublé et non meublé au 2me étage, maison Fantauzzi, 15, place Saint-Nicolas.
2. Magasins de l'ancienne imprimerie Fabiani donnant sur le Boulevard du Palais et la rue de l'Opéra.
3. Villa avec jardin et propriété située à Toga.

S'adresser pour le tout à la maison L. N. Mattei et Cie, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

Prime Artistique

Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie à M. d'Albaret, peintre-photographe, villa Cecconi, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photofusin, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.

Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.

Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.

Des spécimens de ces superbes Portrait sont exposés dans nos vitrines.

La petite photographie est rendue intacte.

AVIS
M. A. GEORGES D. D. S.
Dentiste Américain
a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13, au premier, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.
PRIX MODÉRÉS

Pétrole Atlantic
Voulez-vous voir réellement clair ? Achetez le PÉTROLE de la Société ITALO-AMERICANA del PETROLO de Philadelphie, lequel ne dégage aucun atome de fumée et qui vous procurera un éclairage de toute beauté.
Prix rendu à domicile
La caisse de 37 litres 15 fr.
Le bidon de 18 litres et 1/2 7.50
Dépôt : L.-N. MATTEI et Cie.

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
Le Seul Véritable Alcool de Menthe
Dissipe les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS,
SOUVERAIN contre la GRIPPE et les REFROIDISSEMENTS.
Se prend à la dose de quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée très chaude dans une tasse de tisane ou de lait chaud.
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom DE RICQLÈS

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
La Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.
Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI, à 0.30 le paquet.

25e ANNÉE LUNDI 2 et MARDI 3 FÉVRIER 1903 No 29

00057

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Symphrosien.
SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 6 h. 48 m. — Coucher, 4 h. 47 m.
Lune : Nouv., le 28 — Premier quart., le 4.
FÊTE DE DEMAIN : Saint André Corsini.

2 Février

Les Curiosités de la Semaine

〰 Une guerre européenne, écrit M. Harduin, ce serait le suicide. Bien qu'en France, on a calculé qu'une somme de quatre milliards est nécessaire pour l'entrée en campagne. Dix mois plus tard, on en aura dépensé huit (et notre dette dépasse déjà trente milliards !). Ce n'est pas tout. Les hommes marchant vers la frontière ont laissé derrière eux une armée de femmes et d'enfants. Qui nourrira ce peuple ? De quoi vivra-t-il ? L'Etat devra pourvoir à sa subsistance. — Avec quelles ressources ? Au prix de quels sacrifices ?

Et ce n'est pas seulement en France que les choses se passeront de cette façon, mais en Allemagne, en Italie, en Autriche, en Russie, si la guerre n'est pas localisée, et elle ne peut l'être, puisque la moitié de l'Europe est liguée contre l'autre moitié. Toutes les nations et leurs chefs ont donc le sentiment que la guerre ce serait le suicide.

〰 Miroir aux alouettes. Parmi ceux que Paris attire par l'espoir d'un travail rémunérateur, combien n'y trouvent qu'une recrudescence de misère. Pendant le mois de décembre dernier, 1.638 personnes n'ayant ni gîte ni pain sont venues s'échouer au refuge du quai de Valmy. Sur ce nombre, les deux tiers viennent des départements et d'ailleurs ; la plupart des nations européennes sont représentées dans cette figuration de la misère : 2 Turcs, 3 Espagnols, 14 Italiens, 35 Belges, etc. Les Allemands y tiennent la tête avec 54 postulants.

Le bilan est encore plus divers au point de vue des professions : les boulangers y voisinent avec les batteurs d'or, les emballeurs avec les clercs d'huissier. On y trouve 4 artistes dramatiques, 5 graveurs et ciseleurs et 51 peintres ! Pas moins. Ces derniers sans doute ne sont pas de ceux qui exposent annuellement au Salon, mais cela ne diminue en rien la pitié attachée à leur sort.

〰 M. Jules Huret donne, dans le *Figaro*, des détails intéressants sur le Waldorf-Astoria, le plus grand hôtel de New-York, qui est tenu par un de nos compatriotes et dont le personnel est en grande partie composé de Français. Ce Waldorf-Astoria est l'une de ces institutions que l'on ne voit qu'en Amérique ; il a coûté près de quarante millions à construire. Il renferme 17 étages et 1.500 chambres, dont 1.200 avec bains. On sert au Waldorf une moyenne de 2.000 repas de chaque sorte par jour, soit 6.000 repas. Les provisions de victuailles sont énormes. Comme il faut une cinquantaine d'aloyaux par jour, on tue journellement 25 bœufs pour le Waldorf. On ne mange presque pas de veaux à New-York. En revanche, le Waldorf absorbe quotidiennement de 20 à 25 agneaux, 25 petits salés, 20 jambons, une centaine de perdreaux, 200 cailles, 100 dindes, 30 douzaines de pigeons, 10 douzaines de canards domestiques, 175 dollars de lait, 500 francs de champignons frais, 8.000 petits pains — fabriqués à l'hôtel même — et 5.000 pains tendres pour le café au lait du matin. Cela fait, en moyenne, un total de 7 500 dollars de victuailles par jour. (37.500 fr.)

Le personnel se compose de 1.636 employés mâles et femelles de toute sorte, parmi lesquels 96 cuisiniers et marmitons, 18 boulangers, 165 laveurs de vaisselle, 177 pages et grooms, 105 porteurs de bagages et balayeurs, 560 garçons, 175 femmes de chambre, etc., etc. Ce personnel coûte à peu près 65.000 dollars par mois (325.000 fr.). Et quand je vous aurai dit qu'il y a des jours, nombreux dans l'année, où les recettes de l'hôtel montent jusqu'à 100.000 francs, vous comprendrez comment il se fait que le propriétaire actuel, M. Boldt, ancien garçon d'office, et, il y a quelques années à peine, simple maître d'hôtel, est en train de devenir l'un des hommes les plus riches et les plus considérés du commerce de New-York.

〰 La kleptomanie sévit partout, mais nulle part ailleurs plus que dans la haute société de Londres. Les dames, surtout, se font remarquer comme maniaques du vol. Un marchand du West End écrivait, il y a quelques années, à un journal très répandu à Londres, que dorénavant il offrirait aux délinquantes prises sur le fait le choix entre un procès ou une douzaine de coups de verges appliquées dans un cabinet particulier par une de ses demoiselles de magasin. Il se vante aujourd'hui d'avoir fait fouetter, et d'importance, vingt dames de l'aristocratie.

Si douloureuse que soit la flagellation, elle est encore préférable à un procès.

〰 Le grand ministère. On a rappelé, à propos de la mort de M. Raynal, qu'il fut du « grand ministère ». Il est assez curieux d'examiner, plus de vingt ans après, quels étaient les membres de ce cabinet, formé en 1881 par Gambetta. Et d'abord, cette particularité : le cabinet comprenait le chiffre fabuleux de vingt et un membres : 12 ministres et 9 sous-secrétaires d'Etat. Ça ne s'est jamais revu. Puis l'extrême jeunesse — relative d'ailleurs — de ses membres : Gambetta, chef du gouvernement, avait alors 41 ans, et ses principaux collaborateurs avaient : M. Rouvier, 38 ans ; M. Félix Faure, 40 ans ; M. Waldeck-Rousseau, 35 ans ; M. Raynal, 41 ans, — un tas de jeunes gens, en un mot, qui déjà avaient quelque célébrité...

〰 D'où viennent-elles ? C'est des violettes qu'il s'agit. Les colis qui les apportent arrivent en Angleterre en nombre si considérable que nos confrères londoniens se sont posé la question. Il a été constaté que, l'autre samedi, on avait reçu à Londres dix mille colis de fleurs, lundi huit mille, mardi autant, etc. Un train spécial amène ces précieuses caisses, qui embarquent, de Folkestone à Charing-Cross, vers quatre heures et demie du matin, et à six heures la vente commence au marché de Covent-Garden. Ces fleurs ont été cueillies moins de quarante-huit heures avant aux environs de Nice, car d'où voulez-vous qu'elles viennent, ces petites fleurs parfumées, si ce n'est de chez nous ?

PIPELET.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 3 février à 2 h. 1/2

1. Valentin.	Carle.
2. Cavalerie Légère,	Suppé.
3. Thérésa,	C. Faust.
4. Stradella,	Flotow.
5. Le Basque,	Bru.

Le Chef de Musique, C. MOULINES.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

2 février 1567. — Les pompes funèbres de Sampiero sont célébrées à Orezza, dans le couvent des Franciscains.

Léonard de Casanova prononça en cette circonstance un brillant éloge du héros Corse, puis d'Alphonse d'Ornano, le digne fils de Sampiero, en termes si magnifiques qu'on le proclama général des Corses aux cris mille fois répétés de : Vive Alphonse notre général.

3 février 1859. — L'emploi de secrétaire général de la Corse est rétabli avec M. Fasjoux comme titulaire.

Revision des Listes Electorales

C'est demain qu'expire le délai légal pour la revision des listes électorales.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à s'assurer de leur inscription sur les tableaux qui sont à leur disposition dans les mairies.

Les électeurs qui n'ont pas encore été inscrits, le seront de suite en apportant à la mairie, avant demain, leur livret militaire.

Les Services Maritimes Postaux DE LA CORSE

Avis d'Adjudication

Le 7 mars 1903, à 11 heures du matin, il sera procédé, en séance publique, au Sous-Secrétariat d'Etat des Postes et Télégraphes rue de Grenelle, 99, à Paris, par le Ministre ou ses délégués, à l'adjudication sous soumissions cachetées aux clauses et conditions du cahier des charges, de l'exploitation pendant 15 ans des Services maritimes Postaux entre la Corse et le Continent.

Nul ne sera admis à concourir s'il n'a été préalablement agréé par la Commission instituée par Décret pour l'examen des candidatures et s'il ne justifie pas du versement d'un cautionnement provisoire de 300.000 francs.

Les Compagnies ou Sociétés françaises et les personnes de nationalité française qui ont l'intention de prendre part à l'adjudication devront adresser leurs demandes d'admission au Sous-Secrétariat d'Etat des Postes et des Télégraphes avant le 25 février 1903 en y joignant toutes justifications utiles pour permettre à la Commission chargée de statuer sur les demandes d'admissibilité de se prononcer en parfait état de cause.

La Compagnie ou les Sociétés et les personnes admises à soumissionner devront déposer leurs soumissions sur le bureau de la Commission d'adjudication pendant les 15 minutes qui suivront l'ouverture de la séance.

Un modèle de soumission est donné à la suite de l'annexe du cahier des charges.

Pendant 5 jours à partir du 7 mars 1903 il pourra être déposé au Sous-Secrétariat d'Etat des Postes et des Télégraphes, Bureau des Services maritimes, des offres de surenchère sur les plus grandes vitesses primitivement offertes pour l'un quelconque ou pour la totalité des Services. Les nouvelles vitesses devront excéder d'au moins un nœud les plus grandes vitesses précédemment offertes pour les services qui feront l'objet de nouvelles offres. Dans ce cas il sera procédé le 13 mars 1903 à 11 heures du matin à une réadjudication entre le premier adjudicataire et les auteurs des offres de surenchère à la condition toutefois que ces derniers aient préalablement à ces offres satisfait aux conditions imposées pour pouvoir se présenter à l'adjudication.

L'adjudication ne sera définitive qu'après avoir été approuvée par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes.

Le cahier des charges sera communiqué, savoir : à Paris au Sous-Secrétariat des Postes et Télégraphes rue de Grenelle no 103, direction de l'exploitation postale, 3me bureau, services maritimes. Dans les départements à la Direction Départementale des Postes et des Télégraphes, Dans les principaux ports de France, de

---

139 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

Quelques heures plus tard, madame de l'Estorade et madame de Camps étaient réunies dans le même salon où la cause de Sallenauve avait été si éloquemment plaidée quelques jours auparavant.

— Mais qu'avez-vous, bon Dieu ? dit madame Octave de Camps en trouvant son amie en larmes et achevant d'écrire une lettre.

Madame de l'Estorade lui raconta tout ce qui venait de se passer, et lui lut la lettre de Marie-Gaston. A un autre moment, le malheur que révélait cette lettre eût vivement frappé l'esprit de madame de Camps ; mais l'autre malheur dont elle pouvait être cause, absorbant toute son attention :

— Êtes-vous bien sûre, au moins, demanda-t-elle, que votre mari ait pris connaissance de ce malencontreux écrit ?

— Le moyen d'en douter ? repartit madame de l'Estorade ; ce papier ne peut pas s'être retourné seul dans son enveloppe ; d'ailleurs en me rappelant bien tout, j'ai comme une idée, au moment où je courais auprès de René, d'avoir senti tomber quelque chose ; la fatalité a voulu que je ne m'y sois pas arrêtée.

— Bien souvent, en torturant ainsi sa mémoire, on arrive à en obtenir des indications trompeuses.

— Mais, chère madame, ce bouleversement de physionomie qui s'est tout à coup montré chez M. de l'Estorade ne peut être que le résultat d'une émotion instantanée : on eût cru voir un homme frappé de la foudre.

— Alors, dans ce qui s'explique si bien par une désagréable surprise, pourquoi vouloir découvrir le symptôme d'une hépatite ?

— Ah ! ce n'est pas d'aujourd'hui, répondit madame de l'Estorade, que je crois à l'existence de cette affection ! Seulement, quand les malades ne se plaignent pas, on s'étourdit sur eux. Tenez, ma chère, ajouta-t-elle en montrant un volume encore ouvert auprès d'elle, un peu avant votre arrivée, je voyais, dans ce dictionnaire de médecine, que, chez les gens qui souffrent du foie, le caractère devient morose, inquiet, irritable. Eh bien, précisément, depuis quelque temps, je remarque chez mon mari un grand changement d'humeur ; vous-même, l'autre jour, me le signaliez ; rien que cette scène, d'ailleurs, dont M. de Camps a été témoin, et qui, dans notre ménage, est sans précédent, me paraît la plus effrayante des indications.

— Ma chère bonne, vous êtes comme les gens qui ont résolu de se tourmenter... D'abord, vous regardez dans les livres de médecine, ce qui est le comble de l'imprudence. Je vous défie de lire la description d'une maladie sans croire la reconnaître chez vous ou chez ceux qui vous intéressent ; ensuite, vous confondez tout : les effets de la peur avec les effets d'une maladie chronique, quand rien au monde n'est plus différent.

— Mais non, je ne confonds rien, et je sais bien ce que je dis. Êtes-vous donc à apprendre que, dans notre pauvre machine humaine, s'il existe quelque partie antérieurement affectée, c'est sur ce point que vont retentir toutes les émotions fortes par lesquelles nous pouvons être frappées ?

— Enfin, dit madame de Camps, sans prolonger plus longtemps la discussion médicale, si la lettre de ce malheureux fou peut avoir quelque action sur la santé de votre mari, elle menace bien plus prochainement la paix de votre ménage, et c'est à cela qu'il faut aviser.

— Il n'y a pas deux partis à prendre, dit madame de l'Estorade ; M. de Sallenauve ne doit plus remettre le pied dans cette maison.

— A ce sujet, il y a beaucoup à dire, et je voulais justement en causer avec vous. Savez-vous qu'hier, je n'ai pas trouvé en vous cette mesure qui est l'un des traits les plus saillants de votre caractère...

— Quand cela donc ? demanda madame de l'Estorade.

— Mais au moment où vous avez eu avec M. de Sallenauve cet élan de reconnaissance. Lorsque je vous conseillais de ne pas le fuir, de peur de lui donner envie de courir sur vos talons, je ne vous conseillais pas non plus de lui jeter votre bienveillance à la tête, de manière à la lui faire tourner ; femme d'un dynastique aussi zélé que M. de l'Estorade, vous devriez mieux savoir ce que c'est que le juste milieu.

— Ah ! chère, je vous en supplie, pas d'esprit sur mon pauvre mari.

— Il ne s'agit pas de votre mari ; il s'agit de vous, ma toute belle. Hier, vous m'avez étonnée à ce point, que j'arrivais toute décidée à faire amende honorable de mon inspiration première. J'aime qu'on suive mes avis, mais je n'aime pas qu'on les suive trop.

— A un autre moment, je vous aurais priée de m'expliquer quelle est donc cette grande débauche que j'ai faite de vos conseils ; mais, quand la fatalité a tout réglé, quand il faut à tout prix que M. de Sallenauve disparaisse de notre chemin, à quoi bon discuter le degré de bienveillance jusqu'auquel on devrait aller avec lui ?

— Du reste, reprit madame Octave de Camps, s'il faut tout vous dire, j'arrivais à trouver cet homme dangereux, pour vous, encore par un autre côté.

— Qui est ? demanda madame de l'Estorade.

— Celui de Naïs. Cette petite avec sa passion pour son sauveur, commençait à m'inquiéter beaucoup.

(A suivre).

ALAMBICS DEROY
pour Bouilleurs de Cru
DEROY Fils Aîné
PARIS

Corse et d'Algérie, à la recette des Postes et des Télégraphes.

Paris, le 30 janvier 1903.

Tournées Médicales

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs l'arrivée en Corse de quelques savants désireux d'étudier la climatologie de notre beau pays.

Ces Docteurs arriveront à l'Ile-Rousse le 4 février, ils séjourneront 5 jours et recevront chez M. Tassara. De là ils iront à Corte où ils seront les 10 et 11 à l'Hôtel Paoli; les 12, 13 et 14 à Ajaccio, à l'Hôtel de France; les 15, 16 et 17 à Bastia, à l'Hôtel des Colonnes.

Ces praticiens soigneront les hernies des enfants sans opérations; les maladies de poitrine et les affections réputées incurables telles que: cancers, plaies de mauvaises nature, etc.

L'éminent docteur Noyon, chirurgien des hôpitaux, spécialiste des affections obstétricales, les maladies de matrice et des voies urinaires, hommes et femmes, les suivra dans les cas difficiles.

Nouvelles Maritimes

M. le capitaine de frégate Biard, récemment promu, est appelé au commandement de la défense mobile de la Corse.

— M. le pharmacien de 1re classe Vignoli Jean-Baptiste-Auguste est inscrit sur le tableau d'avancement pour le grade de pharmacien principal.

— Sont inscrits sur la tableau d'avancement:

pour le grade de premier maître de mousqueterie, le second maître Berlingeri Pierre-Marie.

pour le grade de premier maître fourrier, le second maître Figarella Albert.

pour le grade de premier maître commis aux vivres, le second maître Pietri Don Jean.

Bulletin Financier

Paris, le 29 janvier 1903.

Les dispositions se sont raffermies aujourd'hui et la clôture s'effectue en reprise générale. La Rente Française a reconquis le pair. Les Fonds Etrangers sont en plus-value. L'Extérieure remonte à 39.37, le groupe ottoman se relève vivement, le Serbe 4 0/0 reste en bonne tendance à 69.35. Nos Etablissements de Crédit conservent une excellente attitude, Crédit Lyonnais 1,115, Comptoir d'Escompte 583, Crédit Foncier 744, Société Générale 615.

En valeurs industrielles, le Rio progresse à nouveau à 1,114; l'action Tramways Electriques et Chemins de Fer accentue son avance à 75 francs.

A propos de l'émission de 60.000 obligations de 500 frs 3 1/2 0/0 du Crédit Foncier Egyptien, il faut observer que les titres de cette société ont toujours joui d'une grande faveur sur notre place. Ainsi les obligations 4 0/0 introduites en 1891, à 444 frs cotent aujourd'hui 509 frs. Les obligations 3 1/2, créées en 1896, se traitent actuellement à 505 frs, c'est-à-dire à 5 francs au-dessus du prix d'émission des titres qui font l'objet de l'émission actuelle et qui leur sont absolument assimilables.

Chemins Français calmes mais fermes.

Le Chemin de Fer
de la Côte Orientale

Un groupe considérable d'électeurs de l'arrondissement de Sartène vient d'adresser à M. le Député Gabrielli la pétition suivante.

Nous approuvons entièrement la démarche des électeurs de Sartène et nous espérons qu'elle ne restera pas sans effet.

Monsieur le Député,

Le moment nous paraît venu, pour vous, de tenir la promesse que vous avez faite à vos électeurs de Sartène.

Il faudra monter à la tribune et demander à la Chambre des députés si, véritablement, ce malheureux arrondissement est rayé de la carte de France; s'il continuera à être traité comme non existant et si nous allons voir, encore, commencer et terminer des chemins de fer comme ceux du Soudan, de Djibouti, de Madagascar et d'autres pays aux extrémités du globe.

Nous venons vous dire que cela nous est, à la fin, devenu insupportable, et nous vous prions de le dire bien haut à la Chambre.

Nous voulons le chemin de fer, comme tous les pays civilisés et non civilisés le possèdent; nous voulons être reconnus Français par la France.

Et dans le cas où votre voix ne serait pas entendue,

REVENEZ PARMI NOUS!

Il deviendra inutile que nous soyons plus longtemps représentés.

Jetez là votre démission; vous serez réélu à l'unanimité de tout l'arrondissement.

Vous n'avez pas d'autre moyen d'avoir satisfaction.

Nous attendons de vous cet acte de suprême énergie.

Sartène, 30 janvier 1903.

SAVON DU CONGO Hors concours 1900 produits hygiéniques

L'Election Sénatoriale
de la Corse

Nous lisons dans le Bulletin du Comité exécutif du parti républicain radical et radical socialiste, ayant son siège social à Paris, rue Tiquetonne, 62, séance du 14 janvier 1903, sous la présidence de M. Buisson, député de la Seine:

« M. Malaspina expose la situation qui lui est faite personnellement en Corse et les droits qu'il a acquis à l'appui du parti radical et radical socialiste. Il posera sa candidature en Corse s'il a cet appui.

» Lecture est donnée d'une lettre de M. Joseph Reinach, lequel déclare qu'il n'accepterait une candidature en Corse que si elle lui était offerte par M. Malaspina lui-même. »

LÉGION D'HONNEUR

Sont inscrits sur le tableau de concours pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur, MM. Sisco Théophile Michel Maurice, médecin de 1re classe, et Lucciardi Joseph-André-Marie, médecin de 2e classe.

⁂

— Sont inscrits sur le tableau de concours de la médaille militaire:

M. Francisci Philippe-Noace, premier maître fourrier.

M. Agostini Silvio, premier maître voilier.

M. Nicolini Nicolino Jean-Baptiste, second maître commis aux vivres.

M. Arrighi Laurent, sergent pompier à Toulon.

La Fête de Sainte-Dévote

Dimanche a été célébré le 23e anniversaire de la fondation de la Société de secours mutuels de notre ville, dont Sainte Dévote est la patronne.

La Messe

A huit heures et demie, précédés par la « Lyre Bastiaise, » qui ne cesse de prêter son concours en des circonstances pareilles, les membres du bureau se sont rendus à l'Hôtel-de-Ville, où M. L. Nardini, de la Délégation municipale, qui avait bien voulu accepter la présidence d'honneur, les attendait.

De là, on s'est rendu à l'église Sainte Marie, où la messe traditionnelle a été célébrée par M. l'abbé Pieri, au milieu d'une grande assistance.

La cérémonie religieuse terminée, les sociétaires, musique en tête, ont accompagné M. Nardini à l'Hôtel-de-Ville.

Le Banquet

A midi, avait lieu le banquet d'une soixantaine de couverts, dans une des salles, la plus coquette et la plus artistiquement décorée, de l'hôtel Lastrajoli. A la table d'honneur, les présidents et membres du bureau, en face, les secrétaires et les membres de la Presse.

Le menu était des plus exquis, il avait été d'ailleurs élaboré par une commission de sociétaires et savamment confectionné par le maître du lieu.

Le voici:

Hors d'œuvre
Loup de Saint-Florent sauce mayonnaise.
Nouilles à la milanaise
Poulets de Bresse aux champignons
Merles rôtis — Salade
Flan vanillé
Desserts variés
Vin rouge et blanc de Barsanese

Comme toujours, un silence relatif règne dès les premiers coups de fourchette, mais les conversations ne tardent pas à animer la réunion.

Les membres honoraires, quelques-uns du moins, ont tenu à venir assister à ces agapes fraternelles, notons surtout MM. André Valery, le doyen, Jobin, et quelques autres.

Discours de M. Airola

L'heure des toasts arrive. M. Joseph Airola, le dévoué président de la Société, ouvre le feu. Il commence par débiter une poésie de circonstance très spirituellement tournée, puis continue ainsi:

Messieurs et chers Frères,

Réunis à cette 23e fête de fraternité mutualiste, je suis heureux de vous adresser mes meilleurs et plus sincères vœux, ces vœux je les adresse aussi à nos camarades qui n'ont pu assister à cette réunion, à nos bienfaiteurs, à tous ceux qui contribuent à la prospérité de notre Société.

Je n'ai pas besoin de vous dire que les temps sont difficiles et que malgré tous nos efforts, notre marche en avant s'est ralentie, les dépenses ont sensiblement augmenté alors que nos recettes restent stationnaires. Mais je ne désespère pas, je compte sur votre attachement à notre œuvre mutualiste. L'année dernière, à pareille époque, M. Gaudin, maire, dans une touchante allocution, nous disait: « Votre Société a atteint sa 21e année, c'est-à-dire elle est majeure. » En effet, cette majorité nous l'avons acquise depuis un an, c'est pourquoi je crois superflu de vous adresser des conseils, nous connaissons nos besoins, et ils sont grands, hélas! nous ne devons pas ignorer nos devoirs.

Laissez-moi, avant de terminer, vous donner un exposé des recettes réalisées par nos propres moyens, et des dépenses occasionnées pour secourir nos sociétaires malades, ainsi que des frais divers.

Notre Société s'est formée par la fusion de diverses corporations. Ses statuts ont été approuvés le 7 juin 1880. Ces diverses corporations ont apporté un capital de 10.550 fr. 13. Depuis sa fondation, il a été versé par les membres participants la somme de 124.600 francs, qui se répartit ainsi:

Cotisations	119.456
Amendes	2.628
Droits d'entrées et recettes diverses	2.516

Les dépenses se sont élevées à la somme totale de 124.480 francs, se décomposant de la manière suivante:

Indemnités de maladies	45 949
Secours aux vieillards infirmes	11.845
Honoraires des médecins	20 330
Frais pharmaceutiques	22 020
Frais funéraires	12.230
Indemnités au rouleur	2.957
Loyer du siège de la Société	3.638
Frais de réception du très regretté président Carnot	1.681
Dépenses diverses	9.840

Vous voyez, Messieurs, par ce court exposé, l'utilité de notre Association, dont le but est de venir en aide à ses membres que la maladie a plongé dans le besoin, et qui, pour cela, a droit aux encouragements de la classe aisée.

Remercions notre président d'honneur, M. Alfred Fraissinet, et tous nos membres honoraires, pour l'appui moral et financier qu'ils apportent à notre œuvre.

Remercions également la presse locale, qui nous prête gracieusement ses colonnes, et tous mes collaborateurs, sans oublier notre docteur, M. Ferricelli.

Je lève mon verre à la santé du premier magistrat du pays, M. Loubet, de M. le Sous-Préfet de Bastia, de M. le Président de la Commission municipale, en la personne de M. Nardini, qui a bien voulu par sa présence parmi nous relever l'éclat de notre fête, à notre président d'honneur, M. Alfred Fraissinet, ainsi que de tous nos membres d'honneur et honoraires.

Je lève enfin mon verre à la santé de tous nos sociétaires et de leurs familles, et à la prospérité de la mutualité entière.

Les applaudissements couvrent la fin de ce discours.

Discours de M. Nardini

M. L. Nardini prend ensuite la parole.

Messieurs,

Ma première parole sera pour vous dire combien je regrette de ne pas voir à ma place M. le conseiller Savelli, l'honorable président de la Délégation municipale, et pour exprimer le vœu — ce vœu est en train de se réaliser — qu'il se rétablisse complètement.

Il a bien voulu me charger d'une façon toute spéciale de vous faire savoir le plaisir qu'il aurait eu de se trouver au milieu de vous, de vous témoigner tous ses regrets de ne l'avoir pu et de vous apporter l'expression des souhaits qu'il forme pour la prospérité de votre Société.

Je sais que M. le Sous-Préfet de Bastia s'unit à M. le conseiller Savelli dans les mêmes sentiments.

Qu'il me soit permis aussi de vous exprimer en quelques mots toute ma reconnaissance pour l'accueil si cordial que j'ai rencontré dans votre réunion et vous en remercier du plus profond de mon cœur.

Et maintenant, après le discours de votre cher et honoré président, j'éprouve l'hésitation du convive qui, au moment de parler, sent qu'il n'y a plus rien à dire.

Vais-je vous raconter les progrès de la mutualité, vous les connaissez mieux que moi et vous savez qu'à l'heure actuelle plus de 5 000 000 de Français lui sont acquis. D'ailleurs, le tableau que vient d'en faire votre président, me dispense de tout commentaire.

Dois je me permettre de vous donner des conseils! Avec vous, Messieurs, je n'ai que des leçons à prendre et non à donner. Il ne me reste donc qu'à vous montrer combien sont grands les services que vous rendez à notre ville.

Sans doute, dans ses effets immédiats, la mutualité a pour but de venir en aide aux malades, de garantir les travailleurs dans la mesure du possible contre les conséquences pénibles de la vieillesse; en un mot, d'assurer le lendemain à ceux que la fortune a le moins favorisé.

Cependant ici, à Bastia, vous rendez un service plus grand encore que ceux que je vous ai signalés: vous savez comment certains esprits superficiels se laissent facilement impressionner par les propos qui divisent et excitent les ressentiments et combien souvent tel bon et loyal citoyen est accusé par la malignité publique de toute sorte de méfaits parce qu'ils ne partage pas les opinions de ceux qui croient n'avoir que de bonnes opinions.

Quant à vous autres, Messieurs, en réunissant des hommes qui ne se connaissaient pas toujours, en les obligeant à échanger continuellement leurs idées, en les contraignant à avoir des intérêts communs, vous accomplissez une grande et noble action, vous leur enseignez à pratiquer cette belle vertu, la solidarité; c'est là le plus grand service que vous puissiez rendre à vos concitoyens, car c'est par la solidarité que l'humanité se dirige lentement mais sûrement, n'en déplaise aux esprits chagrins, vers un idéal républicain d'égalité parfaite, de justice et de vérité.

Messieurs, c'est profondément pénétré de ces sentiments de confiance pour cet idéal que je bois à la prospérité de votre Société, que je lève mon verre en l'honneur de M. Airola, votre respecté président.

Sa voix chaude et vibrante, la sympathie justifiée d'ailleurs dont il jouit dans notre ville, ont dû lui prouver et combien il est estimé de tous et comment il est écouté, c'est fréquemment que son improvisation a été applaudie.

⁂

M. F. Casalta, du *Bastia-Journal*, prend ensuite la parole.

Il remercie le Bureau d'avoir bien voulu inviter la presse locale à ce banquet annuel. Il voudrait lui aussi voir cette fête de la mutualité se propager dans les vingt capitales de l'Europe pour le bonheur complet des mutualistes.

En terminant il félicite la commission qui a préparé l'excellent déjeuner qui a été savouré.

A deux heures l'on s'est séparé en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Pour nous, nous souhaitons à cette Société dont la prospérité va de plus en plus croissant, un plus grand nombre de membres honoraires. Dans notre ville où chacun se pique de participer aux œuvres philanthropiques et humanitaires, nous signalons celle-ci; leur adhésion n'en aura que plus de mérite et n'en sera que mieux comprise.

P. S.

Comité des Fêtes de Bastia

1re Liste de Souscription

MM.

Collin, premier président, 20 fr.; Buseu, sous préfet, 20; Savelli, président de la délégation municipale, 20; Charles et Joseph Orenga, 40; Un retraité, 10; Sébastien de Caraffa, 10; Eugène Angeli, 5; Roggiali, tailleur, 5; Antoine Agostini fils, 5; Luigi, pharmacien, 5; Lima, 5; Marcantetti, pharmacien, 5; Hyrigoyen, 1; Veuve Feretti, 2; Gentil, pharmacien, 10; Raffalli, consul de Venezuela, 5; Roth, 5; Calissano, bottier, 0,60; Ienardi, 2; Giuntoli, bijoutier, 5; Dané, pharmacien, 5; Loca, mécanicien principal en retraite, 4; Robert Badani, 5; veuve Dominique Cruciani, 5; Campodonico, coiffeur, 2; Maison Helvetia (machines à coudre), 2; Lota, Bonbonnière, 5; Teillet, pharmacien, 5; Scinatro, 2; Sébastien Gregory, 2; Airola, 1; Casimir Piaggi, 5; Passalacqua (Civette), 2; Joseph Graziani, 5; Anonyme, 5; Carbuccia, négociant, 10; Cinsi, avoué, 5; Rosi, chapelier, 0,30; Ramarani, pharmacien, 5,

Remise de Décoration

A l'occasion de la remise des insignes de la Légion d'honneur à M. le commandant Carrega, chef de bataillon aux services spéciaux du territoire, le Général Gouverneur passera le 4 février 1903, à 2 h. 30, sur la place Saint-Nicolas, la revue des troupes de la garnison en grande tenue de service.

MM. les Officiers en retraite, de la réserve et de l'armée territoriale sont invités à se joindre, en tenue, à leurs camarades de l'armée active.

Chambre Musicale

Des documents et de la musique de l'époque intéressant la conférence musicale fixée au 6 février, n'étant pas arrivés en temps utile, celle-ci est reportée au vendredi 21 février.

Le programme complet en sera publié ultérieurement.

UNE ŒUVRE PHILANTHROPIQUE

Fleur de Gloire, tel est le titre héroïque d'un petit volume de prose et de vers que publie un de nos confrères et compatriotes, M. Gaston Colombani.

Gaston Colombani est un ancien soldat de l'armée coloniale, et il aime à en évoquer les souvenirs glorieux et touchants, qu'il s'exprime en vers ou en prose, sa plume sait trouver le mot juste qui fait naître l'émotion et qui, parfois, sait faire jaillir une larme.

Son livre est dédié à l'armée. C'est au soldat qu'il s'adresse. Mais le « civil » le lira avec autant de plaisir que le militaire. Chaque civil est un militaire d'autrefois. Et l'on trouvera dans le livre de Gaston Colombani des pages tristes et des pages glorieuses que chacun croira avoir vécues.

Disons enfin que ce livre est vendu au profit des soldats rapatriés des colonies et le bénéfice en est destiné, par son généreux auteur, à la création d'une maison de retraite pour les glorieux vétérans qui nous reviennent de si loin.

C'est là une noble et belle pensée qui peut et doit intéresser tous les Corses sans exception, et nous espérons qu'elle aura son retentissement philanthropique et son heureuse réalisation.

Deux déléguées de l'Œuvre sont en ce moment dans nos murs; ils se proposent de visiter toute l'Ile, et nous voulons espérer que le meilleur accueil leur sera réservé.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 2 FÉVRIER

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 7 2. A midi, + 12 2. A 7 heures du soir + 10 2. Maxima, + 12 2. Minima, + 7 2.

Baromètre. — 7 heures du matin, 751 mm. Midi, 749 mm. 6 heures du soir. 749 mm.

Vent. — Dans la matinée, S. O. modéré. Dans l'après-midi, S. E. faible.

Etat du ciel, pluvieux.

Pluviomètre, à midi: 9 mm.

⁂

Nouvelles militaires

M. Suru, lieutenant d'infanterie breveté, est attaché comme stagiaire à l'Etat-major du Gouvernement militaire de la Corse.

⁂

Carnet mondain

Le 11 de ce mois sera célébré à Paris, en l'église Saint-Augustin, le mariage de Mlle Hélène de Pitti-Ferrandi avec M. Olivier de la Chèvre de Teulle, vice-consul de France.

⁂

Décès

Mme Pauline Guasco née Luccantoni a succombé samedi aux suites de couches laborieuses: elle était à peine âgée de dix-huit ans; l'enfant qui lui a coûté la vie n'a vécu que quelques jours, et elle a lutté depuis un mois, disputée à la mort par les soins affectueux de son époux et de sa mère. Tout a été inutile. La mort avait jeté son sinistre regard sur cette jeune femme, si bonne et si aimée, et elle n'a pas voulu lâcher sa proie.

On peut se figurer l'accablement de son infortuné époux, M. Joseph Guasco, commis des douanes et régies en Indo-Chine, qui avait voué sa vie à une compagne si chère, et qui la voit disparaître en pleine jeunesse.

De nombreux parents et amis ont suivi le cortège de Mme Guasco et se sont associés à la douleur de sa famille.

Nous adressons à M. Guasco et aux familles Luccantoni et Guasco toutes nos condoléances.

⁂

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

⁂

Occasion

Appareil Acétylène à vendre.
S'adresser au bureau du journal.

⁂

Dentiste

M. P. Sabaté, dentiste du Lycée, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet dentaire est transféré boulevard Paoli, 18, au 1er (Maison Benedetti).

⁂

Pharmacie Teilliet

Spécialité d'huiles de foies de morue garanties pures. Lorsque cet héroïque médicament est d'une pureté absolue et extrait récemment de foies frais, il est accepté par les estomacs les plus délicats et constitue un dépuratif et un reconstituant incomparables.

Pharmacie Teillet, boulevard du Palais, 10.

⁂

A louer

Appartement de 8 pièces, au 1er étage, rue du Molino Bianco.

— Autre appartement de 8 pièces, au 3e étage, Nouveau Port, au-dessus des Bureaux de la Douane.

S'adresser à M. François Maestracci, 2, rue Neuve Saint-Roch.

⁂

Objet trouvé

Il a été déposé dans nos bureaux un passe-partout trouvé près de la pharmacie Marcantetti.

Etat Civil

NAISSANCES

Negro Angèle-Marie. — Peria Henri-Charles. — Mariotti Louis-Emmanuel. —
ssali Augustin. — Maréchal Louise-Anto-
ie. — Agostini Anne-Julie-Marie-Antoi-
nette. — Susini Ange. — Marchesi Louis.

DÉCÈS.

rdi Eugénie, célibataire, 49 ans, de Bastia.
tti Marie-Dominique, 42 ans, de Bastia.
rrero Marie, veuve, 71 ans, d'Albenza.

GRANDE FABRIQUE
de meubles d'Art
Riches et ordinaires
MARINETTI Frères
6, Boulevard du Palais, 6

Seule maison qui, à travail égal, peut vendre à 20 0/0 meilleur marché, tout en donnant une fabrication supérieure et garantie.

TUMEUR [illegible]

Bourse de Paris

	31 Janv. —	2 fév.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.80 —	99.85
— 3 p. 0/0 amortis.	99.45 —	99.50
— 3 0/0 nouveau .	—	

Dépêches de Nuit
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

Les Services Maritimes Postaux
DE LA CORSE

Jusqu'à présent trois concurrents se trouvent en présence pour l'adjudication des Services maritimes postaux de la Corse:

Ce sont:
MM. Fraissinet,
Crucien Luiggi,
Haguet.

Nouvelles Militaires

Artillerie

M. le capitaine Bonnet, commandant la 6e batterie du 33e régiment d'artillerie, à Poitiers, où eurent lieu des incidents ces jours derniers, est envoyé à Briançon; il est attaché à la direction d'artillerie de cette place.

⁂

Les hommes de cette batterie sont envoyés en Algérie.

⁂

Le rapport du commandant du 9e corps d'armée dit que le capitaine Bonnet faisait preuve, à l'égard de ses hommes, d'une sévérité excessive.

Inspection générale de la Gendarmerie

M. le général de brigade Quincy, commandant la 61e brigade d'infanterie, est chargé de l'inspection générale, en 1903, de la 15e ter de gendarmerie.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Les électeurs de la 2e circonscription de Moulins sont convoqués pour le 1er mars, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. Ville, élu sénateur.

⁂

Sont convoqués pour la même date les électeurs de l'arrondissement de La Palisse pour pourvoir au remplacement de M. Gacon, élu sénateur.

DUEL DE PRESSE

Ce matin a eu lieu une rencontre entre M. Laberdesque et M. Colline, journaliste.

L'arme choisie était l'épée de combat.

M. Colline a été blessé au bras.

M. Laberdesque a reçu sur le terrain les félicitations de M. Max Régis.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Le collège sénatorial des Basses-Alpes est convoqué, pour le 22 février, à l'effet d'élire deux sénateurs, en remplacement de MM. Andrieux et Fruchier, dont l'élection a été annulée.

LES RETRAITS
de la Caisse d'épargne nationale

Pendant le mois de janvier l'excédent des retraits de la Caisse d'épargne nationale s'élève à la somme de 17.422.210.

Les Obsèques de M. Raynal

Les obsèques de M. Raynal ont eu lieu hier matin.

Des discours ont été prononcés par MM. Lourties, sénateur des Landes, Obissier Saint-Martin, sénateur de la Gironde, Decrais, député de Bordeaux, et Berthou, au nom de l'alliance républicaine démocratique.

L'inhumation a été faite au cimetière Montmartre.

POUR LES PÊCHEURS BRETONS

La reine de Portugal a envoyé une somme de 3.000 francs pour les pêcheurs bretons.

A l'Ecole Polytechnique

Acte d'insubordination des Elèves de 1re année

Soixante élèves de première année de l'Ecole polytechnique ont refusé, vendredi dernier, de faire une composition écrite, sous prétexte qu'elle n'était pas prévue dans le programme.

Ces élèves ont été privés de sortie hier, à la suite de cet acte d'insubordination.

Les élèves de deuxième année (les anciens), se déclarant solidaires, ont refusé de sortir également.

Punition
du Ministre de la guerre

A la suite de leur acte d'insubordination, le Ministre de la guerre a pris contre les élèves de première année les mesures suivantes:

Les soixante élèves de première année de l'Ecole polytechnique seront temporairement exclus de cette école et classés, comme soldats de 2e classe, dans des régiments d'artillerie.

Ces élèves quitteront l'Ecole demain matin.

Les Morts du Jour

Le général Cosseron de Villenoisy

On annonce la mort du général de brigade Cosseron de Villenoisy.

Le général Cosseron de Villenoisy, qui était en retraite depuis le 5 février 1884, était commandeur de la Légion d'honneur.

Obsèques de Mme Brisson

Les obsèques civiles de Mme Brisson ont eu lieu dans la matinée.

Le président du Sénat, les représentants du président de la République, tous les ministres, de nombreux sénateurs et députés de tous les groupes y assistaient.

UNE QUESTION
au Ministre de la Guerre

Le général André sera questionné demain, à l'ouverture de la séance de la Chambre, sur l'incident de l'Ecole Polytechnique.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Nouvelles confuses

Les nouvelles qui nous arrivent du Maroc sont on ne peut plus confuses.

Certaines dépêches annoncent que le prétendant a été obligé de battre en retraite; d'autres, au contraire, nous disent que les troupes du Sultan ont essuyé une défaite.

Tout porte à croire que les nouvelles annonçant la défaite du prétendant sont les seules vraies.

Le Sultan a pris, en effet, pour se défendre de sérieuses dispositions.

La tente du Sultan et sa garde, composée d'environ 4.000 hommes, occupe une colline qui domine la ville; au sud, un camp est établi, entre la ville et le Sébou, sur une colline qui domine le pont. Cette position fortifiée est défendue par 3.000 hommes.

Une troupe d'environ 2.000 cavaliers campe sur la rive droite du fleuve, à environ 12 kilomètres du pont.

Enfin, à 9 kilomètres au nord de la ville, un gros de troupes chérifiennes a établi son campement.

En tout, l'armée chérifienne ne dépasse pas 12.000 hommes.

Victoire du Sultan

On télégraphie de Tanger que les troupes du Sultan, sous les ordres du ministre de la guerre, ont mis en déroute les partisans du prétendant.

Bou-Hamara a été capturé par El-Mennebbi.

Cette importante défaite mettra sans doute fin à l'insurrection.

A LONDRES

La santé d'Edouard VII

Un télégramme de Londres annonce que le roi souffre d'un refroidissement accompagné de fièvre.

Les médecins ont condamné Sa Majesté à un repos absolu.

EN ITALIE

La Santé de M. Prunetti

L'amélioration qui s'est produite hier dans l'état de M. Prinetti continue.

On espère que le ministre des affaires étrangères ne tardera pas à entrer en convalescence.

M. di Rudini

D'après une dépêche de Rome, M. Nigra, ambassadeur d'Italie à Vienne, serait remplacé par M. di Rudini.

CONFLIT ITALO-TURC

Un bateau italien capturé par les pirates

Les pirates de la Mer Rouge ayant capturé sur les côtes d'Yemen un bateau italien, les autorités italiennes ont donné quinze jours aux autorités turques pour la restitution du bateau, la mise en liberté de l'équipage et la punition des pirates, faute de quoi les autorités italiennes prendront les mesures qu'elles croiront devoir prendre.

EN ALLEMAGNE

Abdication du prince de Saxe

Le prince de Saxe a renoncé à la couronne en faveur de son fils aîné et a prié l'Empereur d'Allemagne de le relever de ses fonctions d'inspecteur général de l'armée saxonne.

AU VÉNÉZUÉLA

Mécontentement des Etats-Unis

Le mécontentement des Etats-Unis contre l'Angleterre et l'Allemagne grandit de jour en jour.

Ce mécontentement a augmenté bien plus, ces jours derniers, à la suite du refus des trois puissances alliées d'accepter la proposition de M. Bowen, tendant à donner à toutes les nations créancières du Vénézuéla le même traitement qu'aux trois puissances coopératives.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 2 heures 20.

M. François Carnot, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

Ministère de la Guerre

Suite de la discussion du budget du ministère de la Guerre.

La discussion s'ouvre sur le chapitre 19, solde de l'artillerie.

Les Incidents de Poitiers

M. Lasies se plaint des mesures que vient de prendre le ministre de la guerre à la suite des incidents qui se sont produits à Poitiers.

Le ministre de la guerre demande que la discussion sur ces incidents soit fixée après le vote du budget.

Motion Le Hérissé

M. Le Hérissé présente une motion invitant le gouvernement à étudier la question de la péréquation du temps de service militaire pour l'attribution de la Médaille à l'ancienneté.

La motion du député d'Ille-et-Vilaine est renvoyée à la commission de l'armée.

Le vin aux Soldats

M. Sarraut demande un crédit de 1.200.000 francs, afin qu'il soit fait pendant l'année de nombreuses distribution de vin au soldats.

La proposition du député socialiste de l'Aude est adoptée par 322 voix contre 213.

La viande aux Soldats

M. Vaillant demande un crédit de 5 millions pour allouer des rations supplémentaires de viande aux troupes.

La proposition du député socialiste de la Seine est adoptée par 387 voix contre 160.

Les aumôniers militaires

M. Dejeante demande la suppression des aumôniers militaires.

La proposition du député socialiste de la Seine est rejetée par 305 voix contre 221.

Les frais de culte

M. Bouveri demande la suppression des frais de culte pour les obsèques des militaires.

La proposion du député socialiste de Saône-et-Loire est rejetée par 311 voix contre 222.

Le rabiot

M. Thivrier dépose une motion tendant à la suppression du *rabiot*.

La proposition du député socialiste de l'Allier est renvoyée à la commission de l'armée.

Le certificat de bonne conduite

M. Féron dépose une motion demandant la suppression du certificat de bonne conduite.

La proposition du député socialiste de la Seine est renvoyée à la commission de l'armée.

Les chevaux des Officiers généraux

M. Le Hérissé dépose un amendement supprimant les chevaux inutiles qui sont à la disposition des officiers généraux.

L'amendement du député nationaliste d'Ille-et-Vilaine est adopté.

Les chapitres du budget du ministère de la guerre sont adoptés jusqu'au chapitre 44.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

DERNIÈRE HEURE

L'INSURRECTION DU MAROC

Capture du prétendant démentie

de Tanger:

La nouvelle de la capture du prétendant est démentie.

La déroute des forces rebelles est confirmée.

AVIS DE MESSE

Une messe de sortie de deuil sera célébrée mardi, 3 février, à 10 heures du matin, en l'église Saint Jean-Baptiste, pour le repos de l'âme de

M. Joseph Peretti

La famille y assistera.

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations.

A louer présentement

1. Un appartement meublé et non meublé au 2me étage, maison Fantauzzi, 15, place Saint-Nicolas.

2. Magasins de l'ancienne imprimerie Fabiani donnant sur le Boulevard du Palais et la rue de l'Opéra.

3. Villa avec jardin et propriété située à Toga.

S'adresser pour le tout à la maison L. N. Mattei et Cie, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

AVIS

M. A. Georges D. D. S.

Dentiste Américain

a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13, au premier, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.

PRIX MODÉRÉS

Pétrole Atlantic

Voulez-vous voir réellement clair ? achetez le PETROLE de la Société ITALO-AMERICANA del PETROLO de Philadelphie, lequel ne dégage aucun atome de fumée et qui vous procurera un éclairage de toute beauté.

Prix rendu à domicile

La caisse de 37 litres 15 fr.
Le bidon de 18 litres et 1/2 7.50

Dépôt : L.-N. MATTEI et Cie.

Avis aux acheteurs de Pétrole

Le pétrole très supérieur de la COLUMBIA OIL Co de New-York, est à *115 degrés* de pouvoir éclairant.

Les meilleures marques importées en Corse jusqu'à ce jour n'ont jamais dépassé *110 degrés*. Nous mettons au défi qui que ce soit de prouver le contraire.

Notre but n'est pas de discréditer les autres marques. Nous ne pouvons cependant pas non plus permettre certaines insinuations contre la *Mère*, alors surtout qu'elle a *5 degrés de supériorité* sur ce qu'on appelle la meilleure.

Le consommateur aura bien que le commerce ont intérêt soit au point de vue de la qualité comme au point de vue du prix, (la différence est aussi sensible sur les deux points) d'attendre le *Leonardo* qui doit arriver incessamment de New-York avec *18.500* caisses de la *Columbia Oil Co* ayant *115 degrés* de pouvoir éclairant, au lieu de *110* degrés maximum de la qualité reçue jusqu'à ce jour.

Le pétrole *Columbia* d'un emballage parfait, supérieur entre tous, sera vendu au débarquement, au Commerce de gros, *11 francs la caisse à l'entrepôt d'octroi*.

DAMIANI et VINCENTELLI.

Bastia, ce 15 novembre 1902.

AVIS

M. Beschini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, nourrices, terres, maisons, animaux, est situé rue Napoléon, 21.

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé et la conservent par l'usage des PILULES DÉPURATIVES du docteur **GOLVIN** de la Faculté d'Avignon. Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifient le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vieux Rhumes, Fraîcheurs, Engorgements, Lait répandu, Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'appétit, Échauffement, Faiblesse, Anémie, Mauvais Estomac, Intestins paresseux. 2 fr. la boîte avec la GUIDE DE LA SANTÉ. Aucun flacon sans cette signature. Et par la poste franco contre mandat adressé à M. Proud'homme, Pharm. 2, rue Saint-Denis, 28 PARIS

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
ÉDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2e, 3e et 4e Nos.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Mme FAITH WOOD

Dentiste

reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le **Cigare Mattei**, le demander dans tous les débits.

On ne fume pas un bon cigare, On le fume, tellement il est rare

ESSAYEZ ESSAYEZ

CHICORÉE BOULANGÈRE

La Meilleure des Chicorées Françaises

Exigez le Paquetage CROISSANT

CARDON DUVERGER CAMBRAI

Dépositaire pour l'Exportation, M. CAMUGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

Librairie et Imprimerie Ollagnier

Paris qui Chante

Revue hebdomadaire illustrée des Concerts, Théâtres, Cabarets artistiques, Music-Halls

25 Centimes le Numéro

16 Pages grand format

PAPIER GLACÉ DE GRAND LUXE

Soixante Photographies inédites des Artistes les plus connus

Dans son 1er NUMÉRO *Paris qui Chante* donne le Programme d'un Concours Musical

2.800 francs de Prix en espèces sont attribués au Concours

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Ruby* chargera vers le 12 janvier
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Iberia* chargera vers le 25 janvier.

Pour frêt s'adresser à
Arthur G. Southwell, Bastia.

Demandez partout l'excellente *Eau-de-vie du Mirador*. Dépositaire : Simon Damiani, angle des rues Miot et Napoléon, 21, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

Malades! 800000

[illegible] F. A. Ellis, 17, rue d'Hauteville, Paris

L'Absinthe CUSENIER Oxygénée C'est ma santé

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS CUSENIER « LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE » 20 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER Direction : 226, Boulevard Voltaire, Paris.

À CÉDER dans très bon quartier de Paris. Concession d'une source d'eau minérale avec produits gazéifiés, et de lait. Bénéfices garantis annuellement 20.000 francs.

On traitera avec une douzaine de mille francs, comptant de préférence avec personnelle susceptible de diriger la manutention et livraison, ou on accepterait associé. Affaire de tout repos. Écrire à Hérard et Bergeon, Boulevard Sébastopol, n 30, Paris.

LE PHÉNIX

COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE SUR LA VIE ET L'INCENDIE

Fondée en 1819

Fonds réalisés : **200** millions
Valeurs assurées encours: **800** millions.

S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie Le Phénix, à Bastia, 17, Bd Paoli.

Au printemps l'Amaro est pour tout convalescent le produit excellent qui réjouit le cœur, [illegible]

Veuve F. Agostini et Fils

Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia

Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires

Bicyclettes Terrot

Pose d'appareils d'Acétylène

Un mécanicien est attaché à la maison

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame; Messieurs, demandez-le aux Dames.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve, La Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS À PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie à

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Carde, 1.

Le COURRIER de la PRESSE fondé en 1880, A. GALLOIS, Directeur, 21, Boulevard Montmartre, PARIS [illegible]

AVEC 4 SOUS (20 CENT. PAR JOUR) FAIRE FORTUNE

Gros lots 500.000 fr.

[illegible] f., 150.000 f., 25.000 f., etc.

Pour 20 centimes (QUATRE SOUS p. j.) on participe aux SIX tirages annuels, lots de 500.000 fr., 250.000 fr., 100.000 fr., 50.000 fr. Le souscripteur a droit à l'intégralité des lots [illegible] 500.000 francs. [illegible] est assuré de toucher toujours [illegible] explicative au Directeur de la Caisse générale, 20, rue [illegible], Paris.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour

Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.

Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »

« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.

Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.

Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI [illegible] paquet.

28e ANNÉE MERCREDI 4 FÉVRIER 1903 N° 30

00059

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint André Corsini.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 6 h. 46 m. — Coucher, 4 h. 47 m.

Lune : Nouv., le 28 — Premier quart., le 4.

Fête de demain : Sainte Agathe.

2 Février

A propos des Châtaigniers

Bastia, le 2 février 1903.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

Le *Petit Bastiais* du 1er février reproduit sous le titre *Le Bois Sacré*, un article de M. Edmond Haraucourt. Le brillant et sympathique rédacteur du *Gaulois* proteste énergiquement contre la destruction de nos châtaigniers, et il indique un remède, ce remède consisterait dans une loi exceptionnelle protégeant les châtaigneraies de la Corse.

Il relève que, « un sénateur, M. » Farinole, a demandé la création » d'un impôt formidable, qui frap» pât l'acide gallique, » et il ajoute que « on peut craindre qu'un tel » remède n'empire le mal. »

Je me garde d'approuver ni de contredire, mais je tiens à expliquer comment et pourquoi, à la séance du 23 janvier 1902, j'ai entretenu le Sénat du déboisement de notre île.

Je demandais avec mes deux collègues de la Corse, la nomination d'une commission d'enquête ayant pour mission d'étudier, sur les lieux, les moyens de porter remède à la crise économique qui sévit en Corse ; je m'appuyais sur une délibération du Sénat du 5 mars 1891 ordonnant cette mesure pour l'Algérie.

Sur l'opposition de M. Waldeck-Rousseau, le projet de résolution que nous proposions a été repoussé. Nous avions été invités à présenter ce projet par un ordre du jour de la Ligue Corse de Paris, dont le général Alessandri est le président (1).

Voici d'ailleurs comment je me suis exprimé :

« Je signale le danger que cette » industrie (l'industrie de la fabrica» tion de l'acide gallique) présente » pour que l'on étudie la situation » qui nous est faite. *Si le mal est » sans remède on ne fera rien*, c'est » bien entendu ; mais si, par ha» sard, il existe un remède capable » d'empêcher notre malheureux pays » de mourir, car en définitive, privée » de ses châtaigniers merveilleux, » la Corse est condamnée à mort, » la commission le trouvera et nous » ne verrons plus détruire par le » fer et par le feu l'œuvre que la » nature a mis des siècles à créer. » (Officiel du 23 janvier 1902).

Je vous serais, etc.

VINCENT FARINOLE,
Ancien sénateur,
Conseiller honoraire à la Cour d'Aix.

---

(1) Voici cet ordre du jour :

Les Corses habitant Paris réunis le samedi 15 novembre 1901 au nombre de 1.500, salle des Négociants, rue du Louvre, *pour adhérer aux protestations qui s'élèvent dans tout le département......* invitent tous les représentants à réclamer une enquête parlementaire dont le résultat éclairerait les pouvoirs publics sur l'état lamentable d'un pays notoirement pauvre et condamné si on ne lui porte pas secours à la famine et au désespoir.

. . . .

Ils demandent aux pouvoirs publics d'assurer par une législation et une surveillance plus sévères la protection des maquis et forêts, trop souvent ravagés par des incendies, et « ils appellent d'une fa» çon toute particulière l'attention du lé» gislateur sur la nécessité d'enrayer le » déboisement des châtaigneraies (dont la » pratique constitue un véritable danger) » par l'établissement d'un impôt qui frap» perait l'acide gallique à la sortie des » ports insulaires. »

Les Congrégations

Un grand nombre d'habitants de Sari d'Orcino ont adressé une pétition au Sénat pour appeler le bienveillant intérêt de la haute assemblée sur l'application des décrets concernant les congrégations en la priant instamment d'accorder les autorisations à toutes les communautés qui les ont sollicitées.

Cette pétition a été examinée par la 5e commission, et M. Vagnat a présenté le rapport suivant :

« La commission ne pouvant statuer sur l'objet de cette pétition, nous vous proposons de la renvoyer à M. le président du Conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, pour qu'elle puisse servir d'indication, s'il y a lieu. »

Le Sénat a ordonné le renvoi au ministre de l'intérieur et des cultes.

Votes de nos Députés

Scrutin sur la proposition de M. Sembat tendant à la suppression de l'ambassade auprès du Vatican.

Nombre de votants . . 525
Majorité absolue . . . 263
Pour 205
Contre 320

La Chambre n'a pas adopté.

Les quatre députés de la Corse ont voté contre.

⁂

Scrutin sur le projet de résolution de M. Thivrier, concernant les allocations aux établissements français en Orient, ainsi conçu :

« La Chambre invite le gouvernement à consacrer tous les crédits votés aux œuvres d'assistance et d'instruction publique laïques, et à poursuivre activement le développement de ces œuvres laïques. »

Nombre de votants . . 505
Majorité absolue . . . 253
Pour l'adoption. . . 212
Contre. 293

La Chambre n'a pas adopté.

Ont voté contre, MM. Arène, Gabrielli.

N'ont pas pris part au vote, MM. Astima, Malaspina.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

4 février 1769. — Naissance, à Nonza, du général de Gentile.

A propos de Michelet

Bastia, le 30 janvier 1903.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

Voyez avec quel lyrisme M. F. de C. exalte l'amour de Michelet pour la Vérité : « Michelet, par tout ce que nous pouvons savoir de sa vie et de son œuvre, l'a presque partout cherchée (la Vérité). »

Oui ! même lorsqu'il fait l'apologie de la Terreur : « Il est pour les victimes cruel jusqu'à l'injustice, » s'écrie un littérateur bien connu.

Il convient de passer la parole aux savants, aux érudits qui ont étudié, et sainement critiqué son œuvre. J'aurai soin de ne citer que des écrivains peu suspects de bonapartisme et de tendresse exagérée pour la Corse.

J. Simon, qui avait été l'élève de Michelet à l'École Normale, a tracé de lui ce portrait : « Le voilà avec ses passions toujours ardentes, toujours implacables, avec ses amours pleins d'emportements et de tendresses, avec ses goûts pour les minuties et les mièvreries, avec ses éclairs de génie et ses vues profondes, variable et mobile comme une femme avec une volonté virile ; effrayant dans ses témérités, caressant dans ses tendresses, etc. » Puis : « La raison disparaît sous la passion ; à *chaque page*, on est en présence d'un *homme de parti*, à qui il faut se livrer, ou avec qui il faut lutter. »

Voici comment Taine apprécie l'œuvre de Michelet : « Son histoire a toutes *les qualités* de l'inspiration : mouvement, grâce, esprit, couleur, passion, éloquence ; elle n'a pas celles de la science : clarté, justesse, certitude, mesure, autorité. »

« Historien contestable et décevant, dit encore M. Faguet. » — « Il ne peut servir de guide, écrit M. Monod ; il faut toujours le contrôler, le rectifier, et très souvent le contredire. »

Faut-il continuer les citations ? invoquer d'autres témoignages ?

Bien que le débat soit très intéressant pour les Corses, je ne voudrais pas abuser de la bienveillante attention de vos lecteurs, ni de votre large hospitalité. L'autorité des écrivains dont j'ai donné l'opinion *est indiscutable : je crois donc pouvoir dire que si je me trompe, c'est en bonne compagnie.* Cependant, j'ai une citation au bout de la plume, que je ne peux pas m'empêcher de faire, et qui étonnera vivement vos lecteurs, et M. F. de C. lui-même : Elle est de M. J. Reinach, l'ami de M. Seignobos, fine fleur, comme lui, de l'*intellectualisme, et grand champion de la Vérité.* « Michelet, déclare M. J. Reinach, a découvert l'hystérie dans l'Histoire, et en est lui-même atteint. »

N'est-ce pas que cette appréciation de M. J. Reinach devait être réservée pour la fin ? Elle les confirme, les synthétise toutes en les précisant, et qui ne sait, d'autre part, que M. Reinach est un des imitateurs de cette religion d'État dont les prophètes vénérés sont Voltaire, Renan, Taine, Ed. Quinet, Michelet, Emile Zola.

Mais je m'aperçois que je me suis trop éloigné du sujet du débat.

Il est regrettable, pour moi, que M. F. de C., qui m'a accusé d'avoir voulu « monter un fier bateau à mon île natale, » n'ait pas cru devoir accepter la proposition de soumettre notre litige à l'appréciation d'un jury d'honneur.

Jaloux de lauriers que je n'ai nullement recherchés, auxquels je ne prétends pas (qu'il se tranquillise !) il essaie, lui, de nous monter, non pas un simple bateau, mais une véritable escadre. Il veut une victoire facile. C'est pourquoi, négligeant le fond même du litige, il discute à côté ; il parle longuement de l'œuvre de Michelet, qu'il défend de son mieux ; il ne dit rien ou presque rien du livre de M. Seignobos qui est le seul qui nous intéresse ; et il réussit à m'entraîner moi-même loin du sujet. J'y reviens.

Le but de la campagne que j'ai entreprise (combien de fois devrai-je le répéter encore) n'est pas précisément, n'est même pas du tout de critiquer l'œuvre de Michelet, ni même de relever ses injures contre notre pays ; mais plutôt, mais seulement d'empêcher que ces injures ne soient enseignées comme des vérités historiques aux élèves de nos écoles, à nos enfants.

Je voudrais que les lecteurs du Petit Bastiais aient sous les yeux ma lettre à M. Emmanuel Arène, mon Appel aux conseils municipaux de la Corse, les articles de M. F. de C., mes réponses à ces articles ; ils jugeraient mieux, et je ne serais pas obligé de reproduire de nouveau dans les colonnes de ce journal les magnifiques, les superbes tableaux par lesquels Michelet nous manifeste son affection, sa fraternité, afin de bien établir mon entière bonne foi, ma parfaite correction, et mettre à nu le parti pris de mon contradicteur.

Ils jugeront, vos lecteurs, si j'ai, ou non, travesti la pensée de l'auteur et altéré son texte ; s'il est vrai que Michelet, comme l'avait reconnu M. F. de C. lui-même, pour le nier de nouveau ensuite, s'il est vrai que dans le premier passage, Michelet vise les Corses de 1870-74, époque à laquelle l'ouvrage a été écrit. Ce passage commence par ces mots : « La vendetta est la religion du pays, » et se termine par ceux-ci : « de voir leurs guides s'éveiller, se lever à minuit. »

Michelet, faisant un bond soudain dans le passé, comme pour y rechercher la preuve ou l'explication des inexactitudes qu'il vient d'écrire sur le présent, trace à grands traits, et en termes plutôt hachés, l' « histoire morale » de la Corse, non sans exagérer les misères et les défauts de son peuple à travers les siècles, et

---

140 — *Feuilleton du Petit Bastiais*

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. de Balzac

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

— Oh ! dit la comtesse en souriant mélancoliquement, n'est-ce pas prêter bien de l'importance à des enfantillages ?

— Naïs, sans doute, est une enfant, mais qui sera plus tôt femme que pas une. Ne me l'écriviez-vous pas vous-même, que vous étiez épouvantée de l'intuition qu'elle semblait avoir en de certaines matières tout à fait au-dessus de son âge ?

— Cela est vrai. Mais, dans ce que vous appelez sa passion pour M. de Sallenauve, outre qu'il n'y a rien que de naturel, cette chère petite met un abandon et une publicité qui laissent à ce sentiment tout son caractère enfantin.

— Eh bien, croyez-moi, ne vous y fiez pas, même après l'éloignement de notre fâcheux ! Admettez, en effet, que, le moment de marier votre fille arrive, ce goût ait grandi avec elle ; imaginez un peu le bel embarras !

— Oh ! d'ici là ! Dieu merci ! .. fit madame de l'Estorade d'un air d'incrédulité.

— D'ici là, répliqua madame Octave de Camps, M. de Sallenauve peut avoir obtenu des succès qui mettent son nom dans toutes les bouches ; et, avec sa vive imagination, plus que toute autre, Naïs est susceptible de se prendre à cet éclat.

— Mais, chère belle, rien que la disproportion d'âge...

— M. de Sallenauve a trente ans. Naïs en a bientôt treize ; c'est juste la différence qui existait entre votre âge et celui de M. de l'Estorade quand vous l'avez épousé.

— Au fait, vous pouvez voir juste, dit madame de l'Estorade, et ce que j'ai fait par raison, Naïs pourrait le vouloir follement ; mais, soyez tranquille, je ruinerai si bien cette idole dans son esprit.

— Cela encore, comme la comédie de haine que vous allez jouer au profit de M. de l'Estorade, demande à être ménagé ; faute d'y mettre une certaine transition, vous pourriez manquer votre but. Il ne faut laisser soupçonner l'inspiration des circonstances là où l'on ne doit croire qu'à un mouvement tout à fait spontané.

— Mais, dit madame de l'Estorade avec exaltation, croyez-vous qu'il doive y avoir dans mon fait beaucoup d'aversion jouée ? Mais je le hais, cet homme, qui est notre mauvais génie !

— Voyons, chère belle, plus de calme ! Je ne vous reconnais plus ; vous, autrefois, l'impassible raison !

A ce moment entra Lucas, venant demander à sa maîtresse si elle voulait recevoir un M. Jacques Bricheteau. Madame de l'Estorade eut l'air de consulter son amie en lui disant :

— C'est cet organiste qui a tant servi M. de Sallenauve dans son élection ; je ne sais ce qu'il peut me vouloir.

— N'importe, répondit madame de Camps, recevez-le. Avant de commencer les hostilités, il n'est pas mauvais de savoir ce qui se passe dans le camp ennemi.

— Faites entrer, dit la comtesse.

Jacques Bricheteau fut introduit.

Il comptait si bien, au contraire, se présenter en pays ami, qu'aucun soin particulier de toilette ne lui avait paru nécessaire. Une simple redingote couleur marron, dont on aurait vainement essayé de rattacher la coupe à la mode d'aucune époque ; un gilet de tartan à carreaux gris et verts, boutonné jusqu'au cou et au-dessus d'une cravate noire sans col et roulée en corde, laissant entrevoir un aperçu de chemise d'une fraîcheur très-controversable ; un pantalon jaunâtre, des bas gris et des souliers lacés, tel était le costume plus que négligé dans lequel l'organiste abordait l'élégante comtesse.

Engagé tout juste à s'asseoir :

— Madame, dit-il, je suis peut être indiscret en me présentant ici sans avoir l'honneur d'être connu de vous ; mais M. Marie-Gaston m'a parlé du désir que vous auriez de me voir donner quelques leçons à mademoiselle votre fille. J'avais d'abord répondu que la chose serait difficile, toutes mes heures étant prises ; mais M. le préfet de police vient de me faire des loisirs en me destituant d'une place que je remplissais dans son administration, je suis donc assez heureux pour pouvoir me mettre tout entier à votre disposition.

— Est-ce que votre destitution, monsieur, demanda madame de Camps, a eu pour cause la part que vous avez prise à l'élection de M. de Sallenauve ?

— Comme on ne m'a donné aucune raison, cela me paraît très probable, d'autant mieux que, depuis vingt ans, mon renvoi se trouve être la seule difficulté que j'aurai jamais eue avec mes chefs.

— On ne peut se le dissimuler, dit assez aigrement madame de l'Estorade, dans cette circonstance vous avez bien contrarié les vues du gouvernement !

— Aussi, madame, si je accepté cette destitution comme un malheur tout à fait prévu ; quel intérêt, après tout, que la conservation de ma chétive place, au prix de la nomination de M. de Sallenauve ?

— Je suis vraiment désolée, reprit madame de l'Estorade, de ne pouvoir mieux répondre à l'empressement que vous voulez bien me témoigner ; mais, je dois vous l'avouer, je n'ai pas encore de parti pris au sujet du professeur de ma fille, et je crains un peu, malgré l'immense talent que tout le monde vous reconnaît, la gravité de votre enseignement pour une petite fille de treize ans.

(A suivre).

DEMANDEZ PARTOUT
la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 mises hors concours
12 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
M. J.-B. Simala, Agent général pour la Corse
Dépôt à Bastia : rue St-François, 5.

alors mais seulement alors, il n'emploie plus le présent indicatif, mais l'imparfait.

M. F. de C., dans un article du 22 décembre dernier, n'a-t-il pas écrit : « Mais Michelet ne se borne pas à refléter froidement ce qu'il a vu ; c'est un témoin, etc. »

Faut-il que j'essaie de démontrer que Michelet, si bon *voyant* qu'il fût, ne pouvait voir que de ses propres yeux, et ne pouvait témoigner que de ce qu'il était censé avoir vu ?

A quoi bon rééditer les arguments que j'ai développés dans mes précédentes lettres ? Je préfère citer entièrement les passages incriminés : Les lecteurs jugeront mieux, je le répète, et M. F. de C., cette fois, sera enfin content ; il ne me reprochera plus, j'espère, de torturer, d'altérer ou de tronquer les textes :

« La vendetta est la religion du pays, sa grande pensée. C'est chose originale, unique, qu'il existe un peuple qui ait mis là son âme, qui n'ait d'autre poésie que la mort. Dans les recueils de Fée et de Tommaseo, on peut voir ces chants de pleureuses, moins lugubres que menaçants, et qui, le plus souvent, dénoncent la vengeance, vengeance implacable, éternelle. Les femmes sont les gardiennes fidèles de cette pensée qu'on cultive comme un trésor de famille. Elles serrent les vêtements sanglants de l'assassiné, souvent l'homme s'en va, fuit au désert, couche sous une pierre, pour saisir l'occasion. L'attrait de cette chasse à l'homme, d'une vie de surprises et d'embûches, est tel que la Corse ne peut s'en guérir.

« Du reste, si les Corses sont insociables, la faute en est surtout à la nature, aux gorges profondes qui divisent leurs montagnes neigeuses sans communication pendant une partie de l'année. Elevez-vous au centre, au Monte-Rotondo, vous voyez un théâtre immense où les autres montagnes forment autour des chaînes circulaires, unies entre elles par des branches transversales qui constituent un réseau continu. Les cours d'eau sont ailleurs des communications, et ici des obstacles, roulant, en été même, par la fonte des neiges, de sauvages torrents. Ce n'est pas l'eau qui manque, mais la terre qu'ils ont souvent emportée. Beaucoup de montagnes sont absolument chauves. Ajoutez à cela des vents terribles, qui, comme sur le Rhône, troublent souvent l'esprit.

« La Corse cultive peu. Retiré aux hauteurs sous ses châtaigniers, il vit solitaire, et, s'il pouvait, vivrait caché. La campagne, le jour, semble déserte. Le soir, les hauteurs s'illuminent, et l'on voit les villages peu accessibles qui surplombent. Vie furtive d'oiseaux de nuit. Des incendies fortuits mettent le feu à leurs bois résineux. Ainsi alternent les ravages de la flamme et des torrents sur cette terre souvent dévastée.

« La Corse est un être nocturne. Les voyageurs sont souvent frappés, comme Fée et autres, de voir leurs guides s'éveiller, se lever à minuit.

« Toute l'histoire du pays est une nuit entremêlée d'éclairs, d'assassinats et de faits héroïques. Les peuples mercantiles, Carthaginois, Génois, qui l'ont cruellement torturé, arrachant ses vignes, ses oliviers, lui défendant le commerce, l'ont maintenu à un état qui fait horreur et admiration. Cette barbarie, loin de diminuer, augmenta dans les temps modernes, lorsque la grande Gênes n'eut plus son empire maritime d'Orient, fut refoulée sur elle-même et sur la nudité de ses montagnes chauves. Sa maigreur retomba sur la Corse plus maigre. Ce fut l'histoire d'Ugolin, l'infernal supplice où ce damné use ses dents sur un crâne. La Corse ne donnait rien, sauf un fruit atroce, la vengeance et l'assassinat. Les juges étiques et ruinés qu'on envoyait en Corse, apprirent à exploiter ce fruit, vendant l'impunité, autorisant le crime.

« Ainsi, quand toute l'Europe s'adoucissait, la Corse, aigrie, reculait dans les âges et se faisait barbare. Ses maîtres, les Génois, habitués aux guerres turques, l'obligèrent par le désespoir, d'égaler l'héroïsme des Klephtes, ou même, remontant plus haut, de nous représenter l'histoire terrible des juges d'Israël, des vengeurs du peuple de Dieu. Rien n'y ressemble plus que l'histoire de Sampiero et d'autres défenseurs de la liberté corse. »

J.-B. QUILICI.

Bulletin Financier

Paris, le 29 janvier 1903.

Les bonnes dispositions du début n'ont pas complètement persisté à la suite de nombreuses réalisations qui alourdissent quelque peu le marché en clôture. Notre 3 0/0 a perdu le pair et finit à 99.97. Les Fonds Etrangers sont fermes. Hausse du groupe ottoman et de l'Extérieure à 89,45 ; la Rente Serbe Unifiée à 4 0/0 est recherchée à 86.47. Bonne tenue persistante des Sociétés de Crédit.

Nous rappelons que c'est le 31 janvier qu'ouvrira la souscription publique aux 58 000 obligations foncières 3 1/2 0/0 de 500 francs du Crédit Foncier Egyptien, aux guichets de la Banque de Paris et des Pays-Bas et de la Société Générale.

Remboursables à 515 fr., ces obligations sont émises à 500 francs, payables : 100 fr. en souscrivant, et le solde, soit à la répartition du 6 au 12 février, soit du 6 au 12 février, 200 francs et du 25 au 31 mars 200 francs. Leur prix ressortira à 493 fr. 75 pour les porteurs d'obligations 4 0/0 qui opéreront la conversion de leurs titres, titre pour titre, contre les obligations nouvelles.

Chemins Français inactifs.

Le Garde-Pêche

Le 30 janvier a été lancé, avec plein succès, à Bordeaux, des chantiers de la Société Dyle et Calacan, le garde-pêche *Golo*, construit pour le compte de l'Etat, qui sera attaché au port de Toulon et destiné à la station de Bastia. Le *Golo* mesure 24 mètres, 70 ; tirant : 1 mètre 700 à l'avant et 1 mètre 960 à l'arrière ; sa machine est de 260 chevaux et sa vitesse de 13 nœuds.

Le *Golo*, gréé en goélette, est muni d'un projecteur électrique ; il est armé de deux canons de 37 à tir rapide.

Aussitôt après le *Golo*, on a lancé des mêmes chantiers le torpilleur de haute mer 274. Particularité à noter : ce torpilleur, complètement terminé, a été mis à l'eau avec sa machine sous pression, de sorte que les essais en route libre ont pu être faits aussitôt.

La présence de ce garde-pêche à Bastia mettra un terme, croyons-nous, aux incursions des balancelles italiennes dans nos eaux qui exploitent toute la côte orientale avec des engins prohibés et avec moins de gêne qu'ils n'opèrent sur la côte italienne.

Le Battage des Matelas

Bastia, 3 février.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

Les dispositions récentes, concernant la propreté de la ville qui ont été prises par M. l'avocat Nardini, président intérimaire de la délégation municipale, produiront, nous l'espérons, d'heureux résultats et contribueront à enrayer l'épidémie que nous subissons aujourd'hui.

Je n'ai pas l'intention d'entretenir vos lecteurs du battage des tapis dans les rues, ni des immondices que l'on déverse journellement des étages supérieurs sur les étalages de nos épiciers et nos fabricants de pâtes. Cela est passé à l'état d'habitude que rien ne saurait déraciner. Je me contenterai de porter votre attention sur un danger bien plus redoutable, le battage des matelats.

Depuis longtemps, il s'est créé à Bastia une industrie spéciale : celle des batteuses de matelats. Tous les jours on peut les voir installées dans les vestibules des maisons, avec tous leurs appareils, battant et cardant la laine des matelats qui leur sont confiés. Les poussières impalpables qui se dégagent pendant cette opération qui dure des journées entières, et qui sont formées de débris de laine extrêmement ténus se répandent dans la cage des escaliers, et tous ceux qui montent ou descendent vaquant à leurs affaires absorbent ces poussières, qui souvent provoquent des nausées.

Il n'est pas nécessaire d'être médecin pour savoir que les sueurs des malades contiennent les germes des maladies et qu'elles pénètrent facilement dans la laine des matelas. Comme en général après une longue maladie on a l'habitude de faire refaire les matelats, il est facile de se rendre compte que dans ces conditions tous les voisins sont exposés à être contaminés à leur tour. Cette pratique est réellement désastreuse lorsqu'il s'agit des sueurs tuberculeuses, dont les germes pénètrent dans les poumons où ils se développent très paisiblement quand ils trouvent un organisme peu résistant comme chez l'enfant.

On ne saurait invoquer ici les usages locaux, qui ne sont pas compatibles avec la sécurité publique.

On poursuit les empoisonnements, pourquoi ne sévirait-on pas énergiquement contre ceux qui ne voulant écouter les conseils de la raison propagent les maladies contagieuses.

Nous nous permettons de vous signaler d'autres causes de contamination. C'est ainsi qu'on a déposé près de l'Hospice civil, de la paille provenant de paillasses qui ont été vidées. Il eut été plus pratique de détruire cette paille par le feu. Dès que le libeccio fera son apparition elle se répandra partout et si elle contaminée, ce qui d'ailleurs paraît probable, elle pourra être l'origine d'une épidémie nouvelle.

Nous vous signalons également la cour qui se trouve dans la propriété de M. Paccioni, photographe. Elle est recouverte d'immondices que les locataires des maisons voisines ne cessent de jeter. Or, cette cour est placée au dessus d'un réservoir d'une eau potable très appréciée et très employée. N'est il pas à redouter, au moment des fortes pluies, que des infiltrations se produisent et ne donnent naissance à des cas de fièvre typhoïde ?

Nous espérons que M. Nardini dont la bonne volonté ne saurait être révoquée en doute, étudiera toutes les questions qui ont trait à la bonne hygiène de notre ville et qu'il prendra des mesures énergiques pour réprimer des abus qui sont de nature à amener des épidémies. Il sera ainsi bien mérité de ses concitoyens.

Un père de famille.

Savon Luminol pour linge et laine

Listes électorales

M. Nardini, membre de la délégation municipale, vient d'adresser à tous les chefs de service la communication suivante :

Monsieur,

Le délai pour l'inscription sur les listes électorales expirant ce soir 4 février à minuit, je prie M. le   de vouloir bien s'assurer si tous les employés placés sous ses ordres se sont fait inscrire.

Il serait regrettable de voir des fonctionnaires de l'Etat ne pas pouvoir exercer leur droit de vote par suite d'une pareille omission.

Veuillez agréer, etc.

Pour le Président,
Le membre de la délégation municipale,
L. NARDINI.

Syndicat des Pêcheurs

Les Pêcheurs de Bastia voyant que leur Syndicat allait se dissoudre se sont réunis au nombre de quarante et ont procédé à la nomination de leur bureau, qui est ainsi composé :

Président, M. Guaitella Bruno.
Vice-président, M. Guaitella Eugène.
Secrétaire, M. Casatici Charles.
Trésorier, M. Marola Joseph,
et huit administrateurs.

Après l'examen de diverses questions les membres du bureau ont pris l'engagement de défendre énergiquement les intérêts des pêcheurs.

Le Président, B. GUAITELLA.
Le Secrétaire, C. CASATICI.

L'INDEMNITÉ AUX JURÉS

M. Emmanuel Arène publie dans le *Figaro*, les réflexions suivantes sur la proposition tendant à attribuer aux jurés une indemnité.

Un honorable député, M. de Beauregard, vient de déposer un projet de loi tendant à allouer une indemnité aux citoyens appelés à remplir les fonctions de jurés. Cette indemnité serait de dix francs par jour, et on ne peut vraiment pas la trouver excessive. Il est certain, en effet, que ce mandat, tout en étant fort honorifique, est en même temps, très onéreux pour ceux qui en sont investis. Ils sont obligés d'abandonner leurs occupations, leurs affaires, avec l'unique compensation, très médiocre, de condamner de temps en temps un individu à mort ou aux travaux forcés.

Il est donc très naturel qu'on veuille indemniser un peu plus sérieusement ces braves gens. Mais je me demande si le procédé employé par M. de Beauregard sera bien efficace. L'honorable député, en esprit pondéré qu'il est, n'a pas osé, en effet, passer d'un extrême à l'autre. Il a trouvé une sorte de moyen terme entre la gratuité éternelle et la rémunération immédiate. Il propose que les jurés ne soient payés que lorsqu'ils siégeront dans une affaire qui durerait plus de trois jours. C'est seulement à partir du quatrième jour que l'indemnité commencerait à courir.

On comprend parfaitement l'objet de cette distinction. L'auteur de la proposition a pensé que trois jours de suite consacrés à la chose publique c'était, pour un brave citoyen, un sacrifice très suffisant. Mais, n'est-il pas à craindre, précisément, que nos bons jurés, alléchés par la petite indemnité, ne s'arrangent désormais pour faire traîner les affaires au delà du troisième jour ? Il leur importera peu de savoir si un procès est oui ou non intéressant, et ils songeront surtout au moyen de le rendre intéressé. — E.

Navire à la Côte

Un douanier rentré à Bastia dans la matinée, par voie ferrée, apportait la nouvelle qu'un navire se trouvait à la côte près de l'embouchure du Golo. Les secours étaient immédiatement organisés. La baleinière de sauvetage, patron Renucci, montée par dix hommes, et la patache de la douane se dirigeaient vers le Sud ; on expédiait par terre des douaniers avec le porte-amarre.

La nuit dernière le vent d'Est a soufflé avec une violence extraordinaire, la mer était démontée.

Après le départ des secours le vent du Nord a succédé au vent d'Est, et la mer est devenue presque calme, on pourra facilement renflouer le navire.

Remise de Décoration

A l'occasion de la remise des insignes de la Légion d'honneur à M. le commandant Carrega, chef de bataillon aux services spéciaux du territoire, le Général Gouverneur passera le 4 février 1903, à 2 h. 30, sur la place Saint-Nicolas, la revue des troupes de la garnison en grande tenue de service.

MM. les Officiers en retraite, de la réserve et de l'armée territoriale sont invités à se joindre, en tenue, à leurs camarades de l'armée active.

Gazette Départementale

CALVI. — Vendredi dernier toute la population de Calvi sans distinction de classe ni de parti se pressait autour de la gare à l'arrivée du train de midi, pour recevoir la dépouille mortelle du regretté M. Joseph Cruciani, commis des postes et télégraphes à Bastia, qui s'est éteint dans cette ville, âgé de 40 ans à peine, dans les bras de Mlle Victorine et de M. François Cruciani, ses frère et sœur, qu'une dépêche alarmante avait appelés précipitamment à son chevet.

La douleur de ces derniers était vraiment poignante et a fait couler bien des larmes !

Le deuil était conduit par M. François Cruciani, son frère, M. Antonini Jean, son beau frère, M. Ricci Germain, son cousin.

Après l'absoute donnée en l'église Ste-Marie, le cortège funèbre s'est dirigé vers le cimetière où avant l'inhumation dans le caveau de la famille, M. Massoni, au milieu d'une foule énorme, a adressé un adieu émouvant au plus sincère camarade, au plus dévoué des amis, dans les termes suivants :

Messieurs,

Il y a près d'un quart de siècle, un timide enfant de 15 ans faisait son premier pas dans la carrière.

Homme déjà mais jeune aussi, tu le recevais dans une familiarité encourageante, sourire aux lèvres et mains tendues.

Le souvenir de cet accueil fraternel s'est gravé en traits ineffaçables dans le cœur du nouveau camarade, à qui ce jour devait échoir le devoir douloureux de t'adresser l'ultime adieu !

Depuis, malgré l'éloignement, malgré les tristesses de la vie, malgré les soucis — parfois amers — du devoir, jamais une ombre d'indifférence ne troubla la pure atmosphère de notre vive et profonde amitié.

C'est que, toujours, tu te montras le plus parfait modèle de la droiture, de l'urbanité, du dévouement et du sacrifice.

Aussi combien grand est aujourd'hui le vide que creuse au sein d'une famille inconsolable, parmi de nombreux camarades et amis, ta disparition si soudaine et si prématurée !

Ta famille perd en toi le plus aimant et le plus dévoué des frères, tes amis le plus noble des amis, et l'administration le meilleur de ses agents.

Adieu !

Il me faut te le dire enfin ce mot triste, ce mot suprême, ce grand mot qui marque la fin, et que un jour pourtant l'Eternité doit effacer !

Adieu, crie le marin qu'engloutissent les lames !

Adieu ! mot de ceux qui s'en vont ! mot qui met entre deux âmes un abîme sans fond !

Adieu ! cher et vaillant ami ! goûte en paix le repos de l'ouvrier laborieux qui s'est endormi avant la nuit close.

Hélas ! la journée fut courte, mais la tâche a été rude et l'œuvre est bonne.

Adieu !

Nous adressons une fois de plus aux membres de sa famille éplorée et à ceux qui éloignés (Mme Anna Cruciani et M. Ambroise Alfonsi, son mari) n'ont pas eu la suprême consolation de recueillir le dernier soupir du cher disparu, l'expression de nos vives condoléances et de notre douloureuse sympathie. — L.

Chambre Musicale

Des documents et de la musique de l'époque intéressant la conférence musicale fixée au 6 février, n'étant pas arrivés en temps utile, celle-ci est reportée au vendredi 21 février.

Le programme complet en sera publié ultérieurement.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 3 février

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 9·6. à midi, + 10·9 7 heures du soir + 9·8. Maxima, + 11·5. Minima, + 9.

Baromètre. — 7 heures du matin, 757 mm. midi, 760 mm. 6 heures du soir 763 mm.

Vent. Dans la matinée, E.N.E. à fort. Dans l'après-midi, N. E. frais.

Etat du ciel, pluvieux.
Pluviomètre, à midi : 7 mm.

⁂

Courrier en retard

Le paquebot postal étant arrivé à Ajaccio après le départ du train les dépêches du continent ne nous parviendront qu'aujourd'hui et ne seront distribuées qu'après-midi.

⁂

A la correctionnelle

L'affaire des trois Globe trotters italiens a été appelée devant le tribunal correctionnel. Les prévenus ont fait défaut.

Par suite de l'absence d'un témoin, l'affaire a été renvoyée au 24 mars.

⁂

Occasion

Appareil Acétylène à vendre.
S'adresser au bureau du journal

⁂

Dentiste

M. P. Sabaté, dentiste du Lycée, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet dentaire est transféré boulevard Paoli, 18, au 1er (Maison Benedetti).

⁂

Pharmacie Teilliet

Spécialité d'huiles de foies de morue garanties pures. Lorsque cet héroïque médicament est d'une pureté absolue et extrait récemment de foies frais, il est accepté par les estomacs les plus délicats et constitue un dépuratif et un reconstituant incomparables.

Pharmacie Teillet, boulevard du Palais, 10.

⁂

A louer

A louer, au 1er avril, le 1er étage de la maison située au dessus des magasins Marinetti.

S'adresser au bureau du journal.

— On demande un appartement de 3 à 5 pièces non meublées.

S'adresser au bureau du journal.

⁂

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

⁂

Au Port

Le vapeur *Cyrnos*, capitaine Lacotte, est arrivé de Livourne avec 23 passagers et 18 tonnes.

— La balancelle italienne *Bianca Madre*, capitaine Castagnola, est arrivée de Siniscola.

— Le vapeur *Adriatico*, capitaine Ageno, est arrivé de Porto-Torres avec 2 passagers.

— Le vapeur *Balkan*, capitaine Berardi, est arrivé de Marseille avec 40 passagers et 228 tonnes.

— Le voilier *Allessandro-Padre*, capitaine Bertacca, est arrivé de Viareggio.

⁂

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 20, boulevard Paoli, Bastia.

⁂

Vaccinations gratuites

Les vaccinations gratuites seront faites, tous les jeudis, à l'hôpital civil, de 10 heures à 11 heures du matin.

Etat Civil

NAISSANCE

Cariotti Angèle-Marie.

DÉCÈS.

Corrieri Adèle, 49 ans, de Bastia.
Labourer Eugène, 35 jours, de Bastia.

Bourse de Paris

	2 février. —	3 fév.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.85 —	99.92
— 3 p. 0/0 amortis.	99.50 —	99.50
— 3 0/0 nouveau .	—	

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

Nouvelles Militaires

Gendarmerie

M. le colonel Tasson, ancien chef de la 15e légion ter, récemment nommé au commandement de la 8e légion de gendarmerie, (n'a pas rejoint), est nommé au commandement de la 9e légion, à Tours.

Etat-major général

Par décret présidentiel, en date du 3 février, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, M. le général Girardel, commandant la 36e division d'infanterie, est nommé au commandement du 13e corps d'armée, à Clermont-Ferrand, en remplacement de M. le général Tournier, qui a demandé à être relevé de son commandement.

⁂

M. le général Tournier, commandant le 13e corps d'armée, est nommé au commandement de la 36e division d'infanterie, en remplacement du général Girardel nommé au commandement du 13e corps d'armée.

⁂

Par décision ministérielle du même jour, M. le général Tournier a été mis en disponibilité sur sa demande.

L'incident de Clermont-Ferrand *et le* Général Tournier

Un télégramme de Clermont-Ferrand donne des détails sur les faits qui ont obligé le général Tournier, commandant le 13e corps d'armée, à demander à être relevé de son commandement.

Le gérant du cercle des Officiers de Clermont-Ferrand avait déposé, sur les tables du cercle, des formules de télégrammes félicitant M. le président du conseil de sa double élection en Corse et dans la Charente-Inférieure.

Un lieutenant déclara que les politiciens ne devaient pas rechercher des félicitations dans les milieux militaires.

Le capitaine, directeur du cercle, blama le lieutenant pour le propos qu'il avait tenu.

Le chef d'état-major du 13e corps d'armée blama, au contraire, le capitaine pour le blame qu'il avait infligé au lieutenant.

Le ministre de la guerre, informé de l'incident, déclara que le lieutenant seul avait mérité le blame.

En présence de cette intervention du Ministre, M. le général Tournier a demandé à être relevé de son commandement.

L'Incident de l'Ecole Polytechnique

Le départ des élèves

Les 60 élèves de première année, de l'Ecole polytechnique, qui ont été versés, par décision ministérielle, comme soldats de 2e classe, dans les régiments d'artillerie, ont quitté l'Ecole ce matin, au réveil, ont été dirigés sur les diverses gares quatre par quatre.

Il ne s'est produit aucun incident.

Parmi les 60 élèves se trouvent deux Corses, les élèves Guidetti et Aleotti.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

L'incident de Clermont-Ferrand

Le ministre de la guerre a présenté à la signature présidentielle deux décrets relatifs à l'incident de Clermont-Ferrand.

L'incident de l'Ecole polytechnique

Le ministre de la guerre a rendu compte de l'incident de l'Ecole polytechnique et des mesures qu'il avait prises pour réprimer un pareil acte d'insurbordination.

Les incidents de Poitiers

Le ministre de la guerre a communiqué les rapports qui lui sont parvenus sur les incidents de Poitiers.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé ensuite de l'expédition des affaires courantes.

EN ANGLETERRE

La santé d'Edouard VII

On télégraphie de Londres que le roi est atteint d'une légère influenza et qu'il ne pourra se lever avant trois jours.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Francoz, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de vendredi, qui est adopté.

Les héritiers de Gobillot

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, accordant une pension à la veuve et aux enfants de l'instituteur Gobillot.

Le Sénat a adopté.

Le Service de deux ans

Suite de la 1re délibération : 1. sur la proposition de M. Rolland tendant à modifier la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, et ayant pour objet la réduction à deux ans de la durée du service dans l'armée active ; 2. sur la proposition de loi de M. le comte de Trévencuc, tendant à diminuer progressivement le temps d'incorporation sous les drapeaux et à le réduire à une durée minimum de une année de service actif ; 3. sur la proposition de loi de M. le vicomte de Montfort, tendant à modifier la loi de recrutement du 15 juillet 1889, et à réduire progressivement à deux années la durée du temps du service actif.

M. le ministre de la Guerre étant retenu à la Chambre des députés, pour la discussion du budget, le président dit qu'il est impossible de continuer la discussion du projet de loi en cours, en l'absence du général André.

Instruction criminelle

Discussion du projet de loi modifiant plusieurs articles du code d'instruction criminelle.

Le Sénat a adopté.

Tous les autres projets, portés à l'ordre du jour, sont renvoyés à la séance de jeudi.

Chambre des Députés

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 2 heures 20.

M. Lebrun, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Les Incidents de Poitiers ET DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE

MM. Lasies et Dauzon déposent des demandes d'interpellation sur les incidents de Poitiers et de l'Ecole polytechnique.

Après un échange d'observations la discussion de ces interpellations est fixée au 12 février.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

Ministère de la Guerre

Suite de la discussion du budget du ministère de la Guerre.

Les automobiles des généraux

M. Messimy présente un amendement tendant à supprimer le crédit pour les automobiles des officiers généraux.

L'amendement est adopté par 321 voix contre 206.

Les Invalides

M. Dejeante présente un amendement tendant à la suppression des cérémonies religieuses aux Invalides.

L'amendement est rejeté.

M. Féron présente une motion relative à la réforme de l'institution des Invalides.

Cette motion est renvoyée à la commission de l'armée.

Les anciens militaires

M. Georges Berry dépose une motion invitant le gouvernement à étudier les moyens d'aider les vieux militaires nécessiteux.

La motion est renvoyée à la commission de l'armée.

Les secours

Sur l'article relatif aux secours, M. Lannes de Montebello dit que l'on a introduit la politique dans la distribution des secours aux vieux soldats.

Une longue discussion s'engage à ce sujet.

Les Ordres du Jour

Le président met aux voix la demande de priorité en faveur de l'ordre du jour déposé par M. Lannes de Montebello et qui est ainsi conçu :

« Les secours aux anciens militaires devront être distribués en dehors de toute considération politique. »

La priorité est repoussée par 302 voix contre 231.

Ordre du jour Symian

M. Symian présente un autre ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement pour assurer comme il a fait jusqu'à ce jour les secours aux militaires malheureux, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est adopté à mains levées.

Les derniers chapitres du budget du ministère de la guerre sont adoptés sans discussion.

Ministère des Beaux-Arts

La discussion générale s'ouvre sur le budget du ministère des Beaux-Arts.

M. Roger-Ballu critique l'administration des Beaux-Arts et demande la suppression de la censure.

M. Gérault-Richard critique, à son tour, la censure et en demande également la suppression.

La discussion générale étant close, la Chambre passe à la discussion des articles.

Les articles 1 à 24 sont votés sans discussion.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

GRANDE FABRIQUE
de meubles d'Art
Riches et ordinaires
MARINETTI Frères
6, Boulevard du Palais, 6

Seule maison qui, à travail égal, peut vendre à 20 0/0 meilleur marché, tout en donnant une fabrication supérieure et garantie.

Prime Artistique

Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie à M. d'Alberet, peintre-photographe, villa Cecconi, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photofusin, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.

Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.

Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.

Des spécimens de ces superbes Portrait sont exposés dans nos vitrines.

La petite photographie est rendue intacte.

La Maison
Dves MATTEI aîné
Place St-Nicolas
et Bd Paoli, 40, Bastia

prévient sa nombreuse clientèle qu'à partir du 1er septembre elle mettra à la vente des farines de 1re marque et de qualité irréprochable au prix de 37 fr. la balle comptant ;

Ainsi qu'un gros stock de sucre raffiné en pains et en caisses morceaux réguliers qui sera vendu à 66 fr. les 100 k., comptant à l'entrepôt d'octroi.

Elle réserve pour la consommation des sucres réguliers de Paris, 1er titre, débités à un prix relativement réduit.

On y trouvera également :

Du pétrole atlantic.

Des sucres vergeoises extra au prix de 56 fr. les 100 k., comptant à l'entrepôt d'octroi ; 60 fr. les 100 k. comptant à la consommation.

De même que les cafés Moka et autres premières qualités toutes de bon goût et provenance garantie.

Un grand assortiment de conserves alimentaires 1er choix.

Des prunes nationale fleur.

Ainsi que des sons, repasses, avoines et de l'orge du pays pour semence.

Des légumes secs bien assortis.

Luzerne de Provence, décuscutée extra, pour semence.

Vesces noire et blanche.

Morue Islande 1er choix extra.

Le surplus de sa récolte de vins :

Malvoisie blanc à 0,60 le litre.

Vin rouge de table de 0,50 à 0,60 le litre.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

Machines à coudre
Helvétia
Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense
Diplôme d'honneur
avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, Boulevard Paoli, 14.

AVIS

M. MAMBERTI Victor, boulanger, rue Napoléon, 23, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à partir du 29 janvier, on trouvera, dans sa boulangerie, du pain de luxe de très bonne qualité.

Prix courant :

Pain de luxe 1re qualité **0,40** le kilo
id. 2me qualité **0,35** id.
Pain de ménage . . **0,30** le kilo

BIJOUTERIE
HORLOGERIE

La Maison de Bijouterie

DANESI

Boulevard Paoli, 16, Bastia

vient de recevoir une belle collection de riches articles de Paris, pour CADEAUX DE NOCES, tels que : Jardinières, Surtouts de table, Vases, Lampes, etc., *ainsi qu'un assortiment complet d'articles de Bijouterie et d'Orfèvrerie pour*

ÉTRENNES

Bagues, Broches, Dormeuses, Bracelets, etc., etc. or et argent.
Articles de fantaisie
Services de table en argent
Poignards corses or et argent — Réveils et Pendules,
Prix très avantageux
Réparations de montres
en tous genres

AUX AMATEURS
DU BON VIN

M. Oreste BIAGINI
Bastia, 5, Avenu Carnot, 5, Bastia,

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0,40 et 0,50 le litre.
AU DEMI-GROS 0,35 et 0,40 le litre.
VIN CORSE et d'ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille,
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 le fiasco.
Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de RAOU-EL-BEY, le prix de vente à la consommation est de

0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.

Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en dame-jeannes, en barils, en bordelaises et en demi-muids au choix du client.

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations.

Librairie et Imprimerie Ollagnier

Paris qui Chante

Revue hebdomadaire illustrée
des Concerts, Théâtres, Cabarets artistiques,
Music-Halls

25 Centimes le Numéro

16 Pages grand format
PAPIER GLACÉ DE GRAND LUXE

Soixante Photographies inédites
des Artistes les plus connus

Dans son 1er NUMÉRO
Paris qui Chante
donne le Programme d'un Concours Musical
2.800 francs de Prix en espèces
sont attribués au Concours

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 20 fevrier
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Iberia* chargera vers le 17 février.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

THEOPHILE
ROEDERER
& Cie
REIMS
MAISON FONDÉE EN 1864

THEOPHILE ROEDERER & Cie
VINS DE CHAMPAGNE
REIMS
MAISON FONDÉE EN 1864

M. Damiani vendra l'excellent champagne **Rœderer** à 5 fr. 50 la bouteille aux consommateurs, les acheteurs du gros jouiront d'un escompte spécial.

Au prix modique de 5 fr. 50 la bouteille, les buveurs de champagne ne boiront plus désormais que le **Rœderer**, champagne le plus exquis entre tous.

Angle des rues Miot et Napoléon.

M. Simon Damiani fait savoir que M. Casanova, représentant de commerce, le représente dans l'arrondissement d'Ajaccio.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie
Dépôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le **Cigaro Mattei**, le demander dans tous les débits.
On ne fume pas un bon cigare,
On le hume, tellement il est rare.

ESSAYEZ
ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARDON DUVILLIER CAMBRAI

Dépositaire pour l'Exportation, M. CANUGLI FERNAND, 48, rue de la République, Marseille.

A CÉDER dans très bon quartier de Paris. Concession d'une source d'eau *minérale avec produits gazéifiés*, et de lait. Bénéfices garantis annuellement 20,000 francs.

On traitera avec une douzaine de mille francs, comptant de préférence avec personnelle susceptible de diriger la manutention et livraison, ou on accepterait associé. Affaire de tout repos. Ecrire à Hérard et Bergeon, Boulevard Sébastopol, n° 30, Paris.

LE PHENIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819
Fonds réalisés : **200** millions
Valeurs assurées encours :
800 millions.

S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie *Le Phénix*, à Bastia, 17, Bd Paoli.

A louer présentement

1. Un appartement meublé et non meublé au 2me étage, maison Fantauzzi, 15, *place Saint-Nicolas.*

2. Magasins de l'ancienne imprimerie Fabiani donnant sur le Boulevard du Palais et la rue de l'Opéra.

3. Villa avec jardin et propriété située à Toga.

S'adresser pour le tout à la maison L. N. Mattei et Cie, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ
Chroniques, Romans, Modes, Gravures d'Art, Musique, Concours, etc.
MODES
La Famille
500 000 LECTEURS
PATRONS GRATUITS
7, rue Cadet
PARIS

MAUX DE JAMBES

VARICES — DARTRES
DÉMANGEAISONS — PLAIES
ULCÈRES — ECZÉMAS
Guérison assurée PAR — Soulagement immédiat PAR
L'EAU PRÉCIEUSE
Préparation recommandée par un grand nombre de Médecins
DES MILLIERS D'ATTESTATIONS DE GUÉRISONS
Pharmacie DEPENSIER, à ROUEN
Se trouve dans les principales Pharmacies.
Il existe des CONTREFAÇONS, comme garantie exiger une Jambe moulée dans le flacon.

Les Illustrations de la Corse
PAR NOVELLINI

La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1870).
Sur papier de Chine, format 80×60 . . . 6 fr
Sur papier blanc — — . . . . 5 fr

HOMMES CÉLÈBRES
Sambucuccio d'Alando (Salon de 1879).
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.
Sur papier de Chine format 40×30. Chaque. 2 fr

2me Dévota, Patronne de la Corse (Salon de 1879).
Sur papier de Chine, format 65×50 . . . 5 fr
Sur papier Chine, format 40×30 (Réduction). 2 fr

EN VENTE :
A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.
BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire.

FER BRAVAIS
TONIQUE et RECONSTITUANT
ADOPTÉ PAR TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES DU MONDE ENTIER. — Exiger la Véritable Marque

VOS CHEVEUX
Ne tomberont plus et repousseront
PAR L'USAGE DU MERVEILLEUX
PÉTROLE HAHN
Le Trésor de la Chevelure
Parfum exquis
EMPLOI SANS DANGER
Flacons 2 fr. 50 et 4 fr. Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs
Refuser les imitations souvent dangereuses, toujours inefficaces
F. Vibert, Concessionnaire, 87, avenue des Ponts, LYON
Dépôt spécial : R. GARNIER, pharmacien à NICE

Le Larousse Illustré

Tous les pêcheurs liront avec intérêt le r marquab e article consacré à la Pêche dans le fascicule de cette semaine du Nouveau Larousse Illustré. Ils y trouveront, av d'utiles renseignements sur la législat de la pêche, la description de tous les ge res de pêche en mer et en eau douce : pêche à fouetter, pêche à la balance, à la lig flottante, etc. ; le tout illustré de nombreuses gravures, parmi lesquelles de curieuses productions des divers types de bateaux de pêche, chalutier, sardinier, bateaux nor gien, normand, paimpolais, catalan, chino etc. A citer dans le même fascicule un e cellent article historique et technique sur Peinture, les biographies de Pensant Pe dro II, Paul, Péladan, Pélissier, les m Peaux-Rouges, Péché, Pédagogie, Péda l'eine, Pékin, Pélagianisme, Pelleas, etc. (fascicule 50 centimes chez tous les librair

Pétrole Atlantic

Voulez-vous voir réellement clair Achetez le PETROLE de la Socié TALO-AMERICANA del PETROL de Philadelphie, lequel ne dégag aucun atome de fumée et qui vo procurera un éclairage de tou beauté.

Prix rendu à domicile
La caisse de 37 litres 15 f
Le bidon de 18 litres et 1/2 7.
Dépôt : L.-N. MATTEI et Cie.

AVIS

M. A. GEORGES D. D. S
Dentiste Américain
a l'honneur d'informer le publ qu'il s'est établi définitivement Bou levard Paoli, 13, au premier, il re çoit tous les jours du matin jusqu' la tombée de la nuit.
PRIX MODÉRÉS

Avis aux acheteurs de Pétrole

Le pétrole très supérieur de la COLUMBI OIL Co de New-York, est à *115 degrés* pouvoir éclairant.

Les meilleures marques importées en Cor jusqu'à ce jour n'ont jamais dépassé 1 *degrés*. Nous mettons au défi qui que ce s de prouver le contraire.

Notre but n'est pas de discréditer les autr marques. Nous ne pouvons cependant p non plus permettre certaines insinuation contre la *Mètre*, alors surtout qu'elle a *5 de grés de supériorité* sur ce qu'on appelle meilleure.

Le consommateur aussi bien que le commer ce ont intérêt soit au point de vue de la quali comme au point de vue du prix, (la différen est assez sensible sur les deux points) d'a tendre le *Leonardo* qui doit arriver incessam ment de N-w-York avec *18.500 caisses* de *Columbia Oil Co* ayant *115 degrés* de pouv éclairant, au lieu *de 110* degrés maximum la qualité réputée supérieure.

Le pétrole *Columbia* d'un emballage parfai supérieur entre tous, sera vendu au débar quement, au Commerce de gros, *11 francs* l *caisse à l'entrepôt d'octroi.*

DAMIANI et VINCENTELLI.
Bastia, le 15 novembre 1902

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
Le Seul Véritable Alcool de Menthe
Dissipe les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS.
SOUVERAIN contre la GRIPPE et les REFROIDISSEMENTS.
Se prend à la dose de quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée très chaude ou dans une tasse de thé ou de lait chaud.
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom DE RICQLÈS

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

Demandez les CIGARETTES

28e ANNÉE — JEUDI 5 FÉVRIER 1903 — N° 31

00061

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

BIBLIOTHEQUE BASTIA MUNICIPALE

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
[illegible]	20 fr.	10 fr.	5 fr.
[illegible]	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Sainte Agathe.
SOLEIL : (heure [illegible])
Lever, 6 h. 46 m. — Coucher, 4 h. 47 m.
Lune : Pleine, le 11 — Dernier quart., le 18
FÊTE DE DEMAIN : Saint Jean Chrysostome.

4 Février

LA GANGRÈNE

Qu'est-ce que la politique ? La science du mieux pour le plus grand nombre ou l'art d'attirer le plus de bien-être pour le plus longtemps sur le plus possible d'individus. Hors de là, tout est parade, illusion et futilité.

Tel régime est préférable à tel autre parce qu'il offre plus de garanties de *paix et de prospérité* **que tel autre.** *J'entends par bien-être* non seulement la satisfaction de tous les besoins matériels mais encore les satisfactions morales parmi lesquelles se placent naturellement au premier rang le sentiment rassuré de la justice, l'instinct de la liberté et le goût de la gloire. Eh bien ! je le demande. Si la politique a pour but de procurer au peuple toutes ces satisfactions, que vaut la politique actuelle ?

Je laisse de côté ces satisfactions morales dont je viens de parler. Pas une seule ne nous est permise en ce moment. Les consciences sont profondément troublées par des actes injustes de haine et de persécution ; chaque jour nous perdons une parcelle des libertés qui nous sont chères. Quant à la gloire ... n'insistons pas.

Dans l'ordre des satisfactions matérielles, la France a été *rarement* plus mal partagée qu'en ce moment. L'inquiétude est partout ; le déficit s'est installé à demeure dans nos finances ; le commerce et l'industrie pâtissent cruellement ; la rente française est au dessous du pair, ce qui signifie que la France est au-dessous de ses affaires, les caisses d'épargne se voient retirer la confiance et l'argent ; nous vivons dans une atmosphère de panique, en pleine paix.

Et, pour mettre le comble à ces embarras, le prolétariat affirme partout l'impatience de jouir vite des biens qu'on lui a promis. C'est de ce côté maintenant que surgissent les plus puissantes difficultés. La grève générale des mineurs n'a été qu'une effervescence de ce mal qui envahit nos institutions. Il y a quelque chose de pourri en France. Les conflits qui éclatent sur tous les points sont les manifestations tertiaires de cette lèpre intérieure. Jamais le mal ne s'était manifesté avec la rapidité et la violence qu'il affecta dernièrement dans le port de Marseille. La grève des inscrits maritimes a éclaté soudainement, s'est propagée et s'est aggravée avec une rapidité qui déconcerte les plus pessimistes. La vie a été suspendue dans notre port méditerranéen par la simple volonté, au premier signal, d'un obscur comité révolutionnaire.

La suprématie de Marseille sur la Méditerranée, la fortune d'une région, le commerce de tout un pays, les communications avec toutes nos colonies, tout cela est à la merci de quelques méchants politiciens de faubourg, peut-être sans nationalité, assemblés devant un comptoir de marchand de vin. C'est cela qui est inimaginable, stupéfiant, intolérable.

Déjà, une moitié des ouvriers mineurs syndiqués, qui ne sont eux-mêmes que le tiers des ouvriers mineurs en France, a imposé la cessation du travail dans les mines, augmenté les charges de toutes les industries en France, compromis leur situation en face de la concurrence étrangère, semé le désordre et l'inquiétude dans tous les bassins miniers, grâce à la faiblesse du Gouvernement, par l'usage abusif de la loi de 84 ; voici que maintenant, sous une autre forme, renaissent la même oppression, le même péril et les mêmes entraves. Le commerce et l'industrie et la France ne résisteront pas longtemps à ce traitement.

Ce qui rendait la grève de Marseille plus redoutable, plus grave encore, c'est qu'il s'agissait de travailleurs qui n'avaient pas le droit de se réclamer de la loi de 84. Les inscrits maritimes sont de véritables soldats ; ils jouissent de certains privilèges, la retraite par exemple et l'assistance, par contre, ils ne peuvent refuser leur service à l'Etat. C'est un contrat, en somme, qui lie les inscrits maritimes à l'Etat. Celui ci ne peut pas admettre qu'on lui désobéisse. Il n'est pas un patron ordinaire ; il est la nation même, la patrie en un mot. Le soustraire à un engagement envers l'Etat, ce n'est pas exercer un droit, ce n'est pas rompre un contrat révocable, c'est déserter ou se révolter, et cela comporte des responsabilités spéciales et des châtiments déterminés.

Il s'agit de compagnies particulières, dira-t-on et non pas de l'Etat. Permettez. Ces Compagnies sont elles-mêmes au service de l'Etat, elles sont soumises à des servitudes administratives et mêmes militaires. En cas de mobilisation, elles sont réquisitionnées comme les inscrits maritimes eux-mêmes. Elles ont enfin signé des contrats qui reposent sur les lois établies et qui régissent les inscrits maritimes dont elles se servent.

Ceux-ci, véritables soldats ou si vous aimez mieux fonctionnaires, ont empêché longtemps le fonctionnement des services d'Etat comme le transport des dépêches, la poste et le transport des troupes. Les recrues destinées au corps d'armée d'Algérie ont été retenues dans les casernes de Marseille.

Et c'est ici que se perçoit la nature du mal qui nous ronge.

Le Gouvernement ne peut rien pour arrêter la propagande révolutionnaire qui sème les illusions qui créent l'envie, la haine et la révolte. Le Gouvernement s'appuie sur les socialistes ; il n'est rien sans eux. Or, ce sont les socialistes qui ont fait la grève générale et qui se sont vengés de l'insuccès de leur parti et de M. Flaissières en déchaînant une grève ruineuse pour le port de Marseille.

Voilà le mal.

Quel remède ?

D'abord un changement de régime ou plutôt de politique. Il faut que les socialistes soient réduits à leur vrai rôle qui est de conspirer et de détruire et non de bâtir et de gouverner. Un gouvernement antisocialiste, voilà le premier remède, sinon, tôt ou tard, la République y passera.

Il conviendrait en même temps d'instituer un traitement approprié, d'appliquer rigoureusement la loi et les règlements qui lient les inscrits maritimes à l'Etat, de restaurer énergiquement le principe d'autorité, de défendre résolument la liberté du travail, et compléter enfin la loi de 84 en donnant aux syndicats la personnalité civile, le droit de posséder, avec les responsabilités qui en découlent.

L'association des personnes ne devrait pas avoir pour résultat une diminution des capacités légales, mais une multiplication plutôt. Dix hommes réunis devraient être responsables au moins autant qu'un homme seul.

Hors de là c'est la gangrène sans arrêt ; c'est la mort.

LOUIS LATAPIE.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 5 février à 2 h. 1/2

1. Salut Lointain,	Doering.
2. Les Vêpres Siciliennes,	Verdi.
3. Ronde de Nuit,	Verneuil.
4. Les Noces de Figaro,	Mozart.
5. Charmante (mazurka),	Roux.

Le Chef de Musique, C. MOLINARI.

[illegible]

5 février 1790. — « L'Ile de Corse, à raison de la faiblesse de sa population, formera un seul département ; elle aura cinq districts de deçà des monts et trois de delà. Les électeurs assemblés à Orezza décideront si l'intérêt de leur pays exige deux départements et détermineront les chefs-lieux. »

A propos de Michelet

Les Deux Corses

J'ai écrit : « Dernier article » en tête de ma seconde causerie sur Michelet et la Corse. Il me semblait, en effet, que l'essentiel avait été dit, pour et contre, sur la question, et je marquais en conséquence mon intention de ne point poursuivre, avec celui de nos compatriotes qui accuse Michelet d'hostilité envers la Corse, parce que cet historien n'aimait pas Napoléon et n'admirait guère non plus la vendetta, un colloque désormais sans intérêt réel pour le public et sans issue. Je suis confirmé dans cette intention par les deux répliques de mon honorable et intarissable contradicteur. Ce n'est donc pas la défense qui aura le dernier mot cette fois, c'est l'attaque. Grand bien lui fasse ! Quand elle aura fini de requérir, suivant leurs lumières ou leur conscience, les lecteurs prononceront. Et, dans le beau monument que la piété conjugale lui a érigé au Père Lachaise, l'ombre aimante et apaisée de Michelet, « son âme reconnaissante de tant de bien, de tant d'années laborieuses, de tant d'amitiés, » ne sera point troublée par ce tapage si lointain, si peu justifié et, après tout, si peu perceptible.

Mais, avant de prendre congé de M. Quilici, je lui dois deux aveux, deux remises au point aussi, la justification des chiffres par lui contestés, et enfin ma conclusion.

Commençons par les aveux :

Je reconnais donc que M. Quilici avait *reproduit, à la suite de l'épithète « insociables »* appliquée par Michelet aux Corses (aux Corses d'il y a 150 ans au moins, il faut y insister), les mots : « La cause en est surtout à la nature, aux gorges profondes... » qui expliquent l'épithète et l'atténuent considérablement. En signalant, dans la *Lettre* de M. Quilici, cette lacune parmi quelques *autres*, j'avais, et je m'en excuse, généralisé un peu trop.

Je reconnais aussi que c'est Mme Michelet qui a extrait de l'œuvre de son mari défunt, la matière de *Notre France* (enseignement secondaire) et de *France et Français* (enseignement primaire), ouvrages contenant l'un et l'autre le passage empreint d'une si manifeste sympathie pour notre Corse à tous. Et il est vrai également que les lignes si bienveillantes, si naturellement bienveillantes pour la Corse ne figuraient pas dans le Tableau qui ouvre le 2e volume de l'Histoire de France, une description, une mention de la Corse, fût fort peu mêlée, jusqu'en 1768, à cette histoire, étant étrangère au dessein de l'auteur. Elles portent pourtant, ces lignes, la griffe du maître ; et je suis persuadé, quant à moi, qu'il les a tracées pendant un de ses séjours à Hyères, séjours au cours desquels, par parenthèse, ce farouche ennemi de la Corse et des Corses témoigna une paternelle affection à Timoléon Pasqualini, ainsi qu'on peut le voir par les lettres d'accent si pénétrant qu'il a adressées au jeune poète malade, puis moribond. Mme Michelet, en tout cas, parle, dans la préface de *Notre Franc*

---

141 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

— C'est qu'au contraire, répondit Jacques Brichetean, personne, madame, ne me reconnaît de talent : M. de Sallenauve et M. Marie-Gaston m'ont entendu une fois ou deux ; mais, à part cela, je suis le professeur le plus obscur, et, vous avez peut-être raison, le plus ennuyeux que l'on puisse imaginer ; ainsi, laissons de côté la question des leçons à donner à mademoiselle votre fille, et parlons de l'intérêt plus réel qui m'amène ici : il s'agit de M. de Sallenauve.

— M. de Sallenauve, demanda madame de l'Estorade avec une froideur marquée, vous a-t-il chargé de quelque démarche auprès de mon mari ?

— Non, madame, répondit Jacques Brichetean ; il ne m'a malheureusement chargé de rien. *Je suis passé chez lui ce matin* sans le rencontrer. Arrivé à Ville-d'Avray, où l'on m'avait dit que je le trouverais, j'ai appris qu'il était parti pour un voyage avec M. Marie-Gaston. Pensant alors que le but et la durée de ce voyage pourraient être connus ..

— En aucune façon, interrompit sèchement madame de l'Estorade.

Ne comprenant pas encore que sa démarche était mal prise et qu'aucune explication n'était nécessaire :

— J'ai reçu ce matin, reprit Jacques Brichetean, une lettre d'Arcis-sur-Aube. Ma tante, la mère Marie des Anges, me fait aviser par le notaire de M. de Sallenauve d'une ignoble intrigue qui s'organise, et que l'absence de notre ami pourrait compliquer gravement. Je ne comprends pas l'idée qu'il a eue de disparaître sans prévenir aucun de ceux qui peuvent lui porter quelque intérêt !...

— Qu'il ne vous ait pas averti, repartit madame de l'Estorade toujours sur le même ton, cela peut en effet vous surprendre ; mais, pour ce qui est de mon mari et de moi, il n'y a pas à s'en étonner beaucoup.

La portée de cette désobligeante distinction devenait trop claire pour que Jacques Brichetean s'en fût pas frappé. Il *regarda la comtesse, qui baissa les yeux* ; mais toute l'expression de sa physionomie, plein [illegible], confirmait d'ailleurs le sens qu'on ne pouvait plus guère se dispenser de prêter à ses paroles.

— Pardon, madame, dit il en se levant, je ne savais pas, je ne pouvais pas me douter que l'avenir et la considération de M. de Sallenauve vous fussent à *ce* point indifférents. Il n'y a qu'un moment, dans l'antichambre, comme votre domestique hésitait à m annoncer, mademoiselle votre fille, quand elle m'avait entendu dire que j'étais l'ami de M. de Sallenauve, avait très-chaudement pris mon parti ; j'avais eu la bêtise de croire que cette bienveillance était le ton *général* de la maison.

Après cette distinction, qui valait bien celle de madame de l'Estorade et qui lui rendait comptant la monnaie de sa pièce, Jacques Brichetean salua cérémonieusement et se mit en devoir de sortir. Entre madame Octave de Camps et son amie s'était échangé un regard, comme pour se demander s'il fallait ainsi laisser aller cet homme, qui en partant décochait un trait si cruel. Mais un terrible démenti allait être donné à la comédie d'indifférence joué par madame de l'Estorade : Naïs en ce moment entra en courant.

— Maman, s'écria-t-elle d'un air triomphant, une lettre de M. de Sallenauve !

La comtesse devint rouge-pourpre.

— Qu'est-ce que c'est que cette manière d'arriver ici comme une folle ? dit-elle sévèrement à sa fille, et comment savez-vous que cette lettre est de la personne que vous venez de nommer ?

— Ah ! répondit Naïs en retournant le fer dans la plaie quand il t'a écrit d'Arcis-sur-Aube, j'ai bien remarqué l'écriture.

— Vous êtes une sotte et une curieuse, dit la mère, poussée par tant de malencontres hors de ses habitudes d'indulgence ; allez retrouver votre bonne !

Puis, pour se faire une contenance :

— Vous permettez, monsieur ? ajouta-t-elle en s'adressant à Jacques Brichetean et en se mettant en devoir de prendre connaissance de cette lettre, venue si à contretemps.

— C'est moi, madame, répondit l'organiste, qui vous demande la permission d'attendre que vous ayez lu. « Si, par hasard, M. de Sallenauve vous donnait quelques renseignements sur son voyage, vous pourriez peut-être avoir la bonté de m'en faire profiter...

La lettre parcourue :

— M. de Sallenauve, répliqua la comtesse, me charge de dire à mon mari qu'il se rend en Angleterre, à Hanwell, comté de Middlesex. Vous pourrez, monsieur, lui écrire à l'adresse du docteur Ellis.

Jacques Brichetean fit un second salut cérémonieux et se retira.

— Naïs, dit madame Octave de Camps à son amie aussitôt qu'elles furent seules, vient de vous jouer un tour de son métier d'amoureuse ; mais vous ne l'avez pas volé : vous avez traité ce pauvre homme avec une dureté qui méritait quelque chose de plus sévère que la réplique par laquelle il a fini. Il a l'air homme d'esprit, et le « Si, par hasard, M. de Sallenauve vous donnait quelques renseignements, » était très-joli, dans la situation.

— Que voulez-vous ! dit madame de l'Estorade, la journée a mal commencé, tout le reste doit s'ensuivre.

— Eh bien, et cette lettre ?

— Elle est désolante : lisez vous-même.

(A suivre).

CÉDRATS CONFITS
Expéditions de cédrats confits par colis-postaux.
Emballage soigné et gratuit.
A. PADOVANI, 7, Route du Cap, Nouveau Port, Bastia.

(page 7), de notes laissées par son mari et qu'elle a utilisées pour réaliser un de ses vœux d'éducateur (page 19). Mais, admettons que « notre petite patrie d'adoption, » et « petite île, grand peuple à ses moments, » soient entièrement de la main de Mme Michelet : il y avait, entre cette compagne de l'illustre historien et lui, une si intime communion de sentiments et d'idées, qu'elle n'a certes rien écrit que Michelet n'eût pensé ou n'aurait ratifié. La preuve, très aisée à faire sur le point qui nous occupe, c'est que Michelet avait déjà dit presque les mêmes choses dans son *Histoire du XIXe Siècle* : N'y parle-t-il pas, à deux reprises, de « l'héroïsme » de nos pères ? Et, après avoir déclaré que « leur état social faisait horreur et admiration, » n'y affirme-t-il pas qu'ils « valaient mieux que leurs actes ? » Que faut-il donc à M. Quilici ? Nous le trouvons, en vérité, bien exigeant !

Et nous ne le trouvons guère, dans les nouvelles citations qu'il nous oppose, et qu'il n'a point tirées, soit dit en passant, des *Extraits* qu'il incrimine, mieux inspiré que par le passé. Oh ! ce n'est pas qu'il tronque les textes ! Non ! mais, en isolant deux mots ou une phrase du texte où il les a puisées, il leur donne une signification, une portée qu'ils n'avaient nullement chez leur auteur. Ainsi, il est certain que Michelet a traité la Corse et le Comtat Venaissin (qui, lui, ne proteste pas, que nous sachions) de « méprisables conquêtes. » Mais pourquoi ? L'historien l'explique, en ajoutant aussitôt : « Avignon, saisi pour un jour ; la Corse, possession toujours précaire, si peu sûre pour la France, toujours secondaire en marine. » Et ce n'est pas encore là la meilleure raison de l'emploi du mot : « méprisables. » Michelet, qui vient de flétrir le rôle de Choiseul en Corse, avait constaté plus haut que la France, en perdant, huit ans auparavant, par la faute de ce ministre, ses deux Indes, (le Canada et l'Hindoustan) « avait perdu le monde, pas davantage. » Et voilà pourquoi il juge la Corse et le Comtat Venaissin de « méprisables conquêtes, » entendez : de misérables compensations, après de telles pertes. Qui pourrait lui donner tort ?

Mais « cette petite Corse, méchant rocher sanglant, » que Michelet a méchamment tiré des *Notes de Louis XVI* ? Ici encore, il faut lire la suite : « Elle (la Corse, une fois occupée par Choiseul) exaspéra l'Anglais, lui fit faire une énorme sottise... » Ne voyez-vous pas que, si l'historien français a fait sienne cette saisissante appellation, ce n'est pas pour humilier la Corse (à quoi bon, encore une fois ?), mais pour faire ressortir davantage la sottise de l'Anglais ? D'ailleurs, même pris en soi, « rocher sanglant » ne se justifierait-il pas, pour l'époque, par la statistique de 1714, citée un peu partout, notamment chez Grégorovius (Histoire des Corses, page 83), et qui donne vingt-huit mille meurtres et assassinats en trente-deux ans ?

Et aujourd'hui, où en sommes-nous, à cet égard, en notre pauvre pays ? A 72 attentats pour 100.000 habitants, tandis que la moyenne était, pour la France entière, de 1.34, y descend presqu'à 1 pour 100 000 habitants, la Corse une fois mise à part. Nous avons tiré ces chiffres du *Compte général de l'Administration de la Justice en France en 1898, Justice criminelle*, carte II : M. Quilici pourra, comme nous même, consulter et contrôler au Parquet. Objectera-t-il que nous avons donné pour la Corse une proportion encore plus forte, de 24 à 26 ? Hélas ! oui ; et nous avons la douleur d'apprendre que le chiffre des attentats commis chez nous dans le courant de janvier 1903 indiquerait que cette effroyable proportion se maintient. Nous croyons donc que c'est celle des crimes réellement perpétrés en Corse ; la statistique, elle, ne s'occupe que des crimes jugés. Le nombre relativement élevé des contumax dans notre île s'explique par la nature du sol et l'indulgence des habitants. Par exemple, de ces Bellacoscia que M. Quilici connaît si mal, — heureuse ignorance qui lui permet d'en si bien parler, — l'un, accusé de sept ou huit crimes variés et couverts, sauf un seul, par la prescription, a été, quand il a cru opportun de se constituer, acquitté par le jury ; l'autre n'espérant pas, dit-on, bénéficier de la même amnésie, a tenu bon jusqu'au bout et est mort, plein de jours, dans son lit.

« Quelle gloire pour notre pays ! Quelle revanche, après l'autre ! Ah ! ces rois de la montagne corses, qui tiennent en échec, quarante ans durant, la gendarmerie et la justice et ont, vers la fin de leur règne, des entrevues avec le Président de la République française, quels représentants de la race ! Il n'y a qu'eux, c'est-à-dire : Il n'y a que nous ! » Voilà ce que notre oreille perçoit très bien, dans un brouhaha fait de tous les patois de l'île.

Çà et là, cependant des voix protestent : Pauvres compatriotes, vous retardez, disent-elles ; et c'est de chimères et de mensonges que votre aveugle patriotisme se repaît. Insensés, qui êtes fiers de ce qui, plus que tout le reste, contribue à vous appauvrir et à vous déconsidérer ; insensés qui avez entrepris de repousser le reproche de sauvagerie en glorifiant ou en excusant ce qu'il y a de plus barbare et de plus antisocial au monde, le suprême désordre et la suprême injustice, le banditisme et l'assassinat !

Ainsi pensent, ainsi parlent les deux Corses. La première est évidemment la Corse du passé. Ses erreurs même les plus graves trouvent leur excuse dans le triste isolement où elle a végété, dans les enseignements mauvais dont elle a été, dont elle est encore trop souvent nourrie. Rien d'étonnant, après cela, si plus d'une fois elle a méconnu ses devoirs envers elle-même et ses vrais intérêts, si prodiguant son admiration à des objets indignes, elle a méconnu, injurié ses meilleurs amis, ceux qui avec la vérité lui apportaient le relèvement et le salut. Notre devoir est de l'éclairer, si nous le pouvons, et de ne jamais désespérer d'elle, car « elle vaut mieux que ses actes. »

La seconde Corse déjà reconnaît les erreurs commises et, le besoin aidant, elle s'efforcera de les réparer. Par exemple, si la génération qui s'en va s'est laissé acculer à la nécessité d'abattre ses châtaigniers, celle qui arrive les replantera. L'école et la vie lui apprennent qu'il faut s'aider pour qu'on vous aide. Parmi elle, des initiatives s'éveillent, des bonnes volontés se groupent. Confiance ! confiance ! Ce pays ne veut pas, ce pays ne doit pas mourir. Qu'au lieu de nier pudiquement ou rageusement son mal, il s'applique virilement et honnêtement à le soigner. Et la guérison suivra, sur laquelle ne comptait guère et dont s'est trop désintéressé le Grand Homme en qui tant de Corses sensiblement moins grands ont la naïveté de s'admirer et la prétention de se faire admirer par autrui. Et sur notre sol si souvent ravagé et ensanglanté, la civilisation fera partout éclore ses fleurs tardives, mais parfumées.

A laquelle de nos deux Corses appartient M. Quilici ? Ce devrait être à la seconde, par tout ce que nous croyons savoir de son âge, de sa position sociale et de sa culture. Et pourtant, par amour-propre et par patriotisme local, peut être aussi par passion politique, c'est à la première qu'à notre grand regret nous le voyons se rattacher. Qu'il se ravise, il est temps encore. Nous le lui demandons, non pour nous, certes, mais pour notre commune patrie et pour lui même. Nous le prions de ne pas rester davantage réfractaire à la vérité historique et morale, sous peine de faire, dans l'industrieuse cité de France où il s'est établi, l'effet d'un anachronisme vivant.

F. DE C.

P. S. — Dans son article d'hier M. Quilici reproduit à contre sens une de nos appréciations sur Michelet. Nous avons dit que cet historien avait partout cherché la vérité, et qu'en ce qui concerne la Corse d'antan, il nous semblait l'avoir trouvée. Et nous nous sommes efforcé de le démontrer. Si nous y avons réussi, nous avons par cela même justifié M. Seignobos, éditeur des *Extraits historiques* de Michelet. Le morceau sur la Corse, écrit après des recherches qui ont pris à son auteur « tout un été, » y figure donc légitimement. J'accorde cependant à mon honorable contradicteur qu'une note pourrait — en soulignant ce qui pour nous a déjà la clarté de l'évidence, — constater que ce tableau des mœurs corses ne s'applique pas aux mœurs corses actuelles. Nous demanderons cela à M. Seignobos ; et nous l'obtiendrons, parce que cela est raisonnable et facile...

Bulletin Financier

Paris, le [illegible] janvier 1903.

Le marché est calme mais irrégulier. La Rente Française s'alourdit à 99.[illegible]. Les Fonds Etrangers maintiennent leur fermeté. Extérieure [illegible], Italien en hausse à 102.40, Serbe à 4 0/0 unif. à [illegible]. Nos Sociétés de Crédit sont recherchées. Le Crédit Lyonnais consolide son avance à 1.11[illegible], le Crédit Foncier se tient à 7[illegible], le Comptoir d'Escompte à [illegible] et la Société Générale à [illegible].

En Banque, l'action Tramways Electriques et Chemins de Fer est ferme à 75.50. L'action Mines de Fer de [illegible] monte à 227.50.

Rappelons que c'est demain 31 janvier que le Crédit Foncier Egyptien procèdera à l'émission de 68.000 obligations de 500 francs 3 1/2 0/0, dont une partie à rembourser ses obligations à 4 0/0 restant en circulation. Il n'est pas douteux que cette opération rencontrera auprès du public capitaliste le succès qu'elle mérite en raison de sa garantie propre et du crédit dont jouit non seulement la Société émettrice mais les deux grands Etablissements qui patronnent l'émission.

Nos Chemins de Fer sont fermes.

SOCIÉTÉ DE TIR DE CALVI

CONCOURS GÉNÉRAL

Fusil Lebel :

1. MM. Lang, sous-lieutenant au 163e, objet d'art. — 2. Massoni, docteur, microphone. — Emanuelli, commis des ponts et chaussées, appareil photographique. — Massoni, pharmacien, médaille d'argent, offerte par M. Combes, ministre de l'intérieur.

Fusil de chasse :

1. MM. Massoni, pharmacien, montre en argent. — 2. Leca, gardien de batterie, suspension.

Revolver :

1. MM. Lang, sous-lieutenant au 163e, jumelle. — 2. Leca, gardien de batterie, vases cristal. — 3. Bartoli, avocat, médaille de bronze offerte par M. Combes, ministre de l'intérieur.

CONCOURS DE SOCIÉTAIRES

Fusil Lebel :

Prix unique : M. le docteur Massoni, fusil de chasse.

Fusil de chasse :

M. Castel, principal, canne fusil.

Revolver :

M. Boulle, professeur d'agriculture, revolver.

SAVON DU CONGO Blancheur du teint.

Comité des Fêtes de Bastia

Les personnes qui désirent prendre part à la Cavalcade du 1er mars, sont priées de se faire inscrire au siège du Comité, boulevard Paoli, 35, de 5 à 7 heures du soir.

De superbes bannières, spécialement commandées par le Comité, à l'orphelinat du Bon Pasteur, seront offertes en prix aux chars, voitures, cavaliers, piétons, qui seront primés par la commission des récompenses.

⁂

2e Liste de Souscription

MM.

Southwell, consul d'Angleterre, 20 fr. ; Louis Ramelli, conseiller général, 20 ; docteur Padovani, 20 ; Thiers frères, 10 ; Chamuel, teinturier, 2 ; Poggi, tailleur, 5 ; Henri Guidi, 2 ; André Ponsevera, 2 ; Antoine Santandrea, 5 ; Petit frères, 5 ; Gualtelli, 1 ; Café Messageries, 0.50 ; Canali, café des Platanes, 5 ; Orsattoni, greffier, 5 ; Veuve Moretti, 5 ; Pieraschi, Lion d'Or, 5 ; Café des Gourmets, 5 ; Ferracioli, 1 ; Viale, bijoutier, 5 ; Giudicelli, tabacs, 10 ; Julien Lota, confiseur, 2 ; Damiani, 5 ; Anonyme, 2 ; Lavy ; 5 ; Veuve Dominique Camugli, 10 ; Sauveur Aymo, 5 ; Poggi, coiffeur, 5 ; Au Bonheur des Dames, 3 ; capitaine Colonna, 5 ; Veuve Vachier, 2 ; Epicerie Franceschi, 1 ; Ducatillon, 1 ; André Grimaldi, 2 ; Sorbini, 0.50 ; Anonyme, 0.50 ; Mme Tortoni, 5 ; Ciambelli, 2 ; Charles Rossi, 2 ; Epicerie Sanguinetti, 1 ; Fragassi Félicien, 3.

Nouvelles Maritimes

Le quartier maître vétéran Cardi Dominique, du port de Toulon, est promu au grade de second maître.

— Le sergent pompier Venturini Antoine-Martin, à Toulon, est promu au grade de maître pompier.

— Le caporal pompier Piacentini Charles-Joseph, à Toulon, est promu au grade de sergent.

— Le garde consigne ambulant Ottavy Baptiste, à Toulon, est promu au grade de garde consigne de 2e classe.

— Le second maître de timonerie Ottavi Etienne, à Toulon, est promu au grade de premier maître de timonerie.

— Le second maître mécanicien Arrighi Dominique est promu au grade de maître.

— Les quartiers maîtres fourriers Casabianca Joseph-Frédéric, du *Cécille*, et Guglielmi Pierre, du *Magenta*, sont promus au grade de second maître.

— Le second maître commis aux vivres Pietri Don Paul, à Toulon, est promu au grade de premier maître.

— M. Fondacci, commis de 4e classe des directions de travaux à Toulon, est promu au grade de commis de 3e classe.

Discours

prononcé aux obsèques de Mme Guasco née Luccantoni par M. Ch. A. Mattei, instituteur à Olmo.

Messieurs,

La jeune femme que nous pleurons meurt à dix neuf ans, au printemps de la vie, à l'âge des rêves dorés et des espoirs infinis. Permettez-moi de lui adresser quelques mots d'adieu, si toutefois l'émotion profonde que m'a causée la nouvelle inattendue de sa mort prématurée m'en laissera le pouvoir.

Née à Toulon, en 1884, elle reçut d'une mère instruite et très bien élevée une excellente éducation de famille qui développa les rares qualités dont elle avait été largement dotée par la nature. Dès sa plus tendre jeunesse elle se fit remarquer par des manières distinguées rehaussées par la beauté et la pureté de ses traits, par le vif incarnat de ses joues, par un regard d'une douceur infinie, par un sourire d'ange qui subjuguait tous les cœurs, par cette exquise bonté et ces grâces naïves qui font le charme du jeune âge.

Par son père elle appartenait à la famille Luccantoni de Monte alliée à la famille Paoli de la Porta, une des plus estimées et des plus considérées dans l'intérieur de la Corse ; par sa mère elle était apparentée à la famille Laurelli de Fiumorbo renommée dans toute l'île par les vertus chevaleresques qui la mirent hors de pair à des époques troublées de notre histoire.

Elle avait donc de qui tenir, l'infortunée que la mort a couchée si tôt dans la tombe. On aurait dit que tous les attributs qui distinguèrent ses ancêtres s'étaient incarnés en elle pour en faire le modèle des jeunes filles.

Parlerai-je, Messieurs, de la précocité si remarquable de son intelligence et de la vivacité de son esprit supérieur ? A onze ans, je me le rappelle, elle fut reçue aux examens du certificat d'études à Campile. La composition française qu'elle fit à cette occasion fit l'admiration de la commission et lui valut des félicitations publiques.

En quittant la Corse où elle s'était retirée pour quelque temps avec sa mère, elle rejoignit à Saïgon, son père, sous-officier aux sapeurs-pompiers de la Marine. Le père, la mère, la fille et le jeune fils, toute la famille enfin goûtait le bonheur de se voir encore réunie après une séparation bien douloureuse. Hélas ! une séparation bien plus cruelle ne devait pas tarder à leur déchirer le cœur à tous. M. Luccantoni tombait victime du climat meurtrier de Cochinchine. Sa mort déplorable ne put abattre le courage de la veuve qu'il laissait avec deux orphelins sur les bras. Cette femme héroïque, en vraie fille d'une race forte et vaillante, se dévoua tout entière à la tâche lourde et délicate qui incombait désormais à elle seule. Ses démarches aboutirent à faire entrer ses deux enfants comme boursiers aux collèges de Saïgon, et Mlle Luccantoni se vit en peu de temps et encore toute jeune en possession de son brevet élémentaire. L'ambition de la mère et de la fille ne voulait pas s'arrêter là ; mais une grave maladie de cette dernière les obligea à retourner en Corse. L'air vivifiant de nos montagnes eut raison d'un mal qui menaçait de devenir incurable et qui l'avait réduite presque à l'état de squelette. Mlle Luccantoni refit complètement sa santé si fortement ébranlée, et sa mère, toujours prévoyante, disposa tout pour que ses enfants continuassent leurs études à Bastia. Le fils était admis depuis longtemps déjà au Lycée de Bastia, et la fille devait entrer en pensionnat des sœurs avec bourse entière, comme son petit frère ; mais la mère devant retourner en Cochinchine, la fille ne voulut pas s'en séparer et au dernier moment elle voulait la suivre. Les voilà donc de nouveau ensemble à Saïgon. Peu de temps après leur arrivée, M. Guasco, Commis des Douanes, qui était un familier de la maison et qui, par conséquent, avait eu l'occasion d'apprécier hautement les charmantes vertus de Mlle Luccantoni, demanda sa main et l'obtint. Le mariage fut célébré au commencement de l'année dernière et tout faisait présager que le bonheur s'était définitivement assis à leur foyer, car les qualités de l'esprit et du cœur se trouvaient égales de part et d'autre. Hélas ! cet heureux hymen ne devait avoir qu'une durée éphémère. L'inexorable mort a coupé trop tôt le fil d'une vie qui venait à peine d'éclore, plongeant ainsi dans le deuil et l'affliction la plus profonde un tendre époux, une mère et un jeune frère inconsolables.

Puissent ces quelques mots apporter quelque soulagement à leur immense douleur !

Adieu ! Madame Guasco, adieu ! Reposez en paix dans ce vaste cimetière de Bastia en attendant que des mains pieuses vous tirent bientôt pour vous faire aller dorm votre dernier sommeil dans un lieu pl modeste, mais plus hospitalier pour vo auprès de ceux qui vous ont aimée et q vous ont précédé ou qui vous suivro dans la tombe.

REVUE DES TROUPES

A l'occasion de la remise des in signes de la Légion d'honneur à M le commandant Carrega, chef bataillon aux services spéciaux territoire, M. le général Michel, gou verneur de la Corse, a passé hie sur la place Saint-Nicolas, la rev des troupes de la garnison q étaient en grande tenue de servic

Ces troupes, qui étaient placé sous le commandement de M. le c lonel Cheroutre, commandant le 16 occupaient les emplacements c après :

Côté ouest : gendarmerie à pie ouvriers d'artillerie, 163e régime d'infanterie, section de commis ouvriers militaires d'administratio section d'infirmiers.

Côté est : artillerie de montag artillerie de campagne, gendarmer à cheval.

A 2 heures et demie précises M. le général Gouverneur est arri sur le terrain de la revue, débo chant par le cours Sebastiani, suivi par son brillant état-major, a passé devant le front des troupe pendant que la musique du 16 jouait la *Marseillaise*.

La revue terminée, M. le géné Michel a remis, avec le cérémon majestueux que l'on sait, la cro d'officier de la Légion d'honneur brave commandant Carrega.

Aussitôt après cette cérémoni les troupes vont se masser au fo de la place Saint-Nicolas, et défile ensuite avec ordre et précision.

La marche est ouverte par les s peurs, tambours, clairons et m sique du 163e.

M. le colonel Cheroutre e à la tête des troupes ; M. le ch d'escadron Graveteau, commanda les batteries de la Corse, précè les deux batteries d'artillerie et le lieutenant-colonel Bruté de Rém fait défiler le 163e.

Le défilé a été très remarqué p notre patriotique population qui pas manqué d'acclamer les troupe sur leur passage.

⁂

L'abondance des matières nou empêche de reproduire dans ce nu méro l'allocution si vibrante de pa triotisme qui a été prononcée p M. le colonel Cheroutre aux jeune soldats de son régiment à l'occasion de la présentation du Drapeau.

Nous publierons dans notre numéro de demain cette allocutio qui a soulevé, à maintes reprise les applaudissements frénétiques d nos concitoyens qui assistaient e foule à cette imposante cérémoni

Gazette Départementale

BALOGNA. — M. Leca Jean-Baptist qui a été atteint, ces jours derniers quatre coups de feu à un kilomètre du vi lage de Balogna, a succombé à ses ble sures.

L'enquête se poursuit ; aucune arrestation n'a été faite.

⁂

CARGESE. — Une rixe mortelle a je l'émoi dans le village de Cargese. L nommés Baldacci Albert et Baldacci A toine se sont pris de dispute et se s portés réciproquement plusieurs coups couteau.

Le premier a succombé à ses blessur l'autre, grièvement blessé, est gardé p la gendarmerie.

⁂

AJACCIO. — Dans la soirée, le nomm Versini Dominique dit Doumé, âgé de ans, sans profession ni domicile fixe, trouvant en état d'ivresse, a porté un co de couteau au nommé Alliotti Xavie marchand de vin.

Versini a été arrêté et mis à la dispos tion de M. le Procureur de la Républi que.

MAGASIN A LOUER

rue Marbeuf. S'adresser au burea du journal.

Navire à la Côte

Le brick *Marie-Claire*, capitaine Raffaelli, du port de Marseille, qui avait quitté le 26 janvier Bastia pour aller charger de charbon à Solenzara, a rencontré à la hauteur du Golo un fort vent d'Est et une grosse mer. Vers onze heures du soir, il se trouvait sur la pointe d'Aleria, lorsqu'on fut obligé de réduire deux toiles et de se tenir en cape ; le navire ne pouvant plus être gouverné, est allé à la dérive et s'est échoué à minuit, au Sud de l'embouchure de cette rivière. Une voie d'eau s'étant déclarée, le navire peut être considéré comme perdu.

L'équipage a effectué son sauvetage par ses propres moyens ; le capitaine Raffaelli et ses hommes sont rentrés à Bastia pour remplir les formalités.

M. le commissaire de l'inscription maritime Bazin s'était rendu sur les lieux en compagnie de M. le lieutenant des douanes Floret.

Le brick *Marie Claire* jauge 450 tonnes et appartient à M. Pappi, armateur, de Marseille ; il n'était pas assuré. Ce qui a occasionné l'accident, c'est que la côte était absolument cachée au capitaine par suite de l'obscurité, qui y régnait et que le navire, étant sur lest, donnait ainsi trop de prise aux lames.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 4 février

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 7·. à midi, + 14 8. + 7 heures du soir + 10 2. *Maxima*, + 12 2. *Minima*, + 6 9.
Baromètre. — 7 heures du matin, 770 mm. midi, 772 mm. 6 heures du soir, 772 mm.
Vent. — Dans la matinée, N. faible.
Dans l'après-midi, N. modéré.
Etat du ciel, découvert.
Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Douanes

M. Maymard, commis principal des douanes, attaché en qualité de 2e commis à la direction de Bastia, est promu à une classe supérieure.

M. Granarolo, commis principal des douanes, attaché à la direction de Bastia, est promu à une classe supérieure.

Toutes nos félicitations à ces excellents fonctionnaires.

⁂

Carnet mondain

On annonce le prochain mariage de M. le lieutenant Filippi, du 3e de ligne, avec Mlle Gouaux, à Avignon.

⁂

Exequatur

L'exequatur a été accordé à M. J.-B. Beverini, vice-consul d'Italie à Bône.

⁂

Récompenses honorifiques

Le président de la République a décerné une mention honorable à M. Versini François Xavier, entrepreneur du service des dépêches à Rénier, pour sa courageuse conduite lors de l'incendie d'une maison ; et un témoignage officiel de satisfaction à M. Zannetacci Charles, agent de police à Bône, qui a arrêté un cheval emporté.

⁂

Symptômes de la gastralgie

Gouvillières (Eure), le 4 décembre 1901. Depuis plusieurs mois, ma femme souffrait atrocement de maux de tête, d'oreilles et d'estomac ; elle perdait le sommeil et l'appétit. Après avoir pris, pendant 8 jours, 2 ou 3 Pilules Suisses au repas de midi, elle sentit un grand soulagement ; un mois plus tard tous ses maux avaient disparu.

LETELLIER fils. (Sig. lég.)

⁂

A louer

Appartement de 8 pièces, au 1er étage, rue du Molino Bianco.

— Autre appartement de 8 pièces, au 3e étage, Nouveau Port, au-dessus des Bureaux de la Douane.

S'adresser à M. François Maestracci, 2, rue Neuve Saint-Roch.

— Un appartement de quatre pièces, boulevard du Palais, 11, au 1er étage.

S'adresser au bureau de la Cie du Gaz, de 4 à 6 heures du soir.

⁂

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

Achetez les
SOIERIES SUISSES !
GARANTIES SOLIDES
Demandez les échantillons de nos Nouveautés en noir, blanc ou couleur.
Spécialités : Foulards Soie imprimée. Soie écrue, Linon rayé et Soie lavable pour robes et blouses, à partir de 1 fr. 20 le mètre.
En Corse nous vendons directement aux consommateurs et envoyons à domicile franco de port et de douane les étoffes choisies.
Schweizer & Cie, Lucerne (Suisse)
Exportation de Soieries.

Bourse de Paris

	3 février. —	4 fév.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.92 —	99.85
3 p. 0/0 amortis.	99.50 —	99.75
2 0/0 nouveau .	—	

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

La Terre d'exil *et* L'incident de Clermont-Ferrand

M. le lieutenant Véron, du 16e régiment d'artillerie, qui a provoqué l'incident de Clermont-Ferrand, est désigné pour la direction d'artillerie de Bastia.

Interpellation de M. ARÈNE au Ministre de la Guerre

Nous avons annoncé que le lieutenant du 16e rég. d'artillerie, qui a provoqué l'incident de Clermont-Ferrand, vient d'être déplacé et envoyé, par mesure disciplinaire, à Bastia.

A la suite de cette mesure, et étant donné que ce n'est pas la première fois que des désignations pareilles se produisent dans des cas semblables, M. Emmanuel Arène vient d'écrire au ministre de la Guerre pour l'informer qu'il l'interpellerait sur la question de savoir s'il entend poser en principe au ministère de la guerre que la Corse doit être considérée comme un lieu de déportation pour les officiers que l'on disgracie.

L'éminent député d'Ajaccio déposera demain sa demande d'interpellation.

Nouvelles Militaires

Service d'état-major

M. Simonin, capitaine du génie breveté, stagiaire à l'état-major du Gouvernement de la Corse, est mis en activité hors cadres, pour être affecté au service d'état-major, et est nommé à un emploi de son grade à l'état-major du gouvernement de la Corse, en remplacement de M. le capitaine Viard qui a reçu une autre affectation.

TABLEAU D'AVANCEMENT

Gardiens de batterie

M. Colligon, gardien de batterie de 2e classe, à la direction de Bastia, est classé avec le n° 1 pour gardien de batterie de 1re classe.

MM. les gardiens de batterie, stagiaires à Bastia, Leca et Guillemin, sont classés avec les nos 8 et 17 pour le grade de gardien de batterie de 2e classe.

ABORDAGE *de* deux contre-torpilleurs

Un navire coulé
L'équipage sauvé

On télégraphie de Toulon :

Les deux contre-torpilleurs *Espingole* et *Hallebarde*, de l'escadre de la Méditerranée, se sont abordés près du cap Lardier.

La collision a été terrible.

L'*Espingole* a coulé ; heureusement que l'équipage a pu se sauver.

La *Hallebarde* se trouve dans une situation fort difficile.

Ces navires ont été lancés tous les deux en 1897 ; ils sont montés chacun par 56 hommes d'équipage.

Leur vitesse est de 27 nœuds à l'heure.

LA MORT DE M. PLANQUETTE

D'après plusieurs journaux, les parents du compositeur Planquette veulent demander à la justice l'exhumation du corps, les causes du décès leur paraissant suspectes.

L'Incident DE l'Ecole Polytechnique

L'élève Guidetti a été envoyé au 4e régiment d'artillerie, à Besançon, et l'élève Alliotti, au 35e régiment à Vannes.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

La capture du prétendant

On télégraphie de Tanger :

C'est le ministre d'Angleterre qui avait annoncé que le prétendant se trouvait parmi les prisonniers. On croit que le Sultan a essayé de faire passer l'un des prisonniers pour Bou-Amara. Mais le ministre d'Angleterre ayant appris le lendemain que le prétendant s'était enfui du territoire de Riata, a fait démentir la *première information*.

⁂

On télégraphie de Tanger :

Le ministre d'Espagne a reçu un courrier spécial lui annonçant la capture du prétendant Bou-Amara.

AU VÉNÉZUÉLA

Le traitement privilégié

Le président Castro a eu un entretien avec M. Bowen qui lui a fait part des demandes des puissances alliées qui réclament un traitement privilégié. M. Castro a répondu que tous les créanciers de la République vénézuélienne, soit Européens soit Américains, devaient être traités sur le même pied et qu'elle entend respecter ses conventions diplomatiques et ses engagements antérieurs.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. Jaurès

La séance est ouverte à 2 heures 20.

M. Couyba, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

Ministère des Beaux-Arts

Suite de la discussion du budget du ministère des Beaux-Arts.

L'emplacement de l'Exposition

M. Spronck présente une motion tendant au transfert du ministère des Colonies sur l'emplacement de l'Exposition.

La motion est adoptée.

Tous les autres chapitres du budget des Beaux-Arts sont adoptés.

Ministère de l'Instruction Publique

Discussion du budget du ministère de l'Instruction publique.

La discussion générale est ouverte.

Les Ecoles normales et le traitement des instituteurs

M. Couyba

dit que les écoles normales sont désertées, parce que les instituteurs y sont mal rétribués. La France est le pays où les instituteurs sont le plus mal payés.

M. Couyba dépose une proposition invitant le gouvernement à inscrire, dans le budget de 1904, des crédits suffisants pour accorder aux instituteurs un traitement variant entre 1.200 francs pour les stagiaires, et 2.500 francs pour les instituteurs de 1re classe.

M. Jules Legrand

se déclare satisfait des nouveaux programmes, mais il signale des lacunes dans l'enseignement secondaire ; le travail y est mal organisé.

Le Ministre de l'Instruction Publique

répond que le gouvernement fait tout son possible pour améliorer la situation des instituteurs.

Quant à l'Université, elle est toujours à la hauteur de sa tâche.

M. Carnaud

pense qu'il faut donner aux enfants un enseignement dégagé de toute dogme ; il faut rendre l'enseignement à tous les degrés accessible à tous.

L'orateur ajoute que M. le président du Conseil, dans un précédent discours, n'a pas voulu dire que l'enseignement moral dans les écoles laïques était insuffisant.

M. le Président du Conseil

dit qu'on a dénaturé sa phrase en l'empêchant de l'achever.

Il avait voulu dire que l'enseignement qui est donné actuellement dans nos écoles, ne doit pas nous dispenser d'un enseignement ultérieur plus complet.

Le président du Conseil fait, en terminant, un grand éloge de l'enseignement dans les écoles laïques. La morale est basée sur des idées de justice, de devoir et de droit.

Les chapitres 1 à 10 sont adoptés.

INTERPELLATIONS au Ministre de la Guerre

MM. Renault-Morlière, Lannes de Montebello et de Grandmaison déposent des demandes d'interpellation au Ministre de la guerre sur la discipline dans l'armée et sur l'incident de Clermont-Ferrand.

La Chambre fixe la discussion de ces interpellations au 13 février.

Séance demain.

Etat Civil

NAISSANCES
Valentini Benoît.

Décès.
Tarranne Marie-Madeleine, mariée, 22 ans, de Moraiglia.
Clapsky Félix-Jules, soldat au 163e, célibataire 22 ans, de Ayonnax (Ain).

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

à l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

00062

AVIS DE DÉCÈS

Mme Etienne Lanata, M. Gaëtan Lanata ; Mlle Marcelle Lanata ; M. et Mme S.-L. Rossi ; M. Charles Lanata, officier d'Académie, ancien président du Tribunal de commerce, et ses enfants, M. Louis Lanata ; Mme et M. Romulus Lanata, juge au Tribunal civil de Toulouse, et leurs enfants ; M. Jean-Baptiste Lanata et sa famille ; M. et Mme Léon Rossi et leur enfant ; M. et Mme Joseph Sturti ;

Les familles Rossi de Marseille, Allegrini d'Aregno, Salvatori, Salvini, Morlini, Bisacci, Ch. Fioravanti, Ch.-Marie Savelli, J.-B Ravenna et sa famille, de Sestri-Levante (Italie) ; de feu Pierre Muzio-Olivi et Casabianca Pierre, de l'Ile-Rousse ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Etienne Lanata
Chevalier du Mérite agricole

leur époux, père, beau-fils, frère, beau-frère, oncle, cousin, parent et allié, décédé à l'Ile-Rousse, le 2 février 1903, dans la [illegible]e année de son âge, muni des sacrements de l'Eglise.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations.

GRANDE FABRIQUE
de meubles d'Art
Riches et ordinaires
MARINETTI Frères
6, Boulevard du Palais, 6

Seule maison qui, à travail égal, peut vendre à 20 0/0 meilleur marché, tout en donnant une fabrication supérieure et garantie.

La Cie Générale des Pétroles
pour l'Eclairage et l'Industrie
ayant son siège à Marseille

a l'honneur d'informer les consommateurs de Pétrole pour l'**Eclairage**, l'**Industrie**, l'**Automobilisme**, qu'elle vient de nommer comme ***Agents Généraux Dépositaires*** de tous ses produits et marques pour la Corse

MM. L. N. MATTEI et Cie de Bastia
chez lesquels ils trouveront

Pétrole épuré en barils et en caisses.

Pétrole de luxe dit *Photoline* en bidons de 5 litres.

Essence de Pétrole dite *Naphtocycle* en barils et en bidons pour Tricycles et Automobiles.

Essence dite *Benzine* pour Teinturiers, Dégraisseurs.

S'adresser :
L. N. MATTEI et Cie à Bastia
ou à leur Succursale à Ajaccio

AUX AMATEURS DU BON VIN

M. Oreste BIAGINI
Bastia, 5, Avenue Carnot, 5, Bastia,

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0,40 et 0,50 le litre.
AU DEMI-GROS 0,35 et 0,40 le litre.
VIN CORSE et D'ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille,
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 le fiasco.
Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de [illegible], le prix de vente à la consommation est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.

Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en dame-jeannes, en barils, en bordelaises et en demi-muids au choix du client.

A LA TOUR EIFFEL
[illegible]
MONTRES [illegible]
Vve G. VOUILLAMET
[illegible]

A louer présentement

1. Un appartement meublé et non meublé au 2me étage, maison Fantauzzi, 15, place Saint-Nicolas.

2. Magasins de l'ancienne imprimerie Fabiani donnant sur le Boulevard du Palais et la rue de l'Opéra.

3. Villa avec jardin et propriété situés à Toga.

S'adresser pour le tout à la maison L. N. Mattei et Cie, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

Pétrole Atlantic

Voulez-vous voir réellement clair ? Achetez le PETROLE de la Société ITALO-AMERICANA del PETROLO de Philadelphie, lequel ne dégage aucun atome de fumée et qui vous procurera un éclairage de toute beauté.

Prix rendu à domicile

La caisse de 57 litres 15 fr.
Le bidon de 18 litres et 1/2 7.50

Dépôt : L.-N. MATTEI et Cie.

BENEDICTINE

Exquise, tonique, digestive

La MEILLEURE des LIQUEURS

Un verre après chaque repas

Mme FAITH WOOD

Dentiste

reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le Cigare Mattei, le demander dans tous les débits.

On ne fume pas un bon cigare,
On le hume, tellement il est rare

Dépositaire pour l'Exportation, M. CAMUGLI Fernand, 49, rue de la République, Marseille.

Demandez partout l'excellente
Eau-de-vie du Mirador.
Dépositaire : Sauveur Damiani, angle des rues Miot et Napoléon, 31, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

Malades! 800000

[illegible]

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
27 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER
Direction : 226, Boulevard Voltaire, Paris.

AVIS

M. A. GEORGES D. D. S.

Dentiste Américain

a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13, au premier, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.

PRIX MODÉRÉS

LE SEUL journal illustré des Dames qui publie environ cent gravures inédites de Modes, Travaux de Mains, etc., par numéro est LA SAISON *30, Rue de Lille, Paris*. Un numéro spécimen envoyé gratuitement vous convaincra qu'il est en même temps le plus riche en littérature saine et le meilleur marché entre tous.

(8 francs l'an)

Maison de Confiance

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc. *Spécialité de poignards et stylets corses, vendetta*, broches or et argent 1er titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Achat de vieil or et de vieil argent.

Avis aux acheteurs de Pétrole

Le pétrole très supérieur de la COLUMBIA OIL Co de New-York, est à *115 degrés* de pouvoir éclairant.

Les meilleures marques importées en Corse jusqu'à ce jour n'ont jamais dépassé *110 degrés*. Nous mettons au défi qui que ce soit de prouver le contraire.

Notre but n'est pas de discréditer les autres marques. Nous ne pouvons cependant pas non plus permettre certaines insinuations contre la *Mètre*, alors surtout qu'elle a *5 degrés de supériorité* sur ce qu'on appelle la meilleure.

Le consommateur aussi bien que le commerce est intéressé soit au point de vue de la quantité comme au point de vue du prix, (la différence est assez sensible sur les deux points) d'attendre le *Leonardo* qui doit arriver incessamment de New-York avec *18.500 caisses* de la *Columbia Oil Co* ayant *115 degrés* de pouvoir éclairant, au lieu de *110* degrés maximum de la qualité réputée supérieure.

Le pétrole *Columbia* d'un emballage parfait, supérieur entre tous, sera vendu au débarquement, au Commerce de gros, *11 francs la caisse à l'entrepôt d'octroi.*

DAMIANI et VINCENTELLI.

Bastia, le 15 novembre 1902.

TUMEUR [illegible]

SYPHILIS

TRAITEMENT VÉGÉTAL
S'adresser à M. le Docteur [illegible], à Roubaix-les-Lille (Nord), qui répond gratuitement et envoie ses Brochures explicatives sous enveloppe fermée.

À CÉDER dans très bon quartier de Paris. Concession d'une source d'eau minérale avec produits gazéifiés, et de lait. Bénéfices garantis annuellement 20.000 francs.

On traitera avec une douzaine de mille francs, comptant de préférence avec personnelle susceptible de diriger la manutention et livraison, ou on accepterait associé. Affaire de tout repos. Ecrire à Hérard et Sergeon, Boulevard Sébastopol, n° 30, Paris.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 20 fevrier
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Eukaro* chargera vers le 17 février.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Librairie et Imprimerie Ollagnier

Paris qui Chante

Revue hebdomadaire illustrée
des Concerts, Théâtres, Cabarets artistiques,
Music-Halls

25 Centimes le Numéro
16 Pages grand format
PAPIER GLACÉ DE GRAND LUXE
Soixante Photographies inédites
des Artistes les plus connus
Dans son 1er NUMÉRO
Paris qui Chante
donne le Programme d'un Concours Musical
2.800 francs de Prix en espèces
sont attribués au Concours

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES
Superphosphates d'Os et Minéraux
Dosages garantis sur facture
LOUIS LACHÈVRE
MARSEILLE, 27, rue des Princes, MARSEILLE
DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos
On demande des représentants

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, A [illegible]

TUYAUX EN FONTE, EN GRES

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo.

Le COURRIER de la PRESSE
[illegible] A. GALLOIS, [illegible]
21, Boulevard Montmartre, PARIS
[illegible]

AVEC 4 SOUS (20 CENT. PAR JOUR) FAIRE FORTUNE

Gros lots 500.000 fr.

250.000 f., 100.000 f., 25.000 f., etc.

Pour 20 centimes (QUATRE SOUS p. j.) on participe aux SIX tirages annuels, lots de 500.000 fr., 250.000 fr., 100.000 fr., 50.000 fr. Le souscripteur a droit à l'intégralité des lots [illegible], serait-il de 500.000 francs. Celui qui ne [illegible] pas favorisé est assuré de toucher toujours un [illegible] — [illegible] demander la notice explicative au Directeur de la

Caisse générale, 30, rue Bréda, Paris.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1800, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI

L'un des rédacteurs gérant, MATTHIEU OLLAGNIER.

28e ANNÉE — VENDREDI 6 FEVRIER 1903 — N° 32

00063

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Dép.ts	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHEQUE BASTIA MUSÉE

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Jean Chrysostome
SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 6 h. 46 m. — Coucher, 4 h. 47 m.
Lune : Pleine, le 11 — Dernier quart., le 18
FÊTE DE DEMAIN : Saint Romuald.

5 Février

La Prédisposition des Plantes aux Maladies Cryptogamiques

Nos cultures sont, on le sait, attaquées par des maladies cryptogamiques, que le *Petit Bastiais* a fait connaître à ses lecteurs dans divers articles.

Sur cette question, toujours d'actualité par les dégâts occasionnés par ces maladies et les traitements qu'elles nécessitent, M. le docteur Sorauer, un distingué et savant pathologiste, a fait au Congrès international de Paris de 1900 une intéressante communication que nous allons exposer aussi brièvement que possible.

Il est admis aujourd'hui qu'en infestant les plantes au moyen de parasites, occasionnant certaines maladies cryptogamiques, on peut reproduire, par exemple, le charbon du blé, la rouille des céréales, des légumineuses, des arbres fruitiers, et l'on admet aussi que pour arriver à faire développer ces maladies, le contact intime du parasite avec la plante, sur laquelle on veut le reproduire, suffit.

Cette manière de voir a conduit nos savants à rechercher les moyens les plus propres à prémunir les plantes contre l'invasion des parasites cryptogames et à les combattre. Les traitements des végétaux avec les préparations cupriques à base de verdet (sucratine), avec addition de matières rendant le cuivre soluble, adhérent et efficace (bouillie sucrée Michel Perret) ; la suppression des parties attaquées et leur destruction loin des endroits cultivés ; les divers procédés de désinfection ; les mesures prohibitives relatives à l'importation de nouvelles plantes, tels sont les résultats auxquels s'arrêtèrent les savants qui ont étudié les divers parasites de nos cultures.

Cette façon de procéder a été vite reconnue inexacte, car, avec l'infection parasitaire artificielle des plantes, on n'a pas toujours réussi à reproduire la maladie. Il manquait quelque chose pour être dans le vrai, et ce quelque chose, c'est la prédisposition de la plante à se laisser envahir, entamer, malmener par les parasites cryptogames.

M. le docteur Sorauer cite, à l'appui de ce qu'il avance, une foule de cas assez connus pour en reparler de nouveau, nous citerons le plus typique. Le voici : M. Janczewski, en recherchant jusqu'à quel point le *Cladosporium herbarum*, champignon commun du noir des céréales, pouvait être regardé comme un parasite, est arrivé à cette conclusion : que ce champignon n'est commun sur nos céréales que dans les années humides, qu'il n'attaque jamais les parties vertes, jeunes ou saines, mais seulement les organes qui ont souffert des influences atmosphériques ou que la vétusté a affaiblis.

Un des plus terribles ennemis des arbres fruitiers, le *Fusicladium*, qui cause la tavelure du poirier, du pommier et des taches noires du cerisier, prend d'autant plus de développement, qu'il a affaire à un arbre jeune et en outre que la variété fructifère se laisse plus facilement attaquer. C'est ainsi, que sur un arbre fruitier portant des greffons de diverses variétés, on a pu parmi elles constater que les branches de certaines étaient très atteintes et d'autres ne l'étaient pas du tout.

Comme éléments de prédisposition des plantes aux maladies cryptogamiques, M. le docteur Sorauer cite encore les gelées, qui ouvrent, d'après lui, la porte aux invasions cryptogamiques. C'est ainsi qu'il a constaté une certaine relation entre les altercations occasionnées par la gelée et la présence de certains champignons, parmi lesquels l'*Ophiobolus herpotricus*, cause de la maladie du pied du blé, stérile à l'époque de la moisson, mais se reproduisant en hiver, que l'on peut combattre en détruisant les chaumes aussitôt après la récolte. Un autre exemple : Behrens a obtenu par la pollinisation du tabac de Sumatra avec le tabac Friederichsthier, un tabac hybride indemne de rouille, alors que le Sumatra et le Friederichsthier, cultivés séparément à côté de l'hybride obtenu, étaient complètement rouillés.

Tous ces exemples montrent que l'invasion parasitaire ne dépend pas seulement des conditions extérieures, favorables à la multiplication du champignon, mais également de la prédisposition de la plante attaquée, au moment de l'invasion. Et c'est pour cela qu'il faut non seulement ne pas se contenter d'éloigner ou combattre le parasite là même où il se trouve, mais entreprendre également un traitement général, qui fasse disparaître la prédisposition des plantes aux maladies cryptogamiques.

Cette prédisposition peut être anormale ou normale. Elle est anormale quand les plantes ont été altérées par la température, le manque de fumures, de traitements, de toilette inférieure, etc. Elle est au contraire normale, quand la sensibilité des variétés cultivées aux attaques d'un même parasite est variable. On a en effet reconnu que la même plante cultivée, envahie par un parasite cryptogame, peut, selon la forme prise par celui-ci, succomber à ses attaques, ne pas succomber du tout ou encore résister longtemps avant de disparaître. Dans l'un ou l'autre cas, l'agriculteur peut intervenir efficacement, soit par exemple en donnant de la vigueur à la plante attaquée par des soins culturaux et des fumures, soit en choisissant les variétés de plantes qui résistent le plus aux attaques du parasite envisagé. Et, sans doute, une bonne pratique, en grande culture, consistera à donner à la plante que l'on cultive un milieu favorable à sa végétation et à sa résistance aux maladies parasitaires, et à ne pas attendre que le mal se montre pour le combattre ensuite.

Cette question exige encore de nouvelles recherches, afin de connaître exactement les relations qui existent entre le développement de la maladie parasitaire d'une plante et son état végétatif. Nous laissons à nos savants agronomes et aux mycologues le soin de nous renseigner, et, à notre tour, nous nous ferons un devoir de renseigner nos lecteurs.

J.-B. CASTELLI.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

6 février 1748. — En pleine consulta nationale Carlotti accuse Matra de trahison.

Cette accusation était fondée : mais Matra avait de nombreux amis dans l'assemblée corse, et il put se justifier et réfuter les allégations de son accusateur qu'il fit passer pour un calomniateur.

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'amendement de M. Dejeante tendant à supprimer les aumôniers au prytanée, à l'école polytechnique, aux écoles spéciales, etc.

Nombre de votants . . . 521
Majorité absolue . . . 261
Pour l'adoption. . . . 220
Contre. 301

La Chambre n'a pas adopté.

Ont voté pour, MM. Astima, Malaspina.

Ont voté contre, MM. Arène, Gabrielli.

⁂

Scrutin sur l'amendement de M. Dejeante tendant à supprimer les aumôniers dans les hôpitaux militaires.

Nombre de votants . . . 521
Majorité absolue . . . 261
Pour 217
Contre 305

La Chambre n'a pas adopté.

Ont voté pour, MM. Astima, Malaspina.

M. Gabrielli a voté contre.

M. Arène n'a pas pris part au vote.

Baccalauréat

Par arrêté ministériel du 24 janvier 1903, une session extraordinaire pour le baccalauréat de l'enseignement secondaire classique, 2e partie, 2e série (lettres-mathématiques), et pour le baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne, 2e et 3e séries, 2e partie (lettres-sciences, lettres-mathématiques), s'ouvrira pour la dernière fois devant les Facultés des sciences, le 20 mars 1903.

Les épreuves écrites auront lieu le 3 avril 1903, à 7 heures du matin.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat du 1er au 15 mars 1903.

Présentation du Drapeau du 163e d'Infanterie

Hier, à 2 heures de l'après-midi, M. le colonel Cheronère, commandant le 163e, a présenté le Drapeau du régiment aux jeunes soldats de la classe 1901.

Voici le texte de l'allocution que ce Chef de corps a prononcé à cette occasion :

Jeunes soldats de la classe 1901, je vous présente aujourd'hui le drapeau de votre régiment... Dans ses plis, ne se trouvent pas inscrits, comme la plupart des drapeaux des autres régiments, des noms de batailles ; votre régiment est pour ainsi dire un régiment de toute nouvelle formation : sous le nom de 163e demi-brigade il a bien existé pendant quelque temps, il y a plus de cent ans, lors des premières guerres de la Grande Révolution ; il a disparu rapidement, pour être reconstitué définitivement sous sa dénomination actuelle le 24 octobre 1891. Mais dans ses plis, comme pour les autres régiments, se trouve inscrite la devise : « Honneur et Patrie, » devise qui indique, pour tout temps, en paix comme en guerre, tout le devoir du soldat, comme du citoyen français. L'Honneur consiste à agir partout et toujours de manière à mériter l'estime et la considération de ses semblables ; la Patrie c'est, du petit au grand, le coin de terre où nous sommes nés, l'agglomération villageoise ou urbaine où nous avons été élevés, la province dont nous avons appris, enfants, à balbutier le dialecte, et enfin ce grand tout, qui est la France, dont nous parlons la langue, et au sort de laquelle est lié notre propre destin.

Le Drapeau aux trois couleurs représente tout le passé de notre pays, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, passé la plupart du temps glorieux, mais aussi parfois malheureux ; traditions heureuses ou malheureuses, nous n'avons pas le droit de les oublier, car une nation qui oublie est bien près de sa perte ; les traditions heureuses nous rappellent les hauts faits de nos ancêtres ; les traditions mal-

---

142 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

« Madame, écrivait Sallenauve, je pu rejoindre à quelques lieues de Paris lord Lewin, cet étranger dont je vous avais parlé, et que la Providence a envoyé pour nous épargner un affreux malheur. Possesseur d'une immense fortune, comme plusieurs de ses compatriotes, il a eu d'assez fréquents accès de spleen, et n'a dû qu'à la force de son caractère d'avoir échappé au terrible entraînement de cette maladie.

« Ses airs désintéressés de la vie et le parfait stoïcisme avec lequel il parle de la mort volontaire lui avaient valu, à Florence, où il s'est rencontré avec Marie-Gaston, la confiance de notre malheureux ami. Très-curieux de toutes les émotions fortes, lord Lewin est lié avec le docteur Ellis, médecin très renommé pour la cure des maladies mentales ; souvent, il est arrivé à Sa Seigneurie de passer plusieurs semaines à l'asile d'Hanwell, comté de Middlesex ; c'est l'une des maisons d'aliénés les mieux gouvernées de l'Angleterre, et le docteur Ellis en a la direction.

« En arrivant à Ville-d'Avray, lord Lewin n'a donc pas eu de peine à reconnaître chez Marie-Gaston tous les symptômes d'une lypémanie commençante ; encore invisible pour des yeux moins exercés, elle était pour lord Lewin déjà déclarée. Il chiffonnait, m'a-t-il dit en parlant de notre pauvre ami, ce qui signifie qu'en se promenant avec son hôte dans le parc Marie-Gaston ramassait des objets sans valeur, des brins de paille, de vieux morceaux de papier et jusqu'à des clous rouillés, qu'il mettait soigneusement dans sa poche ; c'est là, à ce qu'il paraît, un symptôme très-connu de ceux qui ont eu l'occasion d'observer les prodromes de la folie. En ramenant le malade sur le terrain de leurs anciennes conversations de Florence, lord Lewin n'eut pas de peine à lui arracher le secret du suicide qu'il méditait. Croyant voir sa femme lui apparaître toutes les nuits, le soir même de votre petit bal, l'infortuné était décidé à aller, comme il le disait, rejoindre sa Louise bien-aimée : vous voyez donc que mes terreurs n'avaient rien d'exagéré et qu'elles étaient plutôt le résultat d'un instinct. Au lieu de le contrarier dans son projet, lord Lewin eut l'air de s'y associer.

« — Mais des hommes comme nous, lui dit-il, ne doivent pas mourir bourgeoisement, et il y a une manière de finir à laquelle j'avais pensé pour moi seul et que je vous propose d'adopter en commun. Dans l'Amérique du Sud, non loin du Paraguay, existe, sous le nom de « Saut de Gayra, » l'une des plus formidables cataractes du monde. Les vapeurs qui s'élèvent de ce gouffre apparaissent à plusieurs lieues de distance et forment au-dessus sept arcs en ciel. Un immense volume d'eau développé sur une largeur de plus de douze mille pieds se trouve subitement resserré dans un canal étroit et se précipite dans l'abîme avec un fracas plus assourdissant que celui de cent tonnerres qui éclateraient à la fois. C'est là que j'ai toujours eu la pensée d'aller mourir.

« — Partons ! dit vivement Marie-Gaston.

« — A l'instant même, répondit lord Lewin ; faites vos préparatifs : nous irons nous embarquer en Angleterre, et dans quelques semaines nous serons rendus.

« C'est ainsi, madame, que l'ingénieux étranger parvint à ajourner le sinistre projet de notre ami, et vous comprenez qu'il le conduit en Angleterre pour le mettre entre les mains du docteur Ellis, qui, selon lui, n'a pas son égal en Europe pour le traitement de la cruelle affection qui va être confiée à ses soins. Présent, j'eusse donné les mains à cet arrangement, qui a l'avantage, si notre ami guérit, de laisser ici sa maladie inconnue. Avisé par une lettre que lord Lewin avait laissée pour moi à Ville-d'Avray, je me suis aussitôt mis sur la trace des deux voyageurs, et, à Beauvais, d'où je vous écris, j'ai pu les rejoindre dans un hôtel où lord Lewin s'était arrêté pour faire profiter le malade d'un accès de sommeil qui est enfin venu le visiter en voiture, après plusieurs semaines d'une insomnie presque absolue. Lord Lewin regarde ce symptôme comme très-heureux, et il dit d'ailleurs, que, prise, comme elle va l'être, dès le début, l'affection mentale du malheureux jeune homme a les plus grandes chances de guérison.

« Je les suivrai jusqu'à Hanwell, en ayant soin de ne pas me montrer à Marie-Gaston, chez lequel, au dire de lord Lewin, ma présence pourrait troubler la quiétude d'esprit relative, qu'il a puisée dans l'idée de la pompeuse mort qu'il est censé aller chercher. Une fois rendu à l'asile, j'attendrai l'arrêt du docteur Ellis. La session devant s'ouvrir prochainement, j'ai bien peur de ne pouvoir être de retour pour les premières séances : mais je vais écrire au président de l'assemblée, et, dans le cas où le congé que je lui demanderai souffrirait quelque difficulté, j'ose compter sur la complaisance de M. de l'Estorade pour cautionner la nécessité absolue où je me suis trouvé de m'absenter. Qu'il veuille bien cependant considérer que je ne saurais, à aucun prix, l'autoriser à expliquer la nature de l'affaire qui m'a momentanément conduit à l'étranger. Il doit suffire, au reste, qu'un homme comme M. de l'Estorade affirme un fait pour qu'on en accepte la réalité sans autre explication.

« Veuillez agréer, madame, etc. »

(A suivre).

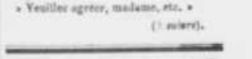

ALAMBICS DEROY [illegible] PARIS

heureuses nous imposent l'obligation de faire tous nos efforts, pour réparer les injustices du sort qui les ont amenées. Il y a plus de trente ans, la France, malgré la vaillance de ses enfants, a été mutilée, et depuis elle porte au flanc une plaie toujours saignante : notre devoir est de la cicatriser en faisant rentrer dans l'ancien giron national les deux provinces qui en ont été arrachées, et vous êtes ici pour forger l'outil qui doit amener cette cicatrisation. — J'ai l'air de répéter, ce que j'ai dit l'année dernière en pareille circonstance à vos anciens : vous excuserez votre vieux colonel ; j'ai assisté, dans la masse des combattants, à certains épisodes du drame de 1870, je ne puis me remémorer sans émotion cette infortune imméritée, et je mourrais heureux si je pouvais assister à sa réparation. — Des idées de paix universelle se font jour un peu partout ; mais toutes les nations arment de plus en plus : et peut-être bien l'appel « aux armes » n'est-il pas loin : la guerre a toujours été l'ultime raison pour régler les difficultés entre les peuples.

Travaillez, jeunes gens, fortifiez vos corps et vos âmes, ce sera pour le bien de votre pays. — Quoiqu'il arrive, restez fidèles au Drapeau : il vous conduira toujours dans le chemin du devoir.

Au Drapeau !

La population a chaleureusement applaudi la vibrante allocution de M. le colonel Cherouvrier, qui, par sa discipline ferme et paternelle à la fois, a fait de son régiment un des plus beaux du 15e corps d'armée.

Revue Hebdomadaire

Paris, le 31 janvier 1903.

Pour n'avoir pas été d'une régularité absolue, l'allure de la Bourse, durant cette semaine, n'en est pas moins restée fort satisfaisante, sauf sur notre Rente qui recule à 99 10.

Les Fonds Etrangers accentuent leur avance, l'Extérieure à 89.55, l'Italien à 101.47 ; le Serbe à [illegible] à 80.45, est en bonne voie de regagner son coupon.

Les Etablissements de Crédit ont été soutenus par la perspective de bénéfices à provenir des opérations financières en cours. L'emprunt du Crédit Foncier Egyptien qui a lieu aujourd'hui s'annonce comme un grand succès.

La Société Française de Tramways Electriques et Chemins de Fer monte à 75.50, favorablement influencée par le bilan de l'exercice 1902 qui sera soumis à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires. Le compte de profits et pertes qui présente un bénéfice brut de Fr. 271.857.10, se solde, après divers amortissements et prélèvements, par un bénéfice net de 171.814 fr. 70. L'obligation à 4/2 est demandée à 457.50.

Dans le compartiment « Assurances », on commence à payer des acomptes sur les dividendes des Compagnies et presque toutes annoncent une plus-value pour l'exercice écoulé. La Société Générale des Assurances Agricoles et Industrielles va payer 3 fr. par action nouvelle ; [illegible] pour 5 francs.

Lundi prochain sera ouverte à la Banque du Comptoir, 19 rue Laffitte à Paris, et au siège social de la Compagnie des Alcools Français, 34, rue Tronchet, la souscription publique, au pair, des 100 000 actions de 100 fr. formant le capital de cette société. Les bénéfices disponibles seront entièrement à répartir aux actionnaires, la société n'ayant à rémunérer ni actions d'apport, ni parts de fondateurs. Ces dispositions mettront la Compagnie, dès sa constitution, définitivement en possession de son capital de 10 millions intégralement versé et prêt à être consacré tout entier à l'objet social : substituer l'alcool français au pétrole étranger dans toutes ses applications industrielles et domestiques.

Chemins français inactifs.

Les Automobiles du Cap

Nous avons annoncé que la Société des Automobiles du Cap allait commencer très prochainement son service et que le marché pour le transport des dépêches entre Bastia et Morsiglia prenant fin le 30 avril courant, il était probable que cette Société s'en serait rendue adjudicataire ; nous ajoutions que le parcours de Bastia à Morsiglia, en y comprenant le crochet de Santa Severa à Luri, aurait pu être effectué en vitesse ordinaire en trois heures et demie ou quatre heures.

Nous nous sommes trop pressé de porter ces bonnes nouvelles à la connaissance des populations de Bastia et du Cap. Nous avions compté sans la manière de voir de l'Administration des postes.

En effet, cette Administration veut bien que le transport des dépêches soit assuré par la traction mécanique, mais à la condition que le trajet soit effectué en huit heures à l'aller et en sept heures et demie au retour. Vous avez bien lu : huit heures.

Jusqu'à présent, sur terre comme sur mer, l'Administration des postes tâchait d'obtenir les plus grandes vitesses possibles, surtout si cela ne lui coûtait pas plus cher. Il semble qu'une doctrine contraire va prévaloir dans les bureaux de la rue de Grenelle, doctrine toute récente cependant, puisque dans l'adjudication du transport des dépêches de Sartène à Vico par Ajaccio, elle n'a pas imposé aux automobiles l'obligation de brûler du combustible sur place.

Ceci se passait, il est vrai, en 1902, et 1903 nous promet des choses bien autrement extraordinaires, si nous en jugeons par celles qui se sont accomplies pendant le joli mois de janvier.

Corsica, Corsica mia, tu non avrai mai bene !

Savon princesse Mekoko, Victor Vaissier nouveau parfum 0 fr. 75 c. le pain.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Laurenti, lieutenant adjoint au trésorier du 1er régiment d'infanterie, passe au 76e régiment.

— M. Banchetet, capitaine au 57e régiment d'infanterie, passe au 143e.

— M. Lantieri Joseph-Antoine-André-Padoue, médecin aide-major de 2e classe au 159e régiment d'infanterie, a été promu au grade de médecin aide-major de 1re classe au corps.

— M. Ceccaldi, surnuméraire des postes et télégraphes au bureau central de Marseille, est nommé à Paris.

Nécrologie

M. Etienne Lanata

Il y avait déjà quelques jours que les hommes de l'art appelés à donner leurs soins à Etienne Lanata, avaient prononcé l'arrêt fatal. Il s'est éteint, en effet, hier, vers sept heures du soir, doucement, avec le calme admirable et l'héroïque résignation qu'il n'avait jamais cessé de montrer depuis que la cruelle maladie à laquelle il a succombé, avait témoigné par des progrès incessants et rapides qu'elle entendait ne plus lâcher sa proie.

Il s'est éteint dans la paix d'une conscience tranquille et satisfaite, entouré de ses parents et de ses amis, après de longs mois d'une lutte sans répit comme sans espoir.

Il laisse une femme inconsolable, deux orphelins encore enfants, mais à qui le malheur donne, dès l'aurore de leur existence, comme un amer avant goût des épreuves dont la vie est semée.

Etienne Lanata disparait dans la plénitude de ses facultés intellectuelles et de son énergie physique, à l'âge de cinquante six ans.

Il disparait alors qu'à sa prodigieuse activité semblait s'offrir un champ encore vaste, largement ouvert.

Commerçant des plus avisés, agronome des plus expérimentés, il était encore assez jeune pour avoir le droit de demander à l'agriculture et au commerce les plus légitimes satisfactions.

Le gouvernement de la République, il n'y a pas longtemps, l'avait nommé chevalier du Mérite agricole, et il avait bien gagné cette distinction. Il n'en était pas plus fier pour cela cependant car, si Etienne Lanata, riche, considéré, estimé, avait de quoi s'enorgueillir, il n'en demeurait pas moins toutefois le plus modeste, le plus simple des hommes.

Doué d'une intelligence remarquable, d'un esprit brillant et primesautier, on appréciait par-dessus tout, en lui, à côté d'une nature vive et impressionnable, un cœur chaud et bon qui le rendait l'idole des siens et lui attirait l'affection de tous ceux qui avaient le bonheur de l'approcher.

Très habile, très loyal en affaires, il savait profiter d'une occasion favorable, mais aussi consentir les sacrifices que les circonstances l'amenaient à s'imposer.

Mieux que personne, moi, son ami et son confident, je puis lui rendre ce suprême témoignage, car, dans les multiples et souvent pénibles négociations auxquelles il était mêlé, toujours, envers ses innombrables clients, je l'ai trouvé accommodant, conciliant, généreux.

La famille Lanata, par sa mort, est blessée au cœur. La blessure saignera longtemps. Mais si cruellement frappée qu'elle soit, elle se consolera en songeant que cet époux si dévoué, que ce père si affectueux, que ce frère si tendre, ne laisse après lui que le souvenir d'un honnête homme, et elle puisera dans les touchantes manifestations d'universelle sympathie dont elle vient d'être l'objet, un allègement à la profonde détresse de son âme.

G.

Fumure Phosphatée des Prairies Naturelles

L'importance des prairies dans l'exploitation étant reconnue, l'attention des cultivateurs se tourne avec intérêt vers les moyens propres à en augmenter les revenus. Parmi ces moyens, la fumure phosphatée est à juste titre considérée comme étant le plus puissant, accroissant à la fois la quantité et la qualité du foin obtenu.

Mais, en présence des diverses sources d'acide phosphorique auxquelles il peut s'adresser, le cultivateur est parfois hésitant, et c'est lui rendre service que lever ces hésitations en l'éclairant sur la valeur relative des divers engrais phosphatés.

Les résultats ci-dessous, extraits de milliers d'autres semblables, lui permettront d'apprécier la haute valeur fertilisante des Scories Thomas.

M. Ginot, à Claveyson (Drôme). Emploi des scories à la dose de 600 k. à l'hectare :

Avec Scories Thomas	6.900 k. de foin
Sans scories	4.900 —
Excédent	2.000 k. de foin

Amélioration de la nature du foin.

M. Saint-René Taillandier, à la Pallède (Bouches-du-Rhône). Essai en pré palustre :

1.200 k Scories Thomas	6.430 k. de foin
1.200 k. Superphosphate	3.400 » —
Thomas	1.860 k. de foin

Excédent dû aux Scories

M. J. Parrin, à Sorgues (Vaucluse)

	Rendements	Excédents
Pas d'engrais	2.600 k	»
900 k. scories Thomas	7.300	3.400 k.
900 k. scories et 600 k. kaïnite.	7.800	4.200
800 k. scories 600 k. kaïnite et 400 k. nitrate	8.500	4.930

Le meilleur résultat sera obtenu en utilisant la première année 800 kilos de Scories Thomas, et les années suivantes 600 à 800 kilos, auxquels on adjoindra 400 à 600 kilos de kaïnite dans les terres pauvres en potasse. En exigeant du vendeur des SCORIES THOMAS marque Etoile on sera sûr d'avoir une marchandise garantie pure et efficace.

L'Heure Municipale

Un incident assez curieux a surgi le mercredi 4 février courant à l'Hôtel de Ville.

On sait que le 4 février à minuit expire le délai dans lequel on peut présenter des réclamations en matière électorale.

Mercredi soir, M. Dapelo, ancien adjoint, assisté de deux témoins, se présentait devant M. Nardini, délégué de la commission municipale, et voulait lui remettre deux demandes en inscription.

M. Nardini refusait de les accepter protestant que minuit avait sonné aux pendules de l'Hôtel de Ville.

M. Dapelo lui répondait qu'il n'avait pas à s'inquiéter de l'heure que pouvaient marquer les pendules de l'Hôtel de Ville ; qu'il se réglait sur l'horloge publique de Saint-Jean, laquelle n'avait pas répliqué les douze coups de minuit ;

Que la loi devait s'entendre dans le sens le plus favorable au réclamant, et que dans l'espèce celui-ci était dans le délai prévu par la loi, puisque le dernier coup de minuit n'avait pas sonné à l'horloge publique.

M. le Délégué n'hésita pas à reconnaître l'exactitude des observations présentées par M. Dapelo, et tout en lui refusant d'accepter ses réclamations, le registre étant clôturé, il lui délivra deux récépissés constatant que les réclamations avaient été présentées entre les premiers et les seconds douze coups de minuit.

La question va donc se poser devant M. le Juge de paix sur le point de savoir si minuit est sonné après les douze premiers coups, ou s'il n'est minuit *sonné* qu'après la réplique des douze seconds coups.

Cette question, suivant qu'elle sera tranchée dans l'un ou l'autre sens, fixera la jurisprudence sur le délai accordé aux réclamants en matière électorale.

A notre avis le délai doit être entendu dans le sens le plus large.

Elections au Conseil Général

Aux termes de l'art. 22 de la loi du 10 août 1871, « En cas de décès, option ou démission, ou pour toute autre cause, les électeurs devront être convoqués dans un délai de *trois mois*. »

D'autre part, aux termes de l'art. 12 de la même loi : « Il doit y avoir un délai de *quinze jours francs* au moins entre la date du décret de convocation, et le jour de l'élection qui sera toujours un dimanche. »

MM. Gaudin et de Caraffa ayant donné leur démission de conseillers généraux le 20 novembre dernier, lecture de cette démission ayant été faite à la séance du conseil général du 24 novembre suivant, et M. le Préfet en ayant donné acte le même jour, il doit être pourvu à ces deux sièges dans les trois mois, c'est-à-dire avant le 24 février.

Or, le dernier dimanche compris dans le délai de trois mois étant le 22 février, et un délai de 15 jours francs au moins devant s'écouler entre la date du décret de convocation et celle de l'élection, c'est aujourd'hui 6 février que le décret de convocation doit être rendu.

Gazette Départementale

MOROSAGLIA. — Depuis quelque temps des vols de peu d'importance étaient commis dans le canton de Morosaglia. La gendarmerie exerçait en vain une très active surveillance. Enfin, trois habitants de Morosaglia ont fini par mettre la main sur l'auteur de ces soustractions. C'est un détenu du pénitencier de Chiavari qui s'est évadé depuis plus d'un an et qui a toujours vécu de larcins, sans savoir le matin s'il trouverait à manger dans la journée et encore moins où il coucherait le soir.

Ces trois habitants de Morosaglia, MM. Bonaventure Policardi, négociant, Paul Mariani et Laurent Paoli, cultivateurs, ont bien rempli leur devoir de citoyens, et après l'arrestation du délinquant, ils l'ont remis entre les mains des gendarmes.

SOLLACARO. — Mme Marie-Pauline Istria veuve Vassalli a été nommée débitante de tabacs de la régie et de poudres à feu, à Sollacaro, en remplacement de M. Maggini Paul, démissionnaire.

AJACCIO. — On lit dans *La République* :

Un grand concours international Franco Belge de pigeons-voyageurs, comprenant les meilleurs effectifs des sociétés colombophiles belges et du nord de la France, ainsi que de Paris même, aura lieu le 18 juillet 1903, à Ajaccio, sur la place du Diamant, au lever du soleil.

Le nombre des pigeons engagés pour ce concours, dont l'initiative revient à M Pirlot, le dévoué président de la société colombophile *L'Hirondelle*, et qui aura un franc succès, sera considérable, (1.500 à 2.000 environ). La mise en cage de ces petits messagers se fera à Paris pour ceux du nord de la France, et à Liège pour les Belges.

Des convoyeurs seront chargés de leur conduite jusqu'à Marseille où ils seront embarqués pour Ajaccio sur un paquebot de la Compagnie Fraissinet.

M. Jean Naudin, starter des fédérations et sociétés colombophiles de France, prendra passage sur le même paquebot et assistera aux différentes opérations du lâcher aux fins d'en dresser un rapport officiel.

PORTOVECCHIO. — Le torpilleur italien *110* a été obligé de relâcher dans le port de Portovecchio, à cause du mauvais temps. Des hommes sont descendus à terre pour faire des provisions.

COUR D'ASSISES DU VAR

L'Assassinat du douanier Colombani

Les nommés : 1° Faure Joseph, s'étant dit Barjin de Vilars Louis, âgé de 21 ans, né à Turin ; 2° Garon Antoine-F., âgé de 23 ans, né à Barrême (Basses-Alpes) ; 3° Rocchesani Toussainte, veuve Colombani, âgée de 37 ans, née à Soveria ; 4° Vilard Auguste, âgé de 18 ans, né à Bône (Algérie), tous accusés d'assassinat et de complicité dans les circonstances suivantes :

Le 14 octobre dernier, vers 6 heures du matin, le cadavre du sieur Colombani, douanier à Toulon, était découvert dans un sentier, auprès d'un talus du fort Lamalgue ; la tête de la victime était fracassée et on trouvait à côté d'elle des pierres tachées de sang, avec lesquelles les coups ont été portés.

Les premières recherches effectuées par la police, lui mirent immédiatement sur les traces des auteurs de ce crime.

On avait, en effet, remarqué que depuis quelques jours deux individus fréquentaient le café tenu par la femme Colombani, sur le boulevard Bazeille, au Mourillon ; l'un d'eux avait passé la soirée du lundi, 13 octobre, dans cet établissement et en était parti, vers 11 heures et demie, avec Colombani.

On sut bientôt que ce même individu avait proposé à ce dernier une opération de contrebande et que tous deux avaient dû se rendre, pour traiter cette affaire, dans les environs du fort Lamalgue.

Ces deux individus étaient à Toulon depuis le 27 septembre 1902. Ils logeaient à l'hôtel des Deux-Frères, où ils avaient été inscrits sous les noms de Barjin de Vilars Louis et Dillaud Auguste.

Ils ont quitté Toulon le lundi 14 octobre et ont pris le train de huit heures du matin pour se rendre à Marseille, laissant au bar des Glaces une valise dans laquelle furent trouvés des vêtements encore mouillés et présentant des taches suspectes, que l'expertise faite ultérieurement a indiqué comme étant taches de sang qui venaient d'être lavées.

Ils ont été arrêtés à Marseille le 17 octobre. Tout d'abord Vilars s'étant dit Dillaud Auguste a déclaré qu'il n'avait pris qu'une part insignifiante au crime, que Colombani avait été tué par son camarade arrêté en même temps que lui, Faure Joseph s'étant dit Barjin Louis, que celui-ci avait été chargé de commettre ce crime par la femme Colombani, avait reçu d'elle une somme de 100 francs pour prix du meurtre et que les propositions lui avaient été faites par l'intermédiaire de Garron.

Garron, entendu d'abord comme témoin, a déclaré que la femme Colombani lui avait demandé de la débarrasser de son mari dont elle avait gravement à se plaindre, que ne voulant pas faire une pareille besogne, il s'était chargé de trouver des individus qui y consentiraient ; qu'il en a fait la proposition à Faure et à Vilard et qu'il les avait mis en rapport avec la femme Colombani avec laquelle ils s'étaient entendus.

A la suite de ces déclarations, Garron et la femme Colombani ont été impliqués dans les poursuites et l'information a permis de déterminer le rôle et les culpabilités de chacun des co-accusés.

Le nommé Faure ayant été mis par Garron en relation avec la femme Colombani, il convint avec celle-ci qu'il tuerait son mari et Garron lui remit de la part de cette femme une somme de 8 francs pour acheter le revolver dont il avait besoin. Dans la soirée du lundi 13 octobre, il proposa à Colombani une opération de contrebande pour le décider à venir avec lui dans les environs du fort Lamalgue à un endroit qu'il avait choisi d'avance en compagnie de Vilard et de Garron. Colombani ayant consenti à le suivre, ils se rendirent vers minuit, au dit endroit où ils trouvèrent Vilard qui les attendait.

Après avoir échangé quelques mots Faure tira deux coups de revolver sur Colombani qui ne fut pas atteint et qui en fuyant roula jusqu'au bas du talus sur le sentier où attendait Garron. Faure et Garron s'acharnèrent alors sur leur victime dont ils brisèrent la tête à coups de pierres. Vilard prétend qu'il s'éloigna dès que les coups de revolver furent tirés, mais il paraît établi, au contraire, qu'il assistait Faure et Garron au moment du crime. Il revint ensuite à l'hôtel des Deux Frères où Faure rentra lui-même vers deux heures du matin, après avoir vu la femme Colombani qui lui avait remis une somme de cent francs. Faure aidé par Vilard lava ses vêtements tachés de sang et les enferma dans la valise laissée au bar des Glaces où ils ont été saisis. Il achète ensuite une paire de chaussures et un chapeau, puis, après avoir déjeuné avec Vilard, ils partirent ensemble pour Marseille.

Garron reconnaît que sur la demande de la femme Colombani, il a proposé à Faure et à Vilard de commettre le meurtre ; mais il affirme, contrairement aux déclarations de Faure, qu'il n'a pris aucune part au meurtre. Il soutient que lundi 13 octobre, il est rentré vers 10 heures du soir pour se coucher à la caserne où il se trouvait le matin au moment du réveil. Il est exact qu'il est entré à la caserne à l'heure indiquée, mais il a pu facilement, ainsi que cela a été constaté, en sortir et y revenir de nouveau pendant la nuit sans être vu. La caserne n'est pas à une distance de plus d'un kilomètre du lieu du crime. En outre des déclarations de Faure, l'information a relevé contre Garron une charge accablante. Faure a dit que son co-accusé avait quitté ses vêtements militaires et s'était revêtu d'un pantalon de toile et d'un veston.

Or on a découvert dans la cave de l'appartement du capitaine Clément, dont Garron était l'ordonnance, un pantalon en treillis taché de sang. Appelé à s'expliquer sur ce point, Garron a répondu qu'il avait tué une volaille et que le sang trouvé sur son pantalon provenait de cet animal. L'expertise au contraire a conclu formellement que ce sang était du sang de mammifère et non pas du sang de volaille. Garron a alors et en dernier lieu seulement prétendu qu'il s'était piqué à un doigt de la main gauche, les constatations matérielles démontrent que cette explication est inacceptable. Garron a donc directement participé au meurtre et il n'est pas douteux qu'il pensait en tirer personnellement profit. En effet, il vivait avec les époux Colombani sur le pied d'une certaine intimité et il a donné à entendre à ses coaccusés qu'après le meurtre du mari, il aurait suivant son expression de l'argent plein les poches et qu'il serait le maître du café.

(La fin à demain).

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 5 février

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 8°. à midi, + 12·5. à 7 heures du soir + 9°. *Maxima*, + 13 2. *Minima*, + 7 7

Baromètre. — 7 heures du matin, 774 mm. midi, 774 mm. 6 heures du soir, 774 mm.

Vent. — Dans la matinée, N. léger.
Dans l'après-midi, N. faible.

Etat du ciel, découvert.
Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Récompenses honorifiques

Le ministre de la marine a décerné un témoignage officiel de satisfaction au maître d'équipage Casanova Paul, inscrit à Rogliano, du paquebot *Saint Domingue*, de Saint-Nazaire, pour le sauvetage de la goëlette haïtienne *Sylvia*, naufragée en rade de Port-au-Prince, à la suite d'un abordage, le 10 novembre 1901.

⁂

La Jeunesse de France

Dimanche prochain 8 février, à la mairie, de 9 à 10 heures et demie du matin, payement des cotisations de février et admission de nouveaux adhérents à la Dotation de la Jeunesse de France.

Prière d'être exact afin d'éviter l'amende statutaire de 10 centimes par mois de retard et par livret.

⁂

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

⁂

Société de Sainte-Dévote

Les membres participants sont avisés que les dimanches 8 et 15 février aura lieu au bureau social, de 9 à 11 heures, la perception des cotisations.

Les retardataires sont priés de se mettre en règle.

Le Trésorier, RAIBALDI.

Etat Civil

NAISSANCES

Castellani Dominique — Mancini Rach. — Castergiani Ange-Louis-Laurent. — Mariotti Anne. — Chiappe Comtesse-Marie-Antoinette.

DÉCÈS.

Pattacci Jacques, marié, 38 ans, de Venzani. Decomore Jacques, employé de commerce, 18 ans, de Bastia.

AVIS

La Boulangerie Centrale MARTIN, rue de l'Opéra, 7, mettra en vente à partir de dimanche, 8 courant :

Pain Viennois et Lyonnais	0,40 le k.
Pain d'Aix	0,40 —
Pain biscuit 1re qualité.	0,35 —
Pain biscuit 2e qualité .	0,30 —

Un ouvrier continental est spécialement attaché à la Maison.

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

La Lettre de M. ARÈNE au Ministre de la Guerre

Nous avons annoncé hier que l'éminent député d'Ajaccio avait adressé une lettre au Ministre de la guerre pour l'informer qu'il l'interpellerait sur la question de savoir, s'il entend poser en principe, au Ministère de la guerre, que la Corse doit être considérée comme un lieu de déportation pour les Officiers que l'on disgracie.

Voici le texte de la lettre de M. Emmanuel Arène.

« Monsieur le Ministre,

« A diverses reprises, en ces derniers temps, différents officiers ont été envoyés en Corse par mesure disciplinaire.

« Le cas vient de se produire encore pour M. le lieutenant Véron, du 16e régiment d'artillerie, à Clermont-Ferrand, qui est affecté à la direction d'artillerie de Bastia.

« J'aurai l'honneur, à la suite de cette dernière mesure, de vous demander, par voie d'interpellation, si la Corse est considérée au Ministère de la guerre comme un département de choix pour les Officiers en disgrâce.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

« EMMANUEL ARÈNE. »

Le député d'Ajaccio n'a pas déposé, aujourd'hui, sa demande d'interpellation, parce que la Chambre l'aurait certainement jointe aux interpellations Lannes de Montebello et Lasies sur les incidents de Clermont-Ferrand, qui sont fixées au 13 février prochain.

Or, ce jour-là, M. Emmanuel Arène aura quitté Paris pour se rendre à Ajaccio, afin de prendre part à l'élection sénatoriale qui est fixée au 15 de ce mois.

Le député d'Ajaccio espère donc pouvoir faire discuter préalablement son interpellation, en se mettant d'accord avec le général André.

Il est d'ailleurs possible que la mesure prise soit modifiée à la suite du Conseil des ministres de demain, où le président du Conseil entretiendra de la question son collègue de la guerre.

L'ÉLECTION DE CORTE

Les électeurs de l'arrondissement de Corte vont être prochainement convoqués pour élire un député, en remplacement de M. Giacobbi, élu sénateur.

Ils l'auraient sans doute déjà été, comme ceux de Marennes, de Moissac et d'Aubusson, s'il n'y avait une élection sénatoriale le 15 février.

Au Palais-Bourbon, on assurait aujourd'hui que la candidature de M. Antoine Gavini ne serait pas désagréable au Gouvernement, en raison de son attitude aux élections du 4 janvier ; on ajoutait que cette candidature serait patronnée par M. Giacobbi, ancien député de l'arrondissement, par M. Emmanuel Arène et par M. Gabrielli.

M. Antoine Gavini ayant une grande situation dans cet arrondissement, son succès serait tellement assuré qu'il n'aurait même pas de concurrent.

D'autre part, on prétend que M. Thaddée Gabrielli renoncerait à l'arrondissement de Sartène et se présenterait dans celui de Corte, dont il est originaire. On donne même les noms des candidats qui se disputeraient l'arrondissement de Sartène. On en compte déjà trois : M. le docteur Balesi, M. le docteur Maestrati et M. Henri Abbatucci.

La Terre d'exil et L'INCIDENT DE POITIERS

A la suite de l'acte d'indiscipline qui a été commis par les hommes de la 6e batterie du 35e rég. d'artillerie, à Poitiers, 62 canonniers de cette batterie ont été envoyés dans les batteries détachées en Algérie, et en Tunisie.

Dix hommes sont affectés à la 8e batterie du 38e régiment, à Bastia.

Ces hommes sont partis ce soir pour Marseille, d'où ils seront dirigés sur Bastia, Alger et Tunis.

A L'ÉLYSÉE

DINER PARLEMENTAIRE

Le président de la République et Mme Loubet ont offert ce soir un dîner aux présidents et aux bureaux des deux Chambres et aux membres du Gouvernement.

Ce dîner a été suivi d'une grande réception officielle.

COUR D'ASSISES DE L'HÉRAULT

L'AFFAIRE des troubles de Marguerittes

Cloture des débats

Les débats ont été clos aujourd'hui.

Les jurés sont entrés en délibération pour répondre à près de 3.000 questions.

Le verdict sera rendu demain soir.

Tiragesfinanciers

Ville de Paris 1875

L'obligation 431.787 est remboursable à 100.000 francs.

L'obligation 421.323 est remboursable à 50.000.

Communales 1879

L'obligation 492.917 est remboursable à 100 000 francs.

L'obligation 331.156 est remboursable à 25.000 francs.

Communales 1880

L'obligation 775.077 est remboursable à 100.000 francs.

L'obligation 528.319 est remboursable à 25.000 francs.

Communales 1891

L'obligation 125.864 est remboursable à 100.000 francs.

L'obligation 436.518 est remboursable à 10.000 francs.

L'obligation 568.442 est remboursable à 5.000 francs.

Communales 1899

L'obligation 397.902 est remboursable à 150.000 francs.

L'obligation 266 805 est remboursable à 5.000 francs.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Garreau, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

Le Service de deux ans

Suite de la 1re délibération : 1. sur la proposition de M. Rolland tendant à modifier la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, et ayant pour objet la réduction à deux ans de la durée du service dans l'armée active ; 2. sur la proposition de loi de M. le comte de Thévenecu, tendant à diminuer progressivement le temps d'incorporation sous les drapeaux et à le réduire à une durée minimum de une année de service actif ; 3. sur la proposition de loi de M. le vicomte de Montfort, tendant à modifier la loi de recrutement du 15 juillet 1889, et à réduire progressivement à deux années la durée du temps du service actif.

Les amendements sur les grandes Ecoles

M. Forgemol de Bostquénard présente un amendement tendant à imposer aux élèves des grandes écoles trois mois de service avant leur entrée à l'école, et un an après leur sortie.

L'amendement est rejeté.

M. Goujon développe un amendement portant que les élèves des écoles civiles pourront faire leur service militaire après, le temps passé à l'école.

L'amendement est renvoyé à la commission.

M. le général Mercier développe un amendement portant que les élèves des grandes écoles feront trois mois de service dans le rang entre la première et la seconde année d'études.

L'amendement est repoussé par 193 voix contre 65.

Divers articles sont adoptés jusqu'à l'article 30 inclusivement.

Suite demain.

Chambre des Députés

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 2 heures 30.

M. Chamboo, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

TAXE SUR LES CHALUTIERS

M. Lamy dépose une proposition de loi relative à l'établissement d'une taxe de 10 francs par tonne sur les chalutiers à vapeur.

Cette proposition est renvoyée à la commission du budget.

Ministère de l'Instruction Publique

Suite de la discussion du budget du ministère de l'Instruction publique.

Le concours général

M. Vigouroux dépose un amendement tendant à la suppression du concours général.

Cet amendement est repoussé.

Lesaumôniers des lycées

M. Dejeante présente un amendement portant suppression des aumôniers dans les lycées et collèges.

L'amendement est rejeté par 296 voix contre 211.

Le petit personnel des lycées

M. Gervais présente une motion demandant la titularisation du petit personnel des lycées.

La motion est adoptée.

Le traitement des répétiteurs

M. Constans dépose une motion invitant le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour assurer, à tous les répétiteurs des lycées, le paiement intégral de leur traitement.

Cette motion est adoptée par 288 voix contre 187.

Les maitres délégués

M. Chaigne présente une motion invitant le gouvernement à prendre des mesures pour que dans le budget de 1903 les traitements des maîtres délégués dans les lycées avant 1902, soient relevés au chiffre ancien.

La motion est adoptée.

La gratuité de l'externat

M. Meunier présente une motion invitant le gouvernement à rechercher les moyens pratiques pour réaliser la gratuité de l'externat dans les lycées.

La motion est renvoyée à la commission du budget.

Protestation Syveton

Sur le chapitre 83, relatif aux écoles normales, M. Syveton proteste contre la conduite des instituteurs, qui font de la politique.

L'orateur cite plusieurs faits sans donner les noms.

Les paroles du député nationaliste de la Seine produisent une vive agitation. Sa voix est couverte par les murmures de la gauche. Il ne peut plus se faire entendre.

Cependant M. Syveton ne quitte pas la tribune et termine son discours en demandant la nomination des instituteurs par les recteurs, leurs chefs immédiats, les seuls qui puissent apprécier leur valeur et leurs mérites. M. Syveton prétend que les instituteurs portent atteinte à l'idée patriotique.

Incident

En ce moment, un coup de sifflet retentit dans les rangs de la gauche. Le tumulte devient épouvantable. La plupart des députés sont debout et plusieurs descendent dans l'hémicycle, au pied de la tribune. De violentes interpellations sont échangées entre députés. Le président ne parvient que très difficilement à faire cesser le tumulte.

M. Chaumié

Enfin, M. le ministre de l'instruction publique succède à la tribune à M. Syveton et le calme se rétablit.

Le ministre proteste contre les paroles de M. Syveton, il défend les instituteurs qui sont d'excellents citoyens et qui, en défendant la République, enseignent l'amour de la Patrie. (Applaudissements et bravos prolongés).

M. Leygues déclare que les instituteurs sont entrés dans l'arène électorale, quand les prêtres sont sortis de l'église pour calomnier la République.

La discussion générale est close.

Motion Syveton

M. Syveton dépose une motion demandant la nomination des instituteurs par les recteurs.

Après l'échange de quelques observations, M. Syveton retire sa motion.

Ordre du Jour

MM. Cooyba et Carnaud proposent l'ordre du jour ci-après, qui est mis aux voix :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et comptant sur lui pour améliorer la situation matérielle et morale des instituteurs, adresse à tous les maîtres de l'enseignement primaire l'expression de sa sympathie et de sa reconnaissance pour leur dévouement à la France et à la République. »

Cet ordre du jour est adopté par 500 voix contre 1.

Tous les autres chapitres du budget de l'instruction publique sont adoptés.

Séance demain.

PÉTROLE

Le débarquement du pétrole COLUMBIA par le voilier *Leonardo*, commencera demain, 7 février 1903.

A noter que le pétrole COLUMBIA à 115 degrés de pouvoir éclairant alors que sa qualité supérieure, importée jusqu'à ce jour, n'a jamais dépassé 110 degrés.

DAMIANI et VINCENTELLI.
6 février 1903.

AVIS

M. MAMBERTI Victor, boulanger, rue Napoléon, 23, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à partir du 29 janvier, on trouvera, dans sa boulangerie, du pain de luxe de très bonne qualité.

Prix courant :

Pain de luxe 1re qualité 0,40 le kilo
id. 2me qualité 0,35 id.
Pain de ménage . . . 0,30 le kilo

MAISON
L. N. MATTEI & Cie

Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes. Grand choix de tabacs en feuilles pour fabrication de cigares. Fournitures complètes pour bureaux de tabacs. Cigares et cigarettes de la Havane et de toutes provenances. Cigarettes d'Orient, Algériennes, Egyptiennes, Russes, Américaines, Belges, Suisses et Havane. Cigarettes de toutes sortes sans colle, faites à la main et à la machine. Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte.

L'excellent Cigare MATTEI
le meilleur à 10 centimes

CIGARES EN BOITES

Boites de 100 cigares	
Baigneuse	2.50
Elisa	2.50
Isabella	2.50
Le Corse	3.50
Mascotte	3.50
El Patente	3.75
Trabucos R. R.	4.25
Mercurie	4.25
Judith	4.25
Uppmann	4.50
Bianca (Princesse)	5.00
Londrès	6.50
Reneurel P.	7.00
Térésita	7.00
Colombi	9.00
Colombi	12.00
Los Ciboléros	10.00

Boites de 50 cigares	
Elisa	1.50
Mascotte	2.00
Judith avec bague	2.25
Bouts coupés	2.50
Genny Lind	3.75
Mignon	4.25
Velo	4.50
Americana	4.50
Mexicana	4.50
Amiral Gervais	4.50
Plantadores	6.00
Flor de Cabineto	7.00
Hermelia	7.00
Milady	8.00
Semiramis	8.50
Flor de Libelar	8.00
Otello	10.00
Impériales	10.00
Mattei (doré)	4.00
Mattei (avec bague)	3.00
Le Commandeur	3.50

Boites de 25 cigares	
Announcoo argentés	2.25
République	1.25
Da Capo	1.25
El-Fuente	1.25
Attencion	1.25
Duo	1.25
Mascotte	1.25
Graziosa	1.50
Juditta avec bague	1.50
Capitto	2.00
Le Commandeur	2.25
Gloria Mundi	4.00
Monitor	4.00
La Cultura	4.25
Flor Habanera	4.50
Récompensa	5.00
Concordia	9.00
Henri Clay	9.00
Villar de Villar	10.00

Boites de 10 cigares	
Flor de Bellard	4.00
Palomas	4.00
Elisa Habana	2.50
Petit Mattei	0,75
Cuba	0,70
Brésil	0,40
Coquettas avec plume	0,40

Cigares en paquet de 20 (le mille)	
Cigares Bandes Raphia (A)	15.00
— — (B)	16.00
— Bandes roses	19.00
— Courants	20.00
— Tordus	20,05
— Longs et Fins	20.00
Façon Ajaccienne longs E. G.	22.00
bandes dorées	24.00
Courts	24.05
Japon	24.00
Havane grand Trabucos	24.00
10 Trabucos	26.00
Pressés extra	35.00
	le mille
Cigares Toscans	44.00
Vevey longs	40.00
Vevey courts	19.00
Vevey fins	26.00
Brissacco (avec paille)	36,00

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI [illegible] paquet.

[illegible] MATTHIEU OLLAGNIER [illegible]

28e ANNÉE | SAMEDI 7 FÉVRIER 1903 | N° 33

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES | JOURNAL QUOTIDIEN | 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00065
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Romuald
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 44 m. — Coucher, 4 h. 50 m.
Lune : Pleine, le 11 — Dernier quart., le 18
Fête de demain : Saint Jean de Matha.

6 Février

HISTOIRE MÉDICALE
DE LA VILLE DE BASTIA
par M. le Dr Zuccarelli (*)

Voici un livre qui est non seulement à lire, mais encore à conserver, parce qu'on aura toujours à le consulter. Et nous pourrions, à la rigueur, pour dire ce qu'il vaut, nous borner à reproduire la préface que lui a consacrée une des sommités médicales de l'Europe, M. le docteur Brouardel. Cette préface n'est pas longue, mais elle est éloquente ; elle fait grand honneur à notre distingué collaborateur qui aura le droit de la transmettre à ses enfants comme une des plus belles distinctions dont puisse s'enorgueillir un médecin. Cette préface est ainsi conçue :

En publiant l'Histoire médicale de la ville de Bastia, M. le docteur Zuccarelli a fait une œuvre utile et courageuse.

Il serait à souhaiter que, pour toutes les villes de France, un hygiéniste accomplisse un pareil travail.

Jusqu'à ce jour nous ne connaissons que les accidents violents, nous savons quelquefois qu'une épidémie exerce ses ravages dans une ville, dans une contrée ; l'épidémie disparaît et le silence se fait.

Mais ces épidémies ne sont pas nées du hasard, elles ont trouvé pour se développer un terrain malsain. Il y a eu un foyer parce que, comme le disait Fauvel, l'étincelle est tombée sur un lit de paille.

Or, ce que nous ignorons, ce sont ces causes permanentes, spéciales aux diverses villes, qui préparent les explosions épidémiques.

Si M. Zuccarelli avait des imitateurs, nous pourrions peut-être plus utilement intervenir, mais je ne me fais pas grande illusion sur l'action des pouvoirs publics ; ce qu'il faut réformer ce sont les mœurs locales, la routine qui rend supportable aux habitants d'une ville un état de malpropreté qui les tue et écarte d'eux les étrangers. C'est un travail de persuasion plus encore que de répression, qui n'aboutira que si avec une persévérance prolongée l'auteur du Livre et ceux qu'il aura convaincus, luttent contre cette cause d'insalubrité, la malpropreté de l'habitation.

Le docteur Zuccarelli a mis à nu le tableau que ses compatriotes ont chaque jour sous les yeux, sans d'ailleurs le regarder. C'est un grand service qu'il leur rend, pour leur santé et pour leur richesse future. C'est un acte courageux, car personne, pas plus une ville qu'un individu, n'aime à ce que l'on dévoile ses plaies.

Sous l'impulsion de notre confrère, la municipalité comprendra, j'en suis sûr, quel rôle elle doit accomplir pour la prospérité de la ville.

Enfin, le pouvoir central, grâce à la loi du 15 février 1902, qui sera exécutive le 15 février 1903, a la charge de veiller à ce que la mortalité annuelle des villes ne dépasse pas le taux moyen de la France entière. Or, en France, la mortalité annuelle est inférieure à 22 pour 1,000 habitants ; à Bastia, depuis dix ans, elle oscille entre 26 et 29, et cela dans une ville qui est placée dans des conditions merveilleuses : elle a le soleil, l'air vivifiant ; elle devrait avoir une mortalité très inférieure à celle des localités brumeuses, à climat froid. C'est le contraire que l'on est obligé d'enregistrer.

M. le docteur Zuccarelli a parfaitement compris le rôle moderne du médecin. Grâce à l'œuvre de Pasteur on a pu affirmer qu'il y avait des *maladies évitables*. Leurs agents sont connus dans leurs mœurs et dans leurs conditions de vie et de mort. Leurs modes de propagation le sont également ; rappelons seulement les noms de la fièvre typhoïde, du choléra, de la tuberculose. Les populations ont le droit de demander aux médecins de les protéger contre elles, de tenir les promesses qu'ils ont faites au nom de la science.

La Société ne demande donc plus seulement au médecin de guérir le malade qui se fie à ses soins, mais d'indiquer au gouvernement, aux municipalités, aux diverses collectivités et à l'individu lui-même, les moyens d'être à l'abri des maladies reconnues évitables.

Le rôle du médecin dans la Société n'est plus seulement curatif, il est surtout prophylactique.

Le docteur Zuccarelli l'a parfaitement compris, il donne à la ville de Bastia des conseils qui, s'ils sont écoutés, auront les effets les plus utiles, il donne à ses confrères un exemple que nous serions heureux de voir imiter dans toutes les villes de France.

Son œuvre est bonne, elle sera féconde en résultats pour Bastia, pour la France.

Comme on le voit, l'œuvre du docteur Zuccarelli procède d'une idée toute nouvelle, et si, comme le souhaite M. Brouardel, d'autres praticiens entreprenaient l'histoire médicale des villes où ils exercent leurs utiles fonctions, on aurait bientôt une carte médicale de la France dont l'ensemble permettrait de prendre des mesures du plus heureux effet, et qui embrasseraient toute l'étendue du territoire.

En attendant, grâce au docteur Zuccarelli, Bastia possède un document d'une haute valeur, que le Conseil municipal actuel et ceux qui le suivront consulteront toujours avec fruit. Car l'auteur de ce livre ne se borne pas à de vagues considérations sur l'hygiène publique ; il entre dans les détails les plus précis ; il n'avance rien qu'il n'ait étudié et observé par lui-même. Dans ses fréquentes pérégrinations de médecin appelé à tous les chevets, il a tout vu, tout noté et tout retenu. Aussi règne-t-il dans toutes les lignes qu'il a écrites un accent de sincérité qui persuade, en même temps que l'abondance des preuves, l'exactitude des chiffres, l'exactitude des descriptions entraînent la conviction.

On dit que nul n'est prophète dans son pays, mais il faudra que nos Bastiais écoutent le docteur Zuccarelli, car à chaque page parcourue, ils s'écrieront : Tout cela est vrai, bien vrai ! En effet, chacun de nous peut vérifier par lui-même que, s'il se montre souvent sévère dans ses appréciations, il est toujours juste, jamais exagéré ; et chacun de nous verra, en prenant connaissance de l'œuvre de M. Zuccarelli, qu'aucune partie de la ville n'a été par lui négligée. Chacun de nous verra aussi combien les habitants d'une même ville sont solidaires, au point de vue de l'hygiène, et comment il suffit souvent d'un seul point d'infection pour empester la cité tout entière. On frémit en songeant aux conséquences de la malpropreté de ces ruelles que le docteur Zuccarelli nomme une à une ; on frémit en songeant à ces cours intérieures que notre compatriote nous montre comme des dépôts superposés d'immondices d'où se dégagent toutes sortes de miasmes délétères. Et que dire des vestibules, des escaliers, des greniers, des combles ? Que dire aussi des environs immédiats de la ville transformés en véritables latrines en plein air.

Nous engageons vivement nos concitoyens à lire aussi l'étude si importante que notre auteur consacre aux matières alimentaires et aux fontaines publiques. Cette étude n'est pas rassurante, mais elle nous aura rendu un grand service si elle nous tire enfin de notre torpeur, si elle décide les administrateurs et les administrés à prendre des résolutions décisives, si elle détermine enfin la disparition de cet esprit de routine qui est notre plus grand ennemi.

Que les pères et les mères de famille qui pleurent, chaque année, tant d'êtres chers enlevés par la variole, la fièvre typhoïde, le croup et tant d'autres fléaux, prennent leur part de l'enseignement qui leur est donné par un véritable savant et par un homme de cœur.

Non seulement le docteur Zuccarelli nous montre et nous démontre que la plupart des maladies qui fondent sur nous sont le résultat de notre incroyable incurie, mais il nous dit aussi quels trésors nous perdons en laissant notre ville dans la situation anti-hygiénique qu'il dépeint avec tant de vigueur. « En résumé, dit-il, (t. I, p. 171), nous pouvons dire qu'à Bastia le climat est essentiellement méditerranéen, c'est-à-dire, doux, uniforme, tempéré. Nous n'avons rien à envier aux villes des côtes de la Provence, telles que Nice, Cannes, Menton. » Et avec son esprit scientifique, l'auteur donne à l'appui de son assertion des tableaux d'observations météorologiques qui ne laissent aucun doute. Il cite (p. 17, t. I) le docteur Daremberg qui a écrit : « Si la Corse voulait se donner la peine d'être propre, elle pourrait être la plus délicieuse résidence d'été et d'automne du monde entier. »

Soyons donc propres, d'abord pour bien nous porter et vivre longtemps, ensuite pour sauver la vie de notre commerce et de notre agriculture si durement éprouvés.

Il y a dans la préface de M. Brouardel un chiffre qui doit nous donner terriblement à réfléchir. « En France, dit le docteur Brouardel, la mortalité annuelle est inférieure à 22 pour 1.000 habitants ; à Bastia, depuis dix ans, elle oscille entre 26 et 29. »

Si le mal était sans remède, nous n'aurions qu'à nous résigner ; mais comme il peut être non seulement guéri mais encore prévenu, nous mériterions, si nous continuions le même genre d'existence sociale, d'être comparés à ces peuplades sauvages qu'un fatalisme stupide fait croupir dans la saleté et l'ordure.

(*) Histoire médicale de la Ville de Bastia, avec une carte des épidémies en trois couleurs, et une Préface du docteur Brouardel, par M. le docteur Pascal Zuccarelli, 2 beaux volumes petit in 8°, de près de 600 pages, imprimerie Ollagnier, prix, 5 francs, franco 5,65.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

7 février 1762. — Naissance à Bastia de Luce de Casabianca.

Luce de Casabianca est ce vaillant marin qui au combat d'Aboukir fit sauter l'« Orient, » vaisseau-amiral qu'il commandait, plutôt que de se rendre aux Anglais.

Son fils n'ayant pas voulu quitter le bord périt à ses côtés.

Votes de nos Députés

Scrutin sur la priorité en faveur du projet de résolution de M. le comte Lannes de Montebello, ainsi conçu :

« La Chambre, comptant que le ministre de la guerre distribuera les secours aux anciens militaires, en dehors de toute considération politique, passe à l'ordre du jour. »

Nombre de votants. .	524
Majorité absolue. . .	263
Pour l'adoption . .	221
Contre	303

La Chambre n'a pas adopté.

Les quatre députés de la Corse ont voté contre.

101 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

F. Cooper

LE DERNIER DES MOHICANS

XXII.

L'Ours.

Le feu ayant jeté en ce moment un nouvel éclat, montra cet objet sous une forme plus distincte. Heyward reconnut que c'était un ours monstrueux, mais quoiqu'il grondât d'une manière effrayante, il ne donnait aucun signe d'hostilité et, au lieu de continuer à avancer, il se rangea sur le bord du chemin, assis sur ses pattes de derrière.

Le Huron l'examina avec beaucoup d'attention ; s'étant sans doute assuré que cet intrus n'avait pas de mauvaises intentions, il continua tranquillement à marcher.

Duncan, qui savait que les Indiens apprivoisaient quelquefois ces animaux, suivit l'exemple de son compagnon, croyant que c'était quelque ours favori de la peuplade qui était entré dans la forêt pour y chercher des ruches de mouches à miel, dont ces animaux sont fort friands.

Ils passèrent à deux ou trois pieds de l'ours qui n'apporta aucune opposition à leur marche ; le Huron ne montrait plus la moindre inquiétude, il ne jeta pas même un seul regard du côté de l'animal.

Cependant Heyward ne pouvait s'empêcher de tourner la tête en arrière, de temps en temps, pour surveiller les mouvements du monstre et se mettre en garde contre une attaque soudaine. Il éprouva un certain malaise en le voyant suivre leurs pas et il allait en prévenir l'Indien, quand celui-ci ouvrant une porte d'écorce qui fermait l'entrée d'une caverne creusée par la nature, sous la montagne, lui fit signe de l'y suivre.

Duncan ne fut pas fâché de trouver une retraite si à propos ; il allait tirer la porte après lui, quand il sentit une résistance. Il se retourna, vit la patte de l'ours tenant la porte et l'animal suivit ses pas.

Ils étaient alors dans un passage étroit et obscur et il était impossible de retourner en arrière sans rencontrer le redoutable habitant des bois. Faisant donc de nécessité vertu, le major continua d'avancer en se tenant aussi près de son conducteur qu'il lui était possible.

L'ours était toujours sur les talons ; il grondait de temps en temps ; il appuya même deux ou trois fois ses pattes énormes sur le dos d'Heyward, comme s'il eût voulu empêcher qu'on pénétrât plus avant dans la caverne.

Il est difficile de décider si Duncan aurait pu soutenir longtemps une position si extraordinaire, mais il y trouva bientôt quelque soulagement. Il avait marché en ligne droite vers une faible lumière. Au bout de deux ou trois minutes il arriva à l'endroit d'où partait cette clarté.

Une grande cavité du rocher avait été arrangée avec art, de manière à former différents appartements, dont les murs de séparation étaient construits en écorce, en branches et en terre ; des crevasses à la voûte y laissaient entrer la lumière du jour : l'on y suppléait la nuit par du feu et des torches ; c'était le magasin des armes, des approvisionnements, des effets les plus précieux des Hurons, principalement des objets qui appartenaient à la peuplade en général, sans être la propriété particulière d'un individu.

La femme malade qu'on croyait victime d'un pouvoir surnaturel, y avait été transportée parce qu'on croyait que le malin esprit aurait plus de mal à passer à travers les pierres d'un rocher qu'à travers les feuilles formant le toit d'une cabane.

L'appartement dans lequel entrèrent Duncan et son guide lui avait été abandonné. Elle était couchée sur un lit de feuilles sèches et entourée d'un groupe de femmes au milieu desquelles Heyward reconnut son ami David La Gamme.

Un seul coup d'œil suffit pour apprendre au prétendu médecin que la malade était dans un état qui ne lui laissait aucun espoir de faire briller des talents qu'il ne possédait pas. Elle était attaquée d'une paralysie universelle, avait perdu la parole, le mouvement et ne semblait pas même sentir ses souffrances.

Heyward ne fut pas fâché que les simagrées qu'il allait être obligé de faire afin de jouer convenablement son rôle aux yeux des Indiens ne fussent que pour une femme trop malade pour y prendre intérêt et se livrer à de vaines espérances.

Cette idée contribua à calmer quelques scrupules de conscience et il allait commencer ses opérations médicales et magiques, quand il fut prévenu par un docteur aussi savant que lui dans l'art de guérir, qui voulait essayer le pouvoir de la psalmodie.

David, qui était prêt à entonner un cantique lorsque le Huron et Duncan étaient arrivés, attendit quelques instants ; prenant ensuite le ton de son instrument, il se mit à chanter avec une ferveur qui aurait opéré un miracle s'il n'eût fallu pour cela, que la foi dans l'efficacité de ce remède.

Personne ne l'interrompit : les Indiens croyant que sa faiblesse d'esprit le mettait sous la protection du ciel : Duncan était trop charmé de ce délai pour chercher à l'abréger.

Tandis que le chanteur appuyait sur la cadence qui terminait la première strophe, le major tressaillit en entendant les mêmes sons répétés par une voix sépulcrale qui semblait n'avoir rien d'humain ; il regarda autour de lui et vit dans le coin le plus obscur de l'appartement, l'ours assis sur ses pattes de derrière, balançant son corps à la manière de ces animaux et imitant par des grondements sourds, les sons que produisait le chanteur.

(A suivre).

ASSURANCES d'ÉPARGNE
[illegible]
Un HÉRITAGE pour la Famille ;
Une RETRAITE pour la Vieillesse ;
Une DOT pour les Enfants.
GRESHAM [illegible]

Scrutin sur la priorité en faveur du projet de résolution de M. Simyan, ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement, pour assurer comme il l'a fait jusqu'à ce jour la répartition équitable des secours aux anciens militaires malheureux, passe à l'ordre du jour. »

Nombre de votants . . .	511
Majorité absolue . . .	256
Pour l'adoption. . . .	295
Contre.	216

La Chambre a adopté.

Les quatre députés de la Corse ont voté pour.

⁂

Scrutin sur l'ordre du jour de M. de Ramel, ainsi conçu : (addition au projet de résolution de M. Simyan) « ... et de telle manière que tout refus à une demande de secours adressée par un ancien militaire soit motivé par écrit. »

Nombre de votants . . .	488
Majorité absolue . . .	245
Pour	224
Contre	264

La Chambre n'a pas adopté.

Les quatre députés de la Corse ont voté contre.

Baccalauréat

Une session extraordinaire de baccalauréat, exclusivement réservée aux candidats ajournés aux épreuves de la deuxième partie du baccalauréat ès lettres, à celles de la deuxième partie, première série (lettres-philosophie), du baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne et qui justifient de cet ajournement, s'ouvrira, pour la dernière fois, devant la Faculté des Lettres d'Aix, le 28 mars 1903.

Le registre des inscriptions sera ouvert au Secrétariat de la Faculté des Lettres d'Aix, du 2 au 16 mars.

Bulletin Financier

Paris, le 5 février 1903.

A l'exception de la Rente Française qui conserve difficilement le pair, notre marché est bien disposé. Les Fonds Étrangers sont fermes. Extérieure 93,05, Italien 101,[illegible], Serbe à 8[illegible].

Les Sociétés de Crédit sont bien tenues, le Crédit Lyonnais à [illegible], le Comptoir d'Escompte à 588, la Société Générale à 619. L'émission du Crédit Foncier Égyptien est un grand succès. Le Crédit Foncier monte à 740.

L'Obligation de la Société Française de Tramways Électriques et de Chemins de Fer est demandée à 437.50, laissant à ce cours une marge de 62,50 au remboursement et se capitalisant à 4.90 0/0, avec un intérêt de [illegible] par an.

Nous rappelons que la souscription aux [illegible] actions de 100 francs de la Compagnie des Alcools Français a lieu du 1er au 5 février. Le prix d'émission est de 100 frs, payables : 25 frs en souscrivant et 75 francs à la répartition du 8 au 15 février. En ne comptant que sur une vente de 100.000 hectolitres d'alcool dénaturé et carburé, les bénéfices annuels de la Compagnie s'élèveront à plus de trois millions de francs, soit 30 0/0 de son capital.

Chemins Français calmes.

DISCIPLINE RÉPUBLICAINE

On écrit de Paris au *Progrès de Lyon* :

On s'intéresse beaucoup dans les milieux parlementaires à l'élection sénatoriale qui va avoir lieu prochainement en Corse. En d'autres temps cette élection eût passé assez inaperçue, mais depuis le récent succès de M. Combes dans ce département, la Corse s'est mise en évidence ; elle est tout à fait à l'ordre du jour et il est certain que cette élection a beaucoup plus fait pour attirer l'attention sur cette île que bien des discours et bien des articles de journaux. On croyait généralement qu'il n'y avait pas à proprement parler de partis politiques en Corse et que dans les élections de tout ordre il n'y avait jamais que des coteries ou des personnalités en jeu.

L'élection si inattendue du président du conseil a brusquement et complètement détruit cette légende. Elle a montré aux plus incrédules qu'il y avait en Corse un parti républicain uni, compact, discipliné et parfaitement conscient de ses actes. Ceux qui prétendaient que la politique n'y était qu'une perpétuelle querelle entre les Gavini, Casabianca ou Arène ont bien été forcés de reconnaître que la question était quelque fois plus haute et que les Corses savaient à l'occasion affirmer leur foi démocratique en dehors et au-dessus des considérations de caste, de clientèle ou de famille.

L'impression, je le répète, a été très vive. Et l'on parle un peu moins légèrement aujourd'hui des « choses de Corse ». Au Sénat comme à la Chambre un mouvement de sympathie beaucoup plus marqué s'est dessiné en faveur de cette île à laquelle on n'a pas accordé jusqu'ici toutes les satisfactions qu'elle méritait ; ses revendications ont actuellement bien meilleure chance d'être accueillies, car en notre beau pays de France tout est question de mode et d'engouement.

La Corse a trouvé un très spirituel et très intelligent moyen d'attirer l'attention sur elle ; elle a maintenant, comme on dit, le vent en poupe, et il est plus que probable qu'elle saura en profiter. De toute façon on s'occupe beaucoup plus d'elle qu'on ne s'en occupait jadis. La preuve en est dans l'intérêt que soulève la nouvelle élection qui doit avoir lieu.

On semble craindre, dans les milieux politiques et parlementaires, que ce beau département ne retombe dans ses divisions locales, ce qui serait dommage après la manifestation si éclatante et si décisive du 4 janvier dernier. Il paraît que la situation si confuse, qui avait été si heureusement tranchée par l'élection de M. Combes, se reproduit actuellement encore. Trois candidats sont en présence, parmi lesquels deux députés, MM. le colonel Astima et Malaspina, qui tous les deux font partie du bloc républicain et peuvent invoquer des titres égaux à la confiance du corps électoral.

Aucun des deux ne veut céder le pas à l'autre ; il n'y aurait donc, semble-t-il, qu'à les laisser aller devant les électeurs. Mais ce serait là très probablement creuser un fossé dans les rangs du corps électoral, sans compter que les électeurs pourraient parfaitement les mettre d'accord *en nommant un troisième candidat*. Déjà l'on met en avant le nom de M. Emmanuel Arène, mais notre aimable confrère semble préférer l'atmosphère vive et ardente de la Chambre à celle plus calme du Sénat. Ce ne serait donc que contraint et forcé qu'il se déciderait à passer l'eau et aller s'asseoir parmi les pères conscrits.

Il faudra donc trouver une autre solution et on a raison de s'en préoccuper en haut lieu, car cette question dépasse les limites d'une lutte locale ; elle est de nature à servir d'exemple aux républicains de tous les autres départements. Ce n'est pas la première fois, en effet, que l'on voit des vainqueurs se diviser dans la victoire, et ce n'est pas la première fois non plus que l'on constate les tristes résultats et les graves conséquences qui peuvent en découler pour un parti. Dès qu'une fissure se produit dans un bloc les adversaires se font un plaisir de l'élargir ; ils prennent parti pour l'un ou l'autre des candidats ; ils enveniment la situation et ils finissent petit à petit par jeter la débandade dans l'armée victorieuse. On se repent alors d'avoir été si imprudent, mais le mal est fait et il est quelquefois irréparable.

Il faut souhaiter pour nos amis de Corse qu'ils n'en arrivent pas là et qu'ils donnent de nouveau un grand exemple d'union et de discipline ; eux seuls peuvent, en effet, mener à bien leurs propres affaires. Le comité de la rue Tiquetonne, que l'on avait voulu engager dans cette affaire a répondu, très sagement, qu'il ne pouvait prendre parti entre des députés appartenant à la majorité républicaine et qu'il ne pouvait que leur recommander la discipline au cas de second tour de scrutin. Le gouvernement, de son côté, a déclaré bien haut qu'il n'avait pas à prendre parti dans une élection où les candidats se réclament des mêmes principes. Et d'ailleurs il ferait beau voir que sous la République un candidat sollicitât publiquement l'intervention officielle du gouvernement ! Cela suffirait à le disqualifier comme républicain.

Il faut donc de l'avis général que la Corse fasse elle-même ses propres affaires et elle a prouvé par l'élection Combes qu'elle était parfaitement en état de les faire. Mais il n'en est pas moins permis aux républicains du continent, à tous ceux qui portent quelque intérêt à cette belle île, de souhaiter ardemment que le bloc se maintienne là-bas aussi compact et aussi uni qu'il l'est à Paris.

Il n'y aurait pour cela qu'un moyen qui se fait jour de plus en plus dans les conversations parlementaires, ce serait de recourir à quelque candidature d'union prise en Corse même ou hors de la Corse. Il ne manque certainement pas dans le grand parti républicain continental d'hommes éminents que les dernières élections ont laissés en dehors du Parlement et auxquels la Corse s'honorerait d'en rouvrir les portes. Ce serait d'un bel exemple de voir ce département, que l'on se plaisait à représenter comme beaucoup plus apte aux combinaisons de personnes qu'aux conceptions politiques, *ce serait* d'un bel exemple de la voir réparer généreusement, noblement, les injustices qui ont pu être commises sur d'autres points de la France par le suffrage restreint ou le suffrage universel. Il est inutile de citer des noms, nous aurions l'air de poser des candidatures alors que notre but est simplement de traiter une question de principe et d'exposer une situation intéressante.

C'est à la Corse républicaine qu'il appartient de se prononcer au mieux de ses intérêts, et encore une fois, quand on considère tant de départements où, pour ne mentionner que celui des Basses-Alpes, la division des républicains a amené le succès des nationalistes, il serait piquant que ce fût de Corse que nous vînt un exemple de discipline dont on pourrait profiter en plus d'un autre endroit.

Savon Lumiaud pour linge et laine

L'Heure Municipale

Bastia, le 6 février 1903.

Mon cher Directeur,

Permettez-moi d'apporter une rectification à votre note parue dans le numéro d'hier du *Petit Bastiais*, concernant un incident qui a surgi le mercredi 4 février courant, à minuit, à l'Hôtel-de-Ville.

Il est inexact de dire que j'ai refusé d'accepter « deux demandes en inscription, émanant de M. Dapelo, ancien adjoint, sous le prétexte que minuit avait sonné aux pendules de l'Hôtel-de-Ville. » Si les choses s'étaient passées ainsi, cela laisserait supposer chez moi *soit un certain parti-pris*, soit un souci mesquin des formalités, ce qui n'est ni dans mes goûts ni dans mon tempérament.

Lorsqu'à minuit sonné, M. Dapelo est entré en coup de vent à l'Hôtel-de-Ville, ses deux demandes à la main, le registre des réclamations de Terravecchia était déjà clôturé, et je priai l'employé chargé du service, d'inscrire la demande concernant Terranova.

M. Dapelo insista pour l'inscription de sa demande sur le registre de Terravecchia ; je lui fis observer que la chose était matériellement impossible, le registre étant clos, j'ajoutai d'ailleurs que cela n'avait pas une bien grande importance du moment qu'il s'agissait de l'inscription d'un seul électeur. Et comme l'ancien adjoint insistait encore, je lui répondis que sa demande s'était produite trop tard, puisque toutes les pendules de l'Hôtel-de-Ville avaient sonné minuit et que l'horloge de Saint-Jean elle-même, toujours en retard, avait répliqué les douze premiers coups. Je lui dis que sa demande ne serait pas inscrite et qu'en outre mention de l'heure à laquelle il s'était présenté serait faite en marge du registre de Terranova.

Voilà, mon cher Directeur, à quoi se résume ce petit incident, et d'ailleurs, comme je tiens à montrer mon esprit d'impartialité, je déclare dès à présent, que je me ferai un devoir de ne pas m'opposer personnellement à l'inscription de ces électeurs sur les listes électorales de Bastia, dans le cas, bien entendu, où ils auraient le droit d'y figurer.

Recevez, etc.

L. NARDINI.

COUR D'ASSISES DU VAR

L'Assassinat du douanier Colombani

Quant à Vilard, il reconnaît qu'après le crime, Faure lui ayant fait connaître que la femme Colombani lui avait remis une somme de cent francs, toutes les dépenses faites par lui en compagnie de Faure jusqu'au moment de leur arrestation ont été payées avec l'argent reçu de la femme Colombani. Il s'est donc également rendu coupable de complicité par recel de sommes obtenues à l'aide du crime.

La femme Colombani proteste de son innocence, mais ses dénégations ne sauraient être acceptées en présence des déclarations formelles des autres accusés, déclarations qui corroborent tous les éléments recueillis par l'information.

D'ailleurs, les époux Colombani vivaient en fort mauvaise intelligence ; la femme *se plaignait fréquemment* de l'inconduite de son mari et des mauvais traitements qu'il lui faisait subir. Elle a, à diverses reprises, exprimé le souhait d'être débarrassée de lui.

Elle disait notamment qu'elle donnerait mille francs pour obtenir ce résultat, ne voulant pas recourir au divorce parce qu'alors son mari la tuerait.

M. Collomb, procureur de la République, occupe le siège du ministère public, Mes Lespinois, Lesperon, Gouzian, Andrieu, du barreau de Toulon, sont au banc de la défense.

INTERROGATOIRE DES ACCUSÉS

Faure déclare qu'à son arrivée à Toulon il avait rencontré Garron qu'il avait rencontré à Marseille. Celui ci lui proposa de débarrasser une femme de son mari moyennant une somme d'argent. Garron amena Faure et Vilard au café du Commerce où Garron dit à la femme Colombani :

« Voilà les individus qui se chargeront de votre affaire. »

Trois jours avant le crime, Faure reçut de Garron 8 francs de la part de Mme Colombani pour acheter un revolver.

Dans la nuit du 13 octobre, on se rendait sur le lieu du crime. Aussitôt arrivés, Faure tira un coup de revolver sur Colombani qui ne fut pas atteint. Garron lui asséna sur la nuque un coup de pierre et s'acharna sur sa victime.

Garron affirme que ce que vient de dire Faure, au sujet de l'assassinat, est faux, que son rôle s'est borné à proposer à Faure de tuer Colombani, cela sur les instigations de la femme de ce dernier. Il ajoute qu'il n'était point sur le lieu du crime, qu'à cette heure il était rentré à la caserne.

Vilard nie toute participation au crime. Il avoue, cependant, s'être rendu sur le *lieu avant l'arrivée de Colombani et de* Faure, qu'il était là par hasard. Il déclare avoir vu Faure tirer un coup de revolver sur Colombani. Celui-ci voulant fuir, il s'acharna sur sa victime. Voyant cela, Vilard prit la fuite.

La femme Colombani proteste de son innocence. Elle donne un démenti aux accusations portées par ses coaccusés.

Après avoir dit à l'instruction que son mari était brutal, ivrogne, joueur, elle assure aujourd'hui qu'il était très bon et qu'elle avait pour lui la plus grande affection ; par conséquent, elle n'avait pu songer à s'en débarrasser.

La femme Colombani est en contradiction formelle avec Garron et Faure.

Interrogatoire de la veuve Colombani

Veuve Colombani, 37 ans, née à Soveria, gérante du café du Commerce, au faubourg du Mourillon, boulevard Bazeille à Toulon. L'accusée est vêtue de deuil. Elle ne cesse de pleurer, et c'est la voix entrecoupée de sanglots qu'elle répond aux questions qui lui sont posées.

Elle n'a jamais été condamnée ainsi d'ailleurs que ses co-accusés. Elle a toujours eu une bonne conduite et les renseignements fournis sur son compte sont bons.

Le 13 octobre, soir du crime, Faure est venu dans l'établissement et s'est entretenu avec son mari. Celui-ci lui demanda à elle 300 fr. pour une affaire de contrebande d'alcool et de café. Elle refusa et ne voulut pas qu'il s'occupât de cette affaire.

Mme Colombani continue :

Vers minuit il me dit : « Je vais jusque sur le pont et je reviens avec Faure. Laisse la porte ouverte. » A minuit 40 Colombani n'étant pas rentré, je conçus des craintes à ce sujet et accompagnée de mon garçon de café, le nommé Martel, je me mis à la recherche de mon mari. Je suis allée jusque sur le pont et je sifflai et l'appelai.

L'accusée ajoute : N'obtenant pas de réponse je retournai à la maison et je fis part de mes inquiétudes à ma nièce qui me dit : « Couche-toi il va venir. » Je sortis de nouveau accompagnée de mon garçon jusqu'au Port Marchand et je questionnai un douanier, ami de mon mari, qui ne put me fournir aucun renseignement. Je retournai à la maison et je constatai que mon mari avait pris dans l'armoire à glace une somme de 300 fr. Alors j'ai supposé qu'un malheur lui était arrivé.

Lorsque le lendemain matin on découvrit le cadavre de mon mari j'émis aussitôt des doutes sur Faure qui lui avait proposé l'affaire d'alcool.

L'accusée prétend qu'elle aimait bien son mari et que les querelles qu'ils pouvaient avoir quelquefois étaient vite oubliées. Elle déclare n'avoir jamais dit à personne qu'elle voulait se débarrasser de lui.

Le Président. — Pourquoi Garron voulait-il faire tuer votre mari. Est-ce pour vous épouser ?

R. — Je l'ignore. Je ne lui ai jamais dit de tuer mon mari.

Garron. — Oui, elle me l'a dit plusieurs fois.

Mme Colombani. — Ce n'est pas vrai ! Garron était très lié avec nous. Il venait souvent au café.

Le Président. — Lui avez-vous donné de l'argent ?

R. — Je lui ai payé les quelques réparations qu'il avait faites pour nous ; mais pas autre chose. Je suis innocente de tout ce qu'on m'accuse.

Faure et Garron persistent dans leurs déclarations.

Le Président à Faure. — Vous avez dit qu'au moment de partir pour commettre le crime la femme Colombani vous a dit : « Au moins entre tous, faites-le proprement ! »

R. — Oui.

D. — Le lendemain matin lorsque vous êtes allé la voir après le crime, que vous a-t-elle dit ?

R. — Elle me dit : « Est il bien mort au moins ? » Je lui répondis : « Je le crois, » et comme elle me donnait 50 francs je lui dis que ce n'était pas assez et elle me donna encore 50 francs.

La femme Colombani nie énergiquement et dit que cette nuit là son garçon ne l'a pas quittée un seul instant.

Comité des Fêtes de Bastia

3e Liste de Souscription

Un amateur des fêtes, 5 francs ; Maison Ghilini, 10 ; Pieve, 2 ; Confiserie Guitton, 2 ; François Bartoli, 2 ; Boucherie Cristofini, 1.50 ; Vinciguerra, 2 ; P. Polacci, 2 ; Madrigali, 2 ; Bar Marfisi, 1 ; Ferrandini, coiffeur, 0.50 ; Lota Noël, 2 ; Rocchesani François, 0.50 ; Federici, 0.50 ; Antoine Nave, 0.50 ; Jassois, 1 ; Cinquini, 2 ; Colombani, coiffeur, 1 ; Ciavatti 1 ; Mme Manfredi, 1 ; Pierre Penna, 1 ; Brunini, tailleur, 5 ; Ciosi, coiffeur, 0.50 ; Bonavita Roch, 2 ; Maison Scampucci, 5 ; Bavette Franceschi, 1 ; Bourgeois frères, 10 ; Mme Paoli, 0.50 ; Vittini, conseiller général, 5 ; Ramelli Jean, 10 ; Anonyme, 1 ; Roch Balbi, 1.50 ; Louis Mozer, 5 ; Giuseppi, 2 ; Gavini, 1 ; Avazeri, 1 ; X., 3 ; Anonyme, 2 ; Charles Clément, 5 ; Ferrandi Joseph, 2 ; Mastracci, 2 ; Albert Clément, 5 ; Padovani, expéditionnaire, 5.

Seriez-vous, oui ou non, heureux de guérir?

René
VARLET

JOIGNY (Yonne), le 14 janvier 1902.
Messieurs, L'Émulsion Scott que mon petit René appelle sa crème, et à laquelle il fait une véritable fête, l'a rendu fort et vigoureux de maigre et chétif qu'il était auparavant. [illegible] Varlet.
Messieurs Delouche et Cie, Paris.

La Coqueluche est une des choses qui les enfants prennent souvent au moment [illegible] l'Émulsion Scott, le meilleur reconstituant de France. [illegible]

L'Émulsion Scott seule guérit, imitations ou substitutions ne guérissent pas ; de l'Émulsion Scott on a tout imité, excepté son pouvoir de guérir. Un pêcheur portant sur son dos une grosse morue, voilà la marque de l'Émulsion Scott ; pour éviter les contrefaçons exigez donc le flacon Scott avec le pêcheur, votre guérison est ainsi assurée. L'Émulsion Scott, qu'aiment les enfants, est parfaitement savoureuse et digestible ; c'est une émulsion de la plus pure huile de foie de morue avec des hypophosphites de chaux et de soude (les meilleurs éléments constitutifs du sang, des os et des tissus). Elle est vendue dans toutes pharmacies toujours en flacons (enveloppés de papier couleur saumon), jamais en litres. Pour recevoir franco un échantillon, mentionner ce journal en adressant 0 fr. 50 de timbres à Messieurs Delouche et Cie, 2, place Vendôme, Paris.

De l'Appareil digestif

La cause la plus fréquente des mauvaises digestions est, sans contredit, l'anémie qui attaque tous les organes et principalement l'estomac. Aussi en fournissant à l'estomac, avec le suc de viande, les principes nutritifs de la viande débarrassée des éléments non digérables, avec le lacto-phosphate de chaux, le sel et l'acide indispensables à la digestion, enfin avec le Quinquina, le stimulant contre l'atonie de la muqueuse, le VIN DE VIAL est-il le seul remède tonique et réconfortant à employer en cette circonstance.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES du 6 février

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 8°. à midi, + 12°8. à 7 heures du soir + 9°2. Maxima, + 13°5. Minima, + 7°7.

Baromètre. — 7 heures du matin, 773 mm. midi, 772 mm. 6 heures du soir 772 mm.

Vent. — Dans la matinée, N. léger. Dans l'après-midi, E. N. E. faible.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

A l'arrivée

M. le lieutenant-colonel Legavre, récemment nommé chef de la 15e légion ter de gendarmerie, est arrivé par le paquebot d'hier et prendra, à la date d'aujourd'hui, le commandement de la légion.

Nous souhaitons la bienvenue à M. le colonel Legavre.

⁂

Carnet mondain

Les journaux de Chaumont annonçant le prochain mariage de M. le commandant d'infanterie Grossetti, chef d'état-major de la 13e division, avec Mlle Constance Castagneto.

⁂

Patronage des Ecoles laïques

Les membres du Comité du Patronage des écoles laïques de Bastia sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi 7 février, à 5 heures du soir précises, dans la salle du parloir du Lycée. Ordre du jour : Renseignements demandés par le Conseil général de la Ligue de l'Enseignement relativement à la fréquentation scolaire ; Compte-rendu des travaux du Comité pendant l'année 1902 ; Organisation de la loterie et de la distribution des prix de 1903.

Les directeurs et directrices des différentes écoles de la ville ainsi que leurs adjoints et adjointes, sont invités à assister à la séance.

⁂

Entre femmes

La dame M. M.-A., vers une heure et demie, engagea sans motif une dispute avec la jeune B. M.-A. sur la place d'Armes, et lui porta un coup à la tête du côté droit avec une arme tranchante. La blessée a été soignée à la pharmacie Morocci. Plainte a été déposée à M. le Commissaire central.

⁂

Obsèques

A une heure de l'après-midi ont eu lieu les obsèques de M. Jacques Décembre, employé de la maison Orenga, qui a été emporté en peu de jours par une typhoïde ; il était âgé de 32 ans. Remplissant consciencieusement et avec dévouement ses devoirs professionnels, il sera aussi regretté de ses patrons que de ses camarades. Tous ont suivi son convoi funèbre profondément émus par une fin si prématurée.

Nous adressons à M. Sauveur Décembre et à sa famille toutes nos condoléances.

⁂

Pauvre fou

Les habitants de la rue Napoléon ont été alarmés par les allures baroques d'un individu qui portait un crucifix suspendu à la chaîne de sa montre, et qui avait dans la poche supérieure de son veston un revolver.

Ils en informèrent les agents qui réussirent à emmener tranquillement cet individu au poste. Là, son identité pût être constatée. C'était un nommé Pierre Anglade, originaire de Bocognano, âgé de 35 à 40 ans, ancien gardien à l'asile d'aliénés de Montpellier. Cet individu aurait perdu la raison en vivant avec les malades de l'asile.

Anglade a été escorté sans incident jusqu'à l'hôpital civil, mais une fois arrivé dans la cour, il a été pris d'un accès de folie furieuse et il a fallu le concours de plusieurs personnes pour l'empêcher de se blesser et de blesser les autres.

Ce malheureux sera dirigé par le premier paquebot sur l'asile de Montpellier.

⁂

Avenir du Prolétariat

Les sociétaires du comité de Bastia sont priés de se rendre samedi 7 février à l'Hôtel-de-Ville, pour effectuer le versement des cotisations du mois. On commencera à 7 heures 45 du soir. Prière d'être exact.

Le Vice-Président, PATRIMONIO.

⁂

Au Port

Le vapeur *Venezia*, capitaine Carbonschi, est arrivé de Livourne.

— Le vapeur *Insulaire*, capitaine Udico, est arrivé de Livourne avec 1 passager et 9 tonnes.

— Le vapeur *Bocognano*, capitaine Alessandrini, est arrivé de Marseille avec 172 tonnes et 34 passagers.

⁂

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

Bourse de Paris

	5 février.	6 fév.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.25 —	99.90
— 3 p. 0/0 amortis.	99.50 —	99.50
3 0/0 nouveau .		

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

L'Election Sénatoriale de la Corse

L'entente au sujet du troisième siège sénatorial serait sur le point de se produire.

Après une longue discussion, nos représentants se seraient décidés à l'offrir à M. Ranc, l'ancien sénateur de la Seine. C'est sur son nom que tous sont tombés d'accord, après avoir discuté les candidatures de MM. J. Reinach, Yves Guyot, Mesureur et Granet, mises en avant par le Comité des Gauches.

L'investiture gouvernementale serait donnée à M. Ranc, devant lequel MM. Astima et Malaspina s'effaceraient.

Malgré cela on persiste à soutenir que M. de Carbuccia maintiendrait sa candidature.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

MM. Rouvier et Pelletan n'assistaient pas à la séance.

Les Congrégations

Le président du conseil a fait connaître les déclarations qu'il a faites hier au sein de la commission des congrégations.

M. le président du Conseil a déclaré qu'il n'ordonnerait la fermeture des établissements congréganistes que dans les localités où les écoles laïques pourront recueillir tous les élèves et qu'un délai de deux ans serait accordé pour la laïcisation de tous les établissements congréganistes.

Le Budget

Le conseil a examiné encore quelques questions se rattachant aux chapitres du budget non encore approuvés.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé ensuite de l'expédition des affaires courantes.

Nouvelles Militaires

Nouvel acte d'indiscipline

Une compagnie du Train à Nantes

Une compagnie du 11e escadron du Train des équipages militaires a refusé de faire le service en se faisant porter malade.

Tous les cavaliers ont été consignés. Ils se plaignent d'être maltraités et très mal nourris.

EN ESPAGNE

La grève générale

En Espagne, les grèves prennent une extension considérable.

La grève générale est considérée comme imminente.

Le scandale princier

Rupture des relations entre la princesse et M. Giron

de Genève :

Les avocats de la princesse de Saxe communiquent aux journaux une note portant que M. Giron a rompu toutes relations avec la Princesse, pour lui permettre de revoir ses enfants dont l'aîné est atteint de la fièvre typhoïde.

M. Giron est parti pour Bruxelles.

EN BELGIQUE

COUR D'ASSISES DU BRABANT

L'Affaire Rubino

L'anarchiste Rubino qui, en novembre dernier, a tiré un coup de revolver sur le cortège royal, a comparu aujourd'hui devant la cour d'assises du Brabant.

Dans son interrogatoire Rubino a déclaré qu'il voulait tuer le roi, représentant de la société bourgeoise, ainsi que le prince Albert et les membres du clergé. Il a ajouté qu'il souffrait beaucoup de la misère, et c'est ce qui lui a fait prendre cette détermination.

Gennaro Rubino est né à Bitonnolo, près de Naples, en 1859, il n'a pas de profession.

Il a déclaré être anarchiste, mais n'appartenir à aucun groupe. Il a dit avoir agi de lui-même, d'après ses propres impulsions, et n'avoir point de complices.

Il a avoué avoir acheté à Londres le revolver avec la ferme intention de venir à Bruxelles pour tuer le roi.

Les débats sont présidés par M. le conseiller Jamar.

L'interrogatoire terminé, le président a procédé à l'audition des douze témoins.

La parole est ensuite donnée à M. l'avocat général Edmond Janssens qui a demandé un verdict sans atténuation.

Me Emile Royer a commencé sa plaidoirie.

L'affaire a été renvoyée en continuation à demain.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Bodinier, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

La Haute Cour

A l'ouverture de la séance, le président annonce qu'il va être procédé au scrutin pour la nomination des membres de la commission d'instruction de la Haute-Cour.

Sont élus membres titulaires :

MM. Cordelet, Chovet, Dusolier, Cazot, Savary, Rabier, Bernard, Maxime Lecomte et Develle.

Sont élus membres suppléants :

MM. Tillaye, Girard, Monsservin, Delcros et Gérente.

Le Service de deux ans

Suite de la 1re délibération : 1. sur la proposition de M. Rolland tendant à modifier la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, et ayant pour objet la réduction à deux ans de la durée du service dans l'armée active ; 2. sur la proposition de loi de M. le comte de Thévenene, tendant à diminuer progressivement le temps d'incorporation sous les drapeaux et à le réduire à une durée minimum de une année de service actif ; 3. sur la proposition de loi de M. le vicomte de Montfort, tendant à modifier la loi de recrutement du 15 juillet 1889, et à réduire progressivement à deux années la durée du temps du service actif.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Chambre des Députés

Présidence de M. LOCKROY

La séance est ouverte à 2 heures 30.

M. Lauraine, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

Ministère de la Marine

La discussion s'ouvre sur le budget du ministère de la Marine.

M. Le Moigne

demande le relèvement des salaires des ouvriers des arsenaux.

M. Louis Martin

appelle la bienveillance du ministre sur la situation, si digne d'intérêt, des inscrits maritimes.

Le Ministre de la Marine

répond qu'il a consacré aux ouvriers des ports toutes les économies qu'il a pu réaliser.

M. Pelletan déclare qu'il n'a pas de méfiance contre les officiers de marine, mais il a voulu renvoyer de la marine les officiers qui ne cachaient pas leurs opinions contre le ministère et le gouvernement actuel.

Malgré les vives attaques dont elle *a été l'objet*, la République doit être respectée par les états-majors.

En outre, dans la marine, l'esprit de corps ne doit pas paralyser la défense nationale. L'égalité doit exister entre tous les officiers. Le constructeur doit être seul responsable de la construction des navires.

Le conseil supérieur des travaux de la marine a apporté trop de modification aux plans des navires. La discipline est nécessaire, mais elle doit être limitée aux exigences de la défense nationale.

Le ministre affirme sa sympathie pour les inscrits maritimes, mais il faut aussi assurer la défense nationale par la vitesse des navires, par des flottilles et, surtout, des points d'appui.

M. Pelletan termine en disant que la défense des Colonies n'est possible qu'avec des navires à grande vitesse, capables de prendre l'offensive.

La discussion générale est close.

M. Guieysse

insiste pour l'amélioration de la situation des maîtres et vétérans.

Le Ministre de la Marine

répond qu'il regrette de n'avoir pu faire davantage pour ces catégories de serviteurs, dont la situation est très digne d'intérêt.

M. Salis

demande la suppression des administrateurs de l'inscription maritime.

Le Ministre de la Marine

justifie la réforme parfaitement légale.

M. Chautemps

conteste la légalité du décret pris par M. Pelletan.

L'orateur dit qu'il serait imprudent de toucher à l'inscription maritime.

Amendement Le Moigne

Le député de la Manche dépose un amendement relatif à la suppression des administrateurs des inscrits maritimes.

Cet amendement est repoussé par 275 voix contre 223.

Motion Dejeante

Le député de la Seine dépose une motion invitant le ministre de la Marine à laïciser le service de la marine.

M. Pelletan répond qu'il ne s'oppose pas à l'adoption de cette motion qui est repoussée.

Tous les chapitres du budget de la marine sont adoptés sans discussion.

La loi de Finances

La Chambre aborde ensuite la discussion de la loi de Finances.

L'article 1er est adopté sans discussion.

Demandes d'autorisation des congrégations

M. Rabier dépose son rapport sur les projets relatifs aux demandes d'autorisation de 54 congrégations.

Séance demain.

Etat Civil

Naissances

Décès.

Bianchi Louis, 4 ans, de Bastia.

AVIS DE DÉCÈS

M. Antoine Angeli, avocat général près la Cour d'appel de Bastia, et Mme Angeli, née Masari ; Mme Lucien Chersia, née Angeli, et M. Chersia, juge de paix du 1er canton de Bastia ; M. Pierre Angeli, étudiant en droit ; M. Vincent Chersia, commis principal des douanes aux Salins d'Hyères, et Mme Chersia ; M. Jules Chersia, teneur de livres à la succursale de la Banque de France à Foix ; Mlles Anna, Marie Claire, Paulette et Germaine Chersia ; Mme Delalande, née Savy, et M. Delalande ; M. Hyacinthe de Moudera, avocat, ancien 1er avocat général, et sa famille ; M. Eugène Contri, Mme Contri, et leur famille ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE DELPHINE ANGELI
Née SAVY

leur mère, belle-mère, grand mère, arrière-grand-mère, tante et grand-tante, décédée, à Bastia, le 7 février, dans sa centième année.

Les obsèques auront lieu dimanche, 8 du courant, à 1 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, boulevard du Palais, 1.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Limarola et ses enfants ; Mme veuve [illegible] et ses enfants ; Mme veuve Gemigna et ses enfants ; Mme veuve Cambiaggio et ses enfants ; M. [illegible] et sa famille ; MM. [illegible] et Honoré Aubert ; M. et Mme Julien ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Antoine Limarola

leur fils, frère, neveu, cousin et ami, décédé à Marseille, boulevard des Dames, 27, le 4 février 1903, dans la [illegible] année de son âge, muni des Sacrements de l'Église.

PETROLE

Le débarquement du pétrole COLUMBIA par le voilier *Leonarda*, commencera aujourd'hui, 7 février.

A noter que le pétrole COLUMBIA à 115 degrés de pouvoir éclairant alors que la qualité supérieure, importée jusqu'à ce jour, n'a jamais dépassé 110 degrés.

DAMIANI et VINCENTELLI.

6 février 1903.

MAGASIN A LOUER

rue Marbeuf. S'adresser au bureau du journal.

CHOCOLAT MENIER

Refuser les Imitations.

SYPHILIS
TRAITEMENT VÉGÉTAL
S'adresser à M. le Docteur STARK, [illegible] gratuitement et envoie une Brochure explicative sous enveloppe fermée.

A CÉDER dans très bon quartier de Paris. Concession d'une source d'eau minérale avec produits gazéifiés, et de lait. Bénéfices garantis annuellement 20.000 francs.

On traitera avec une douzaine de mille francs, comptant de préférence avec personnelle susceptible de diriger la manutention et livraison, ou on accepterait associé. Affaire de tout repos. Ecrire à Hérard et Bergeon, Boulevard Sébastopol, n° 30, Paris.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir [illegible]

A louer présentement

1. Un appartement meublé et non meublé au 2me étage, maison Fantauzzi, 15, place Saint-Nicolas.

2. Magasins de l'ancienne imprimerie Fabiani donnant sur le Boulevard du Palais et la rue de l'Opéra.

3. Villa avec jardin et propriété situées à Toga.

S'adresser pour le tout à la maison L. N. Mattei et Cie, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

Pétrole Atlantic

Voulez-vous voir réellement clair? Achetez le PETROLE de la Société ITALO-AMERICANA del PETROLO de Philadelphie, lequel ne dégage aucun atome de fumée et qui vous procurera un éclairage de toute beauté.

Prix rendu à domicile
La caisse de 37 litres 15 fr.
Le bidon de 18 litres et 1/2 7.50
Dépôt : L.-N. MATTEI et Cie.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le **Cigare Mattei**, le demander dans **tous les débits.**
On ne fume pas ce bon cigare,
On le baise, tellement il est rare.

LA REVUE MAME
PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES
Numéro : 15 centimes; abonnements : France et Algérie, 8 francs par an; étranger, 10 fr. 50. Bureaux : 148, boulevard Saint-Germain, Paris.

Lire dans la *Revue Mame* (n° 431, du 25 janvier 1903) :

Le Venezuela, Ch. de Vitis. — Chronique littéraire, Henri Guerlin. — Nos collaborateurs; Guy Chantepleure. — La cité d'Aoste (suite et fin), René Bazin. — Les parias de France; L'abbaye de Lérins, Foyer d'Agen. — Le prix des épouses chez les sauvages, Henri Coupin. — Les charges de Fising (suite), Jules Mazé. — Episode de chasse, B. Hure. — Çà et là. — La demoiselle blanche (suite), Charles Foley.

Illustrations d'après des reproductions photographiques, Detaille, G. Dutriac, etc.

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 20 février
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Eukaro* chargera vers le 17 février.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Librairie et Imprimerie Ollagnier
Paris qui Chante
Revue hebdomadaire illustrée
des Concerts, Théâtres, Cabarets artistiques, Music-Halls
25 Centimes le Numéro
16 Pages grand format
PAPIER GLACÉ DE GRAND LUXE
Soixante Photographies inédites
des Artistes les plus connus
Dans son 1er NUMÉRO
Paris qui Chante
donne le Programme d'un Concours Musical
2.800 francs de Prix en espèces
sont attribués au Concours

BENEDICTINE
Exquise, tonique, digestive
La MEILLEURE des LIQUEURS
Un verre après chaque repas

ESSAYEZ
ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARDON DUVERGER CAMBRAI

Dépositaire pour l'Exportation, M. CANUGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

La Cie Générale des Pétroles
pour l'Eclairage et l'Industrie
ayant son siège à Marseille

a l'honneur d'informer les consommateurs de Pétrole pour l'**Eclairage**, l'**Industrie**, l'**Automobilisme**, qu'elle vient de nommer comme ***Agents Généraux Dépositaires*** de tous ses produits et marques pour la Corse

MM. L. N. MATTEI et Cie de Bastia chez lesquels ils trouveront

Pétrole épuré en barils et en caisses.

Pétrole de luxe dit *Photoline* en bidons de 5 litres.

Essence de Pétrole dite *Naphtacycle* en barils et en bidons pour Tricycles et Automobiles.

Essence dite *Benzine* pour Teinturiers, Dégraisseurs.

S'adresser :
L. N. MATTEI et Cie à Bastia ou à leur Succursale à Ajaccio

AVIS
M. A. GEORGES D. D. S.
Dentiste Américain
a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13, au premier, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.
PRIX MODÉRÉS

Maison de Confiance

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc. *Spécialité de poignards et stylets corses, vendetta*, broches or et argent 1er titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Achat de vieil or et de vieil argent.

Prime Artistique

Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie à M. d'Albert, peintre-photographe, villa Cecconi, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photofusin, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.

Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.

Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.

Des specimens de ces superbes Portrait sont exposés dans nos vitrines.

La petite photographie est rendue intacte.

ASTHME ET CATARRHE
Guéris par les CIGARETTES ou la POUDRE ESPIC
[illegible]

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICOLÈS
Le Seul Véritable Alcool de Menthe
Dissipe les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS.
SOUVERAIN contre la GRIPPE et les REFROIDISSEMENTS
Se prend à la dose de quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée, très chaude dans une tasse de tisane ou de lait chaud.
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom DE RICOLÈS

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame;
Messieurs, demandez-le aux Dames

16 PAGES in-4° 500.000 Lecteurs! FONDÉE en 1860
LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
[illegible]
SPÉCIMENS GRATUIT ET FRANCO
[illegible]
PRIX POUR PARIS, SEINE ET SEINE-ET-OISE
[illegible]
PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS
[illegible]

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

ENDUIT OTTAVIANI
Incomparable pour n'importe quelle greffe, supérieur à toute préparation similaire, quarante années de succès, attestations élogieuses d'ingénieurs des ponts et chaussées, directeurs de pépinières, riches propriétaires, félicitations de la Société d'Agriculture de Bastia, etc., etc. S'emploie à froid, ne gerce pas en hiver, ne coule pas en été. — Le pot pouvant servir à plus de 500 greffes se vend 0 fr. 60 c.
En vente chez M. [illegible], 2, Boulevard du Palais, 2, Bastia

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI à 0.30 le paquet.

L'un des rédacteurs gérant, MATTHIEU OLLAGNIER.

Bastia. Imprimerie Ollagnier.

28e ANNÉE — DIMANCHE 8 FÉVRIER 1903 — N° 34

00067

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Jean de Matha.
SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 6 h. 44 m. — Coucher, 4 h. 50 m.
Lune : Pleine, le 11 — Dernier quart., le 18
FÊTE DE DEMAIN : Saint Appolonie.

7 Février

Les Curiosités de la Semaine

~~~ Cette fois, la chose est officielle : c'est le 15 de ce mois que Me Félix Decori sera reçu à l'Elysée par le Président de la République auquel il demandera une commutation de peine en faveur de son client, le peintre Syndon, que la cour d'assises de la Seine-Inférieure condamna à dix ans de travaux forcés pour le meurtre de M. Lucien David.

Me Decori écrira cette semaine à M. Léon Bonnat, le célèbre peintre dont Syndon fut l'élève, pour lui demander de l'accompagner dans sa démarche auprès du chef de l'Etat. Il priera M. Emile Loubet de vouloir bien user de son droit de grâce pour réduire la peine dont Syndon a été frappé en cinq années de reclusion.

~~~ Les colis de valeur.

Les Compagnies de chemins de fer ont fait homologuer récemment un nouveau tarif, très intéressant, et que peu de personnes connaissent encore. Aux termes de ce tarif, tout voyageur de 1re ou de 2e classe, ayant avec lui des colis de finances, valeurs ou objets d'art, peut se faire réserver un compartiment pour lui seul aux conditions suivantes : 1° paiement du prix d'un seul billet simple ; 2° paiement d'une taxe qui est celle de la messagerie ordinaire, mais qui est calculée sur un poids dix fois plus fort que celui du poids réel des colis. Le minimum du poids ainsi obtenu ne peut descendre au-dessous de 3.000 kilogrammes en 1re classe et 2.000 kilogrammes en 2e classe.

Si le poids réel est supérieur à 7.000 kilogrammes, un fourgon entier est mis à la disposition du voyageur, qui, alors, monte dans ce fourgon et n'a pas à payer le prix de sa place. Ainsi accompagnés, les colis précieux voyagent sous la propre surveillance de leur propriétaire, et les Compagnies de chemins de fer ne sont pas responsables des pertes ou détournements qui peuvent survenir.

~~~ La police et les millionnaires. La police de New York a donné, aux millionnaires de la Cinquième-Avenue, une leçon de choses originale. Des agents en bourgeois se sont introduits dans une cinquantaine de maisons et s'y sont promenés jusqu'à ce qu'ils aient rencontré soit les domestiques, soit les propriétaires. Dans la plupart des cas, ils ont pu tranquillement visiter la plus grande partie de la maison, et, s'ils eussent été des voleurs, ils auraient eu tout le loisir de faire leur choix parmi les richesses contenues dans les appartements.

Chez M. William K. Vanderbilt entre autres, le détective a eu le temps de visiter toute la maison avant qu'on lui demandât qui il était et ce qu'il faisait.

C'est le capitaine Lantry, de la police new-yorkaise, qui a eu l'idée de cette expédition amusante. Il a voulu prouver aux millionnaires de la Cinquième-Avenue, qui se plaignaient des vols commis chez eux depuis quelque temps, que la faute n'en était point à la police, mais aux domestiques, qui gardaient mal la maison. Jusqu'ici, on accusait la police d'impéritie ; le capitaine Lantry a, maintenant, les rieurs de son côté.

~~~ Un détail touchant à propos de la mort de Mme Henri Brisson. L'ancien président de la Chambre et sa femme vivaient en une telle union affectueuse que, depuis plus de quarante ans qu'ils étaient mariés, ils ne s'étaient séparés qu'une seule fois. Encore cette séparation fut-elle de courte durée : elle eut lieu à l'occasion des dernières élections législatives, quand M. Brisson, candidat dans les Bouches-du-Rhône, fut contraint de se rendre à Marseille pour y exposer son programme. Son absence dura quatre jours, les seuls qu'il vécut, jusqu'à ce moment, éloigné de sa femme.

~~~ On a brûlé dans le four spécial de la Banque austro-hongroise, à Vienne, des billets de banque dont la valeur nominale se montait à 346 millions de francs. Jamais, depuis que la Banque existe, une si grande quantité de banknotes n'avait été livrée aux flammes.

~~~ M. Marcel Prévost chante la fin de la vieille fille. Si cet état est vraiment aussi mélancolique qu'on le dit, c'est un agréable devoir que d'en adoucir l'amertume à celles qui le professent. Je leur conseille, dans ce dessein, la lecture d'un procès verbal relatant une récente séance du conseil municipal de Marseille. Il s'agissait d'un legs destiné à récompenser, dans un certain corps de métier, la « jeune fille ayant le mieux soigné ses parents ». Le jury composé de deux membres du conseil général, de deux conseillers municipaux et de deux professeurs de la faculté des sciences, décerna ce prix de vertu à une jeune fille de *cinquante deux ans*. Et le maire, enregistrant et approuvant cette décision, fit observer, non sans à-propos, qu'on peut être jeune fille à tout âge. — puisque à tout âge on peut être jeune.

Vers la fin du dix-neuvième siècle, l'âge intéressant, l'âge héroïque et sentimental des personnages s'est peu à peu modifié et accru ; aujourd'hui, il faut qu'ils aient passé la cinquantaine pour qu'on les mette à la retraite dans les comédies, dans les romans et, mon Dieu !... souvent aussi dans la vie. N'était-il pas juste que la jeune fille fût tenue à l'écart d'une si bienfaisante promotion ? Grâce au conseil municipal de Marseille, voilà réparé, — largement réparé, — ce déni de justice.

PIPELET.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 8 février à 2 h. 1/2

1. Valentin,	Carle
2. Stradella,	Flottow.
3. Ronde de Nuit,	Verneuil.
4. Les Vêpres Siciliennes,	Verdi.
5. Le Basque,	Bru.

Le Chef de Musique, C. MOULINES.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

8 février 1602. — Loi défendant aux douze nobles de délivrer des primes, récompenses ou dons, sous quelque prétexte que ce soit, aux juges et greffiers du Royaume de Corse.

UNE ŒUVRE PHILANTHOPIQUE

Dans notre numéro de mardi dernier, nous avons entretenu nos lecteurs d'une œuvre philanthopique au plus haut point : l' « Œuvre des soldats rapatriés des colonies. »

Vous êtes vous quelquefois demandé quel était le sort de ces pauvres soldats qui reviennent des « terres noires, » de ces « marsouins » qu'on voit souvent dans les rues de Marseille, la vareuse flottant très large sur la carcasse amaigrie du corps, les yeux bistrés portant la tristesse morne des souffrances endurées, les joues creuses et anémiées indiquant une très longue absence d'expatrié.

Car, parmi ces vétérans, beaucoup n'ont plus de famille. Sans parents pour les recevoir, les entourer de leur affection et de ces mille petits soins que réclame leur état de santé, sans foyer pour réchauffer leurs membres glacés par les fièvres, que deviennent-ils ?...

Car l'Etat n'a pas encore trouvé les ressources nécessaires pour offrir à ces pionniers de nos conquêtes lointaines l'asile qu'ils auraient cent fois gagné.

Il appartenait à l'initiative privée de combler cette lacune, et un de nos compatriote a eu cette idée généreuse que nos lecteurs connaissent déjà.

En écrivant *Fleur de Gloire*, Colombani n'a voulu nullement faire œuvre littéraire, mais en vendant son livre au profit des rapatriés coloniaux, il a fait mieux et plus.

Il s'est donc fondé à Marseille l'Œuvre des soldats rapatriés des colonies, et Mme Juliette Adam, quel nom serait plus autorisé que le sien ? a bien voulu prendre sous son haut patronage cette œuvre si intéressante.

Quel est son but ? En deux mots, il s'agirait d'acheter sous ce ciel bienfaisant du littoral méditerranéen, une maison de repos où ces braves serviteurs de la France viendraient passer une convalescence agréable, heureuse et largement méritée.

Il faut donc que *Fleur de Gloire* s'arrache par milliers d'exemplaires et dans cette généreuse course à la bienfaisance, la Corse ne saurait rester la dernière ; dans le livre universel de la charité humaine, son nom sera à la hauteur de son patriotisme et de sa gloire.

Comité des Fêtes de Bastia

Sous la présidence d'honneur de MM. Collin, Premier Président ; du Général Gouverneur ; du Sous-Préfet de Bastia et du Président de la Délégation municipale.

Programme

Samedi 21 février.

A 8 heures du soir, Entrée de Carnaval II dans sa bonne ville de Bastia. Bataille de confetti sur le boulevard Paoli, éclairé à giorno.

A 10 heures et demie, Grand Bal paré-masqué dans les salons du Cercle Bastiais. (Entrée, 5 francs).

Dimanche 22 février.

A 3 heures, Concert sur la place Saint-Nicolas. Bataille de confetti.

A 8 heures et demie, Concert sur la place des Platanes. Bataille de confetti sur le boulevard Paoli.

Mardi 24 février.

A 2 heures, Fêtes populaires sur la Place d'Armes (Courses aux sacs, courses aux cruches, courses aux ânes, courses à la stantara, courses de vitesse, mât de cocagne).

A 8 heures et demie, Concert sur la place des Platanes, suivi d'une retraite aux flambeaux. Bataille de confetti, grand défilé de masques.

Dimanche 1er mars.

A midi et demie, Grande Cavalcade (Départ du Nouveau Port). Distribution des récompenses sur la place St-Nicolas. Bataille de fleurs et de confetti.

A 8 heures et demie, Concert sur la place Saint-Nicolas. Incinération de Carnaval. Bataille de confetti.

LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

L'assemblée générale a eu lieu pour toutes les sections, le dimanche 25 janvier dernier.

Les sociétaires de la 691e avaient répondu, en fort grand nombre, à l'appel de leur bureau.

Le président a rendu compte des gestions des exercices 1900 1901-1902 et donné lecture de son rapport concernant le mouvement de la section, les admissions (68 pour 1902 et une section créée à l'Ile Rousse, la 1.813e section), les décès et

---

142 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

Comme madame Octave de Camps achevait la lecture de cette lettre, le bruit d'une voiture se fit entendre.

— Voilà ces messieurs qui reviennent, dit la comtesse ; montrerai-je cette lettre à M. de l'Estorade?

— Vous ne pouvez faire autrement, répondit madame Octave de Camps. Il y aurait trop à craindre une indiscrétion de Naïs. D'ailleurs, M. de Sallenauve vous parle de la façon la plus respectueuse, et il n'y a rien qui puisse donner pâture aux visées de votre mari.

Au moment où parut le pair de France, madame de l'Estorade put constater que son visage avait recouvré son aspect ordinaire, et elle se préparait à lui en faire compliment quand, prenant le premier la parole :

— Qu'est-ce que c'est qu'un homme de mauvaise mine, demanda M. de l'Estorade, que je viens de trouver causant avec Naïs sur l'escalier?

Comme madame de l'Estorade ne paraissait pas savoir de quoi on lui parlait :

— Un homme très marqué de la petite vérole, continua le pair de France, portant un chapeau crasseux et une redingote marron?

— Ah! fit madame Octave de Camps en s'adressant à son amie, c'est notre visite de tout à l'heure... Naïs n'a pas manqué l'occasion d'avoir un bout de conversation avec son idole.

— Mais qui est cet homme?

— N'est-ce pas Jacques Brichetoau qu'il s'appelle? répondit madame de Camps ; c'est un ami de M. de Sallenauve.

Voyant qu'aussitôt un nuage avait passé sur les traits de son mari, madame de l'Estorade se hâta d'expliquer le double objet de la visite de l'organiste, et elle donna à M. de l'Estorade la lettre du député. Pendant que son mari lisait :

— Vous le trouvez mieux, n'est-ce pas? dit la comtesse à M. Octave de Camps.

— Oh! il n'y a plus trace, répondit le maître de forges, de ce que nous avions observé ce matin. Il s'était trop acharné à son travail ; le mouvement lui a fait du bien ; et pourtant, il faut le remarquer, tout à l'heure, chez le ministre, il a eu une surprise assez désagréable.

— Qu'est-il donc arrivé? demanda madame de l'Estorade.

— Il paraît que les affaires de votre ami M. de Sallenauve se gâtent un peu.

— Grand merci de la commission, dit M. de l'Estorade en rendant la lettre à sa femme. Je ne ferai certainement rien de ce qu'il me demande.

— Vous avez donc appris sur son compte quelque chose de fâcheux? dit madame de l'Estorade, tâchant de mettre à sa question l'air de la plus grande indifférence.

— Oui, Rastignac vient de me parler de lettres arrivées d'Arcis, où l'on aurait fait des découvertes très compromettantes.

— Eh bien, que vous disais-je? s'écria madame de l'Estorade.

— Comment, ce que vous me disiez?

— Sans doute, ne vous laissais-je pas entrevoir, il y a quelque temps, que M. de Sallenauve était une relation à laisser éteindre? Ce sont les propres expressions dont je me rappelle m'être servie.

— Mais est-ce donc moi qui l'ai attiré ici?

— Vous ne prétendrez pas sans doute non plus que ce soit moi ; car, tout à l'heure, avant même de savoir la déplorable complication que vous venez d'apprendre, je parlais à madame de Camps d'une autre raison qui devait nous faire désirer que cette connaissance prît bientôt fin.

— C'est vrai, dit madame de Camps, votre femme, il n'y a qu'un instant, se préoccupait de l'espèce de frénésie qui a pris Naïs pour son sauveur, et elle y voyait dans l'avenir de grands inconvénients.

— Du tout point, reprit M. de l'Estorade, c'est une connaissance malsaine.

— Il me semble, dit M. Octave de Camps, qui seul n'était pas dans le secret, que vous y allez un peu vite? On aurait fait sur M. de Sallenauve des découvertes compromettantes, mais quelle est la valeur de ces découvertes? Attendez donc au moins, pour le pendre, que la justice ait prononcé.

— Mon mari fera ce qu'il voudra, dit madame de l'Estorade, mais, moi, je sais bien que je n'hésiterais pas, dès ce moment, à rompre ; je veux des amis, comme César voulait sa femme, des amis qui ne puissent pas même être soupçonnés.

— Le malheur, observa M. de l'Estorade, est cette fâcheuse obligation que nous lui avons...

— Mais, monsieur, s'écria madame de l'Estorade, si, par hasard, un forçat me sauvait la vie, faudrait-il donc que je l'eusse dans mon salon?

— Oh! chère, dit madame Octave de Camps, vous allez bien loin...

— Du reste, dit le pair de France, pas n'est besoin de faire un esclandre, il faut laisser finir les choses en douceur ; le voilà à l'étranger, ce cher monsieur ; qui nous dit qu'il en reviendra?

— Comment, sur de simples rumeurs, il serait parti? demanda M. de Camps.

— Pas pour cela précisément ; il a pris un prétexte, répondit M. de l'Estorade ; mais une fois hors de France...

— Quant à ce dénoûment, dit madame de l'Estorade, je n'y crois pas le moins du monde ; son prétexte peut passer pour une belle raison, et je crois qu'une fois averti par son ami l'organiste, il s'empressera de revenir ; il faut donc, mon ami, prendre votre courage à deux mains et trancher au vif dans cette intimité, s'il est dans vos intentions qu'elle ne continue pas.

(A suivre.)

le radiations. Pour ces dernières il soumet une liste à l'assemblée en insistant vivement pour qu'un dernier délai soit accordé aux retardataires: l'assemblée fixe ce délai au 1er mars. Avis aux intéressés.

Elle approuve, à l'unanimité, la gestion du bureau et vote des félicitations.

Ont été élus, par acclamation, pour 1903:

Bureau. — Président de la section: MM. J. Angerly; vice-président, A. Giappiconi; trésorier, C. Périer; trésorier-adjoint, F. Bernardi; comptable, M. Donzella; secrétaire, A. Leoni; secrétaire-adjoint, A. Battaglini; archiviste, M. Marchesi.

Conseil de surveillance. — Président, MM. Ernest Lota; secrétaire, Ph. Granarolo; F. Amoni, S. Gregory, L. Castellani, membres.

Bulletin Financier

Paris, le 3 février 1903.

La marché a été très bon aujourd'hui. Notre Rente se relève à 100.14. Parmi les Fonds Etrangers, signalons la hausse du groupe ottoman et du Serbe 4 0/0 à 80.95. Nos Etablissements de Crédit conservent fermement leurs limites de la veille.

La Société des Moteurs à Gaz et des Constructions Mécaniques procède actuellement à l'augmentation de son capital social en raison de deux événements qu'elle considère comme très heureux pour elle: l'absorption du gaz à Paris, et l'absorption prochaine de toute l'industrie des moteurs Diesel en France, dont le développement prend une très grande extension.

C'est jusqu'au 5 février qu'est ouverte la souscription aux 100,000 actions de 100 frs de la Compagnie des Alcools Français. La formation de cette société est une œuvre éminemment utile, entreprise dans l'intérêt général de notre agriculture et de notre industrie. Aussi, de même que cette Compagnie trouvera un premier noyau de consommateurs parmi les agriculteurs et les industriels auxquels elle achète leurs propres produits, elle rencontrera parmi eux un groupe important d'actionnaires.

Chemins Français inchangés.

L'Année Météorologique

à Bastia

1902

L'année 1902 a eu 82 jours de pluie qui ont donné 948mm d'eau. La moyenne est de 78 jours et de 763mm. Cette année a été une des plus pluvieuses car parmi les années où il est tombé le plus d'eau depuis vingt ans nous trouvons:

l'année 1886 avec	830mm d'eau.
1889	842
1898	890
1900	981
1901	1155
1902	948

La température moyenne de l'année a été de 16°, elle est supérieure de 0°4, à celle de l'année 1901.

Les vents se sont répartis de la manière suivante:

108 jours S.-E. (sciroco).
73 jours N.-E. (grecale).
29 jours S. O. (libeccio).
9 jours N. O. (maestrale).
6 jours S. (mezzogiorno).
8 jours N. (tramontana).
14 jours E. (levante)
31 jours O. (ponente).
87 jours de calme.
365 jours.

Moyennes de l'année:

Température minima, 13°3.
Température maxima, 19°6.
Hauteur barométrique, 760mm09.
Intensité du vent, 1.18.
Etat du ciel, 0,408 couvert.

Quantité de pluie moyenne par jour de l'année, 2mm,6.

Pour l'intensité du vent les nombres extrêmes sont 0 et 6.

Il est intéressant de connaître la manière dont la pluie s'est répartie par saison en la comparant à la moyenne de chaque saison pour les 19 dernières années.

Il est tombé cette année:

en hiver	267mm	la moyenne est de	187
au printemps	[illegible]	—	— 148
en été	146	—	— 90
en automne	329	—	— 338
Totaux	948	—	— 763

Ainsi on remarque que pour chaque saison la quantité de pluie est supérieure à la moyenne, contrairement à ce qui s'était passé l'année dernière où en automne la quantité de pluie avait été double de la moyenne, et normale pour les autres saisons.

SAVON DU CONGO [illegible]

Gazette Départementale

OLMI CAPPELLA. — M. Giudicelli Victor a été nommé débitant de tabacs et poudres de la régie, en remplacement de Mme Dolma Giudicelli.

⁂

PIETRANERA. — L'affluence était considérable à Pietranera pour la fête de la patronne du village. La vaste église était admirablement décorée et ornée par les soins du digne curé, M. l'abbé Pieri, et des fabriciens. Le temps qui dans la matinée paraissait un peu incertain s'est bientôt mis au beau et nous avons eu une splendide journée de printemps.

Les Bastiais étaient très nombreux et tous les villages environnants avaient fourni un fort contingent de gentilles et gaies paysannes qu'accompagnaient leurs parents.

Les cérémonies religieuses ont revêtu un bel éclat. La grand'messe a été bien chantée. Le R. P. Siro, des Franciscains, a prononcé un touchant panégyrique de la Sainte Corse et a captivé tout son auditoire par sa parole élégante et imagée, par ses touchantes considérations et ses récits. Le R. P. Siro est trop connu dans la Corse entière pour que nous ayons à rappeler les qualités qui font de lui un orateur sacré des mieux écoutés.

La procession semblait interminable et très très édifiante. La fête religieuse s'est terminée par le baiser de la Sainte Relique.

Jusqu'à fort tard l'animation a été très grande dans ce coquet village et on l'a quitté en emportant un agréable souvenir de cette journée ainsi qu'un sentiment d'admiration pour M. le curé Pieri qui a tant contribué au relèvement de sa paroisse et dont le zèle est proclamé par toute la population.

⁂

MURATO. — Le gendarme Gorgo est promu brigadier et désigné pour Murato.

⁂

BELGODERE. — Hier une jeune femme poussant devant elle son âne, s'était aventurée sur la ligne ferrée et s'en allait gaiement et chantant, sans la moindre inquiétude. Mais le train de Calvi courrait derrière elle et un grand malheur aurait été inévitable si elle n'avait été aperçue en temps utile par le chauffeur Jean-Baptiste Colonna, faisant fonctions de mécanicien.

Cet agent fut assez heureux pour arrêter le train à quatre mètres de la femme qui ne faisait aucune attention aux appels qui lui étaient lancés afin qu'elle quittât la voie.

M. Colonna a donné là une grande preuve de vigilance, de sang froid et de courage, aussi nous appelons sur lui l'attention bienveillante de ses chefs.

⁂

PERI. — M. Petrelli Jean-Noël a été nommé débitant de tabacs et poudres de la régie à Peri.

⁂

AJACCIO. — On annonce le prochain mariage de M. le notaire Deluca avec Mlle Marie Mariotti, fille de M. le commandant Mariotti et de Mme née Olivieri.

⁂

CAMPILE. — Un deuil cruel vient de plonger dans la désolation la famille du sympathique greffier de la Justice de Paix du canton de Campile, M. Philippe Mariotti.

Un ange vient de s'éteindre qui faisait la joie du foyer des siens. Une adorable jeune fille de 16 ans, Mademoiselle Irène Mariotti, fille de M. Charles Mariotti, frappée en pleine jeunesse, a été ravie par la mort inhumaine à l'affection, à la tendresse de ses parents.

Comme une fleur brutalement arrachée de sa tige, le mal inexorable l'a emportée sans avoir eu pitié de rien, et celle qui il y a quelque temps était débordante de vie, respirant la santé, le bonheur, dort maintenant sous la froide pierre du tombeau, son sommeil éternel.

Une cérémonie aussi touchante qu'imposante a eu lieu le 31 janvier à Campile, pour les obsèques de celle qui fut Mlle Irène Mariotti. Une foule considérable de parents, d'amis, venus des cantons de Campile, La Porta, Borgo et Morosaglia, avait tenu à apporter à la famille éplorée, un témoignage de douloureuse sympathie. Puissent les regrets unanimes qu'a provoqué la disparition prématurée de cette gracieuse jeune fille être pour les siens un baume, une consolation pour leur douleur si grande et si légitime. Mais de telles blessures sont trop profondes pour être si facilement cicatrisables. Le temps seul, ce grand consolateur, pourra lentement les faire disparaître.

Pour nous, en nous inclinant respectueusement devant cette tombe trop tôt ouverte, nous adressons à la famille Mariotti l'expression émue de nos plus sincères condoléances.

Cinq discours ont été prononcés sur le cercueil de la regrettée défunte, par Mlles Pasqualini Lucie, Pasqualini Pauline et Taddei M.-J., qui furent ses compagnes; par Mme Toussainte Mariotti et M. Dompietrini, instituteur à Campile. — V.

Discours de M. DOMPIETRINI

Mesdames, Messieurs,

Comme le poète, Mlle Irène pouvait s'écrier:

Brillante sur ma tige et l'honneur du jardin,
Je n'ai vu luire encore que les feux du ma-
[tin.

Son âge c'était l'âge des longs espoirs et des rêves dorés. Elle comptait à peine quinze printemps. Chacun d'eux, comme autant d'anges lui avait apporté un don. Oh! qu'elle était bonne! qu'elle était douce! qu'elle était affable! Vous connaissiez tous cette ravissante enfant qu'on ne pouvait voir sans se sentir pris pour elle d'une vive sympathie. Le sourire était sur ses lèvres et son front rayonnant reflétait la beauté de son âme.

A l'école, elle édifiait ses jeunes compagnes par son application, par sa bonne conduite. Sa maîtresse l'aimait comme on aime une fille. Oh! combien elle regrette de ne pouvoir venir déposer le suprême adieu sur sa tombe.

Au sein de sa famille, son humeur joyeuse, ses caresses, l'affection qu'elle témoignait à tous, la faisaient tant aimer qu'elle constituait pour les siens une partie de leur existence. Elle qui leur a donné tant de joie les plonge aujourd'hui dans une profonde douleur. Il y a quelques mois à peine elle était pleine de vie et de santé. Qui eut cru, alors, que sa fin fut si proche? Hélas! sous les roses qui couvraient son chemin se cachaient les feuilles du noir cyprès!

Que vous dirai je, parents désolés, pour adoucir une si grande douleur? « Philosophie, dit un ancien, tes leçons sont bonnes, tant qu'on est heureux, mais, quand on ne l'est plus, elles deviennent importunes. » La foi, cette étoile resplendissante qui nous guide à travers le sentier de la vie, la foi seule peut dans cette circonstance adoucir votre chagrin. Au moment où vous pleurez sur terre, votre enfant chante au ciel.

Il manquait une voix au concert des anges.

Alors l'un d'eux, s'élançant du céleste séjour, est venu dire à votre fille:

Charmante enfant qui me ressemble,
Ne tarde pas, viens avec moi;
Viens, nous serons heureux ensemble,
La Terre est indigne de toi.

Et tous deux se sont envolés vers le pays mystérieux d'où l'on ne revient pas. C'est là qu'elle nage au sein de la félicité; c'est là que vous la retrouverez un jour toute rayonnante de grâce et de gloire. Disons lui donc, au revoir: Mademoiselle Irène: Au revoir.

Passé! Présent! Avenir!

La meilleure garantie pour l'avenir, est l'expérience du passé

(Président Roosevelt)

Jetez un coup d'œil en arrière, souvenez-vous! Vous vous rappellerez certainement, que depuis bien des années, vous avez vu chaque jour dans les journaux des attestations de guérisons obtenues par les Pilules Pink et les portraits des personnes guéries. Ces attestations sont toujours nouvelles, aucune n'a été publiée deux fois. Les préparateurs des Pilules Pink reçoivent tous les jours des centaines d'attestations qui confirment ce que vous savez déjà, c'est-à-dire que les Pilules Pink sont le régénérateur du sang, tonique des nerfs le plus efficace et le plus employé du monde entier. Une preuve à ajouter aux innombrables preuves déjà données, c'est la guérison de Mlle Elise Guen, quartier de la poste, Vence (Alpes-Maritimes).

« Je vous informe, écrit elle, que les Pilules Pink ont réussi là où de nombreux remèdes avaient échoué. J'étais atteinte d'un affaiblissement extrême et souffrais de toutes sortes de malaises. J'avais un tremblement nerveux. Si je prenais un objet dans mes mains, je le laissais tomber malgré moi. Ce tremblement nerveux persistait même la nuit et je trouvais le sommeil difficilement. Je ressentais très souvent aussi de douloureux maux de tête. Les douleurs étaient tantôt éparses dans toute la tête, tantôt localisées à la nuque, au front ou aux tempes. J'avais donc, soit l'impression d'avoir la tête serrée dans un étau, soit la sensation d'un énorme clou qu'on y aurait enfoncé. Ces maux de tête étaient sans doute occasionnés par mon mauvais estomac, car c'est de l'estomac que j'ai le plus souffert. Mes digestions étaient excessivement pénibles. Je ressentais une grande amertume à la bouche. La poitrine me brûlait et j'avais toujours soif. Je bâillais très fréquemment et si je n'allais pas à l'air, je sentais des envies de vomir. Après bien des tentatives infructueuses pour me guérir, on m'a conseillé les pilules Pink. Elles m'ont complètement rétablie et ont aussi bien fait disparaître mon tremblement nerveux que ma maladie d'estomac et mes maux de tête. »

Les femmes réellement bien portantes sont rares. Les unes souffrent d'irrégularités, les autres sont dyspeptiques, celles-ci sont nerveuses, celles-là sont arrivées à l'âge critique et commencent à éprouver tous les malaises qui assaillent la femme à cette époque redoutable. Dans tous les cas les Pilules Pink seront salutaires, car elles sont souveraines. Des garanties d'efficacité sont données par les Pilules Pink. Dans le passé elles ont souvent guéri, vous l'avez vu. Présentement elles guérissent, vous le voyez. Dans l'avenir elles guériront vous le verrez, car ayant déjà guéri elles doivent logiquement guérir encore.

LES PILULES PINK

sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, les maux d'estomac, le rhumatisme, la faiblesse générale. Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt principal Gablin et Cie, pharmacien, 23, rue Ballu, Paris. Trois francs cinquante la boîte, dix-sept francs cinquante les six boîtes franco.

Petite Gazette

OBSERVATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 7 février

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 8°. A midi, + 13. — 7 heures du soir + 11 5. Maxima, + 13 4. Minima, + 7 8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 774 mm. midi, 775 mm. 6 heures du soir 776 mm.

Vent. — Dans la matinée, N. léger.
Dans l'après-midi, N. E. faible.

Etat du ciel, découvert.
Photomètre, à midi: 0 mm.

⁂

Fêtes de Carnaval

La Cavalcade de cette année s'annonce comme très brillante et dépassera de beaucoup celles des années précédentes. Il y aura une longue file de chars et de nombreux cavaliers. Il ne nous reste qu'à souhaiter que le temps apporte tout son concours aux fêtes que l'on prépare, car en ce qui les concerne, MM les Membres du Comité ne négligent rien pour arriver à un bon résultat, d'autant plus qu'ils trouvent le meilleur accueil auprès de la population et que le montant des souscriptions atteint déjà un joli chiffre.

⁂

Matinée Musicale

Une matinée musicale aura lieu chez Mlle Gleize, mardi prochain, 10 *février*, à 3 heures de relevée.

Les personnes qui ont été invitées en novembre dernier sont priées d'assister à cette matinée.

⁂

Nouvelles militaires

M. Verou, lieutenant en 2e au 16e rég., 1re batterie, est classé au 38e rég., 8e batterie, à Bastia.

⁂

Dépôt d'immondices

Plusieurs procès-verbaux ont été dressés pour dépôt d'immondices dans des écuries et jet d'immondices dans la rue.

Les écuries ne sont tolérées au milieu des maisons d'habitation qu'à la condition qu'elles soient tenues en bon état de propreté, de manière que leur voisinage ne puisse gêner en rien les locataires des maisons environnantes. Il importe donc qu'elles ne soient pas transformées en véritables dépotoirs de nature à répandre autour d'elles l'infection.

Les règles de l'hygiène doivent toujours être respectées dans l'intérêt de la salubrité publique, mais en ce moment plus que jamais la surveillance la plus active est indispensable. Nous avons à lutter contre la typhoïde, la variole et le croup; le nombre des sujets atteints est très élevé; celui des décès conserve heureusement son chiffre normal. Mais il ne faut pas que le caractère bénin de ces affections fasse négliger les précautions les plus élémentaires que commande la situation, et la première de ces précautions est d'entretenir la ville en parfait état de propreté.

Il faut espérer que les contraventions déjà dressées contre les délinquants amèneront des résultats satisfaisants et contribueront à enrayer le développement de ces terribles affections.

⁂

Décès

Nous avons appris avec regret la mort prématurée de M. Antoine Limarola, l'aîné des fils de notre regretté concitoyen le commandant Limarola. Cet infortuné jeune homme avait fait d'excellentes études de pharmacie et allait retirer le fruit de son travail, la mort est venue le surprendre, à trente ans, et plonger sa famille, déjà éprouvée, si dans un nouveau deuil.

Nous prenons une vive part au malheur qui frappe la famille Limarola et lui présentons nos condoléances.

⁂

Police des buvettes

Des buvetiers et cabaretiers ont été l'objet de procès-verbaux de contravention pour avoir tenu leurs établissements ouverts après l'heure fixée par l'administration pour la fermeture.

⁂

Objet trouvé

Il a été déposé dans nos bureaux une clef avec anneau trouvée sur le boulevard.

⁂

Cheval perdu

Il a été perdu du 27 au 28 janvier, sur le territoire de Folelli, un cheval, robe noire, taille moyenne, la queue un peu coupée, perle à l'œil droit. Prière de donner des renseignements à M. Ignace Pieri, buvetier, place d'Armes, Bastia. Bonne récompense.

⁂

Syndicat des maçons

Les membres du bureau du syndicat devant se réunir aujourd'hui dimanche à 1 heure, au siège du syndicat, les membres syndiqués n'en faisant pas partie sont autorisés a y assister.

⁂

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

⁂

La Jeunesse de France

Dimanche prochain, 8 février, à la mairie, de 9 à 10 heures et demie du matin, payement des cotisations de février et admission de nouveaux adhérents à la Dotation de la Jeunesse de France.

Prière d'être exact afin d'éviter l'amende statutaire de 10 centimes par mois de retard et par livret.

⁂

Société de Sainte-Dévote

Les membres participants sont avisés que les dimanches 8 et 15 février aura lieu au bureau social, de 9 à 11 heures, la perception des cotisations.

Les retardataires sont priés de se mettre en règle.

Le Trésorier, RAIBALDI.

Etat Civil

MARIAGES

Casanova Dominique Augustin, brigadier des douanes, de San Martino di Lota, et Gozzi Marie, tailleuse, de Rapale.

Décès.

Angeli Angeline-Silvie-Delphine, veuve, 100 ans, de Bastia.

Anelli Carmèle, couturière, célibataire, 15 ans, de Bastia.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

à l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

Bourse de Paris

	6 février.	7 fév.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.90	99.90
3 p. 0/0 amorti.	99.50	99.50
3 0/0 nouveau.		

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

L'Election Sénatoriale de la Corse

LA CANDIDATURE RANC

de Paris:

Il paraît presque certain que M. Ranc sera *seul candidat* aux élections sénatoriales de la Corse. Mais ce choix est loin de contenter tout le monde. Il s'est élevé plus d'une protestation parmi les Corses de Paris contre cette candidature.

En présence de l'impossibilité d'arriver à une entente entre MM. Astima, Malaspina et de Carbuccia, il paraissait bien simple de laisser aux délégués le soin de faire leur choix. Celui des trois candidats qui serait réuni le plus de voix au premier tour de scrutin, serait seul candidat au second tour. Cela se pratique ainsi partout.

Et il paraît bien certain que la candidature Ranc signifie qu'on ne voulait d'aucun des trois candidats.

M. Ranc, interrogé au sujet de sa candidature en Corse, a répondu qu'il n'y avait encore rien de décidé, *et qu'en ce qui le concerne*, il ne pouvait que s'en référer à ce que commandaient les intérêts de la défense républicaine.

BRUITS DIVERS

On répand, depuis quelques jours, les bruits les plus divers au sujet des candidatures pour l'élection sénatoriale du 15 février.

On prétend notamment que M. de Carbuccia resterait candidat, malgré la candidature Ranc, avec l'appui des Gavini, Gabrielli et Morati.

On dit aussi que M. Emmanuel Arène resterait neutre, et qu'il ne quitterait pas Paris.

La plupart des membres de la Colonie Corse de Paris, principalement les anciens militaires sont opposés à la candidature Ranc qui est un dreyfusard et un *athée*.

La candidature de Carbuccia

La candidature de M. Ranc paraît avoir été mise en avant par M. Malaspina.

Le colonel Astima ne donnerait sa réponse définitive que demain.

Ainsi que je vous l'ai télégraphié hier, M. de Carbuccia n'entend pas, quoi qu'il arrive, retirer sa candidature. Il a formellement déclaré qu'en l'état de ce qui s'était passé au moment de l'élection du 4 janvier, et étant donné son désistement d'alors, imposé par une discipline républicaine bien comprise, il maintiendrait sa candidature pour le 15 février, et qu'il entendait protester contre toute intervention étrangère.

⁂

Voici, du reste, le télégramme que nous venons de recevoir de M. de Carbuccia:

« Mon cher Directeur,

» Depuis quelques jours, des pourparlers sont engagés à Paris, pour poser en Corse la candidature de M. Ranc à l'élection sénatoriale du 15 février.

» Etranger à une pareille combinaison, qui me paraissait vraiment impossible, après l'élection Hébrard, je tiens à déclarer que je persiste plus que jamais dans ma candidature, et je vous serais reconnaissant de la faire connaître dans votre journal.

» Sentiments dévoués.

» PIERRE DE CARBUCCIA,
» *Conseiller général.* »

PALMES ACADÉMIQUES

La première partie des nominations au grade d'officier de l'Instruction publique et d'officier d'Académie paraîtra lundi au Journal Officiel.

⁂

Parmi les nominations concernant la Corse, on cite pour le grade d'officier de l'Instruction publique:

MM.

le général Michel, commandant supérieur de la défense de la Corse.

Pinelli, président de la commission départementale.

docteur Santelli, conseiller général, Ile-Rousse.

Jules Carbone, attaché au cabinet du président du conseil.

⁂

Parmi les officiers d'Académie:

MM.

Versini, conseiller général, Evisa.

Lieutenant-colonel Poggioli, Ajaccio.

Bruni, juge de paix, Bastelica.

Pasqualini, teneur de livres au pénitencier de Castelluccio.

Giorgi, président de la Société de secours mutuels d'Ajaccio.

docteur Campinchi, maire de Calcatoggio.

Polverelli, greffier, Sainte-Marie-Siché.

docteur Guérin, Bastia.

docteur Ferricelli, Bastia.

Pierangeli, substitut du procureur de la République, Bastia.

Casalta, secrétaire de la mairie, Sisco.

Gabrielli, président du tribunal civil, Corte.

Pieraggi, maire de Corte.

Abbé Moracciole, desservant, Lugo-di-Venaco.

docteur Massoni, Calvi.

Ambrogi, juge d'instruction, Calvi.

Lanzalavi, juge de paix, Calvi.

Leonelli, ingénieur des ponts-et-chaussées, Sartene.

Poli, receveur des postes, Sartene.

Delacroix, conducteur des ponts-et-chaussées, Sartene.

docteur Roccaserra, adjoint au maire, Sartene.

Bernardini, juge de paix, Serra-di-Scopamene.

⁂

La seconde partie du mouvement paraîtra dans une quinzaine de jours.

L'Incident

DE

L'ECOLE POLYTECHNIQUE

Ce matin, soixante élèves de deuxième année de l'Ecole polytechnique, ont fait, sans protester, la composition supplémentaire en mathématiques.

LES WARRANTS AGRICOLES

Aussitôt qu'il aura terminé la discussion de la loi sur les service de deux ans, le Sénat aura à examiner une proposition de loi qui modifie et complète sur certains points la loi du 18 juillet 1898.

Les modifications proposées donnent satisfaction à certaines critiques formulées par les agriculteurs et les syndicats contre la loi. Elles ont principalement pour but de simplifier les formalités et de diminuer les frais. C'est ainsi que la garde des produits warrantés, parmi lesquels pourraient figurer les pailles, que ne comprend pas la loi actuelle, pourra être confiée à des syndicats agricoles ou à des sociétés coopératives.

On propose également d'accorder la faculté d'emprunter aux sociétés coopératives agricoles.

En vue de diminuer les frais, le nouveau projet remplace, pour toutes les formalités, le greffier de justice de paix du canton par le maire de la commune.

Enfin, pour donner plus de facilités à la création et à la circulation des warrants, on appliquerait aux warrants les règles qui régissent la transmission par endossement des effets de commerce.

En résumé, les dispositions nouvelles sur lesquelles le Sénat va être appelé sous peu à se prononcer ne sont qu'un résumé des observations et des plaintes auxquelles a donné lieu le fonctionnement de la loi de 1898.

Nouvelles Maritimes

Le renflouement de l'*Espingole*

On télégraphie de Toulon:

Les travaux de renflouement de l'*Espingole*, ont continué aujourd'hui.

L'*Utile*, le *Dromadaire* et le *Polyphème* ont été envoyés pour mener à bien ce renflouement.

L'*Espingole* a coulé sur un fond de 37 mètres 50.

Il y a tout lieu de croire que l'*Espingole* pourra être remise à flot.

La conduite du commandant de ce navire, M. le lieutenant de vaisseau Marcotte de Sainte-Marie, est digne d'éloges.

Cet officier n'a quitté son bâteau qu'à la dernière extrémité, et après s'être assuré que tout son équipage était sauvé. C'était terrifiant de voir cet homme, fidèle à ses devoirs, s'exposer à un danger qui devenait imminent de minute en minute.

Vive altercation

entre deux Députés

Une vive altercation a eu lieu dans la salle des pas-perdus de la Chambre, entre M. Lasies et M. Selle, député et maire de Denain, au sujet d'une conférence donnée dimanche par M. Lasies, à Denain.

M. Selle a traité M. Lasies de malotru, puis s'est précipité sur lui le poing levé.

Des collègues sont intervenus et ont réussi à les séparer.

Envoi de témoins

Aussitôt après cet incident, M. Lasies a envoyé ses témoins au député du Nord.

Poursuites

M. Selle, ayant refusé de constituer ses témoins, M. Lasies a adressé contre lui au Président de la Chambre une plainte en autorisation de poursuite.

EN BELGIQUE

COUR D'ASSISES DU BRABANT

L'Affaire Rubino

Par suite de la maladie d'un juré, l'affaire de l'attentat contre le roi Leopold a été renvoyée à mardi.

Graves Complications

LA TURQUIE ET LA MACÉDOINE

Le *Figaro* annonce, d'après une dépêche de Constantinople, que la Turquie a pris d'importantes mesures militaires en Macédoine. Elle a ordonné la mobilisation de 240.000 hommes.

Le *Figaro* ajoute que les mesures prises par la Turquie entraîneront de sérieuses complications.

AU TRANSVAAL

M. Chamberlain à Bloemfontain

On télégraphie de Bloemfontein qu'une délégation de quarante Boers, conduite par Christian De Wet, a été reçue par M. Chamberlain.

Le ministre des colonies a refusé l'adresse qui lui était présentée, parce qu'il la considérait comme injurieuse pour son gouvernement, puisque sa bonne foi était mise en doute.

Dans cette adresse, Christian De Wet accuse le gouvernement anglais de violer la convention relative à l'amnistie.

Le scandale princier

00068

Le refus du prince de Saxe

On télégraphie de Dresde:

L'avocat du prince royal de Saxe a fait connaître à la princesse Louise que l'autorisation de voir son fils malade, lui était refusée.

Le prince Christian est atteint de la fièvre typhoïde.

AU VÉNÉZUÉLA

L'Arbitrage

On télégraphie de Washington que M. le président Roosevelt a déclaré qu'il ne pouvait accepter le rôle d'arbitre dans le conflit entre le Vénézuela, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie.

La question sera donc soumise à la Cour de la Haye.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. GUILLAIN

La séance est ouverte à 2 heures 30.

M. Isnard, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

Budget des monnaies

Tous les chapitres de ce budget sont adoptés.

La Monnaie de Nickel

Discussion du projet de loi relatif à la création de la monnaie de nickel.

Adopté.

Budget des Invalides

Discussion du budget de la caisse des Invalides de la marine.

Tous les chapitres de ce budget sont adoptés.

La loi de Finances

Suite de la discussion de la loi de Finances.

La main d'œuvre nationale

M. de Mahy présente une motion invitant le gouvernement à rechercher et à présenter concurremment avec la loi sur les quatre contributions directes les mesures pour protéger la main d'œuvre nationale.

La motion est adoptée.

Amendement Dubuisson

M. Dubuisson dépose un amendement relatif à la protection du travail national.

Cet amendement est renvoyé à la commission du travail.

Les prestations

M. Magniaudé présente une motion invitant le gouvernement à supprimer les prestations et à les remplacer par une proposition d'un impôt frappant le citoyen suivant ses facultés.

La motion est adoptée.

Les réclamations

M. Berthoulat présente un amendement tendant à modifier la loi de 1902 concernant les réclamations des contribuables.

L'amendement est renvoyé à la commission du budget.

Suite de la discussion lundi.

GRANDE FABRIQUE
de meubles d'Art
Riches et ordinaires
MARINETTI Frères
6, Boulevard du Palais, 6

Seule maison qui, à travail égal, peut vendre à 20 0/0 meilleur marché, tout en donnant une fabrication supérieure et garantie.

AVIS DE DÉCÈS

M. Antoine Angeli, avocat général près la Cour d'appel de Bastia, et Mme Angeli, née Massei; Mme Lucien Chersia, née Angeli, et M. Chersia, juge de paix du 1er canton de Bastia; M. Pierre Angeli, étudiant en droit; M. Vincent Chersia, commis principal des douanes aux Salins d'Hyères, et Mme Chersia; M. Jules Chersia, teneur de livres à la succursale de la Banque de France à Foix; Mlles Anna, Marie Claire, Paulette et Germaine Chersia; Mme Delalande, née Savy, et M. Delalande; M. Hyacinthe de Montera, avocat, ancien 1er avocat général, et sa famille; M. Eugène Contri, Mme Contri, et leur famille;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE DELPHINE ANGELI
Née SAVY

leur mère, belle-mère, grand mère, arrière-grand-mère, tante et grand-tante, décédée, à Bastia, le 7 février, dans sa centième année.

Les obsèques auront lieu dimanche, 8 du courant, à 1 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, boulevard du Palais, 1.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme François Anelli; Mme veuve Spaccesi, née Anelli et ses filles; M. et Mme Louis Anelli et leur enfant; M. Antoine Anelli; Mme Jean Medori, née Anelli et M. Jean Medori; Mme Michel Allegrini, née Anelli et M. Michel Allegrini, typographe à l'imprimerie Ollagnier; Mlle Joséphine Anelli, M. Dominique Anelli;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle Carmèle Anelli

leur fille, sœur, tante et belle-sœur, décédée à Bastia, dans sa 15e année, munie des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 8 du courant à 2 heures et demie de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, Rue Posta-Vecchia, 2.

La Maison
Dves MATTEI aîné
Place St-Nicolas
et Bd Paoli, 40, Bastia

prévient sa nombreuse clientèle qu'à partir du 1er novembre elle mettra à la vente des farines de 1re marque et de qualité irréprochable au prix de 37 fr. la balle comptant;

Ainsi qu'un gros stock de sucre raffiné en pains et en cassés morceaux réguliers qu'il sera vendu à 66 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi.

Elle réserve pour la consommation des sucres réguliers de Paris, 1er titre, débités à un prix relativement réduit.

On y trouvera également:

Du pétrole [illegible].

Des sucres cristallisés extra au prix de 56 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi; 60 fr. les 100 k. comptant à la consommation.

De même que les cafés Moka et autres premières qualités torréfiés de bon goût et provenance garantie.

Un grand assortiment de conserves alimentaires 1er choix.

Des [illegible] nationale fleur.

Ainsi que des sons, recoupes, avoines et de l'orge du pays pour semence.

Des légumes secs bien assortis.

Luzerne de Provence, décuscutée extra, pour semence.

Vesce noire et blanche.

Morue Islande 1er choix extra.

Le surplus de sa récolte de vins:

Malvoisie blanc à 0,60 le litre.

Vin rouge de table de 0 50 à 0,60 le litre.

AVIS

M. MAMBERTI Victor, boulanger, rue Napoléon, 23, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à partir du 29 janvier, on trouvera, dans sa boulangerie, du pain de luxe de très bonne qualité.

Prix courant:

Pain de luxe 1re qualité 0,40 le kilo
id. 2me qualité 0,35 id.
Pain de ménage . . 0,30 le kilo

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Le meilleur des **cigares** à 0.10 est sans contredit le **Cigare Mattei**, le demander dans **tous les débits**.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉES
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARDON BOULANGER CAMBRAI

Dépositaire pour l'Exportation, M. CANUGLI FERNAND, 48, rue de la République, Marseille.

Demandez partout l'excellente *Eau-de-vie du Mirador*. Dépositaire : SIMON DAMIANI, angle des rues Miot et Napoléon, 34, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

Malades ! 800000

A louer présentement

1. Un appartement meublé et non meublé au 2me étage, maison Fantauzzi, 15, place Saint-Nicolas.
2. Magasins de l'ancienne imprimerie Fabiani donnant sur le Boulevard du Palais et la rue de l'Opéra.
3. Villa avec jardin et propriété situés à Toga.

S'adresser pour le tout à la maison L. N. Mattei et Cie, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

LE
Salon de la Mode
TOUS LES SAMEDIS
Le plus Élégant et le plus Pratique des Journaux de Modes
PREMIÈRE ÉDITION
avec gravures noires
Un An.... 14 fr. – Six Mois. 7 fr 50
Le N° : 25 centimes
SECONDE ÉDITION
avec 52 gravures coloriées
Un An..... 22 fr. – Six Mois. 11 fr 50
Le N° : 50 centimes
SPÉCIMENS GRATIS
Adresser les demandes à M. Henry PETIT, Directeur
5, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

L'Absinthe CUSENIER Oxigénée
C'est ma santé
APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
21 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER

AVIS

M. A. GEORGES D. D. S.
Dentiste Américain
a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13, au premier, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.
PRIX MODÉRÉS

La Cie Générale des Pétroles
pour l'Éclairage et l'Industrie
ayant son siège à Marseille
a l'honneur d'informer les consommateurs de Pétrole pour l'**Éclairage**, l'**Industrie**, l'**Automobilisme**, qu'elle vient de nommer comme ***Agents Généraux Dépositaires*** de tous ses produits et marques pour la Corse
MM. L. N. MATTEI et Cie de Bastia
chez lesquels ils trouveront
Pétrole épuré en barils et en caisses.
Pétrole de luxe dit *Photoline* en bidons de 5 litres.
Essence de Pétrole dite *Naphtocycle* en barils et en bidons pour Tricycles et Automobiles.
Essence dite *Benzine* pour Teinturiers, Dégraisseurs.
S'adresser :
L. N. MATTEI et Cie à Bastia
ou à leur Succursale à Ajaccio

Maison de Confiance

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc. *Spécialité de poignards et stylets corses, vendetta*, broches or et argent 1er titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Achat de vieil or et de vieil argent.

Pétrole Atlantic

Voulez-vous voir réellement clair ? Achetez le PETROLE de la Société ITALO-AMERICANA del PETROLO de Philadelphie, lequel ne dégage aucun atome de fumée et qui vous procurera un éclairage de toute beauté.

Prix rendu à domicile

La caisse de 37 litres	15 fr.
Le bidon de 18 litres et 1/2	7.50

Dépôt : L.-N. MATTEI et Cie.

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord
Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 20 février
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Eukaro* chargera vers le 17 février.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES
Superphosphates d'Os et Minéraux
Dosages garantis sur facture
LOUIS LACHÈVRE
MARSEILLE, 27, rue des Princes, MARSEILLE
DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos
On demande des représentants

Librairie et Imprimerie Ollagnier
Paris qui Chante
Revue hebdomadaire illustrée
des Concerts, Théâtres, Cabarets artistiques,
Music-Halls
25 Centimes le Numéro
16 Pages grand format
PAPIER GLACÉ DE GRAND LUXE
Soixante Photographies inédites
des Artistes les plus connus
Dans son 1er NUMÉRO
Paris qui Chante
donne le Programme d'un Concours Musical
2.800 francs de Prix en espèces
sont attribués au Concours

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame ; Messieurs, demandez-le aux Dames.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES ?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS ?
SI OUI,
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés.
ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le COURRIER de la PRESSE
Fondé en 1880 A. GALLOIS, Directeur
21, Boulevard Montmartre, PARIS

AVEC 4 SOUS (20 CENT. PAR JOUR) FAIRE FORTUNE
Gros lots 500.000 fr.
200 000 f., 100.000 f., 25.000 f., etc.
Pour 20 centimes (QUATRE SOUS p. j.) on participe aux SIX tirages annuels, lots de 500.000 fr., 250.000 fr., 100.000 fr., 50.000 fr. Le souscripteur a droit à l'intégralité des lots sans aucune retenue, serait-il de 500.000 francs. Celui-qui ne serait pas favorisé est assuré de toucher toujours un chiffre presque trois fois ses versements. — Écrire et demander la notice explicative au Directeur de la
Caisse générale, 38, rue Bondin, Paris.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI, 0,05 le paquet.

28e ANNÉE — LUNDI 9 et MARDI 10 FÉVRIER 1903 — N° 33

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00069
BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Sainte Scholastique
SOLEIL : (heure ordinaire)
Lever, 6 h. 36 m. — Coucher, 4 h. 56 m.
Lune : Pleine, le 11 — Dernier quart, le 18
FÊTE DE DEMAIN : Saint Benoît

9 Février

LE PALUDISME
et l'Initiative Privée en Corse

Notre distingué concitoyen M. Alexandre Guasco, docteur en droit, vient de publier dans une revue qui s'est déjà, à diverses reprises, occupée de la Corse : *Questions diplomatiques et coloniales de février* un remarquable article sur : « Le Paludisme et l'initiative privée en Corse, » qu'il veut bien nous autoriser à reproduire dans le *Petit Bastiais*.

Nous le remercions au nom de nos lecteurs.

En exposant dans les *Questions*(1), les doléances de la Corse, nous avons insisté sur la nécessité d'assainir le littoral de l'île. Tous les gouvernements ont compris cette nécessité, mais ils en sont trop souvent restés aux intentions. Nous avons dit que, dès le lendemain de l'annexion, la France avait commencé d'utiles travaux et qu'elle les avait continués dans des conditions diverses ; que des résultats avaient été obtenus, mais qu'il restait encore beaucoup à faire. La plaine orientale, notamment, si belle en hiver et au printemps, devient, quand arrive l'été, une région désolée ; on la fuit et ceux qui s'y aventurent, ou que leur condition condamne à y séjourner, sont exposés à devenir les victimes de la fièvre paludéenne. Chacun sait qu'il est, notamment, très dangereux de sortir avant le lever du soleil ou après son coucher, et que, pour avoir quelque chance d'échapper au fléau, il faut avoir bien soin, durant la nuit, de garder la maison. Le mal n'est même pas localisé d'une façon absolue, et il arrive quelquefois que ses effets se font sentir à une certaine distance, et à des altitudes où il semble que l'on ne devrait pas le redouter.

Dans un pays qui, à tort ou à raison, passe pour tout attendre des pouvoirs publics, l'initiative privée vient de donner un exemple de nature à produire les meilleurs effets. Il est bon, dès lors, de faire connaître ce qui a été fait. Les quelques pages qui vont suivre n'ont pas seulement un intérêt documentaire, elles sont écrites avec la pensée qu'elles pourront faire quelque bien. Montrer ce qui a été déjà obtenu, quand on vient de commencer, c'est encourager à poursuivre, et c'est indiquer ce que l'on est en droit d'attendre d'un labeur persévérant ; c'est aussi donner à d'autres la pensée de tenter les mêmes efforts. Ce qui a été réalisé en Corse peut être imité dans la métropole ou les colonies, partout où l'on a à lutter contre le paludisme.

Certes, ce n'est pas d'aujourd'hui que les Corses ou leurs amis ont cherché la solution du problème, si intéressant pour eux à résoudre, de l'assainissement de l'île. De nombreuses études ont paru indiquant divers moyens, quelques-unes examinant la question dans tous ses détails et d'une façon très sérieuse. Il y a quelques années, M. Bourgeognon, ingénieur à Bastia, adressa au Conseil général un travail des plus consciencieux ; en 1861, M. Limperani en avait mis un sous les yeux des membres du Conseil d'hygiène et de salubrité publique de l'arrondissement de Bastia. En 1869, M. Régulus Carlotti fit paraître une notice — *Du mauvais air en Corse* — dans laquelle il recherchait les causes du paludisme, son action et les moyens de le faire disparaître. Il n'y a pas longtemps, en 1899, M. Pierre Sorba, conducteur des ponts et chaussées, a publié une brochure sur les ***Travaux d'assainissement en Corse***, qui renferme d'utiles aperçus. M. le docteur Pitti-Ferrandi a écrit, en 1901, une thèse sur ***Le Paludisme et les régions palustres de la Corse***. Nous mentionnons en passant, car nous n'avons nullement la prétention de donner une bibliographie complète ; nous retenons simplement ceci que s'il y eut des rapports officiels, il y eut aussi des études privées.

Les découvertes récentes ont fait passer, dans le monde de ceux qui pensent, de la théorie à la pratique, de la recherche de ce qui est à faire à la mise en œuvre de ce qui est possible pour tous. « Aide-toi, le ciel t'aidera, » dit un proverbe bien souvent répété. Le Gouvernement, ce ciel de la terre pour tant de gens qui ont les yeux braqués sur lui, a de nombreuses et lourdes préoccupations ; il a de gros soucis d'argent, il est fort loin ; il lui est difficile de tout entreprendre en même temps. Qu'il agisse de son côté, nous n'y contredirons pas ; mais agissons aussi du nôtre, nous y trouverons le double avantage de le forcer à nous aider — car on sourit à ceux qui ont quelque argent, — et de nous protéger, en attendant que, par les grands moyens, l'État nous débarrasse complètement et définitivement de l'ennemi. Ainsi pensèrent probablement les fondateurs de la Ligue corse contre le paludisme. Tant que la théorie miasmatique fut tenue pour vraie, il y avait peu à attendre d'une action privée : quelque bonne volonté que l'on eut de se défendre, il était difficile de ne pas respirer. Aujourd'hui, l'adversaire étant démasqué, il est permis de compter sur la victoire.

⁂

On sait (1) que l'agent le plus actif de la propagation des fièvres paludéennes est un moustique qui, par sa piqûre, inocule à l'homme l'hématozoaire du paludisme. Les expériences faites en France, en Angleterre, en Italie, ont paru concluantes. Il a été démontré, d'autre part, que l'évolution du parasite de la fièvre chez l'homme était enrayée par la quinine, et que, de plus, ce dernier produit était utilement employé comme moyen préventif. Il s'agissait donc de se protéger contre la piqûre des moustiques pour se garantir soi-même, et par voie de conséquence, arrêter la contagion portée de l'un à l'autre par l'anophèle. Il fallait aussi se préoccuper de rendre cette piqûre inoffensive au cas où elle aurait lieu.

Puisqu'il s'agit de moustiques, suffisait-il d'user des préservatifs employés de tout temps par les habitants des pays chauds victimes des agressions nocturnes de tous ces petits bandits ailés qui, en sonnant du cor, s'abattent sur eux avec un redoutable acharnement ? Nous lisions dernièrement dans un petit volume in-12 sur l'histoire naturelle des Antilles, publié en 1667 par un M. de Rochefort, ce passage qui retint notre attention : « Pour s'exempter de ces deux sortes de bêtes (Moustiques et Maringouins), on a coutume de placer la maison en un lieu un peu haut élevé, de lui donner air de tous côtés et de couper tous les arbres qui empeschent le vent d'Orient qui souffle presque ordinairement en ces Iles (Antilles), et qui chasse au loin ces malins et importuns ennemis. Ceux aussi qui ont des logis bien fermez et des lits bien clos, n'en sont point incommodez. — Mais, si l'on en est travaillé, on n'a qu'à fumer du tabac en la chambre, ou de faire un feu qui rende beaucoup de fumée, car par ces moyens on met en fuite ces petits perturbateurs du repos des hommes. »

On ne connaissait pas, à cette époque, les *fidibus antimoustiques*, mais on usait d'un procédé analogue à celui dont on se sert aujourd'hui. L'expérience est ancienne, et les illusions le sont aussi. Les boîtes renfermant les *fidibus* sont recouvertes d'étiquettes alléchantes. Quand vous lisez sur elles *Sonni tranquilli*, vous vous bercez de cet espoir que vous allez béatement jouir d'un paisible sommeil. Vous brûlez avec confiance votre petit cône aromatique qui enfume la pièce où vous vous enfermez, au point d'en rendre l'air à peu près irrespirable. Hélas ! vous engourdissez le moustique, vous ne le tuez point ; et aux heures si douces des premières lueurs du jour, alors qu'il fait si bon dormir, vous êtes réveillé par un bourdonnement trop connu, ou par une piqûre trop cuisante. Les poudres de pyrèthre et de chrysanthème, les fumées et les odeurs sont insuffisantes pour éloigner l'ennemi ; on ne peut donc en user contre l'anophèle. Il fallait trouver des moyens radicaux. Ces moyens ont été déjà exposés à cette place, avec autorité. Les anciens portaient casques et cuirasses pour se garantir des coups de lance et d'épée ; on a pensé que l'on pouvait cuirasser les maisons et affronter soi-même l'adversaire, la visière baissée. On a garni portes et fenêtres de toiles métalliques ; on a inventé des capuchons en forme de sacs garnis de la même toile, afin de défendre le visage.

Si l'on doit se mettre à l'abri des insectes vivants, il est un moyen plus sûr encore d'avoir raison d'eux, c'est d'empêcher leur production, en allant les combattre où ils se multiplient, c'est-à-dire dans l'eau des mares et des étangs où ils déposent leurs œufs. Des expériences faites en divers pays ont très bien réussi. A Cuba, les Américains ayant observé que la propagation de la fièvre jaune était due à un moustique, le *stegomya*, n'ont pas hésité à user de ce procédé. On a remarqué qu'il suffisait d'une légère couche de pétrole, sur la surface de l'eau, pour supprimer les larves. M. Laveran évalue à une quantité, variant de 10 à 15 centimètres, le pétrole exigé pour couvrir un mètre carré de surface, et il considère qu'il convient, pendant les chaleurs, de répéter l'expérience environ tous les quinze jours. Le peuplement des étangs avec de petits poissons est également conseillé, de même que la suppression des bouquets d'arbres entourant les maisons.

Pour propager l'habitude de telles précautions et la rendre générale, il ne suffit pas de faire des communications aux Sociétés savantes, aux Académies, et de rédiger des mémoires si intéressants soient-ils. Il faut évidemment commencer par le rapport du savant qui pose les principes et indique la ligne à suivre ; mais une théorie ne peut, à elle seule, réveiller l'initiative individuelle. Quelques-uns feront bien le nécessaire pour se garantir eux-mêmes ; mais faute d'une action d'ensemble, la protection sera si limitée qu'elle ne paraîtra point appréciable. Livré à soi-même, on ne sait pas, on ne peut pas, ou est emprunté, on se heurte à des dépenses que l'on est incapable de faire. La quinine, par exemple, médicament curatif et préventif, dans l'espèce, coûte fort cher, et une population pauvre, livrée à elle-même, ne peut s'en procurer qu'une quantité insuffisante.

⁂

M. Laveran avait émis le désir, devant l'Académie de médecine, de voir se créer une société pour l'assainissement de la Corse. Ce désir a été réalisé.

Au printemps de l'année 1902 s'est formée, à Bastia, une Ligue, la première de ce genre, pour lutter contre le paludisme. L'honneur de cette création revient à M. le docteur Félix Battesti, de Bastia, praticien distingué qui connaît et aime son pays et qui s'est fait un devoir de lutter avec suite contre le fléau dont tant de générations ont souffert. M. Battesti est le président effectif de la Ligue dont M. Laveran a la présidence d'honneur. M. le docteur Pitti-Ferrandi en est le secrétaire, et M. le docteur Thiers, le trésorier. Un comité d'organisation a été constitué avec diverses personnalités locales, pouvant, par leur situation ou leurs études, lui prêter un concours utile.

Nous ne pouvons mieux faire, pour donner une idée du programme de la Ligue, que de le reproduire par extraits, tel qu'il a paru dans les journaux du pays.

« La ligue contre le paludisme se propose : d'abord de diffuser et de vulgariser le plus largement possible, à travers tout le département, surtout dans les régions insalubres, les moyens les plus simples, les plus pratiques et les plus sûrs d'éviter le paludisme et de le combattre tel qu'il découle des découvertes scientifiques les plus récentes et les mieux établies...

« De faciliter... la mise en pratique de ces moyens : 1° en procurant aux membres adhérents de la Ligue, à l'aide d'une très faible cotisation annuelle, la quinine... ; 2° en demandant aux différentes administrations de l'État, ponts et chaussées, douanes et postes, de faire usage, dans les endroits malsains, de toiles métalliques pour garantir leurs employés contre les piqûres des moustiques, ces installations devant, en outre, servir d'exemples et de modèles aux particuliers qui désireront y avoir recours ; 3° en se mettant à la disposition de tous ceux qui auront besoin de conseils ou de renseignements touchant la question du paludisme.

« Enfin la Ligue se propose de pétitionner auprès du Gouvernement, avec l'appui de toute la représentation insulaire (sénateurs, députés, conseillers généraux et d'arrondissements) pour essayer de hâter l'application de l'assainissement qui ne doit pas être perdu de vue, car il constitue le remède radical contre le fléau. »

La Ligue comprend des donateurs dont les libéralités peuvent être variables, et des membres adhérents dont la cotisation est de 1 fr. par an et par personne. Moyennant ce très faible versement, on reçoit une carte qui, remise à l'un des pharmaciens dont le nom est inscrit à son verso, permet de recevoir un flacon de sulfate de quinine, de 30 grammes et absolument pur, au prix réduit de 3 fr. 50. Une petite cuiller de bois, délivrée en même temps que le flacon, permet de doser le médicament d'une façon appropriée aux divers cas. De plus, la carte, valable pour une année, est accompagnée d'une notice expliquant le mode d'emploi de la quinine comme moyen préventif et curatif. Il y a eu entente entre les pharmaciens de la Corse pour pouvoir donner la quinine avec un bénéfice restreint, et la Ligue s'est décidée à s'imposer d'importants sacrifices pour les dédommager dans la mesure du possible.

Au 6 avril dernier, la Ligue avait reçu l'adhésion de 17 pharmaciens de l'île, dont 8 de l'arrondissement de Bastia, 1 de celui de Calvi, 7 de celui d'Ajaccio, et 2 de l'arrondissement de Corte. Aujourd'hui tous les pharmaciens de l'île, sauf, croyons-nous, une ou deux exceptions, ont adhéré.

ALEXANDRE GUASCO.

(La fin à demain).

---

(1) A. Guasco : Les doléances de la Corse (*Quest. Dipl. et Col.* t. XIII, p. 15.)

(1) Voir docteur Le Dantec : Le paludisme (*Quest. Dipl. et Col.*, t. XIII, p. 333).

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 10 février à 2 h. 1/2

1. *Le Paisant*,	Guthner.
2. La Mascotte,	Andran
3. Valse du Barbier,	Vicrano.
4. Zampa,	Hérold.
5. La Pergola,	Blèger.

Le Chef de Musique, C. MOULINES.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

9 février 1597. — Henri IV ayant offert sa lieutenance générale de Guyenne, à Alphonse d'Ornano, et celui-ci l'ayant refusée, le Roi de France lui écrivit une lettre qui ne put le décider à accepter.

Ce refus obstiné d'Ornano créa une mésintelligence désastreuse pour l'armée, entre lui et Lesdiguières, lequel briguait le gouvernement occupé par son rival, en Dauphiné.

10 février 1565. — Doria sort de Bastia avec 2.500 hommes parmi lesquels 200 cavaliers qui lui avaient été envoyés, partie par le roi de Sardaigne, partie par celui d'Espagne.

Il allait à Vescovato pour se rendre ensuite à Talasani. C'est là, qu'ayant rencontré un corps de nationaux, il fut battu et obligé de rebrousser chemin après avoir subi de fortes pertes.

Nouvelles Militaires

M. Luigi Jean-Toussaint, officier d'administration de 1re classe des bureaux de l'intendance militaire en retraite, a été nommé à un emploi de son grade dans l'armée territoriale.

— Le gardien de batterie de 2e classe Calligani, de la direction de Bastia, en classé avec le numéro 1 pour le grade de gardien de batterie de 1re classe.

— Sont classés pour le grade de gardien de batterie de 2e classe, les stagiaires gardiens de batterie dont les noms suivent :

2. Leca, à la direction de Bastia.
17. Guglielmini, id.
20. Giovanelli, à la direction de Brest.

— M. le docteur Manfredi Félix-Antoine, médecin-major de 1re classe en retraite, a été nommé à un emploi de son grade dans la réserve.

— M. le docteur Colombani Jules-Adhelme-François est nommé au grade de médecin aide-major de 2e classe de réserve.

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'amendement de Magniaudé relatif à la suppression des facultés de théologie protestantes.

Nombre de votants. .	441
Majorité absolue. . .	221
Pour l'adoption . .	200
Contre	241

La Chambre n'a pas adopté.

Les quatre députés de la Corse ont voté contre.

Bulletin Financier

Paris, le 4 février 1903.

La tendance est irrégulière mais néanmoins assez satisfaisante dans l'ensemble. Notre 3 0/0 est lourd à 100.07. Parmi les Fonds Etrangers, le groupe ottoman est en réaction marquée, l'Extérieure remonte à 90.15, la Serbe 4 0/0 est actif à 80.60. Les Sociétés de Crédit sont fermes. Le Crédit Lyonnais reprend à 1.124.

L'action Moteurs à Gaz et Constructions Mécaniques s'inscrit à 157.50. Depuis cinq ans, la Société distribue 10 fr. de dividende, et un coupon de 10 fr. échoit prochainement le 1er avril. Il y a aussi à tenir compte du droit de préférence à la souscription des actions nouvelles, d'ici au 10 février, au prix de 150 francs.

Demain jeudi sera close la souscription, ouverte depuis le 1er février, aux 100 000 actions de 100 fr de la Compagnie des [illegible] Français. Les bénéfices que la Société compte réaliser seront entièrement répartis aux actionnaires, comme l'indique l'article 44 des statuts : 5 0/0 à la réserve légale, la somme nécessaire pour distribuer 5 0/0 à titre d'intérêt aux actionnaires. Après ce prélèvement, le surplus des produits nets sera ainsi réparti : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

Les Chemins Français sont calmes.

Nécrologie

MADAME DELPHINE ANGELI

Mme Delphine Angeli, qui est décédée samedi matin, était la doyenne de notre ville. Elle allait terminer sa centième année, étant née le 8 prairial an XI, (21 mai 1803).

Elle était la fille de M. Claude Savy qui, pendant les premières années du siècle dernier, occupait à Bastia les fonctions de commissaire des guerres, fonctions équivalant à celles d'intendant militaire de nos jours, famille très honorée dont Mlle Delphine Savy remplissait les réceptions avec la plus grande distinction.

Bientôt après, elle épousait M. Jules Angeli, l'un des propriétaires les plus importants et les plus appréciés de Bastia. Elle renonçait aux fêtes mondaines, pour se consacrer toute entière à ses devoirs d'épouse et de mère. La santé de son mari ne lui permettant pas de s'occuper de ses nombreuses propriétés, elle en prit la direction, s'y consacra toute entière et s'en acquitta avec un zèle et une intelligence qui furent admirés. Elle a été une mère d'un incomparable dévouement et a su imprimer à ses enfants, M. l'avocat général Angeli et Mme Chersia, les qualités qui les distinguent.

Charitable au possible, elle a eu des sentiments religieux de tout temps remarquables. Jusqu'à l'an dernier, tous les jours, par n'importe quel temps, elle se rendait avant l'aube à l'église Sainte-Marie, la paroisse où elle était née, pour y entendre la messe, avec la plus entière dévotion. Elle assistait d'ailleurs à toutes les cérémonies.

Il y a plus d'un an, elle fit une chute dans ses appartements qui provoqua une fracture à la jambe ; elle ne pouvait plus sortir, mais sa santé continuait à être bonne et l'on espérait la voir vivre longtemps encore. Hélas ! une maladie des plus pénibles a activé sa fin. Sa mort a été édifiante.

L'enterrement de Mme Angeli a eu lieu dimanche à une heure. Le deuil était conduit par M. Antoine Angeli, avocat général, M. Lucien Chersia, juge de paix, son fils, et par les familles de Montera et Contri, de Moriani.

M. le premier président Collin, M. le procureur général Noguères, avaient pris place à côté des enfants de la défunte.

Venaient ensuite, les membres de la Cour, du Tribunal, tous les magistrats, les avocats, les avoués, M. le Général Gouverneur de la Corse, MM. les Sous-Préfets de Bastia et de Corte, le colonel Chartroutre, divers fonctionnaires et les personnes les plus marquantes de la ville.

Après les cérémonies religieuses qui ont eu lieu à Saint-Jean-Baptiste, le corps suivi de nombreuses voitures a été conduit au caveau de la famille.

Nous adressons à MM. Antoine Angeli, Lucien Chersia et leurs familles nos regrets les plus sympathiques.

SAVON DU CONGO Se méfier des contrefaçons

Cour d'Assises

Liste des Jurés

devant faire le service pendant la session du 1er trimestre qui s'ouvrira à Bastia, le jeudi 26 février 1902.

JURÉS TITULAIRES

Morachini Don-Ph., docteur, St-Laurent.
Luciani Ant.-Fr., adj. en retr., Ghisoni.
Nicolini J.-M., maire, Poggio-Mezzana.
Peretti Dominique, maire, Sari d'Orcino.
Peraldi Innocent, retraité, Canari.
Chiappini Jean, officier de res., Letia.
Poggionovo Martin, inst. en r., Sollacarò.
Brocca Ch.-J., chef. de b. en r., Ajaccio.
Dominici César, propr., Ersa.
Colonna Joseph, propr. et maire, Vico.
Leonelli Etienne, cap. en retr., Bastia.
Luciani Ours-Pierre, phar., Calacuccia.
Poggiale Ch.-Antoine, mécanicien inspecteur de la marine en rétr., Ajaccio.
Henriot F.-J., chef de b. en ret., Ajaccio.
Lanfranchi Jules, propr., Ortale.
Crocicchia Ch., cap. en retr., Lucciana.
Ferry Richard, rec. d'enreg., Calvi.
Giovalucchi Raph., pr., Castellare-di-Cas.
Mari Ange-Paul, négociant, Porta.
Pinelli P.-P., Agent voy. retr., Rosazia.
Costa Ant.-Sim., agent de la Compagnie Fraissinet, Ajaccio.
Paolantonacci J.-Raph. conseiller d'arrondissement, Grosseto-Prugna.
Paravisini Etienne, maire, Cannelle.
Cangioni Paulin, propr., Muro.
Ordioni Ant.-Louis, maire, Calacuccia.
Rossi Jean-Marie, propr., Bastelica.
Giogandi Ant.-Louis, avocat, Moita.
Giuliani Vincent, prop., Muro.
Pozzo-Costa J.-B.,-Louis, banq., Ajaccio.
Parinelli Ange-Marie, nég., Sartene.
Leccia Jean-Bapt., propr., Sampolo.
Pietri Pascal, anc. maire, Quenza.
Lanfranchi Paul, propr., Levie.
Pinelli Pompée, inst. en retr., Arbori.
Buresi Paul-Bapt., notaire, Ciamannacce.
Ferrovecchi Dque, Moita.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

Sisco Jean-B., capitaine en retraite.
Delcorso Adolphe, rentier.
Lera Christophe Ed., commerçant.
baron Mariani Pierre-Aimé, avocat.

Comité des Fêtes de Bastia

4e Liste de Souscription

Compagnie du gaz, 30 francs ; de Casablanca, receveur des finances, 20 ; Jean Dias, 1.40 ; Modena frères, 2 ; Barthélemy Casanova, 2 ; Leandri confiseur, 2 ; Filippi, loueur de voitures, 2 ; Anonyme, 1 ; Picinotti, 0.50 ; Emmanuelli, tailleur, 2 ; Colombo, coiffeur, 5 ; Levie-Hamolino, conseiller à la Cour, 10 ; Anonyme, 5 ; Ange-François Paoli, 5 ; Dominique Mattei Aleé, 5 ; Anonyme, 5 ; Ermloy, 1 ; Morelli, 3 ; Tartaroli Eugène, 1 ; Pasquali, confiseur, 0,50 ; Faustin Prevosti, 2 ; Anonyme, 3 ; Epicerie Leandri, 0,50 ; Epicerie Pierrechi, 0,50 ; Boulangerie Mamberti, 1 ; Epicerie Valery, 0 50 ; Vidal Polacci, 2 ; Paretti, 2 ; Jean Muraccioli, 0,50 ; Fredien Donati, 5 ; Epicerie Carabio, 1 ; Antoine Agostini, marchand de fers, 5 ; Boucherie Centrale, 0 50 ; François Gregory, 2 ; Boulangerie Lota Tiberce, 1 ; Jean Tartaroli, 1 ; Vincent Lota, 2 ; Débit Franchi, 1 ; Gualtieri Adolphe, 1 ; Zita Morati Adam, 2 ; Viacensini, cordonnier, 1 ; Docteur Ramaroni, 10 ; Valery et Cassanova, 10.

Carnet Mondain

M. l'abbé Antonelli a présidé la cérémonie religieuse du mariage de Mlle Consiglia Brunini, la charmante faiseuse si connue qui dirige l'établissement de modes du boulevard Paoli, avec le coupeur de la maison de confections de son père, M. Flaminio Ceresa. L'assistance était très élégante, et M. l'abbé Antonelli, en ce langage qui lui est familier, a prononcé une remarquable allocution de circonstance.

Les témoins étaient, pour Mlle Brunini, MM., Brunini Nicolas et Passalacqua Dominique ; pour M. Ceresa, MM. Gardo François et Peretti Joseph-Marie.

M. l'abbé Zattera a célébré la messe ; les grandes orgues étaient tenues par M. Reginensi.

Le défilé à la sacristie a été fort long. M. et Mme Ceresa y ont reçu les félicitations de tous leurs amis.

Après la messe un grand déjeuner a réuni les parents et les invités chez M. Brunini et a été suivi d'une sauterie fort animée qui n'a pris fin que tard.

Nous adressons à M. Ceresa et à sa très gracieuse compagne nos meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité.

⁂

Le mariage de M. Jean-Jacques Filippi avec Mlle Berthe de Franceschi avait attiré en l'église Saint Jean une assistance aussi nombreuse que choisie.

Mlle de Franceschi appartient par son père, à une des plus anciennes familles du Cap, et par sa regrettée mère à celle de Gaffory qui a fourni tant d'illustrations à la France et à la Corse, dans l'armée, la magistrature et le clergé. Elle devient la compagne d'un grand propriétaire du canton de Venaco très considéré dans l'arrondissement de Corte, et qui ne peut manquer de la rendre très heureuse.

Mlle de Franceschi, resplendissante dans son élégante toilette nuptiale, a été conduite à l'autel par son père, M. Emile de Franceschi. Ses témoins étaient : MM. le premier président de Gaffory et Auguste de Franceschi ses oncles ; ceux de M. Filippi, M. le sénateur Giacobbi et M. Albert Cervoni.

M. l'archiprêtre Casanova a béni cette union et rappelé, dans une courte allocution, ce que furent les ancêtres de la jeune épouse, et les devoirs réciproques que l'Eglise impose aux époux chrétiens. M. l'abbé Antonelli a officié.

M. Reginensi tenait les orgues et a accompagné avec M. Giannarelli (violon) M. Barboni.

A la sacristie, les nouveaux mariés ont reçu les félicitations de leurs nombreux parents et amis.

En raison de deuils qui ont récemment frappé la famille de Gaffory, le cortège ne se composait que des parents les plus intimes et aucune réception n'a suivi le déjeuner.

Nous prions M. et Mme Jean-Jacques Filippi d'agréer les vœux que nous formons pour leur bonheur le plus complet.

Salubrité publique

M. L. Nardini, membre de la délégation municipale, poursuit assidûment son but qui est de voir notre ville dans un état réel de propreté.

Des ordres ont été donnés à la police pour assurer une surveillance stricte et minutieuse à ce sujet, et de ce fait trois agents dont un brigadier seront spécialement chargés de ce service.

Les chaussées, trottoirs, vestibules doivent être l'objet d'un balayage et nettoyage à grande eau.

De cette façon, les balayeurs publics pourront ainsi montrer qu'ils existent parce que des mesures très sévères seront prises contre eux et même contre l'entrepreneur dans le cas où des tas d'immondices seraient encore trouvés après l'heure réglementaire fixée par l'arrêté.

Courses d'Ajaccio

On nous prie de publier la lettre suivante qui a été adressée à M. le Président de la Société des courses d'Ajaccio.

Monsieur le Président,

Les propriétaires éleveurs soussignés ont l'honneur d'appeler votre bienveillante attention sur le cas suivant, qui est de nature à porter un préjudice considérable à tous les éleveurs corses.

Déplorant la concurrence qu'aux termes mêmes du règlement des Courses d'Ajaccio, les chevaux de pur sang anglais ou anglo arabe sont en droit de venir faire à l'élevage indigène ;

Considérant qu'il appartient à vous seul de juger dans quelle mesure le règlement a été bien ou mal élaboré ;

Constatant avec regret qu'il est absolument formel sur le point qui nous occupe : « les chevaux de pur sang anglais ou anglo-arabe, nés et élevés en Corse, étant admis à courir sauf surcharges de 5 ou 2 kilos qui leur sont imposées ;

Considérant que seul vous avez le droit de modifier le dit règlement ;

Par ces motifs, les soussignés vous prient de vouloir bien modifier le dit règlement en ce qui concerne l'admission de chevaux pur sang anglais ou anglo-arabe et prononcer leur exclusion de toutes les courses où pourront prendre part nos chevaux de demi sang ; ce faisant, non seulement vous sauvegarderez les intérêts de tous les éleveurs corses, qui s'imposent de gros et réels sacrifices pour venir prendre part à vos réunions de février et mai, mais même vous encouragerez par là les dits propriétaires à faire de l'élevage en grand en vue d'améliorer la race chevaline indigène.

Ils comptent sur votre justice et sur votre compétence en matière sportive pour voir aboutir leurs légitimes revendications. Dans le cas où satisfaction ne leur serait pas accordée en ce qui concerne leur réclamation, ils ont le regret de vous annoncer que, la lutte n'étant pas égale, ils renoncent à prendre part à la course plate des chevaux de trois ans, parce qu'il y aura dans cette course un cheval pur sang anglais engagé.

Dans l'attente d'une prompte et favorable solution, ils vous prient de vouloir bien agréer, Monsieur le Président, l'assurance de leurs salutations empressées.

Giacomoni,
Giacinti,
Picard,
Antoni.

Après notification de cette protestation le Président de la Société des courses a convoqué immédiatement la commission.

Après en avoir délibéré, la commission a décidé ce qui suit :

« Tout cheval de trois ans, sans distinction de race, né et élevé en Corse, gagnant les premiers prix aux réunions de février et mai, ne pourra prendre part à la quatrième course. »

Par cette délibération, la Commission des courses d'Ajaccio a sacrifié au profit d'un seul propriétaire les intérêts de tous les autres éleveurs corses, en affirmant par ce vote de principe la concurrence que les chevaux de pur sang sont en droit de venir faire à nos chevaux de demi sang. On peut avec raison lui reprocher d'avoir voulu ainsi favoriser un des propriétaires de pur sang, encore rares dans notre pays, qui méritent bien un appui, mais non au détriment des éleveurs de l'île. Il y avait une bien meilleure façon d'encourager en toute impartialité l'élevage indigène en mettant les pur sang et les demi sang dans des courses distinctes.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 9 février

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 11°. à midi, + 14 2. à 7 heures du soir + 12°. Maxima, + 14 3. Minima, + 10 7

Baromètre. — 7 heures du matin, 779 mm. midi, 779 mm. 4 heures du soir, 779 mm.

Vent. — Dans la matinée, N. O. modéré. Dans l'après-midi, N. O. id.

Etat du ciel, découvert.
Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

A l'arrivée

M. le sénateur Giacobbi est arrivé par le paquebot de Marseille pour assister au mariage de Mlle de Franceschi ; il se rendra dans sa famille à Venaco, et ne rentrera à Paris que vers la fin du mois.

Notre sympathique confrère Gaston Colombani, l'auteur du liv *Fleur de Gloire* qui est mis en ven au profit de l'œuvre des soldats rapatriés des colonies, est arrivé p le même paquebot.

Nous avons déjà indiqué à n lecteurs le but tout à fait philanth pique de l'œuvre à laquelle il voulu se consacrer et nous ne do tons pas, dans ces conditions, qu ne reçoive partout le meilleur accueil.

⁂

Scène de jalousie

Dimanche soir, vers dix heur et demie, l'agent Poggi entendit d cris qui partaient d'une buvette d boulevard. Il s'y rendit immédiat ment et se trouva en présence d nommés P. B. et P. qui se disp taient.

Excités par la jalousie, des mo ils en étaient venus aux coups, la buvetière, cause innocente cette altercation, craignant pour s mobilier, fut très heureuse de l'a rivée de l'agent.

Les combattants se calmère mais cela n'empêcha pas l'agent dresser procès-verbal.

⁂

A la correctionnelle

Huit bergers qui avaient lais pacager leurs bêtes sur les pr priétés d'autrui, ont été condamn à des peines variant entre 8 jo de prison et 1 mois, pour dévast tion de récoltes.

Le tribunal a ensuite condam par défaut les nommés C. J. et J. à 15 jours de prison et 500 fran d'amende chacun, pour transp d'alcool sans passavent dans rayon de 5 kilomètres de la côte.

⁂

Police des étrangers

Au cours d'une visite dans l divers établissements italiens fa hier soir par M. le Commissa spécial accompagné des agents B trand et Cesari, des procès-verba pour infraction à la loi du 8 1893 ont été dressés contre 13 ces étrangers.

Tout étranger des deux se exerçant en France une professio une industrie est tenu, dans les jours de son arrivée dans la comm ne où il compte fixer sa résiden de faire à la Mairie la déclarati prescrite par la dite loi.

Commettent également une co travention de police les person employant des étrangers, domest ques ou autres, non munis de feuille d'immatriculation.

⁂

Renflouage

L'armateur du brick *Marie-Clai* échoué la semaine dernière près l'embouchure du Golo, s'est ren sur les lieux et s'est assuré que situation du navire n'est pas aus désespérée qu'on le croyait tout d' bord. L'équipage travaille à l'al gement du brick et on espère qu pourra être renfloué sans trop d' varies.

⁂

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfan acceptent l'huile de foie de mor comme une gourmandise, donne la sous forme d'*Emulsion Ge* aux hypophosphites et glycé phosphates de chaux et de sou Vous joindrez ainsi les bienfaisan effets de l'huile de foie de morue l'action reconstituante des phosph tes.

Cette préparation se vend en l tres et en demi litres, au prix de francs le litre. Pharmacie Gentil, boulevard Paoli, Bastia.

⁂

A louer

A louer, au 1er avril, le 1er étag de la maison située au dessus de magasins Marinetti.

S'adresser au bureau du journal

— On demande un appartemen de 3 à 5 pièces non meublées.

S'adresser au bureau du journal

— Appartement à louer rue de l Banque, 3, au 2me.

S'adresser au bureau du journal

— Un appartement de quatre pi ces, boulevard du Palais, 11, au 1e étage.

S'adresser au bureau de la Cie d Gaz. de 4 à 6 heures du soir.

Bourse de Paris

	7 février. —	9 fév.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.90 —	99.90
— 3 p. 0/0 amortis.	99.50 —	99.50
— 3 0/0 nouveau.		

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

L'Election Sénatoriale de la Corse

LA CANDIDATURE RANC

Lettre de MM. Astima et Malaspina à M. Ranc

La lettre suivante a été adressée à M. Ranc, par MM. Astima et Malaspina, députés.

Paris, 7 février 1903.

« Cher M. Ranc,

» La situation qui existait en Corse avant l'élection de M. Combes s'est reproduite après l'option du président du Conseil pour la Charente-Inférieure. Les mêmes candidats sont restés en présence, risquant de compromettre l'union, aujourd'hui si parfaite, du parti républicain corse. Dans ces circonstances, nous estimons qu'il est de notre devoir, comme députés, de donner les premiers l'exemple de la discipline. Nous avons donc décidé de retirer notre candidature et de nous unir sur le nom d'un candidat dont la vie toute entière n'ait été qu'un long exemple d'abnégation, de désintéressement et de sacrifice aux idées d'union et de discipline républicaines.

» C'est votre nom, respecté de toute la démocratie, qui s'est présenté tout naturellement à notre esprit, et nous venons vous demander si vous voulez bien nous autoriser à le soumettre à l'agrément du corps électoral.

» Veuillez agréer, cher Monsieur Ranc, l'assurance de nos sentiments de haute estime et d'affectueux dévouement.

» Colonel ASTIMA,
» Toussaint MALASPINA.
» *Députés.* »

Réponse de M. Ranc

M. Ranc a répondu par la lettre suivante :

Paris, 8 février 1903.

« Messieurs et chers Députés,

» Je suis profondément touché de votre lettre et je considère, qu'en une carrière déjà bien longue et bien agitée, mes efforts n'auront pas été perdus, puisque mon nom peut venir ainsi à l'esprit des bons républicains désireux de maintenir l'union et la discipline dans les rangs de notre parti.

» Je vous remercie de votre offre si flatteuse, et quoiqu'il arrive je vous en garderai une cordiale reconnaissance ; mais précisément, parce que je place au-dessus de tout les sentiments d'union et de solidarité républicaines, je ne pourrais accepter une candidature en Corse que si votre choix était ratifié par la représentation, aujourd'hui si homogène, de votre département, et si tous les représentants de la Corse, à la Chambre comme au Sénat, estimaient avec vous que mon nom a véritablement des chances de maintenir l'accord, si hautement proclamé aux élections du 4 janvier.

Dans ces conditions seules je répondrais de grand cœur à l'appel de la Corse républicaine, et j'avoue que ce ne serait pas sans fierté que j'accepterais une offre qui est le plus bel hommage aux idées que j'ai servies toute ma vie.

» Veuillez agréer, Messieurs et chers Députés, l'assurance de mes sentiments les plus cordialement dévoués.

» RANC. »

⁂

Indépendamment de cette lettre officielle, dont on appréciera la haute correction républicaine, M. Ranc a envoyé individuellement à MM. Astima et Malaspina un mot personnel dans lequel il les remercie de leur cordiale initiative en sa faveur.

PALMES ACADÉMIQUES

Les nominations d'officiers de l'Instruction publique et d'Académie, que nous avons annoncées dans notre numéro du 8 février, ont paru au Journal Officiel de ce matin.

Nous devons ajouter aux noms de nos compatriotes déjà publiés les nominations suivantes.

Sont promus :

Officiers de l'Instruction publique

MM.

Campi Louis, percepteur, historien-biographe, Ajaccio.

Moracchini, employé au ministère de l'Instruction publique.

Pinelli, chef de bureau au ministère des finances

Salvarelli, chef de division à la préfecture du Var.

Nicolai, avocat, Bordeaux.

Santelli, avoué, Bone.

Sont nommés :

Officiers d'Académie

MM.

Donzella, chef de bureau à la préfecture, Ajaccio.

Villanova, commissaire spécial, Ajaccio.

Bonelli, juge, Bone.

Benedetti, Secrétaire général de la préfecture de la Lozère.

Ceccaldi Louis, avocat, Paris.

docteur Giacometti, médecin à Paris.

Grimaldi Ferdinand, publiciste, Paris.

Leca Philippe, président du tribunal, Embrun.

Marini, publiciste, Paris.

Miliot, enseigne de vaisseau, Ajaccio.

Paoli, rédacteur au ministère de l'Intérieur.

Orsini, employé au ministère de l'Instruction publique.

Vittolini, président de l'Association des lunetiers, Paris.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF

M. Ceccaldi, secrétaire général de la préfecture des Basses-Alpes, est nommé sous-préfet de Vervins.

M. Ceccaldi était secrétaire général depuis le 4 août 1902.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Drôme

Les électeurs de la 1re circonscription de Valence avaient à élire un député, en remplacement de M. Maurice Faure, élu sénateur.

Cinq candidats étaient en présence.

Les voix se sont ainsi réparties :

Inscrits, 25,024

MM.

Paul Faure, radical, 7.602 ;
Malizard, radical, 4.454 ;
Ollagnier, radical, 2.609 ;
Rolland, socialiste, 1.040 ;
Portefin, nationaliste, 700.

Il y a ballottage.

M. Maurice Faure, républicain radical, avait été élu, en 1902, par 13 438 voix, contre 6.565 à M. Belliet, conservateur, et 333 à M. Doers, socialiste.

Nouvelles Militaires

L'INCIDENT DE NANTES

Le ministre de la guerre a décidé que 39 cavaliers du 11e escadron du train des équipages militaires, en garnison à Nantes, seraient privés de permission pendant trois mois.

L'AFFAIRE DREYFUS

Le général André a interdit aux officiers et employés du ministère de la guerre de fournir des communications au sujet de l'affaire Dreyfus.

COUR D'ASSISES DE L'HÉRAULT

L'AFFAIRE des troubles de Marguerite

Le Verdict

On télégraphie de Montpellier :

L'affaire des troubles de Marguerite s'est enfin terminée hier matin.

Elle avait commencé le 16 décembre.

Le jury avait à répondre à 2,630 questions.

Il était sorti samedi à 4 heures du soir, de la chambre de ses délibérations ; il y était entré depuis vendredi matin, à 10 heures et demie.

Le verdict est négatif en ce qui concerne 80 accusés.

En exécution de ce verdict ces 80 accusés ont été mis immédiatement en liberté.

Afin de ne pas provoquer des incidents, le gouvernement a donné l'ordre de loger à la prison de Montpellier les Arabes qui ont été acquittés, en attendant le jour de leur rapatriement en Algérie.

La condamnation

La Cour se retire à minuit pour délibérer sur l'application des peines concernant les 36 autres accusés.

Après plus de six heures de délibération, la Cour rentre en séance et le président prononce les condamnations suivantes :

Yacoub, Taalbi-El Hadj ben Aïcha, Mohamed-ben-Sadok et Meziane-Amar ont été condamnés aux *travaux forcés à perpétuité*.

Miloud Taalbi à *quinze ans de travaux forcés*.

Les 31 autres accusés ont été condamnés à des peines variant de *6 mois de prison à sept ans de travaux forcés*.

Tous ont bénéficié des circonstances atténuantes.

⁂

La Cour a, en outre, accordé 8.000 francs de dommages-intérêts aux enfants du malheureux colon Pierre Gariot, qui a été lâchement assassiné, et 4.000 francs à sa veuve.

A un autre employé de M. Jenoudet, M. Rollin, la Cour a accordé 5 000 francs de dommages-intérêts. Ce malheureux a été frappé également d'un coup de couteau à la gorge, mais il a eu heureusement survivre à cette horrible blessure.

En Abyssinie

Rupture des relations avec la France

Plusieurs journaux annoncent que les relations sont rompues entre Ménélick et le représentant de la France, M. Lagarde.

Cette nouvelle n'est pas confirmée.

Au ministère des Affaires étrangères on n'a rien reçu à ce sujet.

EN ESPAGNE

La grève générale

On télégraphie de Barcelone que les associations ouvrières ont décidé de commencer la grève générale aujourd'hui.

Les Morts du Jour

Le duc de Tetuan

Une dépêche de Madrid annonce la mort du de Tetuan.

Le scandale princier

La maladie DE LA PRINCESSE DE SAXE

La princesse de Saxe est, paraît-il, très fatiguée. Elle s'est retirée dans une maison de santé, près de Nyon, dans le canton de Vaud.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. JAURÈS

La séance est ouverte à 2 heures 20.

M. Devèze, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance du samedi, qui est adopté.

L'incident Lasies-Selle

Le président annonce qu'il a reçu de M. Lasies une demande en autorisation de poursuites contre M. Selle.

La demande est renvoyée au bureau.

Les Sociétés d'assurances

La Chambre ajourne la discussion de diverses propositions de loi concernant les sociétés d'assurances.

L'incident de l'Ecole polytechnique

Le président annonce que M. Lasies a retiré sa demande d'interpellation sur l'incident de l'Ecole polytechnique.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

La loi de Finances

Suite de la discussion de la Loi de finances.

Proposition Mirman

Sur l'article 8, M. Mirman demande la disjonction de cet article, assujettissant à l'impôt de 4 0/0 les arrérages payés soit par les compagnies d'assurances et les sociétés françaises, soit par les compagnies d'assurances et les sociétés étrangères qui ont une ou plusieurs agences accréditées en France.

Le ministre des finances combat cette proposition et pose la question de confiance.

La disjonction est repoussée par 302 voix contre 251.

M. Mirman développe ensuite son amendement tendant à réduire la taxe de 4 à 2 0/0.

Cet amendement, qui est repoussé par la commission et le gouvernement, est rejeté par 266 voix contre 264.

Les deux premiers paragraphes de l'article 8 sont ensuite adoptés.

Les Pensions viagères

M. Mirman dépose un amendement portant que les pensions viagères ne seront taxées que pour les sommes qui excèdent 1.200 francs.

Cet amendement est rejeté.

M. Mirman dépose un autre amendement portant que la rente ou les pensions viagères, égales ou inférieures à 600 francs par an, ne soient pas soumises à la taxe.

Cet amendement, longuement combattu, est adopté par 306 voix contre 271.

L'article 8

Les autres paragraphes de l'article 8 sont ensuite adoptés.

Le président annonce qu'il va être procédé au vote sur l'adoption de l'ensemble de l'article 8.

M. Mirman demande la parole et combat vivement le vote de l'ensemble de cet article.

Le ministre des Finances monte à la tribune et adjure la majorité de la Chambre de ne pas compromettre la République en retardant le vote du budget.

L'ensemble de l'article 8 est ensuite mis aux voix et adopté.

Séance demain.

DEMANDEZ PARTOUT
la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 mises hors concours
12 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
M. J.-B. Nasica, Agent général pour la Corse
Dépôt à Bastia : rue St-François, 2.

00070

Etat Civil

MARIAGES

Ceresa Flaminius-Marcel Victor, tailleur d'habits, de Samono Canavese (Italie), et Brunini Consiglia-Gelsomina-Marie, modiste, de Borgo a Mozzano, (Italie).

Filippi Dominique-Toussaint, rentier, de Gatti di Vivario et de Franceschi Berthe Lidony-Nobilia-Hortance-Marie-Madeleine-Euphrasie, sans profession de Centuri.

DÉCÈS.

Mainetti Madeleine, veuve, 64 ans, de Vescovato.
Bertuzzi Pierre, célibataire, 18 ans, de Castiglione (Italie).
Colonna Laurent, veuf, 79 ans, de Rutali.

AVIS

La Boulangerie Centrale MARTIN, rue de l'Opéra, 7, mettra en vente à partir de dimanche, 8 courant :

Pain Viennois et Lyonnais 0,40 le k.
Pain d'Aix . . . . 0,40 —
Pain biscuit 1re qualité. 0,35 —
Pain biscuit 2e qualité . 0,30 —

Un ouvrier continental est spécialement attaché à la Maison.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

A VENDRE

Fonds de charcuterie et de bureau de tabac, cours Sebastiani, en face la caserne Marbeuf.

Machines à coudre
Helvétia
Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense
Diplôme d'honneur
avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, Boulevard Paoli, 14.

AUX AMATEURS DU BON VIN

M. Oreste BIAGINI
Bastia, 5, Avenue Carnot, 5, Bastia,

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0,40 et 0,50 le litre.
AU DEMI-GROS 0,35 et 0,40 le litre.
VIN CORSE et D'ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 le fiasco.
Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de [illegible], le prix de vente à la consommation est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en dames-jeannes, en barils, en bordelaises et en demi-muids au choix du client.

GRANDE FABRIQUE
de meubles d'Art
Riches et ordinaires
MARINETTI Frères
6, Boulevard du Palais, 6

Seule maison qui, à travail égal, peut vendre à 20 0/0 meilleur marché, tout en donnant une fabrication supérieure et garantie.

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 20 fevrier
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Eukaro* chargera vers le 17 février.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Librairie et Imprimerie Ollagnier
Paris qui Chante
Revue hebdomadaire illustrée
des Concerts, Théâtres, Cabarets artistiques,
Music-Halls
25 Centimes le Numéro
16 Pages grand format
PAPIER GLACÉ DE GRAND LUXE
Soixante Photographies inédites
des Artistes les plus connus
Dans son 1er NUMÉRO
Paris qui Chante
donne le Programme d'un Concours Musical
2.800 francs de Prix en espèces
sont attribués au Concours

D.O.M † D.O.M
BÉNÉDICTINE
La Meilleure des Liqueurs
Exquise Tonique Digestive
Se défier des contrefaçons
Se trouve partout
BÉNÉDICTINE
BÉNÉDICTINE
D.O.M † D.O.M

Demandez et offrez dans tous les Cafés l'AMARO MATTEI, apéritif supérieur.

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve & Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Apparelis Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Capdo, 1.

AVIS
M. A. GEORGES D. D. S.
Dentiste Américain
a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13, au premier, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.
PRIX MODÉRÉS

La Cie Générale des Pétroles
pour l'Eclairage et l'Industrie
ayant son siège à Marseille
a l'honneur d'informer les consommateurs de Pétrole pour l'**Eclairage**, l'**Industrie**, l'**Automobilisme**, qu'elle vient de nommer comme ***Agents Généraux Dépositaires*** de tous ses produits et marques pour la Corse
MM. L. N. MATTEI et Cie de Bastia
chez lesquels ils trouveront
Pétrole épuré en barils et en caisses.
Pétrole de luxe dit *Photoline* en bidons de 5 litres.
Essence de Pétrole dite *Naphtecycle* en barils et en bidons pour Tricycles et Automobiles.
Essence dite *Benzine* pour Teinturiers, Dégraisseurs.
S'adresser :
L. N. MATTEI et Cie à Bastia
ou à leur Succursale à Ajaccio

Maison de Confiance
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc. *Spécialité de poignards et stylets corses, vendetta*, broches or et argent 1er titre.
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Achat de vieil or et de vieil argent.

Pétrole Atlantic
Voulez-vous voir réellement clair ? Achetez le PETROLE de la Société ITALO-AMERICANA del PETROLO de Philadelphie, lequel ne dégage aucun atome de fumée et qui vous procurera un éclairage de toute beauté.
Prix rendu à domicile
La caisse de 37 litres 15 fr.
Le bidon de 18 litres et 1/2 7.50
Dépôt : L.-N. MATTEI et Cie.

A louer présentement
1. Un appartement meublé et non meublé au 2me étage, maison Fantauzzi, 15, place Saint-Nicolas.
2. Magasins de l'ancienne imprimerie Fabiani donnant sur le Boulevard du Palais et la rue de l'Opéra.
3. Villa avec jardin et propriété situés à Toga.
S'adresser pour le tout à la maison L. N. Mattei et Cie, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 1er, 2e et 4e Nos.
3 MOIS : 5 fr. 50 — UN AN : 18 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le Cigare Mattei, le demander dans tous les débits.
On ne fume pas un bon cigare,
On le hume, tellement il est rare

ESSAYEZ
ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT

Dépositaire pour l'Exportation, M. CANUGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

Demandez partout l'excellente *Eau-de-vie du Mirador.*
Dépositaire : SIMON DAMIANI, angle des rues Miot et Napoléon, 31, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

Malades! 800000 [illegible]

L'Absinthe CUSENIER Oxygénée
C'est ma santé
APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
21 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER
Direction : 226, Boulevard Voltaire, Paris

Le COURRIER de la PRESSE
Fondé en 1880. A. GALLOIS, Directeur
21, Boulevard Montmartre, PARIS
[illegible]

AVEC 4 SOUS (20 CENT. PAR JOUR) FAIRE FORTUNE
Gros lots 500.000 fr.
250.000 f., 100.000 f., 50.000 f., etc.
Pour 20 centimes (QUATRE SOUS p. j.) on participe aux SIX tirages annuels, lots de 500.000 fr., 250.000 fr., 100.000 fr., 50.000 fr. Le souscripteur a droit à l'intégralité des lots sans aucune retenue, serait-il de 500.000 francs. Celui qui en [illegible] est assuré de toucher toujours un ou presque trois lots [illegible]
[illegible] la notice explicative au Directeur de la
Caisse générale, 38, rue [illegible], Paris.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI, [illegible] le paquet.

00071
BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.26

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Benoît.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 36 m. — Coucher, 4 h. 56 m.
Lune : Pleine, le 11 — Dernier quart., le 18
Fête de demain : Saint Canut.

10 Février

LE PALUDISME
et l'Initiative Privée en Corse

(Suite et fin)

Aussitôt formée, la Ligue s'est mise à l'œuvre et a fait, auprès de diverses administrations, les démarches nécessaires. Voici les résultats obtenus depuis quelques mois, résultats qui ont pu être constatés par M. le docteur Laveran dans le voyage qu'il a fait en Corse au mois de septembre dernier (1).

La Compagnie des chemins de fer départementaux, dont les lignes traversent les contrées les plus malsaines, a mis la quinine à la disposition gratuite de ses employés en aussi grande quantité qu'ils le désirent ; mais si, à ce point de vue, la Compagnie seconde largement le mouvement qui s'est produit, on ne peut en dire autant, en ce qui concerne l'installation de toiles métalliques dans les maisonnettes de la voie où elles sont presque partout nécessaires. La dépense serait relativement peu élevée, d'autant plus que l'on trouverait une compensation dans l'amélioration de la santé des employés. Le service médical et pharmaceutique coûte, en effet, à la Compagnie 20.000 francs environ ; or, les trois quarts des maladies à soigner, sur la ligne du chemin de fer, proviennent du paludisme.

Les enfants scrofuleux, lymphatiques, de constitution débile, issus, pour la plupart, de parents cachectiques, réclament un traitement long et suivi, et consomment une grande quantité d'huile de foie de morue. De plus, depuis la dernière grève, si nos renseignements sont exacts, chaque employé malade a droit à quinze jours de solde entière, — tandis qu'un auxiliaire reçoit, de son côté, des appointements pendant cette période — et à cinq mois et demi de demi-solde. Les preuves de la contamination par l'anophèle étant considérées aujourd'hui comme évidentes, et déterminant les mesures à prendre pour organiser la lutte contre la maladie, qui ne voit l'intérêt de la Compagnie des chemins de fer départementaux à l'emploi des toiles métalliques ? MM. Laveran et Félix Battesti ont pu, sans rien craindre, coucher, les fenêtres ouvertes, à Casabianda, l'un des points les plus malsains de la côte orientale, pendant que, tout autour d'eux, on était contraint, sous peine de grave dommage, de fermer soigneusement chaque ouverture avant la tombée de la nuit.

La Compagnie des chemins de fer départementaux paraît cependant comprendre l'intérêt qui s'attache, pour elle, à protéger son personnel par tous les procédés qu'indique la science, aidée de l'expérience. Dans un compte-rendu présenté à la Ligue Corse contre le paludisme, dans la séance du 21 décembre 1902, M. le docteur F. Battesti a fait observer que, sur l'initiative du directeur de la Compagnie en Corse, M. Fontaine, dont il loue, avec raison, la vive sollicitude et dont nous connaissons la ferme et intelligente activité, une maisonnette cantonnière a été garnie à titre d'essai et que, dès l'été prochain, dix maisonnettes seront protégées.

Grâce à l'adaptation des masques et des toiles métalliques d'une part, à la distribution de sels de quinine d'autre part, les Compagnies italiennes des chemins de fer ont diminué, dans de très importantes proportions, le nombre des malades sur leurs diverses lignes. Un correspondant du **Temps** a donné, pour l'année 1901, des chiffres significatifs qu'il est intéressant de reproduire. Sur la ligne de Rome-Pise et un parcours de 300 kilomètres comprenant, pour le personnel des gares, 1.906 individus, 1 592 furent complètement protégés. Nous ne pouvons mieux faire d'ailleurs que de citer le journal lui-même :

« Entre récidivistes et primitifs, la moyenne, pour les premiers, a été de 23 0/0 et de 36 0/0 pour les seconds, alors que précédemment cette moyenne était respectivement de 60 et 80 0/0 de sujets malades.

» Sur les lignes Rome-Sulmona, Rome-Orte (60 kilomètres) et dans le rayonnement de Foggia (178 kilomètres), sur un total de 1.600 individus complètement protégés et 406 incomplètement, des premiers, 478 ont été atteints, dont 446 récidivistes et 32 primitifs, soit 29 0/0 ; des seconds, 82 sont tombés malades, dont 32 récidivistes et 50 primitifs, soit une moyenne de 20 0/0.

» Dans la Sicile occidentale, les protégés ont donné une moyenne de fiévreux de 9 0/0 et les non protégés une de 60 0/0.

» En Sardaigne, sur 60 individus protégés, aucun malade.

» Dans le Latium, sur 810 paysans protégés la proportion des fiévreux est descendue à 13 0/0, alors que cette proportion a été de 35 pour les non protégés.

» En Lombardie, en Vénétie et en Emilie, sur 217 personnes, 18 malades, soit 8,5 0/0 dans le chiffre des non protégés.

» Dans certaines localités de l'*Agro Romano*, où la population des malades était ordinairement de 25 à 30 0/0, aucun cas de fièvre ne s'est produit parmi les 297 personnes soumises aux expériences... »

La Croix-Rouge italienne a fait, dans l'*Agro Romano*, en 1901, une campagne antimalarique des plus instructives. Elle a reconnu, notamment, l'efficacité des défenses mécaniques. Aucun membre de son personnel mis en action, ne fut atteint d'infection paludéenne. Sur la via Cassia, elle a fait appliquer les défenses mécaniques, avec toiles métalliques, à la caserne du poste de gendarmerie. Tandis que, dans les années précédentes, et dans la première période de l'année 1901, les carabiniers qui résidaient dans ce poste étaient souvent atteints de fièvre, ils en furent, depuis l'application des défenses, absolument indemnes. Ceux de nos lecteurs qui désireraient avoir, sur cette campagne, des renseignements très détaillés, pourraient se référer au rapport adressé par le docteur Paul Potempski au président de l'Association de la Croix-Rouge italienne.

Dans l'excursion qu'il a faite en Corse au mois de septembre dernier, pour explorer certaines régions malariques, le président d'honneur de la Ligue a rencontré l'anophèle dans de très larges proportions. Habituellement, sur 100 moustiques, on trouve 2 anophèles ; il en a reconnu 100 sur 100 dans les gares et toutes les localités de la côte orientale. A Lumio, village près de Calvi, et dans la vallée de Casalona, entre Ponte-Leccia et Gavignano, où l'on prétendait qu'il n'y a pas de moustiques bien qu'il y eût des fièvres, MM. Laveran et Battesti ont rencontré ces insectes et leurs larves en abondance.

⁂

Aussitôt après la fondation de la Ligue, son président se mit en devoir d'entrer en relations avec les chefs des diverses administrations dont les agents sont susceptibles de vivre dans des régions malariques. L'honorable Docteur reçut le meilleur accueil. MM. Brunet, conseiller d'Etat et directeur général des douanes, Philippe, directeur de l'hydraulique agricole au ministère de l'agriculture, Bonafous, ingénieur en chef des ponts et chaussées, Chanal, vice-recteur à Ajaccio, ont secondé les efforts de la Ligue de la façon la plus louable.

Les Douanes, sur les indications qui leur ont été fournies, font distribuer la quinine, sous forme de comprimés, dosés à 0.05 centigrammes, à tous les agents établis sur les lieux contaminés. Afin d'avoir l'assurance que le médicament est absorbé, les chefs de l'administration le font prendre, en leur présence, par leurs subalternes.

Dans chaque poste est affichée une instruction de la Ligue relative à l'emploi de la quinine à titre préventif et curatif. Les Douanes ont aussi fait installer des toiles métalliques à leur caserne de Portovecchio, la plus malsaine de la côte, et ont l'intention d'agir de même pour leurs autres casernes ; celles de Tizzano, de Roccapina, de Portopollo seront, très probablement, protégées, de la même manière, cette année.

L'administration des ponts et chaussées n'a pas hésité à faire établir des toiles métalliques dans les maisonnettes de ses cantonniers situées au sein des régions malsaines, telles que celles d'Aleria, des environs de Calvi, de Portovecchio. Le travail n'est pas encore entièrement terminé, mais il le sera très vraisemblablement dans le courant de cette année. Le phare d'Alistro, au Nord d'Aleria, est complètement garni de toiles métalliques. L'administration compte ne pas s'arrêter en si bonne voie et a, dit-on, l'intention de protéger toutes les habitations de ses agents que l'anophèle pourrait menacer.

Le domaine de Casabianda, dépendant du ministère de l'agriculture, a dépensé 3.000 francs de toiles métalliques en 1902, et l'on compte persévérer dans cette voie. C'est M. Raffini, ingénieur des ponts et chaussées, qui, ayant Casabianda sous sa direction, a donné le plan, fort bien compris, des toiles dont il s'agit et veillé à leur pose comme il l'a fait d'ailleurs à Alistro.

Certaines vallées, pour être assainies, celles par exemple du Tavignano, du Golo, de Casaluna, n'exigeraient que des sommes insignifiantes. Il suffit, en effet, d'une simple flaque d'eau pour rendre malsaine toute une localité ; or ces vallées en renferment plusieurs. Le plus vulgaire cantonnier, ayant des instructions détaillées, suffirait pour rendre, à cet égard, de très appréciables services ; les médecins de la Croix-Rouge italienne ont observé qu'il suffit, dans l'*Agro Romano*, pour infester une localité, des mares produites par l'eau que laissent échapper les abreuvoirs où les bestiaux vont se désaltérer. Les anophèles se multiplient dans ces mares.

M. Battesti a publié une notice qui, grâce à l'obligeante entremise du vice-recteur de la Corse, a été insérée in extenso dans le ***Bulletin de l'Enseignement primaire*** du département. Cette notice a été remise à tous les employés du chemin de fer de la Corse, à ceux des ponts et chaussées ; elle a été aussi envoyée au desservant, au maire et à l'instituteur de presque tous les villages.

La Ligue fait paraître, dans le même Bulletin, une étude complète avec figures, destinée aux instituteurs, sur la nouvelle étiologie de la fièvre : son but est de leur procurer des notions suffisantes pour leur permettre de les répandre autour d'eux par des causeries et des conférences. M. Battesti comptait l'an dernier, remettre un vœu de la Ligue au Conseil général, relativement à ces conférences, pour que le ministre donne au vice-recteur de la Corse des instructions à ce sujet.

Le 7 décembre dernier, une conférence a été faite à Bastia, à laquelle assistaient plusieurs membres de l'enseignement primaire laïque de cette ville. La Ligue a, de plus, obtenu le concours empressé des inspecteurs primaires des arrondissements de Corte, Sartène et Calvi. Enfin, elle a obtenu, de 40 écoles, l'exposition, dans leurs salles, de photographies d'anophèles considérablement agrandies, pour habituer les enfants à distinguer le moustique dangereux de son frère inoffensif. La Ligue espère que, peu à peu, toutes les écoles de la Corse recevront des reproductions photographiques semblables et en orneront leurs murs.

Par ce qui précède, on vient de voir avec quel entrain la campagne est conduite, quel bien on peut attendre de ce mouvement provoqué par l'initiative privée. Certes, l'intervention de l'Etat est nécessaire, car il est seul en mesure d'entreprendre les grands travaux d'assainissement, le dessèchement des marais, l'endiguement des rivières, la construction des canaux permettant de mettre les eaux stagnantes en communication régulière et facile avec la mer ; mais, comme nous venons de le montrer, il y avait autre chose à entreprendre, et la Ligue l'a fait.

ALEXANDRE GUASCO.

---

(1) M. le Dr Laveran a présenté à l'Académie de médecine un Rapport sur son voyage en Corse au mois de septembre dernier. Nous renvoyons nos lecteurs à ce Rapport ; ils y trouveront des renseignements très utiles, notamment sur la multiplication des anophèles dans l'île et sur leurs lieux d'élection.

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'amendement de M. Dejeante tendant à la suppression des aumôniers dans les lycées.

Nombre de votants	501
Majorité absolue	253
Pour l'adoption	210
Contre	294

La Chambre n'a pas adopté.
M. Astima a voté pour.
Ont voté contre, MM. Arène, Gabrielli.
M. Malaspina n'a pas pris part au vote.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

11 février 1738. — Le comte de Boissieux, que nous avons vu arriver à Bastia, le 8 février, tient une longue conférence avec le Commissaire Génois marquis Mari, où il fut décidé que l'on commencerait immédiatement la campagne franco-génoise contre les patriotes Corses.

Michelet et la Corse

Le ministre de l'instruction publique a adressé à M. Stefanini, secrétaire général de la fédération de la défense des intérêts généraux de la Corse, à Toulon, la lettre suivante :

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai pris connaissance de l'ordre du jour voté le 21 décembre dernier, par les Corses habitant Toulon, au sujet de l'admission au catalogue officiel des bibliothèques des Lycées et Collèges (Edition de 1898, page 89) d'un ouvrage intitulé : « Extraits historiques de J. Michelet. »

Bien que, dans l'intention de l'auteur, les passages incriminés n'aient certainement rien d'attentatoire à l'honneur de la Corse, désireux de donner satisfaction à la colonie Corse de Toulon, je viens de prier M. Seignobos, auteur des extraits historiques de Michelet, d'examiner s'il ne serait pas possible de supprimer, dans une prochaine édition, les pages qui ont alarmé votre patriotisme.

Recevez, etc.

P. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts,
Le chef du Cabinet,
COMBARIEU.

Enseignement primaire

Ont été nommés instituteurs titulaires :

à Guargualé, M. Agostini, adjoint à Pila Canale, en remplacement de M. Agostini, décédé.

à Carticasi, M. Marsili, instituteur à Novella, par permutation avec M. Sabiani.

— Ont été nommées institutrices titulaires :

à Asia, Serra di Fiumorbo, Mme Pietrini née Mattei, institutrice en congé.

à Sotta, emploi nouveau, Mlle Comiti, institutrice à Borivoli, Sotta.

— Ont été nommés adjoints stagiaires :

à Pila-Canale, M. Bonifaci, instituteur à Asia.

à Canari, M. Rimattei, ex adjoint à Rogliano, rentrant du service militaire.

à Moncacia d'Aullene, M. Scamaroni, ex adjoint à Bonifacio, rentrant du service militaire.

— A été nommé instituteur stagiaire à Carticasi, M. Sabiani, instituteur à Novella.

— A été nommée institutrice stagiaire à Borivoli, Mlle Rastelli, suppléante, pourvue du B. S.

LES AUTOMOBILES DU CAP

L'Administration des postes a pris l'heureuse détermination de revenir sur sa précédente décision au sujet de la durée du parcours entre Bastia et Morsiglia. Ce parcours sera effectué, d'après les propositions de la Société des Automobiles, en quatre heures.

Le départ de Morsiglia aura lieu à 6 heures trois quarts du matin, arrivée à Bastia, à 10 heures trois quarts ; départ de Bastia à 1 heure du soir, arrivée à Morsiglia à 5 heures. Les personnes qui n'auront qu'une petite affaire à traiter n'auront pas besoin de coucher à Bastia.

Les itinéraires des facteurs ruraux vont être modifiés d'après le nouvel horaire. La situation de cette partie de l'île va se trouver complètement transformée au point de vue postal. Les communications entre certaines communes qui nécessitent actuellement quarante-huit heures s'effectueront dans la même journée. Les correspondances du continent arrivées le matin à Bastia seront distribuées dans presque toutes les communes le même jour.

Toutes les correspondances du Cap arrivaient à Bastia après le départ des trains et y séjournaient jusqu'au lendemain matin ; elles seront distribuées le même jour à Ajaccio, Corte, Calvi, Ile-Rousse et dans tous les chefs-lieux de cantons de la ligne centrale, de la Balagne et de la côte orientale.

Avec le service d'automobiles tel qu'il sera organisé les populations du Cap pourront attendre en patience la construction du chemin de fer dont on parle depuis si longtemps mais qui ne semble pas près d'être réalisée.

Bulletin Financier

Paris, le 5 février 1903.

Les bonnes dispositions du début ont été contrariées par des réalisations, et la cote quoique bien défendue, cède quelque peu en clôture. Notre Rente conserve difficilement le pair. Les Fonds Étrangers se tassent légèrement ; le Serbe 4 0/0 reste ferme à 88.40. Les Établissements de Crédit sont recherchés. Par délibération du 3 février, le Conseil d'administration de la Société Générale a fixé au 14 courant l'augmentation du capital social, nécessitée par le développement des affaires de la société.

Les Moteurs [illegible] Constructions s'échangent activement à 437.50. L'émission des actions nouvelles, au prix de 170 frs, qui sera close le 10 courant, s'annonce comme un succès.

En Banque, l'action Tramways Électriques et Chemins de Fer est ferme à 75.50 et l'obligation à 4 0/0 a des demandes à 447.50. L'action Mines de Fer de Filiois se tient à 337.50.

Nos Grands Chemins sont calmes.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

AJACCIO. — On lit dans *La République* :

Le Cours Grandval a été hier le théâtre d'un drame qui heureusement n'a eu aucune suite grave. Le nommé Roudière, Pierre, âgé de 53 ans, a porté deux coups de couteau, l'un au cou et l'autre sur l'épaule, à sa femme Suzanne Roudière âgée de 42 ans, demeurant rue Saint-Charles, numéro 20. Les raisons de cette agression sont inconnues.

Roudière, après avoir fait son coup, avait pris la fuite du côté du Casone, mais il n'a pas tardé à se constituer prisonnier entre les mains de la gendarmerie ; quant à sa femme, ses blessures soignées immédiatement à la pharmacie Scagliola, par M. le docteur Giocanti et M. le médecin de la marine, ne donnent aucune inquiétude.

Elle a été transportée à son domicile.

⁂

CASSANO. — Mardi dernier 2 février, a eu lieu dans notre commune une cérémonie dont les habitants garderont longtemps le souvenir. L'église paroissiale était vraiment trop petite pour contenir la foule aussi élégante que choisie qui se pressait sous ses voûtes pour assister au mariage religieux de Mlle Victorine Graziani, la charmante fille de M. V.-H. Graziani, l'une des personnalités les plus justement considérées du canton de Calenzana, et alliée aux familles Casanelli, Lanzi et Muracciole d'Ajaccio, avec le sympathique M. Dominique Villanova, fils de M. Charles Villanova dont la famille occupe une situation des plus enviées dans notre canton, et frère du docteur Pascal Villanova, si justement apprécié à Paris, et de M. Guelfuccio Villanova, le distingué pharmacien de Monte Carlo.

Une foule sympathique se pressait sur le passage du cortège nuptial dans lequel figurait l'élite de la population de l'arrondissement de Calvi et des représentants des familles les plus connues de celui d'Ajaccio, et s'est saluée par des vivats enthousiastes que la gracieuse mariée qui portait à ravir une très élégante toilette de satin blanc ornée de la symbolique fleur d'oranger, a été conduite à l'autel par son frère, M. J.-M. Graziani, ingénieur agronome.

Elle était assistée en qualité de témoins par MM. Antoine Felicelli, de Rapale, et Jacques Toussaint Graziani, de Cassano, ses cousins. Les témoins du marié étaient MM. Pascal Villanova, son frère, et Sassoni, de Lavatoggio, son beau frère.

Au cours de la cérémonie religieuse présidée par Monseigneur Casanelli, parent de la famille Graziani, venu tout exprès d'Ajaccio pour la circonstance, le distingué prélat a prononcé une affectueuse allocution qui a vivement ému l'assistance.

A midi un déjeuner exquis dont nous reproduisons le menu réunissait dans les salons de la famille Graziani les invités des familles Graziani et Villanova.

Consommé
Bouchées à la reine
Galantine de dinde truffée
Filet Richelieu
Pâté de merles
Poulets régence
Jambon glacé
Petits pois à la française
Perdreaux rôtis
Sanglier sauce américaine
Asperges à la vinaigrette
Ananas au kirsch
Desserts
Champagne

A 4 heures les jeunes mariés auxquels leurs invités faisaient cortège se sont rendus à Calenzana en passant par Zilia où la population les a accueillis par des vivats et des salves de mousqueterie ; de superbes arcs de triomphe avaient été dressés à l'entrée et à la sortie du village, et c'est au milieu d'un enthousiasme bien fait pour donner une idée de la juste considération dont jouissent les familles qui viennent de s'unir étroitement, que le cortège a traversé les rues de Zilia.

Le même enthousiasme attendait les mariés à Calenzana, où la fête s'est terminée par un lunch suivi d'une sauterie des plus animées.

Nous formons les vœux les plus sincères pour le bonheur des jeunes mariés dont l'union a été célébrée sous de si heureux auspices.

Savon humide pour linge et laine

Clôture de la Chasse

Aux termes de l'arrêté réglementaire en date du 13 juin 1899, la chasse aux merles est autorisée exceptionnellement dans notre département jusqu'au 1er mars et la chasse à la bécasse jusqu'au 1er avril.

M. le ministre de l'agriculture ayant décidé que cette chasse serait interdite dans tous les départements après la clôture principale de la chasse, qui a été fixée uniformément au 25 février, M. le Préfet est intervenu pour qu'aucune modification ne fût apportée aux dispositions de l'arrêté réglementaire précité.

Nous sommes heureux d'annoncer que les propositions de M. le Préfet ont été approuvées par le Ministre.

Les Ports de Bastia

Nous avons deux ports qui ont coûté quelques millions, eh bien, trois navires d'assez fort tonnage n'y peuvent pas effectuer simultanément leurs opérations d'embarquement ou de débarquement. Voici les faits.

Depuis quatre ou cinq jours est arrivé un trois-mâts chargé de pétrole qui a commencé immédiatement à décharger ses barriques et qui reprendra la mer lorsqu'il aura terminé cette opération. Lundi, dans l'après-midi, est arrivé un vapeur anglais pour charger d'acide gallique pour le compte de l'établissement de Casamozza ; il lui faudra quelques jours pour cela, malgré toute l'activité apportée au chargement. Mardi matin est arrivé un second vapeur, *Ebba*, capitaine Lebreton, venant de Philippeville, avec 2.000 tonnes de blé et farine. Le capitaine a demandé une place le long des quais, il n'a pu l'obtenir, et a dû aller s'amarrer au quai Ouest. Or, en cet endroit, le fond n'étant que de six mètres, il ne peut accoster et par suite faire aucune opération.

Tout l'emplacement accostable des quais est occupé par les deux premiers arrivants et le reste est réservé aux paquebots postaux de la Compagnie Fraissinet. Il est juste de ne pas laisser occuper l'emplacement des paquebots postaux, mais il faudrait aussi faciliter, le plus possible, les opérations de commerce dans notre port, et puisque l'emplacement assigné au paquebot de Nice était libre jusqu'à jeudi matin, n'était-il pas bien simple d'autoriser le capitaine Lebreton à accoster à cette place, sauf à la laisser libre jeudi matin. En attendant le *Ebba* aurait débarqué pendant deux jours et vendredi il aurait pu accoster de nouveau sur un point ou un autre en attendant le départ du trois mâts et du vapeur anglais. De cette façon il ne serait pas resté en panne, sans rien faire, en perdant son temps et son argent.

Il faut porter un prompt remède à une pareille situation qui est de nature à causer un préjudice considérable à notre commerce, en attendant que les quais soient achevés et que la partie accostable puisse suffire à toutes les éventualités.

Portraits par télégraphe

On peut actuellement grâce à une récente invention américaine, envoyer son portrait par télégraphe. La photographie originale est imprimée sur un rouleau recouvert d'une mince plaque métallique. Ce rouleau en tournant, reste en contact avec une aiguille absolument comme fait le rouleau d'un phonographe. Cette aiguille étant reliée à une ligne télégraphique, à l'autre extrémité de la ligne, au poste récepteur, une aiguille identique reproduit par pression une image semblable à celle qui est transmise. On peut voir par l'illustration ci-dessous comment se reproduit l'image.

Ce portrait donné comme spécimen est celui de Monsieur Rey Jean-Baptiste, de La Chapelle, commune de la Chambre (Savoie). Il a acquis une certaine célébrité dans son pays non seulement comme ouvrier émérite, mais encore par le fait qu'il a obtenu, grâce aux pilules Pink, un remarquable retour à la santé.

« Je ne m'attendais pas, disait-il, il y a quelque temps, au représentant de « l'Avenir d'Aix-les-Bains », à un pareil changement en si peu de temps. Les pilules Pink m'ont guéri au moment où je commençais à désespérer de ma guérison. Je suis âgé de 28 ans, et depuis 4 ans j'étais malade. A la suite d'un excès de travail, je suis tombé dans un état de faiblesse impossible à décrire. Pour vous donner une idée de mon manque complet de force, je puis vous assurer qu'à un moment, s'il m'eut fallu courir pendant 25 mètres pour échapper à un grand danger, cela m'eut été impossible et je me serai laissé tuer. J'étais affreusement pâle, je n'avais plus aucun appétit, il m'était même pénible de boire du lait. Je ne marchais pas, je me traînais appuyé sur une canne et je ne pouvais rester que quelques minutes debout. Tout le monde me croyait irrémédiablement perdu. D'ailleurs cette opinion était logique car tous les remèdes qu'on m'avait conseillés n'avaient en rien amélioré mon état. J'eus la bonne idée de vouloir essayer les pilules Pink dont je me souvins fort à propos avoir entendu vanter les remarquables effets contre l'anémie, la faiblesse. Ce fut une véritable résurrection. J'avais à peine fini la deuxième boîte que je marchais allègrement et mangeais avec appétit. Il me suffit de deux semaines pour parachever le traitement et être tout à fait valide. Dans le pays on parle encore de ma guérison. »

Les personnes qui ont fait usage des pilules Pink ou qui les ont vu prendre dans leur entourage seront moins étonnées que les habitants de La Chapelle. Elles savent en effet, elles ont constaté quelle impression de bien être, de retour à la vie on éprouve lorsqu'on prend les pilules Pink. Il semble qu'elles vous font couler du sang, chaud rouge dans les veines. C'est la vérité, les pilules Pink sont le plus grand régénérateur du sang, tonique des nerfs, le remède le plus recherché pour combattre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, le rhumatisme, la faiblesse générale, les maux d'estomac.

En vente dans toutes les pharmacies et au dépôt principal Gablin et Cie, pharmaciens de première classe, 23, Rue Ballu, Paris, trois francs cinquante la boîte et dix-sept francs cinquante les six boîtes, franco contre mandat-poste.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 9 février

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 9 5, à midi, + 13 8, à 7 heures du soir + 10 8, Maxima, + 14 2, Minima, + 9 3.

Baromètre. — 7 heures du matin, 778 mm. midi, 778 mm. 6 heures du soir, 779 mm.

Vent. — dans la matinée, O. léger. Dans l'après-midi, N. E. faible.

État du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Bataille de confetti

On n'a pas voulu attendre l'arrivée de S. M. Carnaval II pour commencer la bataille de confetti, et dans l'après-midi de dimanche il y a eu quelques escarmouches de bon augure pour les fêtes, annoncées. D'ailleurs, les derniers paquebots ont transporté des quantités de sacs de ces munitions inoffensives, et certes, cette fois, les confetti ne feront pas défaut aux combattants.

⁂

Le temps en février

M. Jules Capre nous présage un mois de février fort désagréable.

Le 4, dépression générale avec mauvais temps. A partir du 5, les pressions se relèvent sur l'Europe occidentale et centrale ; le temps est clair et beau, mais froid, jusqu'au 8 ; les basses pressions sont rassemblées sur l'Espagne, la Méditerranée et l'Italie.

Du 8 au 10 prédominence des vents du nord-ouest sur l'Europe occidentale avec neige et mauvais temps, et hautes pressions sur l'Atlantique ; le 9 paraît devoir être un jour critique.

Du 10 au 20, le temps est mauvais sur la mer du Nord et les Iles-Britanniques ; de grands vents d'ouest à nord-ouest soufflent avec bourrasques et tempêtes ; la température est basse. Les 13 et 14 se présentent comme de mauvais jours en perspective.

Du 20 au 28, nous revenons aux hautes pressions sur l'Europe occidentale et du nord. Les vents du nord et de nord-est amènent du beau temps clair et frais ; mais cette période est mauvaise pour le bassin de la Méditerranée, le golfe de Gascogne et le sud de la France en général.

⁂

La Cavalcade

On n'a pas oublié le succès obtenu l'année dernière par le char des maçons qui représentait une maison en construction. MM. Antoiñ, Damiani, Rossi et Dolsatri sont chargés de la construction d'un char : ils ont pris la chose à cœur et ils veulent faire mieux cette fois.

⁂

Défense mobile

Les torpilleurs *97* et *Capitaine Cuny* sont arrivés d'Ajaccio par Calvi et Ile-Rousse ; un autre torpilleur est attendu dans la soirée.

⁂

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

Bourse de Paris

	9 février. —	10 fév.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.90 —	99.82
— 3 p. 0/0 amortis.	99.50 —	99.50
— 3 0/0 nouveau .	—	

---

142 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

— Ainsi, dit M. de l'Estorade en regardant attentivement sa femme, c'est là positivement votre impression ?

— Moi ? sans rien ménager, je lui écrirais qu'il nous obligerait fort en ne reparaissant plus ici ; du reste, comme c'est une lettre assez difficile à formuler, nous la ferions ensemble, si vous le voulez bien.

— Nous verrons, dit M. de l'Estorade, que cette proposition avait tout épanoui : il n'y a pas péril en la demeure. Le plus pressé, quant à présent, c'est cette exposition de la société d'horticulture où nous avons fait la partie d'aller ; cela ferme à quatre heures, et nous avons, bien juste, une heure devant nous.

Madame de l'Estorade, qui s'était habillée avant l'arrivée de madame de Campe, sonna sa femme de chambre pour qu'elle lui donnât un cachemire et un chapeau.

Pendant qu'elle s'arrangeait devant une glace :

— Renée, vous m'aimez donc ? vint lui dire à voix basse son mari.

— Êtes vous fou de me faire cette question ? lui répondit la comtesse en le regardant de son air le plus affectueux.

— Eh bien, il faut que je vous fasse un aveu : la lettre apportée par Philippe, je l'avais lue.

— Je ne m'étonne plus, dit madame de l'Estorade, du changement qui s'était opéré en vous ; mais, moi aussi, j'ai une confession à vous faire. Ce congé à M. de Sallenauve que je vous proposais de rédiger en commun, je l'avais écrit aussitôt après votre départ, vous pouvez le prendre dans mon buvard et, si vous le trouvez bien, l'envoyer.

Tout hors de lui en voyant qu'on lui avait si lestement sacrifié son prétendu successeur, M. de l'Estorade ne fut pas maître de sa joie, et, pressant sa femme dans ses bras, il l'embrassa avec effusion.

— A la bonne heure ! s'écria M. de Campe, voilà qui va mieux que ce matin.

— Ce matin, j'étais un fou, répondit le pair de France tout en farfouillant le buvard pour y trouver le projet de lettre, auquel il aurait bien pu croire sur parole.

— Taisez-vous, dit tout bas madame Octave de Campe à son mari, en l'empêchant de répondre. Je vous expliquerai toute cette bizarrerie.

Rajeuni de dix ans, le pair de France offrit son bras à madame de Campe, pendant que le maître de forges offrait le sien à la comtesse.

— Naïs ! dit M. de l'Estorade en voyant sa fille qui regardait tristement passer le cortège, est ce que nous ne l'emmenons pas ?

— Non, dit la comtesse ; j'ai à me plaindre d'elle.

— Ah bah ! dit le père, je donne l'amnistie. — Va mettre ton chapeau, ajouta-t-il en s'adressant à sa fille.

Naïs regarda sa mère pour obtenir une ratification que son intelligence de la hiérarchie des pouvoirs, telle qu'elle était établie dans le ménage l'Estorade, lui fit juger nécessaire.

— Allez, dit la comtesse, puisque votre père le veut.

Pendant qu'on attendait le retour de l'enfant :

— A qui écrivez-vous donc là, Lucas, dit le comte à son vieux valet de chambre qui se tenait debout auprès d'une lettre commencée.

— A mon fils, répondit Lucas, qui est bien impatient de ses galons de sergent. Je lui dis que M. le comte m'a promis un mot pour son colonel.

— C'est, ma foi, vrai, dit le pair de France ; cela m'était tout à fait sorti de la mémoire. Demain matin, rappelez-le-moi, c'est la première chose que je ferai en me levant.

— Monsieur le comte est bien bon.

— Tenez, dit M. de l'Estorade en fouillant dans la poche de son gilet et en en tirant trois pièces d'or, faites passer cela de ma part au caporal et dites-lui que ce sera pour arroser les galons.

Lucas était stupéfait : jamais il n'avait vu son maître si expansif et si généreux.

Quand Naïs revint, madame de l'Estorade, s'admirant elle-même d'avoir eu le courage de la bouder pendant une demi-heure, l'embrassa comme si elle l'eût revue après une absence de deux ans ; ensuite, on se mit en route pour le Luxembourg, où, à cette époque, la société d'horticulture exposait ses produits.

Sur la fin de l'audience que M. Octave de Campe, conduit par M. de l'Estorade, avait pu obtenir de Rastignac, l'huissier de celui-ci était entré et lui avait remis la carte de M. le procureur général Vinet et celle de M. Maxime de Trailles.

— C'est bien, avait répondu le ministre ; dites à ces messieurs que je suis à eux dans un moment.

Peu après, le maître de forges et M. de l'Estorade s'étaient levés, et c'était à ce moment que Rastignac avait très succinctement fait connaître au pair de France le danger qui se dessinait à l'horizon parlementaire de son ami Sallenauve. Sur ce mot d'ami, M. de l'Estorade s'était récrié.

— Je ne sais, mon cher ministre, avait-il dit, pourquoi vous vous obstinez à donner ce titre à un homme qui véritablement, pour nous, n'est qu'une connaissance, j'ajouterai une connaissance très provisoire, pour peu que les bruits dont vous venez de m'entretenir arrivent à prendre quelque consistance.

(*A suivre*).

MAGASIN A LOUER

rue Marbeuf. S'adresser au bureau du journal.

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

L'Election Sénatoriale de la Corse

LA CANDIDATURE RANC et la Presse

Les journaux républicains de Paris, de toutes nuances, consacrent des articles très élogieux sur la candidature Ranc.

La *Petite République*, journal de Jaurès, publie sous le titre « Réparation » un article signé : Gustave Rouanet, député de Paris, et qui est ainsi conçu :

« Ranc est candidat à l'élection sénatoriale de la Corse.

» On sait que le président du Conseil fut nommé dans deux départements au scrutin de janvier dernier, en Corse et dans la Charente-Inférieure. M. Combes ayant opté pour la Charente-Inférieure, un siège est vacant aujourd'hui en Corse.

» Nous sommes heureux d'apprendre que c'est le vieux militant de la démocratie qui l'occupera.

» La représentation politique de la Corse s'est réunie, à cet effet, pour faire choix d'un candidat et, à l'unanimité, elle a désigné Ranc.

» Ce choix honore les auteurs ; il répare, avec éclat, l'injustice commise par le corps sénatorial de la Seine qui préféra à l'homme des hautes convictions et de culture politique, respecté de tous les partis, je ne sais plus quel fabricant de produits malsains, qui avait sur Ranc la supériorité grande d'avoir parcouru toutes les communes de la banlieue.

» Mais, si nous sommes heureux d'apprendre que les portes d'une de nos assemblées vont s'ouvrir toutes grandes devant un de nos représentants les plus éminents de la démocratie française, nous sommes attristés, en tant que député de la Seine, à la pensée que la Corse, après tant d'autres départements, va donner une leçon de tenue, de bon sens et de dignité au corps électoral de Paris et de sa banlieue. »

⁂

Le *Radical* écrit :

« M. Ranc sera élu dimanche par l'unanimité des électeurs sénatoriaux républicains, de la Corse, et, lundi, il ira reprendre au parlement la place, dont la haine des réactionnaires et des nationalistes croyait l'avoir éloigné pour jamais.

» La justice a toujours son heure, et la République sait retourner et glorifier ceux qui l'ont fidèlement servie. »

⁂

Le *Siècle*, sous la signature Gaston Thomson, publie un vibrant et superbe article, ayant pour titre « Un acte de justice » dont nous extrayons les passages suivants :

« La démocratie toute entière rendra hommage au beau département qui a mis, à son compte, la dette d'honneur de la démocratie française envers l'un de ses serviteurs les plus éminents, les plus utiles, les plus éprouvés.

« La rentrée de M. Ranc au Parlement, au Sénat de cette République dont il fut l'apôtre, le martyr ; de cette République qu'il a annoncée, préparée et fondée ; à laquelle il a consacré, ses veilles, son énergie et son beau talent de polémiste ; qu'il a défendue les armes à la main ; pour laquelle il a encouru une condamnation à mort et souffert de longues années de prison et d'exil ; va être assurée par les votes des électeurs sénatoriaux de la Corse ; elle a été préparée par les membres de sa représentation.

» Cette élection apparaît comme la suite naturelle, comme la conclusion de l'admirable mouvement d'union et de concentration qui a amené et affermi, dans l'Ile, la victoire des républicains, dans un temps où nous voyons l'égoïsme individuel risquer, sur certains points, de ruiner la prépondérance de notre parti.

» L'exemple donné par nos amis de la Corse est réconfortant. Notre gratitude doit aller à ceux qui ont préparé cette belle démonstration : et tous ces représentants de la cause républicaine, qui demeure fidèle au culte des souvenirs, ont voulu que leur pays se chargeât d'accomplir les réparations nécessaires.

« Cette élection de dimanche prochain va, une fois de plus, permettre de mesurer le chemin parcouru depuis le retour des Corses à la République, aux vieilles libertés municipales, à cet amour de l'indépendance qui les fit parfois si héroïques.

« Elle montrera toute l'importance de l'œuvre réalisée, ces dernières années par le groupe d'hommes politiques qui a su accepter la direction persuasive de l'un des plus fermes et des meilleurs esprits du moment.

» Emmanuel Arène, en effet, a été particulièrement l'homme de cette heureuse transformation. Il entra, dès sa jeunesse, la fleur exquise de l'esprit particulier, sur le tronc solide des vertus corses ; il para de grâces et de charmes ce qu'elle aurait pu avoir de trop rude ; il fit une souplesse de leur inflexibilité, et par là il prit sur ses compagnons un ascendant dont il ne recueillit d'ailleurs que des fruits. »

Gaston Thomson rappelle ensuite des souvenirs de l'époque, où il se trouvait, ainsi que Ranc et Emmanuel Arène, aux côtés de Gambetta.

Après avoir fait un magnifique portrait de Ranc, il conclut ainsi :

« Voilà l'homme que la Corse va choisir pour son représentant au Sénat, celui qu'elle va réinstaller sur sa place au Parlement, précisément au moment où s'engagent les luttes décisives.

« Bravo ! la Corse ! »

L'adhésion de M. Muracciole, sénateur

M. le sénateur Muracciole a adressé, d'Ajaccio, à M. Emmanuel Arène la dépêche suivante :

« Je lis dans les journaux que M. Ranc a manifesté le désir de connaître le sentiment de la représentation corse tout entière avant de prendre une décision.

« Je vous prie de l'assurer qu'il peut compter sur tout mon concours.

« Affections.

« MURACCIOLE, *Sénateur*. »

Télégramme de M. Ranc à M. le sénateur Muracciole

A la suite de cette dépêche, M. Ranc a télégraphié en ces termes à M. Muracciole.

« Notre cher Emmanuel Arène me communique votre affectueuse dépêche. Je vous en remercie bien cordialement. Je n'attendais pas moins d'un ferme et sincère républicain tel que vous.

» Sentiments dévoués.

» RANC. »

Récompenses Honorifiques

Une lettre de félicitations a été adressée au nommé Casale, journalier à Ajaccio, pour acte de dévouement.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le Budget

Le conseil, après avoir expédié les affaires courantes, s'est occupé de divers questions relatives au budget et de la demande presque probable d'un troisième douzième provisoire.

L'Incident DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE

Dans une entrevue qu'il a eue avec M. Gouzy, délégué des députés anciens polytechniciens, le ministre de la guerre a déclaré qu'il était disposé à rappeler les soixante élèves de l'Ecole envoyés dans les régiments d'artillerie, et qu'il usera également de clémence envers les canonniers de Poitiers.

Tiragesfinanciers

Ville de Paris 1876

L'obligation 105.071 est remboursable à 100.000 francs.

L'obligation 73.346 est remboursable à 10.000 francs.

Les Morts du Jour

M. de Claye

On annonce la mort de M. Claye, rédacteur en chef du *Moniteur Universel*.

EN BELGIQUE

COUR D'ASSISES DU BRABANT

L'attentat contre Léopold II

Condamnation de Rubino

La Cour d'assises du Brabant, présidée par M. le conseiller Jamar, a continué aujourd'hui les débats de l'affaire Rubino.

A l'ouverture de l'audience la parole est donnée à Me Emile Royar qui présente, avec beaucoup de tact et d'habileté, la défense de Rubino.

Après une réplique de M. l'avocat général Édmond Janssens, M. l'avocat Charles Ghenole, le deuxième défenseur de Rubino, répond au ministère public et réclame un verdict d'acquittement.

La clôture des débats est ensuite prononcée.

Le jury entre enfin en délibération.

Il en sort quelques minutes après avec un verdict affirmatif sur toutes les questions.

Rubino Gennaro a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Saint Germain, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de vendredi, qui est adopté.

La Haute-Cour

2e tour de scrutin pour la désignation du vice-président chargé de présider la Haute-Cour en cas d'empêchement du président.

M. Barbey est élu vice-président.

Le Service de deux ans

Suite de la 1re délibération : 1. sur la proposition de M. Rolland tendant à modifier la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, et ayant pour objet la réduction à deux ans de la durée du service dans l'armée active ; 2. sur la proposition de loi de M. le comte de Théveneuc, tendant à diminuer progressivement le temps d'incorporation sous les drapeaux et à le réduire à une durée minimum d'une année de service actif ; 3. sur la proposition de loi de M. le vicomte de Montfort, tendant à modifier la loi de recrutement du 15 juillet 1889, et à réduire progressivement à deux années la durée du temps du service actif.

Bases du service

La discussion s'ouvre sur l'article 31, qui fixe la durée du service.

M. le comte de Théveneuc demande l'ajournement de cet article, jusque après la discussion des articles concernant les rengagements et les ajournements.

Cette proposition est repoussée par 211 voix contre 61.

Amendement Montfort

M. Montfort dépose ensuite un amendement tendant à maintenir le service de trois ans et de la libération anticipée après deux ans de service.

Cet amendement est repoussé par 210 voix contre 46.

Vif Incident

Ce vote provoque un vacarme épouvantable.

Une vive agitation se produit sur tous les bancs.

Les sénateurs s'interpellent et s'injurient.

En présence d'un pareil tumulte le renvoi à demain, proposé par le président, est prononcé.

Séance demain.

Chambre des Députés

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 2 heures 20.

M. François Carnot, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

La loi de Finances

Suite de la discussion de la Loi de finances.

Les articles 9 et 10 sont adoptés.

Les bouilleurs de cru

L'article 11 est relatif aux bouilleurs de cru.

Plusieurs orateurs prennent part à la discussion de cet article et demandent la disjonction.

Après une vive et longue discussion, la disjonction est prononcé par 291 voix contre 244.

Séance demain.

AVIS DE DÉCÈS

(CALACUCCIA)

M. Léon Agostini, géomètre du Cadastre en Cochinchine, et Mme Agostini, née Galletti et leurs enfants ; M. Laurent Galletti, percepteur à Calacuccia, et Mme Galletti, née Andreis ;

Les familles Agostini, de Pruselli di Casacconi, Galletti, de Marseille, Pieve, de Pieve, Santi, de Pietracorbara, Andreis, de Nice, Galletti et Giorgi, de Pietracorbara ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Louis-Alexandre Agostini

leur fils, frère, petit-fils, neveu et cousin, décédé à Calacuccia [illegible].

Les obsèques ont eu lieu mardi, 10 du courant, à 2 heures de relevée.

00072

AVIS DE MESSE

Toutes les messes qui seront célébrées, en l'église Saint-Jean, jeudi, 12 courant, seront dites pour le repos de l'âme de

Madame Sébastien Gavini

La famille assistera à celle de 10 heures.

AVIS DE MESSE

CONGRÉGATION DES DAMES

Une messe pour le repos de l'âme de

Madame Totti-Ruelle

sera célébrée jeudi, 12 courant, à 9 heures, à l'Oratoire de l'Immaculée Conception.

Les Congréganistes sont priées d'y assister.

AVIS DE MESSE

Une messe anniversaire sera célébrée jeudi 12 courant, à 10 heures, dans l'Oratoire de l'Immaculée Conception pour le repos de l'âme de

Madame Charlotte Baettig
Née AIROLA

Cette-Bastia-Marseille et retour

Le vapeur *Albert* chargera à Marseille et Cette vers le 25 février pour Bastia.

Pour frêt s'adresser :

Agence Maritime, 25, Quai de la Fraternité, Marseille.
M. Albert Monge, armateur, Cette.
M. Arthur C. Southwell, Bastia.

AVIS

La Boulangerie Centrale MARTIN, rue de l'Opéra, 7, mettra en vente à partir de dimanche, 8 courant :

Pain Viennois et Lyonnais	**0,40** le k.
Pain d'Aix	**0,40** —
Pain biscuit 1re qualité.	**0,35** —
Pain biscuit 2e qualité .	**0,30** —

Un ouvrier continental est spécialement attaché à la Maison.

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense
Diplôme d'honneur avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, boulevard Paoli, 14.

GRANDE FABRIQUE de meubles d'Art

Riches et ordinaires
MARINETTI Frères
6, Boulevard du Palais, 6

Seule maison qui, à travail égal, peut vendre à 20 0/0 meilleur marché, tout en donnant une fabrication supérieure et garantie.

Horlogerie-Bijouterie

Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia
E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Le meilleur des cigares à 0.10 est sans contredit le **Cigare Mattei**, le demander dans tous les débits.
On ne fume pas un bon cigare,
On le savoure, tellement il est rare

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage CROISSANT
CARDON DUVERGER CAMBRAI

Dépositaire pour l'Exportation, M. CAMUGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

A louer présentement

1. Un appartement meublé et non meublé au 2me étage, maison Fantauzzi, 15, place Saint-Nicolas.

2. Magasins de l'ancienne imprimerie Fabiani donnant sur le Boulevard du Palais et la rue de l'Opéra.

3. Villa avec jardin et propriété situées à Toga.

S'adresser pour le tout à la maison L. N. Mattei et Cie, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

TUMEUR [illegible]

La Femme
500 000 LECTEURS
PATRONS GRATUITS
7, rue Cadet, PARIS

Un très grand nombre de personnes ont recouvré leur santé et la conservent par l'usage des
PILULES DÉPURATIVES du docteur GOLVIN
Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, [illegible] Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'appétit, Echauffement, Faiblesse, Anémie, Mauvais Estomac, Intestins paresseux. [illegible]
PARIS

VALS DÉLICIEUSES
Eminemment Digestives

Prime Artistique

Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie à M. d'Alberet, peintre-photographe, villa Cecconi, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photo-fusin, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.

Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.

Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.

Des spécimens de ces superbes Portrait sont exposés dans nos vitrines.

La petite photographie est rendue intacte.

BENEDICTINE
Exquise, tonique, digestive
La MEILLEURE des LIQUEURS
Un verre après chaque repas

FER BRAVAIS
TONIQUE et RECONSTITUANT

VOS CHEVEUX
Ne tomberont plus et repousseront
PAR L'USAGE DU MERVEILLEUX
PÉTROLE HAHN
Le Trésor de la Chevelure
Parfum exquis
EMPLOI SANS DANGER
Flacons 2 fr. 50 et 4 fr. Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs
Refuser les imitations souvent dangereuses, toujours inefficaces
F. Vibert, Concessionnaire, 47, avenue des Ponts, LYON

Le Larousse Illustré

Si l'on veut se faire une idée de la quantité de biographies que renferme le Nouveau Larousse Illustré, on n'a qu'à ouvrir le fascicule de cette semaine. On verra que tous les hommes marquants à quelque époque ou à quelque nationalité qu'ils appartiennent, quelle que soit la spécialité dans laquelle ils se sont distingués, figurent dans ce dictionnaire si admirablement documenté. C'est ainsi que nous rencontrons dans ce seul fascicule des hommes politiques comme Casimir Perier, des artistes comme le Pergolèse, des écrivains comme Perez Galdos, des financiers comme Pereire, des journalistes comme Georges Periu ou Périvier, des Anglais comme Percy et Perceval, des Allemands comme Pepe, Pepoli, Peri ; et on pourrait continuer l'énumération. Notons aussi dans le même fascicule les mots Perceptions, Perdrix, Pera, Périgueux, Période, Péritonite, etc. (Le fascicule 50 centimes chez tous les libraires.)

Étude
DE Me LOUIS GIORDANI
Licencié en droit, Notaire à Bastia

Purge d'hypothèques légales

Suivant acte reçu par M. Louis Giordani, notaire à Bastia, le 19 octobre 1901, enregistré et transit,

M. Mariotti Ange, Président du Tribunal civil de Calvi, demeurant et domicilié à Calvi,

A vendu à M. Barbisino Adolphe, négociant à Bastia.

1° Tout le second étage composé de douze pièces formant deux appartements dépendant d'une maison sise à Bastia route du Cap, N° 7, et tenant du dessous à Mme veuve de Corsi et du dessus à Franceschi Louis de Luri ;

2° Un appartement composé de six pièces au deuxième étage dépendant d'une maison située à Bastia, route du Cap N° 9, et tenant par dessous à Mme veuve de Corsi,

Au prix de 12.000 francs, payé comptant.

Pour purger les hypothèques légales pouvant grever le dit immeuble, une expédition du dit acte a été déposée au greffe du Tribunal civil de Bastia, et un extrait affiché dans le tableau à ce destiné.

Le procès verbal de ces formalités en date du 28 décembre 1901 a été signifié :

1° A M. le procureur de la République près le Tribunal de 1re instance de Bastia,

2° A la dame Marie-Dominique Salvini demeurant à Calvi,

3° A M. Mariotti Ange, président du Tribunal civil de Calvi, y demeurant,

Suivant exploit de Totti, huissier à Bastia, en date du 31 décembre 1901.

Tous ceux qui auraient droit à des hypothèques légales sur le dit immeuble, devront en requérir l'inscription, dans les deux mois de ce jour, à peine de déchéance.

L. GIORDANI.
Notaire.

35 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe DE RICQLÈS
Le Seul Véritable Alcool de Menthe
[illegible]
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom DE RICQLÈS

SYPHILIS
TRAITEMENT VÉGÉTAL
[illegible]

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819
Fonds réalisés : **200** millions
Valeurs assurées encours : **300** millions.
S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie Le Phénix, à Bastia, 17, Bd Paoli.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir [illegible]

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord
Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 20 février
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Eukaro* chargera vers le 17 février.
Pour frêt s'adresser à
Arthur G. Southwell, Bastia.

Librairie et Imprimerie Ollagnier
Paris qui Chante
Revue hebdomadaire illustrée
des Concerts, Théâtres, Cabarets artistiques, Music-Halls
25 Centimes le Numéro
16 Pages grand format
PAPIER GLACÉ DE GRAND LUXE
Soixante Photographies inédites
des Artistes les plus connus
Dans son 1er NUMÉRO
Paris qui Chante
donne le Programme d'un Concours Musical
2.800 francs de Prix en espèces
sont attribués au Concours

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame;
Messieurs, demandez-le aux Dames.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, [illegible]
TUYAUX EN FONTE, EN GRÈS
Apparells Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard du Cardo.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880. « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 25 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes
Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI

28e ANNÉE JEUDI 12 FÉVRIER 1903 No 37

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)	un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00073
BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Canut.
SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 6 h. 35 m. — Coucher, 4 h. 57 m.
LUNE : Pleine, le 11 — Dernier quart., le 18
FÊTE DE DEMAIN : Saint Raymond.

11 Février

LE BATEAU ROULE

Les discours de M. Pelletan ressemblent à M. Pelletan lui-même ; ils sont touffus, ardents et décousus.

Après un fort coup de démêloir, on peut découvrir quatre idées principales dans celui que le ministre a prononcé, vendredi, devant la Chambre

Première idée : guerre aux archevêques de la marine. — Quoi ! Est-ce que l'amiral Gervais est un archevêque ? Y a-t-il parmi les amiraux actuels un seul archevêque qui ne doive son grade à sa valeur et à l'ancienneté de ses services ?

Deuxième idée : M. Pelletan préfère « la poussière de mer » aux grosses unités, les torpilleurs aux cuirassés. — Qu'est-ce que cela peut bien nous faire ? Où M. Pelletan a-t-il formé sa compétence ? L'avis du moindre quartier-maître nous impressionnerait davantage.

Troisième idée : Il faut assurer à nos flottes des points d'appui. — Tout le monde est d'accord là-dessus. Mais alors pourquoi le ministre a-t-il, de sa propre autorité, suspendu les travaux de Diégo-Suarez ?

Quatrième idée : Le service de l'inscription maritime doit être enlevé à l'administration de la marine. — Pour soutenir cette idée, M. Pelletan s'est borné à invoquer l'opinion de « son illustre et éminent ami, M. Henri Brisson. » Après cela, si les marins ne sont pas rassurés !... L'œuvre de Colbert ne pouvait résister évidemment à une pareille autorité !

Et puis, rien de tout cela n'intéressait la Chambre. Il s'agissait de bien autre chose. Au lieu de s'épuiser pendant deux heures d'horloge, M. Pelletan n'aurait eu qu'à dire ces simples mots : « Messieurs, le Bloc compte sur vous ! » Et tout était fini d'un seul coup.

Ce n'était pas la défense sous-marine qui était en jeu, tout le monde le savait bien, mais la défense républicaine.

La majorité n'avait nul souci de savoir si *Jeanne d'Arc* serait bientôt prête ; elle s'intéressait uniquement au sort du ministère, qui lui a promis de mettre à la porte les congrégations religieuses. Tout est là.

Cette besogne répugne à tous les hommes politiques qui se croient destinés à recueillir la succession de M. Combes. Aussi, ne fera-t-on rien pour arrêter celui-ci dans son œuvre commencée. Si dans son entourage, on l'encourage à repousser en bloc les demandes d'autorisation, c'est pour en finir plus vite et le débarquer plus tôt. Mais jusque-là, il n'a rien à craindre. Il est sacré.

Il était si peu question des intérêts de la marine, à la Chambre, que le rapporteur lui-même a jugé inutile d'en dire un mot ; M. Lockroy et M. de Lanessan sont restés indifférents ; il n'est pas, jusqu'à l'interpellateur lui-même, M. Salis, qu'il n'ait estimé inutile de voter sur le propre amendement qu'il avait soutenu ; il s'est abstenu.

Cependant, M. Pelletan n'a obtenu que vingt-trois voix de majorité, en comptant les voix de ses collègues du ministère ; c'est que la majorité ministérielle elle-même ne résiste plus que grâce à ses cloisons étanches. On aura beaucoup de peine à la renflouer pour aller jusqu'à l'assaut des dernières congrégations. Hâtez-vous. Le bateau roule énormément.

LOUIS LATAPIE.

L'Etat des Récoltes

Le bureau de la Statistique agricole publie les renseignements suivants qui lui ont été fournis par le Préfet de la Corse, d'après les rapports des professeurs d'agriculture :

Le temps a favorisé la fin des ensemencements. Les céréales d'automne se développent dans des conditions satisfaisantes ; les blés ont eu beaucoup de peine à lever dans la région du littoral où les pluies torrentielles ont amené des inondations. Grâce au temps pluvieux et doux les pâturages et les cultures potagères sont en bon état.

La récolte des mandarines et des oranges est commencée ; la quantité est médiocre et la qualité mauvaise.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

13 décembre 1738. — Une troupe de patriotes (paysans rebelles, dit de Vaux dans ses relations), attaque le poste de Borgo.

De Boissieux marcha lui même contre ces hardis guerriers, mais, ayant jugé impossible de les attaquer, il retourna à Bastia.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 12 février à 2 h. 1/2

1. Constantin,	Mastio.
2. Les Cloches de Corneville,	Planquette.
3. Les Hydropathes,	Gung'l.
4. Le Docteur Crispin,	Ricci.
5. Caprice,	Carle.

Le Chef de Musique, C. MOLINIER.

LA POLICE

La délégation municipale aurait, paraît-il, l'intention de s'occuper sérieusement du personnel de la police : elle voudrait « le rajeunir. » Evidemment c'est le grief principal qui se présente tout d'abord, et il est fondé. Les agents de la police sont, par leurs fonctions mêmes, appelés à un surmenage inévitable, et il faut pour qu'ils puissent faire face à toutes leurs obligations qu'ils n'aient pas dépassé l'âge où l'agilité des membres ne répond plus à la volonté, où la fatigue du corps ne vient pas arrêter les exigences du devoir.

Mais pour réorganiser le corps de police, il faut d'abord le dissoudre, et ce n'est pas chose très simple ; il faudrait avoir aussi sous la main les éléments nécessaires pour l'organisation du nouveau corps. Les demandes, certes, ne manqueraient pas, mais si on fait tant d'en arriver à une réorganisation, faut-il encore que le nouveau personnel ne donne pas prise aux mêmes critiques qui ont provoqué la dissolution du précédent.

Les considérations physiques ne sont pas tout. Il faut que les agents aient de la tenue, une certaine instruction, et aussi une connaissance parfaite de la ville. Il ne faut pas, comme cela est arrivé, que des agents fassent le guet toute la nuit devant une porte où ils ont vu entrer celui qu'ils recherchaient, ne se doutant pas que la maison avait une autre issue.

Il est incontestable que le personnel de la police est bien défectueux. Si la délégation municipale pouvait apporter quelques heureuses améliorations dans son recrutement, elle aurait rendu un immense service à la ville. Ajoutons qu'elle seule peut le faire, puisqu'elle se trouve placée en dehors de toutes préoccupations électorales et qu'elle n'a pas à craindre que ses propositions soient mal accueillies par l'administration supérieure ni qu'on les laisse traîner dans les cartons.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Bernasconi Armand Joseph-François, vétérinaire en second à la légion de la garde républicaine, est promu au grade de vétérinaire en premier, et affecté au 12e régiment de dragons.

— M. le capitaine Michelangeli, du 10e régiment d'infanterie coloniale, passe au 1er régiment de tirailleurs tonkinois.

— M. Giovanelli, surnuméraire des postes et télégraphes à la recette principale d'Amiens, est nommé commis au même bureau.

— M. Orticoni, surnuméraire des postes au bureau central de Marseille, est affecté à la ligne de la Méditerranée.

ŒUVRE DE PRÉVOYANCE SOCIALE
de la troisième République

M. André Ghilini, juge d'instruction près le Tribunal de Bellac, a traité, samedi dernier, de l'Œuvre de prévoyance sociale de la troisième République.

L'auditoire était compact, et dans le vestibule, la salle, trop petite, avait dégorgé les retardataires, résignés et très satisfaits, quand même, d'entendre sans voir.

Sans pose, sans ton doctoral, en un langage des plus corrects où flambaient parfois, au travers les phrases élégantes, des éclats chaleureux, le sympathique conférencier parla pour tout le monde.

Et nous regrettons d'analyser sa conférence, alors que tout serait à citer.

Au milieu du siècle dernier, le machinisme s'est développé brusquement avec intensité et les machines réduisant les salaires, jetant à la rue les ouvriers aux bras désormais inutiles, forcèrent la production qui devint considérable.

Les gros capitaux s'unirent pour la lutte, et les petites industries, les petits patrons, sombrèrent. Des agglomérations ouvrières immenses furent le résultat de cet état de choses.

A côté de nous, à Saint-Junien, à Limoges, des exemples vivants sont à la disposition immédiate de notre curiosité.

Mais les débuts furent âpres, la misère des ouvriers grandit ; on créa pour la définir un mot nouveau : le *paupérisme*, que Proudhon a dépeint en une page puissante et sombre.

Pour remédier à cette résultante inquiétante du progrès, l'État, depuis 25 à 30 ans, est intervenu, par une série de lois, dans les rapports entre le capital et les travailleurs.

L'Office du Travail a été créé et les lois de 1874, 1892, 1893, 1895, sont venues réglementer le travail des enfants, filles mineures et femmes employées dans l'industrie ; assurer des avantages appréciables aux constructeurs des habitations ouvrières à bon marché ; garantir l'hygiène et la sécurité de l'ouvrier dans les usines.

La loi du 21 mars sur les syndicats professionnels marque une étape importante. Celle de 1898 sur les accidents du travail est également à signaler.

Puis, l'orateur parle des grèves, des moyens de les prévenir et de les abréger et souhaite la création de conseils permanents d'arbitrage, pour résoudre les conflits entre patrons et ouvriers.

A dessein, M. Ghilini s'abstient de parler de la Mutualité et des établissements d'épargne.

M. Lafay, inspecteur primaire, dans une conférence prochaine, traitera cet intéressant sujet.

En résumé, les tendances du législateur concourent à assurer l'ouvrier contre la maladie, les accidents, la vieillesse, la mort.

« Mais, dit dans une magistrale péroraison le jeune orateur, mais toutes ces lois, toutes celles que l'on prépare seraient vaines et impuissantes, si elles n'étaient point secondées par l'éducation populaire.

---

143 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

— Je suis charmé, avait répondu le ministre, de vous entendre parler ainsi ; car, au milieu des hostilités qui paraissent probables entre ce monsieur et nous, je vous avouerai que la grande bienveillance dont je vous croyais animé pour lui n'aurait pas laissé de me gêner un peu.

— Très reconnaissant de ce sentiment, avait répondu le pair de France, mais veuillez vous rappeler que je vous donne carte blanche. A vous loisible de traiter M. de Sallenauve en ennemi politique, sans vous préoccuper le moins du monde de faire retentir jusqu'à moi les coups que vous pourrez lui porter.

Là-dessus, on s'était séparé, et MM. Vinet et Maxime de Trailles avaient été introduits.

Le procureur général Vinet, père d'Olivier Vinet que nous connaissons déjà, était, entre les champions du gouvernement personnel, l'un des dévouements les plus chauds et les plus consultés. Dans telle combinaison ministérielle prochainement possible, candidat désigné pour le portefeuille de la justice, il était initié à tous les doubles fonds de la situation, et, en fait de menées secrètes, rien ne se cuisinait qu'il n'y fût au moins pour le conseil, quand il n'y était pas de l'action. Les choses électorales d'Arcis-sur-Aube relevaient de sa compétence à un double titre : d'abord, son fils occupait une position dans le parquet de cette ville ; ensuite, parent du côté de sa femme des Chargebœuf de la Brie, dont les Cinq-Cygne de la Champagne sont une branche cadette, par la hauteur de cette alliance il se croyait engagé d'honneur à consister son importance dans l'un et l'autre pays, en ne manquant jamais une occasion de s'entremettre dans leurs intérêts. Aussi, quand, dans la matinée, M. de Trailles s'était présenté chez le ministre et l'avait entretenu d'une lettre de madame Beauvisage, pleine de choses compromettantes pour le nouveau député d'Arcis :

— Voyez Vinet de ma part, avait répondu le ministre, sans écouter plus d'explications, et tâchez de me l'amener tantôt.

Averti par Maxime de Trailles, qui lui avait offert de venir le prendre dans sa voiture, Vinet s'était volontiers prêté au désir de Rastignac ; et, maintenant que le voilà rendu dans le cabinet du ministre, nous allons un peu mieux savoir quel était le danger suspendu sur la tête de Sallenauve, et dont Jacques Bricheteau et M. de l'Estorade ne nous ont donné qu'un très insuffisant aperçu.

— Vous dites donc, mes très chers, demanda le ministre aussitôt que la conférence fut ouverte, que nous pourrions bien avoir barres sur ce puritain, avec lequel je me suis rencontré hier chez l'Estorade, et où il m'a paru de la plus outrecuidante hostilité ?

Admis là sans caractère officiel, Maxime savait trop bien vivre pour se charger de répondre à cette interpellation. Au contraire, ayant à un degré presque insolent la conscience de son importance politique, tout procureur général qu'il était devenu, Vinet restait trop ancien avocat pour manquer une occasion de s'emparer de la parole.

— Quand, ce matin, monsieur me fit l'honneur de me communiquer une lettre de madame Beauvisage, s'empressa-t-il de répondre en désignant Maxime, je venais d'en recevoir une de mon fils, par laquelle, à peu de chose près, il me renseignait de la même façon. Comme monsieur, je suis d'avis que l'affaire peut devenir grave pour notre adversaire, mais à la condition pourtant qu'elle sera bien menée.

— Je ne sais encore que très incomplètement ce dont il s'agit, fit observer le ministre ; comme je tenais, mon cher Vinet, à avoir votre avis dans la question, afin d'éviter un double emploi, j'ai engagé M. de Trailles à remettre les détails jusqu'au moment où nous serions réunis.

C'était, cette fois, autoriser Maxime à prendre en main l'exposé de l'affaire, mais Vinet escamota encore cette occasion de parler.

— Voilà, dit-il, ce que m'écrit mon fils Olivier et ce que confirme la lettre de madame la mairesse, dans laquelle, soit dit en passant, vous auriez eu, mon cher ministre, un bien excellent député. Un de ces derniers jours de marché, à ce qu'il paraît, le notaire Pigoult, qui reste chargé de toutes les affaires de M. le député, dont il a grandement favorisé l'élection, reçut la visite d'une paysanne de Romilly, gros bourg des environs d'Arcis. A entendre le marquis de Sallenauve, récemment retrouvé, il serait le seul rejeton aujourd'hui existant de la famille de Sallenauve, ce qui n'empêcha pas cette femme d'exhiber des papiers parfaitement en règle, desquels il résulte qu'elle aussi est une Sallenauve vivante, très directe, et parente au degré successible de tout ce qui porte ce nom.

— Mais, dit Rastignac, ignorait-elle l'existence du marquis, tout comme le marquis ignorait la sienne ?

— Cela ne résulte pas clairement de ses dires, répond le procureur général ; mais c'est cette confusion qui me plaît le plus, car vous comprenez qu'entre parents ainsi posés peuvent facilement surgir de grandes difficultés.

— Veuillez continuer, dit le ministre. Avant de tirer des inductions, il faut savoir les faits ; ce qui, du reste, vous êtes là pour en savoir quelque chose, ne se pratique pas toujours à la Chambre des députés.

(*A suivre*).

MAGASIN A LOUER
rue Marbeuf. S'adresser au bureau du journal.

Je suis de ceux qui pensent que si la réforme sociale doit commencer par le Code, par les lois, elle doit aussi et surtout s'accomplir par la moralisation des masses.

« Faites les lois les plus humaines ; si l'éducation ne façonne, en même temps, des hommes pour les appliquer, des hommes pour les comprendre et les observer, les lois ne serviront qu'à déplacer le mal, et peut-être à l'aggraver. Voilà pourquoi j'estime que le problème le plus urgent à résoudre est celui de l'éducation morale, qui, dans ma pensée, ne se sépare pas de la réforme sociale.

« Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, l'éducation d'une démocratie comme la nôtre, sur qui pèsent tant de siècles d'ignorance et de servitude, n'est pas l'œuvre d'un jour. On doit la vérité au peuple, et les flatteries dont on pourrait le bercer ne feraient que retarder l'heure de son émancipation définitive.

« Pour que les travailleurs de la ville et des champs se libèrent du joug économique qui les étreint encore, pour que cesse dans un avenir prochain l'exploitation de l'homme par l'homme, il faut d'abord qu'ils aient le courage et la volonté de s'affranchir du servage de leurs passions et de leur égoïsme, — toutes choses, au surplus, dont ils n'ont pas le monopole.

« Le jour où nos ouvriers seront instruits, énergiques, maîtres d'eux-mêmes, tempérants, vraiment hommes, la question sociale se résoudra d'elle-même, puisqu'à ce moment ils seront capables d'une union très forte pour des projets de longue haleine et ils pourront contempler avec confiance des horizons nouveaux. Ils sont le nombre et, en république, le nombre fait la loi.

« Hélas, nous n'en sommes pas là ; nous sommes seulement en route vers cet idéal d'une démocratie majeure, maîtresse d'elle-même.

« Le devoir des citoyens conscients du but à atteindre, de ceux qui savent et qui peuvent, est d'aider à cette marche par tous les moyens, — par la plume, par la parole, surtout par l'action.

« Nous devons travailler à l'émancipation intellectuelle et morale du plus grand nombre et nous efforcer de réaliser en nous et autour de nous toujours plus de bonté, plus de solidarité, plus de justice ! »

D'unanimes applaudissements saluèrent ces excellentes paroles.

(*Nouvelles de Bellac*).

LA GARE DE FOLELLI-OREZZA

Par décision du 28 janvier 1903, M. le ministre des travaux publics a approuvé le projet d'agrandissement de la gare de Folelli-Orezza, sur la ligne de Casamozza au Fiumorbo.

La dépense à laquelle donneront lieu ces travaux a été évaluée à 13.300 francs.

D'autres travaux seront exécutés ultérieurement pour faire face aux besoins qu'un avenir très prochain réserve à cette gare.

Bulletin Financier

Paris, le 6 février 1903.

Après un début empreint d'une certaine faiblesse générale, le marché se raffermit en avance et clôture de façon assez satisfaisante. Notre 3 0/0 est meilleur à 100,05. Les Fonds Etrangers sont calmes : Extérieure 90 67, Serbe 4 0/0 79.75 et 80 francs, sociétés de crédit fermes. Crédit Lyonnais 1,161. Crédit Foncier, 745, Société Générale 679. Comptoir d'Escompte 595, ex-coupon de 12.50.

Les valeurs industrielles sont calmes. L'action Tramways Electriques et Chemins de Fer se retrouve à 73.62, les Mines de Fillols s'avancent à 233.50.

L'augmentation de capital des Moteurs à Gaz et Constructions Mécaniques a naturellement amené, comme toujours en pareil cas, des réalisations qui ont ramené l'action à 416 fr. Mais le titre est de nouveau recherché ; au cours actuel, son revenu représente 4 0/0. Un coupon de 18 fr. sera détaché le 1er avril.

Chemins Français stationnaires.

Comité des Fêtes de Bastia

5e Liste de Souscription

Brasserie Gasparini, 10 fr. ; MM. Vincent Casanghi, 10 ; Toussaint Maestracci, 2 ; Quilio, horloger, 5 ; Nicolaï, 2 ; XXX., 5 ; docteur Nicolaï, 3 ; Anonyme, 2 ; Café Français, 3 ; Boucherie Aliberti, 1 ; Boucherie Micheli, 1 ; Epicerie Toschi, 5 ; Louise Biasni, 2 ; Boucherie Siaro, 5 ; Epicerie Olivieri, 2 ; Mercerie Depolo, 0.50 ; Jean Belgodere, 2 ; Boulangerie Dussol, 2 ; Veuve Antoni, 0.20 ; Anonyme, 2 ; Veuve Sasini, 1 ; Café Provençal, 1 ; Chapellerie Puccio, 1 ; Chapellerie Penes, 2 ; Veuve Bash, 1 ; Veuve Guasconi, 2 ; Pharmacie P.-M. Luciani, 5 ; Boulangerie Angelini, 3 ; Dominique Polacci, 1 ; Dassei, bijoutier, 2 ; Toussaint Caffarelli, 2 ; Mme Subrero (Cie Singer), 2 ; Bazar Universel, 5 ; docteur Guérin, 5.

SAVON DU CONGO Blancheur du teint.

Simple Requête à M. le Préfet

Beaucoup de délégués sénatoriaux sont venus se plaindre de l'encombrement et de l'organisation défectueuse des bureaux de la Préfecture et de la Recette générale, pour le visa et le paiement des mandats.

Ne pourrait-on pas faire recevoir à *l'extérieur*, les feuilles, par les huissiers de la Préfecture, qui après les avoir fait viser par le Président du bureau électoral, les classeraient par ordre alphabétique ?

De même, la Recette générale, qui est fort mal installée, ne pourrait-elle pas, comme cela se fait à Marseille, effectuer le paiement dans une des salles de la Préfecture ?

Nous soumettons respectueusement ces réclamations à M. le Préfet.

Autour des Ports

Nous avons parlé hier de la situation du vapeur *Ebba* ; complétons les renseignements. Mardi soir le capitaine de ce navire a été autorisé à accoster à l'emplacement réservé au paquebot postal de Nice et à y effectuer le débarquement de ses farines jusqu'à l'arrivée du paquebot. Il a profité immédiatement de cette autorisation, mais le navire a dû se tenir à quatre mètres du quai parce que le fond n'est que de six mètres, et le navire charge cale environ huit mètres ; la mer étant calme, il a pu tenir, et au moyen d'un grand planchon commencer le déchargement. Mais si la moindre houle était survenue il aurait talonné, et aurait été obligé de s'éloigner en toute hâte pour éviter des avaries.

Nous sommes convaincu que de pareils faits sont signalés à l'administration supérieure ; ils constitueront ainsi un argument des plus sérieux à l'appui des réclamations de notre Chambre de commerce qui ne cesse d'insister pour obtenir que l'on augmente la partie facilement accostable des quais au moyen des fonds qu'elle tient à la disposition du Gouvernement, pour sa quote-part dans les travaux d'achèvement du port Saint-Nicolas.

Compagnie Corse des Automobiles

A l'occasion de l'élection sénatoriale du 15 courant, la Compagnie Corse des Messageries automobiles fera un service supplémentaire entre Sartene et Ajaccio, les jours et heures suivants :

Mercredi, 11 février, à 1 heure de l'après-midi, départ d'Ajaccio pour Sartene.

Jeudi, 12 février, à 8 heures du matin, départ de Sartene pour Ajaccio.

Vendredi, 13 février, à 1 heure de l'après-midi, départ d'Ajaccio pour Sartene.

Samedi, 14 février, à 8 heures du matin, départ de Sartene pour Ajaccio.

Le jeudi 12 et le samedi 14, l'automobile supplémentaire fera à 11 heures 1/2 une halte d'une demi heure à Bicchisano pour le déjeuner.

Société des Courses d'Ajaccio

Premier jour
Dimanche 1er mars 1903

Prix de la Société d'Encouragement du Demi-Sang : 500 francs.

offerts par la Société d'Encouragement du Demi-Sang au nom du gouvernement de la République — dont 300 francs et les entrées au premier — 200 francs au second — 50 francs sur les entrées au troisième.

Course au trot monté ou attelé pour tous chevaux de quatre, cinq et six ans nés et élevés en France, mais résidant en Corse, au moins depuis le 1er janvier 1903. Poids 4 ans 62 kilog. ; 5 et 6 ans 67 kilog. — Poids libre pour les chevaux attelés. — Les chevaux d'origine corse avanceront de 200 mètres. — Tout gagnant d'un premier prix se montant à 300 francs au moins reculera de 150 mètres, de deux premiers prix de 250 mètres, de trois premiers prix de 350 mètres. — Au dessus de cinq premiers prix il reculera de 500 mètres. — Les chevaux attelés avanceront de 80 mètres. — Entrée : 20 francs. — Distance 3,880 mètres environ.

Prix de la ville d'Ajaccio, 1,000 frs.

offerts par le Conseil municipal d'Ajaccio. — 700 francs, au premier ; 200 francs, au second ; 100 francs au troisième.

Course plate pour tous chevaux de 3 ans nés et élevés en Corse. — Poids 60 kilogr. — Les chevaux de Pur Sang Anglais porteront 5 kilogr. de surcharge — de Pur Sang Anglo-Arabe 2 kilogr. — Les chevaux inscrits sur la liste officielle des chevaux de Demi-Sang bénéficieront de 2 kilogr. de décharge. — Entrée : 25 francs (au fonds de courses). — Distance 1,300 mètres environ.

Prix du Conseil général, 1,000 frs.

offerts par le Conseil général de la Corse — 700 francs au premier — 200 francs au second — 100 francs au troisième.

Course plate pour tous chevaux de 4, 5 et 6 ans, nés et élevés en Corse ; Poids : 4 ans, 60 kilogr. ; 5 ans, 64 kilogr. ; 6 ans, 66 kilogr. Les chevaux de Pur Sang Anglais porteront 5 kilogr. de surcharge ; de Pur Sang Anglo-Arabe 2 kilogr. Les chevaux inscrits sur la liste officielle des chevaux de Demi-Sang bénéficieront de 2 kilogr. de décharge. Entrée : 25 francs (au fonds de courses). Distance : 3,000 mètres environ.

Prix Bijou, 600 francs.

offerts par la Société des Courses d'Ajaccio — 500 francs au premier — 100 francs et les entrées au second.

Steeple Chase pour tous chevaux de 4 ans et au dessus, Poids : 4 ans, 63 kilogr. ; 5 ans et au dessus 67 kilogr. Les chevaux de Pur Sang Anglais porteront 5 kilogr. de surcharge ; de Pur Sang Anglo-Arabe, 2 kilogr. Les chevaux inscrits sur la liste officielle des chevaux de Demi-Sang recevront 2 kilogr. de décharge. Tout gagnant d'un premier prix de courses d'obstacles portera 3 kilogr. de surcharge de 2 premiers prix 6 kilog. ; de 3 premiers 10 kilog. ; de 4 prix et au-dessus de 15 k. Entrée : 20 francs. Distance : 3 500 m.

(*La fin à demain*).

Lectures pour Tous

Traitant sous une forme captivante et pittoresque les questions les plus actuelles ou les plus curieuses les Lectures pour Tous s'adressent aux travailleurs comme aux lettrés, à la femme aussi bien qu'à la jeune fille et aux enfants. Non moins qu'à la variété de ses articles c'est à l'abondance de ses illustrations merveilleuses à ses romans et nouvelles que l'attrayante revue populaire publiée par la Librairie Hachette et Cie doit son succès inouï et toujours croissant.

Voici le sommaire du nº de Février des Lectures pour Tous : La Journée d'une Grande Dame sous le Premier Empire, par Henry Houssaye, de l'Académie française. — Le Dernier Voyage d'un Roi de France : Des Tuileries à Varennes, par G. Lenotre. — La Liqueur d'Arabie. — Bonnes Farces et Mauvaises Plaisanteries. — Les Leçons de la Guerre du Transvaal. — La Légende du Premier Violon, conte. — Une Hirondelle qui fait le Tour du Monde ; Dernières Merveilles de la Télégraphie sans fil. — Comment on devient tête de pipe ; La Célébrité par les bêtes. — Le Mystère d'une Tutelle, roman. — Les Excentriques du Voyage en Mer. — Noces à la Nouvelle Mode.

Abonnement. Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. — Le Nº, 50 centimes.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES AU 11 FÉVRIER

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 9°. à midi, + 14 2. à 7 heures du soir + 10 8. Maxima, + 14 8. Minima, + 8 9.

Baromètre. — 7 heures du matin, 779 mm. midi, 779 mm. 6 heures du soir, 778 mm.

Vent. — Dans la matinée, O. léger. Dans l'après-midi, S. E. faible.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Terre d'exil

Par le dernier paquebot sont arrivés 10 artilleurs du régiment de Poitiers, envoyés en punition dans les batteries détachées en Algérie, en Corse et en Tunisie. Ces 10 artilleurs ont été incorporés à la 8e batterie.

⁂

Décès

Malgré son caractère bénin, la typhoïde a fait quelques victimes : les jeunes filles de quinze à vingt ans ont payé le plus fort tribut à cette terrible affection qui est déjà en décroissance. Parmi celles-ci, une gentille couturière, Mlle Carmelle Anelli, à peine âgée de quinze ans, a été emportée en peu de jours.

Les obsèques ont eu lieu dimanche dans l'après-midi au milieu d'un nombreux concours. Quatre amies de la regrettée défunte tenaient les cordons, et sur la place Saint-Nicolas l'une d'elles s'est fait l'écho de la douleur de tous dans le discours que nous publions plus bas. Nous adressons à sa famille et en particulier à son beau-frère, M. Michel Allegrini, compositeur au *Petit Bastiais*, toutes nos condoléances.

Voici le discours de Mlle Catherine Anelli :

Chère et regrettée Amie,

C'est le cœur oppressé par les larmes et les sanglots, que je viens au nom de mes amies, sur ce cercueil que la tombe va bientôt recevoir, rendre un dernier hommage à la mémoire de notre chère Carmelle, que la mort vient de ravir à notre affection.

A peine âgée de 16 ans, dotée de toutes les vertus particulières à son âge, elle faisait la joie et la consolation de ses parents. On se sentait attiré par ses douces manières, son affabilité, sa tendresse. Remplie d'un zèle ardent pour notre sainte Religion, munie des sacrements de l'Eglise, elle a rendu sa belle âme à Dieu.

On nous laissait croire, chère amie, que les ressources de l'art, l'approche des beaux temps, les soins de tes parents et de tes amies auraient pu paralyser les atteintes cruelles d'une maladie inguérissable.

Mais, hélas ! il a fallu bientôt abandonner cette douce illusion : rien n'a pu arrêter le cours de cette maladie fatale.

Tu as répondu, chère Carmelle, avec calme et résignation, à la voix du Seigneur, qui sans doute t'aura déjà donné dans le Ciel la palme des élus. Et Rose, tu as vécu ce que vivent les roses, l'espace d'un matin.

Prie, chère amie, pour ton malheureux père, qui n'a rien négligé pour te soustraire à la mort, et aujourd'hui, les yeux en larmes et le cœur attristé, il dépose sur ton cercueil les doux baisers de sa tendresse paternelle. Tourne tes regards vers cette mère affligée et inconsolable, qui elle aussi n'a rien épargné pour te prodiguer les soins les plus tendres, et du haut du Ciel, daigne la protéger.

Prie pour tes frères, tes sœurs et tes beaux frères, qui eux aussi ont éprouvé en ces jours si tristes, les plus vifs chagrins.

Prie pour nous tous.

Prie, enfin, pour tes chères camarades d'enfance, qui garderont toujours dans leur mémoire un éternel souvenir de ta courte existence.

Au revoir, chère Carmelle.

Au revoir, dans l'éternel séjour.

⁂

Les confetti

Les jours de bataille, les gamins qui n'ont pas les moyens de se payer un sac de confetti et qui cependant ne veulent pas rester étrangers à la fête, en ramassent sur les boulevards, mais ils ne peuvent éviter de ramasser en même temps de la poussière. Il est inutile d'insister sur les inconvénients que présente le jet de confetti poussiéreux, à plusieurs points de vue. Il conviendrait donc de donner aux agents des instructions sévères pour empêcher cette opération, et de prescrire à l'entrepreneur du balayage de procéder le lendemain matin de bonne heure à l'enlèvement des confetti, ou de les faire mouiller par le fontainier.

⁂

Renflouage

Le brick *Marie-Claire* a été complètement allégé ; les agrès ont été transportés à Bastia. On attend, pour le renflouer, une marée houleuse, afin de se rendre compte de la nature de la voie d'eau et s'assurer si elle est susceptible d'être maîtrisée par les pompes. Dans ce cas le renflouage pourra s'effectuer par les moyens propres du bord et le remorqueur n'aura qu'à ramener le brick dans notre port.

⁂

Gendarmerie

Le brigadier Dufour, de la résidence de Murato, passe à celle de Bastia.

⁂

Urologie pratique

M. Charles Valery, lauréat de la faculté de Paris, chef de clinique de voies urinaires à la Consultation clinique de Paris, commencera dans quelques jours un cours gratuit d'urologie pratique, à la Consultation clinique, rue Denfert-Rochereau.

⁂

Boucher irascible

Sur la route du Cap, le cabriolet du boucher G. T. ayant accroché la charrette du sieur D. P., le premier mit pied à terre et alla donner deux gifles au second sans rime ni raison. L'agent Biaggini se trouvant sur les lieux dressa procès-verbal contre l'agresseur, et comme celui-ci insulta même l'agent ce dernier le conduisit au poste non sans peine à la disposition de M. le Commissaire central.

⁂

Nos charretiers

Celui dont nous parlons ne s'est nullement gêné pour laisser pendant plus d'une heure son attelage à l'abandon, au Nouveau Port, sur la route nationale. L'agent de service a pris le numéro de la plaque et le nom du propriétaire et a dressé procès-verbal.

⁂

Pharmacie Teilliet

Spécialité d'huiles de foies de morue garanties pures. Lorsque cet héroïque médicament est d'une pureté absolue et extrait récemment de foies frais, il est accepté par les estomacs les plus délicats et constitue un dépuratif et un reconstituant incomparables.

Pharmacie Teillet, boulevard du Palais, 10.

⁂

Encombrement

Les exportateurs ne se gênent nullement pour encombrer les trottoirs et même la chaussée avec leurs charrettes, paniers et marchandises.

Une contravention a été dressée contre l'un d'eux ; elle servira d'avis aux autres.

⁂

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

⁂

Au Port

Le vapeur *Bocognano*, capitaine Alessandrini est arrivé de Livourne avec 15 passagers.

— Le vapeur *Balkan*, capitaine Berardi, est arrivé de Marseille avec 320 tonnes et 49 passagers.

— Le vapeur allemand *Capua*, capitaine Von Ehren, est arrivé de Marseille.

— Le vapeur italien *Venezia*, capitaine Carboneschi, est arrivé de Porto-Torres avec 2 passagers.

— Le vapeur anglais *Venedolian*, capitaine Jones, est arrivé de Livourne.

— La balancelle italienne *Due Fratelli*, capitaine Bregante, a relâché allant à Gênes.

— La balancelle italienne *Figlio Tomaso*, capitaine Ghio, est arrivé de la Spezia.

— Le vapeur *Elba*, capitaine Le Breton, est arrivé de Philippeville, avec un chargement de blé.

A VENDRE

Fonds de charcuterie et de bureau de tabac, cours Sebastiani, en face la caserne Marbeuf.

L'Election Sénatoriale

du 15 février 1903

La Candidature de Carbuccia

M. de Carbuccia, venant de Paris, est arrivé hier à Bastia.

Ainsi qu'il nous l'avait télégraphié, il y a quelques jours, l'honorable conseiller général de Muro est candidat à l'élection sénatoriale de dimanche.

Il se rendra, vendredi, à Ajaccio, pour y solliciter les suffrages du collège électoral.

Etat Civil

NAISSANCES

Ferrarini Joseph. — Baudouin Clément — Brescini Louis-Nicolas. — Marmiery Angèle-Marie.

DÉCÈS.

Manfredi Charles-Jean, 45 ans, de Bastia.
Renucci Christine, veuve, 78 ans, de Sorio.

BÉNÉDICTINE

Dans un temps où le luxe de la table reprend de tous côtés faveur, nous n'hésitons pas à reconnaître et à recommander la *Bénédictine* comme la reine des liqueurs adoptée aujourd'hui sur toutes les tables, au restaurant comme au diner de famille, dans nos plus grands hôtels comme dans les salons princiers.

Buvez cette liqueur digestive, elle portera dans vos veines la vie ardente du soleil.

Achetez du
FOULARD-SOIE !
GARANTI SOLIDE
Demandez les échantillons de nos Soieries Nouveautés de printemps et d'été.
Spécialités : Foulards imprimés, Soie écrue, Linon rayé et Soie lavable pour robes et blouses, à partir de 1 fr. 20 le mètre.
En Corse nous vendons directement aux particuliers et envoyons à domicile, franco de port et de droits, les étoffes choisies.
Schweizer & Cie, Lucerne (Suisse)
Exportation de Soieries

Bourse de Paris

	10 février.	11 fév.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.82	99.95
— 3 p. 0/0 amortis.	99.50	99.60
— 3 0/0 nouveau.	—	

Dépêches de la Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

L'Election Sénatoriale de la Corse

CIRCULAIRE DE M. RANC

AUX ÉLECTEURS SÉNATORIAUX de la Corse

M. Ranc, ancien sénateur de la Seine, adresse la circulaire suivante aux électeurs sénatoriaux de la Corse :

Paris, 11 février 1903.

« Messieurs
» les Délégués Sénatoriaux,

» Vos représentants au Parlement, parmi lesquels je compte des amis très chers, m'ont fait l'honneur de penser que l'accord du parti républicain pouvait se faire sur mon nom, à l'élection sénatoriale de dimanche prochain. J'ai répondu dans ces conditions à leur appel, et j'ai accepté avec un sentiment de fierté et de gratitude une candidature qui est pour moi la plus éclatante et la plus précieuse consécration des idées d'union, de solidarité et de discipline républicaines que j'ai toujours servies.

» Le seul avantage d'un passé déjà long est qu'il peut dispenser de profession de foi. En rentrant au Parlement, je resterai fidèle à ce passé, et je continuerai d'y travailler de mon mieux à la victoire définitive et aux progrès incessants de ce régime républicain, qui, à travers bien des luttes et bien des souffrances, a été le culte de toute ma vie, et à l'établissement duquel je me fais gloire d'avoir collaboré des premiers aux côtés de Gambetta.

» Mais ce nouveau mandat m'imposera, en même temps, des obligations nouvelles ; j'aurai à acquitter ma dette de reconnaissance vis-à-vis du beau département, qui me donna si cordialement droit de cité.

J'avais déjà pu apprécier l'héroïsme de ses enfants aux temps douloureux de la Défense nationale ; j'apprécie aujourd'hui la noblesse de leurs sentiments républicains. C'est par des actes que j'essaierai de me rendre digne d'une telle marque de confiance, et, d'accord avec vos représentants, j'emploierai tous mes efforts au bien de cette Corse chevaleresque et fraternelle, qui sait se souvenir des vieux soldats tombés sur d'autres champs de bataille, en tenant dans leurs mains le drapeau républicain.

» Veuillez agréer, Messieurs les délégués sénatoriaux, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

» A. RANC. »

Les Services Maritimes Postaux

DE LA CORSE

Sont nommés membres de la commission chargée de statuer sur les demandes des compagnies ou sociétés françaises et des personnes de nationalité française tendant à l'admission à concourir à l'adjudication des Services maritimes postaux entre le Continent et la Corse,

MM.

Picard, président de section au conseil d'Etat.

Pallain, gouverneur de la Banque de France.

Hogot, vice-président de la Chambre de commerce de Paris.

Vaury, ancien président du Tribunal de commerce de la Seine.

Sobier, président du Tribunal de commerce de la Seine.

le contre-amiral Marquer, faisant fonctions de chef d'état-major général de la marine.

Bénac, directeur des fonds au ministère des finances.

Liotard-Vogt, procureur général près la Cour des comptes.

Delateur, directeur de la caisse d'amortissement.

Lacapelle, conseiller d'Etat.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

M. le général de division Garnier des Garets, membre du Conseil supérieur de la guerre, est placé, à dater de ce jour, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

La Commission des Congrégations

La commission des congrégations a décidé de joindre aux dossiers des demandes d'autorisation qui lui ont été transmis par le gouvernement toutes les pétitions qui lui ont été envoyées soit en faveur des congrégations, soit contre. Elle a, en outre, résolu de donner communication de ces dossiers à tous les membres de la Chambre qui exprimeraient le désir d'en prendre connaissance.

Enfin la commission a décidé de ne pas entendre certains députés de la Droite qui avaient demandé à venir déposer devant elle. Elle a estimé que ces députés auraient une occasion toute naturelle de s'expliquer devant la Chambre, lorsque viendront en discussion les projets concernant les congrégations.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE

LE PROCÈS Cattauï-Humbert

C'est aujourd'hui qu'a été appelé, devant la neuvième Chambre du tribunal correctionnel de la Seine, le procès en dénonciation calomnieuse, intenté à Thérèse et à Frédéric Humbert et à Maria Daurignac, par le banquier Cattaui.

La salle d'audience était comble. On s'attend à ce que Mme Humbert fasse quelques-unes des sensationnelles révélations qu'elle a promises pour excuser son mutisme envers les juges d'instruction Leydet et André.

La demande de M. Cattaui est soutenue par Me Rodolphe Rousseau.

Le président procède d'abord à l'interrogatoire de Thérèse Humbert. Celle-ci affirme que le banquier Cattaui est la cause de tous ses malheurs, parce qu'il a été pour elle un usurier implacable.

Elle déclare, en outre, qu'elle avait décidé, il y a quelque temps, de déposer une plainte contre lui, mais le banquier lui avait envoyé un intermédiaire qui l'engagea à ne pas déposer de plainte.

Thérèse Humbert ajoute que M. Cattaui a été sauvé par son avocat, M. Vallé, aujourd'hui ministre de la justice.

Thérèse Humbert met ensuite en cause M. Crémieux, sénateur du Gard, qui est le gendre d'un banquier juif égyptien, et elle ajoute qu'elle dira tout, avec des documents et des photographies à l'appui, devant la Cour d'assises.

Frédéric Humbert accuse également M. Crémieux, qui a servi d'intermédiaire au banquier Cattaui : il accuse, en outre, M. Vallé, d'avoir mis son influence politique au service de ce banquier.

Romain Daurignac confirme les précédentes déclarations.

L'audience est ensuite levée et renvoyée à demain.

En Abyssinie

Les relations de la France avec Ménélick

C'est une agence anglaise qui a annoncé que Ménélik avait rompu toutes relations avec le ministre français et l'avait même prié de quitter Addis-Ababa.

A ce sujet, le *Temps* dit que cette nouvelle aurait une réelle gravité, mais rien n'est venu la confirmer. Nous savons qu'il existe une tension fâcheuse dans les rapports personnels entre l'empereur Ménélik et notre représentant ; cette tension s'est plusieurs fois manifestée, elle semble avoir pris dans ces derniers temps un caractère aigu. Il est fort admissible que les négociations engagées dans ces derniers temps s'en soient ressenties, mais rien n'autorise à penser que ce qui est resté jusqu'à ce jour une question personnelle ait pris tout à coup les proportions d'une question internationale.

EN RUSSIE

Les Evénements de Macédoine

On télégraphie de Saint-Pétersbourg qu'en raison de la gravité des événements de Macédoine, les officiers de réserve de l'armée russe ont reçu l'ordre de rejoindre leurs corps, dans les vingt-quatre heures après la réception de l'ordre de mobilisation.

LE CYCLONE

des Iles de la Société

On télégraphie de San Francisco que les îles dont se compose l'archipel ne s'élèvent qu'à une vingtaine de pieds au-dessus du niveau de la mer ; les habitants ont dû se réfugier dans les cocotiers, mais seuls, ceux qui se trouvaient sur les bords les plus élevés, ont pu échapper au désastre.

Les survivants, amenés par l'*Excelsior*, ont gagné son bord en parcourant à la nage la distance de 3 milles qui séparait le navire du sommet des arbres vers lesquels ils s'étaient réfugiés.

La plupart des survivants se trouvent sans ressources et sans vêtements ; on craint qu'un grand nombre d'entre eux ne succombent avant l'arrivée des secours. Les autorités françaises ont pris de promptes mesures et expédié deux navires de guerre avec de l'eau douce, des provisions et des vêtements. Un croiseur italien s'est joint à eux.

EN ESPAGNE

Les anarchistes à Barcelone

A Barcelone, les anarchistes ont essayé de faire déclarer la grève générale, mais ils n'ont pas réussi.

Hier matin, ils ont tenté d'empêcher la publication des journaux, la circulation des tramways, d'arrêter les voitures de boulangers et de bouchers, mais les gardiens de la paix et la gendarmerie ont eu raison des quelques groupes de perturbateurs ; deux de ces derniers ont été arrêtés.

Toute la journée, les gendarmes ont escorté les tramways.

Le Scandale Princier

Le divorce de la princesse de Saxe

Le tribunal extraordinaire de Dresde, dans l'affaire entre le prince héritier et la princesse de Saxe, a prononcé le divorce pour cause d'adultère commis par l'épouse avec M. Giron et a mis les frais à la charge de l'inculpée.

EN ITALIE

La santé de M. Prinetti

L'état de M. Prinetti continue à s'améliorer, mais les médecins parlent d'une convalescence assez longue.

En cet état de choses, le Roi a conféré l'intérim du ministère des Affaires étrangères au vice-amiral Morin, homme calme, qui ne changera rien à la politique suivie par M. Prinetti. C'est le vice-amiral Morin qui organisa l'escadre pour la visite de Toulon.

AU GUATEMALA

L'état de siège

L'état de siège a été proclamé dans la République du Guatemala.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. LOCKROY

La séance est ouverte à 2 heures 20.

M. Fernand David, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

La loi de Finances

Suite de la discussion de la Loi de finances.

Les Bouilleurs de cru

On procède au scrutin public à la tribune sur la disjonction des articles 11 à 29 relatifs aux bouilleurs de cru.

L'appel nominal est ordonné.

Nombre de votants . . 487
Majorité absolue . . . 244
Pour 209
Contre 278

La demande de disjonction n'est pas adoptée.

Le ministre des finances dit qu'il accepte l'amendement exonérant de la déclaration les petits bouilleurs ne possédant pas plus de un hectare de vignes, ou qui ne sont propriétaires que de 50 arbres fruitiers au plus.

M. Poincarré n'accepte pas cette concession.

M. Plissonnier monte à la tribune avec un alambic et explique la manière de se livrer à la fabrication clandestine de l'alcool.

L'article 11, visant les déclarations que doivent faire les fabricants ou marchands d'appareils propres à la distillation, est adopté.

L'article 12, visant la circulation des appareils de distillation est également adopté.

La Chambre passe ensuite à la discussion de l'article 13.

M. Cunéo d'Ornano développe un contre-projet tendant à remplacer les articles 13 à 21 par des dispositions supprimant les licences et tous les droits sur les vins, et fixant les droits sur les alcools, suivant le cas, à 220 et 200 francs.

Après une vive discussion, ce contre-projet est rejeté par 425 voix contre 20.

Les deux premiers paragraphes de l'article 13 sont adoptés.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

AVIS DE MESSE

Toutes les messes qui seront célébrées, en l'église Saint-Jean, jeudi, 12 courant, seront dites pour le repos de l'âme de

Madame Sébastien Gavini

La famille assistera à celle de 10 heures.

AVIS DE MESSE

CONGRÉGATION DES DAMES

Une messe pour le repos de l'âme de

Madame Totti-Ruelle

sera célébrée jeudi, 12 courant, à 9 heures, à l'Oratoire de l'Immaculée Conception.

Les Congréganistes sont priées d'y assister.

AVIS DE MESSE

Une messe anniversaire sera célébrée jeudi, 12 courant, à 10 heures, dans l'Oratoire de l'Immaculée Conception pour le repos de l'âme de

Madame Charlotte Baettig
Née AIROLA

AVIS DE MESSE

Une messe de sortie de deuil sera dite, en l'église Saint-Jean, le vendredi, 13 février, à 10 heures du matin, pour le repos de l'âme de

M. Pierre Nepveu

Cette-Bastia-Marseille et retour

Le vapeur *Albert* chargera à Marseille et Cette vers le 25 février pour Bastia.

Pour frêt s'adresser :
Agence Maritime, 25, Quai de la Fraternité, Marseille.
M. Albert Monge, armateur, Cette.
M. Arthur C. Southwell, Bastia.

AVIS

La Boulangerie Centrale MARTIN, rue de l'Opéra, 7, mettra en vente à partir de dimanche, 8 courant :

Pain Viennois et Lyonnais	0,40 le k.
Pain d'Aix . . .	0,40 —
Pain biscuit 1re qualité.	0,35 —
Pain biscuit 2e qualité.	0,30 —

Un ouvrier continental est spécialement attaché à la Maison.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

SYPHILIS
TRAITEMENT VÉGÉTAL
S'adresser à M. le Docteur STAEM, à Maisons-les-Lille (Nord), qui répond gratuitement et envoie ses Brochures explicatives sous enveloppe fermée.

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819
Fonds réalisés : **200** millions
Valeurs assurées encours :
200 millions.

S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie Le Phénix, à Bastia, 17, Bd Paoli.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle d'avoir à se méfier de certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord
Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 20 février
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Eukaro* chargera vers le 17 février.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES
Superphosphates d'Os et Minéraux
Dosages garantis sur facture
LOUIS LACHÈVRE
MARSEILLE, 27, rue des Princes, MARSEILLE
DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos
On demande des représentants

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires
Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'Acétylène
Un mécanicien est attaché à la maison

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve & Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers au marteau, Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Pointes de Paris [illegible]
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins *Orenga*.

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le **Cigare Mattei**.
A demander dans tous les débits.
On ne fume pas ce bon cigare,
On le hume, tellement il est rare

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARTON DU GIGER CAMERA

Dépositaire pour l'Exportation, M. CAMUGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

Demandez partout l'excellente
Eau-de-vie du Mirador.
Dépositaire : SIMON DAMIANI, angle des rues Miot et Napoléon, 31, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

Malades! 800000
[illegible]
F. E. Ellis, 17, rue d'Hauteville, Paris

Le COURRIER de la PRESSE
fondé en 1880 A. GALLOIS, Directeur
21, Boulevard Montmartre, PARIS
[illegible]

MAUX DE JAMBES
VARICES — DARTRES
DÉMANGEAISONS — PLAIES
ULCÈRES — ECZÉMAS
Guérison assurée — Soulagement immédiat
PAR
L'EAU PRÉCIEUSE
Préparation recommandée par un grand nombre de Médecins
DES MILLIERS D'ATTESTATIONS DE GUÉRISONS
[illegible]
Pharmacie DEPENSIER, à ROUEN
[illegible]

LE MONITEUR
DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2e, 3e et 4e Nos.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 36 francs
ABEL GOUBAUD, Editeur, 3, r. du 4 Septembre

L'Absinthe CUSENIER Oxygénée
C'est ma santé
APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
21 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER
Direction : 226, Boulevard Voltaire, Paris

AVEC 4 SOUS (20 CENT. PAR JOUR) FAIRE FORTUNE
Gros lots 500.000 fr.
250.000 f., 100.000 f., 50.000 f., etc.
Pour 20 centimes (QUATRE SOUS p. j.) on participe aux SIX tirages annuels, lots de 500.000 fr., 250.000 fr., 100.000 fr., 50.000 fr. Le souscripteur a droit à l'intégralité des lots sans aucune retenue, serait-il de 500.000 francs. Celui qui [illegible] est assuré de toucher toujours au moins presque trois fois ses versements. — Ecrire et demander la notice explicative au Directeur de la
Caisse générale, 38, rue [illegible], Paris.

A louer présentement

1. Un appartement meublé et non meublé au 2me étage, maison Fantauzzi, 15, place Saint-Nicolas.

2. Magasins de l'ancienne imprimerie Fabiani donnant sur le Boulevard du Palais et la rue de l'Opéra.

3. Villa avec jardin et propriété situés à Toga.

S'adresser pour le tout à la maison L. N. Mattei et Cie, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

Prime Artistique

Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie à M. d'Albaret, peintre-photographe, villa Cecconi, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photo-fusain, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.

Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.

Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.

Des spécimens de ces superbes Portrait sont exposés dans nos vitrines.

La petite photographie est rendue intacte.

La Cie Générale des Pétroles
pour l'Eclairage et l'Industrie
ayant son siège à Marseille
a l'honneur d'informer les consommateurs de Pétrole pour l'**Eclairage**, l'**Industrie**, l'**Automobilisme**, qu'elle vient de nommer comme ***Agents Généraux Dépositaires*** de tous ses produits et marques pour la Corse
MM. L. N. MATTEI et Cie de Bastia
chez lesquels ils trouveront
Pétrole épuré en barils et en caisses.
Pétrole de luxe dit *Photoline* en bidons de 5 litres.
Essence de Pétrole dite *Naphtacycle* en barils et en bidons pour *Tricycles et Automobiles*.
Essence dite *Benzine* pour Teinturiers, Dégraisseurs.
S'adresser :
L. N. MATTEI et Cie à Bastia
ou à leur Succursale à Ajaccio.

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFES
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

ASSURANCES d'ÉPARGNE
[illegible]
Un HÉRITAGE pour la Famille ;
Une RETRAITE pour la Vieillesse ;
Une DOT pour les Enfants.
GRESHAM [illegible]

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI, [illegible] paquet.

L'un des Gérants [illegible]
MATTHIEU OLLAGNIER
Bastia, Imprimerie Ollagnier

28e ANNEE VENDREDI 13 FEVRIER 1903 No 38

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00075
BIBLIOTHEQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Raymond
SOLEIL : (heure actuelle)
Lever, 6 h. 34 m. — Coucher, 4 h. 58 m.
Lune : Pleine, le 11 — Dernier quart., le 18
FÊTE DE DEMAIN : Saint Blaise.

12 Février

LES INSTITUTEURS

Au cours de la discussion du budget de l'instruction publique, il était impossible que la question du « *péril primaire* », qui préoccupe à juste titre tous les amis de l'enseignement, ne fût soulevée devant la Chambre. Malheureusement, elle l'a été par un orateur qui est avant tout un homme de parti, — M. Syveton. L'on a perdu de vue sa conclusion, qui était fort raisonnable, mais dont il n'a pas l'invention ; l'on n'a prêté d'attention qu'à ses violences de langage, qui ont excité d'autres violences pareilles ; et cela n'a fait qu'une séance orageuse de plus, se terminant par un ordre du jour tellement platonique et anodin qu'il a été voté à l'unanimité.

Ce n'est pas que d'excellentes choses n'aient été dites, dans ce débat fiévreux et troublé. M. Georges Leygues, M. Ribot, M. Chaumié, ont exposé ce qu'il convient de penser des rapports de la politique et de l'enseignement primaire. Chacun de ces trois orateurs apportait à la tribune son tempérament particulier, insistait de préférence sur tel ou tel côté de la question. Sur le fond, ils sont d'accord. Avec son éloquence ardente, M. Georges Leygues s'est écrié que les instituteurs doivent être les « pionniers de l'idée laïque. » Mais la pensée de M. Georges Leygues n'est évidemment pas qu'ils doivent aller exercer leur apostolat dans les réunions électorales. « Les instituteurs, a dit M. Chaumié, forment de bons citoyens et enseignent l'amour de la patrie et de la République ». Est-ce là faire de la politique ? L'enseignement de la morale civique relève-t-il de la politique ?

En tout cas, c'est cette politique-là et non point une autre, que M. le Ministre de l'instruction publique permet aux instituteurs. Et il est tout à fait d'avis, comme M. Ribot, qu' « il faut défendre les instituteurs contre la politique, » si l'on entend parler de cette « politique de parti, de personnes et de coterie, » de laquelle Jules Ferry détournait déjà les maîtres de l'enseignement primaire. « Une école pour un parti, une école pour une coterie, leur disait Ferry, vous seriez cela quand vous êtes les instituteurs de la France et de la patrie ? » On constate qu'il y a une entente parfaite, une tradition constante entre les hommes d'Etat qui se sont succédé depuis vingt-cinq ans au ministère de l'instruction publique.

Cette discussion n'a donc pas été tout à fait inutile. Mais il n'en est pas moins regrettable qu'elle n'ait pas eu de sanction. La sanction nécessaire, c'était le vote d'une proposition enlevant la nomination des instituteurs aux préfets, à qui elle appartient depuis 1854, pour la remettre aux recteurs. Pour qui connaît tant soit peu l'atmosphère parlementaire, dès l'instant que M. Syveton, *nationaliste*, faisait adhésion à ce projet, il devenait évident qu'il ne serait pas voté. Avec ou sans M. Syveton, l'idée était, est et *restera juste*. Tous les républicains en étaient partisans sous l'Empire, à une époque où le député du 2e arrondissement n'était pas né. Des *publicistes*, qu'on ne pourrait sans ridicule soupçonner de nationalisme, ont réclamé cette réforme avant que M. Syveton eût bien voulu s'en occuper.

Au banquet de la Société pédagogique, en décembre dernier, devant M. le Ministre qui présidait, M. Liard, vice-recteur, MM. Bédorez, May, Bourdeley, etc., tous fonctionnaires ou hommes politiques notoirement républicains, M. F. Comte, délégué des instituteurs au conseil supérieur de l'instruction publique, disait : « Nous avons vu, nous voyons encore tous les jours des politiciens sans vergogne lier le sort de l'école au sort très précaire de leurs destinées électorales, en faisant de l'instituteur leur homme-lige, en le rabaissant au rôle, non pas même de propagandiste d'une doctrine, mais d'agent d'une coterie au service d'une personnalité. » M. Comte demandait la nomination par les recteurs, et terminait par ces mots : « Au nom de l'intérêt supérieur du pays et pour le salut de la République, nous vous supplions, Monsieur le Ministre, de nous affranchir au plus tôt des politiciens. »

M. Raoul Allier, rédacteur au *Siècle et à l'Européen*, auteur de la *Cabale des Dévots*, professeur à la Faculté de théologie protestante, qui ne passe pas précisément pour suspect de tendances réactionnaires, n'a pas attendu non plus le discours de M. Syveton pour faire campagne en faveur de la nomination par les recteurs. Il le considère comme un remède indispensable pour conjurer le « péril primaire, » c'est-à-dire les difficultés du recrutement des instituteurs. Si les jeunes gens ne veulent plus de cette carrière, ce n'est pas seulement, d'après M. Raoul Allier, parce qu'on y est mal payé ; c'est parce que l'asservissement aux politiciens, assuré par l'intermédiaire des préfets, est une perspective peu régalante pour des hommes épris d'indépendance et de stabilité. D'ailleurs, M. Raoul Allier rappelle que la nomination par les recteurs figurait déjà au programme de la Société des Amis de l'école, fondée il y a quelques années par M. Ferdinand Buisson. Faudra-t-il abandonner les meilleures idées de M. Buisson et le traiter en clérical, parce qu'il aura plu à M. Syveton de penser comme lui une fois par hasard ?

(Temps).

L'Election Sénatoriale

Circulaire de M. de Carbuccia
AUX ÉLECTEURS SÉNATORIAUX de la Corse

M. Pierre de Carbuccia, membre du Conseil général, adresse la circulaire suivante aux électeurs sénatoriaux de la Corse :

Messieurs les Délégués Sénatoriaux,

Je vous dois une explication :

Dès que j'ai appris que, sur l'initiative de mes deux concurrents, MM. Malaspina et Astima, l'accord s'était fait à Paris, entre les députés de l'Ile, pour présenter M. Ranc à vos suffrages, dimanche prochain, j'ai pensé que le choix d'une personnalité étrangère à la Corse était pour notre pays une nouvelle et suprême humiliation, et j'ai de suite protesté en déclarant que j'aurais maintenu ma candidature.

Rien ne me paraît, en effet, justifier un pareil choix, et si j'en juge par l'expérience qui a été faite pendant la dernière législature d'un sénateur étranger à l'Ile, je ne crois pas que le pays ait beaucoup à se féliciter de la décision prise.

M. Ranc n'invoque d'autre titre à votre confiance que son républicanisme ; cela suffit-il, pour que nous l'accueillions dans notre représentation corse, et, si vraiment les services qu'il peut rendre à la République sont si réels, comment expliquer que les hommes politiques, qui, au Parlement, paraît-il, ont fort applaudi au choix de nos députés, ne lui aient jamais réservé dans leur département, un siège soit à la Chambre, soit au Sénat.

La Corse subit, depuis quelques années, une crise économique d'une violence inouïe ; chacun s'efforce, dans la mesure de ses moyens, de porter remède à cette situation et d'alléger ses besoins, mais encore faut-il connaître ces besoins, et s'il est vrai, comme on l'assure, que l'état de santé de M. Ranc ne lui permettra pas de venir en Corse, comment pourra-t-il se rendre compte des intérêts qui lui seront confiés ?

C'est pour ces raisons que j'ai refusé d'approuver un choix que j'ai jugé fatal à mon pays, et que, tout en regrettant de me trouver en désaccord avec plusieurs de mes amis politiques, j'ai voulu maintenir ma candidature.

Je viens, donc, en toute confiance, faire appel à vos sentiments d'indépendance, et je vous demande, dans l'intérêt de notre cher pays, de repousser une candidature étrangère et d'accueillir ma protestation de Républicain et de Corse.

Je vous prie d'agréer, MM. les Délégués, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

PIERRE DE CARBUCCIA,
Conseiller général.
Bastia, le 12 février 1903.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Ferdinand Corteggiani est nommé sous-chef de la sûreté à Saïgon.

— M. Lucciardi, sergent surveillant à la prison militaire de Marseille, est nommé sergent appariteur au conseil de guerre de Toulouse.

— M. Alberti, commis principal des postes et télégraphes à Cannes, est nommé receveur à Tonnerre.

— M. Bianchetti, surnuméraire des postes et télégraphes, est désigné pour la recette principale de Marseille.

[illegible]

14 février 1741. — Paoli, que nous avons vu quitter Campoloro afin de diriger les opérations contre San Pellegrino, se rend à Penta et ordonne à l'artillerie de cerner la Tour.

Palmes Académiques

Ont été promus au grade d'officier de l'instruction publique,

MM.
Campi Louis, percepteur, Ajaccio.
Carbone Jules, publiciste, Ajaccio.
Conti Lucien, bâtonnier de l'ordre des avocats, Guelma.
général Michel, gouverneur de la Corse, Bastia.
Morachini Louis-Maurice, employé au ministère de l'instruction publique et des beaux arts,
Niccolai Alexandre, avocat, Bordeaux.
Pinelli Emile, conducteur principal des ponts et chaussées, Ajaccio.
Pinelli François-Joseph-Lucien, chef de bureau au ministère des finances.
Salvarelli Joseph, chef de division à la préfecture du Var.
Santelli Antoine-Auguste, avoué, Bône.
docteur Santelli Rodolphe, conseiller général, Ile-Rousse.

L'Etat des Officiers des réserves

Sur le rapport du ministre de la guerre, le Président de la République a signé le 15 janvier 1903 le décret ci-dessous, modifiant le décret du 31 août 1878, portant règlement sur l'état des officiers de la réserve et de l'armée territoriale.

Art. 1er. — L'article 1er du décret du 31 août 1878 est modifié comme il suit :

Art. 1er. — Le grade des officiers de

---

144 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

— Et cela n'est pas toujours fâcheux pour les ministres, remarqua Maxime en riant.

— Monsieur a raison, dit Vinet ; à bon embrouilleur, salut !... Mais, pour en revenir à notre paysanne, par suite de la déchéance des Sallenauve, tombée dans la misère et dans une condition très inférieure à sa naissance, elle se présenta d'abord en solliciteuse, et il est à croire qu'avec une générosité consentie à propos on l'eût immédiatement amortie. Mais il est à croire aussi qu'elle ne fut pas fort satisfaite de l'accueil fait à sa requête par maître Achille Pigoult ; car, en sortant de chez lui, elle se rendit sur la place du marché, et avec le concours d'un praticien de village dont elle était venue accompagnée, elle se répandit sur le compte de mon bien aimé collègue de la Chambre en propos fort peu réjouissants pour sa considération ; disant, tantôt, qu'il n'était pas vrai que le marquis de Sallenauve fût son père ; tantôt, qu'il n'était pas vrai qu'il y eût même un marquis de Sallenauve encore existant. Dans tous les cas, sa conclusion était que le Sallenauve de nouvelle date était un sans-cœur, qui méconnaissait ses parents ; mais elle ajoutait qu'elle saurait bien lui faire rendre gorge, et qu'avec l'aide de l'habile homme venu pour lui prêter l'appui de ses conseils, M. le député pouvait être tranquille et qu'on le ferait danser.

— Je ne m'y oppose pas, répondit Rastignac ; mais, à l'appui de ses affirmations, cette femme est sans doute munie de quelques preuves ?

— Voilà justement le côté faible de l'affaire, repartit Vinet ; mais laissez-moi poursuivre. A Arcis, mon cher ministre, le gouvernement a dans le commissaire de police un fonctionnaire aussi dévoué qu'intelligent. En circulant dans les groupes, comme c'est son habitude les jours de marché, il recueillit quelques-uns de ces méchants propos de la paysanne, et, allant aussitôt sonner à la porte de M. le maire, il demanda à parler, non pas à monsieur, mais à madame Beauvisage, à laquelle il conta ce qui se passait.

— C'est donc un homme tout à fait nul, demanda Rastignac à Maxime, que ce candidat dont vous nous aviez fait bonne bouche ?

— Juste l'homme qu'il vous fallait, répondit M. de Trailles ; inepte au dernier point. Aussi n'est-il rien à quoi je ne sois décidé pour réparer cet échec déplorable.

— Madame Beauvisage, reprit Vinet, éprouva aussitôt le besoin de causer avec cette femme à la langue si peu mesurée, et, pour se procurer avec elle une entrevue, ce ne fut pas trop mal s'y prendre que d'ordonner à Groslier, le commissaire de police, d'aller la trouver d'un air menaçant, comme si l'autorité désapprouvait les légèretés qu'elle se permettait sur un membre de la représentation nationale, et de lui intimer l'ordre de se rendre immédiatement chez M. le maire.

— C'est madame Beauvisage, demanda Rastignac, qui eut l'idée de cette façon de procéder ?

— Oui, positivement, répondit Maxime ; c'est une femme très entendue.

— Pressée vivement, continua le procureur général, par la mairesse, qui, pour procéder à l'interrogatoire, avait eu soin de se munir de la présence de son mari, la paysanne fut loin d'être catégorique : la manière dont elle s'était assurée que le député ne pouvait être le fils du marquis, et la certitude que, d'un autre côté, elle prétendait avoir de la non-existence de ce dernier, ne furent pas, à beaucoup près, établies d'une manière triomphante ; des on dit, des rumeurs vagues, des inductions tirées par le praticien du village, voilà à peu près tout ce qui put être recueilli.

— Alors, fit remarquer le ministre, où tout cela mènera-t-il ?

— Absolument à rien, au point de vue du Palais, répondit le procureur *général* ; car cette femme serait en mesure d'établir que la reconnaissance du nommé Dorlonge est un caprice du marquis de Sallenauve, qu'elle n'aurait pas qualité pour faire un procès en désaveu. Aux termes de l'article 339 du Code civil, un intérêt né et actuel donne seul le droit d'attaquer la reconnaissance d'un enfant naturel ; en d'autres termes, il faut qu'il y ait ouverture de la succession au partage de laquelle l'enfant dont la naissance est contestée serait admis à se présenter.

— Votre ballon se dégonfle bien ! dit le ministre.

— Que si, au contraire, poursuivit Vinet, exposant toujours, la brave femme prend le parti de contester l'existence du marquis de Sallenauve, d'une part, elle se déshérite, car elle n'aurait certes rien à prétendre dans la fortune d'un homme qui ne serait plus son parent ; et, d'autre part, c'est au ministère public, et non à elle, qu'il appartient de poursuivre le fait d'une supposition de personne, qu'elle serait après tout au plus à dénoncer.

— D'où vous concluez ? dit Rastignac avec cette brièveté de parole qui, pour un parleur trop prolixe, est un avertissement d'être plus concis.

— D'où je conclus que, judiciairement parlant, la paysanne de Romilly ferait, en poursuivant l'un ou l'autre des procès, une spéculation détestable, puisque l'un des deux serait perdu d'emblée par elle, et que de l'autre, qu'elle ne peut pas même intenter, elle ne tirerait absolument aucun avantage ; mais, politiquement parlant, la chose prend un tout autre aspect.

A suivre.

POUR LES SOINS DE LA PEAU
rien n'est meilleur que l'emploi régulier et quotidien de la
CREME SIMON
POUDRE et SAVON SIMON
MÉDAILLE D'OR, Paris 1900
J. SIMON, 59, rue du Faubourg Saint-Martin PARIS

réserve et des officiers de l'armée territoriale est conféré par décret du Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, conformément aux articles 31 de la loi du 24 juillet 1873 et 41 de la loi du 13 mars 1875. Il constitue l'état de l'officier et ne se perd que par l'une des causes ci-après :

1. Radiation des cadres prononcée dans les formes et les conditions prévues par les articles 2, 3, 4 et 5 du présent décret ;

2. Démission acceptée par le Président de la République ;

3. Perte de la qualité de Français prononcée par jugement ;

4. Condamnation à une peine afflictive ou infamante ;

5. Condamnation à une peine correctionnelle pour délits prévus par les articles 379 à 408 du Code pénal ;

6. Condamnation à une peine correctionnelle d'emprisonnement et qui, en outre, a placé le condamné sous la surveillance de la haute police et l'a interdit des droits civiques, civils et de famille ;

7. Destitution prononcée par jugement d'un conseil de guerre ;

8. Révocation prononcée dans les formes et les conditions prévues par les articles 6 et 7 du présent décret.

Revue Hebdomadaire

Paris, le 7 février 1903.

La tendance a été irrégulière cette semaine bien qu'au fond assez ferme. Le 3 0/0 reprend à 100,07.

Les Fonds Etrangers ont été agités : le 4 0/0 Serbe finit aux environs de 80 fr. Les Sociétés de Crédit restent soutenues. La souscription relative à l'augmentation du capital de la Société Générale aura lieu du 16 au 21 courant. Elle comprendra 80.000 actions de 500 fr. libérées de 250 fr., qui seront émises à 665 fr. soit par conséquent 355 francs par titre à verser en souscrivant.

En Banque, l'action Société Française de Tramways Electriques et de Chemins de Fer, bien influencée par l'augmentation des recettes des Tramways Electriques en Espagne, s'inscrit à 75,68 et l'obligation à 4 1/2 à 457.50. Les Mines de Fer de Filfila montent à 128 50.

Pour convertir ses Bons du Trésor 5 0/0, émis en 1899, le Royaume de Roumanie va contracter un emprunt de 125.000.000 de francs, en Obligations 5 0/0 amortissables en 40 ans. Les porteurs de Bons, présentés jusqu'au 17 février, au Comptoir d'Escompte, à la Banque de Paris et des Pays-Bas et à la Société Générale, reçoivent l'équivalent en obligations 5 0/0, plus une bonification de 11 fr 25 en numéraire, de la valeur nominale des bons du Trésor présentés à l'échange.

Nos Grands Chemins ont été peu traités.

Information Financière. — Rappelons que la Compagnie des Moteurs à Gaz et Constructions Mécaniques ouvre une souscription publique à 17.000 actions nouvelles au prix de 130 frs, payables comme suit : 35 frs en souscrivant, 25 frs à la répartition, 25 frs le 15 mai, 25 frs le 30 juin. Un droit de préférence est réservé aux propriétaires d'actions anciennes.

La Compagnie reçoit directement les souscriptions ; mais, elle informe les actionnaires que le Comptoir d'Escompte, le Crédit Industriel et Commercial, la Société Générale, le Crédit Lyonnais, et toutes leurs agences, ainsi que la Banque Suisse et Française, délivreront des récépissés de dépôts d'actions anciennes pour la justification du droit de préférence, et recevront les versements de souscription d'actions nouvelles, pour le montant en être porté au crédit de la Compagnie. Le solde des titres sur lesquels le droit de préférence n'aurait pas été exercé sera réparti entre tous les souscripteurs indistinctement, au prorata du nombre de titres souscrits par eux. La souscription sera close le 19 février.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

AJACCIO. — Peu d'hommes, dans notre pays, peuvent présenter comme M. Louis Campi, le distingué percepteur de la ville d'Ajaccio, une série de travaux et de recherches historiques aussi intéressants et poursuivis dans un but unique avec un patriotisme inlassable : faire l'apologie de la Corse et de ses grands hommes.

Aussi, en le nommant officier de l'instruction publique, le gouvernement n'a récompensé que des mérites réels et incontestés ; d'un bout à l'autre de la Corse on a applaudi à cette distinction, car les ouvrages de M. Campi sont lus dans toute l'île, et partout on apprécie le talent de l'historien et les sacrifices qu'il s'impose pour la gloire et la prospérité de sa ville natale.

Nous sommes très heureux d'adresser à M. Campi nos félicitations les plus sincères.

⁂

ILE-ROUSSE. — Une foule de parents et d'amis, aussi nombreuse qu'émue et recueillie se pressait ce matin dans l'église de l'Ile Rousse, où l'on célébrait une messe de Requiem pour le repos de l'âme d'Etienne Lanata dont nous faisions ces jours derniers un juste éloge dans les colonnes de ce journal.

Nous ne reviendrons donc pas sur les qualités de cœur et d'esprit du défunt dont la vie, trop courte, hélas ! n'a été qu'un long exemple ; nous dirons, toutefois, que dans cette circonstance, la famille Lanata a reçu une nouvelle expression des vifs et sincères regrets que cause à la population Ile Roussienne toute entière la disparition de cet homme de bien, de ce cœur chaud et bon, de cet ami sûr et dévoué qui avait pour devise ces trois mots qui sont comme le symbole de sa belle existence : Amour, devoir, travail.

Deux superbes couronnes avaient été déposées sur le catafalque ; elles portaient les inscriptions suivantes : « A notre cher et regretté bienfaiteur, les ouvriers de l'Ile-Rousse. »

« A notre cher et regretté patron, et bienfaiteur, les ouvriers de Monticello. »

Voilà qui parle assez haut, et ce touchant hommage, rendu par ces braves gens, par ces vaillants du labeur de chaque jour qui ont obéi à une pensée noble et généreuse en écoutant la voix de la reconnaissance, est plus éloquent que la plus belle oraison funèbre.

Alors qu'ailleurs le travail est aux prises avec le capital, il est consolant et réconfortant tout à la fois de constater que dans notre beau pays de Corse, patrons et ouvriers marchent unis, la main dans la main, mettant ainsi en pratique ces sublimes paroles du Christ : « Aimez-vous les uns les autres. »

Ce témoignage de reconnaissance fait autant d'honneur à ceux qui le donnent qu'à la mémoire de celui qui en est l'objet, et la famille Lanata, si cruellement éprouvée, trouvera dans ces marques non équivoques de sympathie, sinon une consolation, du moins un adoucissement à sa profonde affliction. — X.

⁂

AJACCIO. — Le président de la République a adressé une lettre de félicitations à M. Casile Jean-Simon, journalier, à Ajaccio : le 16 novembre 1902, a arrêté un cheval emporté.

Savon princesse Hakuba, Victor Vaissier nouveau parfum 0 fr. 75 c. le pain.

Phares et Balises

Par arrêté en date du 31 janvier dernier, M. le Ministre des travaux publics a ouvert un crédit de 45,500 francs applicable aux travaux ci-après :

Entretien des phares et du balisage	38,500
Port de Bastia. — Construction de 2 tourelles en maçonnerie sur les musoirs des jetées du Dragon et du Môle Génois	7,000

Chambre de Commerce

La Chambre de Commerce s'est réunie hier, à 3 heures et demie, pour procéder à l'installation des nouveaux membres élus, et au renouvellement de son bureau.

Ont été réélus pour une période de deux ans :

MM.

Ajaccio Jean-Jacques, président ;
de Suzzoni Philippe, vice-président ;
Thiers Dominique, secrétaire-trésorier.

Société des Courses d'Ajaccio

Deuxième jour
Dimanche 8 mars 1903

Prix de la Société des Courses de Bastia : 500 francs.
offerts par la Société des Courses d'Ajaccio et une médaille de vermeil offerte par la Société des Courses de Bastia — 350 frs. et la médaille au premier — 150 frs., au second.

Course au trot monté ou attelé pour tous chevaux de 4 ans et au dessus nés et élevés en France, mais résidant en Corse au moins depuis le 1er janvier 1903. — Poids 4 ans 62 kilos ; 5 ans et au dessus 67 kilos ; Poids libre pour les chevaux attelés. Les chevaux d'origine Corse avanceront de 200 mètres — Tout gagnant d'un premier prix se montant à 300 frs au moins reculera de 150 m. — de deux premiers prix de 250 mètres — de trois premiers prix de 350 m. — au dessus de cinq premiers prix il reculera de 500 m. — Les chevaux attelés avanceront de 50 mètres — Entrée 20 frs. — Distance : 3.800 m., environ.

Prix du Département : 1.000 frs. offerts par le Conseil Général de la Corse ; 700 frs., au premier ; 200 au second ; 100 au troisième.

Course plate pour tous chevaux de 4, 5, et 6 années et élevés en Corse. — Poids 4 ans 60 kilos ; 5 ans 64 kilos ; 6 ans 66 k. ; Les chevaux de Pur Sang Anglais porteront 5 kilos de surcharge ; de Pur Sang Anglo-Arabe 2 kilos. Les chevaux inscrits sur la liste officielle des chevaux de Demi-Sang bénéficieront de 2 kilos de décharge. — Entrée 25 frs., (au fonds de courses). Distance : 1.800 mètres environ.

Premier prix de la Société Sportive d'Encouragement : 1.000 frs. offerts par la Société Sportive d'Encouragement — 700 frs. au premier ; 200 frs, au second ; 100 frs, au troisième. La moitié des entrées au second et l'autre moitié au troisième après que le quatrième aura doublé la sienne.

Course plate pour tous chevaux de 3 ans nés et élevés en Corse. — Poids 60 kilos. Les chevaux de Pur San Anglais porteront 5 kilos de surcharge ; de Pur Sang Anglo-Arabe, 2 kilos. Les chevaux inscrits sur la liste officielle des chevaux de Demi-Sang, bénéficieront de 2 kilos de décharge. — Entrée 25 francs. — Distance : 1 800 mètres environ.

Prix des Dames : 400 francs.
un objet d'utilité militaire d'une valeur de 260 francs au premier ; un objet d'utilité militaire d'une valeur de 100 frs., au deuxième ; un objet d'utilité militaire d'une valeur de 40 frs., au troisième, offerts par la Société des Courses d'Ajaccio (nouveau règlement du Ministre de la Guerre du 2 juin 1902.)

Steeple-chase militaire de deuxième série pour officiers en activité de service montant des chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe) inscrits sur les contrôles, provenant des remontes de l'Etat ou achetés par les Commissions de remonte des corps, n'ayant jamais gagné de course publique à obstacles et n'ayant pas été chez un entraîneur public depuis six mois au moins avant le jour de la course. — Poids : chevaux de demi-sang, 72 kilos, chevaux de pur sang, 77 kilos. Tout cheval ayant gagné un ou plusieurs steeple-chase militaires de deuxième série portera 3 kilos de surcharge par course gagnée dans cette série. — Sera exclu tout cheval ayant gagné quatre steeple-chase militaires de deuxième série ou un steeple-chase militaire de première série. L'officier qui montera son cheval recevra 3 k. de décharge ; distance : 3.000 mètres.

Signé :

Le Président,
San Vito Alata.

Les Commissaires,
Cte E. Forcioli Conti.
Jacques Stefanopoli.
Dominique Vico.

Port de Bastia

Par arrêté du 31 janvier 1903, M. le Ministre des travaux publics a ouvert un crédit de 29,169 fr. 69 applicable aux travaux d'amélioration du port de Bastia et d'aménagement du nouveau quai de rive. (Décret du 25 juillet 1895).

Bourses des Lycées et Collèges de Garçons

L'examen des bourses dans les lycées et collèges de garçons aura lieu à Ajaccio et à Bastia, le jeudi 2 avril prochain.

Nous prévenons les candidats et leurs familles que, sous peu de jours, sera mise en vente, dans notre librairie, une nouvelle édition de la brochure de M. Isnard, secrétaire de l'inspection académique de la Corse, sur les bourses des lycées et collèges de garçons qui contiendra outre le programme nouveau de l'examen, des explications précises et intéressantes sur le nouveau plan d'études secondaires.

Prix, à notre librairie 0,50. Ajouter 0,10 pour l'envoi par la poste.

Nos Exportations

De Bastia à Marseille, en janvier :
Détail des chargements :

Du 1er janvier : Oliva 9 b. châtaignes ; à ordre 54 b. dito ; G. Boyer 10 b. farine dito ; Charpentier 1 panier gibier ; Cie Transatlantique 3 s. haricots, 7 b. farine chât., 5 b. chât. ; Bernardy 780 s. antimoine ; Drimaracci 28 corb. poissons ; Bron et Cie 2 f. légumes ; Ch. Rolland 36 f. extrait gallique ; Coddo 10 b. chât. ; Clément 111 s. charbon ; à ordre 26,000 k. bois de buis ; Rey 7 b. chât. ; Massena 30 s. charbon.

Du 5 janvier : Nègre et Cie 17 b. liège ; Belmonti 3 b. farine chât. ; Charpentier 4 b. chât., 2 pan. gibier ; Ch. Rolland 22 f. acide gallique ; Fil et Cie 4 f. vin ; Grimini 5 c. fromage ; Flori 1 b. farine châtaig. ; Juny aîné 16 b. liège ; Ch. Moretti 4 f. légumes ; Camagli 4 f. vin, 4 f. huile ; Clembini 3 b. px 1 c. gibier ; Saravelli 10 b. farine chât., 5 b. chât., 1 f. légumes ; Valette 46 b. chât., 3 b. dito ; Messag. Univ. 141 c. fromages ; Cie Transatl. 7 b. chât. ; à ordre 35 c. poissons ; J. Goutis 46 s. os et cornes, 6 s. vx drap ; Musso 3.730 plat. noyer ; Fraissinet 16 f. vieille ferraille ; à ordre 8 b. px préparées ; Charpentier 5 p. gibier ; Ballini 50 s. charbon ; Boniffacy 3 f. huile ; Pietri 4 b. farine chât. ; Clément 31 s. charbon ; Chauvassaigne 2.000 b. buis ; à ordre 29 c. lég. frais ; Oliva 6 b. chât., 6 b. farine dito ; à ordre 5.500 k. buis, 42 b. lapins, 5 b. chât. ; Montepegano 122 s. charbon ; Charpentier 71 b. chât. ; Robert 1 f. vin, 10 s. citrons, 20 c. dito ; Agresti 83 s. charbon ; Cie Fraissinet 1 bord. vin ; à ordre 30 corb. poissons frais.

Les Ports de la Corse

Par arrêté du 31 janvier dernier M. le Ministre des travaux publics a ouvert un crédit de 27,286 fr. 11 c. applicable aux travaux ci-après :

Ajaccio ; Reconstruction de l'appontement des Salines.	2,328 22
Etablissement du dallage du quai Napoléon . .	1,657 86
Sagone. — Construction d'un débarcadère . . .	14,000 00
Macinaggio. — Dragages du port	3,300 00
Ile-Rousse. — Réparations d'avaries au talus extérieur de la jetée . . .	5,000 00

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 12 février

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 8°, à midi, + 17 3, à 7 heures du soir + 10°. Maxima, + 14, Minima, + 7 8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 774 mm. midi, 773 mm. 6 heures du soir, 771 mm.

Vent. — dans la matinée, O. léger. Dans l'après-midi, S. E. faible.

Etat du ciel, découvert.
Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Ecole navale

Le nombre des élèves à admettre à l'Ecole navale en 1903 a été fixé à cinquante-cinq.

⁂

Le temps

Notre pauvre Corse est vraiment le pays des surprises : les météorologistes ne sont pas plus heureux que les politiciens. Pendant que les prévisions de ces derniers étaient démolies par les évènements en janvier et février, nous jouissons depuis deux semaines d'un splendide printemps, malgré les prévisions peu encourageantes des savants météorologistes. Souhaitons qu'en ce qui nous concerne ils se soient trompés pour tout le mois de février et que les jours réservés aux fêtes de carnaval soient resplendissants de soleil.

⁂

Eaux et forêts

M. Santuaggio, garde général des eaux et forêts, est inscrit sur le tableau d'avancement pour le grade de sous-inspecteur.

⁂

Défense mobile

Le contre-torpilleur *Lévrier*, commandé par M. le capitaine de frégate Illard, est arrivé dans la matinée, venant de Bonifacio, et s'est amarré au Nouveau-Port.

⁂

Nouveau confrère

Nous venons de recevoir le premier numéro de l'*Echo de la Corse*, journal hebdomadaire, politique et littéraire, qui se publie à Paris sous la direction de M. Jean Ambrosini.

« Ce journal est fondé en vue de la défense des intérêts matériels de la Corse, » dit M. Ambrosini, dans son programme. Nous ne pouvons donc que lui souhaiter une cordiale bienvenue et un bon succès.

⁂

Occasion

Appareil Acétylène à vendre.
S'adresser au bureau du journal.

⁂

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30, boulevard Paoli, Bastia.

⁂

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

⁂

A louer

A louer, au 1er avril, le 1er étage de la maison située au dessus des magasins Marinetti.

S'adresser au bureau du journal.

— On demande un appartement de 3 à 5 pièces non meublées.

S'adresser au bureau du journal.

— Appartement à louer rue de la Banque, 3, au 2me.

S'adresser au bureau du journal.

— Un appartement de quatre pièces, boulevard du Palais, 11, au 1er étage.

S'adresser au bureau de la Cie du Gaz. de 4 à 6 heures du soir.

⁂

Vaccinations gratuites

Les vaccinations gratuites seront faites, tous les jeudis, à l'hôpital civil, de 10 heures à 11 heures du matin.

⁂

Au Port

Le vapeur *Balkan*, capitaine Berardi, est arrivé de Livourne avec 40 tonnes et 9 passagers.

— Le vapeur *Insulaire*, capitaine Udino, est arrivé de Nice avec 25 passagers, et 32 tonnes.

Le désespoir est-il votre hôte?

Généreuse

M
A
R
M
E
Y

LYON, le 4 Avril 1902.
Messieurs. En 1898, ma fille Geneviève eut la fièvre typhoïde ; pendant un mois elle fut entre la vie et la mort et c'est à grand'peine qu'elle en réchappa, mais dans quel état hélas ! les yeux cernés, le visage tout pâle, en proie à d'épuisantes insomnies, maux de tête fréquents, nuits agitées et souffrant d'une maladie de [illegible] ; elle s'était complètement anémiée. Elle ne pouvait reprendre le dessus, son état faisait ma désolation. Cependant tout est pour le mieux maintenant : elle est âgée de 12 ans 1/2 et si j'ai le bonheur de lui voir posséder une mine superbe indice de sa bonne santé, c'est parce que je lui ai fait prendre de l'Emulsion Scott, celle-ci l'a complètement guérie. Marmey, 15, rue Vauban.
Messieurs Delouche et Cie, Paris.

La Fièvre Typhoïde est une de ces terribles affections qui, laissant après elles une grande faiblesse, assombriraient tous les jours de votre existence. Ce qui reste donc à faire après la typhoïde ou toute autre fièvre spécifique — toutes les fièvres affaiblissant la constitution du malade — c'est de *régénérer*, fortifier, reconstituer la santé. Ceci s'obtient au mieux — en toutes parties du pays aussi bien qu'à Lyon — en employant l'Emulsion Scott, le meilleur reconstituant de France. L'Emulsion Scott déracine la faiblesse qui suit la fièvre avec une certitude, une célérité qui font plaisir à voir.

L'Emulsion Scott seule guérit : imitations ou substitutions ne guérissent pas. De l'Emulsion Scott on a tout imité, excepté son pouvoir de guérir. Un pêcheur portant sur son dos une grosse morue, voilà la marque de l'Emulsion Scott ; pour éviter les contrefaçons *exigez donc le flacon Scott avec le pêcheur*, votre guérison est ainsi assurée. L'Emulsion Scott, qu'aiment les enfants, est parfaitement savoureuse et digestible ; c'est une émulsion de la plus pure huile de foie de morue avec des hypophosphites de chaux et de soude (les meilleurs éléments constitutifs du sang, des os et des tissus). Elle est vendue dans toutes pharmacies toujours en flacons (enveloppés de papier couleur saumon), jamais en litres. Pour recevoir franco un échantillon, mentionner ce journal en adressant 0 fr 50 de timbres à Messieurs Delouche et Cie, 2, place Vendôme, Paris.

Bourse de Paris

	11 février.	12 fév.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.95	99.90
— 3 p. 0/0 amortis.	99.60	99.60
— 3 0/0 nouveau .	—	

Dépêches de la Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

UN ARTICLE
DE
M. ARÈNE

L'*Eclair* publie ce matin un article de M. Emmanuel Arène exposant pourquoi le député d'Ajaccio ne peut pas prendre part à l'interpellation de demain. Puisqu'il est obligé de partir pour la Corse, il espère pouvoir s'expliquer au retour, et, en attendant, il donne dans l'*Eclair*, de nombreux exemples qui prouvent qu'au ministère de la guerre, on a toujours considéré la Corse comme une terre d'exil pour les Officiers disgraciés.

La Terre d'Exil

Voici un des passages de l'article de M. Emmanuel Arène :

« Le plus beau pays du monde perd beaucoup de ses charmes, lorsqu'on s'y considère comme en exil.

» Déjà, les fonctionnaires civils, quand on les envoie en Corse, même avec avancement, se font un peu l'effet d'être déportés. Il leur échappe parfois des réflexions désobligeantes sur les habitants, qui eux ne méritent jamais de leurs hôtes, et cela pourrait donner prétexte à des conflits, s'il n'y avait, précisément parmi ces fonctionnaires eux-mêmes, d'excellents esprits qui savent à l'occasion rendre justice au pays et lui parler en amis.

C'est ainsi que dernièrement, lors de la rentrée des cours et tribunaux, un magistrat éminent, M. le procureur général Noguères, prononçait un remarquable discours, où, avec un tact infini, il faisait la juste part des défauts et des qualités des Corses, et leur donnait les conseils les plus sages, les plus précieux et les plus éclairés.

» Dans l'armée aussi, je m'empresse de le dire, nous avons des amis, et si tous les Officiers ne sont pas contents d'être en Corse, il n'est que juste de déclarer que leur chef dans l'île, le brave, vaillant et sympathique général Michel, gouverneur de la Corse, ne donne pas du tout l'impression d'être en exil et qu'il aime le pays autant qu'il y est aimé. »

L'article se termine en exprimant le regret que les errements des ministères précédents soient continués sous le général André, qui est venu naguère dans l'île, et qu'il y a été reçu avec beaucoup de déférence et de cordialité.

Interview de M. Arène
AVEC
LE MINISTRE DE LA GUERRE

M. Emmanuel Arène a vu dans la journée le ministre de la guerre, à qui il a annoncé son départ pour la Corse et son désir de reprendre la question à son retour.

Déclarations du général André

Le général André a protesté de ses excellentes intentions pour la Corse, et il a affirmé que jamais il n'avait songé à la considérer comme un lieu de déportation. Il n'oubliait pas, a-t-il dit, la façon cordiale dont il y avait été reçu, et combien il était revenu émerveillé de ce beau pays.

La seule raison qui a pu quelquefois y faire envoyer des officiers disgraciés, est qu'il est naturellement plus loin que les autres, mais le ministre veillera à ce que cette fâcheuse interprétation ne puisse plus être donnée à l'avenir.

Le lieutenant Véron

Quant au lieutenant Véron, qui faisait plus particulièrement l'objet de l'interpellation de M. Arène, cet officier n'aura pas à se rendre à Bastia, puisqu'il doit entrer à l'Ecole supérieure de guerre. La question se trouve donc réglée en ce qui le concerne.

Le général Michel

Le ministre de la guerre a enfin ajouté qu'il comptait prouver que la Corse n'était pas considérée par lui comme une terre d'exil, puisqu'il allait nommer divisionnaire le général Michel, qu'il estime beaucoup, et dont sa présence en Corse suffirait pour démontrer que ce beau pays n'était pas seulement affecté aux Officiers disgraciés.

M. Emmanuel Arène a remercié le ministre de sa déclaration relative au général Michel, dont l'avancement si justifié sera particulièrement bien accueilli en Corse, où le gouverneur est estimé et aimé de tous.

Le tableau d'avancement

Le député d'Ajaccio a ensuite promis au ministre de lui rapporter de Corse un travail complet, qui prouvera que non seulement les officiers envoyés là-bas sont considérés comme en disgrâce, mais qu'ils sont même oubliés sur le tableau d'avancement.

Conseil Général

ÉLECTIONS DE BASTIA

Les électeurs des cantons de Terranova et de Terravecchia sont convoqués, pour le 1er mars, à l'effet d'élire un membre du conseil général, en remplacement de MM. Gaudin et de Carafla, démissionnaires.

NOS REPRÉSENTANTS

MM. Emmanuel Arène, Astima, Gabrielli et Malaspina ont quitté Paris, ce soir, pour se rendre à Marseille, d'où ils s'embarqueront vendredi soir pour Ajaccio.

Nos représentants arriveront samedi matin à Ajaccio.

Brillant mariage

Ce matin a été célébré le mariage de Mlle Marguerite Maestrati, fille de notre distingué compatriote, M. le docteur Maestrati, vice-président du Conseil général de la Corse, avec M. Barthélemy Becker, ingénieur-électricien.

Les témoins de la charmante mariée étaient MM. Emmanuel Arène et Astima, députés.

Dans l'assistance, qui était très nombreuse et brillante, nous avons remarqué presque toutes les notabilités Corses habitant Paris.

M. le docteur Maestrati est très connu et très estimé.

La convention franco-siamoise

La commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, réunie sous la présidence de M. Etienne, a entendu aujourd'hui, au Palais Bourbon, M. le Myre de Vilers, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine, signataire du traité franco-siamois.

M. Le Myre de Vilers a fait connaître son avis sur la convention récemment conclue entre la France et le Siam.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE

LE PROCÈS
Cattaui-Humbert

Une foule, bien plus considérable que celle d'hier, se presse, aujourd'hui, dans la salle de la 9e chambre du tribunal correctionnel de la Seine, où se déroule l'affaire Cattaui-Humbert.

Des mesures d'ordre très sévères ont dû être prises au dehors.

L'audience est ouverte à 11 heures sous la présidence de M. le président Puget, qui procède à l'audition des témoins.

Au début de l'audience, M. Crémieux, sénateur, proteste contre le rôle que lui a attribué hier Thérèse Humbert.

Me Rousseau présente la défense du banquier Cattaui dont il fait ressortir l'entière bonne foi.

Me Rousseau dit que son client a été l'un des gros prêteurs de Thérèse Humbert ; en l'espace de dix ans environ, il sortit de ses coffres plus de trois millions dont il ne put jamais obtenir le remboursement. Il usa de tous les procédés légaux pour tâcher de rentrer en possession de ses fonds, mais il avait affaire à forte partie, et il fut vaincu dans la lutte qu'il engagea avec la famille Humbert.

Dans les derniers mois de l'année 1901, M. Cattaui eut à s'expliquer sur la plainte en usure portée contre lui par Mme Humbert, et dont l'instruction avait été confiée à M. de Valles.

L'enquête fut très rigoureuse : on perquisitionna dans les bureaux du banquier, on explora même son domicile dans l'espoir de découvrir des papiers portant la trace du délit qui lui était reproché, mais on ne trouva rien de compromettant.

Les explications de M. Cattaui satisfirent M. de Valles qui rendit quelques mois plus tard, une ordonnance de non-lieu.

M. Cattaui était ainsi lavé de l'accusation porté contre lui par les membres de la famille Humbert qui sont de vulgaires escrocs.

Me Henri Robert présente ensuite la défense de Thérèse Humbert, et Me Chenu celle de Maria Daurignac.

Ces deux défenseurs soutiennent que le banquier Cattaui ne prêtait jamais à un taux inférieur au 40 pour cent.

Le tribunal renvoie la suite de l'affaire à mercredi,

AU VÉNÉZUÉLA

Exigences de l'Allemagne

On télégraphie de Washington que l'Allemagne exige du Vénézuela le paiement immédiat de 100.000 dollars.

M. Bowen a refusé d'accepter cette proposition jusqu'à la décision de la Cour arbitrale de La Haye.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. Fallières

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Goïteron, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

Le Service de deux ans

Suite de la 1re délibération : 1. sur la proposition de M. Rolland tendant à modifier la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, et ayant pour objet la réduction à deux ans de la durée du service dans l'armée active ; 2. sur la proposition de loi de M. le comte de Thévenon, tendant à diminuer progressivement le temps d'incorporation sous les drapeaux et à le réduire à une durée minimum de une année de service actif ; 3. sur la proposition de loi de M. le vicomte de Montfort, tendant à modifier la loi de recrutement du 15 juillet 1889, et à réduire progressivement à deux années la durée du temps du service actif.

Article 31
Bases du service

La discussion est reprise sur l'article 31, relatif à la durée du service.

Amendement Mercier

Le général Mercier développe un amendement acceptant le service de deux ans, mais autorisant le ministre de la guerre à conserver un certain nombre d'hommes sous les drapeaux pendant la troisième année, si les rengagements sont insuffisants.

Le ministre de la guerre combat l'amendement du général Mercier.

M. de Freycinet appuie les observations présentées par le ministre.

L'amendement du général Mercier, dont la discussion occupe toute la séance, est repoussé par 196 voix contre 44.

La suite de la discussion demain.

Chambre des Députés

Présidence de M. Guillain

La séance est ouverte à 2 heures 20.

M. Lebrun, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Le centenaire de Quinet

MM. Brisson et Buisson présentent une proposition portant que la Chambre sera représentée au fêtes du centenaire d'Edgar Quinet.

La proposition est adoptée.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

La loi de Finances

Suite de la discussion de la Loi de finances.

Les Bouilleurs de cru

Plusieurs députés, partisans des bouilleurs de cru, déposent et développent une série d'amendements.

Vif Incident

Après avoir combattu ces amendements et obtenu leur rejet, le ministre des finances, voyant que l'on continue à en présenter de nouveaux, s'écrie impatienté : « Vous voulez donc protéger les fraudeurs la

M. Lasies proteste énergiquement contre les paroles du ministre qui sont une insulte pour les députés et leurs électeurs.

Après quelques explications l'incident est clos.

Les amendements

D'autres amendements sur l'article 13 sont successivement mis aux voix et rejetés.

M. Chapuis dépose un amendement interdisant au débitant de boissons de Paris de posséder des appareils propres à la distillation.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

L'ensemble de l'article 13 est adopté par 313 voix contre 220.

La Chambre adopte ensuite l'article 14 relatif au visa des dépenses, et à la formalité du scellement de l'appareil de distillerie.

Les articles 14, 15 et 16 sont adoptés avec de légères modifications.

L'AFFAIRE HUMBERT

A la séance de demain, M. Binder déposera une interpellation sur le rôle des ministres et des hommes politiques dans l'affaire Humbert et sur les conditions dans lesquelles furent attribuées certaines croix de la Légion d'honneur.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Mori et ses enfants ; M. et Mme Noël [illegible] et leurs enfants ; M. et Mme Pierre [illegible] et leurs enfants ; M. et Mme Antoine [illegible] et leurs enfants ; M. et Mme Antoine [illegible] et leurs enfants ; M. et Mme Dominique Sanguinetti et leurs enfants ; M. et Mme Alexandre Giorgi et leurs enfants ; M. Noël Figarella, de Marseille ; M. et Mme Bruno Guastella et leurs enfants ; M. et Mme Noël [illegible] et leurs enfants ; M. et Mme Sauveur Franceschi ; M. et Mme Jean-Baptiste [illegible] et leurs enfants ; M. et Mme [illegible] et leurs enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Dominique Mori
Patron pêcheur, (canotier de Sauvetage.)

leur époux, père, beau-frère, gendre et oncle, décédé à Bastia, le 12 février à l'âge de 57 ans, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 13 du courant à 1 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, 42, Rue du [illegible].

00076

AVIS DE MESSE

Une messe de sortie de deuil sera dite, en l'église Saint-Jean, le vendredi, 13 février, à 10 heures du matin, pour le repos de l'âme de

M. Pierre Nepveu

AVIS DE MESSE

Une messe de sortie de deuil pour le repos de l'âme de

Madame Guasco
née Lucciantoni

sera célébrée à la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, au nouveau-port, samedi matin, à 10 heures.

Etat Civil

MARIAGES

Cagnazzoli Philippe, employé à l'imprimerie municipale de Paris, de Loreto, et Cagnazzoli Pauline-Marie, commerçante, de Bastia.

DÉCÈS.

Mori Dominique, marié, 57 ans, de Bastia.

NOURRICE

Bonne nourrice de campagne prendrait volontier enfant chez elle. S'adresser Leoni, Mausoleo de Brando.

A VENDRE

Fonds de charcuterie et de bureau de tabac, cours Sebastiani, en face la caserne Marbeuf.

MAGASIN A LOUER

rue Marbeuf. S'adresser au bureau du journal.

Cette-Bastia-Marseille et retour

Le vapeur *Albert* chargera à Marseille et Cette vers le 25 février pour Bastia.

Pour frêt s'adresser :
Agence Maritime, 25, Quai de la Fraternité, Marseille.
M. Albert Monge, armateur, Cette.
M. Arthur C. Southwell, Bastia.

AUX AMATEURS DU BON VIN

M. Oreste BIAGINI
Bastia, 5, Avenue Carnot, 5, Bastia,
a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0,40 et 0,50 le litre.
AU DEMI-GROS 0,35 et 0,40 le litre.
VIN CORSE et D'ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 le fiasco.
Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de [illegible], le prix de vente à la consommation est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en dame-jeannes, en barils, en bordelaises et en petits fûts au choix du client.

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense
Diplôme d'honneur avec Médaille d'or
a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, boulevard Paoli, 14.

MAISON

L. N. MATTEI & Cie

Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes. Grand choix de tabacs en feuilles pour fabrication de cigares. Fournitures complètes pour bureaux de tabacs. Cigares et cigarettes de la Havane et de toutes provenances. Cigarettes d'Orient, Algériennes, Egyptiennes, Russes, Américaines, Belges, Suisses et Havane, cigarettes de toutes sortes sans colle, faites à la main et à la machine. Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte.

L'excellent Cigare MATTEI
le meilleur à 10 centimes

CIGARES EN BOITES

Boîtes de 100 cigares	
Baigneuse	2.50
Elisa	2.50
Isabella	2.50
Le Corse	3.50
Mascotte	3.50
El Patente	3.75
Trabucos E. R.	4.25
Mercurio	4.25
Judith	4.25
Uppmann	4.50
Bianca (Princesse)	5.00
Londrès	6.50
Bensurel P.	7.00
Térésita	7.00
Colombi	9.00
Colombi	12.00
Los Ciboléros	10.00

Boîtes de 50 cigares	
Elisa	1.50
Mascotte	2.00
Judith avec bague	2.25
Bouts coupés	2.50
Genny Lind	3.75
Mignon	4.25
Velo	4.80
Americana	4.50
Mexicana	4.50
Amiral Gervais	4.50
Plantadores	6.00
Flor de Cabineto	7.00
Hermelia	7.00
Milady	8.00
Semiramis	8.50
Flor de Libelar	8.00
Otello	10.00
Impériales	10.00
Mattei (doré)	4.00
Mattei (avec bague)	3.00
Le Commandeur	3.50

Boîtes de 25 cigares	
Annonusoo argentés	2.25
República	1.25
Da Capo	1.25
El-Fluente	1.25
Attencion	1.25
Duo	1.25
Mascotte	1.25
Graziosa	1.50
Juditta avec bague	1.50
Capitto	2.00
Le Commandeur	2.25
Gloria Mundi	4.00
Monitor	4.00
La Cultura	4.25
Flor Mabanera	4.50
Récompensa	5.00
Concordia	9.00
Henri Clay	9.00
Villar de Villar	10.00

Boîtes de 10 cigares	
Flor de Bellard	4.00
Palomas	4.00
Elisa Habana	2 50
Petit Mattei	0,75
Cuba	0,70
Brésil	0,40
Coquettas avec plume	0,40

Cigares en paquet de 20 (le mille)	
Cigares Bandes Raphia (A)	15.00
— — (B)	16.00
— Bandes roses	19.00
— Courants	20.00
— Tordus	20.00
— Longs et Fins	20.00
Façon Ajaccienne longs E. G.	22.00
Bandes dorées	24.00
Courts	24.00
Japon	24.00
Havane grand Trabucos	24.00
10 Trabucos	26.00
Pressés extra	35.00
	le mille
Cigares Toscans	44.00
Vevey longs	40.00
Vevey courts	19.00
Vevey fins	26.00
Brissacco (avec paille)	36,00

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour.
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1830, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI paquet.

L'un des rédacteurs gérant
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia. Imprimerie Ollagnier.

28e ANNÉE SAMEDI 14 FÉVRIER 1903 N° 39

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 5, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00077
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Blaise.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 34 m. — Coucher, 4 h. 58 m.
Lune : Pleine, le 11 — Dernier quart., le 18
Fête de demain : Saint Agaton.

13 Février

LA SITUATION

L'impression produite dans les milieux politiques par la nouvelle de la scission entre les membres du groupe de l'Union démocratique est toujours très vive.

On sait, en effet, que le bloc attache une importance considérable à ce que les demandes d'autorisations soient discutées suivant les conclusions du rapport de M Rabier, c'est-à-dire en trois catégories seulement et non point une par une, ainsi que le voudrait une cinquantaine de membres du groupe présidé par M. Etienne, qui adoptent en cela les vues de M. Waldeck-Rousseau.

Or, les députés ministériels se rendent parfaitement compte que dans l'état actuel des esprits, il est plus que douteux que ce résultat soit atteint, si le Gouvernement ne pose pas la question de confiance.

Aussi les groupes de l'extrême-gauche font en ce moment une pression énorme sur M. Combes pour obtenir de lui qu'il se décide à poser la question de confiance. Mais, le président du Conseil ne veut rien entendre. On assure que s'il sortait de l'attitude neutre à laquelle il s'est arrêté, un ou deux collaborateurs l'abandonnaient aussitôt. On comprend donc facilement le cruel embarras dans lequel se trouve M. Combes.

Les radicaux-socialistes sont pleins d'inquiétude, et la *Lanterne* donnait hier, en termes dédaigneux, son congé à M. Waldeck-Rousseau. Elle ne peut pardonner à l'ancien président du Conseil, son intervention dans la discussion des autorisations demandées par les congrégations.

Un député radical ministériel nous exprimait son opinion en ces termes :

M. Waldeck-Rousseau nous a mis dans un joli pétrin en laissant les socialistes prendre place au Gouvernement.

La tyrannie de ce petit groupe est insupportable.

Il est, du reste, à remarquer que bon nombre de radicaux partagent ouvertement cet avis et montrent leur lassitude du joug imposé par le bloc.

M. Chautemps, député radical de la Savoie, a laissé échapper ces paroles significatives à la tribune, dans une des dernières séances à la Chambre :

« Ces interruptions, disait il, en s'adressant aux socialistes qui lui hurlaient aux chausses, ont une signification politique. L'enseignement que nous pouvons en tirer, c'est que nous ne pouvons vivre avec nos collègues du parti socialiste qu'à la condition d'abdiquer toute indépendance. S'il doit en être ainsi, Messieurs, nous vous tirerons notre révérence. »

Voilà où en est l'union du bloc après le replâtrage de ces jours derniers. Aussi ne faut-il pas s'étonner que les bruits de dislocation ministérielle courent plus que jamais.

M. LE LIEUTENANT-COLONEL MATTEI

M. Mattei Don-Paul est né le 12 février 1847 à Monte. A l'âge de 17 ans il s'engagea au 13e régiment d'infanterie de ligne (21 mai 1864), où il fut nommé caporal le 11 mars 1865, sergent-fourrier le 16 octobre 1867, sergent-major le 29 mars 1868.

En 1870, il suivit son régiment à l'armée du Rhin et assista aux grandes batailles des 14, 16 et 18 août (Borny, Rezonville, Saint-Privat). Promu adjudant le 29 août, il prit part au combat de Servigny-Sainte-Barbe (31 août-1er septembre) et reçut l'épaulette de sous-lieutenant le 12 septembre. Le 7 octobre, il combattit une dernière fois à Ladonchamp, fut fait prisonnier le 29 à la capitulation de Metz et ne rentra de captivité que le 21 avril 1871.

M. Mattei continua à servir au 13e de ligne, où il fut maintenu avec le grade de lieutenant par décret du 21 février 1874. Il suivit les cours de l'Ecole de tir du camp du Ruchard en 1875 et devint capitaine au 134e régiment d'infanterie le 7 décembre 1881.

En 1883 (décision du 16 avril) cet officier passa avec son grade à la compagnie de gendarmerie des Pyrénées Orientales. Il fit un stage au 9e régiment de chasseurs du 21 juin au 23 décembre 1883, puis il revint à Céret (Pyrénées-Orientales). Affecté le 8 juillet 1886 à la 19e légion de gendarmerie, il s'embarqua pour l'Algérie le 26 du même mois afin de rejoindre son nouveau poste, à Bône. C'est en Algérie qu'on lui donna la croix de chevalier de la Légion d'honneur, à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet 1889 (décret du 8 juillet).

Promu chef d'escadron à la compagnie des Basses-Alpes le 30 décembre 1893, M. Mattei rentra dans la métropole le 25 janvier de l'année suivante ; il passa avec son grade à la compagnie des Alpes-Maritimes, à Nice, le 12 juillet 1897.

Depuis, cet officier supérieur a été promu officier de la Légion d'honneur le 11 juillet 1902 et lieutenant colonel le 30 décembre suivant. Par décision du même jour, M. Mattei a été désigné pour commander la 16e légion bis de gendarmerie, à Perpignan.

(*France Militaire*).

Vieux Souvenirs

Lorsque je vis tomber les murailles du théâtre Marbeuf, qui avait amusé tant de générations, et où j'avais passé de délicieuses soirées, je fus tellement émotionné, qu'il me sembla entendre des sons et des chants d'une tristesse infinie, suivis de soupirs et de sanglots.

Mais je revins vite à moi, en songeant que de cette poussière, que je voyais se disperser dans les airs, allait surgir un monument digne de l'importance de notre ville.

Adieu donc, disais-je, vieux murs crevassés où poussait le figuier sauvage et où les chauves-souris faisaient leurs nids.

Adieu, vilaines loges en rupture de ban avec toutes les règles de l'architecture.

Adieu, vieille boîte pourrie, aux issues si étroites, que le plus petit accident pouvait produire les plus grands malheurs.

On ne verra plus des gens venir au théâtre pour faire du tapage, se battre, lancer des quolibets au chef d'orchestre, et des bouquets où les fleurs se mariaient aux radis et aux betteraves aux actrices qui avaient eu le mauvais esprit de déplaire à certains individus. On ne les entendra plus accompagner de la voix ceux qui hissaient le lustre à huile, qui, par soubresauts et oscillations, et non sans asperger toujours quelqu'un, qui lui envoyait ses malédictions, s'en allait du parterre au plafond, toutes lampes allumées.

Le public sera tellement fasciné par l'éclat des lumières, les jolis minois, les toilettes simples ou élégantes que nos ravissantes Bastiaises portent avec un goût si exquis, par la riche mise en scène, un orchestre de choix, et des artistes d'élite, que ces mauvaises habitudes disparaîtront complètement.

Les étrangers seront éblouis par toutes ces merveilles, et l'on croira, avant de descendre dans l'enfer chanté par Dante Alighieri, avoir habité quelque temps le paradis, où l'immortel auteur de la *Divina Comedia* nous montre son adorée Béatrix, rayonnante de candeur et de beauté.

Tout cela, sans compter que nous aurons une salle réservée aux fêtes, garnie de soie et de velours, avec du gaz à profusion, et un parquet élastique venu de Venise, qui bien qu'ayant traversé en gondole les arches du pont si tristement renommé, n'exhalera d'autres soupirs que ceux qui sont en vénération à la cour de Vénus et de Cupidon. Aussi les bals que l'on y donnera égaleront-ils en magnificence celui où Cendrillon laissa sa fameuse pantoufle.

Il y avait déjà longtemps que le vieux théâtre ne montrait plus que les vestiges de ses fondations, lorsque une affiche colossale nous annonça l'ouverture du nouveau.

Bastia prit un air de fête, on s'aborda joyeusement, les plus grincheux oublièrent les feuilles où figuraient les centimes additionnels, et c'est en foule que l'on s'y rendit.

Mais, comme il n'y a pas ici-bas de roses sans épines, nous apprîmes à l'entrée qu'il y avait changement de spectacle, et à la sortie changement de temps. Les *Mousquetaires de la Reine*, que l'on nous donna en échange de l'opéra, rendirent jaloux de leur succès ceux du plus grand des rois qui nous envoyèrent une grêle de projectiles de leur fabrication.

Ces deux contrariétés furent comme d'un mauvais présage pour l'avenir.

Le théâtre fut délaissé petit à petit, et le manque d'argent en aurait été la cause principale. Je crois plutôt que c'est le manque de goût.

En effet, les cercles et les tripots n'ont fait que croître et embellir, et si l'on considère en même temps tout ce qui se gaspille d'argent en joujoux, que l'on voit s'étalant partout, voire même chez l'épicier et le boulanger, on peut affirmer sans crainte d'être démenti que nous pourrions avoir comme jadis sept mois de spectacle par an.

Aujourd'hui, c'est un premier de l'an perpétuel, et si tout le globe était comme notre ville, auteurs et artistes n'auraient plus qu'à se faire marchands de jouets, et crier du seuil de leurs portes :

« Entrez, Messieurs, l'entrée est libre ; nous en avons pour toutes les bourses et pour tous les goûts ; nous en avons de très jolis, parmi lesquels : une séance de boxe, pour les amateurs de pugilat, de minuscules paquets de cartes à coins dorés, pour apprendre aux bébés le jeu du baccarat, de jolies poupées brunes et blondes pour les amoureux, des tirelires pour les avares, des veaux en cyprès doré pour les usuriers, des girouettes pour les hommes politiques, et des polichinelles pour les amateurs de théâtre. »

Des polichinelles ! oh ! non, pas de ça. Vive la musique ! vive le chant ! La musique est un art, qui a rempli le monde de sa gloire noble et pure.

Comme la fleur, elle a son langage.

Et comme il me paraît grand, l'artiste qui avec son concours interprète d'une voix forte et modulatrice les chefs-d'œuvre de nos grands maîtres.

La musique saisit l'âme, en remue toutes les fibres et les transporte jusqu'aux sphères les plus élevées.

Elle adoucit les caractères, réforme les mœurs, stimule les idées religieuses et l'ardeur du soldat.

Et comme il serait trop long d'en énumérer toutes les vertus, nous disons qu'elle sert souvent la cause des malheureux, et réjouit tellement le cœur, qu'elle y laisse une abondante provision de bonne humeur, qui sert d'éventail pour chasser, pendant les vieux jours, les gros nuages qui voudraient les assombrir.

Oh ! combien fut heureux Mozart dont l'âme s'envola, radieuse, aux accords des morceaux les plus recherchés de son célèbre répertoire, que, sur sa prière, des amis dévoués vinrent lui jouer à ses derniers moments.

Les Romains disaient : « Du pain et des amusements, » et quelqu'un a dit : « Malheur aux peuples qui ne s'amusent plus. »

145 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

— Voyons-le donc politiquement, dit le ministre, car jusqu'ici je n'entrevois rien.

— D'abord, reprit le procureur général, vous admettez bien, avec moi, qu'il est toujours possible de faire un mauvais procès ?

— Parfaitement.

— Je ne crois pas, ensuite, que vous ayez grand souci de notre plaideuse s'embarquant dans une affaire en désaveu où elle en sera pour ses déboursés ?

— Non, je vous déclare que cela m'est très indifférent.

— Dans tous les cas, vous eussiez été pris pour elle de cette sollicitude, que je vous aurais encore dit de laisser aller les choses, les Beauvisage s'étant engagés à payer tout ce qui pourra être dépensé, voire les frais du séjour de la paysanne et de son conseil à Paris.

— Enfin, dit Rastignac, pressant toujours la conclusion, voilà le procès entamé ; qu'en résulte-t-il ?

— Comment ! ce qu'il en résulte ? repartit le procureur général en s'animant ; mais tout ce que vous saurez en faire résulter, si, avant toute plaidoirie, interviennent les commentaires de vos journaux et les insinuations orales de vos amis. Ce qu'il en résulte ? mais une immense déconsidération possible pour notre adversaire, soupçonné de s'être affublé d'un nom qui n'était pas le sien ! Ce qu'il en résulte ? mais l'occasion d'une foudroyante interpellation de tribune.

— Dont vous vous chargeriez à votre compte ? demanda Rastignac.

— Ah ! je ne sais pas ; il faudrait que l'affaire fût un peu étudiée et qu'on vît la tournure qu'elle prendra.

— Pour le moment donc, reprit le ministre, tout se résume à une application telle quelle de la fameuse théorie de Basile sur la calomnie, toujours bonne à remuer parce qu'il en reste quelque chose.

— Calomnie ! calomnie ! répondit le procureur général ; c'est à savoir, et peut-être ne ferait-on que de la bonne médisance. M. de Trailles, ici présent, sait beaucoup mieux que nous comment se sont passées les choses. Il vous dira que, dans tout le pays, la disparition du père aussitôt après la reconnaissance opérée a été d'un effet déplorable ; que chez tout le monde est restée une vague impression de complications mystérieuses, ayant favorisé l'élection de l'homme qui nous occupe. Vous ne savez pas, mon cher, tout ce qui peut sortir d'un débat judiciaire savamment mijoté, et, dans ma longue et laborieuse carrière d'avocat, j'ai vu en ce genre des miracles. Mais un débat parlementaire, c'est bien une autre affaire. Là, il n'y a plus besoin de preuves, et l'on peut tuer son homme rien qu'avec des probabilités et des affirmations un peu fièrement soutenues.

— Mais voyons, pour nous résumer, demanda Rastignac en homme exact et précis, comment entendriez-vous que fût menée l'affaire ?

— D'abord, répondit le procureur général, je laisserais les Beauvisage, puisque cela leur plaît, faire tous les frais du déplacement de la paysanne et de son conseil, et ensuite tous les frais de l'instance.

— Est-ce que je m'y oppose ? dit le ministre ; en ai-je le droit et le moyen ?

L'affaire, continua Vinet, serait mise aux mains d'un avoué retors et habile ; Derroches, par exemple, l'avoué de M. de Trailles. Il saurait donner un peu d'embonpoint à un corps de procès dont vous avez fort justement signalé la maigreur.

— Ce n'est certes pas moi, répliqua le ministre, qui dirai à M. de Trailles : « Je vous défends d'engager qui bon vous semble à se servir du ministère de votre avoué ! »

— Il faudrait ensuite un avocat sachant parler comme il faut de la famille, cette chose sainte et sacrée ; qui eût bien l'air de s'indigner à la pensée des menées subreptices par lesquelles on peut essayer de s'introduire furtivement dans sa pieuse enceinte.

— Desroches vous indiquera l'homme qui convient, et ce n'est pas encore le gouvernement qui empêchera jamais un avocat de parler et d'être transporté d'indignation.

— Mais, monsieur le ministre, dit Maxime, que la froideur de Rastignac fit sortir de son rôle, jusque là passif, ne rien empêcher est-il tout le concours qui, dans cette rencontre, puisse être attendu du gouvernement ?

— Vous n'avez pas espéré, je pense, que nous fissions à notre compte le procès ?

— Non, sans doute ; mais nous avions dû nous figurer que vous témoigneriez y prendre quelque intérêt.

— Mais comment ? de quelle manière ?

— Que sais-je ? Comme le disait tout à l'heure M. le procureur général, en le faisant tambouriner dans les journaux subventionnés, en chargeant vos amis d'en colporter la nouvelle, en usant d'une certaine influence que le pouvoir a toujours sur l'esprit des magistrats.

— Grand merci ! répliqua Rastignac. Quand vous voudrez avoir le gouvernement pour complice, il faudra, mon cher Maxime, lui présenter des trames un peu plus solidement ourdies ; sur votre air affairé de ce matin, j'avais cru à quelque chose, et j'ai dérangé notre excellent procureur général, qui sait le cas que je fais de ses conseils et de ses lumières ; mais, vraiment, votre combinaison me paraît trop transparente et trop peu serrée pour qu'on n'y voie pas à travers un échec inévitable. Si je n'étais pas marié et que je voulusse épouser mademoiselle Beauvisage, je serais peut-être plus audacieux ; à vous donc de pousser l'affaire comme vous l'entendrez ; je ne dis pas que le gouvernement ne vous suivra pas de ses vœux dans la carrière, mais certainement il n'y descendra pas avec vous.

(A suivre).

Quand viendra-t-il donc, ce prince charmant, réveiller nos chars qui dorment depuis si longtemps sous la vigilance du brave concierge Marcellus, qui le chapeau de travers, et se caressant la barbe, les regarde avec amour, et attend avec impatience, pour brûler plusieurs cartouches de son vieux fusil d'ancien garde champêtre.

Sera-ce bientôt ? sera-ce aux calendes grecques ? Qui sait !

Attendons les événements.

Pinnos.

L'Election Sénatoriale

Circulaire de M. de Carbuccia

AUX ÉLECTEURS SÉNATORIAUX de la Corse

M. Pierre de Carbuccia, membre du Conseil général, adresse la circulaire suivante aux électeurs sénatoriaux de la Corse :

Messieurs les Délégués Sénatoriaux,

Je vous dois une explication :

Dès que j'ai appris que, sur l'initiative de mes deux concurrents, MM. Malaspina et Astima, l'accord s'était fait à Paris, entre les députés de l'île, pour présenter M. Ranc à vos suffrages, dimanche prochain, j'ai pensé que le choix d'une personnalité étrangère à la Corse était pour notre pays une nouvelle et suprême humiliation, et j'ai de suite protesté en déclarant que j'aurais maintenu ma candidature.

Rien ne me paraît, en effet, justifier un pareil choix, et si j'en juge par l'expérience qui a été faite pendant la dernière législature d'un sénateur étranger à l'île, je ne crois pas que le pays ait beaucoup à se féliciter de la décision prise.

M. Ranc n'invoque d'autre titre à votre confiance que son républicanisme ; cela suffit-il, pour que nous l'accueillions dans notre représentation corse, et, si vraiment les services qu'il peut rendre à la République sont si réels, comment expliquer que les hommes politiques, qui, au Parlement, paraît-il, ont fort applaudi au choix de nos députés, ne lui aient jamais réservé dans leur département, un siège soit à la Chambre, soit au Sénat.

La Corse subit, depuis quelques années, une crise économique d'une violence inouïe ; chacun s'efforce, dans la mesure de ses moyens, de porter remède à cette situation et d'alléger ses besoins, mais encore faut-il connaître ces besoins, et s'il est vrai, comme on l'assure, que l'état de santé de M. Ranc ne lui permettra pas de venir en Corse, comment pourra-t-il se rendre compte des intérêts qui lui seront confiés ?

C'est pour ces raisons que j'ai refusé d'approuver un choix que j'ai jugé fatal à mon pays, et que, tout en regrettant de me trouver en désaccord avec plusieurs de mes amis politiques, j'ai voulu maintenir ma candidature.

Je viens, donc, en toute confiance, faire appel à vos sentiments d'indépendance, et je vous demande, dans l'intérêt de notre cher pays, de repousser une candidature étrangère et d'accueillir ma protestation de républicain et de Corse.

Je vous prie d'agréer, MM. les Délégués, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

PIERRE DE CARBUCCIA,
Conseiller général.

Bastia, le 12 février 1903.

Éphémérides Corses

15 février 1757. — Naissance à Ajaccio du général sénateur Fiorella.

Bulletin Financier

Paris, le 9 février 1903.

Bien que ne clôturent pas au plus bas cours, le marché a été lourd, impressionné par les nouvelles extérieures défavorables. Notre 3 0/0 est faible à 99.[illegible], après même 99,87. Parmi les Fonds Etrangers, l'Extérieure recule à 89.80 ; le Serbe 4 0/0 se tient à 79.70.

Les Sociétés de Crédit sont fermes sans grandes variations.

Les porteurs de Bons du Trésor Roumain 5 0/0 1899 ont tout intérêt à accepter la conversion en Obligations de 500 frs de rente amortissable à 4 0/0. Celles-ci ont le même revenu et elles sont amortissables en quarante années alors que les Bons du Trésor sont remboursables au pair le 1er décembre 1904.

Demain, 10 février, sera close la souscription aux 47.000 actions nouvelles de la Compagnie des Moteurs à Gaz et Constructions mécaniques, réservées par préférence aux propriétaires d'actions anciennes. Le prix d'émission a été fixé à 130 frs, payables : 25 frs en souscrivant, 25 frs à la répartition, 25 frs le 15 mai et 55 frs le 30 juin. Les souscripteurs ont la faculté de libérer complètement leur titres en souscrivant, sous la bonification d'un intérêt de 5 0/0 l'an.

Chemins Français estimés.

Palmes Académiques

Ont été nommés Officiers d'Académie :

MM.

Ambrogi Joseph-Marius, juge d'instruction, Calvi.

Arrioli Jean, membre de la caisse des écoles du 17e arrondissement, Paris.

Benedetti, secrétaire général de la préfecture de la Lozère.

Barnardini Jean-Baptiste, ancien instituteur, juge de paix à Serra de Scopamene.

Bonelli Joseph, juge au tribunal civil, Bône.

Bozzo Louis, bâtonnier de l'ordre des avocats, Constantine.

Bruni Baptiste, juge de paix, Bastelica.

docteur Campinchi Sauveur, maire, Calcatoggio.

Casalta Jean Noël, secrétaire de la mairie, Sisco.

Casanova Joseph-Antoine, conseiller municipal, Dieppe.

Ceccaldi Louis, avocat, Paris.

Ciccoli Louis-Napoléon, mutualiste, Paris.

Delfini Jean-Baptiste, inspecteur-adjoint des égouts, Paris.

Donzella, chef de bureau à la préfecture, Ajaccio.

docteur Ferricelli Joseph, à Bastia.

Gabrielli Louis, président du tribunal civil, Corte.

docteur Giacometti Jean-Luc-Orso-Sébastien, Paris.

Giorgi Louis, président de la Société de Secours mutuels de Sainte-Eugénie, Ajaccio.

Grimaldi Ferdinand, publiciste, Paris.

docteur Guérin Louis, médecin de la maison d'arrêt, Bastia.

Lanzalavi Jean Baptiste, juge de paix, Calvi.

Loca Philippe, président du tribunal civil, Embrun.

Leonetti Jean-Dominique, conducteur des ponts et chaussées, Sartene.

Luccioni Louis-Eugène, chef de bureau à la mairie d'Alger.

Marini Marie Louis-Adolphe, publiciste, Paris.

docteur Massoni Barthélemy, adjoint au maire membre du bureau d'administration du collège, Calvi.

abbé Muracciole, desservant, Lugo de Venaco.

Orsini Jules-Marie, employé au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

Ottolini Eugène, président de la société des lunetiers, Paris.

Poggioli Jean Etienne, lieutenant-colonel de l'armée territoriale, Ajaccio.

Paoli Jacques, rédacteur au ministère de l'intérieur.

Pasqualini Charles-Martin, teneur de livres au pénitencier de Castelluccio.

Peretti Philippe-Jérôme, juge au tribunal de Sartene.

docteur Petrucci, délégué cantonal à Saint-Germain-sur-Loire.

Pieraggi Antoine, maire, Corte.

Pierangeli Henri, substitut du procureur de la République, Bastia.

Poli, receveur des postes et télégraphes, Sartene.

Polverelli Jean, greffier de la justice de paix, Sainte Marie-Siché.

docteur de Rocca Serra Antoine-Vincent, conseiller municipal, Sartene.

Roccapulo Jean-Pierre-Benoît, professeur de musique, Marseille.

Sebastiani Gustave, comptable à la direction des chemins de fer de l'Etat, Parier

Stephanopoli Patrice, conseiller du commerce extérieur, Paris.

Susini Louis, ancien maire, Frasseto.

docteur Tavera Mathieu-Benoît-Adolphe, Paris.

Varsini François-Antoine, conseiller général et maire, Marignana.

Villanova Salvator, commissaire spécial, Ajaccio.

Autour des Fêtes de Carnaval

La série des beaux jours qui se suivent et qui, espérons-le, se poursuivront, donne une activité fébrile aux organisateurs de la Cavalcade.

Le nombre des chars construits par le Comité sera cette année de trois. Outre le grand char de la musique artistement monté, garni à l'instar d'un boudoir, nous avons vu également le char sur lequel Sa Majesté Carnaval II fera son entrée triomphale dans sa bonne ville de Bastia. Si ce char est immense, c'est que Sa Majesté ne l'est pas moins.

Elle trône, superbe, le sceptre à la main, assise sur la tour qui représente les armes de la Ville. A l'avant et à l'arrière de nombreux et fidèles sujets lui font une cour assidue. Des ornements nombreux et des accessoires insolites y sont également prodigués ; mais nous en avons déjà trop dit, et MM. Romagnoli et Cussy, qui se donnent tout entiers à la construction de cette surprise, pourraient nous en vouloir de notre indiscrétion.

Une troisième corbeille, pour les bébés, sera aussi construite par les soins du Comité.

D'autres chars sont également en préparation et l'espace nous manque pour en donner un léger aperçu : nous nous rattraperons la prochaine fois.

Cette série de beaux temps, comme nous le disions au début, met la joie au cœur à tous ceux qui s'apprêtent à fêter dignement Sa Majesté Carnaval II. Il y a aussi les Jeunes qui pour s'amuser n'attendent pas cette arrivée : les dimanches surtout, de longues théories de masques, habillés passablement cette année, parcourent nos rues dans la journée et s'en donnent à cœur joie. Les dandys, eux, se parent des déguisements superbes du coiffeur Colombo et se pavanent magistralement sur les boulevards.

Eh bien, tant mieux ! qu'on profite des beaux jours : puissent-ils, en se succédant, donner le plus formel démenti à tous les météorogistes du monde.

Savon Luminol pour linge et laine

Autour des Ports

Bastia, le 12 février 1903.

Au Directeur du *Petit Bastiais.*

Vous me permettrez de venir rectifier les renseignements qu'un bon patriote vous a donné concernant l'insuffisance des quais du nouveau port. Le vapeur *Elbe* ne cale que 5m40 au lieu de 8, ainsi que l'a dit par erreur votre aimable correspondant, et malgré cela il a dû se tenir à quatre mètres de distance du quai, qui peut avoir un six mètres de fond quand il a été livré au commerce, mais qui n'en a plus que cinq aujourd'hui.

Je profite de cette occasion pour vous signaler le fait suivant : le torpilleur *Cyclone*, arrivé avant hier au port neuf pour faire sa provision d'eau, a dû la demander à la Cie Fraissinet, ce qui est très grave.

Je crois qu'il suffira d'en parler pour que notre municipalité, si soucieuse des intérêts de notre chère ville, n'hésite pas un seul instant à établir aussi des prises d'eau au nouveau port, qui seul peut recevoir des navires de l'Etat et du Commerce de fortes dimensions.

Elle aura ainsi agi comme les municipalités du monde entier.

Veuillez, etc.

Un Bastiais.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

ILE-ROUSSE. — La nouvelle de la promotion de M. le docteur Rodolphe Santelli, au grade d'officier de l'Instruction publique, a été accueillie dans toute la Balagne avec une vive satisfaction.

Depuis une quinzaine d'années que le conseiller général d'Ile-Rousse est entré dans la vie politique il n'a rien négligé au Conseil municipal et au Conseil général pour soutenir les intérêts de ses électeurs avec autant de talent que d'insistance. S'il n'a pas toujours pu obtenir ce qu'il demandait, ce n'est pas faute de persévérance dans la poursuite des revendications qu'il avait le devoir de soutenir.

Cette distinction récompense en même temps le dévouement que le distingué praticien apporte dans le soulagement des malades indigents.

⁂

VALLECALLE. — M. Poletti, professeur au lycée de Bastia, a fait don à l'école publique mixte de Vallecalle de diverses fournitures scolaires.

⁂

LURI. — Vendredi dernier, ont eu lieu en l'église Saint-Pierre de Luri, les obsèques de M. Dominique Massari, ancien président du Conseil de fabrique de Luri. Le citoyen Massari, bien qu'âgé de 90 ans, n'a jamais cessé de diriger ses travaux des champs, car c'était un des plus forts propriétaires de notre commune. D'un caractère doux et affable, il ne cessait de prodiguer le bien autour de lui.

M. Massari appartenait par son alliance à l'une des plus importantes familles du Cap-Corse, la famille de Tomei de Luri ; il a rempli successivement pendant plus de trente ans, les délicates fonctions de trésorier et de président du Conseil de fabrique de Saint-Pierre, avec zèle et indépendance.

Décédé jeudi matin, dans les bras de sa famille éplorée, il laisse des regrets unanimes parmi la population de Luri, où il ne comptait que de vraies et sincères amitiés. L'absoute a été donnée par M. le chanoine Casta, curé-doyen, assisté du vicaire Agostini et d'un Père capucin.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Franceschi, maire, Olivieri, président du Conseil de fabrique, Chatillon, trésorier, et Strenna, ancien trésorier.

Nous envoyons à l'excellent ami M. Thomas Felici, à Mme Marie-Lucie Felici, à toute la famille Felici, ainsi qu'aux familles Felici-Sisco, Pierretti, Massari, de Tomei, Olivieri, ancien professeur, Dominici, juge de paix à Santo Pietro, Vecchini, etc., l'expression de nos vifs et sincères compliments de condoléances. — DE T.

Suites d'un accident de cheval

Le capitaine Maurin, qui habite actuellement à Nontron (Dordogne), 4, place du Champ de Foire, fut, il y a quelques années, un brillant cavalier. Il y a 44 ans, comme il dressait un jeune cheval très difficile, celui-ci effrayé au passage d'une troupe de cyclistes, s'emballa et fit une course folle. A un tournant de route le cheval manqua des quatre pieds et roula plusieurs fois sur son cavalier. Celui-ci n'avait par miracle aucun mal. Son émotion avait été profonde, et depuis cette époque, le capitaine Maurin fut sujet à des vertiges et à des éblouissements, à des palpitations de cœur qui avec l'âge augmentèrent de fréquence et d'intensité. Le capitaine avait déjà essayé plusieurs traitements, mais aucun n'avait fait disparaître les vertiges et les éblouissements. On lui conseilla les Pilules Pink. Voici d'après le capitaine Maurin les résultats qu'elles donnèrent.

« Je vous fais connaître que les Pilules Pink m'ont complètement débarrassé de malaises désagréables et dangereux, je veux parler des vertiges, des éblouissements et des palpitations de cœur. Je n'ai pas cessé de souffrir à la suite d'un accident de cheval très grave. Les Pilules Pink ont en outre une influence bienfaisante sur mon état de santé. Je me sentais faible, mes jambes se refusaient parfois à me porter. Je constate que depuis que j'ai pris les Pilules Pink, je suis beaucoup plus fort. »

Il n'existe pas un régénérateur du sang, un tonique des nerfs, capable de donner des forces et de dissiper les troubles nerveux aussi rapidement que les Pilules Pink. Les nerveux, les arthritiques, les arteres, prennent presque tous les pilules Pink. Ils ont tous en effet, le système nerveux surmené, et en prenant les Pilules Pink, ils se mettent en garde contre la fâcheuse neurasthénie. Une grande actrice, célèbre dans le monde entier, qui interprète toujours des rôles écrasants, n'a pour ainsi dire, jamais cessé l'usage des Pilules Pink. Elle y puise des ressources d'énergie.

LES PILULES PINK

sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, les maux d'estomac, le rhumatisme, la faiblesse générale. Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt Gablin et Cie, pharmacien, 23, rue Ballu, Paris. Trois francs cinquante la boîte, dix-sept francs cinquante les six boîtes franco.

LES BALANCELLES ITALIENNES

Il n'est que temps que le garde-pêche *Gelo* vienne protéger les malheureux pêcheurs bastiais contre les incursions des balancelles italiennes. La nuit dernière, cinq bateaux de notre port : *Saint-Pierre*, patron Fusella Pascal, *Annunziata*, patron Sanguinetti Jean-Baptiste, *Madonna del Conto*, patron Tarolla Antoine, *Sainte-Croix*, patron Luciani Nicolas, *Annunciation*, patron Barbaggi André, pêchaient au sciabigotto à la hauteur de la Pointe d'Arco.

Vers une heure du matin ils aperçurent à moins de deux milles une flottille de balancelles italiennes : ils en comptèrent trente-six, qui se livraient à la pêche aux filets traînants. Ils se lancèrent à leur poursuite dans l'espoir de leur faire quitter les eaux françaises, mais tout se borna à un échange d'invectives.

Les barques bastiaises étaient gênées par le vent contraire, tandis que les balancelles italiennes avaient vent de bout ; elles sont restées maîtresses de la place et ont continué leur pêche.

La présence du garde-pêche sur la côte orientale mettra un terme, croyons-nous, à ces incursions si désastreuses pour nous, car les Italiens se servent d'engins prohibés et ne laissent plus rien là où ils ont passé.

Le Syndicat des pêcheurs s'est empressé de rendre compte de ces faits par télégramme à M. le Ministre de la marine.

Excursion à Rome

Pendant la Pentecôte

Un groupe de jeunes gens de notre ville a l'intention heureuse d'organiser une excursion à Rome pendant les fêtes de la Pentecôte.

Voici quel serait l'horaire projeté :

Départ de Bastia, le samedi, 30 mai, à 6 heures du soir ; arrivée à Civita Vecchia le dimanche matin à 5 heures ; à Rome, à 6 heures.

Dimanche 31 mai et lundi 1er juin, séjour à Rome.

Le retour s'effectuerait dans les conditions suivantes : départ le lundi soir de Rome à 5 heures et de Civita-Vecchia, à 6 heures ; arrivée à Bastia, mardi matin à 5 heures.

Comme on ne peut pas prévoir le nombre des excursionnistes, les prix ne pourront être fixés que d'après la réduction par une des compagnies à vapeur, suivant leur nombre.

Les personnes qui, d'ores et déjà, voudraient faire partie du groupe n'auront qu'à se faire inscrire dès maintenant chez MM. Valery et Casanova, 7, rue Napoléon, ou dans les bureaux du « Petit Bastiais ».

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Le bureau de la Section bastiaise de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, a adressé le télégramme suivant à M. Ranc :

« Le Comité bastiais de la Ligue des Droits de l'Homme adresse ses plus chaleureuses félicitations au républicain éprouvé qui a accepté de porter le drapeau de la démocratie insulaire aux élections du 15 février, et compte sur lui pour faire appliquer même en Corse les lois destinées à assurer la suprématie de la Société laïque. »

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 13 février

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 9°, à midi, + 13 4, à 7 heures du soir + 10°. Maxima, + 13 6, Minima, + 8 8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 765 mm. midi, 765 mm. 6 heures du soir, 764 mm.

Vent. — Dans la matinée, S. O. léger. Dans l'après-midi, E. faible.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Le Touring-Club

Sur la proposition de M. Castagnoni, agent-voyer en chef de la Corse, le conseil du Touring-Club de France a accordé les secours ci-après :

30 francs, aux cantonniers Casablanca Antoine, à Ajaccio, et Fabiani Jean-Baptiste, à Venaco.

25 francs, à l'ancien cantonnier Fabiani Jean-Baptiste, à Montemaggiore, et à Mme Montera Marie-Françoise, veuve d'un chef cantonnier, à Corte.

20 francs, à l'ancien cantonnier Pierribattista Jean, à Zoza, et à Mme Cecci Marie Dominique, veuve d'un cantonnier, à Evisa.

⁂

Nouveaux agents

Par arrêté de M. le Sous-Préfet, et sur la proposition de M. le Président de la délégation municipale, MM. Giudicelli et Paoletti, anciens militaires, ont été nommés agents de police, en remplacement des agents révoqués à la suite de négligence dans le service lors du vol Angeli.

⁂

Obsèques

A une heure de l'après-midi ont eu lieu les obsèques d'un brave patron pêcheur Dominique Mori, qui faisait partie de l'équipage du canot de sauvetage depuis la création de la station. Le défunt avait rempli à diverses reprises les fonctions de prud'homme. En 1890, il prit une grande part au sauvetage du vapeur italien *Persia* dans les eaux d'Aléria, et sa belle conduite lui valut une médaille d'honneur de bronze, une médaille de la Société centrale des naufragés, et une médaille d'argent de la Valeur de la Marine du gouvernement italien. Le paquebot italien avait 78 passagers, tous furent sauvés.

Ces décorations avaient été placées sur le cercueil qui était porté par des marins. La Société de sauvetage était représentée par le président de la section de Bastia, M. le Commissaire de l'inscription maritime, Bazin, et le trésorier, M. Leca, mécanicien principal de 1re classe, en retraite. L'absoute a été donnée à la chapelle de Saint-Pierre.

Nous adressons à la famille Mori toutes nos condoléances.

⁂

Patronage des Ecoles laïques

Les membres du Comité du Patronage des Ecoles laïques sont priés de se réunir aujourd'hui samedi 14 février, à 5 heures du soir, au parloir du Lycée, afin de s'occuper de la loterie et de la distribution des prix.

⁂

Mort violente

Jeudi soir, au moment où le vapeur *Adriatico*, de la Compagnie Florio Rubattino, venant de Livourne, avait terminé son amarrage, le cuisinier, Ranaldi Ange, âgé de 45 ans, a succombé à la rupture d'un anévrisme.

M. le Commissaire central, informé de cet événement, a fait transporter le corps à l'hôpital civil.

Pharmacie Teillet

Spécialité d'huiles de foies de morue garanties pures. Lorsque cet héroïque médicament est d'une pureté absolue et extrait récemment de foies frais, il est accepté par les estomacs les plus délicats et constitue un dépuratif et un reconstituant incomparables.

Pharmacie Teillet, boulevard du Palais, 10.

⁂

Cours de savoir-vivre

La Mode illustrée, qui ne ment jamais à son titre de *journal de la famille*, fait paraître dans chacun de ses numéros une suite d'articles qui constitue un véritable *Petit cours de savoir vivre* qu'il est toujours bon de consulter.

Si bien élevé soit-on, il reste toujours de petits détails qu'on ignore. Relisez les conseils d'Emmeline Raymond et suivez ceux de la nouvelle directrice, Mme Aline Raymond. Vous vous en trouverez bien.

Un numéro spécimen complet, avec gravures en couleurs, est envoyé gratis et franco. Adresser la demande 56, rue Jacob.

⁂

Absinthe Cusenier

Pour se mettre en règle avec les hygiénistes, tous les cafés sérieux ont adopté la merveilleuse Oxygénée verte Cusenier. Ses vertus bienfaisantes, jointes à ses propriétés spéciales en ont fait rapidement l'absinthe recherchée des gourmets.

⁂

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

⁂

Au Port

Le vapeur italien *Adriatico*, capitaine Barbieri, est arrivé de Livourne avec 10 passagers.

— Le vapeur *Bocognano*, capitaine Soleillier, est arrivé de Marseille avec 220 tonnes et 50 passagers.

— Le vapeur *Insulaire*, capitaine Udino, est arrivé de Livourne.

Etat Civil

MARIAGES

Parodi Jean-Baptiste, employé de commerce, et Bausa Dévote, brodeuse, tous deux de Bastia.

Maurel Antoine-Louis, négociant, et Villa Elisabeth, tous deux de Bastia.

NAISSANCES

Menghi Dominique. — Zannettini Angèle-Annonciade. — Ghio Marc.

DÉCÈS.

Zinini Marius, 21 mois, de Bastia.

Marseille-Cette-Bastia et retour

Le vapeur *Albert* chargera à Marseille et Cette vers le 25 février pour Bastia.

Pour fret s'adresser :

Agence Maritime, 25, Quai de la Fraternité, Marseille.

M. Albert Mosge, armateur, Cette.

M. Arthur C. Southwell, Bastia.

Bourse de Paris

	12 février.	13 fév.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.90	99.95
3 p. 0/0 amortis.	99.60	99.85

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

M. Viviani a accepté la candidature à l'élection législative qui doit avoir lieu dans l'arrondissement d'Aubusson, en remplacement de M. Mazière, élu sénateur.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le Cercle de Versailles

Le ministre de la guerre a fait savoir au conseil que, sur la proposition du gouverneur de Paris, il avait consigné aux troupes le Cercle catholique de Versailles.

Le centenaire de Quinet

Le ministre de l'instruction publique a présenté à la signature présidentielle le décret accordant une subvention de 4.000 francs au comité d'organisation du centenaire d'Edgard Quinet.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé ensuite de l'expédition des affaires courantes.

Nouvelles Militaires

LES GRANDES MANŒUVRES

Deux manœuvres d'armée auront lieu en automne 1903.

La première qui sera exécutée dans le Centre, sera dirigée par le général de Négrier ; la seconde, dans le Sud-Est, sera dirigée par le général Metzinger.

Le Voyage Présidentiel

Le Président de la République en Algérie

Le commandant Reibell, attaché à la maison militaire du président de la République, et M. Hennion, commissaire principal au ministère de l'intérieur, sont arrivés aujourd'hui à Marseille.

Ils s'embarqueront demain pour l'Algérie, afin d'arrêter les dernières dispositions relatives au voyage présidentiel.

L'absence de M. Loubet sera de dix-sept jours.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. Fallières

La séance est ouverte à 3 heures. M. Bérand, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Le Service de deux ans

Suite de la 1re délibération : 1. sur la proposition de M. Rolland tendant à modifier la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, et ayant pour objet la réduction à deux ans de la durée du service dans l'armée active ; 2. sur la proposition de loi de M. le comte de Thévenenc, tendant à diminuer progressivement le temps d'incorporation sous les drapeaux et à le réduire à une durée minimum de une année de service actif ; 3. sur la proposition de loi de M. le vicomte de Montfort, tendant à modifier la loi de recrutement du 15 juillet 1889, et à réduire progressivement à deux années la durée du temps du service actif.

Art. 31

La durée du service

La discussion est reprise sur l'article 31 relatif à la durée du service qui est ainsi conçu :

Tout Français doit le service militaire pendant 25 ans.

Dans l'armée active pendant deux ans ;

Dans la réserve de l'armée active pendant onze ans ; toutefois, pendant la première année, les militaires de la plus jeune classe sont à la disposition du ministre de la guerre qui peut les rappeler sous les drapeaux par ordre individuels.

Dans l'armée territoriale pendant six ans ;

Dans la réserve de l'armée territoriale pendant six ans ;

Le général Billot assure que la diminution de la durée du service amoindrira les garanties de sécurité nationale ; il ajoute que les généraux de Galliffet, Giovanninelli et Saussier, sont des adversaires du service de deux ans.

Le ministre de la guerre répond que la loi de deux ans fait partie du programme républicain.

Le général Billot demande le renvoi à la commission de l'armée.

Le renvoi de l'article 31 est repoussé par 191 voix contre 84.

L'article 31 est adopté.

Art. 32

Le Sénat passe ensuite à la discussion de l'art. 32 qui est ainsi conçu :

Le service militaire est réglé par classe.

L'armée active comprend, indépendamment des hommes qui ne proviennent pas des appels, tous les jeunes gens déclarés propres au service militaire et faisant partie des deux dernières classes appelées.

Toutefois, si l'effectif budgétaire vient à être dépassé, le ministre de la guerre pourra renvoyer dans leurs foyers un certain nombre d'hommes des services auxiliaires qui auront accompli une année de service.

Les hommes des services auxiliaires à renvoyer dans ces conditions seront désignés par un tirage au sort, effectué en premier lieu parmi les militaires de cette catégorie classé comme soutiens de famille, et ensuite, en cas d'insuffisance parmi les autres.

L'article 32, après une longue discussion, est adopté par 231 voix contre 26.

Art. 33

L'appel de la classe

La discussion s'ouvre sur l'article 33 qui est ainsi conçu :

La durée du service compte du 1er octobre de l'année de l'inscription sur les tableaux de recensement, et l'incorporation du contingent doit avoir lieu, au plus tard, le 10 octobre de la même année.

En temps de paix, chaque année, au 30 septembre, les militaires qui ont accompli le temps de service prescrit ;

Après les grandes manœuvres, la totalité de la classe dont les service expire le 30 septembre suivant peut être renvoyée dans ses foyers en attendant son passage dans la réserve.

Dans le cas où les circonstances paraîtraient l'exiger, le ministre de la guerre et le ministre de la marine sont autorisés à conserver provisoirement sous les drapeaux la classe qui a terminé sa seconde année de service.

En temps de guerre, le ministre peut appeler par anticipation la classe qui ne serait appelée que le 1er octobre suivant.

L'article 33 est également adopté.

Séance mardi.

Chambre des Députés

Présidence de M. Lockroy

La séance est ouverte à 2 heures. M. Cosyba, l'un des secrétaires, donne lecture du procès verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

L'AFFAIRE HUMBERT

Discussion de l'interpellation de M. Binder sur le rôle des ministres et des personnages politiques dans l'affaire Humbert.

M. Binder

dit qu'il est fixé sur le rôle joué par le gouvernement présidé par le caméléon Combes.

Vif Incident

Ces paroles provoquent de vives protestations.

Le président rappelle l'orateur à l'ordre.

Des bancs de l'extrême gauche, M. Binder est apostrophé par les épithètes de tartuffe et de malotru, puis le silence se rétablit.

L'orateur reprend alors la parole et continue à attaquer violemment les hommes du gouvernement.

La Censure

Le président, après avoir invité inutilement l'orateur à retirer certaines expressions, consulte la Chambre sur l'application de la censure simple.

La censure est prononcée.

Nouvel incident

M. Binder dit que la majorité a pour chefs des hommes suspects et compromis.

Le tumulte reprend avec plus de force. Les interpellations de député à député se croisent.

M. Binder, ayant attaqué le Garde des sceaux, le tumulte devient indescriptible.

Après avoir vainement tenté de rétablir le calme, le président suspend la séance.

Renvoi de l'Interpellation

A la reprise de la séance, le président du conseil demande que la suite de la discussion de l'interpellation de M. Binder soit fixée à la suite des autres. (Vives protestations).

La proposition de M. le président du Conseil est adoptée.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

La loi de Finances

Suite de la discussion de la Loi de finances.

Les Bouilleurs de cru

M. Poincarré demande la disjonction des articles 17 et suivants relatifs aux bouilleurs de cru. Il proteste contre la violation du domicile des bouilleurs de cru.

Le ministre répond qu'il faut combler le déficit causé par le fléchissement des droits de douane et par la moins value occasionnée par la loi sur les boissons.

M. Poincarré persiste dans sa demande de disjonction.

Le ministre déclare que le gouvernement s'oppose à la disjonction.

Le président de la commission fait la même déclaration.

On demande le scrutin public.

Il est procédé à cette opération.

La disjonction est repoussée par 219 voix contre 212.

Suite de la discussion demain.

AVIS DE MESSE

Une messe de sortie de deuil pour le repos de l'âme de

Madame Guasco
née Luccantoni

sera célébrée à la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, au nouveau-port, samedi matin, à 10 heures.

AVIS

La Boulangerie Centrale MARTIN, rue de l'Opéra, 7, mettra en vente à partir de dimanche, 8 courant :

Pain Viennois et Lyonnais	**0,40**	le k.
Pain d'Aix	**0,40**	—
Pain biscuit 1re qualité.	**0,35**	—
Pain biscuit 2e qualité.	**0,30**	—

Un ouvrier continental est spécialement attaché à la Maison.

AUX AMATEURS DU BON VIN

M. Oreste BIAGINI

Bastia, 5, Avenu Carnot, 5, Bastia,

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0,40 et 0,50 le litre.
AU DEMI-GROS 0,35 et 0,40 le litre.
VIN CORSE et D'ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille,
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 le fiasco.
Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de [illegible], le prix de vente à la consommation est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en dames-jeannes, en barils, en bordelaises et en [illegible] au choix du client.

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense

Diplôme d'honneur avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, boulevard Paoli, 14.

JOLI TRAVAIL A FAIRE CHEZ SOI sans connaissances spéciales, très facile, d'un rapport de 4 à 6 francs par jour, est offert de suite à Dames, Dlles et Messieurs ayant loisirs. Ecrire à M. SALINS, 130, rue Ordener Paris, (18e arr.), Maison Messager.

A louer présentement

1. Un appartement meublé et non meublé au 2me étage, maison Fantauzzi, 15, place Saint-Nicolas.
2. Magasins de l'ancienne imprimerie Fabiani donnant sur le Boulevard du Palais et la rue de l'Opéra.
3. Villa avec jardin et propriété situés à Toga.

S'adresser pour le tout à la maison L. N. Mattei et Cie, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

La Cie Générale des Pétroles

pour l'Eclairage et l'Industrie
ayant son siège à Marseille

a l'honneur d'informer les consommateurs de Pétrole pour l'**Eclairage**, l'**Industrie**, l'**Automobilisme**, qu'elle vient de nommer comme ***Agents Généraux Dépositaires*** de tous ses produits et marques pour la Corse

MM. L. N. MATTEI et Cie de Bastia chez lesquels ils trouveront

Pétrole épuré en barils et en caisses.

Pétrole de luxe dit *Photoline* en bidons de 5 litres.

Essence de Pétrole dite *Naphtecycle* en barils et en bidons pour Tricycles et Automobiles.

Essence dite *Benzine* pour Teinturiers, Dégraisseurs.

S'adresser :
L. N. MATTEI et Cie à Bastia ou à leur Succursale à Ajaccio.

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la
LESSIVE PHÉNIX

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFES
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

PHARMACIE Centrale du Nord
LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
132 et 134 Rue Lafayette.
CATALOGUE FRANCO (200 pages).
TÉLÉPHONE — USINE à St-DENIS
Dépôt Général du FER GAFFARD

LE
Salon de la Mode
TOUS LES SAMEDIS
Le plus Elégant et le plus Pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION
avec gravures noires
Un An.... 14 f. – Six Mois. 7 f 50
Le No : 25 centimes

SECONDE ÉDITION
avec 52 gravures coloriées
Un An.... 22 f. – Six Mois. 11 f. 50
Le No : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS
Adresser les demandes à M. Henry PETIT, directeur
5, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

Demandez partout l'excellente *Eau-de-vie du Mirador.* Dépositaire : Simon Damiani, angle des rues Miot et Napoléon, 31, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

Malades! 800000

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le Cigare Mattei, le demander dans tous les débits.
On ne fume pas ce bon cigare,
On le hume, tellement il est rare.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage CROISSANT

Dépositaire pour l'Exportation, M. CARUGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

L'Absinthe CUSENIER Oxygénée
C'est ma santé
APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
21 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER

SYPHILIS
TRAITEMENT VÉGÉTAL

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819
Fonds réalisés : **300** millions
Valeurs assurées encours : **300** millions.

S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie Le Phénix, à Bastia, 17, Bd Paoli.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se méfier et se garder contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord
Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 20 fevrier
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Eukaro* chargera vers le 17 février.
Pour fret s'adresser à
Arthur G. Southwell, Bastia.

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

Librairie et Imprimerie Ollagnier
Paris qui Chante
Revue hebdomadaire illustrée
des Concerts, Théâtres, Cabarets artistiques, Music-Halls
25 Centimes le Numéro
16 Pages grand format
PAPIER GLACÉ DE GRAND LUXE
Soixante Photographies inédites
des Artistes les plus connus
Dans son 1er NUMÉRO
Paris qui Chante
donne le Programme d'un Concours Musical
2.800 francs de Prix en espèces
sont attribués au Concours

Demandez et offrez dans tous les Cafés l'AMARO MATTEI, apéritif supérieur.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres, Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Apparells Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard du Cardo, 4.

Le COURRIER de la PRESSE
21, Boulevard Montmartre, PARIS
A. GALLOIS, Directeur

AVEC 4 SOUS (20 CENT. PAR JOUR) FAIRE FORTUNE
Gros lots 500.000 fr.
Pour 20 centimes (QUATRE SOUS p. j.) on participe aux SIX tirages annuels, lots de 500.000 fr., 250.000 fr., 100.000 fr., 50.000 fr. Le souscripteur a droit à l'intégralité des lots sans aucune retenue, aurait-il 500.000 francs. Celui qui se fait par inscrit est assuré de toucher toujours un sûr presque trois fois ses versements. — Écrire et demander la notice explicative au Directeur de la Caisse générale, 38, rue Rondin, Paris.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI, le paquet.

L'un des rédacteurs gérant
MATTHIEU OLLAGNIER
Bastia. Imprimerie Ollagnier

28e ANNEE DIMANCHE 15 FEVRIER 1903 No 40

00079

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 5, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Agaton.
SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 6 h. 30 m. — Coucher, 5 h. 04 m.
Lune : Pleine, le 11 — Dernier quart, le 18
FÊTE DE DEMAIN : Sainte Julienne.

14 Février

Les Curiosités de la Semaine

Sait-on à quel mouvement de fonds donna lieu le pari mutuel aux courses depuis sa fondation ?

Les services de statistique ont établi, à ce jour, le joli chiffre de un milliard, sept cent dix-neuf millions, quatre mille sept cent quarante-six francs.

Si le diable n'y a rien perdu, les pauvres non plus, car l'Etat a prélevé pour eux, sur cette somme, cinquante millions et demi.

Il faut toujours prendre les choses par le bon côté. De braves bourgeois parisiens viennent d'appliquer cette maxime philosophique dans une circonstance où ils y avaient vraiment quelque mérite. Ces bonnes gens mariaient leur fille. Et, le jour de la noce étant arrivé, ils se trouvaient à la mairie en habits de gala. On n'attendait plus que le marié, et il était difficile de commencer sans lui. L'attente, cependant, se prolongeait outre mesure, et l'on se décida à aller aux informations. Le résultat de l'enquête fut déplorable. Le fiancé avait tout simplement pris la fuite, de crainte qu'à la mairie les gendarmes ne lui missent la main au collet. Il était, en effet, réduit aux derniers expédients, ne vivait plus que d'escroqueries et se trouvait, en somme, au bout de son rouleau. Il avait donc pris le parti le plus sage, qui était de planter là toute la noce et de gagner la frontière la plus prochaine.

La fiancée pensa tomber en syncope, mais ce désespoir ne dura pas. Elle avait pour parents des gens pratiques qui lui persuadèrent que ce qui venait d'arriver était fort heureux pour elle. Cette union n'aurait pu, en effet, que tourner mal. Ce sentiment fort judicieux ne tarda pas à convaincre la jeune fille, ainsi d'ailleurs que tous les invités, et ils en furent bientôt si pénétrés qu'ils décidèrent de procéder quand même au repas de noce. Il avait été commandé pour célébrer le mariage ; il servit à fêter cette sorte de divorce avant la lettre. Avec de la philosophie et de la bonne humeur, on se tire sans peine de tous les mauvais pas...

La municipalité de Porto-Ferrajo va mettre en vente une grande partie de la bibliothèque que l'empereur Napoléon possédait à l'île d'Elbe, et, notamment, un Voltaire annoté de sa main.

Les amours de Napoléon et de Mlle Georges. Au moment où la *Tour de Nesle*, le vieux drame d'Alexandre Dumas, va être repris, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, voilà que sous le marteau du commissaire-priseur, se dispersent les ultimes vestiges de Mlle Georges, celle qui, en 1832, créa le rôle de Marguerite de Bourgogne. La tragédienne eut souvent fantaisie d'écrire ses mémoires ; il y a même des chapitres ébauchés, inachevés, mais il y en aussi qui furent menés jusqu'au bout, tel celui où elle raconte naïvement sa première entrevue, au pavillon consulaire, à Saint-Cloud, avec le citoyen Premier Consul, général Bonaparte, l'homme sans réplique. Ce fut, un soir, à l'issue d'une représentation d'*Andromaque*, à la Comédie. Hermione venait à peine d'enlever son bandeau, lorsque la porte de sa loge s'ouvrit brusquement, et dans le chambranle éclairé par les quinquets du couloir, parut la silhouette de Constant, le valet de chambre et l'homme de confiance du Premier Consul.

— Madame, dit-il, en s'inclinant respectueusement, le premier Consul vous attend à Saint-Cloud, au pavillon consulaire.... Et comme Georges, interdite de la quasi brutalité de l'invitation, balbutiait : — Quand cela ? — Ce soir même. J'ai ordre de vous ramener. — Que me veut le Premier Consul ? — Il vous le dira lui-même.

Il le lui dit en effet. Une berline mystérieuse, attelée en poste, attendait en bas, et moins d'une heure après, Hermione arrivait à Saint-Cloud. Elle consigna par écrit, dès le lendemain, le souvenir de cette première entrevue qui fut suivie de bien d'autres.

Les pièces de nickel. Nous aurons bientôt les fameuses pièces de nickel que l'on nous promet depuis la découverte de ce métal. Ces pièces de 25 centimes seront-elles, comme on l'a craint, faciles à confondre avec les pièces d'argent de un franc ? La commission du budget espère obvier à cet inconvénient par diverses dispositions : la pièce de nickel pèsera 7 grammes ; elle sera plus épaisse et plus large que la pièce de un franc ; sa tranche sera lisse et la gravure très différente de la « Semeuse. » Seize millions de ces pièces seront frappées au cours de cette année.

On a parlé du surmenage de l'école Polytechnique. Voici comment se décompose la matinée d'un « pipo » : A six heures du matin, lever. A six heures un quart a lieu l'appel dans les salles d'études, où le « pipo » reste enfermé jusqu'à huit heures et demie. A huit heures et demie, petit déjeuner. De huit heures trois quarts à neuf heures, repos. De neuf heures à neuf heures et demie, leçon à l'amphithéâtre. De neuf heures et demie à onze heures, étude de la leçon précédente.

Sous ce titre : « Le prix de la vie à Paris et à Londres, » je trouve dans un journal le petit entrefilet suivant qui me semble très suggestif : « Une unité de quarante-six articles, ayant été achetés dans les grandes maisons d'épicerie de Paris et de Londres, aux prix des catalogues, l'acheteur a dépensé 109 fr. 95 à Paris et 84 fr. 09 à Londres. Si l'on déduit les droits de douane et d'octroi (11 fr. 34 à Paris et 1 fr. 57 à Londres), on obtient un prix net de 98 fr 61 contre 82 fr. 52, soit encore 19 0/0 au détriment de Paris. »

Pourquoi la vie coûte-t-elle plus cher chez nous que chez les Anglais, se demande M Hardoin, dans le *Matin* ? Parce que nous payons plus d'impôts. Pourquoi payons-nous plus d'impôts ? Parce que nous avons une plus forte dette.

Sait-on combien Paris renferme de Parisiens nés à Paris ? A peine 36 0/0 de la population totale, alors que Berlin compte 41 0/0 d'autochtones et Saint-Pétersbourg 65 0/0. Or, le chiffre de la population parisienne étant d'environ 2 millions 300 000 âmes, cela ne fait guère que 850 000 Parisiens de Paris. Sur les 1 million 200 000 étrangers, il reste place pour un million de provinciaux, dont 750.000 viennent, certainement, de Marseille et de Toulouse — et dont les autres doivent être... également du Midi.

PIPELET.

ÉLECTIONS

Le Journal Officiel a publié le décret convoquant pour le 1er mars les électeurs des cantons de Terranova et de Terravecchia, à l'effet de nommer un représentant au Conseil général.

MM. Gaudin et de Caraffa sollicitent le renouvellement de leur mandat et resteront seuls candidats.

Quoiqu'un second tour ne soit pas à prévoir, la loi envisage cependant le cas où il pourrait être nécessaire d'y procéder le dimanche suivant.

C'est pourquoi les élections pour le Conseil municipal n'auront lieu que le 15 ou le 22 mars.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

15 février 1757. — Naissance à Ajaccio du général sénateur Fiorella.

Mérite Agricole

Ont été nommés chevaliers du Mérite agricole,

MM.

Clementi Charles-Antoine, cultivateur à Bordj-bou Arreridj, mise en valeur de plus de 200 hectares de terrain, nombreuses plantations d'arbres.

Manuelli Joseph Jean-Emmanuel, agriculteur, conseiller municipal à Bône, directeur d'une importante exploitation, plantation et greffage d'oliviers, 20 ans de pratique agricole.

Palmesani, architecte voyer de la commune de Setif, nombreuses plantations d'arbres.

Rossi Léon, propriétaire agriculteur à Clausel, travaux de défrichement et création d'une exploitation agricole importante, 15 ans de pratique agricole.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 15 février à 2 h. 1/2

1. Le Puissant,	Gutner.
2. Le Docteur Crispin,	Ricci.
3. Valse du Barbier,	Vinzano.
4. La Mascotte,	Audran.
5. Caprice (mazurka),	Carle.

Le Chef de Musique, C. MOULINES.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Le gendarme Alessandrini, de la compagnie de la Nouvelle Calédonie, passe à la brigade d'Aix.

— Le sergent surveillant Galvani, du dépôt des sections métropolitaines d'exclus à Aïn-el-Hadjar, passe au pénitencier militaire de Bône.

— M. Simoni, surnuméraire des postes et télégraphes à la recette principale d'Avignon, est nommé commis au même bureau.

— M. Nicolai, surnuméraire des postes et télégraphes en disponibilité, est nommé à la recette principale de Marseille.

Comité des Fêtes de Bastia

Programme

Sous la présidence d'honneur de MM. Collin, Premier Président ; du Général Gouverneur ; du Sous-Préfet de Bastia et du Président de la Délégation municipale.

Samedi 21 février.

A 8 heures du soir. Entrée de Carnaval II dans sa bonne ville de Bastia. Bataille de confetti sur le boulevard Paoli, éclairé à giorno.

A 10 heures et demie, Grand Bal paré-masqué dans les salons du Cercle Bastiais. (Entrée, 5 francs).

Dimanche 22 février.

A 3 heures, Concert sur la place Saint-Nicolas. Bataille de confetti.

A 8 heures et demie, Concert sur la place des Platanes. Bataille de confetti sur le boulevard Paoli.

102 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

F. Cooper

LE DERNIER DES MOHICANS

XXII.

L'Ours.

Il est plus facile de se figurer que de décrire l'effet que produisit sur David un écho si étrange et si inattendu. Il ouvrit de grands yeux ; sa bouche quoique également ouverte, resta muette sur le champ.

La terreur, l'étonnement, l'admiration, lui firent oublier quelques phrases qu'il avait préparées pour annoncer à Heyward des nouvelles importantes ; s'écriant à la hâte : — Elle vous attend ! — elle est ici ! — il s'enfuit de la caverne.

VIII

Le Sorcier

Le peu de mots que La Gamme avait adressés à Heyward ayant été prononcés en anglais, avaient été compris de lui seul. — Elle vous attend ! — Elle est ici ! — Ces mots devaient avoir un sens caché ; il portait ses regards sur tous les coins de l'appartement et n'y voyait rien qui pût servir à éclairer ses doutes.

Il n'eut qu'un instant pour se livrer à ses conjectures car le chef huron, s'avançant près du lit de la malade, fit signe au groupe de femmes de se retirer. La curiosité les avait amenées pour assister aux conjurations du médecin étranger ; cependant elles obéirent, quoique fort à regret ; dès que l'Indien eut entendu le bruit sourd de la porte qu'elles fermaient en se retirant, il se tourna vers Duncan.

— Maintenant, lui dit il, que mon frère montre son pouvoir.

Interpellé d'une manière si formelle Heyward se prépara à imiter cette sorte d'incantation et ces rites bizarres dont se servent les charlatans indiens pour cacher leur ignorance ; mais dès qu'il voulut commencer, il fut interrompu par l'ours qui se mit à gronder d'une manière effrayante. Il fit la même tentative une seconde et une troisième fois ; la même interruption se renouvela et devint chaque fois plus sauvage et plus menaçante.

— Les savants sont jaloux, dit le Huron, ils veulent être seuls ; je m'en vais... Mon frère, cette femme est l'épouse d'un de nos plus braves guerriers, chassez sans délai l'esprit qui la tourmente. . Paix ! dit-il à l'ours qui continuait à gronder ; paix ! je m'en vais.

Il tint sa parole sur le champ ; Duncan se trouva seul dans le creux d'un rocher avec une femme mourante et un animal redoutable. Celui-ci semblait écouter le bruit des pas de l'Indien avec un air de sagacité.

Enfin le bruit que fit la porte annonça qu'il était sorti de la caverne. Alors l'ours s'avança lentement vers Heyward ; lorsqu'il en fut à deux pas, il se leva sur ses pattes de derrière et se tint debout devant lui, dans l'attitude que prendrait un homme.

Duncan chercha des yeux, de tous côtés, pour voir s'il trouverait quelque arme mais il n'aperçut pas même un bâton.

Il semblait pourtant que l'humeur de l'animal eût changé tout à coup ; il ne grondait plus, ne donnait aucun signe de colère ; au lieu de conserver son mouvement régulier de droite à gauche, tout son corps semblait agité par quelque étrange convulsion intérieure. Il porta ses pattes de devant sur sa tête, sembla la secouer avec force et pendant qu'Heyward regardait ce spectacle avec un étonnement, qui le rendait immobile, cette tête tomba à ses pieds ; il vit celle de l'honnête et brave chasseur qui se livrait de tout son cœur à sa manière silencieuse de rire.

— Chut ! dit tout bas Œil-de-Faucon, prévenant une exclamation de surprise qui allait échapper à Duncan ; les coquins ne sont pas bien loin ; s'ils entendaient quelques sons qui n'eussent pas un air de sorcellerie ils nous tomberaient sur le dos.

— Mais dites moi ce que signifie cette mascarade et pourquoi vous avez risqué une démarche si hasardeuse.

— Comme une histoire doit toujours commencer par le commencement, je vous raconterai tout dans l'ordre. Après votre départ, je mis le commandant et le Sagamore dans une vieille habitation de castors, où ils ont moins à craindre les Hurons que s'ils étaient au milieu de la garnison d'Édouard, car nos Indiens du nord-ouest n'ayant pas encore beaucoup de relations avec vos commerçants, continuent à avoir du respect pour les castors. Après cela, Uncas et moi nous sommes partis, comme cela était convenu, pour aller reconnaître l'autre camp. Et à propos, l'avez vous vu ?

— A mon grand chagrin. Il est prisonnier et condamné à périr demain à la pointe du jour.

— J'avais un pressentiment que cela finirait par là, dit-il d'un ton moins gai et moins confiant.

Mais reprenant bientôt son accent naturellement ferme, il ajouta :

— Et c'est la vraie raison qui fait que vous me voyez ici ; car comment se résoudre à abandonner aux Hurons un si brave jeune homme ! Comme les coquins seraient joyeux s'ils pouvaient attacher dos à dos au même poteau le Cerf Agile et la Longue Carabine !

— Continuez votre récit et ne faites pas de digressions. Nous ne savons pas quand les Hurons peuvent revenir.

— Il n'y a pas de danger, ils savent qu'il faut laisser à un sorcier le temps de faire ses sortilèges. Eh bien ! en marchant vers l'autre camp, nous rencontrâmes une bande de ces coquins qui retournaient au leur. Uncas a trop d'impétuosité pour faire une reconnaissance ; mais, à cet égard, je ne puis le blâmer, c'est la chaleur du sang. Il poursuivit un Huron qui fuyait comme un lâche et qui le fit tomber dans une embuscade.

— Et il a payé bien cher sa lâcheté.

(A suivre)

A VENDRE

Fonds de charcuterie et de bureau de tabac, cours Sebastiani, en face la caserne Marbeuf.

Mardi 24 février.

A 2 heures, Fêtes populaires sur la Place d'Armes (Courses aux sacs, courses aux cruches, courses aux ânes, courses à la stantara, courses de vitesse, mât de cocagne).

A 8 heures et demie, Concert sur la place des Platanes, suivi d'une retraite aux flambeaux. Bataille de confetti, grand défilé de masques.

Dimanche 1er mars.

A midi et demie, Grande Cavalcade (Départ du Nouveau Port). Distribution des récompenses sur la place St-Nicolas. Bataille de fleurs et de confetti.

A 8 heures et demie, Concert sur la place Saint-Nicolas. Incinération de Carnaval. Bataille de confetti.

⁂

6e Liste de Souscription

Etienne Damasi, 20 fr. ; Anonyme, 10 ; J.-E. Ajaccio, 10 ; Ghigliermini frères, 10 ; Anonyme, 5 ; Barsotti, confiseur, 3 ; Dominique Mangavacca, 5 ; Lucciardi, confiseur, 3 ; Anonyme, 3 ; Pâtisserie Dellacasa, 2 ; Anonyme, 1 ; Anonyme, 2 ; Antoine Ferrari, 2 ; Massiani, 1 ; Veuve Joséphine Poggi, 1 ; Anonyme, 2 ; Raibaldi, 0.50 ; Caneo, 1 ; Boucherie Poggi, 3 ; Ch.-P. Bastiani, 1 ; Collari, 2 ; Veuve Laurenti, 2 ; Glacière Parisienne, 2 ; Vannucci, ferblantier, 2 ; Clavatti, 1 ; Mandricchi, 2 ; Battaglini, 2 ; Crémieux, 2 ; Griscelli Ange, 2 ; Parsius, 2 ; Figli François, 2 ; Justin, 2 ; Giabiconi, 2 ; Anonyme, 2 ; Durazzi, 2 ; Paul Gazzani, 1 ; Antoine Bottay, 1 ; Susini, 1.50 ; Epicerie Lavezzi, 2 ; Bittorini, 2 ; Angeli et Balbi, 5 ; Henri Barsanti et Cie, 5 ; Orsatelli, 5 ; Adolphe Micolin, 5 ; Boyer et Moulin, 5 ; docteur Pitti-Ferrandi, 5 ; Stagnara, 5 ; Parier, 5 ; Ch.-F. Frediani, 5 ; Barbisino, 5 ; Moles frères, 2 ; Hôtel de France, 10 ; docteur Thiers, 10 ; A.-M. Fantauzzi, 10 ; Alfonsi Jules, 2 ; Anonyme, 2 ; Cristofini, juge au Tribunal, 10.

Bulletin Financier

Paris, le 13 février 1903.

Malgré un début agité le marché est meilleur dans son ensemble, quoique toujours irrégulier. Notre 3 0/0 est lourd à 99 97. Parmi les Fonds Etrangers, l'Extérieure est à 89 90 ; la Serbe [illegible] fléchit à 79 fr. sur le bruit que l'emprunt n'aurait pas encore lieu.

Les Etablissements de Crédit présentent une physionomie très satisfaisante. Crédit Lyonnais 1.115, Comptoir d'Escompte 588, Crédit Foncier 742. L'augmentation du capital de la Société Générale s'effectuera comme nous l'avons annoncé du 15 au 21 courant. Les titres nouveaux seront émis à 605 fr., soit, déduction faite de 250 fr. restant à appeler, et 125 fr. à verser, laissant à ce prix aux souscripteurs une marge appréciable.

En Banque, l'action Société Française de Tramways Electriques et de Chemins de Fer reste ferme à 75.62. Son capital nominal de 4 millions est représenté par un actif de plus de 7 millions. Les Mines de Fer de Filfila s'inscrivent à 128 50.

La souscription aux 17.000 actions nouvelles de la Compagnie des Moteurs à Gaz et Constructions Mécaniques qui est close aujourd'hui, s'annonce comme un grand succès.

Chemins Français stationnaires.

Matinée Musicale

Mardi dernier, Mlle Gleize faisait de nouveau entendre ses élèves, dont on constate à chaque audition les remarquables progrès.

Dans le groupe nombreux de nos jeunes artistes, nous éprouvons quelque embarras à faire un choix parmi celles qui méritent le plus de compliments. Depuis les plus jeunes, jusqu'à celles qui ont terminé leurs études musicales, depuis celles qui ne peuvent encore exécuter que des morceaux sans prétention, jusqu'à celles qui abordent la grande difficulté, toutes méritent une large part d'éloges, et font le plus grand honneur à leur professeur.

C'est avec le plus vif plaisir que nous avons entendu de brillantes exécutions de nos maîtres classiques et modernes.

Citons entre autres deux valses de Chopin : En courant (Godard), le Larghetto (8 mains), et le Scherzo de la 2e symphonie de Beethoven, et plus particulièrement le final de la Sonate Pathétique, le Cavalier Fantastique de Godard, et le Prélude et Air de Grieg, que nous avons entendus avec un très vif plaisir.

Après avoir remercié Mlle Gleize du plaisir qu'elle nous a procuré en nous faisant entendre ses excellentes élèves, remercions Mmes C. et D. de celui qu'elles nous ont procuré en chantant avec un art parfait plusieurs morceaux de musique moderne et plus particulièrement *l'Alléluia d'amour*, de Faure, et la *Chanson Slave*, de Chaminade.

M. B.

SAVON DU CONGO se méfier des contrefaçons

Bourses des Lycées et Collèges de Garçons

L'examen des bourses dans les lycées et collèges de garçons aura lieu à Ajaccio et à Bastia, le jeudi 2 avril prochain.

Nous prévenons les candidats et leurs familles que, sous peu de jours, sera mise en vente, dans notre librairie, une nouvelle édition de la brochure de M. Isnard, secrétaire de l'inspection académique de la Corse, sur les bourses des lycées et collèges de garçons qui contiendra outre le programme nouveau de l'examen, des explications précises et intéressantes sur le nouveau plan d'études secondaires.

Prix, à notre librairie 0.50. Ajouter 0,10 pour l'envoi par la poste.

Céréales de printemps et acide phosphorique

On peut dire sans exagération aucune que l'acide phosphorique est le grand régulateur des récoltes de céréales. Sans lui on ne peut compter que sur peu de quantité et une médiocre qualité. C'est lui qui donne à la paille la rigidité en la rendant résistante à la verse, c'est lui qui fournit les épis bien remplis et le grain lourd, c'est lui encore qui permet de lutter plus avantageusement contre les attaques des maladies cryptogamiques. Il suffit de comparer deux champs voisins, dont l'un seulement phosphaté, pour être frappé immédiatement des différences énormes qu'ils présentent. Voici d'ailleurs des chiffres fournis par l'expérience et démontrant l'efficacité en ce cas des SCORIES THOMAS marque ÉTOILE :

M. Roux, à Bollène (Vaucluse), a expérimenté sur blé :

	Grain	Paille
500 k. Scories Thomas	2.879 k.	[illegible] k.
Pas de scories	2.245 »	[illegible] »
Excédent dû aux Scories Thomas	634 k.	2.180 k.

ce qui correspond à un bénéfice de 193 francs à l'hectare.

M. Pérast, professeur d'agriculture à Saint-Vallier (Drôme), a obtenu sur avoine, à Laveyron :

Avec 600 k. Sc. Thomas	1.256 k. de grain.
Pas de scories	983 —
Excédent	273 k. de grain.

L'essai sur orge fait chez M. Delon à Javols (Lozère), sous la direction de M. Rigaux, professeur d'agriculture, montre bien la supériorité des Scories Thomas sur les autres Scories. Il a été obtenu :

	Rendements		Excédents	
	Grains	Paille	Grain	Paille
	hl	ql	hl	ql
Pas d'engrais	7	1.700	»	»
40 000 k. fumier	9	2.000	2	300
500 Scories Thomas	18	4.100	11	2.400
500 Scories Crouzet	14	3.300	7	1.600
500 Sc. Dorzanville	11	2.700	4	1.000

Pratiquement on utilisera 400 à 600 kilos de scories Thomas, auxquelles on ajoutera suivant le besoin du nitrate de soude et un sel potassique.

Carnet Mondain

Il y avait grande foule, à Saint-Jean, foule très élégante, à l'occasion du mariage de Mlle Elisabeth Villa, la charmante fille de M. Louis Villa, le sympathique chef de la comptabilité à l'agence générale de la Compagnie Fraissinet, avec M. Antoine Maurel, un de nos négociants les plus marquants.

On ne pouvait assez admirer la taille svelte et le maintien modeste de la jeune mariée dont la riche toilette faisait ressortir davantage les attraits physiques. Hâtons-nous de dire qu'elle y joint une douceur de caractère qui promet une union des plus heureuses.

Le cortège a fait son entrée aux sons des grandes orgues que tenait M. Reginucci et dans l'ordre suivant :

Mlle Elisabeth Villa et M. Louis Villa.
Mme Maurel et M. Antoine Maurel.
Mme Louis Villa et M. Ch. Maurel.
Mme Lusinchi et M. Paul Villa.
Mme Paul Villa et M. Jules Maurel.
Mme Grego et M. Georges Villa.
Mme Cagnazzoli et M. Jean Valery.
Mme Joseph Valery et M. Joseph Valery.
Mme Georges Villa et M. Lusinchi.
Mme Micolin et M. Cagnazzoli.
Mme Jean Valery et M. Dominique Thiers.
Mme Dque Thiers et M. L. Pierangeli.
Mlle Villa et M. le Docteur Giorgi.
Mme Padovani et M. Destefanis.
Mme Gentil et M. J.-B. Carbuccia.
Mlle Lusinchi et M. Lizza.
Mme Ghilini et M. F. Ghigliermini.
Mlle Altelli et M. Gentil.
Mlle Lizza et M. André Ghilini.

Les témoins de Mlle Villa étaient son frère et son cousin, MM. Paul Villa et le docteur Giorgi ; ceux de M. Maurel, son frère et son beau-frère, MM. Charles Maurel et Augustin Lusinchi, officier d'administration de 1re classe.

M. l'archiprêtre Casanova a béni cette union et adressé aux jeunes mariés quelques conseils affectueux dans ce langage élevé dont il a le secret. M. l'abbé Zattera a célébré la messe.

Puis, à la sacristie, les époux et leurs parents ont reçu les félicitations des invités et des nombreux amis qui assistaient à la cérémonie.

Le brillant cortège s'est rendu ensuite à l'Hôtel de France, dont le grand salon avait été disposé et très artistement orné. Le menu était des plus exquis et savamment préparé. D'ailleurs, on en jugera, le voici :

Huîtres de Cancale
Suprême de Nouilles à la Frascati
Escalopes de Homard Bagration
Noisettes de Filet de Bœuf Chancelière
Croustades de Merles au Fumet alpin
Petits Pois frais Clamart
Pintadons truffés rôtis
Bombe glacée Petit Duc
Desserts variés
Café et liqueurs
Vieux blanc du Cap
Barolo cru 1897
Volnay extra
Moet et Chandon

Une sauterie a suivi le déjeuner et on s'est bien attardé dans ces salons où Mmes Louis Maurel et Villa ont fait les honneurs avec tant d'affabilité et de grâce.

Nous présentons aux jeunes époux nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

Le Mois Météorologique à Bastia

Janvier 1903

Le mois de janvier a eu 8 jours de pluie qui ont donné 42mm d'eau. La moyenne est de 8 jours et de 67mm.

L'année dernière ce mois avait eu 67mm de pluie.

La température moyenne du mois a été de 9°7, elle est inférieure de 0°8, à celle du mois de décembre.

L'année dernière la température moyenne de janvier avait été sensiblement la même, soit 9°5.

Les vents se sont répartis de la manière suivante :

4 jours S.-E. (sirocco).
7 jours N.-E. (grecale).
2 jours S.-O. (libeccio).
1 jour N.-O. (maestrale).
3 jours S. (mezzogiorno).
1 jour E. (levante).
5 jours O. (ponente).
8 jours de calme.
31 jours.

Moyennes du mois :

Température minima, 8°1.
Température maxima, 11°1.
Hauteur barométrique, 767mm.
Intensité du vent, 1.1.
Etat du ciel, 0,63 couvert.

Discours

prononcé aux obsèques de M. Jacques Arrighi de Casanova, ancien percepteur d'Ecully par M. le capitaine en retraite Nuselli, directeur de la Société lyonnaise de bienfaisance.

Messieurs,

Avant de nous séparer à jamais de l'ami que nous pleurons aujourd'hui et qui laissera parmi nous d'éternels regrets, j'ai cru devoir prendre sur moi le douloureux honneur d'adresser un suprême adieu à celui qu'une mort soudaine a enlevé à l'affection des siens.

Jacques Arrighi de Casanova était né à Corte en 1841 et appartenait à une des meilleures familles de la Corse : Petit-neveu de l'illustre général Arrighi de Casanova dont le nom est inscrit en lettres d'or sur les colonnes de l'Arc de Triomphe de l'Etoile, fils de magistrat, frère d'officier supérieur, il avait lui-même parcouru une longue et honorable carrière dans l'administration des finances, comme percepteur. La mort le saisit brutalement au moment précisément où il allait pouvoir jouir d'un repos bien mérité.

Depuis quelques mois, il était heureux d'avoir marié sa fille aînée à un brillant officier d'avenir. Il allait bientôt voir couronner les laborieuses études de son cher fils par un diplôme d'avocat. Enfin, il voyait grandir et prospérer dans l'aisance et le bonheur sa charmante famille, il était dans la joie, lorsque la cruelle destinée a anéanti pour lui toutes ses espérances, pour laisser une veuve et des orphelins brisés par la douleur, abîmés dans les larmes.

Non seulement Arrighi était noble de naissance, mais aussi noble de cœur et de sentiments et d'un commerce très agréable avec tous ceux qui l'approchaient ; un véritable gentilhomme.

On pourrait dire de lui qu'il est mort courageusement comme un vaillant soldat blessé mortellement en pleine vigueur, et qui, voyant la mort approcher, appelle à lui, non seulement les secours de la science, mais encore l'assistance spirituelle de la foi et de l'espérance dans une vie meilleure, dans laquelle les bons comme lui reçoivent une juste récompense.

Il est mort en bon chrétien.

Avant de rendre sa belle âme à Dieu, il a eu la grande satisfaction de bénir et d'embrasser, dans une suprême étreinte, sa femme et ses enfants, et le grand courage de les exhorter à la prière et à la résignation des desseins de la Providence !

S'il y avait une consolation quelconque en ces moments très pénibles pour la noble veuve et pour les orphelins, c'est qu'il laisse le nom glorieux qu'il avait reçu en héritage, pur et sans tache, que son fils portera certainement avec la même fierté que ses ancêtres, et aussi par les témoignages empressés d'affectueuse sympathie que tous les amis et toutes les connaissances sont venus leur apporter dans leur malheur immense.

La mort a achevé son œuvre ! Vous êtes déjà froid et couché dans ce cercueil ; on va vous porter sous un autre climat, dans un pays que vous connaissiez.

Votre bon fils aura la filiale et douloureuse mission de vous y accompagner. Ah ! ce voyage ne sera pas gai pour lui ! Et là, à votre demeure dernière, les êtres qui vous sont chers et que vous laissez ici bas, viendront dans de doux et en même temps pénibles pèlerinages s'agenouiller et prier auprès de votre tombe qu'ils arroseront de leurs larmes, pendant que, du haut des régions éthérées, votre belle âme planera au dessus d'eux.

Au nom de vos amis et de vos parents absents, de tous ceux qui n'ont pu vous rendre leurs derniers devoirs, je vous dis, cher ami, non pas adieu, mais au revoir !

Notresupplément

Nous publierons aujourd'hui un supplément donnant les résultats de l'élection sénatoriale.

Nos Exportations

De Bastia à Marseille, en janvier ; Détail des chargements :

Du 8 janvier : Ballini 48 c. charbon ; Liégeois 60 c. eau minérale ; Valette 60 s. bois gras ; Bernardy 443 s. antimoine ; Bonnafoy 2 bls vx cuivre ; Boisredon 21 corb. poissons ; J. Goutte 41 s. os et cornes, 4 s. vx drap ; Antonelli 13 b. chât., 5 b. farine ; Moretti 62 s. charbon ; à ordre 269 s. lupins ; Rocchesini 2 bls vin ; à ordre 1.500 k. bois d'ormeau ; Filippi 2 s. charbon ; Saravelli 9 b. chât., 12 b. farine ; Moretti 5 b. dito ; Rolland 20 f. acide gallique ; Imbert 10 c. cédrats salés ; Renoux 9 c. liqueurs ; Agresti 85 s. charbon ; Chauvassaigne 50 tonnes bois de bois ; Camugli 3 f. vin ; C. Laugier 120 b. lupins ; Ballini 149 c. charbon ; Basso 2 f. artichauts ; Charpentier 1 corb. gibier.

Du 12 janvier : Charpentier 3 paniers gibier ; Ballini 289 c. charbon ; Agresti 70 s. charbon ; Taffin 56 b. chât. ; Camugli 10 b. farine dito ; Monti 6 c. gibier ; à ordre 36 corb. poissons frais ; Fraissinet 7 b. déchets soie ; Leonardi 6 b. farine chât.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

Lyre Bastiaise

Programme du 15 Février Place Saint-Nicolas, à 3 h. et demie

1. En Route, (p. r.),	Jos Kessels.
2. Le Petit Duc, (fant.).	Lecocq.
3. Zoé, (polka),	de Bogaerde.
4. La Mascotte, (fant.),	Audran.
5. Allées des Soupirs, (valse),	Carboni.

Le Directeur, S. Ayro.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques au 14 février

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 9. à midi, + 14. ; 7 heures du soir + 10 6. Maxima, + 14 6. Minima, + 8 6.

Baromètre. — 7 heures du matin, 765 mm. midi, 764 mm. 6 heures du soir, 763 mm.

Vent. — Dans la matinée, N. E. léger. Dans l'après-midi, N. faible.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Vol de mandarines

M. Cesari, propriétaire à Saint-Florent, n'a pas eu la peine de cueillir ses mandarines dans la plantation qu'il possède près de la ville.

Un individu s'est chargé de ce soin, pendant la nuit, et en a ramassé plus de 200 douzaines. Il s'était muni de paniers et de sacs, et en a chargé un mulet et deux ânes.

Sur la plainte de M. Cesari, les gendarmes n'ont pas tardé à découvrir l'auteur de ce vol, et l'ont mis en état d'arrestation.

⁂

Décès

M. Bastard, surveillant général à notre lycée, vient de perdre son beau-père, M. Malan, décédé dans sa propriété des Figons, près d'Aix.

Quoique âgé de 76 ans, M. Malan, qui s'était retiré des affaires, promettait encore de longues années ; le sort en a voulu autrement.

Nous prenons une large part au deuil qui vient de frapper M. et Mme Bastard et leur offrons l'expression de nos sincères condoléances.

⁂

Au marché

L'agent de service a constaté que la nommée C. M., revendeuse, offrait aux acheteurs des cabris non estampillés.

Procès-verbal a été dressé contre cette femme qui se trouve en état de récidive.

⁂

Encombrement

Les charbonniers encombrent trop souvent la rue avec leurs charrettes chargées de charbon. Si encore, ils se dépêchaient de le remiser dans leurs magasins, mais rien ne les presse, et il faut toujours que les agents harcèlent ces individus pour qu'ils débarrassent la voie publique.

⁂

Encore un vol

Samedi matin, Mme Ducros, négociante, place du Marché aux Poissons, après avoir ouvert son magasin, ne tarda pas à constater la disparition de divers articles ; flacons de bonbons anglais, paquets de bougies, savons, etc., et, dans le comptoir, un rouleau de billon.

Les voleurs n'ont pas eu bien de mal à accomplir leur méfait. L'un d'eux s'est accroché à la barre de fer verticale qui soutient la tente du magasin, de là il a pénétré par la fenêtre qui donne sur le réduit situé au-dessus du magasin et au moyen d'une échelle est descendu dans le magasin.

Les soupçons de Mme Ducros se portèrent aussitôt sur le nommé C. Jean, âgé de 20 ans. Mis en état d'arrestation, celui-ci, un peu faible d'esprit, dit-on, a tout avoué, et désigné comme son complice le nommé M. Dominique, également âgé de 20 ans. Ce dernier nie toute participation au vol.

Tous deux ont été, par les soins de M. le Commissaire central, mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

Devant ce magistrat, M. a reconnu qu'il avait mangé des bonbons sans en connaître la provenance, mais qu'il n'avait en aucune façon participé au vol.

M. le Procureur de la République a renvoyé ces deux individus devant M. le Juge d'instruction.

⁂

Nouvelles militaires

MM. Camusaua Simon et Marchetti Charles-Philippe, élèves de l'Ecole du service de santé militaire, reçus docteurs en médecine, ont été nommés au grade de médecin aide-major de 2e classe pour prendre rang du 1er février 1903. Par décision ministérielle du même jour, ces aides-majors sont pourvus de l'emploi de médecin aide-major de 2e classe à l'Ecole d'application du service de santé militaire.

⁂

Cercle Catholique

Aujourd'hui, dimanche 15 du courant, à 1 heure de l'après-midi, représentation dans la salle du Cercle Catholique, pour les membres du Comité et leurs familles et pour les personnes munies de cartes d'entrée.

⁂

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 20, boulevard Paoli, Bastia.

⁂

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

⁂

A louer

A louer, au 1er avril, le 1er étage de la maison située au dessus des magasins Marinetti.

S'adresser au bureau du journal.

— Appartement à louer rue de la Banque, 3, au 2me.

S'adresser au bureau du journal.

— Un appartement de quatre pièces, boulevard du Palais, 11, au 1er étage.

S'adresser au bureau de la Cie du Gaz, de 4 à 6 heures du soir.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. Vincent, 8, place Victor Hugo, Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Grand Café Andreani
A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

Marseille-Cette-Bastia et retour

Le vapeur *Albert* chargera à Marseille et Cette vers le 25 février pour Bastia.

Pour frêt s'adresser :
Agence Maritime, 25, Quai de la Fraternité, Marseille.
M. Albert Monge, armateur, Cette.
M. Arthur C. Southwell, Bastia.

Conseil Général

Elections de Bastia

Par décret du Président de la République en date du 10 février 1903, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, sont convoqués pour le 1er mars 1903 à l'effet d'élire un conseiller général :

Les électeurs du canton de Bastia Terravecchia, en remplacement de M. Gaudin, démissionnaire.

Les électeurs du canton de Bastia Terranova, en remplacement de M. de Caraffa, démissionnaire.

Notresupplément

Nous publierons aujourd'hui un supplément donnant les résultats de l'élection sénatoriale.

Bourse de Paris

	13 février. —	14 fév.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.95 —	99.95
3 p. 0/0 amortis.	99.65 —	99.50

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

NOS REPRÉSENTANTS

MM. Emmanuel Arène, Toussaint Malaspina, Thadée Gabrielli et Astima, députés, sont arrivés, ce matin, à Ajaccio, par le paquebot de Marseille.

La candidature de Carbuccia

M. de Carbuccia, avocat, conseiller général de Muro, maintient sa candidature contre M. Ranc.

Une réunion importante de délégués a été tenue ce soir, à 9 heures, au Café Corse.

La salle était trop petite pour contenir la foule des électeurs.

M. Sampiero Porri, avocat, est élu président, par acclamation, de cette réunion. Il présente aux délégués sénatoriaux M. de Carbuccia, dont il fait le plus grand éloge.

M. de Carbuccia prend ensuite la parole.

Après avoir remercié M. Porri des paroles élogieuses qu'il venait de prononcer, M. de Carbuccia parle de l'élection sénatoriale de demain avec une très grande modération de langage.

L'orateur déclare qu'en maintenant sa candidature, il n'a d'autre souci que les intérêts économiques du pays qui ne peuvent être défendus que par un Corse.

Faisant allusion au supplément du *Journal de la Corse*, paru à 6 du soir, M. de Carbuccia soutient que les Corses, élus sur le Continent, ont des intérêts dans les départements qu'ils représentent soit à la Chambre soit au Sénat. Tel n'est pas le cas de M. Ranc.

Les délégués de Levie demandent à M. de Carbuccia s'il est partisan de la séparation des Eglises et de l'Etat. M. de Carbuccia répond négativement.

M. de Carbuccia termine son discours en faisant un vibrant appel au patriotisme de ses concitoyens.

Ces paroles sont couvertes par les applaudissements de toute l'assistance qui vote, à l'unanimité, l'ordre du jour, acclamant la candidature de M. de Carbuccia.

La conférence terminée, les personnes qui y avaient assisté ont parcouru les rues d'Ajaccio aux cris de : « Vive M. de Carbuccia ! »

Il n'y a pas eu de contre-manifestation.

L'ÉLECTION RANC

Malgré l'opposition d'un certain nombre de délégués, l'élection de M. Ranc est assurée avec une grosse majorité.

NOUVELLES COLONIALES

M. Antoni, magasinier des colonies de 4e classe, en congé à Bastia, est admis à prendre part aux épreuves écrites pour le grade d'agent-comptable de 3e classe des troupes coloniales.

Gendarmerie coloniale

Sont désignés pour servir au détachement de gendarmerie de la Guyane, les gendarmes dont les noms suivent :

Bozon, de Pietroso,
Bernard, de Bonifacio,
Pichon, de Levie,
Coutin, de Piedicorte.

Ces militaires rejoindront leur poste par le paquebot partant de Saint-Nazaire, le 9 mars.

L'AFFAIRE HUMBERT

Thérèse Humbert a refusé de comparaître aujourd'hui devant M. le juge d'instruction Leydet.

Les Morts du Jour

L'archiduchesse Elisabeth

Une dépêche de Vienne annonce la mort de l'archiduchesse Elisabeth, mère de la reine d'Espagne.

Duel Régis-Laberdesque

Ce matin a eu lieu la rencontre entre MM. Max Régis et Laberdesque.

L'arme choisie était l'épée de combat.

M. Max Régis a reçu une blessure légère au bras droit.

DUEL RÉGIS-LANDAU

Une autre rencontre, au pistolet, a eu lieu entre M. Max Régis et M. Landau, publiciste.

Deux balles ont été échangées sans résultat.

Au Ministère des travaux publics

Les élèves de l'Ecole nationale supérieure des Mines donnent ce soir, dans les salons du ministère des Travaux publics, un grand bal au profit de la caisse de secours de l'Association amicale.

AU VÉNÉZUÉLA

Signature du Protocole

de Washington :

Le protocole signé par le gouvernement du Vénézuéla reconnaît la justesse de la réclamation de l'Italie, de l'Angleterre et de l'Allemagne.

Les réclamations pour les dommages personnels et des propriétés seront liquidées par une commission mixte.

Les puissances alliées consentent à lever le blocus et à restituer les navires capturés.

La guerre en Macédoine

Armement de l'Autriche

Le bruit continue à courir avec persistance, à Vienne et à Budapest, que l'Autriche-Hongrie commence de grands préparatifs militaires pour faire face à toutes les éventualités qu'amènera le printemps.

On dit même que l'escadre autrichienne, qui se mobilise en ce moment à Pola, agira en coopération avec la flotte russe de la Macédoine.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. Guillain

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Chambon, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

ANÉMIE
PAUVRETÉ du SANG — CHLOROSE
PALES COULEURS — NEURASTHÉNIE
CONVALESCENCE de toutes les Maladies
EN 20 JOURS GUÉRISON RADICALE
par l'ELIXIR de St-VINCENT de PAUL
[illegible]
CONFITURE de St-VINCENT de PAUL
[illegible]

La loi de Finances

Suite de la discussion de la Loi de finances.

Impôt sur les jeux

M. Flandin dépose un amendement demandant un impôt sur les jeux du pari mutuel et des cercles.

L'amendement est renvoyé à la commission des réformes fiscales.

L'impôt sur le revenu

M. Lasies

dépose une motion tendant à établir un impôt sur le revenu

Le Ministre des Finances

combat cette motion en disant que le moment n'est pas encore venu d'établir un pareil impôt.

M. Lecombe

fait remarquer qu'il a déposé autrefois une proposition d'impôt sur le revenu, qui est restée sans suite ; il croit que c'est le moment de la reprendre.

M. Magniaudé

rappelle que le gouvernement n'a pas tenu la promesse de présenter un projet d'impôt sur le revenu.

En conséquence, il dépose une motion ainsi conçue :

« La Chambre discutera la loi relative à l'impôt sur le revenu après les vacances de Pâques. »

M. Jaurès

demande au Ministre des finances de continuer la politique républicaine et à s'inspirer des vœux de la majorité.

Les motions Lasies, Lecombe, Magniaudé sont renvoyées à la commission des réformes fiscales, par 314 voix contre 215.

Les droits sur l'alcools

M. Daniel dépose un amendement fixant à 110 francs par hectolitre les droits sur les alcools de vin, et à 220 francs ceux sur les alcools de l'industrie et sur les alcools étrangers.

L'amendement est rejeté.

Art. 17

La Chambre passe ensuite à la discussion du premier paragraphe de l'article 17, qui est ainsi conçu :

Nul ne peut se livrer à la fabrication ou au repassage des eaux-de-vie de toute nature, sans une déclaration préalable au bureau de la Régie.

Le premier paragraphe est adopté.

M. Melan présente une addition ainsi conçue :

La déclaration devra indiquer la nature et la provenance réelle des produits mis en œuvre :

Cette addition est adoptée.

Suite de la discussion lundi.

Etat Civil

Mariages

Ruff Louis, — Germani Maria.

Décès.

Emily Tesla-Raphaël, marin, 66 ans, de Livourne.

GRANDE FABRIQUE de meubles d'Art
Riches et ordinaires
MARINETTI Frères
6, Boulevard du Palais, 6

Seule maison qui, à travail égal, peut vendre à 20 0/0 meilleur marché, tout en donnant une fabrication supérieure et garantie.

00080

DEMANDEZ PARTOUT
la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 mises hors concours
12 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
M. J.-M. Sazala, Agent général pour la Corse. Dépôt à Bastia : rue St-François, 7.

NOURRICE

Bonne nourrice de campagne prendrait volontier enfant chez elle. S'adresser Leoni, Mausoleo de Brando.

MAGASIN A LOUER

rue Marbeuf. S'adresser au bureau du journal.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

AVIS

La Boulangerie Centrale MARTIN, rue de l'Opéra, 7, mettra en vente à partir de dimanche, 8 courant :

Pain Viennois et Lyonnais	0,40 le k.
Pain d'Aix	0,40 —
Pain biscuit 1re qualité.	0,35 —
Pain biscuit 2e qualité .	0,30 —

Un ouvrier continental est spécialement attaché à la Maison.

Machines à coudre Helvétia
Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense
Diplôme d'honneur avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, boulevard Paoli, 14.

La Maison
Dque MATTEI aîné
Place St-Nicolas
et Bd Paoli, 10, Bastia

prévient sa nombreuse clientèle qu'à partir du 1er novembre elle mettra à la vente des farines de 1re marque et de qualité irréprochable au prix de 37 fr. la balle comptant ;

Ainsi qu'un gros stock de sucre raffiné en pains et en caisses morceaux réguliers qu'elle vendra à 66 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'acerai.

Elle réserve pour la consommation des [illegible] de Paris, 1er choix, débités à un prix relativement réduit.

On y trouvera également :

Du pétrole [illegible].

Des [illegible] extra au prix de 56 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'acerai ; 60 fr. les 100 k. comptant à la consommation.

De même que les cafés [illegible] et autres premières qualités toutes de leur goût et provenance garantie.

Un grand assortiment de conserves alimentaires 1er choix.

Des [illegible] nouveaux fleur.

Ainsi que des sons, recoupes, avoines et de l'orge du pays pour semence.

Des légumes secs bien assortis.

Luzerne de Provence, décuscutée extra, pour semence.

Vesces noire et blanche.

Maïs [illegible] 1er choix extra.

Le [illegible] de vins :

Malvoisie blanc à 0,60 le litre.

Vin rouge de table de 0,50 à 0,60 le litre.

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord
Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 20 fevrier
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Eukaro* chargera vers le 17 février.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires
Bicyclettes Terrot
Pose d'appareils d'acétylène
Un mécanicien est attaché à la maison

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES
Superphosphates d'Os et Minéraux
Dosages garantis sur facture
LOUIS LACHÈVRE
Marseille, 27, rue des Princes, Marseille
DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos
On demande des représentants

HOTEL D'EUROPE
Adélaide Colombani
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia
Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

Demandez et offrez dans tous les Cafés l'AMARO MATTEI, apéritif supérieur.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS?
SI OUI,
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. Vente toujours croissante.
Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.
ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve 'Lafarge du Teil.' — Plâtres gris et blancs. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et creuses. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres; Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le **Cigare Mattei**, le demander dans tous les débits.
On ne fume pas ce bon cigare,
On le hume, tellement il est rare

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÉRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
MAISON D'AVERGER CAMBRAI
Dépositaire pour l'Exportation, M. CAMUGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

SYPHILIS
TRAITEMENT VÉGÉTAL
S'adresser à M. le Docteur STARK, à Wattrelos-lez-Lille (Nord), qui répond gratuitement et envoie une Brochure explicative sous enveloppe fermée

Prime Artistique

Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie à M. d'Alberet, peintre-photographe, villa Cecconi, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photofusain, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.

Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.

Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.

Des spécimens de ces superbes Portrait sont exposés dans nos vitrines.

La petite photographie est rendue intacte.

AVIS

M. Braschini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, nourrices, terres, maisons, animaux, est situé rue Napoléon, 21.

A louer présentement

1. Un appartement meublé et non meublé au 2me étage, maison Fantauzzi, 15, place Saint-Nicolas.
2. Magasins de l'ancienne imprimerie Fabiani donnant sur le Boulevard du Palais et la rue de l'Opéra.
3. Villa avec jardin et propriétés situés à Toga.

S'adresser pour le tout à la maison L. N. Mattei et Cie, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

La Cie Générale des Pétroles
pour l'Eclairage et l'Industrie
ayant son siège à Marseille
a l'honneur d'informer les consommateurs de Pétrole pour l'**Eclairage**, l'**Industrie**, l'**Automobilisme**, qu'elle vient de nommer comme ***Agents Généraux Dépositaires*** de tous ses produits et marques pour la Corse
MM. L. N. MATTEI et Cie de Bastia
chez lesquels ils trouveront
Pétrole épuré en barils et en caisses.
Pétrole de luxe dit *Photoline* en bidons de 5 litres.
Essence de Pétrole dite *Naphtecycle* en barils et en bidons pour Tricycles et Automobiles.
Essence dite *Benzine* pour Teinturiers, Dégraisseurs.
S'adresser :
L. N. MATTEI et Cie à Bastia
ou à leur Succursale à Ajaccio.

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFES
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

BENEDICTINE
Exquise, tonique, digestive
La MEILLEURE des LIQUEURS
Un verre après chaque repas

55 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
Le Seul Véritable Alcool de Menthe
Dissipe les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS.
SOUVERAIN contre la GRIPPE et les REFROIDISSEMENTS.
Se prend à la dose de quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée très chaude ou dans une tasse de tisane ou de lait chaud.
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRESERVATIF contre les EPIDEMIES
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom DE RICQLÈS

VOS CHEVEUX
Ne tomberont plus et repousseront
PAR L'USAGE DU MERVEILLEUX
PÉTROLE HAHN
Le Trésor de la Chevelure
Parfum exquis
EMPLOI SANS DANGER
Flacons 2 fr. 50 et 4 fr. Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs
Refuser les imitations souvent dangereuses, toujours inefficaces
F. Vibert, Concessionnaire, 47, avenue des Ponts, LYON
Dépôt spécial : R. GARNIER, pharmacien à Nice

16 PAGES in-4o 300.000 Lecteurs! FONDÉE en 1860
LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
Publié sous la Direction de Mme Emmeline RAYMOND
[illegible]
SPÉCIMENS GRATUIT ET FRANCO
[illegible]
PRIX POUR PARIS, SEINE ET SEINE-ET-OISE
[illegible]
PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS
[illegible]

Le COURRIER de la PRESSE
Fondé en 1880 A. GALLOIS, Directeur
21, Boulevard Montmartre, PARIS
[illegible]

AVEC 4 SOUS (20 CENT. PAR JOUR) FAIRE FORTUNE
Gros lots 500.000 fr.
200.000 f., 100.000 f., 25.000 f., etc.
Pour 20 centimes (QUATRE SOUS p. j.) on participe aux SIX tirages annuels, lots de 500.000 fr., 250.000 fr., 100.000 fr., 50.000 fr. Le souscripteur a droit à l'intégralité des lots sans aucune retenue, serait-il de 500.000 francs. Celui qui ne serait pas favorisé est assuré de toucher toujours en or presque trois fois ses versements. — Écrire et demander la notice explicative au Directeur de la
Caisse générale, 39, rue Bondin, Paris.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 60 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI, [illegible] paquet.

28e ANNÉE LUNDI 17 et MARDI 18 FEVRIER 1903 No 41

00081

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

ÉLECTION SÉNATORIALE

1er tour de scrutin

Le scrutin est ouvert à 8 heures, dans la salle des séances du conseil de préfecture.

Président : M. Levie, président du tribunal civil.

Assesseurs : MM. le capitaine Angelini, délégué de Tralonca ; Ciccoli, de Saint-Laurent ; Leca, de Soccia ; Giorgi, de Giunchetto ; Olivieri, de Sari d'Orcino.

Sections de Votes

Le bureau du collège a formé cinq sections de votes :

1er bureau : MM. Galeazzi, de Santa Reparata de Balagne ; Poli, de Lecci ; Dapelo, de Bastia ; Pietri, de Quenza ; Ermini, de Campi.

2e bureau : MM. Grimaldi, de Castifao ; Crocciani, de Saliceto ; Campana, de Campana ; Ettori, de Portovecchio ; Lucciani, de Corte.

3e bureau : MM. Olivieri, de Tomino ; Bartoli, de Sampolo ; Candelli, de Portovecchio ; de Corsi, de Pero ; Maschetti, de San Nicolao.

4e bureau : MM. Mariotti, de Canvalle ; Simoni, de Porta ; Lanfranchi, de Zicavo ; Casanova, de Sampolo ; Zamponi, de Portovecchio.

5e bureau : MM. Chipponi, de Piedicroce ; Grimaldi, de Moltifao ; Albertini, de Calacuccia ; Finidori, de Lugo di Nazza.

Résultats

Inscrits, 784. — Votants, 736 — Majorité absolue, 369

MM.
Arthur Ranc, ancien sénateur de la Seine . . 501 voix
Pierre de Carbuccia, conseiller général . . . 216 —
Voix perdues 19

M. Arthur Ranc ayant obtenu la majorité absolue est proclamé sénateur.

Au scrutin du 4 janvier 1903 les voix s'étaient ainsi réparties :
Votants, 774
Elus : MM. Marius Giacobbi, 643 ; Combes, 610 ; Muracciole, 582.
Venaient ensuite : MM. de Casabianca, 144 ; Farinole, 114.

Remerciements de M. Ranc

M. Ranc a adressé le télégramme suivant à M. Emmanuel Arène :

Paris, 3 heures soir.

Je vous adresse, mon cher ami, l'expression la plus affectueuse de mon émotion et de ma gratitude. Soyez, je vous prie, comme député et comme président du Conseil général, mon interprète auprès de nos chers et excellents collègues de la représentation corse, Giacobbi, Muracciole, Malaspina, Astima et Gabrielli, auxquels je me réserve de dire individuellement à quel point j'ai été touché du concours si spontané, si cordial et si précieux qu'ils m'ont donné.

Remerciez aussi les membres du conseil général et les conseillers d'arrondissement, ainsi que nos confrères de la presse républicaine de l'appui si chaleureux qu'ils m'ont prêté. Exprimez enfin à cet admirable corps électoral, à cette noble et belle Corse républicaine, ma vive et profonde reconnaissance pour l'inoubliable témoignage de sympathie que je veux reporter tout entier à la mémoire de notre cher et grand Gambetta. Je vois quelles obligations m'impose une si éclatante manifestation, et j'y répondrai, croyez-le bien, par un véritable dévouement aux intérêts de l'île si accueillante, si patriote, si démocratique dont je suis fier d'être aujourd'hui l'un des représentants.

Vive la Corse !
Vive la République !

A. RANC,
Sénateur de la Corse.

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Agaton.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 30 m. — Coucher, 5 h. 04 m.
Lune : Pleine, le 11 — Dernier quart., le 18
Fête de demain : Sainte Julienne.

16 Février

TERRE D'EXIL

J'ai eu l'honneur d'adresser, il y a quelques jours, une demande d'interpellation à M. le ministre de la guerre. Je désire, en effet, lui demander à la tribune, si la Corse est considérée, à la rue Saint-Dominique, comme le lieu d'exil tout indiqué pour les officiers qui ont le malheur d'être disgraciés. Je n'ai pas déposé ma demande d'interpellation par la raison très simple que la Chambre l'aurait nécessairement jointe aux interpellations qui vont être discutées demain vendredi sur l'affaire de Polytechnique et sur les incidents de Clermont-Ferrand. Or, je n'aurai pas le plaisir d'assister demain à la séance de la Chambre, devant me rendre en Corse pour notre élection sénatoriale.

Je partirai donc avec un discours provisoirement rentré. Mais cela ne m'incommodera pas en voyage. Je ne crois pas, en effet, m'être signalé jusqu'ici par un goût immodéré pour les interpellations. J'ai adressé celle-ci parce qu'elle est absolument nécessaire, et je serais fort surpris qu'à la réflexion M. le général André n'en reconnût pas lui-même la légitimité. Vous pensez bien que ce n'est pas seulement sur le cas du lieutenant Véron, envoyé de Clermont-Ferrand à Bastia, que mes compatriotes sont brusquement partis en guerre. S'il n'y avait eu que ce cas isolé, ils auraient aisément passé condamnation. Ils auraient même félicité volontiers M. le lieutenant Véron de l'heureux choix dont il avait été l'objet.

Car il nous est bien difficile d'admettre, à nous autres Corses, que notre pays soit un lieu de disgrâce. Que ceux qui ne l'ont pas visité puissent le croire, passe encore. Mais quand on en a goûté le charme et apprécié la beauté, on ne peut guère persister dans cette erreur. Il se pourrait donc bien que ce ne fût pas seulement le fait d'être envoyé en Corse qui eût été considéré au ministère de la guerre, comme une punition pour le lieutenant Véron. Si j'ai bien compris les incidents un peu embrouillés de Clermont-Ferrand, cet officier a blâmé une adresse de félicitations que l'on voulait envoyer au président du Conseil, à l'occasion de sa double élection sénatoriale en Corse et dans la Charente-Inférieure.

On aura peut-être trouvé piquant, au ministère de la guerre, — puisque le lieutenant Véron avait si peu de sympathie pour M. Combes — de l'expédier précisément dans l'un des deux départements qui avaient élu le président du Conseil. On a jugé que la Charente-Inférieure n'était pas assez éloignée, et l'on s'est décidé pour la Corse qui, je le reconnais, est à une distance plus respectable. Si c'est là la véritable explication de cette mesure, elle prouverait qu'on peut avoir quelquefois de l'esprit dans les bureaux. Mais il ne faut pas en abuser, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on semble considérer, à la rue Saint-Dominique, les garnisons de la Corse comme des sortes de sanatoriums où il faut envoyer les officiers mal pensants.

J'ai sous les yeux la liste des officiers supérieurs et des officiers qui, depuis deux ou trois ans, ont été relégués en Corse en disgrâce. Il se peut même que quelques-uns de ces exemples remontent un peu plus haut, et mon argument n'en serait que meilleur, car ce n'est pas un procès personnel que je fais à M. le général André. C'est une tendance de ses bureaux que je signale, et il n'est pas mauvais de prouver que le pli est pris depuis fort longtemps. Il suffira à M. le Ministre de la guerre de jeter les yeux sur les mutations qui ont eu lieu depuis l'année 1900, et il y trouvera, pour l'infanterie comme pour l'artillerie les noms de plusieurs officiers qu'on étonnerait beaucoup si on leur disait qu'ils sont venus là pour leur plaisir.

Ils y viennent à contre-cœur, et c'est dommage. Mais, malgré tout mon patriotisme insulaire, je reconnais qu'on ne peut pas exiger des transports de joie de braves officiers qui, à l'exemple du capitaine Giliot, quittent une garnison comme celle de Fontainebleau pour s'en aller en Corse. Sous l'habit militaire ou sous l'habit civil, les hommes sont toujours des hommes, et quand ils ne sont pas contents, il est rare qu'ils ne le manifestent pas de quelque façon. Les officiers ainsi disgraciés sont forcément aigris, et il leur arrive parfois, dans leurs propos, dans leurs conversations, d'en faire porter la peine à cette pauvre Corse qui n'y est cependant pour rien, et qui leur offre à tous une hospitalité des plus cordiales.

Le plus beau pays du monde perd beaucoup de ses charmes, lorsqu'on s'y considère comme en exil.

Déjà, les fonctionnaires civils, quand on les envoie en Corse, même avec avancement, se font un peu l'effet d'être déportés. Il leur échappe parfois des réflexions désobligeantes sur les habitants, qui, eux, ne médisent jamais de leurs hôtes. Et cela pourrait donner prétexte à des conflits, s'il n'y avait, précisément parmi ces fonctionnaires eux-mêmes, d'excellents esprits qui savent à l'occasion rendre justice au pays et lui parler en amis.

C'est ainsi que, dernièrement, lors de la rentrée des cours et tribunaux, un magistrat éminent, M. le procureur général Nogoères, prononçait un remarquable discours, où, avec un tact infini, il faisait la juste part des défauts et des qualités des Corses, et leur donnait les conseils les plus sages, les plus précieux et les plus éclairés.

Dans l'armée aussi, je m'empresse de le dire, nous avons des amis, et si tous les officiers ne sont pas contents d'être en Corse, il n'est que juste de déclarer que leur chef dans l'île, le brave, vaillant et sympathique général Michel, gouverneur de la Corse, ne donne pas du tout l'impression d'être en exil et qu'il aime le pays autant qu'il y est aimé.

Mais il ne faudrait pas que ce fussent là des exceptions, et qu'on ne nous envoyât en Corse que des mécontents. Ce serait surtout impardonnable de la part du général André, qui est venu naguère dans l'île, et qui y a été reçu avec beaucoup de déférence et de cordialité. Il me disait, au cours de ce voyage, qu'il avait rarement vu un si admirable pays. Comment donc peut-il vouloir en faire un lieu de déportation ? On dirait véritablement que, dans l'esprit des ministres, la suprême disgrâce consiste à traverser la mer.

C'est, sans doute, qu'ils ne sont pas très marins ; mais le fait est que la Corse et l'Algérie font les frais de toutes les mesures disciplinaires. A Bastia, les artilleurs de Clermont-Ferrand ou d'ailleurs ! En Algérie, les canonniers de Poitiers ! Il n'y a guère que les polytechniciens à qui l'on n'ait pas fait faire le voyage. Preuve évidente qu'on ne compte pas les garder longtemps hors de l'Ecole. Souhaitons que lorsque, à leur tour, ils auront leurs galons d'officiers, la Corse soit un peu mieux appréciée au ministère de la guerre. Ils y viendront alors en avancement et non pas en souvenir de M. le général André, si, comme je l'espère bien, c'est lui qui apporte un remède au mal qui lui est signalé et s'il veut bien insinuer doucement à ses bureaux que, lorsque, à l'avenir, on sera encore obligé — ce qu'à Dieu ne plaise ! — de disgracier des officiers, il ne sera pas absolument indispensable de songer toujours à la Corse et qu'on pourra parfaitement les envoyer un peu plus loin ou un peu plus près...

Emmanuel Arène.

(*Eclair*).

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

18 février 1757. — L'expédition corse de Capraja quitte Macinaggio.

Les Génois prévenus de cette expédition avaient déjà mis cette île en état de défense.

L'idée de la conquête de Capraja venait de Paul Mattei, de Centuri, capitaine au service de la France, qui ayant abordé un jour dans l'île, en avait dressé le plan d'attaque.

L'expédition eut pour chefs Ristori et Achille Murati.

17 février 1848. — Loi réglant les conditions nécessaires pour être nommé sous-greffier à la cour civile et criminelle corse.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 17 février à 2 h. 1/2

1. Isabelle,	Pusch.
2. Le désert,	David.
3. Bouquet de valses,	Roué.
4. Le chant du cygne,	Parès.
5. Rosette,	Carle.

Le Chef de Musique, C. Moulines.

Médaille Militaire

La médaille militaire a été conférée aux nommés :

Franceschi Philippe-Nonce-Antoine-Marie, premier maître fourrier, 22 ans de services dont 14 à la mer, Chine, 1885, 1886, 1887.

Agostini Silvin, premier maître voilier, 21 ans de services dont 9 à la mer.

Nicolini Nicolino-Jean-Baptiste, second maître commis aux vivres en retraite, Tonkin 1885, 1886. Pour compter du 27 octobre 1902.

Arrighi Laurent, sergent pompier, 25 ans 4 mois de services à terre, 2 témoignages officiels de satisfaction pour dévouement.

Baccalauréat

Une session pour la 1re partie du baccalauréat de l'enseignement classique sera ouverte en mars devant la Faculté des Lettres d'Aix.

Elle sera exclusivement réservée aux bacheliers de l'enseignement secondaire moderne qui désirent subir les épreuves du baccalauréat classique.

L'examen écrit aura lieu à Aix le 23 mars, à 7 heures du matin.

Le registre des inscriptions sera ouvert au secrétariat de la Faculté des Lettres du 1er au 16 mars.

On se rappelle qu'une session du baccalauréat classique 2e partie et du baccalauréat moderne 2e partie sera aussi ouverte en mars. Elle sera réservée aux candidats ajournés précédemment.

Les examens écrits auront lieu à Aix le 23 mars, à 7 heures du matin.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. de Jochereau de Saint-Denys, capitaine d'infanterie hors cadres à l'état-major du commandement supérieur de la défense des places du groupe de Briançon, a été nommé à un emploi de son grade à l'état-major du commandement de la place de Lyon et du commandement supérieur de la défense.

— M. le lieutenant de vaisseau Rayé, du port de Brest, est nommé au commandement du cuirassé le *Vauban*, à Saïgon.

— M. Doria, officier d'administration

contrôleur d'armes de la marine, est classé à la direction d'artillerie navale de Toulon.

— M. Bonfanti, surnuméraire à la recette principale des postes et télégraphes à Marseille, passe sur la ligne de la Méditerranée.

Gazette Electorale

On nous écrit d'Ajaccio :

Une réunion des délégués de l'arrondissement de Calvi a eu lieu, hier soir, samedi, au Café Solférino, sous la présidence de M. Malaspina, député. Toutes les communes étaient représentées.

M. Malaspina, au milieu de l'attention générale, s'est exprimé en ces termes :

Mes chers Concitoyens et Amis,

Je vous remercie, du fond du cœur, de votre empressement ; je vois, autour de moi, presque tous les délégués de l'arrondissement de Calvi. J'ai hâte de leur rendre compte de ma conduite politique dans les circonstances actuelles. L'élection du 15 février menaçait le parti républicain d'un grand danger : le désaccord, la division, après quinze ans de luttes toujours ardentes, et jamais exemptes de dangers — et couronnées par l'écrasement de la réaction.

Une entente entre les divers candidats en présence étant jugée difficile, aucune hésitation n'était possible : il fallait choisir entre son intérêt personnel et l'intérêt supérieur du parti républicain : en soldat discipliné, j'ai fait, sans amertume, le sacrifice du premier au second. Et j'ai pensé, avec mon éminent ami Emmanuel Arène, avec tous mes collègues de la représentation insulaire, qu'il fallait faire l'union sur un nom qui fût, en même temps, un drapeau et un symbole : notre choix s'est porté sur M. Ranc, le vieux lutteur, victime du parti nationaliste. (Triple salve d'applaudissements).

J'ai pensé que nul, mieux que lui, ne pouvait personnifier dans notre pays, cette République dont il avait été l'apôtre ardent, le serviteur fidèle.

(Cris : Vous avez bien fait ; nous vous approuvons !)

J'estime que de M. Ranc, il sortira grand bien et profit pour la Corse : avec son appui, nous pourrons aborder, sous peu, le grand problème de l'assainissement de l'Ile : nous réussirons, soyez-en sûrs.

Et puis, l'occasion sera belle, pour la Corse, d'affirmer, à nouveau, de façon indiscutable, ses sentiments républicains. Je connais vos sentiments : je suis convaincu que, demain, pas une voix républicaine ne manquera à votre candidat, car voter pour lui, ce sera voter pour la République !

Bulletin Financier

Paris, le 14 février 1903

Entraîné par l'Extérieure, le marché a été très brillant et finit en hausse générale. Le 3 0/0 regagne et dépasse le pair à 100.06. Les Fonds Etrangers se relèvent, en tête l'Extérieure qui monte à 90.30 ; le 4 0/0 Serbe reprend à 79.75. Les Sociétés de Crédit conservent toute leur fermeté.

Parmi les avantages attachés au nouveau titre de Rente Roumaine, qui est offert en échange aux porteurs de Bons du Trésor Roumain 1899, l'un des principaux est sans conteste l'exemption totale de toute taxe du timbre ou autres impôts Roumains présents ou à venir. Le revenu annuel étant de 25 frs nets pour ces obligations de frs 500, calculées pour l'échange à 97 75 0/0, c'est donc un placement à un taux supérieur à 5 0/0 qui est offert aux porteurs de Bons du Trésor, qui ont tout intérêt à accepter la conversion.

Les valeurs industrielles sont fermes. L'action Moteurs à Gaz et Constructions Mécaniques, bien influencée par le succès de la souscription aux actions nouvelles close hier, se traite à 154 frs.

L'obligation Tramways Electriques et Chemins de Fer s'avance à 418. Fermeté de l'action Mines de Fer de Fillols à 128.50.

Les Chemins Français sont toujours peu animés.

Boursiers de l'Etat

Les jeunes gens dont les noms suivent ont été nommés titulaires de bourses dans les lycées et collèges ci-après :

Bourses de Mérite

Angeli Jean, né le 5 juillet 1889, le père instituteur, 20 ans de services, 5 enfants, bourse d'internat de 150 francs, lycée de Bastia.

Antomari Charles, né le 20 août 1884, le père, professeur, décédé, 20 ans de services, 3 enfants, bourse de demi-pensionnat de 410 francs, lycée Carnot.

Capifali Léon, né le 14 juillet 1890, le père receveur des postes, 25 ans de service, 5 enfants, bourse d'internat de 400 francs, lycée de Bastia.

Colonna de Leca Dominique, né le 15 janvier 1885, le père brigadier des forêts en retraite, 40 ans de service, 6 enfants, bourse d'internat de 800 francs, Bastia.

Crocicchia Horace, né le 5 novembre 1888, le père commissaire des chemins de fer, 5 enfants, bourse d'externat de 290 fr. Michelet.

Giacomoni Eugène, né le 18 mars 1884, le père instituteur retraité, 30 ans de service, 6 enfants, bourse d'internat de 450 francs, Bastia.

Giansily Antoine, né le 7 mars 1891, le père adjudant vaguemestre à l'école de guerre, 22 ans de service, 3 enfants, bourse d'internat de 350 francs, Buffon.

Grisoni Raymond, né le 20 juillet 1880, le père receveur des télégraphes, 21 ans de service, 2 enfants, bourse de 250 fr. Bordeaux.

Nicolai Germain, né le 20 juillet 1889, le père négociant, 4 enfants, bourse d'internat de 300 francs, Tarbes.

Raffalli Louis, né le 14 octobre 1890, le père instituteur, 24 ans de service, 7 enfants, bourse de demi-pensionnat de 300 francs, Bastia.

Salducci Georges, né le 12 juillet 1886, le père capitaine, 17 ans de service, 2 enfants, bourse d'externat de 100 francs, Nancy.

Santelli César, né le 2 décembre 1889, le père greffier de tribunal, 7 enfants, 25 ans de services, bourse d'internat de 200 francs, Bastia.

Verdiai Joseph, né le 25 septembre 1887, le père chef d'escadron, 32 ans de service, 3 enfants, bourse d'externat de 100 francs, Albi.

Vincentelli Alexandre, né le 27 juillet 1889, le père commissaire de police, 18 ans de service, 1 enfant, bourse d'externat de 100 francs, Périgueux.

Casanova Jules, né le 16 février 1890, le père commis principal des postes, 26 ans de service, 3 enfants, bourse d'externat de 100 francs, Draguignan.

Cavalieri Serge, né le 15 janvier 1891, le père industriel, 9 enfants, bourse d'externat de 600 francs, Bonneville.

Folacci Jean, né le 3 août 1889, le père cultivateur, 4 enfants, bourse d'internat de 200 francs, Ajaccio.

Giorgi Marcel, né le 21 mars 1886, le père cultivateur, 3 enfants, bourse d'internat de 150 francs, Ajaccio.

Bourses d'essai

Bruni Charles, né le 10 mai 1892, le père cultivateur, 7 enfants, bourse d'internat de 400 francs, Bastia.

Carli Charles, né le 22 février 1891, le père instituteur, 30 ans de service, 10 enfants, bourse d'internat de 550 francs, Bastia.

Cesari Jules, né le 30 novembre 1889, le père agriculteur, 2 enfants, bourse d'internat de 350 francs, Bastia.

Cipriani, Paul, né le 8 février 1886, le père inspecteur des enfants assistés, 32 ans de service, 2 enfants, bourse d'internat de 500 francs, Bordeaux.

Cipriani Ours, né le 13 janvier 1890, le père médecin, 5 enfants, bourse d'internat de 200 francs, Bastia.

Constantini Dominique, né le 16 février 1889, le père sous-officier de gendarmerie, 25 ans de service, 5 enfants, bourse d'internat de 650 francs, Bastia.

Ferracci Jean, né le 14 juin 1889, le père employé au ministère des finances, 25 ans de service, 3 enfants, bourse d'internat de 250 francs, Carnot.

Giorgi Félix, né le 7 mai 1893, le père docteur, 3 enfants, bourse d'internat de 350 francs, Bastia.

Paoli Pierre, né le 17 mars 1890, le père pompier de la marine, 24 ans de service, 2 enfants, bourse d'externat de 200 francs, Toulon.

Poletti Jean, né le 7 juillet 1890, le père commis des tabacs, 18 ans de service, 2 enfants, bourse d'externat de 100 francs, Cahors.

Sammarcelli Jean, né le 7 mars 1889, le père cultivateur, 8 enfants, bourse d'internat de 600 francs, Bastia.

(A suivre)

SAVON DU CONGO Hors concours 1900 produits hygiéniques

Au Nouveau Port

Lundi matin, toute la ligne accostable des quais du Nouveau port était occupée par les paquebots postaux et par les vapeurs de commerce. Mais tous n'avaient pu trouver place le long des quais, l'un avait dû s'amarrer perpendiculairement, un autre se tenait au milieu, en attendant qu'on lui laissât la place libre.

C'est en examinant la situation du navire amarré perpendiculairement et en prolongeant par la pensée la traverse du Fango, que les partisans du prolongement de cette traverse auraient pu se rendre compte, très facilement, des inconvénients que présente ce malencontreux projet. Comment entrer dans le bassin que l'on voudrait substituer au grand port ?

Pour ce qui est des quais, si on ne se hâte, il faudra que certains gros navires renoncent à continuer leurs opérations dans notre port. En ce qui concerne la traverse du Fango, — que l'on veut construire avec les fonds de la Chambre de commerce et malgré elle, et aussi malgré l'avis de marins expérimentés, — il faut envisager l'avenir.

L'assainissement de la côte orientale doit se faire, tôt ou tard, et une des conséquences naturelles de ces travaux sera l'extension commerciale de nos relations maritimes : on doit donc avoir en vue la construction d'un grand port, afin qu'il puisse faire face à toutes les éventualités.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

ZILIA. — M. Joseph, journalier, demeurant à Marseille, né à Zilia, le 1er octobre 1865, demande l'autorisation d'ajouter à son nom celui de Copolani.

⁂

ASCO. — A la suite de travaux entrepris depuis longtemps, M. Guerini a constaté la présence d'importants gisements de minerais, au lieu dit Ranas, territoire d'Asco.

A l'analyse, ce minerai a donné de l'or, de l'argent et du cuivre.

Révélations de l'écriture

Caroline Lemoine

CAROLINE LEMOINE

Caroline Lemoine

Voici deux signatures de la même personne.

Remarquez combien l'écriture de la première est tremblée, incertaine, heurtée, alors que la seconde est régulière et calme. Ces deux signatures terminent deux lettres écrites à trois mois d'intervalle. Il n'est pas douteux qu'entre les deux dates de ces deux lettres il s'est passé un fait très important pour Mlle Caroline Lemoine.

Dans la première lettre, Mlle Lemoine raconte ses souffrances, sa vie misérable. La seconde lettre est débordante de joie. Dans l'intervalle de ces lettres Mlle Lemoine avait pris les pilules Pink.

« Depuis huit ans, écrit-elle, j'étais malade. En premier lieu j'avais la poitrine faible et pour un rien, j'attrapais des rhumes et des bronchites. Mon état général était peu satisfaisant. J'étais oppressée aussitôt que je faisais un petit effort et j'éprouvais souvent des étourdissements. Fréquemment les points de côté me prenaient si je marchais un peu vite. Enfin j'étais toutes les nuits en proie à un cauchemar invariable : je tombais tout le temps dans des précipices. Je me réveillais brisée de fatigue et inondée de sueur. Ce qui me faisait le plus souffrir c'était ma maladie d'estomac. Quelques minutes après les repas, je ressentais à l'estomac une sensation de gêne, de poids, de douleur même. Je ne pouvais plus rester en place. Je me promenais, je m'agitais, cherchant la lumière et l'air frais. Bientôt j'éprouvais des nausées, des renvois acides. Je ressentais une grande amertume à la bouche et une soif ardente. La vue des aliments, leur souvenir même me soulevait le cœur. Ma langue était épaisse et jau Je sentais la pâleur envahir mon visage yeux s'enfonçaient, ma tête devenait Pendant tout ce temps j'avais le pouls et je bâillais fréquemment. J'étais très et avais envie de dormir. Enfin les ma se déplaçaient et se terminaient soit pa vomissements, soit par des coliques. A les repas où je ne mangeais pas une ture excessivement légère, j'endurais supplice qu'aucune médication ne soulager. J'eus recours enfin aux Pink. J'avais en effet vu dans les jou le récit de nombreuses guérisons de d'estomac par ces pilules. J'en avais deux boîtes que je n'étais déjà plus la Je me sentais forte, j'avais bon appé pouvais courir sans être essoufflée. Qu jours de traitement de plus suffirent faire disparaître ma maladie d'estoma n'ai plus souffert depuis. » Caroline moine, Rue de la Cité à Longué (Ma Loire.)

Ne soyez pas esclave de votre estoma souffrez plus d'indigestions en suiv tre traitement des pilules Pink. Elles rent le sang, fortifient l'organisme tier. Elles sont souveraines contre l'a la chlorose, la neurasthénie, les rhu mes, la sciatique, les suites de l'influ les irrégularités des femmes. On p les procurer chez MM. Gablin et Cie, maciens, 23, Rue Ballu, Paris, et dans les pharmacies, trois francs cinquante boîte, dix-sept francs cinquante les boîtes franco contre mandat-poste.

Petite Gazett

Variations Atmosphériques du 16 fé

Thermomètre. — 7 heures du matin, À midi, + 13 2. 7 heures du soir Maxima, + 13 8. Minima, + 8 3.

Baromètre. — 7 heures du matin, 75 midi, 759 mm. 6 heures du soir, 76

Vent. — dans la matinée, O. faible, Dans l'après-midi, S. O. fai

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Nos hôtes

Est arrivé hier soir, par le d'Ajaccio, M. Léon Pommeray, fet de la Lozère, ancien dépu nu pour assister aujourd'hu mariage de M. Ange Benedetti, crétaire général de sa préfe avec Mlle Chardon.

Nous lui adressons respectue ment la bienvenue.

⁂

Manœuvres en Corse

Le ministre de la guerre vi décider que les troupes de exécuteront en 1903 des ma vres pendant dix jours.

⁂

Dimanche-Gras

Les élections sénatoriales pas empêché la jeunesse bas de continuer, dimanche, — et quel entrain ! — la bataille de fetti. Elle a commencé dès le tin, mais elle a attendu l'heure concerts pour battre son plein, la place Saint-Nicolas.

Nos dilettanti de la Lyre Ba ont eu l'excellente idée de d un second concert après ce la musique du 163e, et ont retenu sur la place les group gentilles fillettes et de bam nes gens qui ont bataillé jus très tard, jusqu'à ce que l'ess ent sonné la cloche du départ.

Mais c'était pour recommencer après dîner : les boulevards étaient éclairés par un splendide clair de lune et la bataille s'est prolongée un peu trop, au désespoir des mamans et des grincheux qui s'étaient couchés avant huit heures et que le brouhaha de la rue empêchait de dormir.

Lundi matin le champ de bataille était recouvert d'une haute couche de confetti, et les balayeurs ont maudit les confetti, ceux qui les vendent et ceux qui les achètent.

⁂

Caisses d'épargne

Voici quel a été, en 1901, le mouvement des principales opérations des caisses d'épargne de Bastia et Ajaccio :

Versements. — Nombre, 8.173 ; montant, 1.623 221 fr.

Remboursements. — Nombre, 6.741 ; montant, 1.725.826 fr.

⁂

Nos grives

Par décision ministérielle du 8 février, l'importation des grives en provenance de la Corse, sur le continent français, primitivement autorisée jusqu'au 31 mars prochain, prendra fin le samedi 28 février courant.

⁂

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

⁂

Le vol Ducros

Les nommés M. et C. ont été l'objet d'une confrontation dans le cabinet d'instruction. M. a persisté à nier toute participation au vol du Marché aux Poissons ; C. s'est rétracté et a reconnu qu'il avait agi seul, qu'après le vol il avait offert des bonbons anglais à M., mais que ce dernier ne l'avait aidé en aucune façon.

M. le Juge d'instruction a renvoyé les deux inculpés en prison, sous mandat de dépôt.

⁂

Pharmacie Teilliet

Spécialité d'huiles de foies de morue garanties pures. Lorsque cet héroïque médicament est d'une pureté absolue et extrait récemment de foies frais, il est accepté par les estomacs les plus délicats et constitue un dépuratif et un reconstituant incomparables.

Pharmacie Teilliet, boulevard du Palais, 10.

⁂

Au Port

Le vapeur *Bocognano* capitaine Soleillier, est arrivé de Livourne, avec 47 tonnes et 19 passagers.

— Le vapeur anglais *Goidelian*, capitaine Griffith, est arrivé de Gênes, sur lest.

— Le vapeur italien *Adriatico*, capitaine Barbieri, est arrivé de Porto-Torres, avec 2 passagers.

— Le vapeur espagnol *Euskaro*, capitaine Larrinaga, est arrivé de Gênes, avec marchandises diverses.

— Le vapeur *Balkan*, capitaine Berardi, est arrivé de Marseille, avec 172 tonnes pour Bastia, 91 pour Livourne et 73 passagers pour Bastia et 17 pour Livourne.

Grand Café Andreani
A VENDRE
S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

MAGASIN A LOUER
rue Marbeuf. S'adresser au bureau du journal.

Bourse de Paris

	14 février.	16 fév.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.95	100.00
— 3 p. 0/0 amort.	99.50	99.75

Dépêches de Nuit

SERVICE TELEGRAPHIQUE SPECIAL

L'Election Sénatoriale DE LA CORSE

Lettre de M. de Carbuccia AUX DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX

M. Pierre de Carbuccia adresse la lettre suivante aux délégués sénatoriaux.

Messieurs les Délégués,

Le résultat de l'élection d'hier a justifié ma candidature par 216 voix contre toutes les forces coalisées, et, malgré le découragement que l'on a habilement semé dans nos rangs, vous avez refusé, avec moi, de vous incliner devant une candidature étrangère et hautement affirmé votre indépendance.

Honneur à vous !

Je garderai toujours le souvenir le plus reconnaissant de la manifestation de sympathie que vous avez bien voulu faire sur mon nom, et je demeure votre très dévoué,

Pierre de Carbuccia,
Conseiller général.

Ajaccio, le 16 février 1903.

L'ÉLECTION DE M. RANC et la Presse parisienne

C'est l'élection de M. Ranc qui est la question du jour : toute la presse s'en occupe et chaque journal l'apprécie à sa manière.

Le *Gaulois* dit que l'administration a employé tous les moyens de pression électorale dont elle pouvait disposer.

La *Petite République* la considère comme une grande victoire pour la République, comme une noble revanche pour le droit.

L'*Intransigeant* déclare que la double élection de M. Combes et de M. Ranc place les Corses, au point de vue politique, sur un pied sensible d'égalité avec les nègres de la Guadeloupe.

La *Lanterne* dit que M. Ranc a obtenu une énorme majorité sur le candidat des cléricaux.

La *Libre Parole* constate que la ménagerie du Sénat compte un dreyfusard et un caïman de plus : la chose n'a pas grande importance.

Le *Radical* dit que la Corse s'honore en rendant à Ranc son siège au Luxembourg.

Nouvelles Militaires

Artillerie

M. Berthomié, officier d'administration de 3e classe à la direction d'artillerie, à Bastia, est promu au grade d'officier d'administration de 2e classe et maintenu à son poste.

Cadre de réserve

M. le général Avon, commandant la 1re brigade d'infanterie, est placé, à dater du 15 février dans la 2e section (réserve), du cadre de l'état-major général de l'armée.

LES CONCOURS DE DESSIN

Le ministre de l'Instruction publique a présidé dimanche, à 2 heures, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, la distribution solennelle des récompenses accordées à la suite des concours de dessin de 1902, aux élèves des écoles communales, des cours d'adultes et des cours subventionnés de la ville de Paris.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Charente-Inférieure

Arrondissement de Marennes, en remplacement de M. Garnier, élu sénateur.

Trois candidats étaient en présence.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits, 17.522.

M. Torchut, avocat, conseiller général, républicain radical, ministériel, a été élu par 6.295 voix.

M. Bisseuil, ancien sénateur, républicain progressiste, qui en a obtenu 3.839 voix ;

M. Souchard, négociant, juge au tribunal de commerce, républicain progressiste, en a obtenu 2.105.

⁂

M. Garnier, maire de Royan, républicain, avait été réélu en 1902, par 8.422 voix contre 4.751 à M. Renault, publiciste, nationaliste.

Tarn-et-Garonne

Arrondissement de Moissac, en remplacement de M. Chabrié, élu sénateur.

Trois candidats étaient en présence.

Inscrits, 16.390.

Les voix se sont ainsi réparties :

M. Arnal, propriétaire, ancien officier, nationaliste, 4.306.

M. Bergougnan, président honoraire de la presse judiciaire, ministériel, 3.513.

M. le docteur Dupuy, radical, 3.390.

Il y ballottage.

⁂

M. Chabrié, républicain radical, avait été réélu en 1902, par 7.030 voix, contre 5.948 à M. Salers, républicain.

L'AFFAIRE HUMBERT

La maladie de Thérèse Humbert

Mlle Thérèse Humbert, atteinte d'angine, a dû s'aliter.

Son état inspire de sérieuses inquiétudes.

Le rendement des impôts

Le rendement des impôts pendant le mois de janvier 1903 s'est élevé à la somme de 243.582.000 fr. ; il présente une plus value de 4.848.800 francs comparativement aux évaluations budgétaires et accuse une augmentation de 6.237.800 francs par rapport au mois de janvier 1902.

Tirages financiers

Canal de Panama

L'obligation 1.884.022 est sortie remboursable à 250.000 francs.

L'obligation 942.857 est remboursable à 100.000 francs.

Les obligations 349.054 et 1.807.252 sont remboursables chacune à 10.000 francs.

Les obligations 15.723 et 1.675.348 sont remboursables chacune à 5.000 francs.

AU VÉNÉZUÉLA

La levée du blocus

On télégraphie de Caracas :

Le gouvernement du Vénézuéla a reçu aujourd'hui notification de la levée du blocus.

En conséquence de l'arrangement intervenu à Washington entre le Vénézuéla et les représentants des puissances, les amiraux des escadres bloquantes dans les eaux du Vénézuéla ont retiré immédiatement leurs navires.

Les trois grandes puissances, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie, ont été ainsi obligées de battre en retraite devant le Vénézuéla et les Etats-Unis, qui soutenaient secrètement la petite république.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. Jaurès

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Lauraine, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi, qui est adopté.

La vente des îlots

1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, interdisant la vente des îlots et îles des ports du littoral, sans l'avis du conseil supérieur de la marine et l'approbation du Parlement.

La Chambre a adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

La loi de Finances

Suite de la discussion de la Loi de finances.

L'exercice des boissons

M. Gérald développe un amendement tendant à rétablir l'exercice sur les boissons et soumettant les villes de Paris et de Lyon au droit commun.

Vif incident

Pendant que l'orateur développe son amendement, M. Baudry d'Asson interpelle le ministre des finances qui cause avec M. Berteaux.

M. Rouvier hausse les épaules.

M. Berteaux répond vivement au député de la Vendée.

M. Baudry d'Asson se précipite sur M. Berteaux, en l'apostrophant en ces termes : « Vous êtes un grossier personnage. »

Plusieurs députés descendent dans l'hémicycle et s'interposent.

Les huissiers ramènent M. Baudry d'Asson à son banc.

Amendement Gérald

Le calme étant rétabli, le président met aux voix l'amendement déposé par le député de la Charente, qui est adopté par 302 voix contre 16.

Les articles 18 et 19

La Chambre passe ensuite à la discussion des articles 18 et 19.

M. Janet demande la disjonction de ces deux articles.

Le ministre des finances repousse la demande du député du Doubs.

Plusieurs députés demandent le renvoi à demain du vote sur la disjonction des articles 18 et 19.

On procède au scrutin public, à la tribune, par appel nominal, sur le renvoi à demain du vote sur la disjonction de ces deux articles.

Le renvoi à demain est prononcé par 209 voix contre 197.

Séance demain.

Etat Civil

NAISSANCES

Morfini Joseph. — Calisti Toussaint. — Biaggini Emile-François. — Mangini Auguste Jean. — Filippi Marie Antoinette.

DÉCÈS.

Principalle Anne-Marie, veuve, 77 ans, de Bastia.

Rossi Antoine-Toussaint, capitaine au long cours, marié, 74 ans, de Bastia.

Marseille-Cette-Bastia et retour

Le vapeur *Albert* chargera à Marseille et Cette vers le 25 février pour Bastia.

Pour frêt s'adresser :

Agence Maritime, 25, Quai de la Fraternité, Marseille.

M. Albert Monge, armateur, Cette.

M. Arthur C. Southwell, Bastia.

NOURRICE

Bonne nourrice de campagne prendrait volontier enfant chez elle.

S'adresser Leoni, Mausoleo de Brando.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Rossi, née Biaggini ; M. et Mme Pierre Rossi et leurs enfants ; Mme Pascal Santi, née Rossi, M. Pascal Santi, professeur au lycée et leurs enfants ; Mme et M. Eugène Biaggini, professeur de musique à Nice ; Mme François Martelli, née Biaggini et M. François Martelli, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur ; Mme et M. Emile Bertrand, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur et leurs enfants ; M. et Mme Alphonse Spalarossa, née Rocelli et leurs enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Antoine-Toussaint Rossi
Capitaine au long-cours
Ancien Conseiller municipal
Ancien Juge au Tribunal de commerce

leur époux, père, beau-père, grand'père, beau-frère et oncle, décédé à Bastia, dans sa 74e année, muni des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 17 du courant, à 10 heures 1/2 précises.

On se réunira à la maison mortuaire, Boulevard du Cardo, 5.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS DE DÉCÈS

M. Esprit Principale ; M. Ara et sa fille ; Les familles Valery Pagezzani, Finocchietti et Giamardi, etc...,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Nunzia Principale
Née FINOCCHIETTI

leur épouse, belle-mère, grand'mère et tante, décédée à Bastia, le 16 février 1903, dans sa 75e année, munie des Sacrements de l'Eglise et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 17 du courant, à 4 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, Place Saint-Nicolas, 9.

La famille ne reçoit pas.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia
E. GIUNTOLI
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

AVIS
La Boulangerie Centrale MARTIN, rue de l'Opéra, 7, mettra en vente à partir de dimanche, 8 courant :
Pain Viennois et Lyonnais 0,40 le k.
Pain d'Aix . . . . . 0,40 —
Pain biscuit 1re qualité. 0,35 —
Pain biscuit 2e qualité . 0,30 —
Un ouvrier continental est spécialement attaché à la Maison.

AUX AMATEURS DU BON VIN
M. Oreste BIAGINI
Bastia, 5, Avenue Carnot, 5, Bastia,
a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.
Prix de Vente
VIN CORSE NOUVEAU blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0,40 et 0,50 le litre.
AU DEMI-GROS 0,35 et 0,40 le litre.
VIN CORSE et d'ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille,
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 le fiasco.
Verre à rendre
Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de [illegible], le prix de vente à la consommation est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi gros.
N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en dame-jeannes, en barils, en bordelaises et en demi-muids ou [illegible] de vin.

ALAMBICS DEROY
pour Bouilleurs de Cru
DEROY Fils Aîné
PARIS

145 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

— Mais voyons, dit Vinet en coupant la parole à Maxime, qui sans doute eût répliqué avec aigreur, si nous portions l'affaire au criminel ; que la paysanne, à l'instigation des Beauvisage, dénonçât l'homme qui a paru devant le notaire comme un Sallenauve imaginaire ; alors, le député est complice, et c'est de la cour d'assises qu'il retourne en pareil cas.

— Mais des preuves, encore un coup ! demanda Rastignac, en avez-vous l'ombre ?

— Tout à l'heure, vous conveniez vous-même, fit remarquer Maxime, qu'on peut toujours intenter un mauvais procès.

— Au civil, oui ; mais au criminel, si l'on échoue, le fait est bien autrement grave : et l'on échouerait, car il s'agit de s'inscrire en faux, sans aucune espèce de preuve, contre un acte rédigé par un officier public. Ce serait là de la belle besogne ! même avant le débat public, l'affaire se terminerait nécessairement par un arrêt de non-lieu. Nous voudrions faire à notre ennemi un piédestal comme la colonne de Juillet, que nous ne nous y prendrions pas autrement.

— De telle sorte, dit Maxime, que vous ne voyez absolument rien à faire ?

— Pour nous, non. Pour vous, mon cher Maxime, qui n'avez pas de caractère officiel, et qui, au besoin, le pistolet au poing, sauriez soutenir l'attaque faite au caractère de M. de Sallenauve, rien ne vous empêche de tenter la fortune de ce débat.

— Oui, dit aigrement Maxime, je suis une espèce de condottiere.

— Du tout : vous êtes un homme instinctivement convaincu de faits impossibles à constater judiciairement, et vous ne reculerez pas devant le jugement de Dieu.

M. de Trailles se leva d'assez mauvaise humeur. Vinet se leva aussi, et donnant la main à Rastignac pour prendre congé :

— Je ne puis nier, lui dit-il, que votre conduite ne soit dictée par une grande prudence, et, à votre place, je ne dis pas que je n'en ferais point tout autant.

— Sans rancune au moins, Maxime, dit le ministre à M. de Trailles, qui le salua avec froideur et dignité.

Quand les deux conspirateurs furent seuls dans l'antichambre :

— Comprenez-vous cette pruderie ? dit Maxime.

— Parfaitement, dit Vinet ; et, pour un homme d'esprit, vous me faites l'effet d'une grande dupe.

— Sans doute, vous faire perdre votre temps et venir perdre le mien pour avoir le plaisir de voir jeter les fondements d'un prix de vertu !...

— Ce n'est pas cela, mais je vous trouve naïf de croire sérieusement au déni de concours dont vous vous indignez.

— Comment, vous pensez ...?

— Je pense que l'affaire est chanceuse ; que, si le complot réussit, le gouvernement en recueillera, les bras croisés, tout le bénéfice ; et que si, au contraire, le succès nous fait défaut, il aime tout autant ne pas prendre sa part de l'échec. Mais, soyez-en sûr, je connais Rastignac : sans avoir l'air de rien et sans se compromettre, il nous aidera peut-être plus utilement que par une connivence déclarée. Rappelez-vous donc ! Est-ce qu'il a eu un seul mot sur la moralité de l'attaque ? Est-ce qu'il n'a pas toujours dit : « Je ne m'oppose à rien ; je n'ai le droit de rien empêcher ? » Et au venin de la bête, qu'a-t-il reproché ? de ne pas tuer son homme assez à coup sûr. La vérité est, mon cher monsieur, qu'il y aura du tirage, et que, pour donner une tournure à l'affaire, toute l'habileté de Desroches ne sera pas de trop.

— Vous êtes donc d'avis que je le voie ?

— Comment, si j'en suis d'avis ! mais de ce pas, en me quittant.

— Ne trouveriez-vous pas utile qu'il allât causer de la chose avec vous ?

— Oh ! non, non, répondit Vinet. Je suis peut-être l'homme qui fera l'interpellation à la Chambre ; Desroches pourrait être vu chez moi, et il ne faut pas m'ôter ma virginité.

Là-dessus, il salua Maxime, et mit à le quitter un certain empressement, sous prétexte d'aller à la Chambre savoir ce qui se disait à la salle des conférences.

— Mais, moi, dit Maxime, qui courut après lui quand ils se furent séparés, si j'avais quelques conseils à prendre de vous ?

— Je pars ce soir pour donner un peu l'œil à mon parquet avant l'ouverture de la session.

— Cependant, cette interpellation, dont vous pourriez être chargé ?

— Eh bien, moi ou un autre ; je ferai le plus de diligence possible ; mais, comprenez, il faut que ma boutique ordre avant de m'absenter pour cin mois au moins.

— Bon voyage donc, monsieur le procureur général ! dit Maxime d'un air ironique et en le saluant définitivement.

Resté seul, M. de Trailles eut qu minutes de découragement en s'apercevoir que ces deux Bertrands tique avaient l'intention de lui faire les marrons du feu. Le procédé de Rastignac surtout lui était sensible, quand il pensait à leur première rencontre chez madame de Restaud, il y avait jus ans.

(A suivre)

POUR LES SOINS DE LA PEAU
rien n'est meilleur que l'emploi régulier et quotidien de la
CREME SIMON
POUDRE ET SAVON SIMON aux mêmes parfums
MÉDAILLE D'OR, Paris
J. SIMON, 59, rue du faubourg Saint-Martin

00082

JOLI TRAVAIL A FAIRE CHEZ SOI sans connaissances spéciales, très facile, d'un rapport de 4 à 6 francs par jour, est offert de suite à Dames, Dlles et Messieurs ayant loisirs. Ecrire à M. SALINS, 130, rue Ordener, Paris, (18e arr.), MAISON MÉNAGÈRE.

A louer présentement

1. Un appartement meublé et non meublé au 2me étage, maison Fantauzzi, 15, place Saint-Nicolas.

2. Magasins de l'ancienne imprimerie Fabiani donnant sur le Boulevard du Palais et la rue de l'Opéra.

3. Villa avec jardin et propriété située à Toga.

S'adresser pour le tout à la maison L. N. Mattei et Cie, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

La Cie Générale des Pétroles

pour l'Eclairage et l'Industrie
ayant son siège à Marseille

a l'honneur d'informer les consommateurs de Pétrole pour l'**Eclairage**, l'**Industrie**, l'**Automobilisme**, qu'elle vient de nommer comme ***Agents Généraux Dépositaires*** de tous ses produits et marques pour la Corse

MM. L. N. MATTEI et Cie de Bastia
chez lesquels ils trouveront

Pétrole épuré en barils et en caisses.

Pétrole de luxe dit *Photoline* en bidons de 5 litres.

Essence de Pétrole dite *Naphtecycle* en barils et en bidons pour Tricycles et Automobiles.

Essence dite *Benzine* pour Teinturiers, Dégraisseurs.

S'adresser :
L. N. MATTEI et Cie à Bastia
ou à leur Succursale à Ajaccio.

AMÉRIQUE

Départs réguliers tous les mois pour les Antilles, Trinidad, Colon, etc.

Traversée rapide; confortable toutes classes.

Pour fret et passages s'adresser à M. A. Padovani, agent de *La Veloce*, Nouveau Port, Bastia.

BENEDICTINE
Exquise, tonique, digestive
La MEILLEURE des LIQUEURS
Un verre après chaque repas

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ
Chroniques, Romans, Modes, Gravures d'Art, Musique, Concours, etc.
MODES LUXE TIRAGE
La Famille
500 000 LECTEURS
PATRONS GRATUITS
[illegible]
7, rue Cadet
PARIS

PHARMACIE
Centrale du Nord
LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
132 et 134
Rue Lafayette.
Droguerie et Parfums.
CATALOGUE FRANCO (200 pages).
TÉLÉPHONE — USINE à St-DENIS
Dépôt Général du FER GAFFARD

LE
Salon de la Mode
TOUS LES SAMEDIS
Le plus Élégant et le plus Pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION
avec gravures noires
Un An.... 14 fr. — Six Mois. 7 fr 50
Le N° : 25 centimes

SECONDE ÉDITION
avec 52 gravures coloriées
Un An.... 22 fr. — Six Mois. 11 fr. 50
Le N° : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS
Adresser les demandes à M. Henry PETIT, Directeur
5, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

VOS CHEVEUX
Ne tomberont plus et repousseront
PAR L'USAGE DU MERVEILLEUX
PÉTROLE HAHN
La Trésor de la Chevelure — **EMPLOI SANS DANGER**
Parfum exquis
Flacons 2 fr. 50 et 4 fr. Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs
Refuser les imitations souvent dangereuses, toujours inefficaces
F. Vibert, Concessionnaire, 47, avenue des Ponts, LYON

Dépôt spécial : R. GARNIER, pharmacien à Nice

Commandez partout l'excellente *Eau-de-vie des Mirador.* Dépositaire : Sauveur Damiani, angle des rues Miot et Napoléon, 31, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

Malades! 800000 [illegible]
F. S. Ellis, 17, rue d'Hauteville, Paris

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le **Cigare Mattei**, le demander dans tous les débits.
On ne fume pas ce bon cigare,
On le hume, tellement il est rare

ESSAYEZ — ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARDON DUPUIS GER CAMBRAI

Dépositaire pour l'Exportation, M. CANUGLI Fabiano, [illegible]

L'Absinthe CUSENIER Oxygénée
C'est ma santé
APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
21 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER
Direction : 226, Boulevard Voltaire, Paris

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord
Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 20 février
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Eukaro* chargera vers le 17 février.
Pour fret s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Librairie et Imprimerie Ollagnier
Paris qui Chante
Revue hebdomadaire illustrée
des Concerts, Théâtres, Cabarets artistiques, Music-Halls
25 Centimes le Numéro
16 Pages grand format
PAPIER GLACÉ DE GRAND LUXE
Soixante Photographies inédites
des Artistes les plus connus
Dans son 1er NUMÉRO
Paris qui Chante
donne le Programme d'un Concours Musical
2.800 francs de Prix en espèces
sont attribués au Concours

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires
Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'Acétylène
Un mécanicien est attaché à la maison

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve (Y) Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres; Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles, [illegible]
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1830, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI, [illegible] paquet.

28e ANNÉE — MERCREDI 18 FÉVRIER 1903 — N° 42

00083

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

FÊTE AUJOURD'HUI : Saint Tite.
Soleil [illegible]
Lever, [illegible] — Coucher, [illegible] 05 m.
Lune : Nouv. [illegible] premier quart., le 6.
FÊTE DE DEMAIN : Les 25 martyrs du Japon.

17 Février

LES COURS (

Les cours servent à assainir l'habitation ; comme le dit Arnould, le maintien des espaces libres est une garantie contre la densité excessive de la population, par rapport à la surface. A Bastia, au lieu d'être une cause de salubrité, les cours ne sont qu'une véritable source d'infection. Ce qu'on décore de ce nom n'est du reste autre chose qu'un petit morceau de terrain situé au milieu de bâtisses énormes ; il sert à donner un peu de lumière aux arrière-pièces de plusieurs maisons accolées ensemble.

Les cours devraient avoir une longueur et une largeur égales à la hauteur des bâtiments qui les dominent. Les nôtres sont bien loin d'occuper cet emplacement réglementaire ; nos entrepreneurs n'ont rien fait pour les rendre conformes aux lois de l'hygiène. Sans avoir besoin d'aller dans les vieux quartiers, l'examen de quelques maisons des nouvelles rues prouvera que nous sommes loin d'être sévères dans notre appréciation.

Aux nos 5, 7, 9 du Nouveau Port, aux nos 9 et 11 de la Place Saint-Nicolas, le plus bel endroit de la ville, au no 2 de la rue Abbatucci, les habitations ont une moyenne de vingt cinq à trente mètres de hauteur ; les cours ont au plus quatre à cinq mètres de largeur sur quatre à huit mètres de longueur. Aussi n'existe-t-il aucun courant venu du dehors qui puisse emporter les émanations délétères développées par les immondices qui s'y trouvent en si grand nombre ; nous verrons plus loin pourquoi. L'air de nos cours infecté par tous ces détritus stagne, l'atmosphère confiné qui en résulte empoisonne les appartements qui s'ouvrent sur ce foyer putride.

Le pavage de nos cours serait parfois satisfaisant ; il est généralement en pierres de taille, mais ces pierres assez souvent mal unies permettent aux infiltrations de se faire librement.

La cour de Bastia déjà anti-hygiénique par ses dimensions et sa construction n'est en outre qu'un véritable dépotoir. Il existe chez nous une vieille habitude qui consiste à se débarrasser commodément et promptement par la fenêtre de tout ce qui est devenu sale et gênant dans l'intérieur de la maison. Voilà pourquoi, ainsi que nous le disions plus haut, les cours de nos demeures sont couvertes d'immondices et pourquoi on peut leur donner le nom de dépotoirs. Résidus de cuisine, eaux sales, légumes avariés, vieux chiffons, s'y trouvent réunis dans un mélange repoussant. Il ne vient à l'idée que de quelques rares ménagères de mettre les ordures dans une boîte spéciale et de les déposer le matin dans la rue au moment du passage de la voiture chargée du balayage.

La domesticité, surtout, composée d'éléments différents, Corses, Italiens en grande partie, n'a aucune idée de la propreté. Cet usage du tout par la fenêtre lui paraît particulièrement commode et elle s'y conforme presque sans exception.

Quelle plaie pour Bastia que ces employées, sales et négligentes ! Comme elles sont dangereuses pour la salubrité et de combien de maux ne peut-on pas les rendre responsables ! Nous sommes pourtant tentés de dire que les seuls responsables, les vrais coupables sont, les maîtres qui leur permettent de continuer leurs errements. Avec une surveillance continue et rigoureuse, on finirait par faire entrer la propreté dans les mœurs de l'habitant, des gens de service, et par mettre un terme aux abus que nous constatons.

Un autre usage non moins déplorable est celui qui consiste à n'avoir pas d'heure déterminée pour battre les tapis. Cette opération se fait à n'importe quel moment de la matinée ou même du jour, suivant le caprice ou la commodité de la ménagère chargée de ce soin. Les salles à manger et les cuisines donnant en général sur les cours, il s'ensuit que ces pièces qui devraient être épargnées à tant de titres, reçoivent une partie des poussières provenant du battage. On comprend sans peine les inconvénients qui résultent de cet état de choses.

Ces habitudes de malpropreté et de négligence préjudiciables à tous les habitants le sont surtout à ceux des premiers étages. Parmi les immondices, les poussières jetées des fenêtres, il en est beaucoup qui tombent dans la cour, mais parfois, poussés par le vent, il en est qui pénètrent dans les appartements intérieurs. On est donc réduit dans ces appartements à recevoir les ordures des voisins ou bien à tenir constamment les fenêtres fermées et à se priver ainsi d'air et de lumière.

Nos cours sont souvent aussi transformées en basses-cours. Il n'est pas rare d'y voir en liberté des poules, des bandes de poussins cherchant leur nourriture parmi les détritus et les débris alimentaires. S'il n'y a pas toujours des poules dans les cours, il y en a immanquablement sur les balcons des maisons qui les dominent, élevées dans des cages que leurs propriétaires jugent superflu de nettoyer. Un arrêté du Maire a interdit depuis deux ans déjà le maintien des poules dans les cours, sur les balcons et les terrasses ; mais, la tolérance aidant, la plupart des familles continuent l'élevage défendu sans se préoccuper des arrêtés municipaux.

Aux animaux domestiques justement suspects pour la salubrité, aux immondices en décomposition, si l'on ajoute les rats qui se promènent dans nos cours en toute sécurité, les chats et les rats morts qui y pourrissent lentement, les liquides qui s'échappent parfois des tuyaux de latrines, on verra que nous ne pouvons être taxés d'exagération en disant que ces cours sont de véritables foyers infectieux, en déclarant qu'elles sont la honte d'une ville civilisée de près de 30.000 âmes.

Nous n'avons pas malheureusement tout dit. Il nous faut encore signaler dans nos cours la présence de certaines maisonnettes en bois ou en pierre que l'on y rencontre assez fréquemment. Ces maisonnettes sont intéressantes au point de vue hygiénique en ce que leurs toits servent à recevoir une partie des matières jetées par les fenêtres. Les cours sont au moins débarrassées de temps en temps de leurs ordures par le service du balayage ; mais les toits échappent au balai de nos employés municipaux et ils conservent à perpétuité tout ce qu'on leur donne. Nous n'insistons pas ; nos lecteurs peuvent se faire eux-mêmes une idée de l'aspect de ces maisonnettes. L'odeur qu'elles exhalent continuellement n'est pas de nature à porter la santé dans les appartements des premiers étages.

Enfin, dès qu'un rayon de soleil vient à luire, nos ménagères complètent le tableau en étendant leur linge, bien entendu sans lui avoir fait subir aucune désinfection.

Cette description déjà surchargée, ne l'est pas autant qu'elle pourrait l'être, et ce que nous disons de nos cours en général, nous pouvons le répéter de chacune en particulier. Si l'on nous demandait l'énumération des cours sales de Bastia, il faudrait malheureusement les citer toutes. Au no 2 de la rue Abbatucci, maison qui a sa principale façade sur la place Saint-Nicolas, maison qui a son premier étage occupé par un cercle mondain, lieu de réunion de l'élite de la société bastiaise, la cour est petite, obscure, sale, repoussante. A la rue Miot, rue également très centrale, habitée par des personnes propres et intelligentes, la cour du no 5 est encore dans ce triste état.

Et les façades des maisons dans les cours ! Laissons la plume à un de nos rédacteurs de nos journaux quotidiens : « Les façades des cours intérieures ! mais on ne peut imaginer rien de plus dégoûtant : trous béants devenus la demeure de bêtes immondes — rats énormes, cafards, animaux de nuit — conduites d'égoûts suintant d'infects liquides, détritus de toutes sortes, haillons sordides accrochés, pendus aux murs et à tous les reliefs des fenêtres et des balcons, tel est le spectacle que nous offrent ces antres de saletés, honte d'une ville civilisée. Et ce spectacle peu ragoûtant, les Bastiais comme les étrangers, peuvent se le procurer à chaque instant du jour, au centre même de la ville, dans les cours des maisons du boulevard du Palais et du boulevard Paoli (1). »

Au XXe siècle, il n'est vraiment plus permis d'avoir un tel mépris des lois de l'hygiène. Sans accuser la municipalité de cet état de choses (l'habitant, sale par tempérament, étant le seul, le vrai coupable), qu'il nous soit permis pourtant de dire, qu'elle pourrait mettre un peu plus de zèle à faire l'éducation de ses administrés, à leur signaler ce qu'ils doivent éviter, à exiger qu'ils se soumettent aux arrêtés municipaux relatifs à la salubrité publique.

Docteur ZUCCARELLI.

---

¹) Histoire médicale de la Ville de Bastia, avec une carte des épidémies en trois couleurs, et une Préface du docteur Brouardel, par M. le docteur Pascal Zuccarelli, 2 beaux volumes petit in 8°, de près de 600 pages, imprimerie Ollagnier.

(1) Les différentes citations tirées de nos journaux quotidiens proviennent du *Petit Bastiais* et du *Bastia Journal*.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

18 février 1648. — Le colonel Colonna à la tête d'une nombreuse troupe met le siège devant l'Ile-Rousse, afin de rendre au commerce de la Corse une place qui lui était nécessaire.

Le siège dura neuf jours, au bout desquels les Génois se rendirent à la discrétion des patriotes.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Les capitaines d'infanterie territoriale, services spéciaux du territoire, dont les noms suivent, sont affectés comme capitaines de réserve aux corps ci-après :

Régiment de Beauvais, M. Salicetti.
Régiment de Laon, M. Grisoni.
Régiment du Mans, M. Colombani.

— Le gendarme Bissini, de la brigade de Saint-Maurice-les-Charencey, est affecté à la compagnie de la Guadeloupe.

— Le sergent surveillant Carlotti, du dépôt des sections métropolitaines d'exclus, à Aïn-el-Hadjar, passe à l'atelier de travaux publics d'Orléansville.

— M. Giusanti, surnuméraire des postes sur la ligne de la Méditerranée, est nommé commis au même service.

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

Lui, déjà homme posé, tenant dès ce moment le sceptre de la mode, et Rastignac, pauvre étudiant, ne sachant ni entrer ni sortir, et consigné à la porte de l'élégante maison, aussitôt après sa première visite, pendant laquelle il avait trouvé le moyen de commettre deux ou trois incongruités ! Et maintenant, Rastignac était pair de France et ministre, et lui, Maxime, devenu son agent était obligé, l'arme au bras, de s'entendre dire que ses guet-apens étaient trop naïfs et qu'il les dressait tout seul, s'il y avait goût ! Mais ce découragement ne fut qu'un éclair.

— Eh bien, oui ! s'écria-t-il, seul, j'entamerai ce procès, où mon instinct me dit qu'il y a quelque chose. Allons donc ! un Dorlange, un homme de rien tenir en échec le comte Maxime de Trailles, et se faire un marchepied de sa défaite ! Dans la vie de ce drôle, il y a trop de cachettes pour que je ne parvienne pas, tôt ou tard, à en éventer une. — Chez mon avoué, dit-il à son cocher, en ouvrant lui même la portière de sa voiture.

Et, quand il fut moelleusement assis sur ses coussins :

— Après cela, ajouta-t-il, si je ne puis parvenir à ruiner la fortune de ce misérable, je m'arrangerai pour qu'il me fasse quelque grave insulte ; j'aurai le choix des armes, je tirerai le premier… Plus adroit que le duc de Rhétoré, mon cher insolent, tu peux être tranquille, je te tuerai !

Il est bon de remarquer que M. Maxime de Trailles s'était tout ému, rien qu'à l'idée d'être pris pour un *condottiere*.

Desroches était chez lui, et immédiatement M. de Trailles eut un accès dans son cabinet. Desroches était un avoué qui, comme Raphaël, avait eu plusieurs maîtres. D'abord possesseur d'un titre nu et sans clientèle, il avait fait flèche de toute saueur, et, auprès du tribunal, s'était senti on ne peut plus mal posé. Mais il était travailleur, au fait de tous les tours et retours de la chicane, curieux observateur et lecteur intelligent des mouvements du cœur humain ; il avait donc fini par faire une très bonne étude, s'était marié richement, et, du moment qu'il avait pu se passer de la voie tortueuse, y avait sérieusement renoncé.

En 1830, Desroches était devenu un avoué honnête et entendu, c'est-à-dire qu'il prenait avec chaleur et habileté les intérêts de ses clients ; que jamais il n'eût conseillé un procédé ouvertement improbe, et qu'encore moins il y eût prêté les mains. Quant à la fine fleur de délicatesse qui se rencontrait chez Derville et quelques autres membres de sa compagnie, outre qu'il est bien difficile de ne pas la laisser s'évaporer dans ce monde des affaires dont M. de Talleyrand a dit : « Les affaires, c'est le bien d'autrui ! » elle ne saurait jamais être la seconde couche d'une existence. La perte de ce duvet de l'âme, comme celle de toutes les virginités, est irréparable ; Desroches n'avait donc pas aspiré à la refaire chez lui ; il ne voulait plus rien risquer d'ignoble et de déshonnête ; mais les bons tours admis par le Code de procédure, les bonnes surprises et les bonnes noirceurs que l'on peut faire à un adversaire, il les admettait volontiers.

Desroches, d'ailleurs, était homme d'esprit ; il aimait la table, et, comme les gens incessamment livrés à la brutale domination d'impérieux labeurs, il éprouvait le besoin de vives distractions prises au vol et fortement montées en goût. Tout en assainissant sa vie judiciaire, il était donc resté l'avoué des gens de lettres, des artistes, des filles de théâtre, des lorettes en renom et des bohèmes élégants dans le genre de Maxime, parce qu'il vivait volontiers de leur vie et que tous ces gens lui étaient sympathiques, comme lui-même était très goûté par eux.

Leur argot spirituel, leur morale un peu relâchée, leurs aventures légèrement picaresques, leurs expédients, leurs courageux et honorables travaux, en un mot leurs grandeurs et leurs misères, il comprenait tout à merveille, et, providence toujours indulgente, leur prêtait aide et assistance toutes les fois qu'il en était requis. Mais, pour dérober à sa clientèle sérieuse et utile ce que son intimité avec sa clientèle de cœur pouvait avoir d'un peu compromettant, marié et ayant des enfants, Desroches avait ses jours pour être époux et père de famille, et notamment le dimanche.

Au bois de Boulogne, il était rare qu'il ne parût pas dans une calèche modeste, ayant à ses côtés sa femme, portant écrit dans sa laideur le chiffre élevé de sa dot. Sur le devant de la voiture apparaissaient, formant groupe, trois enfants qui avaient le malheur de ressembler à leur mère. Ce tableau de famille, cette sainteté d'habitudes domiciliaires, rappelaient si peu le Desroches de la semaine dînant dans tous les cabarets avec tous les viveurs et viveuses en renom, que l'une de celles-ci, Malaga, une écuyère du Cirque, célèbre par sa verve et par ses bons mots, disait qu'on ne devrait pas permettre aux avoués d'être aussi invraisemblables et de tromper le public en promenant des enfants de carton.

C'est donc à cette probité relative que M. de Trailles était venu demander conseil, ce qu'il ne manquait jamais de faire dans toutes rencontres un peu difficiles de sa vie. Suivant une bonne habitude, Desroches écouta sans interrompre le long exposé du cas qui lui était soumis, la scène qui venait d'avoir lieu chez Rastignac comprise. Comme Maxime n'avait rien de caché pour ce confesseur, il exposa les raisons qu'il avait d'en vouloir à Sallenauve et mit une vraie bonne foi à le représenter comme ayant usurpé le nom sous lequel il allait siéger à la Chambre. Sa haine, dans un moment tout juste possible ou probable, lui faisait l'illusion d'une évidence absolue.

(*A suivre*).

L'Assistance médicale gratuite

Un certain nombre de contribuables ont adressé la pétition suivante à M. le Préfet et à MM. les Membres du Conseil général de la Corse.

Messieurs,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur la question de l'Assistance médicale gratuite, dans notre département.

Soumise depuis plusieurs années aux délibération du Conseil Général, examinée dans les bureaux de la Préfecture avec tout l'intérêt qu'elle comporte, cette question si digne de la sollicitude des pouvoirs publics, n'a pas encore été cependant résolue dans un sens conforme aux véritables desiders de ceux pour qui elle se pose.

Au cours de la dernière session, le Conseil général a abordé l'examen de cette question avec un visible désir de donner aux deshérités de la fortune une assistance efficace. Il s'est préoccupé d'organiser sur des bases rationnelles et équitables l'assistance médicale en Corse.

Un premier point a été acquis aux débats : la nécessité de diviser le département en circonscriptions médicales. Limitée de la sorte dans des sphères précises d'action, avec pour chaque sphère des ressources budgétaires déterminées, l'assistance devait pouvoir fonctionner avec plus de méthode, plus de profit pour les malades indigents ; le contrôle de cette institution par l'autorité supérieure en devenait plus facile ; de meilleurs résultats devaient en découler à tous les points de vue.

Excellentes raisons qui requrent immédiatement la sanction qu'elle méritait : le principe des circonscriptions médicales fut voté à l'unanimité des membres présents.

C'était là sans doute de la bonne besogne mais incomplète.

Pour compléter, en effet, une mesure si opportune, n'eût-il pas été nécessaire de désigner pour chacune de ces circonscriptions le médecin chargé d'y exercer pour les pauvres l'assistance qu'on voulait leur garantir ?

On comprend aisément toute l'importance de cette question, elle n'a pas échappé à la perspicacité des membres du Conseil général ; et, si elle n'a pas été résolue dans le sens qui est à désirer, c'est que, au sein du Conseil général, des considérations ont prévalu contre lesquelles nous venons protester auprès de vous avec autant de respect que d'énergie.

Plusieurs conseillers généraux, des plus qualifiés pour prendre avec autorité la parole dans ces débats, ont prétendu qu'une désignation officielle aurait fait du médecin de l'assistance une sorte de fonctionnaire, lui créant une situation incompatible avec la dignité du corps médical.

Argument plus superficiel que solide, sentiment exagéré d'un amour propre mal entendu ! comme si tous les médecins des hôpitaux n'étaient pas des fonctionnaires et comme si cette qualité pouvait diminuer leur mérite, la considération dont ils sont entourés, les services éminents qu'ils ne cessent de rendre !

D'autres conseillers généraux ont fait remarquer que les malades ont le droit de choisir leur médecin et qu'on n'a pas celui de leur en imposer un. Mais dans nos hospices les malades en traitement choisissent-ils leur médecin ? et dans les cantons privés de médecin, à qui s'adresseraient les indigents si la sollicitude des pouvoirs publics n'intervenait pas pour leur donner l'assistance médicale nécessaire ?

Parait-on simplement se douter en haut lieu que dans une ville aussi importante que Bastia l'assistance gratuite n'existe pas, que les malades indigents (et ici ils ne sont malheureusement que trop nombreux) n'ont d'autre secours dans les cas de maladie que la charité très digne d'éloges de nos médecins trop occupés par leur clientèle pour pouvoir apporter à tous les maux toute l'assistance qu'ils voudraient ?

Non, les raisons invoquées au sein du Conseil général ne peuvent rien contre la nécessité de compléter la création des circonscriptions médicales par la désignation de médecins officiels, et c'est dans un sentiment d'humanité, en nous plaçant à l'unique point de vue des intérêts de la classe pauvre, que nous vous prions de donner à l'assistance gratuite en Corse, toute sa portée et tous ses moyens d'action en la confiant dans chaque canton à un médecin officiel.

(Suivent les signatures.)

Bulletin Financier

Paris, le 12 février 1903.

N'était la lourdeur du groupe ottoman, le marché aurait été tout-à-fait satisfaisant. Notre 3 0/0 est calme à 100.32. L'Extérieure est en nouvelle avance à 91.90 ; la Rente Serbe 4 0/0 se traite à 79 25.

Les Etablissements de Crédit sont demandés. Grâce aux progrès des affaires de la Société Générale depuis la dernière augmentation de son capital, cette société a pu porter son dividende de 12 fr. 50 à 14 fr. 34. De même les bénéfices nets pour le dernier exercice écoulé se sont élevés à Fr. 5.249.443,39 contre Fr. 5.048.276,09. Cette plus-value constante de profits permet de penser que le capital nouveau apporte son contingent de résultats aux bénéfices de la Société.

Les Moteurs à Gaz et Constructions Mécaniques sont à 155 frs. La souscription aux actions nouvelles a pleinement réussi ; on connaîtra sous peu la répartition.

La mine de Saint-Barthélemy-le-Plain (Ardèche) occupe une concession de 1,186 hectares, située près de Tournon-sur-Rhône, à proximité de la gare de Troye. Les travaux préparatoires, commencés le 1er août 1900, sont complètement terminés et l'exploitation va commencer incessamment.

Nos Chemins de Fer sont sans changement.

Chambre Musicale

Programme des morceaux
qui seront exécutés
pendant la Conférence du 20 février

I. — Allegretto de la symphonie en *la majeur*, Beethoven.
II. — Hymne à Apollon. (IIIe siècle av. J. C.)
III. — Caroles du moyen âge : *a. La Marguerite* ; *b. Danse murâtre* (1285).
IV. — *Noël*, XVIIe siècle (1628).
V. — Petit rondeau tiré de l'opéra de *Proserpina rapita*, Monteverde (1630).
VI. — *Le Ballet du Roi*, gavotte, J.-B. Lulli (1672).
VII. — Sarabande extraite de *Tancrède*, opéra, Campra (1702).
VIII. — Passepied extrait de *Castor et Pollux*, Rameau (1727).

Savon Sunlicol pour linge et laine

Carnet Mondain

La vaste église Saint-Jean présentait un coup d'œil des plus agréables. Toute la haute société bastiaise se trouvait réunie à l'occasion du mariage de Mlle Marie Chardon avec M. Ange Benedetti, docteur en droit, le distingué secrétaire général de la préfecture de la Lozère, qui porte un des noms les plus populaires de la Corse.

La toute gracieuse fiancée, qui a été conduite à l'autel par son père, M. l'ingénieur Chardon, l'un des directeurs des Magasins généraux, était resplendissante de jeunesse et de beauté et excitait l'admiration de tous.

Le cortège a fait son entrée aux sons de la Marche processionnelle de Paladilhe, magistralement exécutée sur les grandes orgues par M. Reginensi.

Par une attention très délicate, on avait placé sur le maître-autel le tableau du Bienheureux Théophile, de Corte. On sait que ce saint franciscain appartenait à une des premières familles de Corte, celle des de Signorio, d'où descendent les Benedetti. M. l'archiprêtre Casanova, qui a présidé la cérémonie religieuse, n'a pas manqué de rappeler cette parenté, et d'appeler d'une façon particulière la protection de ce grand serviteur de Dieu sur ceux qu'il allait unir par les liens indissolubles du mariage et sur leurs familles.

Les témoins étaient : pour Mlle Chardon, M. le président Gabrielli et M. l'ingénieur Pierre Vincent ; pour M. Benedetti, M. le premier président de Gaffory et M. Pommeray, ancien député, préfet de la Lozère.

La sainte messe a été célébrée par M. l'abbé Zattera.

Pendant la messe, on a exécuté la Rêverie de Saint-Saëns, solo de violon, avec accompagnement d'orgue ; puis la Romance de Weuzen, pour violon et orgues. M. Giannarelli a admirablement rendu ces deux morceaux.

La quête a été faite par les demoiselles d'honneur, Mlles Emma Benedetti et Rosette Guasco, conduites par MM. le docteur Pitti-Ferrandi et Jean de Suzzoni.

Il serait impossible de donner les noms de toutes les personnes qui, à la sacristie, ont tenu à présenter leurs félicitations aux jeunes mariés. Le défilé a duré plus d'une heure.

Le déjeuner a été suivi d'une très brillante réception ; les salons regorgeaient de monde et, jusqu'à sept heures, Mmes Benedetti et Chardon en ont fait les honneurs avec une amabilité exquise et une distinction rare.

Nous prions les jeunes époux d'agréer les vœux les plus sincères que nous formons pour leur bonheur.

Autour de la Cavalcade

Réparons, tout d'abord, un oubli, bien involontaire d'ailleurs de notre part, au sujet du char de Sa Majesté Carnaval : le plan en a été conçu par M. Charles Casabianca, un des membres les plus actifs du Comité.

Aux chars du Comité dont nous avons déjà parlé viendront s'en ajouter deux autres, construits par M. Stevens, l'intelligent propriétaire du Casino Bastiais. Nous ne dirons rien du second, qui sera une véritable surprise pour les Bastiais et dont le succès sera certain. Quant au premier, il représentera la Provence, la Provence ensoleillée, avec ses oliviers, ses habitants en costume national, et même un coin de la Fontaine de Vaucluse, tant chantée par Laure et Pétrarque.

Deux autres chars nous sont annoncés : nous en donnerons l'esquisse dans un prochain numéro.

En somme, si le temps nous favorise, succès complet, et les membres du Comité n'auront pas à regretter les moments qu'ils consacrent pour l'heureuse réussite des fêtes auxquelles ils convient toute la population bastiaise.

⁂

7e Liste de Souscription

MM. Daux, proviseur du Lycée, 10 fr. ; Leschi, censeur, 5 ; Campiglia, économe, 5 ; les professeurs Lettaron, 5 ; Orsatti, 5 ; Franzini, 2 ; Bouchacourt, 2 ; Brunet, 2 ; Reynoard, 2 ; Jaubert, 2 ; Bonifacio, 2 ; Déliac, 2 ; Giacomoni, 2 ; Kolbassine, 2 ; Baujard, 1 50 ; Casanova, 1 ; Gervaiseau, 1 ; Barbos, 1 ; Angely, sous-économe, 2 ; Fontaine, directeur de la Cie de chemins de fer, 10 ; Orillat, 5 ; E. Blavier, 4 ; E. Maréchal, 4 ; Trac, 2 ; Santelli, 2 ; Constant, 1 ; Anonyme, 0 25 ; Anonyme, 0.25 ; Bernaau, 2 ; Profizi, 0.50 ; Colombani, 1 ; Anonyme, 0 25 ; Anonyme, 0 25 ; Marchioni, 2 ; de Sède, 1 ; A. Ristori, 1 ; Santi, 1 ; Anonyme, 0.50 ; Peretti, 1 ; Mattei 1 ; Bertrandi, 1 ; Guegli, 0.50 ; Tacet, 0.25 ; Molinelli, 0.25 ; Cecci, 1.

Nécrologie

M. le Capitaine Rossi

M. Antoine-Toussaint Rossi, capitaine au long-cours, est décédé hier, après une courte maladie ; il était âgé de 74 ans. C'était l'un des doyens des officiers de notre marine marchande, et l'un des plus estimés. Pendant plus de trente-cinq ans il avait parcouru toutes les mers du monde et obtenu les commandements les plus recherchés. Aussi brave que bon, il a laissé les meilleurs souvenirs parmi ses camarades et tous ceux qui avaient servi sous ses ordres.

Rentré dans sa ville natale après une carrière laborieuse et vaillamment parcourue, il fut l'objet de nombreuses manifestations sympathiques de la part de ses concitoyens. Il siégea pendant plusieurs années au tribunal de commerce et au conseil municipal. Il faisait aussi toujours partie de la commission d'examen pour le brevet de capitaine au long cours et de maître au cabotage.

Dans ces diverses fonctions, M. Rossi a toujours montré autant de tact que d'expérience et de désintéressement.

Les obsèques ont eu lieu au milieu d'une grande affluence. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le lieutenant de vaisseau Peraldi ; Alfonsi, capitaine au long-cours ; Sisco Louis, conseiller municipal ; Casanova Joseph, juge au tribunal de commerce.

Le deuil était conduit par MM. Pierre Rossi, Santi, professeur au lycée, les capitaines Martelli et Bertrand.

Nous prenons une vive part à la douleur des familles Rossi, Santi, Biaggini et Spallarossa et leur présentons toutes nos condoléances.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CALVI. — MM. Ambrogi, juge d'instruction, et Lanzalavi, juge de paix à Calvi, compris dans la dernière promotion au grade d'officier d'académie, sont deux enfants de la Balagne, et qui savent remplir les fonctions délicates qui leur sont confiées avec autant de mérite que d'impartialité, bien qu'ils se trouvent au milieu de leurs concitoyens.

L'opinion publique a largement sanctionné le choix du grand maître de l'Université, et nous y applaudissons de grand cœur.

⁂

CARGESE. — On nous écrit de cette localité :

Voulez-vous me permettre de rectifier le récit publié dans le *Petit Bastiais* du 5 février, sur le drame de Cargese ?

Voici les faits exacts :

Dans la soirée de dimanche 1er février, quatre individus se prirent de querelle pour une cause assez futile avec Baldacci Jean auquel ils portèrent des coups de poignard.

Ce dernier, assez grièvement blessé, se défendit avec un couteau de poche, puis parvint à se dégager et à s'enfuir chez lui.

Quelques pas plus loin, ses agresseurs rencontrèrent Baldacci Albert qui se disposait à rentrer dans sa maison, ignorant complètement la dispute de son frère. Ils l'assaillirent à coups de poignard, sans qu'il pût opposer la moindre résistance. Blessé mortellement par deux d'entre eux : Voglimacci Jean et Frangolacci Nicolas, il mourut le lendemain après avoir donné le nom de ses meurtriers qui sont maintenant sous les verrous.

Antoinette Baldacci.

⁂

PROPRIANO. — On lit dans *La République* :

Dans la nuit du 14 février courant, des voleurs ont tenté d'avoir accès dans le bureau de tabac tenu par Madame veuve Leca.

Avec un diamant de vitrier, ils avaient pratiqué un trou à la vitre d'une grande lucarne située en haut de la porte qui donne dans une petite cour. Ce qui leur permettait déjà de pouvoir enlever toute résistance aux arcs boutants de la porte, par le moyen d'un long fer tordu à un bout.

Mais cette fois, ils ont raté leur coup, grâce à des bruits insolites.

Dans la même nuit, la pharmacie Pandolfi a reçu semblable visite, heureusement, là aussi, les résultats ont été nuls.

Enfin presque tous les soirs, notre ville est sujette à de pareils méfaits. Par conséquent nous ne saurions trop recommander à qui de droit un peu plus de vigilance.

Nous jugeons indispensable que deux gendarmes fassent la ronde tous les soirs.

Boursiers de l'Etat

Les jeunes gens dont les noms suivent ont été nommés titulaires de bourses dans les lycées et collèges ci-après :

Bourses d'essai

Bartoli François, né le 17 septembre 1891, le père receveur des postes, 25 ans de service, 4 enfants, bourse d'internat de 450 francs, Ajaccio.

Belgodere Antoine, né le 15 février 1890, le père cultivateur, 6 enfants, bourse d'internat de 300 francs, Calvi.

Carboni Jérôme, né le 21 février 1891, le père professeur de collège, 20 ans de service, 3 enfants, bourse d'externat de 50 francs, Ajaccio.

Istria Simon, né le 20 avril 1891, le père cultivateur, 2 enfants, bourse d'internat de 300 francs, Ajaccio.

Baldacci Jérôme, né le 8 avril 1889, le père journalier, 7 enfants, bourse de demi pensionnat de 350 francs, Ajaccio.

Patacchini Jules, né le 26 janvier 1889, le père instituteur, 31 ans de service, 9 enfants, bourse d'internat de 500 francs, Ajaccio.

Rinaldi Joseph, né le 2 mars 1890, le père négociant, décédé, 4 enfants, bourse d'internat de 500 francs, Ajaccio.

Rocca Ange, né le 22 août 1890, le père gendarme, 25 ans de service, 2 enfants, bourse d'internat de 500 francs, Grasse.

Stefanaggi Fernand, né le 31 octobre 1889, le père instituteur, 25 ans de service, 4 enfants, bourse d'internat de 300 francs, Ajaccio.

Versini Pierre, né le 24 janvier 1889, le père instituteur, 30 ans de service, 9 enfants, bourse de 460 francs, Calvi.

Le Rachitisme

Le rachitisme est une maladie de l'enfance frappant les os qu'elle ramollit et qu'elle déforme. On peut le prévenir en usant d'un bon régime associé à certains médicaments toniques et reconstituants. Parmi ceux-ci le VIN DE VIAL, par l'association active de la viande, du quinquina et du lacto-phosphate de chaux, rend de signalés services dans tous les cas où les enfants se développent mal ou lentement.

MARCHÉ CENTRAL DE MARSEILLE

Pommes de terre, 7 à 11 fr. les 100 k.
Rates, 18 à 25 fr. id.
Tomates, 40 à 100 fr. id.
Petits pois d'Algérie, 35 à 70 fr. id.
Haricots verts, 60 à 150 fr. id.
Pommes, 20 à 60 fr. id.
Poires, 20 à 50 fr. id.
Olives noires, 40 à 45 fr. id.
Noix de Grenoble, 50 à 65 fr. id.
Artichauts d'Algérie, 0 20 à 0.90 la d.
— du Var, 1 fr. à 1.85 id.
Citrons, 10 à 20 fr. le 1000.
Oranges, 15 à 45 fr. id.
Mandarines, 15 à 40 fr. id.
Grives et Merles de Corse, 20 à 28 fr. le 100.

Criée de Marseille

Loups de Corse, 140 à 225 f. les 100 k.
Mulets de Corse, 80 à 100 f. les 100 k.

Quais de Marseille

Charbon du Var, 9.50 à 12 fr. les 100 k.
Charbon de Corse, 9 à 9 50 id.

Bourse de Marseille

Sucre raffiné, les 100 k. esc., 2 1/2, pains 5/6 en vrac, 32 fr. ; cassé rangé en caisses de 50 k., 34 fr.

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Raimondi Jean Baptiste, chef ouvrier de la marine, 30 ans 4 mois 17 jours de service, 755 francs.

Bozzi Simon-Jean, préposé des douanes, 26 ans 5 mois de services, 781 francs.

Canro Félix-Bonaventure, conseiller de préfecture de la Seine, 25 ans 5 mois 18 jours de services, infirmités, 5.615 fr.

Bonaccorsi François-Marie, maréchal des logis de gendarmerie, 34 ans 1 mois 6 jours de services, 1.132 francs.

Casanova Ange, gendarme, 27 ans, 24 jours de services, 995 francs.

Ristori François Marie, gendarme, 27 ans 2 mois 28 jours de services, 776 fr.

Laurenzi Ange-Toussaint, adjudant, 15 ans 6 mois 18 jours de services, 640 fr.

Pancrazi François-Xavier, adjudant, 16 ans 2 mois 14 jours de services, 660 fr.

Paoli Lysandre, adjudant, 18 ans 4 mois 29 jours de services, 740 francs.

Marchesi Jean-Pierre, maréchal des logis de gendarmerie, 34 ans 5 mois 23 jours de services, 943 francs.

Grimaldi Jean-Marie, adjudant, 42 ans de services, 1.270 francs.

Santucci Joseph-Antoine, adjudant, 29 ans de services, 1.060 francs.

Mattei Augustin, sergent-major, 28 ans 1 mois 2 jours de services, 953 francs.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 17 février

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 6°. 1 midi, + 7.5. à 7 heures du soir + 7°. Maxima, + 7 8. Minima, + 5 4.

Baromètre. — 7 heures du matin, 774 mm. midi, 778 mm. 6 heures du soir, 778 mm.

Vent. — dans la matinée, N. E. assez fort
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, quelques nuages.
Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

A l'arrivée

M. Endrès, contrôleur de 1re classe de l'administration de l'armée et M. Lainé, contrôleur adjoint sont arrivés hier, et descendus au Grand hôtel Lingénieur.

⁂

bsèques

Dans l'après-midi ont eu lieu les sèques de Mme Nunzia Principalle Finocchietti qui s'est éteinte ns sa soixante-deuxième année. tait la compagne dévouée de re brave concitoyen M. Esprit ncivalle, si connu pour les nomux sauvetages auxquels il a opéré.

L'absoute a été donnée en l'église int-Jean en présence de nombreux rents et amis.

Nous adressons à M. Esprit Prinalle, à M. Ara et à leurs familles xpression de nos vifs regrets.

⁂

gabond

Les agents ont mis en état d'artation un individu qui n'a pu étar son domicile ni ses moyens sistance. Devant M. le commisre central, il a déclaré se nomr Dumas Alphonse, âgé de 20 , natif d'Avignon. Il aurait quitté te ville depuis trois mois et au travaillé en Corse pour diverses sonnes.

Il a été conduit devant M. le Juge struction et a renouvelé les mês déclarations. Il était porteur ne somme de quatorze francs.

Dumas a été écroué sous mandat dépôt.

⁂

uvement de la population

Voici quel a été le mouvement de population pendant le mois de vembre 1902 :

Naissances, 46, dont 7 illégiti, 24 garçons, 22 filles.

Mariages, 27 ; divorces, 0.

Morts nés, 3.

Décès, 40, qui se divisent ainsi : Entérite, 1 ; bronchite aigüe, 1 ; erculose, 1 ; fièvre typhoïde, 1 ; ngestion, 2 ; méningite simple, 1 ; ppe, 2 ; affections de l'appareil piratoire, 4 ; autres maladies, 27.

⁂

ulsion Gentil

i vous voulez que vos enfants eptent l'huile de foie de morue me une gourmandise, donnezsous forme d'*Emulsion Gentil* hypophosphites et glycérophates de chaux et de soude. s joindrez ainsi les bienfaisants de l'huile de foie de morue à tion reconstituante des phospha

Cette préparation se vend en li et en demi litres, au prix de 5 ncs le litre. Pharmacie Gentil, 20, levard Paoli, Bastia.

⁂

sinthe Cusenier

L'Oxygénée verte ou blanche est seule absinthe consommée par vrais gourmets et recommandée les hygiénistes.

⁂

louer

A louer, au 1er avril, le 1er étage la maison située au dessus des gasins Marinetti.

S'adresser au bureau du journal.

— Appartement à louer rue de la que, 3, au 2me.

S'adresser au bureau du journal.

— Un appartement de quatre pièces, boulevard du Palais, 11, au 1er ge.

S'adresser au bureau de la Cie du de 4 à 6 heures du soir.

— On demande un appartement 3 à 5 pièces non meublées.

S'adresser au bureau du journal.

⁂

u Port

La balancelle italienne *Teresa*, cane Castagnola, est arrivée de gliari avec marchandises diver.

— La balancelle italienne *Antonie* o, capitaine Carmiglia, est are de Cagliari.

— La balancelle italienne *Il Raindo*, capitaine Altieri, est arrivée Livourne.

Grand Café Andreani

A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, son d'ameublement, Boulevard li, 17, Bastia.

DEMANDEZ PARTOUT
la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 mises hors concours
12 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
M. J.-B. Serra, Agent général pour la Corse
Dépôt à Bastia : rue St-François, 2.

GRANDE FABRIQUE
de meubles d'Art
Riches et ordinaires
MARINETTI Frères
6, Boulevard du Palais, 6

Seule maison qui, à travail égal, peut vendre à 20 0/0 meilleur marché, tout en donnant une fabrication supérieure et garantie.

Bourse de Paris

	16 février.	— 17 fév.
Rente 3 p. 0/0 ancien	100.00 —	99.95
— 3 p. 0/0 amortis.	99.75 —	99.75

Dépêches de Nuit
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

Deux cadavres dans un puits

On télégraphie d'Urtaca :

Hier, dans l'après-midi, un drame épouvantable a mis en émoi la population d'Urtaca : la nommée Fratacci Marie-Thérèse, âgée de 70 ans, a pris sa petite-fille, Fratacci Georgette-Marie, âgée de quatre ans, et l'a noyée dans un réservoir plein d'eau ; puis elle s'est jetée dans ce même réservoir.

Les premières personnes arrivées sur les lieux ont retiré deux cadavres.

On ignore les motifs d'un pareil acte de désespoir. D'aucuns l'attribuent à la folie. Une enquête est ouverte.

Nouvelles Militaires

Artillerie

M. Collignon, gardien de batterie de 2e classe, à la direction de Bastia, est promu au grade de gardien de batterie de 1re classe et maintenu à son poste.

— M. Leca, stagiaire-gardien de batterie, est promu au grade de gardien de batterie de 2e classe, et maintenu à la direction d'artillerie, à Bastia.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Les bouilleurs de cru

Le conseil s'est occupé des articles de la Loi de finances relatifs aux bouilleurs de cru et qui ne sont pas encore votés.

Course d'automobiles

Le conseil a décidé d'autoriser la course d'automobiles Paris-Madrid, à la condition que les promoteurs de cette course organisent une surveillance sérieuse pour éviter les accidents.

Traitement des instituteurs

Le ministre de l'instruction publique a exposé au conseil ses projets sur l'avancement et le traitement des instituteurs.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé ensuite de l'expédition des affaires courantes.

Les acquittés de Marguerite

Les arabes impliqués dans l'affaire de Marguerite, et qui viennent d'être acquittés par le jury de Montpellier, ont été reconduits dans leur douar, où leurs parents les attendaient.

Ces arabes avaient quitté Cette le 15 février à 9 heures du matin, et étaient arrivés, à Alger, le 16 vers 11 heures du soir à bord du paquebot la *Marsa*.

Une interpellation

M. Leydet a informé le ministre de la guerre qu'il l'interpellerait sur les faits relatifs à un soldat du 3e de ligne, en garnison à Aix, qui est décédé faute de soins et faute de visite du médecin.

LA PRÉSIDENCE de M. Loubet

Le président de la République entre cette semaine dans la cinquième année de sa présidence.

C'est, en effet, le 18 février 1899 que le congrès réuni à Versaille, élut M. Emile Loubet.

Le quatrième anniversaire de cette élection tombe donc demain.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Les dernières nouvelles de Fez disent que les troupes du Sultan ont attaqué les Kabyles, favorables au prétendant mais qu'elles ont été repoussées, après un combat des plus sérieux.

AU VÉNÉZUÉLA

La levée du blocus

A la suite de la levée du blocus, les forces révolutionnaires ont été activement poursuivies.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. Fallières

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Gérard, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de vendredi, qui est adopté.

Le Service de deux ans

Suite de la 1re délibération : 1. sur la proposition de M. Rolland tendant à modifier la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, et ayant pour objet la réduction à deux ans de la durée du service dans l'armée active ; 2. sur la proposition de loi de M. le comte de Thévenenc, tendant à diminuer progressivement le temps d'incorporation sous les drapeaux et à le réduire à une durée minimum de une année de service actif ; 3. sur la proposition de loi de M. le vicomte de Montfort, tendant à modifier la loi de recrutement du 15 juillet 1889, et à réduire progressivement à deux années la durée du temps du service actif.

Article 34

La discussion s'ouvre sur l'article 34, ainsi conçu :

« Le temps passé en prison par un homme de l'armée active, de la réserve ou de la territoriale ne comptera pas dans les années de services dues. »

L'article est adopté.

Chapitre II

Du service dans l'armée active

Art. 35

La Chambre discute ensuite l'art. 35 qui est ainsi conçu :

« Le contingent à incorporer est formé par les jeunes gens inscrits dans la première et seconde partie des listes de recrutement cantonal.

» Il est mis, à dater du 1er octobre, à la disposition du ministre de la guere, qui en arrête la répartition. »

L'article 35, est adopté.

Art. 36

L'article 36, relatif à l'affectation à l'armée de mer, est adopté.

Art. 37

L'article 37, relatif à l'affectation de l'armée coloniale, est adopté.

Cet article est ainsi conçu :

Sont affectés aux troupes coloniales :

Les jeunes gens provenant des contingents des colonies de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion, et des Français astreints au service militaire dans les autres colonies, conformément à l'article 71 ci-après :

Les omis visés à l'avant-dernier paragraphe de l'article 16 ci-dessus :

A défaut d'un nombre suffisant d'hommes compris dans les catégories précédentes, les jeunes gens du contingent métropolitain qui auront été affectés par le recrutement aux troupes coloniales, mais sans que ces jeunes gens puissent être envoyés aux colonies sans leur consentement.

Art. 38

L'article 38, fixant à 30 jours la durée de l'ensemble des permissions à accorder aux hommes de l'armée active, pendant les deux années de service, est adopté.

Art. 39

L'article 39, relatif au maintien au corps des hommes ayant subi des punitions de prison ou de cellule, est adopté.

Art. 40

L'aricle 40, relatif aux périodes d'exercices est adopté.

M. Francoz dépose un amendement dispensant des exercices et des manœuvres les territoriaux inscrits depuis cinq ans sur les contrôles des sapeurs pompiers.

L'amendement est adopté.

Art. 41 à 48

Les articles 42 à 48 sont adoptés.

Titre IV

On passe à la discussion du Titre IV relatif aux engagements.

Le commandant Bernard, commissaire du gouvernement, expose la question des engagements.

Il affirme que le régime nouveau est de nature à rassurer les patriotes les plus exigeants.

Suite de la discussion jeudi.

Chambre des Députés

Présidence de M. Etienne

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Isnard, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

La loi de Finances

Suite de la discussion de la Loi de finances.

Les articles 18 et 19

Il est procédé au scrutin public sur la proposition de disjonction des articles 18 et 19 de la Loi de finances.

La disjonction est repoussée par 253 voix contre 216.

On passe à la discussion du § 1er de l'article 18, ainsi conçu :

« Les bouilleurs de cru ont la faculté d'aquitter immédiatement les droits ou de réclamer l'ouverture d'un compte qui se règle par campagne. »

Ce §. est adopté par 302 voix contre 241.

Le §. 2 de l'article 18 est ainsi conçu :

« Dans le premier cas, les bouilleurs de cru bénéficieront de l'allocation d'une franchise de 10 pour cent. Cette allocation ne pourra pas être inférieure à 20 litres d'alcool pur. »

Le § 2 est adopté.

De nombreux amendements sont développés, mais tous sont rejetés.

La Chambre décide par mains levées le renvoi de la discussion à demain, puis, sur la demande du ministre des finances, la séance est levée à 6 heures et demie, pour être reprise à 7 heures.

Reprise de la séance

A la reprise de la séance, la Chambre discute le § 3 de l'article 18, ainsi conçu :

« Dans le second cas, les bouilleurs de crû jouiront de la déduction ordinaire accordée aux entrepositaires pour le mouillage, le coulage et les déchets de magasin, sans que cette déduction puisse être inférieure à 20 litres d'alcool pur. »

Ce § 3 est mis aux voix et adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

Etat Civil

MARIAGES

Benedetti Ange-Michel-Gaston-Marie-Jean, secrétaire général de la Lozère, de Bastia, et Chardon Marie-Lelia Clorinde, d'Omessa.

NAISSANCES

Clément Vincent.

DÉCÈS.

Arrighi Assomption, 18 mois, de Bastia.
Santelli Barbe-Marie, veuve, 74 ans, de Bastia.
Mouzioni Roch, 7 jours, de Bastia.
Lorenzi Joseph, 5 mois, de Bastia.

AVIS DE DÉCÈS

ILE-ROUSSE

M. et Mme Jean Salvini ; Mme veuve Vincent Salvini ; M. A. Mariotti, président du Tribunal civil de Calvi, et Mme Mariotti, née Salvini ; M. H. Lanata, juge d'instruction près le Tribunal civil de Toulouse, et Mme Lanata, née Salvini ; Mlle Angeline Salvini ; MM. Joseph et Vincent Salvini ; Mlle Emilie Mariotti ; Mlles Blanche, Angele et Jeanne Lanata ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Sébastien Salvini

leur père, beau-père et grand'père, décédé dans la 69e année de son âge.

L'enterrement a eu lieu le 17 février à Santa-Reparata-de-Balagne.

AVIS DE DÉCÈS

M. André Santelli, Mme Santelli, née Minucci, et leurs enfants ; Mme Simon Costa, née Santelli, M. Simon Costa et leurs enfants ;

M. et Mme Nicolas Ajaccio ; M. et Mme Jacques-Emile Ajaccio ; Mme veuve de Ristori, née Ajaccio ; Mme veuve Ollagnier ; Mlles Catherine et Marguerite Santelli ; M. Jean-Jacques Ajaccio, Président de la Chambre de Commerce ; Mme Petronelli, née Ajaccio ;

Les familles Ajaccio, Santelli et de Ristori ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE BARBE SANTELLI

leur mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, nièce et tante-germaine, décédée à Bastia, à l'âge de 74 ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui à 1 heure et demie de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, Rue Saint-Roch, 4.

AVIS DE DÉCÈS

(CASAMOZZA)

M. Mathieu Savelli, propriétaire du buffet de Casamozza, ses enfants et leur famille ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Mme Thérèse Savelli

leur épouse, mère, belle-mère, sœur et belle-sœur, décédée à Casamozza, à l'âge de 58 ans.

Le cercueil arrivera ce matin par le train de 8 heures et demie ; l'absoute sera donnée en l'église Saint-Jean.

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 20 février
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Eukaro* chargera vers le 17 février.

Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Librairie et Imprimerie Ollagnier

Paris qui Chante

Revue hebdomadaire illustrée
des Concerts, Théâtres, Cabarets artistiques,
Music-Halls

25 Centimes le Numéro
16 Pages grand format
PAPIER GLACÉ DE GRAND LUXE

Soixante Photographies inédites
des Artistes les plus connus

Dans son 1er NUMÉRO
Paris qui Chante
donne le Programme d'un Concours Musical
2.800 francs de Prix en espèces
sont attribués au Concours

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia

Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires

Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'Acétylène
Un mécanicien est attaché à la maison

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve & Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rouages [illegible]
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Maison de Confiance

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances, etc., etc. Spécialité de poignards et stylets corses vendetta* broches or et argent 1er titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Achat de vieil or et de vieil argent.

A LA GRANDE
DISTILLERIE MODÈLE
31, rue de l'Opéra

Aux acheteurs du strict comptant ***M. Simon Damiani*** offre de livrer de produits de tout premier choix rendus gare Bastia non logés savoir :

Absinthe supérieure Abbé Bresson	0,90 le lit.
Id. Cochet	2.30 la bouteille.
Id. Premier	2.50 id.
Id. Terminus	2.50 id.
Id. Pernod fils	2.80 id.
Rhum bonne qualité	0,55 le litre.
Id. supérieur	0,65 id.
Id. origine grand arôme 50°	1.40 le litre.
Eau-de-vie bonne qualité	0,80 id.
Id. surfine	1,50 la bouteille.
Liqueurs fines assorties	1.50 la bouteille.
Id. surfines assorties	1.50 id.
Sirops surfins assortis	0,80 id.

La Maison a en outre un assortiment incomparable de Rhums en bouteilles, Cognac fine Champagne, l'excellente eau-de-vie du Mirador, l'eau-de-vie de Bourgogne marque véritable « L. Gorges Germain » si avantageusement connue des gourmets. Toutes les bonnes marques de liqueurs surfines, des vins exquis de Corse, de Bordeaux, de Bourgogne, Malaga, Madère, Frontignan, Porto, etc. Les grands vins de Champagne de la maison Théophile Roederer et Cie, maison fondée en 1864, ainsi que le délicieux Bouvet-Ladubay, etc.

La Maison recommande aux amateurs de bon Rhum de ne faire usage que de l'excellent Rhum des Mangoustans d'une finesse et d'un parfum sans rival.

Les vendeurs de tabacs ne doivent pas oublier que la Maison a un entrepôt de cigares, tabacs et cigarettes qu'elle livre de la façon la plus irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

La clientèle bourgeoise connaît à l'heure actuelle que sa Maison excelle pa. l'assortiment et la supériorité de ses produits et que pour avoir marque, le bon et le vrai, c'est à la Maison Simon Damiani qu'il faut s'adresser.

Dépôt des cigares Laterasita et Bencurel veritables.

AVIS

M. Bruschini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, nourrices, terres, maisons, animaux, est situé rue Napoléon, 21.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le **Cigare Mattei**, le demander dans tous les débits.
On ne fume pas ce bon cigare,
On le hume, tellement il est rare.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARDON DUVERGER CAMBRAI
Dépositaire pour l'Exportation, M. CAMUGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

Prime Artistique

Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie à M. d'Alo-est, peintre-photographe, villa Cacconi, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photolusio, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.

Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.

Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.

Des spécimens de ces superbes Portraits sont exposés dans nos vitrines.

La petite photographie est rendue intacte.

AMÉRIQUE

Départs réguliers tous les mois pour les Antilles, Trinidad, Colon, etc.

Traversée rapide; confortable toutes classes.

Pour fret et passages s'adresser à M. A. Padovani, agent de *La Veloce*, Nouveau Port, Bastia.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se méfier au [illegible] contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières [illegible] pour la fabrication de dents artificielles.

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé et la conservent par l'usage des
PILULES DÉPURATIVES
du docteur **GOLVIN**
Remède populaire depuis longtemps efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, Dartres, Rhumatismes, Vieux [illegible] Fraicheurs, Engorgements, Lait [illegible] Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'[illegible] Echauffement, Faiblesse, Asthme, Mauvais Estomac, Intestins paresseux.
2 fr. la boîte avec le GUIDE DE LA SANTÉ
[illegible]
H. Prud'homme, Pharm
27 rue Saint-Denis, 28
PARIS

LE MONITEU
DE LA MOD
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTI
DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT:
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUT
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 fr
EDITION 2 : contenant une Gravure colo
ou Patron découpé dans les 1r, 2e et
3 MOIS : 5 fr. 50 — UN AN : 20 fr
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septe

La Cie Générale des Pét
pour l'Eclairage et l'Indust
ayant son siège à Marseill
a l'honneur d'informer les con
mateurs de Pétrole pour l'Ec
rage, l'Industrie, l'Auto
bilisme, qu'elle vient de nom
comme **Agents Généraux**
positaires de tous ses pro
et marques pour la Corse
MM. L.-N. MATTEI et Cie de B
chez lesquels ils trouveront
Pétrole épuré en barils
caisses.
Pétrole de luxe dit *Photolis*
bidons de 5 litres.
Essence de Pétrole dite
phtacycle en barils et en bidons
Tricycles et Automobiles.
Essence dite *Benzine* pour T
turiers, Dégraisseurs.
S'adresser :
L.-N. MATTEI et Cie à Basti
ou à leur Succursale à Ajac

ASSURANCES d'ÉPARG
Un HÉRITAGE pour la Fam
Une RETRAITE pour la Vieill
Une DOT pour les Enfants
GRESHAM

D.O.M † D.O.M
BÉNÉDICTINE
La Meilleure des Liqueurs
Exquise Tonique Digestive
Se défier des contrefaçons
Se trouve partout
BÉNÉDICTINE
D.O.M † D.O.M

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
La Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes

Demandez les [illegible] ÉLÉGANTES MATTEI

18e ANNÉE — JEUDI 19 FÉVRIER 1903 — No 43

00085

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

[illegible] : Les 25 [illegible] du Japon
Soleil : (Coucher [illegible])
Lever 6 h. 25 m. — Coucher 5 h. 05 m.
Lune : [illegible] — Premier quart., le 6.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Cyrille.

18 Février

Pour les Instituteurs

Cette année, comme les années précédentes, il s'est trouvé d'excellents orateurs pour intervenir dans la discussion du budget de l'instruction publique et demander au Gouvernement d'améliorer la situation des instituteurs.

Aussi bien, il y a là une cause des plus faciles à soutenir ; les arguments ne font pas défaut à qui entreprend de plaider. Et malheureusement comme les engagements pris sont loin d'avoir été tous tenus, les doléances des amis de l'enseignement primaire sont toujours d'actualité.

L'autre jour, les instituteurs ont trouvé un éloquent avocat dans la personne de M. Couyba, député de la Haute-Saône. En quelques phrases nettes et précises, il a fort bien défini la question.

Quand on pense qu'un instituteur de quarante-cinq ans ne gagne pas plus de 123 francs par mois, on reste confondu. Et l'on se demande avec une légitime anxiété comment pourra être assuré le recrutement d'un personnel si peu rétribué quand l'application du service de deux ans, en supprimant la dispense dont bénéficient les instituteurs, aura enlevé à cette profession le seul avantage qui puisse, à l'heure actuelle, tenter encore les candidats.

Les instituteurs obtiennent leur avancement avec une désespérante lenteur ; la rémunération qui leur est fournie par l'Etat n'est pas en rapport avec les efforts qu'on leur demande dans l'accomplissement d'une tâche qui nécessite une instruction solide, un dévouement incessant ; et la condition précaire où ils végètent n'est guère de nature à rehausser le prestige moral dont ils ont besoin pour mener à bien leur mission.

Telle est la vérité brutale ; les politiciens ne manquent certes pas de la proclamer à tous propos, mais les pouvoirs publics ne s'en préoccupent pas avec tout le zèle qu'il faudrait.

A une époque où la lutte entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste est entrée dans une phase aiguë, la bienveillance officielle devrait se manifester d'une façon toute spéciale en faveur de ceux dont on a dit qu'ils étaient les éducateurs de la démocratie.

A l'instituteur, il incombe de semer dans l'esprit des citoyens de demain les profondes notions de justice, de liberté et de solidarité qui sont la base de l'idéal républicain. Faire comprendre à l'enfant ce que c'est que d'être homme, lui enseigner quels sont ses droits et quels sont ses devoirs, lui démontrer que le bien doit être fait pour lui-même, sans autre espoir de récompense que la satisfaction d'avoir agi conformément à la raison, développer à la fois l'intelligence, le cœur et la volonté de l'élève, poursuivre cette éducation alors même que celui-ci a quitté les bancs de l'école, et cela sans cesser de faire appel à son jugement, à sa conscience éclairée petit à petit par la vérité, tel est, dans sa partie la plus délicate, le programme de l'enseignement primaire.

En confiant une œuvre si importante aux instituteurs, la République a contracté vis-à-vis d'eux une dette d'autant plus grande qu'elle les a désignés tout naturellement à la haine des réacteurs.

Cette dette, le moment est venu depuis longtemps de la payer. M. Chaumié a assuré de toute sa sollicitude le personnel de nos écoles laïques. Souhaitons qu'à ces bons sentiments, M. Rouvier apporte le concours de son ingéniosité en matière de finances.

PAUL BAZART.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

19 février 1678. — Laurent Colonna prince de Palliano, vice-roi d'Aragon, écrit une lettre par laquelle il reconnaît descendants de sa maison les Colonna de Corse, qui ont pour auteur le comte Hugues Colonna, « Conquistatore dit le document, di quel regno, il quale avendone scacciati i Saraceni, lo liberò dalla loro tirannica oppressione, onde dopo l'acclamazione che ne ebbe come loro liberatore, vi lasciò il conte Bianco suo figlio, illustre in guerre, e di molte spoglie ornato. »

Votes de nos Députés

Scrutin sur le renvoi à la commission de la législature fiscale des motions suivantes :

Motion Lasies : « La Chambre, avant de passer à l'examen des articles stipulant l'exercice chez le propriétaire récoltant, invite le Gouvernement à incorporer dans la loi de finances un projet d'impôt sur le revenu, qui rétablira l'égalité des citoyens devant la loi et devant l'impôt. »

Motion Lacombe : « La Chambre, prend acte des déclarations par lesquelles le Gouvernement s'engage à déposer un projet d'impôt sur le revenu, avant la discussion des quatre contributions directes. »

Motion Magniaudé : « La Chambre invite le Gouvernement, d'accord avec la commission de législation fiscale, à présenter un projet d'impôt sur le revenu, dont elle entend commencer la discussion dès la première séance après les vacances de Pâques. »

Nombre de votants	499
Majorité absolue	250
Pour l'adoption	325
Contre	174

La Chambre a adopté.

Ont voté pour, MM. Arène, Gabrielli, Malaspina.

M. Astima absent par congé.

LES PÉNITENCIERS DE LA CORSE

Nous détachons du rapport sur le budget du ministère de l'intérieur pour 1903, service pénitentiaire, les paragraphes qui concernent les pénitenciers de Chiavari et de Castelluccio.

La note ci-jointe a été donnée par l'administration au sujet de ces pénitenciers agricoles, tous deux situés en Corse, et dont le Parlement s'est préoccupé en 1900 et en 1901 :

« La commission du budget avait prévu au budget de 1901 la suppression du pénitencier agricole de Castelluccio ; comme sanction et pour assurer l'exécution de cette mesure, une réduction de crédit de 11,466 francs avait été chiffrée sur le chapitre du personnel des services pénitentiaires.

« Cependant dans la discussion du projet de budget à la Chambre des députés (séance du 23 novembre 1900), il a été établi que la proposition tendait non pas à la suppression du pénitencier, mais, à sa désaffectation. Il s'agissait seulement de substituer à la population arabe une autre catégorie de détenus, comme, par exemple, les condamnés à la relégation qui subiraient dans cet établissement leur peine principale.

« Ce projet ayant dû être abandonné en raison des dépenses considérables qu'il aurait entraînées, la population arabe détenue au pénitencier de Castelluccio a été remplacée par des condamnés à la réclusion qui exerçaient dans la vie libre des professions agricoles.

« Au 30 septembre 1902, la nouvelle population du pénitencier de Castelluccio s'élevait à 150 détenus.

« Les détenus arabes ont été centralisés au pénitencier de Chiavari.

« L'Algérie n'envoie plus de condamnés arabes pour subir leur peine en Corse et, depuis le 1er janvier 1901, elle rembourse au budget métropolitain, les frais d'entretien de ces détenus dont le nombre va d'ailleurs en décroissant.

« Au 30 septembre 1902, la population détenue de Chiavari, qui est exclusivement arabe, n'était que de 397 condamnés. »

En présence du petit nombre de condamnés actuellement à Castelluccio et du nombre décroissant d'Arabes à Chiavari, votre commission vous propose une réduction de 2,000 francs pour Castelluccio et de 3,000 francs pour Chiavari.

Le Service des Finances
en Corse

RAPPORT
DU TRÉSORIER-PAYEUR GÉNÉRAL
AU PRÉFET

Contributions directes

Le montant total des rôles généraux sur contributions directes de l'exercice 1901, foncière, personnelle-mobilière, portes et fenêtres et patentes, est de 2.556,099 fr. 06.

Sur cette somme, il reste à recouvrer au 30 juin 1902, 605,301 francs, représentant 2 douzièmes 78 centièmes des rôles, ci 2 d. 78 c.

L'arriéré qui existait l'année dernière à pareille époque était de 2 d. 77 c.

La situation du recouvrement de l'impôt est donc en retard de 0 d. 01 centième sur l'année dernière.

Sur la somme de 2,458,066 fr. 30, montant des rôles de l'exercice 1900, il reste à recouvrer, au 30 juin 1902, celle de 77,195 francs représentant 0 d. 36 c.

L'année dernière à pareille époque le retard correspondant était de 0 d. 42 c. il résulte pour l'année courante une diminution de retard de 0 d. 06 c.

En ce qui concerne l'exercice 1902, la situation est la suivante :

Montant des rôles	2.697,226
— d'un douzième	225,611
— des 5 douzièmes échus le 20 juin 1902	1,128,055
— des recouvrements à cette date	433,278
Proportion des recouvrements en douzièmes	1 d. 91 c.
Proportion des recouvrements de l'année dernière à pareille époque	1 d. 77 c.
soit une augmentation de	0 d. 14 c.

Comme on le voit par ces différents chiffres, la situation du recouvrement de l'impôt direct dans le département, par rapport à l'année dernière, est en diminution pour l'exercice 1901 et en augmentation pour les années 1900 et 1902.

Taxes assimilées

Le montant des rôles désignés sous ce titre, taxe de biens de main-morte, redevance des mines, droits de vérification des poids et mesures, droits de visite des pharmacies et magasins de drogueries, droits d'inspections de fabriques et dépôts d'eaux minérales, contributions sur les chevaux et voitures, taxe sur les billards, les vélocipèdes, les cercles, taxe militaire, droit d'épreuve des appareils à vapeur, s'élève actuellement pour l'exercice 1902 à la somme de 74.998 fr. sur laquelle il a été recouvré celle de 8.252 fr. représentant 1 d. 32 c.

Frais de poursuites

Les frais de poursuites exposés pour le recouvrement de l'impôt depuis le 1er janvier 1902 s'élèvent à 34.444 fr. et représentent comparativement aux recouvrements effectués depuis la même date, et de toute nature, des trois exercices en cours (1900, 1901 et 1902), une différence en moins de 9 fr. 01 p. 0/00 sur la proportion correspondante de l'année dernière.

---

147 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

Au fond, Desroches ne voulait pas se charger d'une affaire dans laquelle tout d'abord il n'entrevit pas la moindre chance de succès ; mais là où se montra sa mollesse de probité, ce fut à en causer avec son client comme d'un fait de Palais très ordinaire, et à ne pas lui dire nettement sa pensée sur ce prétendu procès qui, en réalité, n'était qu'une intrigue. Ce qui, dans le domaine du mal, se fait de connivence parlée, sans passer jusqu'à la complicité effective de l'action, est véritablement incalculable.

« Que m'importe ? qu'ils se débrouillent ! Pourquoi irais-je me faire le chevalier [illegible] de la vertu ? » voilà ce que disent les hommes du tempérament de Desroches, et [illegible] le nombre qu'en recèle une civilisation un peu avancée.

— D'abord, mon maître, dit l'avoué, un procès civil, il n'y a pas à y penser ; votre paysanne de Romilly aurait les mains pleines de preuves, qu'elle serait déclarée non recevable dans sa demande, attendu que, quant à présent, elle n'a pas d'intérêt à contester la reconnaissance de sa partie adverse.

— Oui, c'est bien ce que disait tout à l'heure le procureur général Vinet.

— Quant au procès criminel, vous pouvez sans doute le provoquer en dénonçant à la justice le fait d'une supposition de personne.

Vinet, interrompit Maxime de Trailles, paraissait pencher pour la voie criminelle.

— Oui, mais il y a à cette façon de procéder nombre d'objections. D'abord, même pour faire accueillir seulement la dénonciation, faut-il un certain commencement de preuves ; ensuite, la plainte reçue et le ministère public décidé à poursuivre, pour qu'une condamnation intervienne, une apparence de criminalité plus positive est bien autrement nécessaire ; et puis, le crime prouvé au compte du soi-disant marquis de Sallenauve, comment établir la complicité de son soi-disant fils, qui a pu être abusé par un intrigant ?

— Mais quel intérêt, répondit Maxime, cet intrigant pourrait-il avoir eu à faire à ce Dorlange tous les avantages qu'il a recueillis de la reconnaissance faite à son profit ?

— Oh ! mon cher, répliqua Desroches, en matière de questions d'état, toutes les bizarreries sont possibles ; il n'est pas de nature de procès qui ait fourni tant d'éléments aux compilateurs de causes célèbres et aux romanciers ; mais il y a quelque chose de mieux, aux yeux de la loi, la supposition de personne n'est pas directement un crime.

— Comment cela ? dit Maxime, c'est impossible !

— Tenez, mon maître, dit Desroches en prenant ses Cinq Codes, faites-moi le plaisir de lire l'article 145 du Code pénal, le seul qui semble donner ouverture au procès que vous méditez, et voyez si le crime qui nous occupe y est prévu.

Maxime lut à haute voix l'article 145, ainsi conçu :

« Tout fonctionnaire ou officier public qui, dans l'exercice de ses fonctions, aura commis un faux, — soit par fausses signatures, — soit par altération des actes, écritures ou signatures, — soit par supposition de personnes… »

— Eh bien, vous voyez bien, dit Maxime, par supposition de personnes !

— Allez donc jusqu'au bout, insista Desroches.

« … soit par supposition de personnes, reprit M. de Trailles, soit par des écritures faites ou intercalées sur des registres ou d'autres actes publics, depuis leur confection ou clôture, sera puni des travaux forcés à perpétuité. »

M. de Trailles scanda amoureusement les derniers mots, qui paraissaient lui donner un avant-goût du sort réservé à Sallenauve.

— Mon cher comte, dit Desroches, vous faites comme tous les plaideurs, qui jamais ne lisent les articles de la loi qu'à leur point de vue ; mais vous ne faites pas attention qu'il n'est question dans celui qui nous occupe que des fonctionnaires ou officiers publics, et qu'il n'est pas disposé pour le crime de supposition de personnes commis par d'autres individus.

Maxime relut l'article, et se convainquit de la réalité du commentaire de Desroches.

— Mais, objecta-t-il, il doit y avoir autre part quelque disposition ?

— Du tout, et, croyez-en ma science de jurisconsulte, le Code est matériellement muet à cet égard.

— Alors, le crime que nous dénoncerions a donc le privilège de l'immunité ?

— C'est-à-dire, répondit Desroches, que sa répression est toujours problématique. Les juges, parfois, suppléent par induction au silence de la loi…

L'avoué suspendit sa phrase pour feuilleter un volume de jurisprudence :

— Et tenez, reprit-il, voilà, rapportés dans le Commentaire (de Carnot) sur le Code pénal, deux arrêts de cours d'assises : l'un du 7 juillet 1814 et l'autre du 24 avril 1818, tous deux confirmés par la cour de cassation, qui condamnent, pour faux commis par supposition de personnes, des individus qui n'étaient ni fonctionnaires ni officiers publics ; mais ces deux arrêts, uniques dans la matière, excipent d'un article où le crime qu'ils punissent n'est pas même mentionné, et ce n'est qu'au moyen d'un raisonnement très-laborieux qu'ils parviennent à faire cette application détournée. Vous comprenez dès lors que l'issue d'un procès pareil est toujours très-douteuse ; car, en l'absence d'un texte positif, on ne peut jamais savoir comment les magistrats décideront.

(A suivre).

00086

§ 4. — Amendes et condamnations

EXERCICE 1901	TITRES de perception	RECOUVREMENTS Faits en 1901	RECOUVREMENTS Faits en 1902	RESTES à recouvrer
Montant des amendes { Principal	642.353 09	8 277 74	1.101 85	632.973 50
Montant des amendes { Décimes	160.573 42	2.048 77	269 76	158 254 89
Valeur des armes confisquées	18.005 95	102 »	» »	17 903 95
Dommages et intérêts au profit de l'Etat	139 226 71	253 77	» »	138 973 94
Frais de justice	236 039 80	10.667 42	1.027 15	224 345 32
Droits de poste	18.895 02	1 758 36	215 97	16 920 69
Frais des réparations, restitutions	365.178 43	612 85	2 »	364.563 58
Totaux	1580.372 51	23 719 91	2 616 73	1553 935 87
EXERCICE 1902				
Principal	35 815 80	» »	2.515 30	33.300 50
Décimes	8.941 51	» »	616 34	8.325 17
Valeur des armes confisquées	2.504 50	» »	138 45	2 366 05
Dommages et intérêts au profit de l'Etat	12 306 25	» »	396 04	11 910 21
Frais de justice	16.085 57	» »	3.952 43	12 133 14
Droits de poste	1.643 60	» »	529 13	1.114 47
Réparations, restitutions, etc.	7.915 40	» »	461 »	7.454 40
Totaux	85 2[illegible]2 68	» »	8 608 69	76.6[illegible]3 94

Les frais de poursuites exposés par les agents du Trésor pour arriver au recouvrement des amendes de l'exercice 1901 sont détaillés comme suit :

Frais exposés en 1901	34.318 78
— en 1902	2.837 21
Total	37.155 99
Les recouvrements effectués sur ces frais ayant atteint	1.033 86
Il reste donc à recouvrer	36.122 13

dont 24 531 fr. 29 restent à la charge du département aux termes de la loi du 27 décembre 1890.

(A suivre).

Bulletin Financier

Paris, le 13 février 1903.

Le marché est calme mais ferme en général. Notre 3 0/0 s'inscrit à 100 07. Les Fonds Etrangers sont fermes. Extérieure 91.50. Serbe 4 0/0 79.40. Les Sociétés de Crédit sont bien tenues, notamment le Crédit Lyonnais qui monte à 1,128.

Les renseignements qui nous parviennent sur la Conversion des Bons Roumains en Rente amortissable à 4 0/0 1903 font bien augurer du succès de l'opération en cours. Ce résultat ne pouvait, d'ailleurs, faire doute. Il importe que les porteurs de Bons qui n'ont pas encore présenté leurs titres à l'échange se hâtent de le faire, car l'opération doit se terminer le 17 février, et, passé ce délai, ils seraient obligés de subir ultérieurement le remboursement au pair.

Dans le compartiment industriel, le Rio est lourd à 1,149. L'obligation à 4 1/2 0/0 Tramways Electriques et Chemins de Fer poursuit son mouvement ascensionnel. Les Moteurs à Gaz et Constructions Mécaniques se traitent entre 173 et 158.

Nos Grands Chemins Français sont en assez sensible réaction.

Nécrologie

MADAME SANTELLI-AJACCIO

C'est au milieu d'une très nombreuse affluence qu'ont eu lieu les obsèques de Mme Barbe Santelli, née Ajaccio, enlevée à l'affection des siens après une courte maladie. Toute l'existence de la regrettée défunte s'est écoulée dans la famille ; épouse aussi tendre qu'affectueuse, son dévouement pour ses enfants et ses petits-enfants n'avait pas connu de bornes.

Le deuil était conduit par M. André Santelli, son fils, MM. Ajaccio, ses frères, et son oncle, M. Ajaccio, président de la Chambre de commerce.

Après l'absoute donnée en l'église Saint-Jean, l'inhumation a été faite dans le caveau particulier de la famille.

Nous présentons à M. André Santelli, le sympathique commis principal des chemins de fer, aux familles Costa, Ajaccio, la Ristoi et Santelli l'expression de nos vives et douloureuses condoléances.

⁂

M. SÉBASTIEN SALVINI

Le bonheur n'est pas de ce monde. Y viser, c'est poursuivre une chimère décevante, c'est se condamner à d'incessants mécomptes. Mais il est toutefois des hommes qui, s'ils pouvaient, au terme de leur existence, faire le bilan des jours fastes et des jours néfastes, des heures tristes et des heures heureuses, trouveraient peut-être que le mal et le bien se compensent, et qu'à tout prendre, s'ils n'ont pas été complètement heureux, ils n'ont pas été non plus malheureux tout à fait. De sorte que, pour une partie au moins des mortels qui traversent ce monde de contradictions et de contrastes, vivre ne serait pas essentiellement souffrir.

Ce n'est cependant pas de Sébastien Salvini, dont la commune de Santa Reparata de Balagna déplore aujourd'hui la mort prématurée, que l'on peut dire que la somme des satisfactions a été au moins égale à celle des déboires.

Cet homme connut des joies sans doute : il contracta deux unions parfaites ; il eut des enfants accomplis, des petits-enfants charmants ; il fut l'idole des siens ; il les aima lui-même au-delà de toute expression.

Dès sa naissance, l'existence fut pour lui large et facile ; il reçut la fortune en partage, et le noble usage qu'il en fit, les misères qu'il s'employa à soulager, constituèrent pour lui l'une des plus douces jouissances qu'il lui ait été donné d'éprouver.

Et certes, ce serait un touchant et imposant concert que celui qui serait formé de toutes les voix des pauvres qu'il a secourus, des malheureux qu'il a aidés, si ceux-ci avaient le courage de la reconnaissance et se levaient pour bénir leur bienfaiteur.

Mais cet homme connut la douleur surtout. Cet homme tour à tour fut frappé au cœur et comme fils et comme époux et comme père, et, il n'y a pas longtemps encore, à l'occasion du plus cruel déchirement qu'il ait jamais subi, il me disait, stoïque et calme en apparence : Voilà la douzième fois que la mort visite mon foyer !..

Et puis, alors qu'il pouvait croire avoir épuisé jusqu'à la lie le calice des amertumes, voilà la maladie odieuse, la maladie incurable qui le saisit et le terrasse.

A partir de ce moment, adieu les joies domestiques. Il perdit jusqu'à l'espoir de guérir...

Ses vertus ne le sauvèrent pas de la souffrance. Le mal eut raison de sa robuste constitution.

Mais ni les peines morales, ni les tortures physiques ne purent jamais ni altérer la sérénité de son âme ni vaincre sa philosophique résignation.

Il est mort en martyr.

Que ses enfants le pleurent donc, ce père tant aimé et si digne de l'être ! Mais qu'ils soient fiers de lui et qu'ils tâchent de se consoler de sa perte en songeant qu'il ne meurt pas tout entier. Sa mémoire est de celles que la postérité aime à conserver et à proposer en exemple.

Sébastien Salvini fut un homme modeste et simple, éminemment pondéré, aussi indulgent pour les autres que sévère pour lui-même, d'une urbanité exquise, d'un caractère tout à la fois aimable et fortement trempé. Nature concentrée mais tendre et généreuse, il fut un bienfaiteur discret autant qu'ingénieux, en se cachant pour donner, comme d'autres se cachent pour mal faire.

Pour être bon dans les souffrances, a dit Lamennais, il faut être plus qu'un homme.

Sébastien Salvini souffrit horriblement et il demeura bon.

G.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 19 février à 2 h. 1/2

1. L'Indépendant,	Weige.
2. Symphonie Héroïque,	Verdi.
3. Le Myosotis,	Dreyer.
4. Roméo et Juliette,	Gounod.
5. Nicolina,	Roux.

Le Chef de Musique, C. MOULINES.

L'Election Sénatoriale
DE LA CORSE

Lettre de M. de Carbuccia
AUX DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX

M. Pierre de Carbuccia a adressé la lettre suivante aux délégués sénatoriaux.

Messieurs les Délégués,

Le résultat de l'élection d'hier a justifié ma candidature : par 216 voix contre toutes les forces coalisées, et malgré le découragement que l'on a habilement semé dans nos rangs, vous avez refusé, avec moi, de vous incliner devant une candidature étrangère et hautement affirmé votre indépendance.

Honneur à vous !

Je garderai toujours le souvenir le plus reconnaissant de la manifestation de sympathie que vous avez bien voulu faire sur mon nom, et je demeure votre très dévoué,

PIERRE DE CARBUCCIA,
Conseiller général,

Ajaccio, le 16 février 1903.

L'ÉLECTION RANC ET LA PRESSE

Le *Radical*, M. Sigismond Lacroix :

Force discrète, qui ne se dépense pas en éclats de voix ni en longs discours ; mais force tenace, clairvoyante et prudente, qui s'emploie à pousser les traînards et à calmer les impatients. Ses ardeurs combatives, Ranc les réserve pour la réaction sous toutes ses formes, cléricale ou militariste.

Entre républicains, il veut être et il est un agent de rapprochement. Aussi, aux heures troubles, est-ce autour de lui que se fait le ralliement du parti. C'est encore son rôle aujourd'hui, celui que le suffrage patriotique des électeurs sénatoriaux de la Corse lui permettra de *remplir* avec plus d'efficacité.

Nous félicitons Ranc, et nous félicitons aussi les électeurs sénatoriaux de la Corse.

⁂

La Libre Parole, M. J. Saint-Léon. (Le Repêchage d'une Epave) :

Plusieurs blackboulés du suffrage universel ou du suffrage restreint, sachant que la grande majorité des délégués sénatoriaux Corses sont entièrement dans la main du gouvernement, avaient demandé à être candidats du bloc à l'élection sénatoriale qui a eu lieu hier pour remplacer Combes.

On dit même que Boule-de-Juif avait guigné ce siège.

Le choix de Combes est tombé sur le crocodile Ranc, vomi par les deux suffrages, universel et restreint, de Paris, et qui cherchait vainement depuis plus de trois ans un collège électoral qui voulut bien le recueillir.

Il est aussi facile au ministre de l'intérieur de faire élire un sénateur en Corse que d'y nommer un préfet ou un garde-champêtre.

Ranc, candidat officiel, a naturellement été élu à une forte majorité contre M. Pierre de Carbuccia, un républicain indépendant, qui n'avait pas craint d'entamer la lutte contre toutes les forces administratives.

Il faut vraiment que le parti gouvernemental corse soit bien pauvre en hommes pour, qu'après un Combes, il soit obligé d'aller chercher M. Ranc pour le représenter au Luxembourg.

Comme l'écrivait notre confrère Sampiero Porri, dans la *République*, d'Ajaccio, l'élection de ce vieux jacobin est une humiliation nouvelle pour la Corse.

La ménagerie du Sénat compte un dreyfusard et un caïman de plus : la chose n'a pas grande importance.

⁂

Le Gaulois :

La lutte a été des plus chaudes entre M. Ranc, ancien sénateur radical, et M. de Carbuccia, conseiller général, républicain libéral, l'administration ayant employé tous les moyens de pression dont elle pouvait disposer : et la soirée d'hier a été des plus animées à Ajaccio.

⁂

Le Siècle, M. Thomson :

Sans doute, un suprême effort devait être tenté contre cette élection. M. Ranc avait eu l'honneur de figurer au premier rang de ceux contre lesquels — pour rappeler le mot d'Anatole France — s'était rué, au lendemain de l'Affaire, le hideux cortège des aboyeurs à gages.

On ne pouvait pas le laisser triompher sans combat. De Paris, de nombreux appels ont été faits, de copieuses dépêches envoyées contre le « dreyfusard Ranc. » Sur place, on a essayé d'ameuter les passions locales. Mais ces manœuvres du parti réactionnaire et de la congrégation devaient nécessairement échouer contre la tenace volonté, la ferme résolution des délégués sénatoriaux.

⁂

La *République* :

En janvier, c'était au profit de M. Combes que l'affaire était traitée, en un tour de main : M. le président du conseil en tira quelque vanité et se déclara naïvement fort touché de cette manière de plébiscite. Il devait pourtant savoir déjà — et il le sait mieux encore aujourd'hui — que la Corse est devenue une sorte de « bourg pourri, » où les appétits locaux permettent, les jours de scrutin, tous les tours de passe-passe. L'autorité administrative y exerce, sur les élections aux divers degrés, une influence plus puissante que partout ailleurs ; pourvu qu'un candidat touche de près ou de loin au gouvernement, et qu'on espère de lui un accroissement de faveurs, il est sûr d'être élu, grâce à la force de persuasion très particulière des agents du ministère. Dans de telles conditions, un mandat public perd beaucoup de sa valeur, et celui qui l'obtient n'est guère considéré que comme un intermédiaire énergique et actif entre les quémandeurs et le pouvoir.

⁂

L'Intransigeant, M. A. L. :

Rejeté par le département de la Seine, repoussé par les autres départements métropolitains dont il avait pensé briguer les suffrages, M. Ranc vient d'être accueilli par la Corse : il prend la suite du Petit Tondu. N'importe quel crocodile, fût-il empaillé, eût d'ailleurs obtenu ce siège sénatorial que le radical Ranc n'a pas dédaigné de solliciter, lui, adversaire du Sénat par principe ! Il est vrai que les principes des radicaux..

Les délégués sénatoriaux de Corse, divisés entre eux, demandaient un candidat exotique, comme les grenouilles du bon fabuliste réclamaient un roi : de l'Olympe ministériel leur sont tombés M. Combes d'abord, M. Ranc ensuite ; à la prochaine vacance, ils recevront sans doute Joseph Reinach.

Cette double élection place simplement les Corses, au point de vue politique, sur un pied de sensible égalité avec les nègres de la Guadeloupe. Dans certains collèges électoraux, il y a, pour les électeurs et les élus, d'appréciables profits, mais nul honneur.

⁂

La Patrie (Le Caïman Corse) :

M. Ranc, épave parisienne échouée sur les côtes de la Corse, vient d'être élu sénateur de ce département méditerranéen. On nous disait que les Corses étaient vindicatifs et gardaient rancune longuement des affronts qui leur étaient faits. Ce n'était là qu'une légende, puisqu'ils n'ont pas hésité hier à faire de leur représentant au Sénat l'homme qui, en compagnie de M. Clemenceau, proposa, après la guerre de 1870, la reddition de la Corse à l'Italie. Les électeurs corses ont préféré à un républicain indépendant le caïman expulsé du Luxembourg. Grand bien leur fasse.

En annonçant cette nouvelle à ses amis, M. Emmanuel Arène a télégraphié : « Je vous embrasse en Gambetta. » Ce nouveau baiser pourrait prendre place au musée des horreurs.

⁂

La Petite République, M. Jean Jaurès :

Je tiens à dire, au nom de tous nos collaborateurs et amis de la *Petite République*, la joie profonde que nous donne l'élection de M. Ranc. C'est une grande victoire pour la République et c'est une noble revanche pour le droit. Qu'on m'excuse de résumer ce soir notre émotion en ces paroles brèves. Nous n'avons pas besoin de dire aux républicains, aux socialistes, ce qu'est l'homme, ce qu'est le combattant, mêlé à toutes les luttes de la démocratie, de la République et de la justice, à qui les républicains de la Corse viennent de rouvrir les portes du Sénat. Il nous reste à marquer le sens de cette élection pour la grande cause de la liberté et de la raison, de la vérité et du droit.

Bourses des lycées et collèges de garçons

Nous avons lu la nouvelle édition que vient de faire paraître de sa brochure sur les bourses des lycées et collèges de garçons, M. Isnard, secrétaire de l'inspection académique de la Corse, et nous avons été vivement intéressé par les explications sur le nouveau plan d'études secondaires qui forment comme la préface de cette brochure.

Les pères de famille qui veulent faire donner à leurs fils l'enseignement secondaire y trouveront des indications précieuses sur la voie dans laquelle ils doivent les diriger.

Nous leur conseillons l'acquisition de cette brochure qui a sa place marquée dans les bibliothèques scolaires.

Prix : 50 centimes.

SAVON DU CONGO Blancheur du teint.

Chambre Musicale

Programme des morceaux
qui seront exécutés pendant la Conférence du 20 février

I. — Allegretto de la symphonie en *la majeur*, Beethoven.
II. — Hymne à Apollon. (IIe siècle av. J. C.)
III. — Caroles du moyen âge : *a. La Marguerite* ; *b. Dame mardi*[illegible] (1485).
IV. — *Noël*, XVIIe siècle (1628).
V. — Petit rondeau tiré de l'opéra de *Proserpina rapita*, Monteverde (1630).
VI. — *Le Ballet du Roi*, gavotte, J.-B. Lulli (1672).
VII. — Sarabande extraite de *Tancrède*, opéra, Campra (1702)
VIII. — Passepied extrait de *Castor et Pollux*, Rameau (1737).

Comité des Fêtes de Bastia

Le bal paré-masqué, donné par le Comité des Fêtes, aura lieu le 21 courant, dans le local du Cercle Bastiais, 35, boulevard Paoli.

Les salons seront ouverts à 10 heures et demie, après la promenade de Carnaval II. Le prix d'entrée a été fixé à cinq francs pour les cavaliers. Les dames accompagnées d'un cavalier entrent gratuitement.

Une commission, désignée par le Comité et composée de MM. Nardini, Balbi et Mingalon, se tiendra à l'entrée pour la reconnaissance des masques.

⁂

On pourra se procurer des cartes d'entrée tous les soirs, de 5 heures et demie à 7 heures, au siège du Comité, 35, boulevard Paoli.

Les 15.000 Mûriers
venant d'Italie et destinés aux clients de l'Union Séricicole de la Corse

On lit dans le *Ver à Soie* :

Au moment où nous mettions sous presse cet article les mûriers qui ont été commandés par nos divers abonnés et clients de l'Union Séricicole sont en voyage et tous les intéressés seront prévenus par un avis par la poste du jour de leur arrivée aux gares destinataires.

Si, comme nous l'avons publié dans notre dernier numéro du *Ver à Soie*, les intéressés ont préparé leurs fosses pour la plantation, celle-ci pourra être faite le jour même de la réception et l'arbre n'aura subi de ce fait que deux jours d'exposition à l'air, ce qui est d'ailleurs indispensable.

Bon nombre d'éducateurs qui ont bien voulu souscrire pour ces mûriers sont, paraît-il, étrangers à l'Union Séricicole. Nous avons le regret de les informer qu'ils ne pourront profiter des avantages des adhérents de l'Union, car si l'on s'est imposé un sacrifice en livrant des mûriers à 48 centimes, dont la valeur réelle est de plus d'un franc, c'est dans le but d'encourager un groupe de personnes poursuivant toutes la même idée de progression de l'industrie séricicole en Corse qui malheureusement a été jusqu'ici trop délaissée et l'objet d'une honteuse spéculation.

Nous n'avons pas l'intention de forcer l'éducateur à devenir adhérent. Nous lui présentons simplement notre but et les avantages qu'il en retirera.

CHOCOLAT MENIER
Refuser les imitations.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 18 FÉVRIER

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 3°. à midi, + 10°. à 7 heures du soir + 7°. Maxima, + 10 2. Minima, + 2 8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 778 mm. midi, 778 mm. 6 heures du soir, 778 mm.

Vent. — Dans la matinée, calme.
Dans l'après-midi, N. E. faible.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Carnet mondain

Hier, a été célébré dans l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste, le mariage religieux de Mlle Antoinette Angelini, fille de M. Angelini, le sympathique comptable de la maison L.-N. Mattei, avec M. Nicolai, adjudant au 163e.

La mariée, ravissante dans sa riche robe nuptiale, a été conduite à l'autel par son père. La messe a été célébrée par M. l'abbé Courrest. Avant la cérémonie, M. l'abbé Cabri, un ami de la famille Angelini, a, dans un langage élevé, rappelé aux époux la grandeur du mariage chrétien, la crainte de Dieu dans la famille, qui, sans cela, ne peut avoir rien d'agréable, et appelé sur eux les grâces du Tout-Puissant.

Les témoins de la mariée étaient MM. J.-B. Carbuccia, négociant, Giacobini, chef de bureau à la Compagnie Fraissinet ; pour le marié, MM. Massoni, sous-intendant militaire, et Pitti-Ferrandi, avocat.

Beaucoup de monde a défilé à la sacristie pour présenter des félicitations aux jeunes époux

Un exquis déjeuner a réuni ensuite les deux familles et leurs invités.

Nous renouvelons aux deux honorables familles Angelini et Nicolai et en particulier à notre excellent ami ainsi qu'à sa chère compagne, nos plus sincères vœux de bonheur. — C. D'OR.

⁂

SAVON BRUN *Le Condor*, économique et durable, rend le linge blanc comme neige.

⁂

Pharmacie Teilliet

Spécialité d'huiles de foies de morue garanties pures. Lorsque cet héroïque médicament est d'une pureté absolue et extrait récemment de foies frais, il est accepté par les estomacs les plus délicats et constitue un dépuratif et un reconstituant incomparables.

Pharmacie Teillet, boulevard du Palais, 10.

⁂

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

⁂

Navire abandonné

Nous avions annoncé que le brick *Marie Claire*, échoué près de l'embouchure du Golo, aurait pu être renfloué. Les premières opérations laissaient espérer un bon résultat : on a dû y renoncer. On a retiré les agrès, et on a abandonné la coque. La voie d'eau était considérable et la forte houle qui est survenue ces jours derniers, a contribué à empêcher les opérations de renflouement qui avaient si bien commencées avec le concours du chaloupier, *Jarret*, sous la direction de M. Poggi.

⁂

Quarante Heures

Les exercices des Quarante Heures auront lieu à Saint-Jean, dans l'ordre suivant :

Vendredi, 20 février, à 6 heures du matin, grand'messe suivie de la procession et de l'exposition du T. S. Sacrement ; le soir, à 7 heures et demie, chant des complies, sermon et salut.

Samedi, 22, à 6 heures, messe basse suivie de l'exposition ; le soir, 7 heures et demie, chant des complies, sermon et salut.

Dimanche, 23, à 6 heures, messe basse, exposition ; le soir, à 3 heures et demie vêpres, sermon, procession, *Te Deum*, salut.

⁂

Un vagabond

M. le Juge d'instruction a ordonné que la photographie du nommé Dumas Alphonse, arrêté pour vagabondage, serait envoyée au service de la sûreté ; en conséquence Dumas a été conduit, sous bonne escorte, à la photographie Paccioni.

On croit que l'on se trouve en présence d'un condamné qui a réussi à s'évader.

⁂

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

⁂

A louer

Appartement de 8 pièces, au 1re étage, rue du Molino Bianco.

— Autre appartement de 8 pièces, au 3e étage, Nouveau Port, au-dessus des Bureaux de la Douane.

S'adresser à M. François Maestracci, 2, rue Neuve Saint-Roch.

— Un appartement de quatre pièces, boulevard du Palais, 11, au 1er étage.

S'adresser au bureau de la Cie du Gaz. de 4 à 6 heures du soir.

— A louer de suite un appartement de 5 pièces, au bord de la mer, avec jardin, près Bastia.

S'adresser au bureau du journal.

Société anonyme
des Automobiles du Cap-Corse

Messieurs les Actionnaires de la Société anonyme des automobiles du Cap-Corse sont convoqués à Erza, en assemblée générale, le dimanche, 1er mars 1903, à 2 heures de l'après-midi.

Ordre du jour :

1° Fixer la date de l'ouverture du service.

2° Fixer le prix de transport des voyageurs de Bastia à Morsiglia.

Le Président,
Comte MATTEI.

Marseille-Cette-Bastia et retour

Le vapeur *Albert* chargera à Marseille et Cette vers le 25 février pour Bastia.

Pour frêt s'adresser :

Agence Maritime, 25, Quai de la Fraternité, Marseille.
M. Albert Mouge, armateur, Cette.
M. Arthur C. Southwell, Bastia.

Grand Café Andreani
A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

Machines à coudre Helvétia
Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense
Diplôme d'honneur avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, boulevard Paoli, 14.

Bourse de Paris

	17 février.	18 fév.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.95	99.97
— 3 p. 0/0 amortis	99.75	99.80

Dépêches de Nuit
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

Conseil supérieur de la guerre

Le Conseil supérieur de la guerre a décidé que la marine sera désormais chargée de l'artillerie des batteries de côtes et des ouvrages de front de mer.

La marine tiendra son autorité de la délégation permanente du ministre de la guerre.

Un navire coulé

de Marseille :

Le capitaine du vapeur italien *Guasco*, arrivé dans la matinée à Marseille, a annoncé que, par suite de la brume, il avait abordé par le travers du cap Cépet, le brick français *Louise-Aimée*, chargé de briquettes, allant à Ajaccio.

Le brick a coulé ; l'équipage, composé de huit hommes, a été recueilli par le vapeur abordeur et ramené à Marseille.

Arrestation d'un anarchiste

Un télégramme d'Alger annonce l'arrestation, dans cette ville, de César Fabri, un anarchiste des plus dangereux.

César Fabri a été arrêté par la police de sûreté, quelques heures après son arrivée à Alger.

M. Delcassé et la QUESTION MACÉDONIENNE

Au sujet de la question macédonienne, M. Delcassé a déclaré à un rédacteur du *Matin* que le rôle de la France doit consister à contribuer à l'apaisement. Elle doit conserver son sang-froid n'excluant pas la fermeté.

LE VATICAN
et le Concordat

Le *Matin* dit que lorsque le budget du ministère des Cultes viendra en discussion devant le Sénat, le président du Conseil ne s'opposera pas à la dénonciation du Concordat, le Vatican voulant en reviser le texte et l'esprit,

Tentative de suicide
du fils du général André

Le lieutenant d'artillerie Robert André, fils du ministre de la guerre, était en congé de convalescence à Amélie-les-Bains.

Dans l'hôtel où il était descendu, il connût une jeune fille, venant de Lyon, dont il devint éperdûment amoureux. Repoussé par elle, le lieutenant s'enferma dans sa chambre, et avala un poison.

Une circonstance fortuite permit de découvrir cet acte de désespoir. Un médecin militaire, aussitôt appelé, parvint à sauver le lieutenant.

Tiragesfinanciers

Bons à lots de Panama

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 2.000 francs : 944.072 ; 729 790 ; 887.757 ; 1.018.605 ; 1.834.171.

Cinquante autres numéros sont sortis remboursables à 1.000 frs.

LE RETOUR
DE LA PRINCESSE DE SAXE
à la Côte d'Azur

La princesse de Saxe a décidé de retourner sur la Côte d'Azur.

M. Giron, avec lequel a été en communication constate, voyagera avec elle, et séjournera également dans le Sud de la France.

Les Morts du Jour

L'Intendant Baratier

M. l'Intendant militaire Baratier, du cadre de réserve, oncle du commandant Baratier, de la mission Marchand, est mort à Marseille.

AU TOUAT

Un engagement avec les Touaregs

L'Echo de Paris annonce qu'un engagement a eu lieu au pays des Touaregs et que le capitaine Fouque a été blessé à la main.

Les Touaregs se sont dispersés en abandonnant de nombreux morts sur le terrain.

EN ITALIE

Procès de Presse

de Rome :

Le gérant du journal *La Propaganda*, a été condamné à deux mois de prison et à 400 francs d'amende, pour les accusations portées contre Krupp.

Le procès a été jugé à huis clos.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Le prétendant

Des télégrammes de source espagnole annoncent que le prétendant se serait réfugié dans la tribu des Sani-Oulad.

Les troupes du Sultan

On télégraphie de Tanger :

Les troupes du Sultan ont fait une cinquantaine de prisonniers parmi l'escorte du prétendant, et ont coupé la tête à quarante.

En Abyssinie

Le chemin de fer de Khartoum

On télégraphie de Londres que plusieurs ingénieurs anglais viennent de partir pour l'Egypte, en vue d'étudier le tracé de la ligne de chemin de fer allant de Khartoum à Addis-Ababa.

Cette nouvelle ligne abrégerait de quatre jours le voyage d'Alexandrie à Addis-Ababa.

Les relations du Négus avec la France

D'après les déclarations de M. Ilg, ministre de Ménélik, il n'existe aucune tension avec la France, et le Négus est très bien disposé envers M. Lagarde, ministre de France.

EN BULGARIE

Meeting de protestation

On télégraphie de Sofia qu'un meeting macédonien de protestation a été tenu, sans aucun incident, pour protester contre les arrestations qui ont été faites ces jours derniers.

On sait que le général Zoutscheff a été interné de nouveau à Drenowo, ainsi que d'autres personnes provenant des localités macédoniennes.

Chambre des Députés

Présidence de M. LOCKROY

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Devèze, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Les Douzièmes provisoires

Le Ministre des finances dépose le projet de loi relatif aux douzièmes provisoires pour le mois de mars.

Le projet est renvoyé à la commission du budget.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

La loi de Finances

Suite de la discussion de la Loi de finances.

Art. 18
Disposition additionnelle

La discussion s'ouvre sur la disposition additionnelle de l'article 18, présentée par M. Lauraine, et demandant qu'au cours des inventaires et des recolements, les bouilleurs de cru puissent être assistés de deux témoins.

La disposition additionnelle est adoptée.

L'ensemble de l'article 18 est également adopté par 298 voix contre 237.

Amendement Lasies

M. Lasies présente un amendement demandant que les mesures édictées par la loi à l'égard des bouilleurs de cru n'auront pas d'effet rétroactif.

Cet amendement est rejeté par 277 voix contre 250.

Au moment où l'on proclame le résultat du scrutin, M. Lasies s'écrie : « On laissera les alambics, mais prenez garde aux fusils ».

Article 19

La Chambre passe ensuite à la discussion de l'art. 19 qui est ainsi conçu :

Les propriétaires ou fermiers, quelle que soit l'importance de leur production et quelle que soit la nature des matières à distiller, pourvu qu'elles proviennent exclusivement de leur récolte, sont admis à procéder ou à faire procéder à leurs opérations de distillation dans des locaux publics ou sur des emplacements spéciaux agréés par l'administration. Sauf le cas où ils distillent eux-mêmes sur ces emplacements, ils demeurent alors affranchis des obligations imposées par les articles 17 et 18 de la présente loi.

Il en est de même pour les simples particuliers qui fabriquent des eaux-de-vie ou esprits exclusivement pour leur consommation personnelle.

Cet article est adopté avec quelques légères modifications par 309 voix contre 241.

Motion Bepmale

M. Bepmale demande que la Chambre siège en permanence, et qu'elle tienne séance jour et nuit, jusqu'à la fin de la discussion du budget.

La motion est repoussée par 281 voix contre 226.

Les épidémies dans les casernes

M. Constans dépose une motion tendant à faire évacuer les casernes et à licencier les soldats, lorsque une épidémie vient à se déclarer.

La motion est renvoyée à la commission d'hygiène.

Suite de la discussion demain.

Etat Civil

MARIAGES

Nicolai Pierre-Marie, adjudant au 163e de ligne à Bastia, de Pietra-di-Verde, et Angelini Antoinette, tailleuse, de Bastia.

NAISSANCES

Cima Louis. — Balbi Louis-Roch. — Simonpaoli Joseph-Louis.

DÉCÈS.

Lota Dominique, marié, 58 ans, de Bastia.

AVIS DE DÉCÈS

ILE-ROUSSE

M. et Mme Jean Salvini ; Mme veuve Vincent Salvini ; M. A. Mariotti, président du Tribunal civil de Calvi, et Mme Mariotti, née Salvini ; M. B. Lanata, juge d'instruction près le Tribunal civil de Toulouse, et Mme Lanata, née Salvini ; Mlle Angelina Salvini ; MM. Joseph et Vincent Salvini ; Mlle Emilie Mariotti ; Mlles Blanche, Angèle et Jeanne Lanata ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Sébastien Salvini

leur père, beau-père et grand'père, décédé dans la [illegible] année de son âge.

L'enterrement a eu lieu le 17 février à Santa-Reparata-de-Balagne.

LE SEUL journal illustré des Dames qui publie environ cent gravures inédites de Modes, Travaux de Mains etc., par numéro est
LA SAISON
30, Rue de Lille, Paris
Un numéro spécimen envoyé gratuitement vous convaincra qu'il est en même temps le plus riche en littérature saine et le meilleur marché entre tous
(8 francs l'an)

JOLI TRAVAIL A FAIRE CHEZ SOI

sans connaissances spéciales, très facile, d'un rapport de 4 à 6 francs par jour, est offert de suite à Dames, Dlles et Messieurs ayant loisirs. Ecrire à M. SALINS, 130, rue Ordener, Paris, (18e arr.), MAISON MERALLÉE.

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
Le Seul Véritable Alcool de Menthe
Calme les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS.
SOUVERAIN contre la GRIPPE et les REFROIDISSEMENTS.
Se prend à la dose de quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée très chaude dans une tasse de tisane ou de lait chaud.
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom DE RICQLÈS

A louer présentement

1. Un appartement meublé et non meublé au 2me étage, maison Fantauzzi, 15, place Saint-Nicolas.

2. Magasins de l'ancienne imprimerie Fabiani donnant sur le Boulevard du Palais et la rue de l'Opéra.

3. Villa avec jardin et propriété situées à Toga.

S'adresser pour le tout à la maison L. N. Mattei et Cie, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

AMÉRIQUE

Départs réguliers tous les mois pour les Antilles, Trinidad, Colon, etc.

Traversée rapide; confortable toutes classes.

Pour fret et passages s'adresser à M. A. Padovani, agent de *La Veloce*, Nouveau Port, Bastia.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le **Cigare Mattei**, le demander dans tous les débits.
On ne fume pas un bon cigare,
On le boit, tellement il est rare

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARDON DUVERGER CAMBRAI

Dépositaire pour l'Exportation, M. CAMUGLI FERNAND, 48, rue de la République, Marseille.

LE TAM-TAM
43e Année
Journal hebdomadaire illustré
Politique, Satirique et Humoristique
ABSOLUMENT INDÉPENDANT

Le *Tam-Tam* publie chaque semaine en première page un dessin satirique qui souligne aussi spirituellement que possible l'événement politique ou social du jour. Il contient une chronique de Louis Gaillard, de nombreux dessins de Couturier, Widhopff, Lebel, Roze, etc., de nombreux échos d'actualité, etc., etc.

Le *Tam-Tam* interprète les événements, retient le geste des individus; il ne ménage rien ni personne.

Le *Tam-Tam* paraît tous les samedis.

Le numéro : 10 centimes
Abonnements : Huit francs par an
6, rue Vivienne, Paris. — Téléphone 228-23
Envoi sur demande de numéros spécimens

Demandez dans tous les Cafés la CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

SYPHILIS
TRAITEMENT VÉGÉTAL
S'adresser à M. le Docteur STARK, [illegible] gratuitement [illegible] brochure explicative sous enveloppe fermée.

La Cie Générale des Pétroles

pour l'Eclairage et l'Industrie ayant son siège à Marseille a l'honneur d'informer les consommateurs de Pétrole pour l'**Eclairage**, l'**Industrie**, l'**Automobilisme**, qu'elle vient de nommer comme ***Agents Généraux Dépositaires*** de tous ses produits et marques pour la Corse MM. L. N. MATTEI et Cie de Bastia chez lesquels ils trouveront

Pétrole épuré en barils et en caisses.

Pétrole de luxe dit *Photoline* en bidons de 5 litres.

Essence de Pétrole dite *Naphtocycle* en barils et en bidons pour Tricycles et Automobiles.

Essence dite *Benzine* pour Teinturiers, Dégraisseurs.

S'adresser :
L. N. MATTEI et Cie à Bastia ou à leur Succursale à Ajaccio.

Prime Artistique

Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie à M. d'Alonzet, peintre-photographe, villa Cecconi, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photo-fusin, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.

Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.

Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.

Des spécimens de ces superbes Portraits sont exposés dans nos vitrines.

La petite photographie est rendue intacte.

AVIS

M. Bruschini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, nourrices, terres, maisons, animaux, est situé rue Napoléon, 71.

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 20 février
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Eukaro* chargera vers le 17 février.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES
Superphosphates d'Os et Minéraux
Dosages garantis sur facture
LOUIS LACHÈVRE
MARSEILLE, 27, rue des Princes, MARSEILLE
DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos
On demande des représentants

Librairie et Imprimerie Ollagnier
Paris qui Chante
Revue hebdomadaire illustrée
des Concerts, Théâtres, Cabarets artistiques, Music-Halls
25 Centimes le Numéro
16 Pages grand format
PAPIER GLACÉ DE GRAND LUXE
Soixante Photographies inédites
des Artistes les plus connus
Dans son 1er NUMÉRO
Paris qui Chante
donne le Programme d'un Concours Musical
2.800 francs de Prix en espèces
sont attribués au Concours

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame; Messieurs, demandez-le aux Dames.

ENDUIT OTTAVIANI

Incomparable pour n'importe quelle greffe, supérieur à toute préparation similaire, quarante années de succès, attestations élogieuses d'ingénieurs des ponts et chaussées, directeurs de pépinières, riches propriétaires, félicitations de la Société d'Agriculture de Bastia, etc., etc. S'emploie à froid, ne gerce pas en hiver, ne coule pas en été. — Le pot pouvant servir à plus de 500 greffes se vend 0 fr. 60 c.

En vente chez M. [illegible], 2, Boulevard du Palais, 2, Bastia

Le COURRIER de la PRESSE
Fondé en 1880 A. GALLOIS, Directeur
21, Boulevard Montmartre, PARIS
[illegible]

AVEC 4 SOUS (20 CENT. PAR JOUR) FAIRE FORTUNE
Gros lots 500.000 fr.
20 000 f., 100.000 f., 20.000 f., etc.
Pour 20 centimes (QUATRE SOUS p. j.) on participe aux SIX tirages annuels, lots de 500.000 fr., 250.000 fr., 100.000 fr., 50.000 fr. Le souscripteur a droit à l'intégralité des lots [illegible], serait-il de 500.000 francs. [illegible] est assuré de toucher toujours ou être presque trois fois [illegible] versements. [illegible] la notice explicative au Directeur de la Caisse générale, 30, rue [illegible], Paris.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, [illegible]
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie à
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.
Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI [illegible] paquet.
[illegible] MATTEI [illegible] Bastia, [illegible]

28e ANNEE VENDREDI 20 FEVRIER 1903 N° 44

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers. 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00087

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Cyrille.
Soleil [illegible]
Lever, [illegible] — Coucher, [illegible] 06 m.
Lune : Nouv., le [illegible] — Premier quart., le 6.
FÊTE DE DEMAIN : Sainte Eléonore.

BIBLIOTHÈQUE [illegible] MUNICIPALE

19 Février

La Corse et sa Végétation

Ayant eu cette année l'occasion de passer un mois en Corse, dans cette île si peu connue bien que française et proche des stations hivernales si fréquentées de la Rivière de Gênes, je suis heureux de pouvoir contribuer, dans la mesure de mes faibles moyens, à faire apprécier ce beau coin de terre française, si intéressant à tous points de vue, pour le géologue, pour le géographe, pour le botaniste, pour l'ethnographe, pour le simple amateur de pittoresque.

Les deux principaux ports de la Corse où atterrissent les paquebots de la Compagnie Fraissinet, sont Ajaccio et Bastia ; on peut aussi débarquer certains jours à Calvi ou à l'Ile-Rousse. Le voyageur arrivant par Ajaccio, après avoir passé au large des Iles Sanguinaires, sur lesquelles il cherche vainement la teinte rouge que les géographes fantaisistes leur ont attribuée pour expliquer leur nom, pénètre dans le beau golfe d'Ajaccio, profonde échancrure entourée de hautes montagnes, et en longe la côte nord, sur laquelle il voit apparaître bientôt la capitale de l'île et les forts qui la défendent. L'aspect des palais d'Ajaccio, la présence constante des torpilleurs de la défense mobile et celle fréquente de l'escadre de la Méditerranée, donnent à cette porte de la Corse un vernis européen et civilisé. Et celui qui n'aurait vu qu'Ajaccio, centre administratif et station hivernale assez fréquentée par les Allemands et les Anglais, et surtout s'il ne l'avait vu que de l'extérieur, emporterait de la Corse une idée bien erronée.

L'arrivée à Bastia, cité marchande essentiellement cosmopolite, produirait une impression qui, pour être un peu différente de celle d'Ajaccio, n'en aurait pas moins de banalité.

Pour connaître la Corse, il faut aller chercher les particularités, l'endémisme, ce caractère insulaire par excellence, derrière cette façade élevée par la civilisation moderne. C'est ce que nous allons faire, en essayant de donner une vue d'ensemble de l'île et de sa végétation.

La carte au 320.000e fait ressortir au premier coup d'œil le caractère géographique essentiel de la Corse ; cette île est une chaîne de montagnes escarpées émergeant des flots bleus de la Méditerranée. Une simple constatation donnera une idée des pentes formidables qu'offrent ces montagnes : le point culminant de l'île, le Monte-Cinto, n'est guère, à vol d'oiseau, à plus de 25 kilomètres de la mer, et atteint cependant une altitude de 2 700 mètres. Si l'on jette les yeux sur une carte géographique de la région méditerranéenne occidentale, on constate facilement que la Corse et la Sardaigne, séparées du continent par un effondrement gigantesque, ne sont que la continuation des Alpes granitiques auxquelles elles se rattachent par les massifs également granitiques des Maures et de l'Esterel.

Les côtes occidentales de la Corse présentant les pentes les plus considérables et le relief le plus tourmenté sont restées aussi escarpées que bizarrement et profondément découpées, on n'y trouve que quelques petites plaines d'alluvions à l'embouchure des torrents, au fond des golfes, à Sagona, à Ajaccio, à Propriano, etc.

Sur la côte orientale au contraire la faiblesse relative des pentes a permis aux torrents d'y créer par leurs alluvions une plaine basse semée d'étangs saumâtres, qui s'étend de Bastia à Solenzara, atteignant sa plus grande largeur à Aleria, jadis capitale de la Corse et ville immense, aujourd'hui bourgade dépeuplée par la maladie.

Sur les deux côtes, les torrents ensablent continuellement leurs embouchures, ce qui amène la stagnation de leurs eaux. Celles ci se mélangent avec celles de la mer, pour former des étangs et des marais saumâtres, véritable bouillon de culture pour *Anophèles* et partant foyers de malaria qui rendent les plaines, surtout celles de la côte orientale, inhabitables l'été, même pour les indigènes, qui émigrent en masse dans la montagne de mai à octobre.

Les montagnes forment deux massifs principaux, l'un schisteux, l'autre éruptif. Le massif schisteux est formé surtout de phyllades précambriennes, passant parfois à la serpentine, et traversées en quelques endroits par des filons cuprifères qui sont exploités au col de Lancone, entre Bastia et Oletta.

Les montagnes du Cap Corse, d'Orezza, du désert des Agriate, vaste territoire inhabité, s'étendant du golfe de Saint Florent à la Balagne, appartiennent à ce massif schisteux, assez nettement séparé du massif éruptif par la vallée du Golo et la vallée moyenne du Tavignano ; son altitude atteint un maximum de 1.800 mètres.

Le massif éruptif, constitué par des roches acides anciennes (granit, syénite, etc.) et des roches basiques, relativement récentes (diorite, diorite orbiculaire, etc.) forme une longue chaîne dont les sommets principaux sont le Cinto (2.700 m.), le Rotondo (2.650), le Monte d'Oro (2.300), le Renoso (2.500), l'Incudine (2.200) Ces hauts sommets gardent tout l'été de petits névés, mais on n'y rencontre pas de glaciers, tant à cause de leur altitude relativement faible que de leurs formes trop aiguës, permettant difficilement la formation de grands amas de neiges.

RENÉ MAIRE.

(*A suivre.*)

Sursis et Devancements d'Appel

Il arrive souvent que, malgré les ordres qui ont été donnés à ce sujet, les demandes de sursis ou de devancement d'appel faites par des réservistes ou des territoriaux ne peuvent être accordées, soit qu'elles arrivent trop tard pour les devancements, soit parce que pour les ajournements le nombre réglementaire est déjà atteint.

Pour remédier à cette situation, le ministre a adressé aux commandants de corps d'armée une circulaire qui leur prescrit d'inviter sur l'affiche même relative aux appels de l'année, les intéressés à faire parvenir, le plus tôt possible, leurs demandes de sursis ou de devancement, et pour mieux leur permettre de se prononcer en connaissance de cause, de faire connaître, par la voie de la presse, dès le début de chaque année, les dates de convocations arrêtées pour les diverses catégories.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

20 février 1378. — Tarif de Gênes sur les rétributions dues aux greffiers, notaires, procureurs, etc., de Corse.

Chambre Musicale

Programme des morceaux
qui seront exécutés
pendant la Conférence du 20 février

I. — Allegretto de la symphonie en *la majeur*, Beethoven.

II. — Hymne à Apollon. (IIIe siècle av. J. C.)

III. — Caroles du moyen âge : a. *La Marguerite* ; b. *Danse macabre* (1425).

IV. — *Noël*, XVIIe siècle (1628).

V. — Petit rondeau tiré de l'opéra de *Proserpina rapita*, Monteverde (1630).

VI. — *Le Ballet du Roi*, gavotte, J.-B. Lulli (1672).

VII. — Sarabande extraite de *Tancrède*, opéra, Campra (1702).

VIII. — Passepied extrait de *Castor et Pollux*, Rameau (1737).

L'ÉTAT DES RÉCLAMATIONS FRANÇAISES contre le Venezuela

Au moment où l'action des puissances alliées au Venezuela et les négociations de Washington mettent en cause les réclamations françaises au Venezuela, il est bon d'établir aussi exactement que possible l'état de ces réclamations et le régime auquel elles sont soumises, question fort embrouillée qui a besoin d'être éclaircie.

Nous avions avec le Venezuela le traité de 1867, qui nous reconnaissait le droit de recouvrer par l'entremise directe de nos agents consulaires 17 0/0 des droits de douane pour couvrir nos réclamations existant alors.

Une nouvelle convention datant de 1885 abrogea ce traité, mais en stipulant qu'au cas où cette convention ne serait pas exécutée par le Venezuela la France aurait le droit de revenir à l'ancien état de choses consacré par le traité de 1867.

Les réclamations couvertes par cette convention de 1885 ont été complètement amorties et les fonds attendent encore au ministère plusieurs des ayants-droit. Mais depuis, d'autres réclamations ont surgi contre cette turbulente et instable république.

La première est celle de notre compatriote M. Fabiani à la suite de l'annulation de la concession du chemin de fer de Maracaïbo, et qui fut déférée à l'arbitrage de la cour de Lausanne. M. Fabiani réclamait 40 millions de francs, la cour lui alloua 4 330.000 francs.

Cette créance, la seule liquide à ce jour, forme, avec la créance espagnole de 2.600.000 francs, la dette diplomatique 3 0/0 du Venezuela s'élevant à 6.891.000 fr.

A cette dette est hypothéqué le 13 0/0 des quarante unités pour cent réservées sur le revenu des douanes du Venezuela au service de toutes les obligations de cet état.

Ce 13 0/0 représente exactement 5 20 0/0 de la totalité des droits de douane, et sur ces 5 20 0/0 environ les deux tiers seulement, soit 3 20 0/0, nous reviennent, le reste étant affecté à la créance espagnole.

La dette Fabiani devait se payer par mensualités de 15.000 francs. Au 31 janvier dernier, il y avait 32 mensualités en souffrance, soit 480.000 francs.

Les droits de douane au Venezuela ont produit, en 1901, la somme de 31.980.712 bolivars ou francs, y compris la taxe d'exportation du bétail et les droits de transit.

Les 3 20 0/0 qui nous sont réservés sur ce revenu représentent un peu plus d'un million de francs. Cette affectation couvre donc largement l'annuité de la dette diplomatique française, qui est de 180.000 fr.

Il resterait, en effet, disponibles plus de 800.000 francs pour le service de nos créances restant à liquider et qui sont visées par le protocole franco-vénézuélien du 19 février 1902.

Ces créances se divisent en trois catégories :

1° Celles résultant des faits insurrectionnels de 1892. La somme réclamée par les intéressés est de six millions de francs. A l'égard de ces réclamations, il est stipulé qu'au cas où le commissaire français et le commissaire vénézuélien qui doivent, en vertu dudit protocole, liquider ces créances avec l'ambassadeur d'Espagne à Paris

---

103 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

F. Cooper

LE DERNIER DES MOHICANS

XXIII

LE SORCIER

— Oui ! je vous comprends, et cela ne me surprend pas ; c'est leur manière. Pour en revenir à moi, je n'ai pas besoin de vous dire que quand je vis mon jeune camarade prisonnier, je ne manquai pas de suivre les Hurons quoique avec des précautions convenables. J'eus même deux escarmouches avec deux ou trois de ces coquins. Après leur avoir mis du plomb dans la tête, je m'avançai sans bruit du côté des habitations. Le hasard, un coup du ciel devrais-je dire, me conduisit précisément à l'endroit où un de leurs jongleurs était occupé à s'habiller pour livrer comme ils le disent une bataille à Satan. Un coup de crosse de fusil bien appliqué sur la tête l'endormit pour quelque temps de peur qu'il ne lui prît envie de brailler quand il se réveillerait, je lui mis entre les dents, pour son souper, une bonne branche de pin.

— Alors l'ayant lié à un arbre, je m'emparai de son déguisement et je résolus de jouer le rôle d'ours, pour voir ce qui en résulterait.

— Vous l'avez joué à merveille. Votre imitation aurait fait honte à l'animal lui-même.

— Un homme qui a étudié si longtemps dans le désert, ne serait qu'un pauvre écolier s'il ne savait pas la voix et les mouvements d'un ours. Si c'eût été un chat sauvage ou une panthère, vous auriez vu quelque chose qui aurait mérité plus d'attention ; mais ce n'est pas une grande merveille que d'imiter les manières d'un animal si lourd. Cependant, même le rôle d'ours peut être mal joué, car il est plus facile d'outrer la nature que de bien l'imiter... Mais songeons à nos affaires. Où est la jeune dame ?

— Dieu le sait. J'ai visité toutes les habitations des Hurons et je n'ai découvert aucun indice qui pût me faire croire qu'elle soit dans leur camp.

— N'avez vous pas entendu ce que le chanteur a dit en partant ? — Elle vous attend ! elle est ici !

— J'ai fini par m'imaginer qu'il parlait de cette pauvre femme, qui attend de moi, une guérison que je ne puis lui procurer.

— L'imbécile a eu peur ; il s'est mal expliqué. C'était sûrement de la fille du commandant qu'il voulait parler. Voyons. Il y a ici des murs de séparation... Un ours doit savoir grimper ; ainsi je vais jeter un coup d'œil par-dessus.

A ces mots, le chasseur s'avança vers la muraille en imitant les mouvements lourds et gauches de l'animal qu'il représentait ; il grimpa facilement ; dès qu'il en eut atteint le sommet, il fit signe au major de garder le silence et en redescendit sur-le-champ.

— Elle est là, lui dit-il à voix basse ; vous pouvez y entrer par cette porte. J'aurais voulu lui dire un mot de consolation, mais la vue d'un pareil monstre lui aurait fait perdre la raison quoiqu'à cet égard, major, vous ne soyez pas plus beau, grâce à votre peinture.

Duncan, qui s'était déjà avancé vers la porte en entendant ces paroles décourageantes :

— Je suis donc bien hideux ? dit-il avec un air de chagrin manifeste.

— Pas assez pour effrayer un loup ou pour faire reculer un régiment au milieu d'une charge, répondit Œil de Faucon ; pourtant j'ai vu le temps où sans vous flatter, vous aviez meilleure mine. Les squaws des Indiens ne trouveront rien à redire à votre visage bigarré ; mais les jeunes filles du sang blanc préfèrent leur propre couleur. Voyez, ajouta-t-il en lui montrant un endroit où l'eau, sortant d'une crevasse de rocher, formait une petite fontaine de cristal et s'échappait ensuite par une autre ouverture, vous pouvez aisément vous débarrasser de la peinture dont le Sagamore vous a orné ; quand vous reviendrez, je vous en ferai moi-même une nouvelle. Que cela ne vous inquiète pas, rien n'est plus commun que de voir un jongleur changer la peinture de son visage dans le cours de ses conjurations.

Il parlait encore que Duncan travaillait déjà à effacer jusqu'aux moindres vestiges de son masque emprunté. S'étant ainsi préparé pour l'entretien qu'il allait avoir avec sa maîtresse, il prit congé de son compagnon et disparut par la porte qui lui avait été indiquée.

Œil-de-Faucon le vit partir avec un air de satisfaction, lui recommanda d'éviter les propos inutiles et profita de son absence pour examiner l'état du garde-manger des Hurons, car, comme nous l'avons déjà dit, cette caverne était le magasin des provisions de la peuplade.

Duncan se trouvait alors dans un second passage étroit et obscur ; mais une lumière qui brillait sur la droite était pour lui l'étoile polaire. C'était une autre division de la caverne ; on l'avait destinée à servir de prison à une captive aussi importante que la fille du ci devant commandant de William-Henry.

On y voyait une foule d'objets provenant du pillage de cette forteresse ; le sol était couvert d'armes, d'habits, d'étoffes, de malles et de paquets de toutes espèces. Au milieu de cette confusion, il trouva Alice pâle, tremblante, agitée, mais toujours charmante. Elle avait été informée par David de l'arrivée de Duncan chez les Hurons.

— Duncan ! s'écria-t-elle comme effrayée des sons de sa propre voix.

— Alice ! répondit le major en sautant légèrement par-dessus tous les obstacles qui s'opposaient à son passage.

(*A suivre*).

A VENDRE

Fonds de charcuterie et de bureau de tabac, cours Sebastiani, en face la [illegible] Marbeuf.

commetiers-arbitres, n'auraient pu aboutir à un règlement dans le délai d'un an après l'arrivée de notre commissaire à Caracas, le Venezuela se libérera en nous remettant un million en titres de la dette diplomatique 3 0/0.

Il y a tout lieu de craindre que le gouvernement de Caracas n'use de ces atermoiements dans lesquels il est passé maître pour s'acquitter dans ces conditions avantageuses.

2° Les réclamations antérieures à l'insurrection du 23 mai 1899 qui amena le président Castro au pouvoir. Les intéressés réclament 46 millions de francs. Ces créances sont soumises aux mêmes arbitres que ci-dessus et le chiffre définitif en sera remis également en titres de la dette diplomatique.

3° Les réclamations postérieures à mai 1899, dont la totalité n'est pas encore complètement connue. Actuellement elles peuvent s'élever à deux ou trois millions. Il a été convenu par le protocole de 1902 que celles qui pourront être assimilées aux précédentes seront soumises aux arbitres et réglées de la même manière.

Si ces diverses catégories de réclamations représentant environ 54 millions de francs subissent la même réduction que la dette Fabiani, elles se liquideraient par cinq à six millions de la dette diplomatique et la fraction du revenu des douanes qui nous est réservée, soit 3 30 0/0, couvrirait, à la condition que ces recettes restent ce qu'elles étaient en 1901, l'annuité de notre créance diplomatique définitive.

Mais cette créance, une fois liquidée, peut égaler ou dépasser peut-être celle des trois puissances alliées qui, elles, recevraient 30 0/0 des recettes des deux ports qui perçoivent la majeure partie des revenus de douane, tandis que la part affectée à notre dette diplomatique ne représente que 3 30 0/0 de ces revenus.

Les alliés seraient, suivant leur aveu, intégralement payés dans le délai maximum de six ans, tandis que nous serions peut être obligés d'attendre un demi siècle et d'exercer une pression au Venezuela pour obtenir de nouvelles garanties en vue de ce modeste résultat.

Nos intérêts seraient donc gravement lésés par la soumission absolue du Venezuela aux exigences des alliés, et c'est pourquoi notre chargé d'affaires à Caracas a notifié au gouvernement du Venezuela notre intention d'exercer nos droits sur les douanes et de faire, dans la mesure de ces droits, opposition à la main mise des alliés.

Ceux ci nous ont assuré il est vrai que nos droits acquis seront respectés ; le Venezuela vient de nous donner une vague assurance que nous recevrions pour nos réclamations non liquidées le traitement de la nation la plus favorisée. Mais le Venezuela ne nous inspire qu'une confiance des plus limitées, à en juger par le soin que nous avons toujours pris, dans nos diverses conventions avec lui, de soustraire nos réclamations à la juridiction plus que suspecte de ses tribunaux et à ses procédés arbitraires. C'est même l'action confidentielle exercée auprès de ses collègues du corps diplomatique de Caracas en 1895 par M. de Ripert-Montclar et révélée par les indiscrétions d'un Livre vert italien qui entraînèrent la remise des passeports à notre représentant et la rupture des relations diplomatiques.

Celles-ci rétablies par le protocole du 19-2 vont être officiellement reconnues par notre nouveau ministre, M. Wiener, et la commission arbitrale franco-vénézuélienne devrait commencer aussitôt à fonctionner.

Il reste à savoir comment le Venezuela exécutera le protocole en question, dans quelle mesure l'action des alliés peut y porter atteinte, et c'est pourquoi notre diplomatie ne s'endort pas dans la confiance en nos droits et en notre situation antérieurement acquise.

Revue Hebdomadaire

Paris, le 14 février 1903.

La semaine qui [illegible]

titres à la Conversion, aux guichets de la Banque de Paris et des Pays-Bas, du Comptoir National d'Escompte et de la Société Générale.

Dans le compartiment « Assurances », signalons un bon courant d'affaires sur les actions de la Gauloise qui, depuis cinq ans, a distribué des dividendes toujours plus élevés.

En Banque, on cote 229 l'action Mines de Fer de Filfila. L'action Tramways Electriques et Chemins de Fer est très ferme à 76 frs tandis que l'obligation à 4 0/0 poursuit son avance à 468, laissant encore une prime de remboursement de 40 frs, tout en rapportant à 3 1/4 0/0. Les Moteurs à Gaz et Constructions Mécaniques sont calmes à 486. L'émission des 17.060 actions nouvelles a pleinement réussi. On attend d'un moment à l'autre l'avis de répartition, qui comportera des réductions sur les souscriptions non privilégiées.

Au moment où la mine de Saint Barthélemy-le-Plein (Ardèche) va entrer dans la période d'exploitation, il est bon de remarquer, que les travaux entrepris et les résultats acquis sont très satisfaisants, et tout-à-fait en rapport avec ceux exécutés dans des mines identiques et qui, plus tard, ont donné de grands bénéfices.

Nos Grands Chemins Français finissent la semaine en sensible réaction.

LES BALANCELLES ITALIENNES

L'outrecuidance des pêcheurs italiens n'a plus de bornes. D'ailleurs, pourquoi se gêneraient-ils : tous les torpilleurs de la défense mobile sont bien amarrés au mouillage des Canne, et si nos fonds sont draînés au point de ne plus donner de poisson, si les pêcheurs bastiais meurent de faim, qu'est-ce que cela peut bien faire aux autorités maritimes, il suffit que les pêcheurs acquittent ponctuellement le montant de leurs rôles et qu'ils soient prêts à remplir leurs obligations envers l'inscription maritime.

Mais les malheureux pêcheurs bastiais doivent avaler le calice jusqu'à la lie. La nuit dernière cinq bateaux de notre port, patrons Fusella, Luciani, Taraglio, Mori, Scala, se trouvaient, vers minuit, par le travers de la Pointe d'Arco ; le temps était doux, la pêche s'annonçait bonne. Ils aperçoivent quatorze balancelles italiennes ; il les hêlent et les invitent à quitter les eaux françaises. Non seulement les pêcheurs italiens ne tiennent aucun compte de cet avertissement, mais ils fondent sur les bateaux bastiais et les somment de vider les lieux et au plus tôt. D'aucuns coupent leurs filets et les abandonnent, sous la menace d'être coulés.

Voilà les faits. Faudra-t-il que les pêcheurs bastiais renoncent à leur droit de gagner misérablement leur vie, au prix des plus dures fatigues, parce qu'ils ne sont pas protégés par le gouvernement ? Ce que l'on appelle le lac français est-il devenu, par la négligence de la France, une pêche réservée des italiens ?

Il faut ajouter que les engins employés par les pêcheurs italiens dans les eaux françaises drainent le fond et les herbes sur lesquelles dans cette saison plusieurs espèces de poissons déposent le frai. C'est donc la destruction totale de notre poisson et la ruine complète de nos pêcheurs.

Savon princesse Mokoko, Victor Vaissier nouveau parfum 0 fr. 75 c. le pain.

Mort d'une Centenaire

LAVATOGGIO. — Encore une centenaire qui disparaît ! Nous voulons parler de Mme veuve Morazzani, née de La Rossat, décédée la semaine dernière à Lavatoggio, au sein de son honorable famille qui lui prodiguait jusqu'au bout les soins les plus intelligents et les plus affectueux. Cette femme d'élite, née le 10 octobre 1802, était la fille de M. Joseph de La Rossat, directeur des douanes de l'île d'Elbe en 1814, et de Mme Victoire de Giubega ; elle était donc, par sa mère, la nièce de Laurent Giubega, parrain de Napoléon Ier.

Les années avaient passé sur elle sans presque laisser de trace, tant cette centenaire était bien conservée, au physique comme au moral. Elle possédait, alertes et vives, toutes ses facultés : intelligence, mémoire, activité, etc. Personne ne connaissait, mieux qu'elle, l'origine et la généalogie des familles ; elle se rappelait les moindres détails avec une précision remarquable. Très souvent, on faisait appel à sa mémoire pour avoir un renseignement sur les personnes ou les choses disparues dans un passé déjà lointain.

Contemporaine de Napoléon Ier, elle avait connu le grand Empereur à l'île d'Elbe. Aux curieux qui lui demandaient s'il était bel homme, elle répondait d'un ton grave : *piccolo !* Elle racontait mille anecdotes sur le séjour de l'Empereur dans cette île ; elle n'avait garde d'oublier les réceptions de gala auxquelles son père et sa mère étaient invités avec sa sœur aînée, Marthe, dont le talent musical avait le don de charmer l'illustre exilé.

Elle se plaisait parfois à faire la description des toilettes de Cour, à parler choses de l'époque, établissait des comparaisons entre les usages et les caractères d'alors et ceux d'aujourd'hui, comparaisons qui n'étaient pas toujours à notre avantage. Elle trouvait que les sentiments d'honnêteté et de droiture n'avaient fait que décroître avec notre prétendu progrès, de même que les nobles et fines manières d'autrefois. Tout ceci était dit dans cette belle langue italienne qu'elle parlait admirablement.

Nature énergique, douée d'une volonté peu commune, elle a conservé toute sa lucidité d'esprit jusqu'à ses derniers moments, s'entretenant avec ceux qui l'entouraient, s'intéressant aux moindres détails, quoiqu'elle eût conscience que sa fin approchait. Elle s'est éteinte doucement dans la nuit de samedi, 7 du courant, après deux jours de maladie, munie des sacrements et des consolations de l'Église. « Lorsque vous verrez que ma fin approche, disait-elle souvent, n'appelez pas de médecins, que peuvent les médecins contre la vieillesse ? Appelez plutôt un prêtre, je veux mourir comme mon père et ma mère. »

Telles ont été la vie et la mort de cette noble et vénérable dame, dont la disparition afflige plusieurs de nos familles les plus distinguées, notamment les familles de La Rossat, Giudicelli (de Nice), Negretti, de Giubega, Rossi, Savelli, de Petriconi, Colonna de Leca, Flach, Cristini, et celle de l'éminent gouverneur de Madagascar, le général Gallieni.

Les obsèques ont eu lieu à Lavatoggio, le 9 février, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Le deuil était conduit par M. Pierre de La Rossat, assisté de ses cousins, MM. Antoine Rossi, ancien chef de bureau au gouvernement général de l'Algérie, Cristini, receveur des douanes en retraite, et de son neveu, M. Vincent Giuliani. MM. Ch. Laurenti, R.-F. Allegrini, Ph Sazzoni et Innocent Petrucci, tenaient les cordons du poêle.

Nous offrons à la famille de La Rossat et aux nombreux parents de la défunte, nos bien sincères condoléances. — *Un Ami.*

Conférences de garnison

Le Major de la garnison a l'honneur de faire connaître à MM. les officiers de réserve et de l'armée territoriale, qu'une conférence de garnison sur la Télégraphie sans fil et ses applications militaires, sera faite samedi prochain, 21 février 1903, par M. le capitaine Ayel, chef du génie.

MM. les officiers de réserve et de l'armée territoriale sont autorisés à y assister.

Réunion à 9 heures du matin à la salle d'honneur du 163e régiment d'infanterie. (Caserne Marbeuf)

Syndicat des Maçons

A la suite d'une réunion qui a eu lieu mardi soir, 17 du courant, au siège social du syndicat de Bastia, place du Marché, un certain nombre de patrons maçons ont pris la résolution de se grouper pour assurer contre les risques de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail les ouvriers qu'ils occuperont dorénavant, au Syndicat de garantie de l'Union Parisienne des Entrepreneurs et Industriels dont la gérance générale est représentée par M. Roth, 38, boulevard Paoli.

L'importance de cette décision n'échappera à personne. Les services publics, MM. les propriétaires qui auront des travaux à faire exécuter sauront qu'en s'adressant au syndicat des maçons leur responsabilité civile sera à l'abri de toutes les conséquences de la loi.

Les ouvriers eux-mêmes que la question intéresse tout particulièrement trouveront dans cette décision la certitude d'une application judicieuse de la loi à leur endroit.

Le Syndicat de garantie de l'Union Parisienne des Entrepreneurs et Industriels autorisé par décret de M. le Président de la République du 30 juin 1899 est la forme la plus parfaite de l'assurance contre les accidents. C'est une association de patrons qui s'assurent eux-mêmes à prix coûtant sous le contrôle permanent de l'Etat. Son fonctionnement répond au besoin essentiel de l'Entreprise et de l'Industrie et garantit tous ses membres contre toutes les charges de la loi sans exception ni réserve.

MM. Marini Joseph, vice-président, Castellotti Ange, Visidari Joseph, Ravaglia Alexandre, Colombani Christophe, Canaba Louis, Rossi Joseph, entrepreneurs de maçonnerie, ont adhéré au syndicat de garantie. Leur exemple sera bientôt suivi par tous les chefs du bâtiment.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Colonna Ceccaldi, capitaine au 154e régiment d'infanterie, passe au 155e de même arme.

— M. Torre Ferrand Grégoire-Joseph, officier interprète de 3e classe hors cadres, employé au Soudan français, est promu au grade d'officier interprète de 2e classe.

— M. Pozzo di Borgo Michel-François-Victor, officier interprète de 3e classe, employé au bureau arabe d'El-Oued, est promu au grade d'officier interprète de 2e classe.

— M. Ottaviani, capitaine à la 5e compagnie de gendarmerie maritime, à Toulon, est désigné pour prendre le commandement de la 3e compagnie, à Lorient.

— M. Molinari, lieutenant-trésorier à la 1re compagnie de gendarmerie maritime, à Cherbourg, passe, en la même qualité, à la 5e compagnie, à Toulon.

— Le second maître armurier Solaro Pierre François-Antoine, de la direction de Toulon, est promu au grade de maître.

Comité des Fêtes de Bastia

Après la bataille de confetti de dimanche dernier, le succès des fêtes, organisées par le Comité, paraît désormais assuré.

Dès demain, les amateurs de danses et tous ceux qui, en un mot, ne dédaignent pas trop de s'amuser, pourront s'en donner à cœur joie.

Les organisateurs du bal ont recueilli de nombreuses adhésions ; de son côté, l'autorité militaire n'a rien négligé pour assurer le succès de ces fêtes, essentiellement populaires et charitables. Et c'est avec le concours de la *Lyre Bastiaise* et des tambours et clairons du 163e, entouré de 50 hommes porteurs de torches que Sa Majesté éphémère Carnaval II fera son entrée dans la bonne ville de Bastia.

Grâce à une initiative qu'on ne saurait trop encourager, les boulevards du Palais et Paoli seront éclairés ce soir-là par des becs plus puissants que ceux actuellement en usage.

Les membres du Comité nous prient, à cette occasion, d'adresser leurs vifs remerciements à M. le Directeur de la Compagnie du Gaz qui, en plus de cette heureuse et gracieuse innovation, se propose d'éclairer de même la place Saint-Nicolas pendant la soirée du 1er mars. Ils seraient heureux d'adresser également les mêmes remerciements aux commerçants qui voudraient bien ce soir-là éclairer les devantures de leurs magasins.

L'entrée de Carnaval aura lieu samedi soir, à 8 heures, par la rue du Nouveau Port. Après être arrivé à la Place d'Armes, le cortège redescendra toute la Traverse pour retourner à son point de départ.

Le bal paré-masqué, donné par le Comité des Fêtes, aura lieu le 21 courant, dans le local du Cercle Bastiais, 35, boulevard Paoli.

Les salons seront ouverts à 10 heures et demie, après la promenade de Carnaval II. Le prix d'entrée a été fixé à cinq francs pour les cavaliers. Les dames accompagnées d'un cavalier entrent gratuitement.

Une commission, désignée par le Comité et composée de MM. Nardini, Balbi et Mingalon, se tiendra à l'entrée pour la reconnaissance des masques.

On pourra se procurer des cartes d'entrée tous les soirs, de 5 heures et demie à 7 heures, au siège du Comité, 35, boulevard Paoli.

⁂

Les personnes qui désirent prendre part à la Cavalcade du 1er mars, sont priées de se faire inscrire au siège du Comité, boulevard Paoli, 35, de 5 à 7 heures du soir.

De superbes bannières, spécialement commandées par le Comité, à l'orphelinat du Bon Pasteur, seront offertes en prix aux chars, voitures, cavaliers, piétons, qui seront primés par la commission des récompenses.

Les Ravages de l'Alcool

Veut-on savoir quel est, d'après la Ligue antialcoolique, le bilan des ravages causés, chaque année, en France, par le terrible fléau ?

Les statistiques documentaires fixent tout d'abord à 128.298.000 fr. la valeur de l'alcool annuellement consommé. On évalue ensuite : à 72 842,000 francs les frais de traitement des alcooliques et ceux de leur entretien dans les hospices ; à 8 830 000 francs les frais de répression des crimes ou délits qu'ils peuvent commettre ; à 1.922 000 fr. les suicides et les morts accidentelles.

Mais le chiffre de beaucoup le plus élevé est celui qui représente la valeur des journées de travail perdues par suite d'ivresse alcoolique : il se monte à 1 340.174.500 fr.

On arrive ainsi à cette constatation lamentable que les ravages de l'alcoolisme ne coûtent pas au Trésor, aux individus, aux familles, au pays tout entier, moins de un milliard et demi par an.

Etat Civil

MARIAGES

Audoy François-Antoine, gendarme à cheval à Borgo, de Savignac (Ariège), et Frosal Adrienne, ménagère de Villeneuve-sur-Lot.

Giudicelli Joseph-Antoine, marin, de Ste-Lucie de Mercurio, et Castergiani Jeannette-Marie, tailleuse, de Bastia.

NAISSANCES

Alessandri Félix-Joseph. — Ferretti Pierre. — Valentini Thérèse-Annonciade.

DÉCÈS.

Cavallini Massimo, cordonnier, célibataire, 71 ans, de Pontedera (Italie).

Aimez-vous mieux souffrir ou vous bien porter ?

Mme

MALLIER

JUPILLE, St-Pierre-le-Bost (Creuse), 3 mars 190[illegible]. Messieurs. Souffrant d'un commencement de [illegible]

L'Anémie est une curieuse affection [illegible] Mme Mallier [illegible]

L'Emulsion Scott seule guérit [illegible] Messieurs Delouche et Cie, 2, place Vendôme, Paris.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 19 février

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 6 8. à midi, + 12 3. à 7 heures du soir + 9 5

Maxima, + 12 6. Minima, + 6 4

Baromètre. — 7 heures du matin, 781 mm midi, 781 mm. 6 heures du soir 781 mm.

Vent. — dans la matinée, calme.

Dans l'après-midi, N. E. modéré.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Banque de France

Un concours sera ouvert le 15 mars 1903, pour trente places de commis titulaires à la Banque de France. Les candidats devront adresser leur demande d'admission à M. le Chef de cabinet du Gouverneur, avant le 1er mars, dernier délai.

⁂

Palmes Académiques

On lit dans *La Démocratie Algérienne* :

Notre ami M. Santelli, avoué, dont la compétence dans les questions de législation et de jurisprudence algérienne est bien connue, est fait officier de l'Instruction publique.

C'est une distinction méritée à laquelle nous applaudissons. — C.

⁂

Quarante Heures

Les exercices des Quarante Heures auront lieu à Saint-Jean, dans l'ordre suivant :

Vendredi, 20 février, à 6 heures du matin, grand'messe suivie de la procession et de l'exposition du T. S. Sacrement ; le soir, à 7 heures et demie, chant des complies, sermon et salut.

Samedi, 21, à 6 heures, messe basse suivie de l'exposition ; le soir, à 7 heures et demie, chant des complices, sermon et salut.

Dimanche, 22, à 6 heures, messe basse, exposition ; le soir, à 3 heures et demie vêpres, sermon, procession, *Te Deum*, salut.

⁂

Obsèques

Hier, le train de l'après-midi a ramené la dépouille mortelle de Mme Thérèse Savelli, propriétaire du buffet de Casamozza, décédée à l'âge de cinquante huit ans. Le cortège s'est formé sur la place de la Gare et s'est dirigé vers l'église Saint-Jean où a été donnée l'absoute.

La mort de Mme Savelli est une grande perte pour sa famille, car elle était d'une extraordinaire activité et contribuait pour une large part à assurer le succès de l'établissement qu'elle dirigeait avec son mari.

Nous prenons une vive part au deuil de la famille Savelli et lui exprimons toutes nos condoléances.

⁂

Amélioration rapide

Quinsac (Gers), le 26 avril 1902. Ma femme souffrait beaucoup de névralgies. Elle a employé le Baume Victor avec succès. Une amélioration sensible est survenue dès les premiers jours du traitement. VALES Léon. (Sign. lég.)

⁂

Chapelle de N.-D. de Lourdes

Les exercices des Quarante-Heures auront lieu à N.-D. de Lourdes, le dimanche 22 février dans l'ordre suivant : A 8 heures et demie du matin, messe suivie de l'exposition du T.-S. Sacrement ; à 10 heures, grand'messe. A 4 heures du soir, vêpres, *Te Deum*, salut.

⁂

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30, boulevard Paoli, Bastia.

⁂

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

⁂

Au Port

Le vapeur *Balkan*, capitaine Berardi, est arrivé de Livourne avec 32 passagers et 4 tonnes.

— Le vapeur *Insulaire*, capitaine Udino, est arrivé de Nice avec 34 passagers et 4 tonnes.

Achetez les
SOIERIES SUISSES !
GARANTIES SOLIDES
Demandez les échantillons de nos Nouveautés en noir, blanc ou couleur.
Spécialités : Foulards Soie imprimée, Soie écrue, Linon rayé et Soie lavable pour robes et blouses, à partir de 1 fr. 20 le mètre.
En Corse nous vendons directement aux consommateurs et envoyons à domicile franco de port et de douane les étoffes choisies.
Schweizer & Cie, Lucerne (Suisse)
Exportation de Soieries.

Société anonyme des Automobiles du Cap-Corse

Messieurs les Actionnaires de la Société anonyme des automobiles du Cap-Corse sont convoqués à Ersa, en assemblée générale, le dimanche, 1er mars 1903, à 2 heures de l'après-midi.

Ordre du jour :

1° Fixer la date de l'ouverture du service.

2° Fixer le prix de transport des voyageurs de Bastia à Morsiglia.

Le Président,
Comte MATTEI.

Bourse de Paris

	18 février.	— 19 fév.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.97 —	99.97
— 3 p. 0/0 amortis	99.60 —	99.65

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

S. M. l'Impératrice Eugénie au Cap Martin

S. M. l'Impératrice Eugénie est arrivée aujourd'hui, au Cap Martin, venant de Paris.

Sa Majesté est accompagnée de Mlle d'Allonville, sa demoiselle d'honneur, et de M. Franceschini-Pietri.

S. M. l'Impératrice Eugénie passera deux mois environ dans sa villa Cyrnos.

A L'ÉLYSÉE

Le nouveau ministre de Serbie

M. Stoyan Bochkovitch, le nouveau ministre de Serbie, à Paris, a été reçu aujourd'hui, avec le cérémonial habituel, par le président de la République, auquel il a présenté les lettres de son souverain l'accréditant auprès du gouvernement français.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE

LE PROCÈS Cattaui-Humbert

Cette affaire a été reprise aujourd'hui devant la 9e chambre du tribunal correctionnel de la Seine.

Thérèse Humbert, quoique sérieusement indisposée, assistait à l'audience.

Elle avait déclaré au médecin qu'elle serait tombée plus sérieusement malade, si elle n'avait pu entendre la plaidoirie du deuxième défenseur du juif Cattaui et le réquisitoire de M. le substitut Lescouvé.

Le président donne la parole au deuxième défenseur de Cattaui.

Me Maurice Bernard, second avocat de Cattaui, a présenté la défense de son client.

Me Bernard a déclaré que Maria Daurignac et Thérèse Humbert ont été de mauvaise foi en accusant M. Cattaui d'avoir fait de l'usure envers eux, que celui-ci n'a jamais prêté à 63 0/0, comme on l'a soutenu, mais au taux normal de 5 0/0, et, enfin que ses opérations de banque ont toujours été régulières et honorables.

Son client, en effet, a été décoré pour les services financiers qu'il a rendus à la France, en Egypte, sa distinction est donc suffisamment justifiée.

Me Bernard termine en demandant la condamnation des trois inculpés.

Cette plaidoirie terminée, le président donne la parole à M. le substitut Lescouvé.

Dans son réquisitoire, le substitut du procureur de la République, a dit qu'il était légalement impossible de condamner les Humbert, tant que la grande affaire n'aura pas été jugée.

Le prononcé du jugement a été renvoyé à samedi.

La Révision de la Constitution

Le groupe de la Gauche sénatoriale démocratique s'est réuni aujourd'hui pour statuer sur le projet de révision de la Constitution qui lui a été soumis par M. Laterrade, sénateur du Gers.

Ce projet ne prévoit pas la suppression de la présidence de la République ; il restreint seulement les pouvoirs du président aux seules attributions exécutives ; il lui retire, par exemple, le droit de proroger ou de convoquer le Parlement, ainsi que celui de dissoudre la Chambre avec l'assentiment du Sénat.

EXPULSION DES SŒURS
de Lesneven et de Saint-Meen

Vives protestations

M. Moerdes, commissaire de police, est arrivé à Lesneven, et a notifié l'arrêté d'expulsion des sœurs de Saint-Meen au représentant du propriétaire de l'école ; puis il s'est rendu à Saint-Meen pour faire la même notification aux sœurs mêmes.

A l'arrivée dans le village, il a été entouré par des paysans armés de bâtons qui criaient : « Vivent les Sœurs ! » Le commissaire, très calme, s'est rendu auprès de la supérieure, et, après avoir rempli sa mission, il exhorté les paysans à se montrer respectueux de la loi, puis il a quitté le village escorté par les cris hostiles de toute la population.

Après le départ du commissaire, les paysans se sont rendus chez l'instituteur et l'ont vertement injurié.

Les Sœurs se soumettront à l'arrêté et se retireront chez des particuliers.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 heures. M. Franck, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

Le Service de deux ans

Suite de la 1re délibération : 1. sur la proposition de loi de M. Rolland tendant à modifier la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, et ayant pour objet la réduction à deux ans de la durée du service dans l'armée active ; 2. sur la proposition de loi de M. le comte de Thévenenc, tendant à diminuer progressivement le temps d'incorporation sous les drapeaux et à le réduire [illegible] de l'armée active ; 3. sur la proposition de loi de M. le vicomte de Montfort, tendant à modifier la loi de recrutement du 15 juillet 1889, et à réduire progressivement à deux années la durée du temps du service actif.

TITRE IV
Engagements volontaires
Article 50

Le Sénat aborde la discussion de l'article 50 qui est ainsi conçu :

L'engagé volontaire doit :

« S'il entre dans les troupes métropolitaines avoir 18 ans accomplis.

» S'il entre dans les troupes coloniales, avoir 18 accomplis et contracter un engagement d'une durée telle qu'il puisse séjourner deux années aux colonies, à partir du moment où il aura atteint 21 ans. »

« N'avoir encouru aucune condamnation tombant sous le coup de l'article 5 de la présente loi, à moins qu'il ne veuille contracter son engagement pour un bataillon d'infanterie légère d'Afrique ou qu'il ne justifie d'une décision prise par le ministre de la guerre, après enquête sur sa conduite depuis sa sortie de prison. La demande de l'intéressé sera transmise par le préfet qui y joindra son avis motivé. L'engagement ne sera reçu que pour cinq ans dans tout autre corps que les bataillons d'infanterie légère d'Afrique. »

« Les conditions relatives soit à l'aptitude physique et à l'admissibilité dans les différents corps de l'armée, soit aux époques de l'année où les engagements peuvent être contractés, soit au nombre maximum d'engagements à recevoir chaque année dans les différents corps de troupe, sont déterminées par décrets insérés au *Bulletin des Lois.*

» Il ne pourra être reçu d'engagements volontaires que pour les troupes coloniales et pour les corps d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, du génie et le train des équipages militaires.

» Les engagements pour l'armée de mer sont réglés par les lois spéciales à cette armée. »

L'article 50 est adopté.

Art. 51

La discussion s'ouvre ensuite sur l'article 51 qui est ainsi conçu :

Les jeunes gens réunissant les conditions prévues à l'article 50 ci-dessus peuvent contracter, soit pour les troupes métropolitaines, soit pour les troupes coloniales, des engagements de trois, quatre ou cinq ans, sous réserve toutefois pour les troupes coloniales de la restriction imposée par le paragraphe 1er de l'article 50.

En outre, les jeunes gens qui viennent d'être porté sur les tableaux de recensement peuvent, à partir du 15 janvier et jusqu'au 1er avril de la même année, contracter pour les troupes coloniales un engagement valable jusqu'à la libération de la classe à laquelle ils appartiennent. Les jeunes gens résidant dans des colonies ou pays de protectorat autres que l'Algérie et la Tunisie peuvent contracter dès l'âge de 18 ans un engagement volontaire, tout en conservant le bénéfice des dispositions de l'article 90 de la présente loi, à condition que la demande ait été formulée au moment de l'appel de leur classe.

Le service militaire compte pour les engagés du jour de la signature de l'acte d'engagement. Ils passent dans la réserve à l'expiration de leur service actif et suivent ensuite le sort de la classe incorporée dans l'année de leur engagement.

L'article 51 est adopté.

Art. 52 et 53

Les articles 52 et 53 relatifs aux engagements en temps de guerre, sont adoptés sans discussion.

Art. 54 à 57

Les articles 54 à 57 qui sont relatifs aux rengagements sont également adoptés sans discussion.

Art. 58

L'article 58 concerne les militaires qui peuvent être maintenus sous les drapeaux en qualités de commissionnés.

Cet article est également adopté.

Art. 59

L'article 59 qui fixe la limite des rengagements est adopté sans discussion.

00088

TITRE V
Emplois civils

On passe au Titre V, relatif aux emplois civils.

Plusieurs membres prennent part à la discussion générale.

Les divers orateurs font ressortir que le Titre V, relatif aux emplois civils, constitue l'une des bases fondamentale de la nouvelle loi : sans emplois civils dûment assurés, pas de rengagements, et, partant, pas de cadres inférieurs solides sans lesquels l'instruction militaire ne saurait être donnée avec fruit.

La discussion générale est close et celle des articles est renvoyée à demain.

Chambre des Députés

Présidence de M. GUILLAIN

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Devèze, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

La loi de Finances

Suite de la discussion de la Loi de finances.

Les bouilleurs de cru

La question est reprise sur un amendement de M. Moriot, tendant à dispenser de la déclaration les bouilleurs de cru ne produisant que 50 litres d'alcool.

Après que M. Moriot a développé son amendement, plusieurs membres demandent le renvoi à la commission.

Le ministre des finances combat le renvoi.

Plusieurs membres développent divers amendements ; les uns sont ensuite retirés ; d'autres sont repoussés.

Le ministre de l'agriculture intervient dans la discussion et démontre que l'amendement de M. Moriot est équitable et démocratique ; il engage la majorité à l'accepter.

Le ministre des finances invite également la Chambre à adopter cet amendement.

L'amendement est adopté par 325 voix contre 222.

Suite de la discussion demain.

Marseille-Cette-Bastia et retour

Le vapeur *Albert* chargera à Marseille et Cette vers le 25 février pour Bastia.

Pour frêt s'adresser :

Agence Maritime, 25, Quai de la Fraternité, Marseille.
M. Albert Monge, armateur, Cette.
M. Arthur C. Southwell, Bastia.

Grand Café Andreani
A VENDRE
S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia
E. GIUNTOLI
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

GRANDE FABRIQUE
de meubles d'Art
Riches et ordinaires
MARINETTI Frères
6, Boulevard du Palais, 6
Seule maison qui, à travail égal, peut vendre 5 20 0/0 meilleur marché, tout en donnant une fabrication supérieure et garantie.

MAISON
L. N. MATTEI & Cie

Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes. Grand choix de tabacs en feuilles pour fabrication de cigares. Fournitures complètes pour bureaux de tabacs. Cigares et cigarettes de la Havane et de toutes provenances. Cigarettes d'Orient, Algériennes, Egyptiennes, Russes, Américaines, Belges, Suisses et Havane. Cigarettes de toutes sortes sans colle, faites à la main et à la machine. Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte.

L'excellent Cigare MATTEI
le meilleur à 10 centimes

CIGARES EN BOITES

Boîtes de 100 cigares	
Baigneuse	2.50
Elisa	2.50
Isabella	2.50
Le Corse	3.50
Mascotte	3.50
El Patente	3.75
Trabucos E. R.	4.25
Mercurio	4.25
Judith	4.25
Uppmann	4.50
Bianca (Princesse)	5.00
Londrès	6.50
Renrurel P.	7.00
Térésita F.	7.00
Colombi	9.00
Colombi	12.00
Los Ciboléros	10.00

Boîtes de 50 cigares	
Elisa	1.50
Mascotte	2.00
Judith avec bague	2.25
Bouts coupés	2.50
Genny Lind	3.75
Mignon	4.25
Velo	4.50
Americana	4.50
Mexicana	4.50
Amiral Gervais	4.50
Plantadores	6.00
Flor de Cabineto	7.00
Hermelio	7.00
Milady	8.00
Semiramis	8.50
Flor de Libelar	8.00
Otello	10.00
Impériales	10.00
Mattei (doré)	4.00
Mattei (avec bague)	3.00
Le Commandeur	3.50

Boîtes de 25 cigares	
Annonnoco argentés	2.25
República	1.25
Da Capo	1.25
El-Fluente	1.25
Attencion	1.25
Duo	1.25
Mascotte	1.25
Graziosa	1.50
Juditta avec bague	1.50
Capitto	2.00
Le Commandeur	2.25
Gloria Mundi	4.00
Monitor	4.00
La Coltura	4.25
Flor Habanera	4.50
Récompensa	5.00
Concordia	9.00
Henri Clay	9.00
Villar de Villar	10.00

Boîtes de 10 cigares	
Flor de Bellard	4.00
Palomas	4.00
Elisa Habana	2.50
Petit Mattei	0,75
Cuba	0,70
Brésil	0,40
Coquettas avec plume	0,40
Cigares en paquet de 20 (le mille)	
Cigares Bandes Raphia (A)	15.00
— — (B)	16.00
— Bandes roses	19.00
— Courants	20.00
— Tordus	20.08
— Longs et Fins	20.00
Façon Ajaccienne longs E. G.	22.00
Bandes dorées	24.00
Courts	24.08
Japon	24.00
Havane grand Trabucos	24.00
10 Trabucos	26.00
Pressés extra	35.00
	le mille
Cigares Toscans	44.00
Vevey longs	40.00
Vevey courts	19.00
Vevey fins	26.00
Brissacco (avec paille)	36,00

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

☞ Demandez les CIGAR[illegible] ÉLÉGANTES MATTEI [illegible] paquet.

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia, Imprimerie Ollagnier.

25e ANNÉE — SAMEDI 21 FÉVRIER 1903 — N° 45

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00089

Elections au Conseil Général
du 1er Mars 1903

Aux Electeurs
des 1er et 2e Cantons de Bastia et de la Commune de Furiani

Chers Concitoyens,

Vous connaissez les raisons qui nous ont déterminés à donner notre démission de membres du Conseil général.

Les amoindrissements successifs dont souffre Bastia et qui menacent son avenir, une nouvelle et grande injustice projetée, méritaient une énergique protestation.

Approuvés par l'opinion publique vos représentants au Conseil général, au Conseil d'arrondissement, au Conseil municipal ont, dans un élan patriotique, déposé le mandat qu'ils tenaient de vos suffrages, afin de provoquer une manifestation qui affirmera souverainement vos volontés et vos légitimes revendications.

Nous pensons avoir servi ainsi la cause de Bastia et de l'arrondissement.

Bien plus, et à cette occasion il s'est spontanément formé un lien de solidarité patriotique, qui, planant au-dessus de nos querelles politiques ou de parti, sera, nous l'espérons, une heureuse influence sur les consultations futures.

Nous nous sommes unis sans autre préoccupation que l'intérêt de la Ville de Bastia, convaincus que si l'union fait la force, elle sait aussi, au besoin, imposer le respect.

Sachons donc fortifier encore cette union si nous voulons qu'à l'avenir on ne touche à aucune de nos prérogatives.

Le salut de Bastia est à ce prix.

Croyez, chers concitoyens, à nos sentiments toujours dévoués.

S. de CARAFFA, A. GAUDIN,
Conseillers Généraux démissionnaires.
Bastia, 23 février 1903.

LE CALENDRIER

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

Aujourd'hui : Sainte Eléonore.
Soleil. [illegible]
Lever, 6 h 54 m. — Coucher, 5 h 08 m.
Lune : Nouv. le 26 — Premier quart., le 6.
FÊTE DE DEMAIN : Chaire de Saint Pierre

20 Février

LA CORSE ET SA VÉGÉTATION
II.

Cette chaîne émet de nombreuses ramifications latérales qui viennent former sur le littoral des falaises escarpées, dont les roches bizarrement affouillées se dressent souvent presque verticalement à des hauteurs considérables (400-600m), particulièrement sur la côte s'étendant de Porto à Piana, où les rochers connus sous le nom de *Calanche* constituent un des sites les plus pittoresques de la Corse. Au sud, le chaînon granitique nommé montagne de Cagna s'abaisse brusquement, et toute la partie méridionale de l'île est occupée par un plateau granitique peu élevé terminé à sa pointe extrême par l'îlot calcaire de Bonifacio.

Cet îlot qui porte sur un énorme rocher calcaire, en surplomb sur la mer, la vieille cité génoise du comte Boniface, n'a que quelques kilomètres carrés ; les assauts de la Méditerranée l'ont bordé de falaises creusées, de grottes merveilleuses et d'une calanque typique, constituant le port de Bonifacio. Il existe encore un îlot calcaire beaucoup plus petit à Saint-Florent, et quelques dépôts calcaires d'âge tertiaire, dans la plaine orientale, à Aleria et Casabianda.

Autour de la Corse se trouvent quelques îlots granitiques, sommets émergés de chaînons latéraux sous-marins, tels que les îles Sanguinaires, et les Lavezzi, tristement célèbres depuis le naufrage de la *Sémillante*, où périrent plus de 600 soldats français que cette frégate emportait en Crimée.

Grâce à la nature hygroscopique de son sol, à ses hautes montagnes et à son climat maritime, la Corse, loin d'être une masse de rochers arides et nus comme tant de régions brûlées par l'implacable soleil méditerranéen, est, au contraire, couverte d'une végétation verdoyante, entretenue par d'innombrables sources et ruisselets d'eau vive ; c'est l'île verte de la Méditerranée. La végétation spontanée y est d'une étude relativement facile, la rareté des cultures l'ayant conservée presque vierge des injures de l'homme, mais non de celles du bétail, des chèvres et des moutons en particulier, ennemis nés du botaniste et du forestier, destructeurs infatigables qui, si la terre leur était livrée sans défense, amèneraient bientôt la réalisation de la burlesque prophétie de Musset :

Notre globe rasé, sans barbe ni cheveux,
Comme un gros potiron tournera dans les [cieux.

La végétation spontanée est très variée non tant à cause de la diversité des sols que par suite des variations considérables d'altitude qu'on y rencontre. En effet, à part les îlots calcaires où croissent quelques espèces particulières, on trouve à la même altitude une flore sensiblement identique sur les divers schistes ou roches éruptives de l'île.

On peut distinguer en Corse la végétation littorale, le maquis et les prés-bois, les forêts d'yeuses et de pins maritimes, de hêtres, de sapins et de laricios, les pâturages subalpins, les hauts maquis d'aunes verts et les rochers alpins.

La zone littorale comprend les marais saumâtres des embouchures de rivière ou de la côte orientale, les sables et les rochers littoraux plus ou moins exposés à l'action du sel ; les îlots comme les Sanguinaires lui appartiennent entièrement. Elle est caractérisée par la présence des plantes adaptées aux terrains salés, adaptation qui se fait par les mêmes procédés que l'adaptation à la sécheresse extrême ; les plantes de ces terrains sont en effet soit charnues comme les salicornes, soit sèches, dures et fortement incrustées, à feuilles enroulées sur elles-mêmes, comme le *Psamma australis*, soit couvertes d'une villosité abondante comme l'*Artemisia arborescens*, espèce voisine de l'absinthe, qui couvre les Sanguinaires.

Dans les sables littoraux secs, on trouve avec la graminée des sables maritimes et des dunes, *Psamma australis*, quelques espèces du maquis, tels que les cistes et les lentisques, qui tentent avec plus ou moins de succès de s'établir sur ce sol ingrat où elles restent à l'état de buissons rabougris et espacés.

A peine sortis de la zone littorale, nous entrons dans le maquis, le célèbre maquis, qui couvre les trois quarts de la Corse de ses arbustes odoriférants, et monte jusqu'à 700 à 800 mètres d'altitude. Il est formé essentiellement par des arbustes toujours verts, tels que les cistes, l'arbousier, le myrte, le chêne yeuse, le lentisque, la grande bruyère (*Erica arborea*), les *Phillyrea*, l'olivier sauvage, associés à la grande fougère (*Pteris aquilina*) et à quelques graminées. Le tout forme souvent des fourrés impénétrables variant de 50 centimètres à deux ou trois mètres de hauteur. Dans les maquis bas dominent les cistes, qui au printemps couvrent des montagnes entières de leurs myriades de fleurs blanches ou roses, aussi éphémères qu'incessamment renouvelées ; leurs sécrétions odoriférantes embaument l'atmosphère jusqu'à plusieurs kilomètres en mer. Çà et là les incendies volontaires des habitants transforment le maquis en prés-bois où l'on ne voit plus que des pelouses semées de buissons d'yeuses et couvertes d'une herbe rase, avidement broutée par les chèvres et les moutons. Çà et là, surtout dans le sud de l'île, on trouve quelques bois de chênes-lièges, ou quelques-uns de ces arbres disséminés au milieu du maquis, indiquant que ce dernier a pris la place de forêts de chênes-lièges détruites depuis longtemps par l'homme.

René MAIRE.

(*La fin à demain*).

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

21 février 1743 — Le sénateur Dominique Spinola, commissaire génois en Corse, étant décédé, la République de Gênes pourvoit à son remplacement par la nomination de Pierre-Marie Giustiniani, « sujet très digne et très-expert pour convenir à la nation corse. »

LE CARNAVAL A BASTIA
Programme

Sous la présidence d'honneur de MM. Collin, Premier Président ; du Général Gouverneur ; du Sous-Préfet de Bastia et du Président de la Délégation municipale.

Samedi 21 février.

A 8 heures du soir, Entrée de Carnaval II dans sa bonne ville de Bastia. Bataille de confetti sur le boulevard Paoli, éclairé à giorno.

A 10 heures et demie, Grand Bal paré-masqué dans les salons du Cercle Bastiais. (Entrée, 5 francs).

Dimanche 22 février.

A 3 heures, Concert sur la place Saint-Nicolas. Bataille de confetti.

A 8 heures et demie, Concert sur la place des Platanes. Bataille de confetti sur le boulevard Paoli.

Mardi 24 février.

A 2 heures, Fêtes populaires sur la Place d'Armes (Courses aux sacs, courses aux cruches, courses aux ânes, courses à la stantara, courses de vitesse, mât de cocagne).

A 8 heures et demie, Concert sur la place des Platanes, suivi d'une retraite aux flambeaux. Bataille de confetti, grand défilé de masques.

Dimanche 1er mars.

A midi et demie, Grande Cavalcade (Départ du Nouveau Port). Distribution des récompenses sur la place St-Nicolas. Bataille de fleurs et de confetti.

A 8 heures et demie, Concert sur la place Saint-Nicolas. Incinération de Carnaval. Bataille de confetti.

Service entre Tunis et la Corse

Jusqu'ici, nous avions cru que protectorat était un mot qui dérivait du verbe protéger, et cela nous rappelle un exemple facétieux mais quelquefois vrai de la grammaire latine de nos jeunes ans : *Is fallit qui præterit* : celui qui croit se trompe. Acculons à ce vieil exemple le non moins vieil adage : « Charité (disons protection) bien ordonnée commence par soi-même, » et résumons.

Nous allons passer en revue seulement quelques points importants ayant trait à notre puissance méditerranéenne.

Pourquoi ces plaintes très justifiées contre les droits d'importation de Tunisie

---

148 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS
par H. de BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

— Par conséquent, votre conclusion, comme celle de Rastignac, est qu'il faut renvoyer notre paysanne à Romilly, et qu'il n'y a absolument rien à tenter ?

— Il y a toujours quelque chose à tenter, répondit Desroches, lorsque l'on sait s'y prendre. Une complication à laquelle ni vous, ni Rastignac, ni M. Vinet n'avez pensé, c'est que, hors le cas de flagrant délit, pour poursuivre au criminel un membre de la représentation nationale, une autorisation de la Chambre est nécessaire.

— C'est juste, dit Maxime ; mais comment une complication nouvelle peut-elle nous tirer d'embarras ?

— Vous ne seriez pas fâché, dit l'avoué en riant, d'envoyer au bagne votre adversaire ?

— Un drôle, fit comiquement Maxime, qui me fera peut être manquer un riche mariage ; qui se pose en homme de vertu sévère, et qui se livre à des manœuvres de cette audace !...

— Eh bien, pourtant, il faut vous résigner à un résultat moins éclatant. Faire un joli scandale, jeter sur votre homme une profonde déconsidération ; cela, il me semble, atteindrait une partie de votre but ?

— Sans doute, faute de faisan, on mange du fricandeau.

— Vos prétentions ainsi réduites, voici ce que je vous conseillerais. Ne poussez pas votre paysanne à déposer une plainte au criminel contre ce monsieur qui vous déplaît, mais faites-lui déposer entre les mains du président de la Chambre des députés une simple demande en autorisation de poursuites. Très probablement, l'autorisation ne sera pas accordée, et le procès en restera à cette étape ; mais le fait articulé fera toujours son bruit à la Chambre : les journaux seront en droit d'en parler, et, sous main, le ministère aura la liberté de faire envenimer cette vague accusation par ses amis.

— Peste ! mon cher, dit Maxime, tout heureux de voir une issue ouverte à ses instincts haineux, vous êtes un homme fort, plus fort que tous ces prétendus hommes d'Etat ; mais cette demande en autorisation de poursuites, qui nous la rédigera ?

— Oh ! pas moi, répondit Desroches, qui ne voulait pas s'avancer plus loin dans ce tripotage ; ce n'est pas un acte judiciaire, c'est une machine de guerre, et je n'entreprends pas cette partie ; mais vous avez une foule d'avocats sans causes toujours prêts à se mêler de tracas politiques ; Massol, par exemple, vous formulera cela à merveille. Je vous serai, du reste, obligé de ne pas dire que l'idée vient de moi.

— Parbleu ! dit Maxime, je la prendrai à mon compte, et, sous cette forme, peut-être, Rastignac finira par mordre à mon projet.

— Oui, mais prenez garde de vous faire un ennemi de Vinet, qui vous trouvera bien impertinent d'avoir eu une idée qui devait tout naturellement venir à l'esprit d'un grand tacticien parlementaire comme lui.

— Oh ! d'ici à quelque temps, dit Maxime en se levant, j'espère bien que les Vinet, les Rastignac et autres arriveront à compter avec moi... Où dînez-vous ce soir ? ajouta-t-il.

C'est une question que les viveurs s'adressent volontiers entre eux.

— Dans une caverne, répondit Desroches, avec une bande.

— Et où donc ça ?

— Vous avez bien dû quelquefois, dans le cours de votre existence érotique, avoir recours aux bons soins d'une marchande à la toilette nommée madame de Saint-Estève ?

— Non, repartit Maxime ; j'ai toujours fait moi-même mes affaires.

— C'est vrai, je n'y pensais pas, dit l'avoué ; vous êtes un conquérant de la haute, où généralement on n'a pas emploi de ces sortes de truchements. Mais, enfin, le nom de madame de Saint-Estève ne vous est pas inconnu ?

— Sans doute ; son établissement est rue Neuve Saint-Marc ; n'est-elle pas qui, dans le temps, mit Nucingen en rapport avec cette petite Esther qui lui coûta quelque cinq cent mille francs. Elle doit être parente d'un drôle de son espèce, devenu aujourd'hui chef de la police de sûreté et qui porte le même nom.

— C'est ce que je ne sais pas, répondit Desroches ; mais ce que je puis vous dire, c'est que, dans son métier d'appareilleuse, comme on disait au temps où dans les mœurs moins collet monté que les nôtres, cette industrie avait un nom, la digne femme a fait fortune, et aujourd'hui, sans modifier grand'chose à ses anciennes allures, logée magnifiquement rue de Provence, elle est à la tête d'une agence matrimoniale.

— Et c'est là que vous dînez ? demanda Maxime.

— Oui, mon cher maître, avec le directeur du théâtre italien de Londres, Emile Blondet, Andoche Finot, Lousteau, Félicien Vernou, Théodore Gaillard, Hector Merlin et Bixiou, qui a été chargé de me faire l'invitation, parce que l'on aura besoin de mon expérience et de ma haute habileté en affaires.

— Ah çà ! il y a donc quelque intérêt financier sous ce dîner-là ?

— Il y a, mon cher, un acte de commandite, plus un engagement théâtral, et il s'agit de me soumettre la rédaction de ces deux traités : vous comprenez que, pour le second, les honorables convives priés avec moi se chargeront d'être la trompette aussitôt qu'il sera signé.

(*A suivre*).

MAGASIN A LOUER
rue Napoléon. S'adresser au bureau du journal.

en France, alors que de toutes parts on réclame des agriculteurs, des maraîchers français pour nos colonies? Pourquoi ne pas accorder cette franchise qui assurerait, je ne dirai pas une modeste aisance, mais la richesse, aux travailleurs français qui viendraient remuer les terres vierges ou phosphatées richement de la vieille proconsulaire? Ne sait-on pas quelle fut la richesse de ce pays, dont une anse porte encore le nom suggestif de Porto-Farina? Craindrait-on la résurrection de cette richesse antique et que son éclat ne vienne ternir celui de nos provinces algériennes?

Le bijou le plus éclatant d'une couronne ternit-il les feux de ses voisins même moins beaux que lui, ou, au contraire, ses rayons reflétés par eux n'ajoutent-ils pas à leur resplendissement?

Et puis la richesse de ce pays fera sa force; sa force fera celle de Bizerte, ce rempart maritime qui, en face de Toulon, nous fait maîtres, nous Français, du lac français de la Méditerranée.

Protégeons-nous nous-mêmes en Tunisie! Que des intérêts locaux secondaires au point de vue français, ne priment pas l'intérêt général!

On l'a dit mille fois: il faut du charbon à un port de guerre; et pour que ce charbon donne la puissance motrice suffisante aux navires, qu'il soit une véritable arme de guerre, il faut du charbon frais, c'est-à-dire constamment et rapidement renouvelé.

Pour que les vaisseaux apportent du charbon, que ne produit pas le sol tunisien, il faut du fret. Retirer le fret à Bizerte, c'est appauvrir sa force de résistance, c'est retirer à notre pays cette arme puissante que nous forgeons à grands coups de millions à Sidi-Abdallah; c'est trahir la France.

On a déjà privé Bizerte des phosphates; qu'on ne lui retire pas les mines de l'Ouenza, dont le chemin naturel est tout indiqué par la pente douce de la vallée de la Medjerda. Voulez-vous en avoir la preuve convaincante? Mettez les mines de l'Ouenza aux enchères, laissez-les acheter par une Société industrielle puissante. Celle-ci, jalouse de ses capitaux, fera de suite pour l'écoulement de ses minerais la ligne de la Medjerda.

Elle la fera pour deux raisons:

1° Pas ou peu de travaux d'art; ligne moins coûteuse mille fois que celle qui passerait par dessus ou plutôt par-dessous les derniers contreforts de l'Atlas;

2° Rencontre à Bizerte des minerais des Nefzas, dont l'alliage avec le minerai de l'Ouenza, est l'alliage rêvé pour la confection de l'acier chromé, si nécessaire pour la cuirasse des navires de guerre et autres emplois.

Pour protéger faisons forts ceux que nous protégeons. Et puisque nous sommes nous-mêmes les premiers qui devons nous protéger, faisons-nous forts. Nous voulons aussi entre Toulon et Bizerte un important point d'appui, nous avons la Corse.

Si nous voulons qu'elle soit d'un véritable secours dans notre système de défense, il la faut plus riche aussi.

On ne connaît pas assez ce pays pittoresque au dernier chef qu'est la Corse. Celui qui la visite pour la première fois pousse des cris d'admiration. Tout ce que peuvent offrir de beau aux yeux éblouis la mer et la sauvage montagne se réunit ici dans toute sa beauté.

Au moment où nos élus s'occupent du renouvellement des conventions postales avec les lignes de paquebots, il faut qu'ils donnent au pays une ligne Marseille-Corse (en alternant entre Ajaccio et Bastia hebdomadairement), Bizerte-Tunis, et une ligne Marseille-Corse (de même, avec alternative inverse) Alger.

Alors les milliers de touristes qui se rendent de France en Tunisie et en Algérie chaque année augmenteront, en trouvant la possibilité de couper en deux la traversée.

Un peu d'or tombera sur la Corse, un peu plus aussi sur la Tunisie et en Algérie. Le nombre des touristes augmentera, car le climat doux de la Corse, quand ses attraits enchanteurs seront connus, attirera ceux-ci en grand nombre pendant l'hiver, et tous ensuite, en février, après la fin de la saison des pluies algériennes, se dirigeront vers les antiquités de la noble Carthage et de notre Algérie.

Ces transports créeront aussi des débouchés précieux pour les produits de nos provinces du Nord de l'Afrique.

Voilà de la protection bien entendue. Aurons-nous la joie patriotique de voir nos vœux exaucés?

Mériterons-nous de garder le bon renom de notre politique coloniale et agricole? A bon entendeur salut!

Ludovic Arri.

(*Dépêche Coloniale*).

Conférences de garnison

Le Major de la garnison a l'honneur de faire connaître à MM. les officiers de réserve et de l'armée territoriale, qu'une conférence de garnison sur la Télégraphie sans fil et ses applications militaires, sera faite samedi prochain, 21 février 1903, par M. le capitaine Ayel, chef du génie.

MM. les officiers de réserve et de l'armée territoriale sont autorisés à y assister.

Réunion à 9 heures du matin à la salle d'honneur du 163e régiment d'infanterie. (Caserne Marbeuf.)

Bulletin Financier

Paris, le 16 février 1903.

La liquidation de quinzaine s'est effectuée facilement et le marché finit en reprise à peu près générale. Notre 3 0/0 monte à 100,15. Hausse des Fonds Etrangers, notamment de l'Extérieure à 91.90 et du Serbe à 0 0 à 79.75. Bonne tenue des Sociétés de Crédit. Aujourd'hui lundi s'ouvre la souscription aux actions nouvelles de la Société Générale pour l'augmentation de son capital social.

On a les meilleures nouvelles de la Conversion Roumaine en cours. Tous les porteurs de Bons du Trésor ont compris l'avantage qu'il y avait pour eux à échanger leurs titres anciens contre des Obligations de Rente 5 0/0, non convertible pendant dix ans.

Les valeurs industrielles sont fermes. L'action Electro Métallurgie monte à 225. Les Moteurs à Gaz et Constructions Mécaniques sont demandés à 455 francs.

En Banque, l'action Tramways Electriques et Chemins de Fer cote 76.75. L'action Privilégiée Kennon que Industriel e est ferme à 450 frs ainsi que la Gold Run à 46.50.

Il existe 12.000 Obligations 5 0/0 Grenade ayant première hypothèque sur le chemin de fer de Moreda Grenade. Ces titres ont été créés en 1898 et un coupon de 7,50 piécettes est payable tous les trimestres, soit 30 piécettes par an. Ils sont cotés en banque à 345 frs avec un coupon à détacher le 1er avril prochain.

Les Champs d'Or Consolidés de la Côte d'Ivoire (Consolidated Goldfields of the Ivory Coast) qui ont été introduits il y a trois semaines à Londres à 1 Liv. 3 1/16 viennent d'être admis à la cote au comptant et seront prochainement offerts aux acheteurs français au prix même de l'introduction à Londres.

Chemins Français sans changement.

ABORDAGE
entre un Vapeur et un Voilier
Un brick coulé

Le vapeur *Guaso*, du port de Livourne, commandant Peroni, arrivait à Marseille hier, vers 11 heures, avec 11 passagers, et allait s'amarrer au bassin National. Parmi les passagers se trouvaient, outre l'armateur du *Guaso*, M. Molucci, le capitaine Mattei et les six hommes de l'équipage de l'*Aimée-Louise*, voilier du port de Marseille et appartenant à M. Giuli.

Comment les sept hommes de l'*Aimée-Louise* se trouvaient-ils à bord du *Guaso*?... Voici:

L'*Aimée-Louise*, affrété par le gouvernement, était parti mardi matin de Marseille avec 200 tonnes de briquettes destinées à alimenter les dépôts de charbon où l'escadre s'approvisionne à Ajaccio. Le temps était beau. Hier matin, vers 5 heures, l'*Aimée-Louise* se trouvait par le travers du cap Sépet, à sept milles environ de la côte. Tout était calme à bord. Soudain, une violente secousse agita le navire; les hommes de garde sursautèrent. Tout le monde fut bientôt debout et on s'aperçut bien vite que le voilier venait d'être abordé par bâbord avant, par un grand vapeur.

La déchirure que l'*Aimée-Louise* portait était si large que les cales furent immédiatement envahies et que le voilier commença à s'enfoncer. En moins de dix minutes, l'eau atteignait le bordage. Le commandant Mattei donna l'ordre à ses hommes de quitter le navire et, le dernier, il se jeta à l'eau.

Sur le *Guaso*, d'ailleurs, on se préparait au sauvetage. Des bouées avaient été lancées pour faciliter aux naufragés l'attente de la mise des embarcations à la mer. Ce fut rapidement fait et tout l'équipage atteignit le vapeur. Et, au moment où le capitaine Mattei mettait le pied sur le *Guaso*, l'*Aimée-Louise* coulait par un fond de 30 ou 40 brasses.

Le *Guaso* mettait immédiatement le cap pour Marseille où il arrivait à 11 heures.

Le capitaine Mattei a fait à son armateur M. Giuli, son rapport sur l'abordage qui a amené la perte de l'*Aimée-Louise*; le capitaine Peroni a également dressé le sien. Chacun envisage le fait sous un jour différent et il est probable que les tribunaux compétents auront à intervenir.

(*Petit Provençal*).

Savon Luminol pour linge et laine

Les Inscrits Maritimes

En vue de sauvegarder, à l'avenir, les intérêts des inscrits provisoires se trouvant en mer et qui réuniraient les conditions pour être portés, à titre définitif, sur les matricules de l'inscription maritime entre les opérations du conseil de revision et la mise en route des hommes du contingent, le ministre fait connaître qu'il conviendra d'inviter les intéressés à déclarer par écrit, avant leur embarquement, s'ils entendent ou non réclamer le bénéfice de l'inscription définitive.

Dans le cas de l'affirmative, les administrateurs de l'inscription maritime adresseront en temps utile, aux commandants des bureaux de recrutement intéressés, les demandes de l'espèce accompagnées du certificat prévu par la circulaire du 17 février 1899.

Plantes Sarclées
et Acides Phosphoriques

On se figure volontiers qu'un emploi abondant de fumier de ferme peut à lui seul permettre la réussite de ces cultures. C'est une erreur profonde; elles sont fort exigeantes au point de vue de l'acide phosphorique dont le fumier est trop pauvre, elles montrent fort reconnaissantes d'un apport de ce dernier. La fumure phosphatée des plantes sarclées, au moyen de SCORIES THOMAS, marque ETOILE, constitue par suite toujours une excellente opération, ainsi que l'on pourra s'en convaincre par les résultats ci-dessous:

M. Roux-Célestin, à Bollène (Vaucluse), a expérimenté sur « Early blanche », au lieu dit « Blancherie ». Il a obtenu:

Sans engrais.	5.766 k.
20 000 k fumier.	9.900
20.000 k. fumier et 500 k. sc. Thomas	13.280

ce qui prouve bien l'efficacité des Scories, puisque 500 k. ont augmenté de près de moitié la récolte.

M. Férand, professeur d'agriculture, a obtenu, sur betteraves fourragères, à Saint-Vallier, dans une terre ayant reçu uniformément 41.000 k. de fumier et 400 k. sulfate de potasse:

Avec 500 k. scories Thomas	48 000 k.
Sans Scories Thomas	34 000
Excédent.	14.000 k.

MM. Dickson et Malpeaux, ont eu à l'école d'agriculture de Berthonval (Pas-de-Calais), sur betteraves à sucre:

	Rendements obtenus	Rendements en plus	Densité obtenue	Densité en plus
Sans engrais	25.300	»	7° 3	»
800 k. sc. et 100 k. superphosphate	29.450	3.150	7° 9	0° 6
800 k. sc., 200 k. superphosphate et 200 k. nitrate	31.480	5.380	7° 5	0° 2
1.800 k. sc. Thomas	28.230	2.930	7° 6	0° 3

Le bénéfice net à l'hectare est de 41 fr. 45 avec scories, et superphosphate 49 fr. 45 avec scories, superphosphate et nitrate; et 62 fr. 80 avec scories Thomas seules.

C'est à la dose de 500 à 800 kilos à l'hectare qu'on a ajouté les scories Thomas au fumier de ferme, avec, si nécessaire, du nitrate de soude et sels de potasse.

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées:

Grassi Marie-Justine veuve Balesgur, le mari portier consigne de 2e classe décédé en possession de droits à une pension, 600 francs.

Taddei Catherine veuve Raffaelli, le mari sergent major, décédé titulaire d'une pension, 600 fr.

Allegrini Marie-Rose veuve Raffalli, le mari garde consigne, décédé titulaire d'une pension, 555 francs.

Gentili Thomas, préposé des douanes, 27 ans 10 mois 29 jours de serv., 913 fr.

Bernardini Marc, sous-brigadier des douanes, 28 ans 1 mois de serv., 900 fr.

Roumaux, lieutenant-colonel, directeur d'artillerie à Bastia, 40 ans 1 mois 24 jours de services, 4.283 francs.

Giannettini Louis-Sabien, capitaine, 30 ans 3 mois 22 jours de services, 2.325 fr.

Santoni Santone-Michel-Ange, sergent, 18 ans 7 mois 5 jours de serv., 544 francs.

Vincentelli Vincent-Marie, brigadier, 25 ans 3 mois 8 jours de services, 805 francs.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

SARTENE. — M. Leonetti, faisant fonctions d'ingénieur des ponts et chaussées de l'arrondissement de Sartène, vient d'être nommé officier d'Académie. C'est là une distinction bien justifiée par les longs et réels services de ce fonctionnaire si apprécié de ses chefs, si estimé de tous ceux qui se trouvent en relations avec lui.

Nous le félicitons sincèrement de cette distinction.

⁂

OLETTA. — M. Marinacce-Cavalacce, consul de France à Tanger, a fait don à l'école de garçons d'Oletta d'une somme de 50 francs pour achat d'ouvrages destinés à la bibliothèque populaire et pour la caisse des écoles.

⁂

GROSSETO — M. Massimi François-Marie, facteur rural à Grosseto, a été appelé au même emploi à Sainte Marie Siché, en remplacement de M. Valle, décédé.

⁂

AJACCIO. — On lit dans le *Journal de la Corse*:

La tempête de *gregale* qui n'a cessé de souffler pendant toute la journée d'hier, a causé à nos pêcheurs de nombreux et sérieux dégâts. Si les pertes subies ne sont pas plus élevées, il faut en remercier MM. Costa frères, agents de la Cie Fraissinet, qui sur la demande de M. Joseph Mirilli, ont mis tout leur personnel à sa disposition.

Au péril de leur vie les employés de MM. Costa ont après de périlleux efforts réussi à aborder le *Saint Joseph* de M. Mirilli qui, sous le choc de deux embarcations qui s'en allaient à la dérive, avait cassé sa chaîne de babord et abordé le *Salamandre* (ponts et chaussées) sans lui causer de sérieux dégâts. Si ces deux embarcations avaient dérapé nous aurions eu, sûrement, à constater des avaries nombreuses. C'est grâce au dévouement du personnel de MM. Costa que cela a pu être évité. Nous adressons à ces courageux citoyens et à MM. les frères Costa nos plus sincères remerciements. — Un Marin.

⁂

CALVI. — Une distinction, qui trouvera de nombreux approbateurs, est celle que le Gouvernement vient d'accorder à M. le docteur Massoni, ancien interne de l'hôpital d'Oran, ancien maire de Calvi, qui a reçu les palmes d'officier d'Académie.

Nos chaleureuses félicitations. — X.

Comité des Fêtes de Bastia
ARRIVÉE DE S. M. CARNAVAL II
1re Journée

L'entrée de Carnaval aura lieu ce soir, à 8 heures, par la rue du Nouveau Port. Après être arrivé à la Place d'Armes, le cortège redescendra toute la Traverse pour retourner à son point de départ.

La musique, les tambours et clairons du 163e iront attendre l'arrivée de Carnaval II.

La *Lyre Bastiaise* donnera son concert sur la place des Platanes.

⁂

Le bal paré-masqué, donné par le Comité des Fêtes, aura lieu le 21 courant, dans le local du Cercle Bastiais, 35, boulevard Paoli.

Les salons seront ouverts à 10 heures et demie, après la promenade de Carnaval II. Le prix d'entrée a été fixé à cinq francs pour les cavaliers. Les dames accompagnées d'un cavalier entrent gratuitement.

Une commission, désignée par le Comité et composée de MM. Nardini, Balbi et Mingalon, se tiendra à l'entrée pour la reconnaissance des masques.

⁂

On pourra se procurer des cartes d'entrée tous les soirs, de 5 heures et demie à 7 heures, au siège du Comité, 35, boulevard Paoli.

⁂

Les personnes qui désirent prendre part à la Cavalcade du 1er mars, sont priées de se faire inscrire au siège du Comité, boulevard Paoli, 35, de 5 à 7 heures du soir.

De superbes bannières, spécialement commandées par le Comité, à l'orphelinat du Bon Pasteur, seront offertes en prix aux chars, voitures, cavaliers, piétons, qui seront primés par la commission des récompenses.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Drago Thomas, médecin principal de la marine, est promu au grade de médecin en chef de 2e classe.

— Le sergent surveillant Saladini, du dépôt des sections métropolitaines d'exclus à Aïn-el-Hadjar, passe à l'atelier de travaux publics de Bougie.

— M. Peretti, surnuméraire des postes sur la ligne de l'Ouest, est nommé commis au même service.

— M. Toschi a été nommé commis de 3e classe des services civils en Cochinchine.

Courses d'Ajaccio

La Compagnie de chemins de fer départementaux a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des courses qui auront lieu à l'hippodrome de Vignetta, les trains ordinaires numéros 6, 7 et 8 s'arrêteront exceptionnellement, les 1er et 8 mars 1903, au kilomètre 153.220 pour y laisser et y prendre des voyageurs sans bagages.

Des trains supplémentaires seront également mis en marche ces jours-là, entre Ajaccio et l'hippodrome de Vignetta, suivant les besoins, depuis midi 20 jusqu'à 5 h. du soir.

Le prix des billets de 3me classe aller et retour est réduit à 0 fr. 35.

Bastia, le 10 février 1903.

Nos Exportations

De Bastia à Marseille, en janvier: Détail des chargements:

Du 15 janvier: V. Ricard 1 paq. pxtannées 1 b. cuirs; Saravelli 16 dpm vin; Cie Transatlantique 1 b. farine chât.; Fil et Cie 1 b. cuirs; Ancey 6 f. suif; Ballini 24 sacs charbon; Precantini 85 s. dito; Ponshin 26 corb. poissons; Watson et Parker 250 f. acide gallique; C. Rolland 25 dits; Campo 84 b. chât. sèches; Camugli 2 f. vin, 7 b. farine chât., 3 b chât.; à ordre 40 tonnes bois de bois; Codde 25 b. chât., 5 b farine; Moretti 46 s. charbon, 4 fûts légumes; à ordre 45 tonnes bois de bois; Messageries Universelles 219 c. fromages; Pélissier 60 c. dito; Fraissinet 2 f. vin.

Du 19 janvier: Nègre et Cie 50 b. bouchons; Cie Transatlantique 5 bord. vides; J. Goutte 33 s. os et cornes; Cie Transatl. 15 bord. vides; Ballini 98 s. charbon; Charpentier 1 p. gibier; Logerais 3.160 k. bois de bois; Drimaracci 25 corb. poissons; Piaracini 72 s. charbon; Oliva 4 f. légumes frais; Pailhès 10 fûts vin; Felici 120 s. charbon; Graziani 7 sacs farine chât; à ordre 8 c. poissons frais; Camugli 1 c. eau d'Orezza, 1 c. gibier; C. Rolland 25 f. acide gallique; Cabasson 20 b. chât.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 20 février

Thermomètre — 7 heures du matin, + 7. à midi, + 13 2. — 7 heures du soir + 10 2. Maxima, + 13 5. Minima, + 6 6.

Baromètre. — 7 heures du matin, 780 mm. midi, 778 mm. 6 heures du soir 779 mm.

Vent. — dans la matinée, calme. Dans l'après-midi, N. E. modéré.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi: 0 mm.

⁂

Carnet mondain

On lit dans l'*Echo de Paris*:

Hier a été célébré, à Saint-Augustin, le mariage de M. Olivier de Lachèvre de Touile, vice-consul de France, avec Mlle Hélène de Pitti-Ferrandi, fille de la marquise Le Gonidec d'Argence de Pitti, petite-fille du marquis Le Danoys de Tourville.

Les témoins étaient, pour le marié: le colonel de Lachèvre de Beaulieu, officier de la Légion d'honneur, oncle du marié, et M. Saint-Germain, sénateur d'Oran; pour la mariée: le comte Le Danoys de rville, son oncle, et le commant Orsini, officier de la Légion nneur, son cousin. Dans l'assis: Mme de Lachèvre, mère du ié, la marquise de Gonidec rgence, Mme Gentil de Cuny, Robert d'Argence, M. et Mme rtier, Mlle Yvonne de Lachèvre Beaulieu, baronne de Janzé, Mme Mlle Boyer, Mme d'Espersac, ntesse de Castelbajac, Mme Mo, M. Léon Morane, Mlle de ia Tschernitzky, baronne de Wo, marquise de Saint-Perm, Mlle , M. de Croissy, Mme Robson, ntesses Pasquier de Serdobice, Van Zuylen de Nyevelt, vile de Chamberet, vicomte de thières, Villy de Blest Gana, Charles Socher, M. Caso et son M. Alfred Courmes, comte Belger, vicomte de Saint-Geniès, M. Hartog, vicomte de Westheir, etc.

a quête a été faite par Mlle J. de avec M. Robert Morane, et M. Gentil de Cuny avec M. r.

a marquise d'Argence a reçu en salons de la rue Miromesnil, ès la cérémonie religieuse.

⁂

uvelles judiciaires

ndant l'année 1901, la Cour d'ap de Bastia a rendu 134 arrêts: 88 ,47 correctionnels. Dans le classt des cours d'après leur activité our de Bastia vient avant celles gen, Grenoble, 2 chambres, et mbéry, 1 chambre.

s tribunaux de Corte, Calvi et tene sont classés parmi ceux ont rendu moins de 100 jugets contradictoires en premier et nier ressort en matière civile: gements rendus: correction: Corte 391, Calvi 60, Sartene civils: Corte 61, Calvi 38, Sare 75; commerciaux: Corte 1, tene, 34.

⁂

ubrité publique

es propriétaires d'immeubles ourvus de lieux d'aisances fet bien de pourvoir à leur installa, car la loi du 15 février 1902, la protection de la santé publi, applicable depuis le 15 de ce s, autorise les municipalités à exécuter ces travaux pour le ple des propriétaires.

⁂

ns nos collèges

Magasin Pittoresque:

ait-on quel est le collège le plus plé de France, laissant de côté établissements parisiens? C'est d'Ajaccio, qui ne compte pas s de 656 élèves. La plupart de lycées s'enorgueilliraient d'un chiffre d'internes et d'externes. ennent ensuite les collèges de gnan (538 unités), Epinal (506), ers (428), Dunkerque (420), Châsur-Marne (417), Compiègne , Cambrai (334), Castres (327), lax (325).

s deux plus menus collèges ceux de Beaufort, en Maine-et-, et Calvi, qui arrivent *ex æquo* 38 élèves.

a Corse présente cette singula-qu'elle possède le plus grand et s petit collège de France.

⁂

illeur

Rocca, représentant de la mai TERRASSON, *Rue de Noailles, Marseille*, de passage à Bastia, descendu à l'Hôtel de France.

⁂

rante Heures

s exercices des Quarante Heuront lieu à Saint-Jean, dans le suivant:

medi, 21, à 6 heures, messe suivie de l'exposition; le soir, eures et demie, chant des com, sermon et salut.

manche, 22, à 6 heures, messe , exposition; le soir, à 3 heut demie, vêpres, sermon, proon, *Te Deum*, salut.

⁂

Port

vapeur italien *Cipro*, capitaine a est arrivé de Livourne avec 5 agers.

— Le vapeur *Bocognano*, capi Soleillier, est arrivé de Marseille avec 308 tonnes et 53 passagers.

— Le vapeur italien *Varèse*, capitaine Colotto, est arrivé de Marseille chargé de marchandises diverses.

⁂

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

⁂

Pharmacie Teillet

Spécialité d'huiles de foies de morue garanties pures. Lorsque cet héroïque médicament est d'une pureté absolue et extrait récemment de foies frais, il est accepté par les estomacs les plus délicats et constitue un dépuratif et un reconstituant incomparables.

Pharmacie Teillet, boulevard du Palais, 10.

⁂

A louer

— A louer de suite un appartement de 5 pièces, au bord de la mer, avec jardin, près Bastia.

S'adresser au bureau du journal.

Société anonyme
des Automobiles du Cap-Corse

Messieurs les Actionnaires de la Société anonyme des automobiles du Cap-Corse sont convoqués à Ersa, en assemblée générale, le dimanche, 1er mars 1903, à 2 heures de l'après-midi.

Ordre du jour:

1° Fixer la date de l'ouverture du service.

2° Fixer le prix de transport des voyageurs de Bastia à Morsiglia.

Le Président.
Comte Mattei.

Marseille-Cette-Bastia et retour

Le vapeur *Albert* chargera à Marseille et Cette vers le 25 février pour Bastia.

Pour frêt s'adresser:

Agence Maritime, 25, Quai de la Fraternité, Marseille.

M. Albert Monge, armateur, Cette.

M. Arthur C. Southwell, Bastia.

Grand Café Andreani

A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

Avis aux commerçants

DE BASTIA ET DE L'INTÉRIEUR

Vapeurs

de la Société d'exploitation des carrières de porphyres et granits de la Corse.

Siège social: 18, rue de la République, Marseille.

Service régulier entre Marseille et la Corse

Le vapeur *Pervenche* chargera à Marseille pour Bastia lundi, 23 du courant. Arrivée à Bastia le 24 du même mois.

Départ de Bastia pour Marseille, jeudi, 26 du courant.

Pour frêts et renseignements s'adresser:

à Marseille, au siège de la Société, 18, rue de la République.

A Bastia, à M. Sauveur Sisco, agent de la Société, dans ses bureaux, rue du Nouveau Port, près des bureaux de la Cie Rubatino.

Bourse de Paris

	19 février.	20 fév.
Rente 3 0/0 ancien	99.97	99.97
— 3 p. 0/0 amortis	99 65	99.60

Dépêches de Nuit
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

Nouvelles Militaires

M. Dorat, vétérinaire en second, au 18e régiment de dragons, détaché en Corse, est désigné pour Madagascar.

Les Quatrièmes bataillons

L'*Intransigeant* annonce que le ministre de la guerre étudie la suppression des quatrièmes bataillons dans les régiments qui ne sont pas régiments de frontières.

Licenciement
DE L'ÉCOLE DE SANTÉ
de Lyon

L'Ecole de service de santé militaire de Lyon est licenciée, à la suite d'une épidémie de fièvre scarlatine.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

En Macédoine

Le ministre des Affaires étrangères a annoncé qu'il avait envoyé au ministre de France, à Constantinople, des instructions pour recommander à La Porte l'adoption et l'application du projet de réformes pour la Macédoine établi par la Russie et l'Autriche.

La France et Ménélik

Le ministre des Affaires étrangères a donné ensuite lecture d'un télégramme de M. Lagarde disant que ses relations avec Ménélik n'avaient jamais été plus cordiales.

L'Ecole de Saint-Cyr

Le ministre de la guerre a fait signer le décret rapportant celui du 19 mars 1901 abaissant la limite d'âge à vingt ans pour les candidats à Saint-Cyr.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé ensuite de l'expédition des affaires courantes.

AUX ÉTATS-UNIS
Incendie
de l'hôtel Clifton

On télégraphie de New-York qu'un incendie a détruit l'hôtel Clifton, à Cédar-Rapide, dans l'Etat de Jowa.

Il y a 20 personnes tuées et une quarantaine de blessées.

Les pertes matérielles sont considérables. Elles sont couvertes par des compagnies d'assurances.

LE PARLEMENT
SÉNAT

Présidence de M. Fallières

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Garreau, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

La Traite des Blanches

2e délibération sur le projet de loi relatif à la supression de la Traite des blanches.

M. Bérenger présente des observations sur la nécessité du projet de loi en discussion.

Le projet de loi est adopté, à mains levées, avec les mesures de répression demandées par M. Bérenger, en ce qui concerne la séquestration des femmes dans les maisons de débauche.

Le Service de deux ans

Suite de la 1re délibération: 1. sur la proposition de M. Rolland tendant à modifier la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, et ayant pour objet la réduction à deux ans de la durée du service dans l'armée active; 2. sur la proposition de loi de M. le comte de Théveneuc, tendant à diminuer progressivement le temps d'incorporation sous les drapeaux et à le réduire à une durée minimum de une année de service actif; 3. sur la proposition de loi de M. le vicomte de Montfort, tendant à modifier la loi de recrutement du 15 juillet 1889, et à réduire progressivement à deux années la durée du temps du service actif.

TITRE IV
Emplois civils
Art. 69 à 78

Le Sénat adopte sans discussion les articles suivants:

Art. 69: Droit aux emplois;
Art. 70: Le classement;
Art. 71: Entreprises;
Art. 72: Les administrations;
Art. 73: Nominations;
Art. 74: L'attente aux corps;
Art. 75: Demandes dans la vie civile;
Art. 76: Compte-rendu;
Art. 77: Concessions aux Colonies.
Art. 78: Tableau dans les mairies.

TITRE V
Dispositions pénales
Art. 79 à 89

La discussion s'ouvre ensuite sur les articles suivants:

Art. 79: Sur les condamnations;
Art. 80: Sur la mise à la retraite d'office;
Art. 81: Sur la rétrogradation et la cassation;

Art. 82: Les crimes et délits prévus à l'art. 48 et énumérés dans le tableau D annexé à la présente loi, sont punis des peines portées par les articles visés dans ce tableau.

Art. 83: Pour toutes les peines prononcées par la présente loi, les juges peuvent, en temps de paix, accorder des circonstances atténuantes: l'application en est faite, pour les condamnés n'appartenant pas à l'armée, conformément à l'article 163 du Code pénal, et pour les condamnés militaires ou assimilés aux militaires, conformément à l'article 1er de la loi du 19 juillet 1901.

Art. 84 à 89: L'application des lois pénales.

Tous ces articles sont adoptés.

TITRE VI
Dispositions transitoires
Art. 90 à 93

On passe à la discussion du Titre VI relatif aux dispositions transitoires.

Les conscrits algériens

M. Treille demande le maintien d'une année de service pour les conscrits algériens.

L'amendement est combattu par le ministre de la guerre et repoussé par 249 voix contre 8.

Les articles 90 à 93 sont adoptés.

Suite de la discussion jeudi.

Chambre des Députés

Présidence de M. Etienne

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Lebrun, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

La Situation de l'Algérie

M. Baron dépose une demande d'interpellation sur la situation économique et sociale de l'Algérie, telle qu'elle résulte du procès de Margueritte.

La discussion est renvoyée au dernier vendredi de mars.

00090

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

La loi de Finances

Suite de la discussion de la Loi de finances.

De nombreux amendements sont présentés et rejetés sur la demande du ministre des Finances.

Amendement Fournier

M. Fournier développe un amendement tendant à exonérer de l'exercice les chefs de famille distillant seulement les produits achetés par eux.

M. Jaurès combat cet amendement.

L'amendement n'est pas pris en considération.

Amendements divers

De nombreux amendements sont pris en considération et renvoyés à la commission des réformes fiscales.

Le centenaire de Quinet

M. Dubois présente une motion invitant le gouvernement à donner un jour de congé aux élèves des écoles primaires, des lycées et collèges, à l'occasion des fêtes du centenaire de Edgard Quinet.

La motion est adoptée.

Séance demain.

Etat Civil

Décès.

Casimiri Marie, veuve, 84 ans, de Camera.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

GRANDE FABRIQUE
de meubles d'Art
Riches et ordinaires
MARINETTI Frères
6, Boulevard du Palais, 6

Seule maison qui, à travail égal, peut vendre à 20 0/0 meilleur marché, tout en donnant une fabrication supérieure et garantie.

A VENDRE

Fonds de charcuterie et de bureau de tabac, cours Sebastiani, en face la caserne Marbeuf.

Machines à coudre
Helvétia
Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense
Diplôme d'honneur avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, boulevard Paoli, 14.

DEMANDEZ PARTOUT
la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 mises hors concours
12 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
M. J.-B. Sussa, Agent général pour la Corse
Dépôt à Bastia: rue St-François, 2.

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations.

CARTES POSTALES

Illustrées. S'adresser au Comptoir général, 20, rue de la Michodière, à Paris, pour avoir des cartes inédites de luxe. Gros et détail. Prix exceptionnels et Primes.

JOLI TRAVAIL A FAIRE CHEZ SOI

sans connaissances spéciales, très facile, d'un rapport de 4 à 6 francs par jour, est offert de suite à Dames, Dlles et Messieurs ayant loisirs. Ecrire à M. SALINS, 130, rue Ordener, Paris, (18e arr.), MAISON MÉNAGÈRE.

Maison de Confiance

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc. *Spécialité de poignards et stylets corses, vendetta*, broches or et argent 1er titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Achat de vieil or et de vieil argent.

Mme FAITH WOOD

Dentiste

reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

La meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le **Cigare Mattei**, le demander dans tous les débits.

On ne fume pas ce bon cigare,
On le hume, tellement il est rare

ESSAYEZ ESSAYEZ

CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARDON DUVERGER CAMBRAI

Dépositaire pour l'Exportation, M. CAMUGLI Fernand, 44, rue de la République, Marseille.

SYPHILIS

TRAITEMENT VÉGÉTAL
S'adresser à M. le Docteur STARK, à Mons-en-Barœul-lez-Lille (Nord), qui répond gratuitement et envoie une brochure explicative sous enveloppe fermée.

La Cie Générale des Pétroles

pour l'Eclairage et l'Industrie ayant son siège à Marseille

a l'honneur d'informer les consommateurs de Pétrole pour l'**Eclairage**, l'**Industrie**, l'**Automobilisme**, qu'elle vient de nommer comme ***Agents Généraux Dépositaires*** de tous ses produits et marques pour la Corse MM. L. N. MATTEI et Cie de Bastia chez lesquels ils trouveront

Pétrole épuré en barils et en caisses.

Pétrole de luxe dit *Photoline* en bidons de 5 litres.

Essence de Pétrole dite *Naphtocycle* en barils et en bidons pour Tricycles et Automobiles.

Essence dite *Benzine* pour Teinturiers, Dégraisseurs.

S'adresser :

L. N. MATTEI et Cie à Bastia ou à leur Succursale à Ajaccio.

Prime Artistique

Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie à M. d'Alouret, peintre-photographe, villa Cecconi, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photo-fusin, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.

Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.

Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.

Des spécimens de ces superbes Portrait sont exposés dans nos vitrines.

La petite photographie est rendue intacte.

AVIS

M. Bruschini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, nourrices, terres, maisons, animaux, est situé rue Napoléon, 21.

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 20 fevrier
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Eukaro* chargera vers le 17 février.

Pour frêt s'adresser à
Arthur G. Southwell, Bastia.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819

Fonds réalisés : **300** millions
Valeurs assurées encours : **300** millions.

S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie Le Phénix, à Bastia, 17, Bd Paoli.

Le meilleur des Cigares à 10 c. est sans contredit le
CIGARE MATTEI
Le demander dans tous les débits de tabacs.

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia

Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires

Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'acétylène
Un mécanicien est attaché à la maison

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

L'Absinthe CUSENIER Oxigénée
C'est ma santé

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
31 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER
Direction : 226, Boulevard Voltaire, Paris.

Malades ! 800000

F. S. Bis, 17, rue d'Hauteville, Paris

Demandez partout l'excellente *Nouvelle-vie des Mérador.* Dépositaire : Simon Damiani, angle des rues Miot et Napoléon, 31, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia

Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

BENEDICTINE
Exquise, tonique, digestive
La MEILLEURE des LIQUEURS
Un verre après chaque repas

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces, Quincaillerie.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo

Le COURRIER de la PRESSE
Fondé en 1880 A. GALLOIS, Direct
21, Boulevard Montmartre, PARIS

AVEC 4 SOUS (20 CENT. PAR JOUR) **FAIRE FORTUNE**

Gros lots **500.000** fr.
200.000 f., 100.000 f., 25.000 f., etc.

Pour 20 centimes (QUATRE SOUS p. j.) on participe aux SIX tirages annuels, lots de 500.000 fr., 250.000 fr., 100.000 fr., 50.000 fr. Le souscripteur a droit à l'intégralité des lots qui échoient à ses titres, serait-ce de 500.000 francs. Celui qui ne gagne pas est assuré de toucher toujours un peu presque trois fois ses versements. — Ecrire et demander la notice explicative au Directeur de la Caisse générale, 36, rue Rossini, Paris.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI, paquet.

L'un des rédacteurs gérant, MATTHIEU OLLAGNIER.

28e ANNÉE DIMANCHE 22 FEVRIER 1903 No 46

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00091

Elections au Conseil Général
du 1er Mars 1903

Aux Electeurs
des 1er et 2e Cantons de Bastia et de la Commune de Furiani

Chers Concitoyens,

Vous connaissez les raisons qui nous ont déterminés à donner notre démission de membres du Conseil général.

Les amoindrissements successifs dont souffre Bastia et qui menacent son avenir, une nouvelle et bien grande injustice projetée, méritaient une énergique protestation.

Approuvés par l'opinion publique, vos représentants au Conseil général, au Conseil d'arrondissement, au Conseil municipal ont, dans un élan patriotique, déposé le mandat qu'ils tenaient de vos suffrages, afin de provoquer une manifestation qui affirmera souverainement vos volontés et vos légitimes revendications.

Nous pensons avoir servi ainsi la cause de Bastia et de l'arrondissement.

Bien plus, et à cette occasion il s'est spontanément formé un lien de solidarité patriotique qui, plaçant au-dessus de nos querelles politiques ou de parti, aura, nous l'espérons, une heureuse influence sur les consultations futures.

Nous nous sommes unis sans autre préoccupation que l'intérêt de la Ville de Bastia, convaincus que si l'union fait la force, elle sait aussi, au besoin, imposer le respect.

Sachons donc fortifier encore cette union si nous voulons qu'à l'avenir on ne touche à aucune de nos prérogatives.

Le salut de Bastia est à ce prix.

Croyez, chers concitoyens, à nos sentiments toujours dévoués.

S. DE CARAFFA, A. GAUDIN,
Conseillers Généraux démissionnaires.
Bastia, 22 février 1903.

LE CALENDRIER

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

[illegible] Chaire de Saint Pierre.
SOLEIL : (Coucher à [illegible])
[illegible] coucher, 5 h. 08 m.
LUNE : [illegible] le 26. — Premier quart., le 6.
FÊTE DU JOUR : Saint Pierre Damien.

21 Février

Les Curiosités de la Semaine

〰 Comment on devient centenaire. Evidemment, cela n'est pas à la portée de tout le monde. Néanmoins, on peut toujours suivre les conseils donnés à ce sujet par les personnes qui ont atteint ou même dépassé un siècle d'âge. Or, une enquête vient d'être faite par un journal de New-York auprès d'une vingtaine de centenaires, hommes et femmes, habitant les Etats-Unis. Les réponses publiées par notre confrère sont assez curieuses.

Voici, par exemple, la réponse de la doyenne des centenaires : — Pour vivre cent ans, déclare Marie Mac Donald, une négresse de cent trente et un ans, mariez-vous jeune, levez-vous à l'aube et ne buvez pas trop. Par contre, Noe Katy, de New York, âgée de cent vingt-cinq ans, est d'avis qu'il ne faut pas se marier : — Couchez-vous de bonne heure, dit-elle ; ne vous mariez pas, ne buvez point et ne vous faites pas de « mauvais sang ».

Un autre centenaire, Francis Binnion, de l'Etat d'Illinois, attribue la longévité de son existence à ce qu'il n'a jamais fait usage de tabac ni liqueurs. Cette opinion n'est pas du tout celle de Joseph Mac Grath, âgé de cent trois ans : — Travaillez beaucoup, ne dormez jamais plus de sept heures, ne soyez pas ennemi du tabac ni des liqueurs.

Bien que ces règles soient contradictoires, elles sont toutes incontestablement excellentes, puisque leurs auteurs sont devenus centenaires..

〰 Sir Henry Irving et Mme Sarah Bernhardt ont, en même temps, donné leur opinion sur le rôle du théâtre ; le premier dans *Collier's Weekly*, la seconde dans *Cornhill Magazine*. L'acteur anglais considère le théâtre « comme la récréation la plus intellectuelle que l'homme ait jamais inventée ». Notre célèbre compatriote, elle, regarde la scène comme « le temple de tous les arts qui embellissent la vie ». Voilà deux artistes dont on ne dira pas, au moins, qu'ils n'aiment point leur métier.

〰 Le consul d'Italie à Tunis vient de publier un document qui établit que le nombre des Italiens définitivement installés en Tunisie est de 80 000, dont plus de 60.000 Siciliens. Les Siciliens, qui sont d'excellents agriculteurs, s'emparent rapidement de toutes les terres cultivables.

On sait d'ailleurs que l'Italie n'a jamais renoncé à ses prétentions sur la Tunisie.

〰 Ne crachons pas par terre ! Le comte Paul Tiesenhausen, secrétaire du consulat de Russie à New-York, vient d'y être la victime de la loi qui défend, par hygiène, de cracher à terre dans les locaux publics. Traduit devant un tribunal de police pour avoir craché sur le parquet d'une gare new-yorkaise, il a été condamné à une amende d'un dollar.

Si une telle mesure était appliquée en France dans toute sa rigueur, le produit des contraventions suffirait à couvrir rapidement le déficit du budget.

〰 Le prix d'une épouse. Dans l'Ouganda une bonne épouse coûte en moyenne quatre taureaux, une boîte de cartouches et six aiguilles à coudre. Une femme cafre, selon le rang social de sa famille, vaut de deux à dix vaches. En Tartarie, le beau-père vous demandera du beurre. Chez les Mishmis, un homme riche paye son épouse vingt bœufs ; mais s'il est pauvre, il « peut avoir une femme pour un cochon. » A Timoriant, vous ne trouverez pas à vous marier si vous n'avez pas de défenses d'éléphant. Chez les Figuiens, ayez une dent de baleine. Enfin, chez les sauvages du pays de Mangoni, une femme s'échange contre deux peaux de daims. On connaît même des contrées où une seule suffit.

〰 Toujours la pudique Albion. Depuis un mois, on n'entend plus parler, à Londres, que de lady Lawson ; ça été l'une des premières et la plus illustre victime de la loi sur l'ivrognerie, entrée en vigueur le premier jour de cette année. Sir Charles Lawson en a profité pour demander aussitôt la séparation de corps contre une épouse qui préférait infiniment la dive bouteille à son mari. Ces jours derniers, elle revenait constamment sonner à la porte de sir Charles et faisait une esclandre parce que l'on n'ouvrait pas ; elle réclamait je ne sais quels papiers qu'elle avait laissés chez elle. Et voilà soudain qu'elle se range ! Elle a demandé, hier, à être envoyée dans une maison de santé pour ivrognes.

Le juge lui a donné, sur-le-champ, pleine satisfaction.

〰 Un village sans habitant. La plupart des villages des Alpes se dépeuplent rapidement, leurs habitants ayant une tendance marquée à envoyer les jeunes gens dans les villes, où la vie est plus facile. C'est ainsi que le village de Seranon, situé au nord de la plaine traversée par la route nationale de Grasse à Castellane, vient d'être abandonné par son dernier habitant.

Deux nonagénaires, M. et Mme Charabat, habitaient seuls, depuis près de quarante années, le village de Seranon, qu'ils n'avaient jamais voulu abandonner, mais M. Charabat étant mort ces jours derniers, sa veuve s'est retirée chez ses enfants, habitant une ville du littoral méditerranéen, et, depuis ce moment, Seranon n'est plus qu'un désert, dont les maisons abandonnées vont tomber en ruines.

FIPELET.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

22 février 1793. — Assemblée générale des députés des pièves à Bastia.

Cette assemblée s'occupa d'un règlement relatif à la nomination des municipalités et des moyens d'assurer la tranquillité publique jusqu'à l'organisation départementale. Elle vota des remerciements à l'Assemblée nationale pour son décret déclarant la Corse partie intégrante de la France. Enfin, elle décida de faire une démarche auprès de Paoli afin de le décider à rentrer dans son pays.

SILHOUETTES PARLEMENTAIRES

Le Colonel

De son petit pas guilleret, redressant nerveusement sa petite taille, la barbiche au vent, et l'œil toujours vif — le brave colonel s'en va vers le Palais-Bourbon...

C'est une maison de retraite un peu tumultueuse, telle qu'en doivent rêver les vieux soldats habitués à l'odeur de la poudre et aux fracas des combats, car, si le colonel est député, il reste soldat avant tout. Et ce n'est pas un soldat pour rire. Lorsque ce vieillard vous tend sa main desséchée dont les doigts tombèrent presque tous sous les coups de sabre, sa main autour de laquelle s'enroule une fine chaînette d'argent, on éprouve certes, à la serrer, plus de plaisir qu'à serrer celle gantée de frais de M. Boni de Castellane. En Crimée, en Italie, pendant la terrible guerre de 1870, ce n'est pas seulement sur les doigts que reçut le colonel...

Quand on voit la main, le reste se devine !

La peau de ce vétéran est trouée, rapiécée, recousue, comme l'étoffe d'un vieux drapeau.

Appelé en 1898 à défendre son élection à la tribune, il se borna à rappeler brièvement ses états de service — ses campagnes — ses vingt trois blessures ! A son héroïsme, il mêla même un brin de poésie et parla de la « rosée qui le réveilla dans un petit bois, au matin de Frœschwiller »...

Il se battit ce jour là, comme un lion, et lorsqu'à l'ambulance le chirurgien lui proposa de l'endormir avant l'opération, il eut ce mot charmant :

« Un vieux soldat ne doit se faire opérer que les yeux ouverts et la pipe aux dents ! »

Et tandis qu'on s'occupait à lui rapiécer quelque peu le ventre, ce diable d'homme fumait avec une terrible sérénité.

Après qu'il eut parlé, Arène vint à son tour prendre la défense du vieux soldat : « Vous n'allez pas l'invalider, celui-là, cria-t-il à ses collègues, il a été assez invalidé par les Prussiens. »

Voilà donc un député qui pourrait, de temps à autre, agiter, pour la grande joie de M. Syveton, quelques lambeaux de phrases tricolores. Il aime mieux se taire, et tandis que retentissent les apologies creuses de la Patrie et de l'Armée, se souvenir qu'entre le mois de juillet 1870 et le mois de septembre 1871, il fit autre chose que matriculer des bidons.

C'est un patriote doublé d'un bon républicain. Une seule fois, le colonel Astima

---

140 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

— Quel est donc cet engagement fait avec tant d'apparat ?

— Oh ! celui d'une étoile destinée, à ce qu'il paraît, à un succès européen ; une Italienne qu'un grand seigneur suédois, le comte Halphertius, a découverte par le ministère de madame de Saint-Estève. Pour la faire débuter à l'Opéra de Londres, l'illustre étranger commandite l'impresario d'une somme de cent mille écus.

— Alors, ce grand seigneur épouse ?

— Hum ! fit Desroches. Il n'est toujours pas question jusqu'à présent de me soumettre le contrat. Vous comprenez que madame de Saint Estève doit bien avoir gardé un peu du treizième arrondissement dans le ressort de son agence...

— Allons, mon cher, bien du plaisir à cette réunion, dit Maxime en achevant de prendre congé. Si votre astre a du succès à Londres, nous le verrons probablement cet hiver à Paris ; pour moi, je vais du mieux mettre ordre au lever du soleil d'Arcis. A propos, où demeure Massol ?

— Ma foi, je ne saurais vous dire : jamais je ne lui ai confié de causes, je n'aime pas les avocats qui se mêlent de politique ; mais vous pouvez envoyer prendre son adresse à la *Gazette des Tribunaux*, dont il est l'un des collaborateurs.

Maxime passa lui-même au journal pour demander la demeure de Massol ; mais, probablement pour cause de créanciers, le garçon de bureau avait ordre exprès de laisser ignorer à tout venant l'adresse de l'avocat, et, malgré ses airs impérieux et rogues, M. de Trailles en fut pour sa démarche et ne put obtenir le renseignement qu'il était venu chercher. Heureusement, il se rappela que Massol manquait rarement une représentation de l'Opéra, et il se tint pour à peu près sûr de le rencontrer le soir au foyer.

Avant son dîner, il se rendit à un petit hôtel garni de la rue Montmartre où il avait installé la paysanne et son conseil, déjà arrivés à Paris. Il les trouva attablés et faisant grande chère aux dépens des Beauvisage. Il leur donna l'ordre d'être chez lui le lendemain matin, de onze heures à midi, sans avoir déjeuné.

Le soir, à l'Opéra, il trouva Massol, ainsi qu'il s'y était attendu. Allant à lui avec cette politesse un peu insolente qui était toujours la sienne :

— Monsieur, lui dit-il, j'aurais à causer avec vous d'une affaire moitié judiciaire et moitié politique. Si elle ne demandait pas à être entourée d'une allure de secret toute particulière, j'aurais eu l'honneur de passer à votre cabinet, mais j'ai pensé que nous en causerions plus sûrement chez moi, où j'ai, d'ailleurs, à vous mettre en rapport avec deux personnes. Puis je donc espérer que demain matin, sur les onze heures, vous me ferez la grâce de venir prendre une tasse de thé ?

Si Massol avait eu en effet un cabinet, pour la dignité de la robe il n'eût peut-être pas consenti à renverser l'ordre habituel des choses, en se rendant chez le client au lieu de l'attendre chez lui. Mais, perché plutôt que logé, il fut heureux de l'arrangement qui laissait intact l'incognito de son domicile.

— J'aurai l'honneur, monsieur, s'empressa-t-il donc de répondre, d'être chez vous demain, à l'heure que vous m'indiquez.

— Vous savez, dit Maxime en le quittant, rue Pigalle ?

— Parfaitement, répondit Massol, à deux pas de la rue de la Rochefoucauld.

Le soir que Sallenauve, Marie-Gaston et Jacques Bricheteau s'étaient rendus à Saint-Sulpice pour entendre la signora Luigia, cette église était le théâtre d'un incident qui passa presque inaperçu. Par la porte assez peu fréquentée qui donne sur la rue Palatine, en face de la rue Servandoni, entra brusquement un jeune homme à chevelure blonde. Il paraissait à ce point ému et empressé, qu'il ne pensa pas même à *ôter de dessus* sa tête une casquette en cuir verni dans la forme de celles que portent les étudiants des universités allemandes.

Comme il se hâtait de gagner une place où la foule se pressait compacte, il se sentit saisi par le bras, et aussitôt son visage, de rose et animé qu'il était, passa à une pâleur livide ; mais, en se retournant, il vit qu'il n'était effrayé de rien. Il n'avait affaire qu'au suisse, qui lui dit d'un ton imposant :

— Est-ce que votre casquette, jeune homme, est clouée sur votre tête ?

— Pardon, monsieur, répondit celui qui venait d'être ainsi interpellé, c'est une distraction !

Et, après avoir fait droit à la leçon de politesse divine et humaine qu'il venait de recevoir, il s'enfonça au plus épais de la presse, qu'il traversa d'autorité en se faisant jour des coudes, non sans recueillir quelques rebuffades dont il ne soucia point. Ainsi parvenu à un espace vide, il se retourna, jeta autour de lui un regard rapide et inquiet ; puis, gagnant, du côté de la rue Garancière, la porte à peu près opposée à celle par laquelle il était entré, il s'élança d'une course rapide et disparut bientôt dans une de ces rues désertes qui avoisinent le marché Saint-Germain.

Quelques secondes après l'irruption de ce singulier dévot, la même porte avait donné accès à un homme portant, autour d'un visage violemment coloré, un large collier de favoris blancs ; une épaisse chevelure de même couleur, mais tournant au roussâtre, descendait jusque sur ses épaules et lui donnait un air de vieux conventionnel, ou de Bernardin de Saint-Pierre ayant eu la petite vérole.

(*A suivre.*)

MAGASIN A LOUER

rue Marbeuf. S'adresser au bureau du journal.

désobéit à un chef, et quel chef, un maréchal de France !

Lorsqu'au 16 mai, Mac-Mahon leva son épée, et fit sonner le ralliement des factieux autour du drapeau de la réaction, le colonel ne vint pas et combattit ailleurs — pour la République. Il la servit dans la suite avec vaillance, en maintes occasions ; c'est pourquoi à côté de la rosette rouge, l'écharpe tricolore est bien à sa place, sur la poitrine du vieux brave.

S'en ira-t-il bientôt au Sénat, trouver pour ses vieux jours, un abri plus calme et plus discret ? — On ne sait ! Il faudrait, pour qu'il soit sûr du succès, qu'on imposât aux candidats la tunique transparente qu'ils portaient à Rome, et sous laquelle on pouvait compter les blessures. Le colonel serait alors irrésistible !

... Les Corses ont le goût des héros !...

Mais, outre que cette tenue est fort passée de mode, elle serait quelque peu gênante par cette fin d'hiver malgré le ciel éternellement bleu, et le soleil qui dore sans cesse les blanches maisons d'Ajaccio.

G. Salvini.

(*Le Phare de la Corse*, édition parisienne.)

Bulletin Financier

Paris, le 17 février 1903.

A l'exception des Mines d'or, l'ensemble du marché reste très satisfaisant. Le 3 0/0 varie peu à 100. 11. Parmi les Fonds Etrangers, l'Extérieure s'avance à 92,02, le Serbe 4 0/0 consolide sa reprise à 79.10. Nos Sociétés de Crédit sont fermes. Depuis hier est ouverte la souscription aux 50.000 actions nouvelles de la Société Générale : ces titres sont émis à 485 frs soit effectivement à 335 frs, en déduisant les 150 frs non versés.

Aujourd'hui mardi expire le délai imparti aux porteurs de Bons du Trésor Roumain 5 0/0 1899 pour présenter leurs titres à la conversion. Les bons qui n'auront pas été échangés seront remboursés au pair au plus tard le 1er décembre 1904.

Dans le compartiment industriel, l'action Electro-Métallurgie se tient à 425. Le Rio monte à 1,490.

Marché en Banque : Obligations 4 0/0 Chemin de Fer de Grenade 315. Action privilégiée Economique Industrielle 460 ; Gold Run 10.30. Moteurs à Gaz et Constructions Mécaniques 158 fr. un coupon de 10 francs sera détaché le 1er avril.

Actuellement la Mine de Saint Barthélemy-le-Plain est arrivée à la période d'exploitation proprement dite. Toutes les galeries sont en état, bien boisées, bien aérées et munies d'une voie ferrée d'un bout à l'autre. Aussi, les actions de 100 frs de cette société sont maintenant recherchées à [illegible] francs.

[illegible]

Station des Haras de Bastia

Les éleveurs sont prévenus que la station de Bastia sera composée comme il suit pour la monte de 1903 qui commencera dans les premiers jours de février et sera terminée à la fin de juin :

Keblah, pur sang arabe.
Zephir, pur sang anglo arabe.
Nankin, demi sang.

La saillie aura lieu à 8 heures du matin et à 3 heures du soir. Prix du saut, 3 fr.

Une jument saillie par un étalon de pur sang anglais, arabe ou anglo-arabe ne peut être revue par un étalon de demi-sang, et vice versa.

MM. les éleveurs sont prévenus que l'administration des Haras décline toute responsabilité au sujet des accidents qui peuvent survenir au moment ou à la suite de la saillie.

SAVON DU CONGO le meilleur des savons [illegible]

A Travers la Corse

Saint-André de Cotone

Après une longue course nous arrivâmes à l'entrée d'une vallée délicieuse où quelques maisons éclatantes indiquaient seules la présence de l'homme et semblaient détonner au milieu d'une nature inculte. A côté d'elle, dispersés çà et là, de petits coteaux garnis de vignobles qui nous permettaient d'envisager du regard leurs fruits encore verts, hélas ! s'élançaient vivement dans l'air ; sur le pourtour des touffes d'aloès étalaient leurs feuilles acérées ; le gazon vert des prairies émaillées de fleurs regardait sans pâlir l'azur profond des cieux.

Nous nous assîmes, mon camarade et moi, aux durs parois d'une roche, perdus dans la contemplation de cette solitude grandiose et laissant passer les heures sans les compter. Le soleil se couchait derrière les crêtes d'une petite montagne, nommée le Coste, et qui s'élève à pic, laissant à son pied la coquette ville de Cervione. Les arbres de cette montagne et les herbes de la plaine prirent une teinte plus sombre et se confondirent peu à peu dans la même nuance ; le ciel s'éteignit graduellement, les perspectives variées de la montagne se convertirent en une silhouette uniforme, l'horizon se rétrécit en s'obscurcissant, et pourtant les ténèbres ne se firent pas. Au moment où allaient disparaître les dernières lueurs d'un rapide crépuscule, la lune montra son disque pâle.

Au bout de quelques instants la vallée, à peine reposée de l'éclat du soleil, s'était illuminée de nouveau, mais à cette douce et tremblotante lumière chaque chose avait changé d'aspect ; les formes précises que nous avions vues se dessiner au jour, étaient remplacées par des apparences indécises et mystérieuses. Jeunes et ardents, nous résolûmes de passer la nuit sur un lit de bruyères et d'ajoncs, pour assister le lendemain au lever du soleil. Le doux murmure d'un ruisseau qui serpentait le long de la vallée, nous berçait, immobiles et charmés, comme un enfant dans son berceau qui s'endort aux refrains sympathiques de la voix d'une mère. Le matin, avant l'aurore, je réveillai mon camarade, et nous dressant sur nos jambes alourdies, nous gagnâmes le sommet de la montagne, après quelques heures de marche. Nous pûmes contempler alors à loisir le magnifique panorama qui se déroulait devant nous.

Un soleil en forme de disque éclaira de ses rayons bleus et pâles, les faibles hauteurs ; il nous permit ainsi de découvrir à quelques kilomètres de nous, à vol d'oiseau, un petit village traversé par la route nationale et par conséquent fort bien accessible. Nous y arrivâmes dans peu de temps : c'était Saint-André de Cotone.

Notre incapacité n'est que trop apparente pour le décrire ; la plume de l'écrivain, le pinceau du peintre resteraient impuissants à représenter cette belle merveille de la nature. La fatigue, la soif, la faim même nous obligèrent à faire halte dans le coquet village. Nous pénétrâmes alors dans une buvette donnant accès dans un jardin où des ceps de vigne formaient tonnelle. Nous ne décrirons pas une de ces plantations dont le fruit recherché en France, en Corse et en Turquie même, est cependant originaire d'une qualité tout à fait inférieure. Et pourtant il paraît, d'après les habitants de Cotone, que les touristes, les étrangers y affluent tous les ans pour la visiter.

A côté de cette superbe tonnelle, des fleurs de différentes couleurs, anémones, cyclamens, bluets, lilas, etc., formaient un magnifique cadre et répandaient un parfum suave. Aussi le voyageur anuité qui traverse Cotone et à qui la brise apporte cet arome si pénétrant, le respire avec délices.

Noms.

Les aveux d'une limonadière

Discutez-vous l'existence de Napoléon Ier ? Non. Vous ne l'avez ni vu ni connu, mais vous avez des preuves certaines et nombreuses de son existence. Vous ne pouvez pas davantage nier l'efficacité des pilules Pink. Pourquoi ? Parce que tous les jours on publie les attestations de personnes qui leur doivent la guérison. Ces personnes sont connues. Si vous ne pouvez les voir, parce qu'elles habitent loin de vous, vous avez plus sûrs moyens de vérifier leur existence. Les pilules Pink sont un remède merveilleux. C'est l'opinion de quantité de personnes qui ont été guéries et en particulier d'une limonadière, Mme Angèle Barsiie, qui habite à Mazamet (Tarn) 27, Grande-Rue. Elle écrit en effet :

« Depuis trois ans jusqu'à ces derniers jours j'ai été malade. J'étais affaiblie, anémiée d'une façon extraordinaire. Quelle fut la cause de cet affaiblissement, je ne saurais le dire. Je suis arrivée à cet état insensiblement, tous les jours apportant un malaise de plus. J'ai commencé par perdre l'appétit et par manger insuffisamment. Cela tenait sans doute à ce que mes digestions étaient difficiles. J'avais pourtant souvent très faim et j'éprouvais même avant les tiraillements d'estomac. Je me mettais à table et la vue de la nourriture m'ôtait l'appétit. Je me faisais violence et je mangeais pour soutenir mes forces. J'avais à peine fini de manger que je sentais ma tête lourde et une forte envie de dormir. Pendant plusieurs heures, j'étais incommodée, j'avais comme un poids sur l'estomac et une brûlure à l'intérieur. Je manquais d'entrain, de gaîté ; quand on est faible et que l'on souffre on n'est pas de bonne humeur. Or, si je faisais un effort, j'étais essoufflée et n'avais plus pendant une demi-heure la force de marcher. Pour monter un escalier, je souffrais autant que si j'avais couru pendant dix minutes. J'avais des étourdissements, des bourdonnements et enfin pas de sommeil. Dans le commerce il ne faut pas être malade, aussi ai-je tout fait pour me rétablir. Je n'y suis pas parvenue de suite. J'ai suivi toutes les prescriptions qui me furent indiquées, malheureusement sans résultat. Je commençais à désespérer lorsqu'un jour on me remit une petite brochure où étaient réunies un certain nombre d'attestations de guérisons, obtenues par les pilules Pink. J'ai voulu moi aussi prendre les pilules Pink et j'ai été bien inspirée. J'en prenais depuis quinze jours à peine, que j'avais retrouvé toutes mes forces, mes couleurs, ma gaîté. J'ai continué encore quinze jours le traitement, et je suis maintenant en parfaite santé. » En prenant les pilules Pink on prend des forces, on rétablit sa santé, on chasse la maladie. Elles sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, les rhumatismes, les maux d'estomac. On peut se les procurer partout et chez Gablin et Cie, pharmaciens, 23, Rue Ballu, Paris. Trois francs cinquante la boîte et dix-sept francs cinquante les six boîtes franco contre mandat poste.

Cour d'Assises

Rôle des affaires devant être jugées pendant la session d'assises du 1er trimestre qui s'ouvrira le jeudi 26 février 1903

Jeudi 26 février. — Padovani Etienne, Poggiale Rock, le 1er demeurant à Alata, et le 2e à Marseille, violation de sépulture, vol qualifié et complicité de ce crime. Ministère public, M. Aubert, substitut du procureur général. Défenseurs, Mes Nivaggioli et Decori.

Vendredi, 27. — Risterucci Ange-Joseph d'Ange-Marie, Risterucci Ange-Joseph d'Alexandre, demeurant à Alzi. Attentat aux droits civiques d'un citoyen et complicité. Min. pub., M. Angeli, avocat général. Déf., Me Nivaggioli.

Vendredi, 27. — Barbieri Ange-François, cultivateur, de Saint André d'Orcino, vol qualifié et complicité. Min. public, M. Angeli, avocat général. Déf., Mes Decori et Martini.

Samedi, 28. — Biaggi Thérèse, ménagère à Lama, tentative d'assassinat. Min. pub., M. Aubert, substitut du proc. gén. Déf., Me Moretti.

Lundi, 2 mars. — Pagonelli Joseph, Lanfranchi Jérôme, de Sartene, tentative de meurtre. Min. pub., M. Angeli, avocat général. Déf., Mes de Caraffa et Decori.

Mardi 3 et mercredi 4. — Sanguinetti Jacques, de Bastia, Sanguinetti Ambroise, demeurant à Vezzolacca, Albertini Jean, demeurant à Furiani, assassinat suivi de vol et complicité. Min. pub., M. Aubert, subst. du proc. gén. Déf. Mes H. de Montera, J. de Montera et Moretti.

Jeudi, 5. — Leonetti Jean, cultivateur, demeurant à Propriano, meurtre et complicité. Min. pub., M. Angeli, avocat gén. Déf., Mes Decori et de Caraffa.

Vendredi, 6, et samedi, 7. — Battestini François, boucher, demeurant à Cervione, meurtre. Min. pub., M. Aubert, subst. du proc. gén. Déf., Mes Decori et de Caraffa.

Lundi, 9. — Pariggi François, travailleur, demeurant à Castellare di Mercurio, tentative de meurtre. Min. pub. M. Angeli, avocat général. Déf. M.

Mardi, 10, et mercredi 11. — Innocenzi Charles-Joseph, Mariani Marie-Antoinette, demeurant à Prano, parricide et complicité. Min. pub., M. Noguères, procureur général. Déf. Me Decori.

Bourses des lycées et collèges de garçons

Nous avons lu la nouvelle édition que vient de faire paraître de sa brochure sur les bourses des lycées et collèges de garçons, M. Isnard, secrétaire de l'inspection académique de la Corse, et nous avons été vivement intéressé par les explications sur le nouveau plan d'études secondaires qui forment comme la préface de cette brochure.

Les pères de famille qui veulent faire donner à leurs fils l'enseignement secondaire y trouveront des indications précieuses sur la voie dans laquelle ils doivent les diriger.

Nous leur conseillons l'acquisition de cette brochure qui a sa place marquée dans les bibliothèques scolaires.

Prix : 50 centimes.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

SUARELLA. — La gendarmerie de Zigliara a mis en état d'arrestation à Forciolo, le nommé Lovisoni Pierre, de Suarella, qui gardait la campagne depuis cinq ans, à la suite de quelques vols. L'individu chez lequel Lovisoni se cachait à Forciolo a été également arrêté.

⁂

PILA CANALE. — M. Orsini Joseph-Marie, facteur rural à Pila Canale, a été nommé aux mêmes fonctions à Grosseto-Prugna, en remplacement de M. Massimi, désigné pour Sainte-Marie-Siché.

⁂

VILLE DE PIETRABUGNO. — Sur la demande de M. l'instituteur Orsini, le conseil municipal de Ville de Pietrabugno a voté une somme de 30 francs pour la création d'une caisse des écoles et une autre somme pour l'éclairage des cours d'adultes.

⁂

CORTE. — M. l'abbé Mucchielli a été nommé aumônier de la prison de Corte, en remplacement de M. l'abbé Giannoni, démissionnaire.

LE CARNAVAL A BASTIA

Programme des Fêtes

Sous la présidence d'honneur de MM. Collin, Premier Président ; du Général Gouverneur ; du Sous-Préfet de Bastia et du Président de la Délégation municipale.

2me Journée

Dimanche 22 février.

A 3 heures, Concert sur la place Saint-Nicolas. Bataille de confetti.

A 8 heures et demie, Concert sur la place des Platanes. Bataille de confetti sur le boulevard Paoli.

Mardi 24 février.

A 2 heures, Fêtes populaires sur la Place d'Armes (Courses aux sacs, courses aux cruches, courses aux ânes, courses à la stantara, courses de vitesse, mât de cocagne).

A 8 heures et demie, Concert sur la place des Platanes, suivi d'une retraite aux flambeaux. Bataille de confetti, grand défilé de masques.

Dimanche 1er mars.

A midi et demie, Grande Cavalcade (Départ du Nouveau Port). Distribution des récompenses sur la place St-Nicolas. Bataille de fleurs et de confetti.

A 8 heures et demie, Concert sur la place Saint-Nicolas. Incinération de Carnaval. Bataille de confetti.

⁂

Les personnes qui désirent prendre part à la Cavalcade du 1er mars, sont priées de se faire inscrire au siège du Comité, boulevard Paoli, 35, de 5 à 7 heures du soir.

De superbes bannières, spécialement commandées par le Comité, à l'orphelinat du Bon Pasteur, seront offertes en prix aux chars, voitures, cavaliers, piétons, qui seront primés par la commission des récompenses.

⁂

5e Liste de Souscription

Compagnie Fraissinet, Marseille, 50 fr. ; Antoine Pierangeli, 10 ; Louis Pierangeli, 5 ; Louis Villa, 3 ; V. Lanata, 2 ; Giacobini, 2 ; S. Nicolini, 1 ; Ph. Nicolini, 1 ; Lanata, 1 ; V. Orenga, 1 ; Albert Sauttoni, 1 ; Caratini, 1 ; Lorenzi, 1 ; Alfonsi, 2 ; André Gandolfi, 1 ; Maison Brignardelli, 10 ; Paul Freymouth, 2 ; Simonpaoli, 0.50 ; Joseph Poggi, 0.25 ; Michelotti, 0.50 ; Leonetti, 0.50 ; Tartarini, 1 ; Pennacchi, 0.50 ; J.-B. Orsini, 0.50 ; L. N. Mattei, 10 ; François Mattei, 5 ; Anonymes divers, 3 75 ; Nicolas Soavi, 2 ; Veuve Fasel, 3 ; Gorri, 1 ; Colonna, coiffeur, 2 ; Epicerie Lisoni, 2 ; Guillaume Biaggini, 3 ; Narelli, 0.50 ; Ventimilla, 3 ; Henri Bartoli, 5 ; Anonyme, 2 ; Antoine Emmanuelli, 5 ; Plaquet, chef de service de la voie à la Cie C. F. D., 5 ; Guitton, conservateur des hypothèques, 10 ; baron Mariani, 10 ; Dr Franchetti, 20.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 21 février

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 6 2, à midi, + 13 2, à 7 heures du soir + 11 5. Maxima, + 14 4. Minima, + 5 7.

Baromètre. — 7 heures du matin, 770 mm ; midi, 770 mm. 6 heures du soir, 770 mm.

Vent. — Dans la matinée, calme. Dans l'après-midi, S. E. modéré.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Escrime

Vendredi, une brillante soirée d'escrime a eu lieu à Paris, salle Wagram, sous la présidence de M. le duc Féry d'Esclands. Notre compatriote, le maître Xavier Anchetti, s'est surpassé surtout dans l'assaut d'épée qu'il a soutenu contre le professeur Spinosyn.

⁂

A la Haute-Ville

Un groupe d'habitants de la Haute-Ville, préoccupé de l'état d'abandon dans lequel se trouve le 1er canton, et désireux de prendre la défense de ses intérêts, a résolu de constituer, à cet effet, un groupement qui prendra le titre de : « Cercle de défense des Intérêts de la Haute-Ville. »

Les personnes qui désirent adhérer à ce groupe, sont priées d'adresser leur adhésion à M. Pasquinelli, cours des Ormeaux.

⁂

Hyménée

Hier matin, à neuf heures, a eu lieu en l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste, le mariage de Mlle Lorenzi Placide, fille de M. Lorenzi, concierge au Lycée, avec M. Campocasso Prosper, sergent au 96e.

Les témoins étaient pour l'épouse : Mme Bouchacourt et M. Gervaisean, commis d'économat ; l'époux était assisté de MM. Bagnoli Achille et Graziani Pierre-Jean.

La gracieuse mariée a été conduite à l'autel par son frère, M. Lorenzi Léon, sergent-major au 61e.

M. l'abbé Cabri a célébré le mariage et la messe a été dite par M. l'abbé Rosterucci.

Remarqué dans le cortège et dans l'assistance de nombreuses dames de fonctionnaires, des membres de l'administration du Lycée et plusieurs professeurs.

Après un long défilé à la sacristie, on s'est rendu à l'hôtel Colombani, où un déjeuner exquis a été servi aux invités.

Une sauterie des plus animées a suivi jusqu'au soir.

Nous offrons aux jeunes époux et à leurs familles l'expression de nos plus sincères vœux de bonheur et de prospérité.

⁂

Thèse de doctorat

M. Michel Campana vient de soutenir brillamment sa thèse de doctorat devant la faculté de médecine de Paris, sur le sujet suivant : « Hérédité tuberculeuse et névropathique. Manifestations nerveuses chez les descendants. »

M. Campana a obtenu le grade de docteur.

⁂

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30, boulevard Paoli, Bastia.

⁂

Un évadé de Castelluccio

Le nommé Dumas Alphonse, arrêté ces jours derniers par les agents Bertrand et Cesari, a été interrogé de nouveau, aujourd'hui, par M. le juge d'instruction. Pressé de questions par M. Virgitti, il a fini par entrer dans la voie des aveux.

Dumas est le nom de sa mère ; il s'appelle Pradeilles Léon-Alphonse, est âgé de 24 ans et est né dans la Lozère, à Saint-Germain de Colbert. Condamné à cinq ans de réclusion pour vol, par la cour d'assises de la Loire-Inférieure, il a été dirigé sur la maison centrale de Thouars, puis, le 31 mars 1902, transféré au pénitencier de Castelluccio, d'où il s'est évadé il y a trois semaines. Il a fait la route à pied, s'est arrêté huit jours dans les environs de Corte, puis s'est rendu directement à Bastia, où il attendait l'occasion de s'embarquer pour Marseille ou Nice. A Bastia, il passait la nuit dans les voitures, et le jour, il se cachait autant qu'il le pouvait. Il Pradeilles a encore dix-huit mois à faire.

Interrogé sur la provenance de l'argent trouvé sur lui et des effets dont il était revêtu, il a déclaré qu'en arrivant à Castelluccio, il était porteur d'une somme de 60 francs qu'il avait réussi à dissimuler aux gardiens, et que ses effets il les avait achetés à un paysan, moyennant cinq francs.

Pradeilles sera réintégré sous bonne escorte au pénitencier de Castelluccio.

Cette arrestation témoigne de la perspicacité des agents Bertrand et Cesari et justifie l'avancement dont ils ont été l'objet.

Nous leur renouvelons toutes nos félicitations.

⁂

Le vendredi 13...

On a remarqué que le vendredi — à plus forte raison quand il tombe le 13 — les recettes des chemins de fer, des tramways, des théâtres, baissent dans des proportions sensibles. Cette superstition paraît assez générale.

Il y a quelques années, il se fonda un dîner des « treize », réunissant de joyeux compagnons décidés à se moquer de la vieille superstition et qui devaient toujours s'assembler treize à table, le vendredi. Or, dès la première réunion, les convives ne furent pas en nombre. Au dernier moment, deux des adhérents avaient trouvé un prétexte quelconque pour n'être pas là... leurs épouses, superstitieuses, les avaient enfermés au logis.

⁂

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

⁂

Chapelle de N.-D. de Lourdes

Les exercices des Quarante-Heures auront lieu à N.-D. de Lourdes, dimanche 22 février dans l'ordre suivant : A 8 heures et demie du matin, messe suivie de l'exposition du T.-S. Sacrement ; à 10 heures, grand'messe. A 4 heures du soir, vêpres, *Te Deum*, salut.

⁂

Port

Le vapeur *Insulaire*, capitaine [illegible], est arrivé de Livourne avec [illegible] passager.

⁂

Objet perdu

Il a été perdu vendredi une montre en acier de dame, du boulevard [illegible]ardo au boulevard Paoli. Prière de la rapporter au bureau du journal contre récompense.

⁂

A louer

A louer de suite un appartement de 8 pièces, au bord de la mer, avec jardin, près Bastia. S'adresser au bureau du journal.

Etat Civil

MARIAGES

[illegible] Paul, marin, de Moro, et Rouses [illegible] Sébastienne, couturière, de Bastia. [illegible] Toussaint, marin, et Pellinalo [illegible]-Anna, repasseuse, tous deux de Bastia. [illegible] Amédée, jardinier, et Fiorini [illegible], ménagère, tous deux de Bastia. [illegible]pocasso Prosper, sergent au 96e de [illegible] de Campitello, et Lorenzi Placide, [illegible], de Paris.

NAISSANCES

[illegible] Dominique. — Vanilli Antoinette-Dominique.

Avis aux commerçants de Bastia et de l'intérieur

Vapeurs

La Société d'exploitation des carrières de porphyres et granits de Corse.

Siège social : 18, rue de la République, Marseille.

Service régulier entre Marseille et la Corse

Le vapeur *Pervenche* chargera à Marseille pour Bastia lundi, 23 du courant. Arrivée à Bastia le 24 du même mois.

Départ de Bastia pour Marseille, le 26 du courant.

Pour frêts et renseignements s'adresser :

à Marseille, au siège de la Société, rue de la République.

à Bastia, à M. Sauveur Sisco, agent de la Société, dans ses bureaux, au Nouveau Port, près des bureaux de la Cie Rubatino.

Société anonyme des Automobiles du Cap-Corse

Messieurs les Actionnaires de la Société anonyme des automobiles du Cap-Corse sont convoqués à Ersa, en assemblée générale, le dimanche, 1er mars 1903, à 2 heures de l'après-midi.

Ordre du jour :

1° Fixer la date de l'ouverture du service.

2° Fixer le prix de transport des voyageurs de Bastia à Morsiglia.

Le Président,
Comte Mattei.

Marseille-Cette-Bastia et retour

Le vapeur *Albert* chargera à Marseille et Cette vers le 25 février pour Bastia.

Pour frêt s'adresser :

Agence Maritime, 25, Quai de la Fraternité, Marseille.
M. Albert Monge, armateur, Cette.
M. Arthur C. Southwell, Bastia.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 22 février à 2 h. 1/2

1. Isabella,	Pusch.
2. Le Chant du cygne,	Parès.
3. Valse du Barbier,	Vinzano.
4. Symphonie Héroïque,	Verdi.
5. Rosettie,	Carle

Le Chef de Musique, C. Moulines.

Bourse de Paris

	20 février.	21 fév.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.97 —	99.95
— 3 p. 0/0 amortis.	99.60 —	99.50

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

Nomination

Le Journal Officiel publie la nomination de M. Joseph Farinole, avocat, comme avoué à la Cour d'appel de Bastia, en remplacement de M. Griscelli, démissionnaire en sa faveur.

CAMBRIOLAGE DE L'HOTEL SEBASTIANI

On télégraphie de Beauvais que l'Hôtel de M. le vicomte Horace Sebastiani, actuellement en villégiature en Corse, a été cambriolé.

Cet Hôtel avait déjà été cambriolé, l'année dernière, à la même époque.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

M. le général Tanchot, commandant le 9e corps d'armée, est placé, à dater de ce jour, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE

LE PROCÈS Cattauï-Humbert

Acquittement des Humbert

La neuvième chambre du tribunal de la Seine, présidée par M. le président Pujet, a rendu aujourd'hui son jugement dans le procès intenté par M. Cattauï, le banquier de la rue Lafayette, aux époux Humbert et à Maria Daurignac, pour dénonciation calomnieuse.

Les époux Humbert et Maria Daurignac ont été acquittés.

Cattauï est condamné aux dépens.

⁂

Cattauï fut l'un des gros prêteurs de Thérèse Humbert.

Dans les derniers mois de l'année 1901, M. Cattauï eut à s'expliquer sur la plainte en usure portée contre lui par Mme Humbert.

L'enquête fut confiée à M. le juge d'instruction de Valles, qui ne trouva rien de particulièrement compromettant.

Les explications de Cattauï satisfirent à M. de Valles qui rendit, quelques mois plus tard, une ordonnance de non-lieu.

M. Cattauï était lavé de l'accusation portée contre lui, mais il avait gardé un souvenir cuisant de la dénonciation dont il avait été l'objet. Aussi, le 9 mai de l'année dernière, jour mémorable et décevant de l'ouverture du coffre-fort de l'avenue de la Grande-Armée, le trouva-t-on très disposé à riposter par une plainte en escroquerie à celle en usure avec laquelle les Humbert avaient tenté de le terrasser. Ce fut cette plainte qui permit d'inculper les fugitifs et de les signaler à la police du monde entier.

Après que les Humbert eurent été arrêtés et ramenés à Paris, M. Cattauï se souvint qu'il était armé contre eux par l'ordonnance de non-lieu dont il avait bénéficié et c'est alors qu'il résolut de les poursuivre devant les tribunaux correctionnels pour dénonciation calomnieuse.

M. Bérard dans le Midi

M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, arrivera à Toulon, demain, par un des premiers trains du matin.

M. Bérard embarquera, à 10 heures du matin, à bord de l'*Utile*, et ira visiter, accompagné des invités, l'usine des cables sous-marins à la Seyne.

Il rentrera à Toulon vers 3 ou 4 heures du soir.

Chambre des Députés

Présidence de M. Lockroy

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Cooyba, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

La Censure

M. Binder dépose une proposition ayant pour objet de modifier le règlement en ce qui concerne l'affichage relatif à la censure.

La proposition est renvoyée à la commission.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

La loi de Finances

Suite de la discussion de la Loi de finances.

Le monopole de l'alcool

M. Cuneo d'Ornano demande la discussion immédiate des articles relatifs à la question du monopole de l'alcool.

La proposition est repoussée par 432 voix contre 116.

La taxe différentielle

On passe à l'article 21 relatif à la taxe différentielle.

Motion Cuneo d'Ornano

M. Cuneo d'Ornano développe une motion de loi relative à la suppression de cette taxe sur les alcools naturels et sur les alcools industriels.

L'amendement est retiré.

M. Mulac dit que le projet de loi est très impopulaire. Dans sa circonscription les électeurs sont très irrités ; on commence à dire qu'il faut prendre le fusil ; le vote de cette loi fera perdre de nombreux sièges à la majorité.

Le ministre des finances proteste énergiquement : il dit qu'il aimerait mieux perdre son portefeuille que de ne pas défendre les intérêts du trésor. Il ne veut pas non plus établir le déficit en permanence.

Amendement Mulac

M. Mulac dépose un amendement demandant la création d'un papier à trois couleurs pour les acquits-à-caution.

Le ministre des finances combat cette proposition, et dit que depuis trente ans qu'il est mêlé à la politique, il n'a jamais vu en France faire passer les intérêts particuliers avant l'intérêt général.

L'amendement de M. Mulac est rejeté par 397 voix contre 150.

De nombreux amendements sont repoussés et renvoyés à la commission.

⁂

Les articles 21 et 22 sont adoptés.

La prochaine séance est fixée à mercredi.

Le Larousse Illustré

A signaler cette semaine un fascicule particulièrement remarquable du Nouveau Larousse Illustré. Outre une carte en couleurs des Pays-Bas, d'une exécution aussi précise qu'élégante, on y trouvera deux superbes planches également en couleurs : une planche des costumes de l'armée des Pays-Bas et une planche des Pavillons des différentes nations. Ajoutons que ce beau fascicule ne contient pas moins de 113 gravures et que l'intérêt du texte ne le cède en rien à l'exceptionnelle richesse de l'illustration. Il y aurait à citer, entre autres, une étude des plus substantielles sur les Pays-Bas, au point de vue historique, géographique, militaire, littéraire, artistique, etc., avec notation en musique de l'hymne national ; un excellent article sur le jeu de Paume dû à la plume compétente de M. Paul Champ ; la biographie de Saint-Paul ; l'analyse de Paul et Virginie, du Paysan perverti, de la Peau de chagrin ; les mots Paulinisme, Paupérisme, Pavillon, Payement, Paysage, Peau, etc. (Le fascicule 50 centimes chez tous les libraires.)

La Maison Dque MATTEI aîné

Place St-Nicolas et Bd Paoli, 40, Bastia

prévient sa nombreuse clientèle qu'à partir du 1er septembre elle mettra à la vente des farines de 1re marque et de qualité irréprochable au prix de 37 fr. la balle comptant ;

Ainsi qu'un gros stock de sucre raffiné en pains et en caisses morceaux réguliers qui sera vendu à 66 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi.

Elle réserve pour la consommation des sucres réguliers de Paris, 1er titre, débités à un prix relativement réduit.

On y trouvera également :

Du pétrole [illegible].

Des sucres vergeoises extra au prix de 56 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi ; 60 fr. les 100 k. comptant à la consommation.

De même que les cafés Moka et autres premières qualités toutes de bon goût et provenance garantie.

Un grand assortiment de conserves alimentaires 1er choix.

Des prunes nationale fleur.

Ainsi que des sons, repasses, avoines et de l'orge du pays pour semence.

Des légumes secs bien assortis.

Luzerne de Provence, décuscutée extra, pour semence.

Vesce noire et blanche.

Morue Islande 1er choix extra.

Le surplus de sa récolte de vins :

Malvoisie blanc à 0,60 le litre.

Vin rouge de table de 0,50 à 0,60 le litre.

Grand Café Andreani A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

AUX AMATEURS DU BON VIN

M. Oreste BIAGINI

Bastia, 5, Avenue Carnot, 5, Bastia,

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0 40 et 0,50 le litre.
AU DEMI-GROS 0,35 et 0,40 le litre.
VIN CORSE et d'ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 le fiasco.

Vers à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de [illegible], le prix de vente à la consommation est de

0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.

Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en dame jeannes, en barils, en bordelaises et en demi-muids au choix du client.

Librairie Ollagnier

00092

Monaco, La Corse et Sainte-Dévote

par M. DE TRENQUALÉON

Un beau volume de 300 pages, orné de six illustrations inédites. Prix : 2 fr. 50 ; franco : 2 80.

Horlogerie-Bijouterie

Orfèvrerie

24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

GRANDE FABRIQUE de meubles d'Art

Riches et ordinaires

MARINETTI Frères

6, Boulevard du Palais, 6

Seule maison qui, à travail égal, peut vendre à 20 0/0 meilleur marché, tout en donnant une fabrication supérieure et garantie.

A VENDRE

Fonds de charcuterie et de bureau de tabac, cours Sebastiani, en face la caserne Marbeuf.

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense

Diplôme d'honneur avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à tout épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, boulevard Paoli, 14.

DEMANDEZ PARTOUT
la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 mises hors concours
12 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
M. J.-B. Sabata, Agent général pour la Corse
Dépôt à Bastia : rue St-François, 2.

La Cie Generale des Petroles

pour l'Eclairage et l'Industrie
ayant son siège à Marseille

a l'honneur d'informer les consommateurs de Pétrole pour l'**Eclairage**, l'**Industrie**, l'**Automobilisme**, qu'elle vient de nommer comme ***Agents Généraux Dépositaires*** de tous ses produits et marques pour la Corse

MM. L. N. MATTEI et Cie de Bastia
chez lesquels ils trouveront

Pétrole épuré en barils et en caisses.

Pétrole de luxe dit *Photoline* en bidons de 5 litres.

Essence de Pétrole dite *Naphtocycle* en barils et en bidons pour Tricycles et Automobiles.

Essence dite *Benzine* pour Teinturiers, Dégraisseurs.

S'adresser :

L. N. MATTEI et Cie à Bastia
ou à leur Succursale à Ajaccio.

BENEDICTINE
Exquise, tonique, digestive
La MEILLEURE des LIQUEURS
Un verre après chaque repas

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 20 fevrier
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Eukaro* chargera vers le 17 février.

Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires
Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'Acétylène
Un mécanicien est attaché à la maison

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES
Superphosphates d'Os et Minéraux
Dosages garantis sur facture
LOUIS LACHÈVRE
MARSEILLE, 27, rue des Princes, MARSEILLE
DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos
On demande des représentants

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAÏDE COLOMBANI
Bastia — 2 et 4, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS?
SI OUI,
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. Vente toujours croissante.
Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.
ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve & Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et creuses. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

SYPHILIS
TRAITEMENT VÉGÉTAL
S'adresser à M. le Docteur STARK, [illegible]-lez-Lille (Nord), qui répond gratuitement et envoie une Brochure explicative sous enveloppe fermée

Prime Artistique

Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie à M. d'Albert, peintre-photographe, villa Cecconi, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photo-fusain, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.

Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.

Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.

Des spécimens de ces superbes Portraits sont exposés dans nos vitrines.

La petite photographie est rendue intacte.

A louer présentement

1. Un appartement meublé et non meublé au 2me étage, maison Fantauzzi, 15, place Saint-Nicolas.
2. Magasins de l'ancienne imprimerie Fabiani donnant sur le Boulevard du Palais et la rue de l'Opéra.
3. Villa avec jardin et propriété située à Toga.

S'adresser pour le tout à la maison L. N. Mattei et Cie, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

LESSIVE PHÉNIX

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICOLÈS
Le Seul Véritable Alcool de Menthe
Dissipe les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS.
SOUVERAIN contre la GRIPPE et les REFROIDISSEMENTS
Se prend à la dose de quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée, bien chaude dans une tasse de tisane ou de lait chaud.
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom DE RICOLÈS

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le **Cigare Mattei**, à demander dans tous les débits.
On ne fume pas un bon cigare,
On le hume, tellement il est rare

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARDON DUVERGER CAMBRAI
Dépositaire pour l'Exportation, G. CAMUGLI FERNAND, 48, rue de la République, Marseille.

D.O.M † D.O.M
BÉNÉDICTINE
La Meilleure des Liqueurs
Exquise Tonique Digestive
Se défier des contrefaçons
Se trouve partout

16 PAGES in-4o 600.000 Lecteurs! FONDÉE en 1860
LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
SPÉCIMENS GRATUIT ET FRANCO
PRIX POUR PARIS, SEINE ET SEINE-ET-OISE
PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS

Le COURRIER de la PRESSE
Fondé en 1880 A. GALLOIS, Directeur
21, Boulevard Montmartre, PARIS

AVEC 4 SOUS FAIRE FORTUNE
(20 CENT. PAR JOUR)
Gros lots 500.000 fr.
200 000 f., 100.000 f., 25.000 f., etc.
Pour 20 centimes (QUATRE SOUS p. j.) on participe aux SIX tirages annuels, lots de 500.000 fr., 250.000 fr., 100.000 fr., 50.000 fr. Le souscripteur a droit à l'intégralité des lots sans aucune retenue, serait-il de 500.000 francs. Celui qui se croit peu favorisé est assuré de toucher toujours au moins presque trois fois ses versements. — Écrire et demander la notice explicative au Directeur de la
Caisse générale, 30, rue Baudin, Paris.

CARTES POSTAL
Illustrées. S'adresser au Comp
général, 20, rue de la Michodi
Paris, pour avoir des cartes iné
de luxe. Gros et détail. Prix ex
tionnels et Primes.

Maison de Confian

La BIJOUTERIE MATTEI a l'h
neur de prévenir sa nomb
clientèle, qu'elle ne vend que
articles absolument garantis,
karats et argent 1er titre. Tou
objets par elle mis en vente
marqués au prix connus et ont
subi une réduction sur les pr
vente.

La Bijouterie MATTEI pour
vrer aux prix les plus réduits,
articles de joaillerie, bijouterie,
fèvrerie, montres, chaînes, pen
alliances, etc., etc. *Spécialité d*
gnards et stylets corses, vendetta
ches or et argent 1er titre.

Sa devise est de vendre « b
bon marché. »

Achat de vieil or et de vi
gent.

DEMANDEZ DANS TOUS LES C
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaç
A.-P. PADOVANI, Expédition
Nouveau Port, Bastia

ANCIEN CABINET PRA
PIERRE SABA
Chirurgien-Dentis
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIER
(Systèmes perfectionn
OBTURATION
& EXTRACTION DES D
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sorties, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI, à 0,30 le paquet.

L'un des rédacteurs gérant.

28e ANNÉE LUNDI 23 et MARDI 24 FEVRIER 1903 No 47

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 5, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00093

Elections au Conseil Général

du 1er Mars 1903

Aux Electeurs

des 1er et 2e Cantons de Bastia et de la Commune de Furiani

Chers Concitoyens,

Vous connaissez les raisons qui nous ont déterminés à donner notre démission de membres du Conseil général.

Les amoindrissements successifs dont souffre Bastia et qui menacent son avenir, une nouvelle et bien grande injustice projetée, méritaient une énergique protestation.

Approuvés par l'opinion publique, vos représentants au Conseil général, au Conseil d'arrondissement, au Conseil municipal ont, dans un élan patriotique, déposé le mandat qu'ils tenaient de vos suffrages, afin de provoquer une manifestation qui affirmera souverainement vos volontés et vos légitimes revendications.

Nous pensons avoir servi ainsi la cause de Bastia et de l'arrondissement.

Bien plus, et à cette occasion, il s'est spontanément formé un lien de solidarité patriotique, qui, planant au-dessus de nos querelles politiques ou de parti, aura, nous l'espérons, une heureuse influence sur les consultations futures.

Nous nous sommes unis sans autre préoccupation que l'intérêt de la Ville de Bastia, convaincus que si l'union fait la force, elle sait aussi, au besoin, imposer le respect.

Sachons donc fortifier encore cette union si nous voulons qu'à l'avenir on ne touche à aucune de nos prérogatives.

Le salut de Bastia est à ce prix.

Croyez, chers concitoyens, à nos sentiments toujours dévoués.

S. DE CARAFFA, A. GAUDIN,
Conseillers Généraux démissionnaires.
Bastia, 22 février 1903.

LE CALENDRIER

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Fête d'aujourd'hui : Saint Mathias, apôtre.
SOLEIL : (heure nationale)
Lever [illegible] — Coucher, 5 h. 15 m.
Lune : Nouv., le 26. — Premier quart., le 6.
Fête de demain : *Les Cendres*.

23 Février

Un Député Modèle

On apprendra, peut-être avec quelque surprise, qu'il s'est trouvé dans le monde une circonscription où les électeurs sont tellement satisfaits de leur député que, non contents de le réélire à plusieurs reprises et à l'unanimité, ils ont au moyen d'une souscription fait graver une médaille d'or à son effigie et la lui ont offerte comme témoignage de leur gratitude.

On demandera sans doute quelle est la contrée lointaine où les choses se passent ainsi, et dans quelle partie du monde il faut se rendre pour découvrir cette circonscription. Est-elle située au Canada, ou sur les rivages de l'Australie, ou sur quelque point du globe encore plus éloigné, car le régime parlementaire, comme on l'a dit du drapeau tricolore, a fait le tour du monde et on le retrouve sous toutes les latitudes ?

Pas n'est besoin d'aller si loin. Cette circonscription se trouve dans un pays si voisin de la Corse qu'elle lui est en quelque sorte limitrophe, si l'on ne tient pas compte d'un étroit bras de mer franchissable en deux heures. Cette circonscription exceptionnelle, on peut l'apercevoir de beaucoup de nos fenêtres. C'est une île comme la Corse, ne différant de la Corse que par son étendue bien plus restreinte, mais lui ressemblant par la nature de son territoire, par son climat, par ses conditions économiques et par d'autres côtés encore.

Le député en question est en effet M. del Buono, qui représente au Parlement italien Portoferrajo et l'île d'Elbe. C'est lui qui a reçu de ses commettants la distinction dont nous avons parlé, pour avoir, selon ce que nous apprennent les journaux italiens, servi avec le plus entier dévouement et avec un plein succès les intérêts généraux de sa circonscription. Il a pu ainsi, nous disent les mêmes journaux, obtenir l'établissement de hauts-fourneaux à Portoferrajo, et contribuer avec efficacité aux progrès agricoles de l'île, notamment en ce qui concerne la production des fruits.

Nous reconnaissons qu'un membre du Parlement n'a pas pour mission unique ni même pour mission principale de diriger les intérêts de la circonscription qu'il représente, ce qui est surtout l'affaire des conseils électifs de la localité. Il doit s'occuper des affaires du pays tout entier et de la direction à donner à la politique du Gouvernement. Mais en même temps il a de grandes obligations envers les électeurs qui l'ont placé au premier rang parmi eux, et il ne saurait mieux reconnaître le grand honneur dont il a été l'objet, qu'en s'occupant avec sollicitude de toutes les améliorations pouvant profiter à tous et non pas seulement à quelques-uns. On obtiendrait en Corse dix fois plus de faveurs individuelles que l'on n'en obtient — et il faut bien se persuader que l'on est arrivé sous ce rapport au maximum possible — le pays n'en resterait pas moins dans le marasme, si ses intérêts généraux n'étaient secondés bien plus vivement encore que les intérêts particuliers.

M. del Buono paraît avoir rempli sa tâche sans recourir sans cesse au Gouvernement, car nous apprenons qu'il était un des amis intimes du regretté Cavallotti et que par suite il siégeait à l'extrême-gauche. Il a réussi surtout en mettant en jeu les initiatives privées.

On pourra croire que si nous avons cité l'exemple de ce député de l'île d'Elbe, c'est pour adresser, indirectement et par voie de comparaison, une critique aux représentants de la Corse.

On se tromperait, du moins en partie. L'intention critique et railleuse y est en effet, mais elle s'adresse bien moins aux élus qu'aux électeurs. Des représentants à tous les degrés ne sont et ne seront jamais que ce que veulent les électeurs, dont ils reflètent exactement l'esprit, les tendances et les passions.

Nous espérons cependant que les yeux si obstinément fermés finiront par s'ouvrir. Nos représentants pourront alors préparer leur effigie — d'autres diraient leur tête — pour que nous puissions la fixer sur l'or et la transmettre à la postérité.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 24 février à 2 h. 1/2

1. Le Languedoc,	Puech.
2. La Coupe du roi de Thulé,	Diaz.
3. Flots du Danube,	Ivanovici.
4. Les Dragons de Villars,	Maillard.
5. Les Forgerons,	Biéger.

Le Chef de Musique, C. MOULINES.

Nouvelles Militaires

M. le capitaine de gendarmerie en retraite Corazzini est appelé à un emploi de son grade dans l'armée territoriale.

— M. Villa, médecin aide major de 1re classe au 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, est désigné pour la compagnie des oasis sahariennes du Tidikelt.

— M. de Santi, médecin principal de 2e classe à l'hôpital militaire de Toulouse, est désigné pour remplir les fonctions de médecin chef à l'hôpital thermal de Barèges.

Les Récoltes en terre

Le bureau de la statistique agricole publie les renseignements suivants sur l'évaluation des récoltes et les ensemencements d'automne, en janvier 1903, dans le département de la Corse, d'après les rapports des professeurs départementaux d'agriculture :

Blé. — Surfaces ensemencées, 13.250 hectares ; état des cultures, assez bon.

Méteil. — Surfaces ensemencées, 90 h. ; état des récoltes, assez bon.

Seigle. — Surfaces ensemencées, 1,400 h. ; état des récoltes, bon.

Orge. — Surfaces ensemencées, 3.520 h. ; état des récoltes, assez bon.

Avoine. — Surfaces ensemencées, 1.160 h. ; état des récoltes, presque bon.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

23 février 1871. — M. Paul d'Hormoys est nommé préfet de la Corse.

Cet administrateur remplaçait à Ajaccio M. Gustave Naquet ; après trois mois de fonctions il eut pour successeur M. Dauzon.

24 février 1785. — Mort à Montpellier de Charles Bonaparte, père de Napoléon Ier.

Charles Bonaparte s'était rendu dans cette ville, où il devait mourir loin des siens, pour le traitement de la maladie qui l'emporta.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

— M. Amouretti Henri Xavier-Emmanuel, médecin de 1re classe de la marine, est promu au grade de médecin principal.

— M. le docteur Boeri Isidore-Hippolyte-François a été déclaré apte à remplir les fonctions de médecin sanitaire maritime à bord des navires.

— MM. Federici Antoine-Joseph Luc et Paolini Léandre Pierre ont été nommés gardes domaniaux des eaux et forêts en Algérie.

— M. Sollacaro Nonce, trésorier des Invalides de la marine aux Sables d'Olonne, a été promu à la 1re classe et désigné pour Marseille.

— MM. les lieutenants des douanes Piazza Antoine-Fortuné-Joseph et Campodonico Joseph ont été nommés à un emploi de leur grade dans le corps militaire des douanes.

Le Port Saint-Nicolas

Bastia, le 21 février 1903.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

Le *Petit Bastiais* du mardi 17 courant a publié sous la rubrique « Au Nouveau Port » un article qui intéresse au plus haut point les chargeurs bastiais.

Il y est dit que toute la ligne accostable des quais du nouveau port était occupée la veille par les paquebots postaux et par des vapeurs de commerce. Mais tous n'ayant pu trouver place le long des quais, l'un avait dû s'amarrer perpendiculairement, tandis qu'un autre se tenait au milieu en attendant qu'on lui laissât la place libre. L'auteur de l'article conclut : « C'est en

---

151 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

L'âge de sa figure et de ses cheveux était largement la soixantaine, mais sa robuste carrure, l'énergique décision de ses mouvements et surtout la pénétrante vivacité d'un regard que, aussitôt entré, il darda tout autour de lui, marquaient l'ensemble d'une organisation puissante sur laquelle la marche des années avait eu peu de prise.

Il voulait sans doute rejoindre la jeune blondie, mais il ne commit pas la faute de se jeter après lui dans le gros de la foule groupée autour de l'autelet dans laquelle il se douta bien que le fugitif avait essayé de se perdre : faisant en sens inverse le tour de la nef, il avait toute chance, en parcourant rapidement cette partie beaucoup moins encombrée de l'église, d'arriver aussitôt que son gibier à l'une des issues ; mais, ce qui est advenu à bien d'autres que lui, son trop d'esprit le servit mal.

En passant devant un confessionnal, il vit une forme agenouillée qui lui rappela celle après laquelle il était en chasse. Prêtant à autrui une habileté que peut-être, en pareil cas, il aurait eue lui-même, il s'imagina que, pour lui faire perdre la piste, celui qu'il traquait avait eu l'idée de se présenter *ex abrupto* au tribunal de la pénitence. Pendant le temps qu'il mit à s'assurer d'une trompeuse identité, qu'un examen plus sérieux ne confirma pas, il avait été distancé ; dès lors, un chasseur habile comme lui ne s'acharna pas à une poursuite inutile ; il comprit que c'était partie remise, et qu'il avait manqué l'occasion.

Il se disposait à quitter l'église lorsque, après un court prélude de l'orgue, le contralto de la signora Luigia, jetant quelques-unes de ses notes les plus graves, entonna les Litanies de la Vierge. La beauté de la voix, la beauté du chant, la beauté des paroles de l'hymne sacrée, que la savante méthode de l'exécutante laissait entendre parfaitement distinctes, parurent faire sur l'inconnu une singulière impression.

Loin de persister dans son projet de retraite, il alla se placer à l'ombre d'un pilier, près duquel d'abord il resta debout ; mais, au moment où s'éteignirent les dernières notes du saint cantique, il avait fini par s'agenouiller, et qui l'eût alors regardé au visage eût remarqué deux grosses larmes ruisselant le long de ses joues. La bénédiction donnée, et la plus grande partie de la foule écoulée :

— Suis-je bête ! dit l'inconnu en se relevant et en essuyant ses yeux.

Sorti par la porte qui lui avait donné accès, il remonta la rue Servandoni, s'arrêta un moment devant une boutique fermée, gagna ensuite la place Saint-Sulpice, monta dans une des voitures de place qui y stationnent et dit au cocher :

— Rue de Provence, mon brave, et lestement : il y a gras.

Arrivé à la maison où il s'était fait conduire, il passait vivement devant le logement du concierge, gagnant, en homme qui désire ne point être aperçu, un escalier de service ; mais le concierge, qui faisait consciencieusement son métier, sortit sur le pas de sa porte et lui cria :

— Où va monsieur ?

— Chez madame de Saint-Estève, répondit l'inconnu d'un accent de mauvaise humeur.

Et, un instant après, il sonnait à une porte de dégagement qui lui fut ouverte par un nègre.

— Ma tante est chez elle ? demanda-t-il.

— Oh ! oui, maîtresse à maison ! répondit le nègre en ornant son visage du sourire le plus gracieux qu'il put se procurer et qui le fit ressembler à un singe épluchant des noix.

Conduit par des corridors qui faisaient comprendre la vaste étendue de l'appartement, l'inconnu parvint bientôt à la porte d'un salon qui lui fut ouverte par le nègre ; en même temps, celui-ci annonça : « M. de Saint-Hestève, » comme si l'E eût été précédé d'une H aspirée.

Le salon où l'illustre chef de la police de sûreté venait d'être introduit était remarquable par la richesse, mais plus encore par l'insigne mauvais goût de tout l'ameublement. Trois femmes de l'âge le plus respectable y étaient assises devant un guéridon, et gravement occupées à une partie de domino. Trois verres, un bol d'argent mis à sec et une odeur vineuse dont l'odorat était désagréablement affecté en entrant dans cette pièce témoignaient que la religion du double six n'y était pas le seul culte en honneur.

— Salut, mesdames, dit le grand homme de police en s'asseyant ; charmé de vous trouver réunies, car j'ai quelque chose à dire à chacune de vous en particulier.

— On t'écoutera tout à l'heure, dit la Saint-Estève, mais laisse finir la partie ; ce ne sera pas long, je joue pour quatre.

— Blanc partout ! dit une des aïeules.

— Domino ! s'écria la Saint-Estève, et partie gagnée : vous avez bien quatre points à vous deux, tous les blancs sont sortis.

Cela dit, elle étendit sa main osseuse pour prendre la cuiller à punch et remplir les verres vides ; mais ne trouvant rien dans le bol, au lieu de se lever pour aller à une sonnette, elle carillonna de la cuiller sur le vase d'argent. A ce bruit accourut le nègre.

— Fais mettre quelque chose là dedans, lui dit-elle en lui passant le bol, et un verre pour monsieur.

(*A suivre*).

POUR LES SOINS DE LA PEAU
rien n'est meilleur que l'emploi régulier et quotidien de la
CRÈME SIMON
POUDRE et SAVON SIMON
aux mêmes parfums
MÉDAILLE D'OR, Paris 1900
J. SIMON, 59, rue du faubourg Saint-Martin, PARIS

examinant la situation du navire amarré perpendiculairement et en prolongeant par la pensée la traverse du Fango que les partisans du prolongement de cette traverse auraient pu se rendre compte, très facilement, des inconvénients que présente ce malencontreux projet. Comment entrer dans le bassin que l'on voudrait substituer au grand port ? »

Il suffit de se placer au quai nord du nouveau port, en faisant face à l'étang de Biguglia, pour reconnaître l'utilité de la traverse du Fango. Comment peut on empêcher la houle par vents Sud et Sud-Est et comment les navires peuvent-ils se tenir le long des nouveaux quais, si on ne les met à l'abri du ressac ?

La traverse du Fango nous paraît obvier à cet inconvénient et partant son utilité devient incontestable. Ceci établi, qu'il nous soit permis d'ajouter que les navires pourront s'amarrer parallèlement à l'aile du Fango, c'est-à-dire perpendiculairement aux nouveaux quais, comme cela se pratique dans les ports de Marseille pour ne citer que ceux-là.

En ce qui concerne l'entrée du bassin nous ferons respectueusement observer que les grands navires calant plus de six mètres ne pourront jamais s'y amarrer. Le vapeur *Elba* qui cependant, hâtons-nous de le dire, n'aurait nullement obstrué l'entrée (toujours par la pensée) quoique de grande dimension, talonnait par cinq mètres quinze de fond (marée basse).

La construction des quais de la jetée du large est donc nécessaire, pour les navires de fort tonnage.

Les *marins expérimentés* demandent l'établissement de la traverse du Fango, et surtout que l'on ne vienne pas nous dire que tel n'est pas leur avis, car, nous pouvons affirmer hautement qu'ils n'ont jamais été consultés.

Si le port de Bastia est étroit à qui la faute ? Pourquoi, il y a de cela trois ans, n'a-t on pas écouté les justes protestations de ces *mêmes marins expérimentés* ?

Nous devons reconnaître cependant que le prolongement de la jetée par trente mètres de fond et l'épi Saint-Erasme s'imposent ; l'on aura ainsi un port et un avant-port. Mais avant tout que l'on établisse la traverse du Fango !

Un inscrit maritime.

Bulletin Financier

Paris, le 23 février 1903.

Les bonnes dispositions du début ont été contrecarrées par des réalisations. Notre 3 0/0 se retrouve à 100,12. L'Extérieure est en nouvelle hausse à 92.40, la Serbe à 79.62. Les Sociétés de Crédit sont fermes. La Société Générale est bien tenue à 606 ; la nouvelle augmentation de capital actuellement en cours aura certainement sur le marché de ses affaires, la même excellente influence qu'a déjà eue la précédente.

En Banque, les Obligations 6 0/0 Grenade sont fermes à 354 frs. L'action privilégiée Economique Industrielle en progrès à 482.50. L'action Messageries Françaises de Madagascar conserve facilement ses cours à 85.50. L'action Gold Run cote 46.50, avec des chances de hausse en raison des résultats acquis. Les Moteurs à Gaz et Constructions Mécaniques sont à 156. Mines de Filfila en avance à 229.50.

La Compagnie des Champs d'Or Consolidés de la Côte d'Ivoire a des droits sur environ 180.000 hectares de terrains aurifères à la Côte d'Ivoire et y a envoyé un groupe de 12 prospecteurs, sous la direction de M. Trubel. Nous croyons savoir, quoique les actions soient cotées au cours de 1 Liv. 1/4 à Londres, que l'introduction aura lieu à Paris sur la parité du cours d'introduction à Londres soit aux environs du cours de 30 frs. La maison Chapy et Cie est chargée de cette introduction. Le Crédit Lyonnais a accepté d'être l'agent responsable de la Compagnie vis-à-vis du fisc français.

Nos Chemins de Fer sont calmes.

Cour d'Assises

Liste des Jurés

devant faire le service pendant la session du 1er trimestre qui s'ouvrira à Bastia, le jeudi 26 février 1902.

Jurés Titulaires

Morachini Don-Ph., docteur, St-Laurent.
Luciani Ant.-Fr., adj. en retr., Ghisoni.
Nicolini J.-M., maire, Poggio-Mezzana.
Peretti Dominique, maire, Sari d'Orcino.
Peraldi Innocent, retraité, Canari.
Chiappini Jean, officier de rés., Letia.
Poggionovo Martin, inst. en r., Sollacarò.
Brocca Ch.-J., chef. de b. en r., Ajaccio.
Dominici César, propr., Ersa.
Colonna Joseph, propr. et maire, Vico.
Leonelli Etienne, cap. en retr., Bastia.
Luciani Ours-Pierre, phar., Calacuccia.
Poggiale Ch.-Antoine, mécanicien inspecteur de la marine en retr., Ajaccio.
Henriot F.-J., chef de b. en ret., Ajaccio.
Lanfranchi Jules, propr., Ortale.
Crociochia Ch., cap. en retr., Lucciana.
Ferry Richard, rec. d'enreg., Calvi.
Giovaluchi Raph., pr., Castellare-di-Cas.
Mari Ange-Paul, négociant, Porta.
Pinelli P.-P., Agent voy. retr., Rosazia.
Costa Ant.-Sim., agent de la Compagnie Fraissinet, Ajaccio.
Paoluntonacci J.-Raph. conseiller d'arrondissement, Grosseto-Prugna.
Paravisini Etienne, maire, Cannelle.
Cangioni Paulin, propr., Muro.
Ordioni Ant.-Louis, maire, Calacuccia.
Rossi Jean-Marie, propr., Bastelica.
Gioganti Ant.-Louis, avocat, Moita.
Giuliani Vincent, prop., Muro.
Bozzo-Costa J.-B.-Louis, banq., Ajaccio.
Parinelli Ange-Marie, nég., Sartene.
Leccia Jean-Bapt., propr., Sampolo.
Pietri Pascal, anc. maire, Quenza.
Lanfranchi Paul, propr., Levie.
Pinelli Pompée, inst. en retr., Arbori.
Buresi Paul-Bapt., notaire, Ciamanacce.
Ferrovecchi Dque, Moita.

Jurés supplémentaires

Sisco Jean-B., capitaine en retraite.
Delcorso Adolphe, rentier.
Lera Christophe Ed., commerçant.
baron Mariani Pierre-Aimé, avocat.

SAVON DU CONGO Hors concours 1900 produits hygiéniques

Palmes Académiques

Ont été nommés Officiers de l'instruction publique :

MM.

Bertoletti Pierre Eugène Albert, secrétaire général de la société des beaux-arts, à Périgueux.

Decori Louis Côme Antoine Dominique, auteur dramatique à Paris.

⁂

Ont été nommés Officiers d'académie :

MM.

Brandi Dominique, professeur d'agriculture à Manosque.

Lorenzi Paul Hyacinthe, employé à la préfecture de la Seine.

Luciani Isaure, membre de la commission de la caisse des retraites et de la caisse de pensions viagères et de secours de l'Opéra.

Mannoni Isidore Sébastien, administrateur de la caisse des écoles et du bureau de bienfaisance du 18e arrondissement à Paris.

Marini Jean Etienne, maire de Calenzana.

Poncini Baptiste Eugène Frédéric, administrateur du bureau de bienfaisance du 3e arrondissement de Paris.

Carnet Mondain

Hier a été célébré le mariage de Mlle Marie-Thérèse Lazarotti, fille du regretté conservateur des hypothèques, avec M. Xavier Saliceti, lieutenant au 131e d'infanterie.

Cette union, toute de sympathie, est des mieux assorties : un jeune officier, sorti de l'école spéciale, brave et instruit, devant lequel s'ouvre un brillant avenir, s'allie à une délicieuse et distinguée demoiselle qui porte un des noms les plus justement populaires de la ville.

Mlle Marie-Thérèse Lazarotti a été conduite par son oncle, M. l'avocat Pitti-Ferrandi. Elle était idéalement ravissante dans sa très riche toilette virginale, d'une élégance rare, et elle n'a cessé de recueillir sur son passage des marques de sympathie et d'admiration.

C'est M. l'avocat Nardini, l'un des membres de la délégation municipale, qui a procédé à la cérémonie civile. Après avoir rempli les formalités légales, il s'est exprimé en ces termes :

Madame,

Le long murmure de sympathique admiration que vient de soulever votre passage vous fait assez connaître combien la population bastiaise est sensible à vos charmes et combien elle se réjouit du bonheur qui se lit dans vos yeux.

Vous appartenez, en effet, Madame, à une famille qui a su gagner et conserver toutes les sympathies, et je m'en voudrais sincèrement si je ne vous le rappelais pas aujourd'hui, dans cette maison commune à laquelle nous attachent des souvenirs doublement vivaces quoiqu'ils vous attendrissent en même temps qu'ils vous honorent.

Il m'est particulièrement agréable, Madame, d'avoir la bonne fortune de vous féliciter de l'union que vous venez de contracter et de pouvoir vous dire combien je souhaite qu'elle soit à jamais heureuse. Elle ne saurait, d'ailleurs, manquer de l'être, puisque je me suis laissé répéter que l'officier de grand avenir que vous avez choisi pour compagnon joint aux plus belles qualités physiques, chevaleresques, intellectuelles, des qualités de cœur qui peuvent faire d'un brave et loyal soldat, le plus affectueux des époux et le meilleur des pères.

On s'est ensuite rendu à l'église Saint-Jean, dans l'ordre suivant :

Mlle M.-T. Lazarotti et M. Pitti-Ferrandi.
Mme Saliceti Catta et M. Xavier Saliceti.
Mme Felici-Lazarotti et M. Henri Saliceti.
Mme Constance Saliceti et M. A. Lazarotti.
Mme Benaccorsi et M. Scipioni.
Mme Pitti-Ferrandi et M. Jean Saliceti.
Mme de Sède de Liéoux et M. Donati.
Mme Donati et M. le Dr Pitti-Ferrandi.
Mme Zuccarelli et M. de Sède de Liéoux.
Mme Ortoli Bonaccorsi et M. le docteur Zuccarelli.
Mlle Angèle Pitti et M. le Dr Thiers.
MM. Ernest Lota, Valère Ortoli, Sonza, etc.

Le cortège s'est avancé au milieu d'une assistance des plus nombreuses et des plus choisies, pendant que M. Reginensi exécutait sur les grandes orgues la marche nuptiale de Mendelssohn. C'est M. le curé Casanova qui a présidé la cérémonie. Dans une courte allocution, après avoir parlé des familles des époux qui ont toujours marqué dans la société bastiaise, il a appelé sur cette union, qui s'annonce sous de si gais auspices, les bénédictions du Très-Haut.

Mlle Lazarotti avait pour témoins ses cousins, MM. André Lazarotti et le docteur Pitti Ferrandi ; M. Saliceti, son oncle, M. Publius Scipioni, rentier, et son frère, M. Henri Saliceti, garde général des eaux et forêts.

M. l'abbé Zattera a célébré la sainte messe ; M. Barboni a magistralement chanté le *Panis Angelicus* de César Franck, avec accompagnement d'orgues ; puis parents et amis ont défilé à la sacristie et présenté leurs vœux et leurs félicitations aux époux et à leurs familles.

La cérémonie religieuse a été suivie d'un déjeuner intime ; en raison de deuils récents, il n'y a pas eu de réception.

Nous prions les jeunes époux d'agréer les vœux bien sincères que nous formons pour leur bonheur.

LE CARNAVAL À BASTIA

Première Journée

Favorisées par un temps splendide les fêtes de Carnaval ont été réussies au-delà même de ce que l'on pouvait espérer.

Arrivée de Carnaval II

A huit heures, au milieu d'une foule compacte, Sa Majesté Carnaval II, dignement assise sur son char, a fait son entrée en ville ; les rues étaient éclairées à giorno, les feux de Bengale répandaient leurs couleurs variées sur son passage, pendant que la musique du 163e faisait retentir les airs des marches les plus entraînantes.

Le cortège se composait des tambours, clairons et musique du 163e, qui précédaient le char où se prélassait nonchalamment Sa Majesté ; la haie était formée par des artilleurs et des gendarmes à cheval ; des pelotons d'infanterie précédaient et suivaient le char royal, entouré de nombreux porteurs de torches.

Voici l'itinéraire suivi : Nouveau-Port, avenue Carnot, rue de l'Opéra, boulevard Saint-Angelo, place d'Armes, et retour par les boulevards Saint-Angelo, du Palais et Paoli et la place Saint-Nicolas.

Après la rentrée de Carnaval la bataille de confetti a commencé sur les boulevards, pendant que la *Lyre Bastiaise* égrenait ses meilleurs morceaux. Cette bataille a duré jusqu'à très tard ; la Compagnie du Gaz avait bien fait les choses, elle a splendidement illuminé ses bureaux du boulevard du Palais. Citons aussi l'Hôtel de France et le Café des Gourmets pour leurs illuminations.

A dix heures, bal dans les salons du Cercle Bastiais que les intelligents propriétaires avaient ornés de verdure et de fleurs d'une manière très artistique.

Deuxième Journée

Bien avant deux heures, la bataille de confetti commence sur la place Saint-Nicolas. La musique régimentaire y a donné un concert des plus choisis, pendant que le sol se recouvrait de petits ronds multicolores au point d'y faire un moëlleux tapis. L'animation est très grande ; la bataille s'engage, vive, incessante, et les bancs des marchands de confetti sont pris d'assaut.

On quitte la place Saint-Nicolas le plus tard possible, le temps d'aller se restaurer, pour revenir ensuite sur les boulevards continuer la lutte inoffensive.

La « Lyre Bastiaise » toujours prête à donner son concours aux fêtes locales, joue pendant près de deux heures devant la Brasserie des Platanes.

Ce n'est qu'après son départ que les groupes se relâchent de leur ardeur guerrière pour se donner rendez-vous à mardi.

En somme, tout a bien marché jusqu'ici, le Comité peut en être fier. Après la journée de mardi, la cavalcade de dimanche prochain, qui promet d'être très attrayante, donnera une idée des peines et du travail que les jeunes membres du Comité se sont donnés. Ils sont, d'ailleurs, déjà récompensés par l'empressement de la population bastiaise.

Il nous faut prier l'administration des ponts et chaussées et celle de la voirie municipale de faire débarrasser la voie, un peu plus promptement, si c'est possible, de la couche de confetti qui la recouvre après chaque bataille, car il y a des enfants qui les ramassent pour les lancer tout poussiéreux, à la figure des passants.

⁂

Programme des Fêtes

Sous la présidence d'honneur de MM. Collin, Premier Président ; du Général Gouverneur ; du Sous-Préfet de Bastia et du Président de la Délégation municipale.

3me Journée

Mardi 24 février.

Programme des Fêtes populaires du 24 février, à 2 heures, (Place d'Armes)

1° Course aux ânes (course de lenteur) ; prix unique : 10 francs.
2° Course aux cruches ; prix unique : 5 francs.
3° Course de vitesse ; prix : 3, 2 et 1 fr.
4° Course au sac ; prix unique : 5 fr.
5° Course à la stentara ; 2 prix : 3 et 2 fr.
6° Mat de cocagne ; prix divers.

N. B. — Le comité ne fournit ni cruches, ni sacs, et n'est nullement responsable des accidents qui pourraient se produire.

A 8 heures et demie, Concert sur la place des Platanes, suivi d'une retraite aux flambeaux. Bataille de confetti, grand défilé de masques.

Dimanche 1er mars.

A midi et demie, Grande Cavalcade Départ du Nouveau Port). Distribution des récompenses sur la place St-Nicolas. Bataille de fleurs et de confetti.

A 5 heures et demie, Concert sur la place Saint-Nicolas. Incinération de Carnaval. Bataille de confetti.

⁂

Les personnes qui désirent prendre part à la Cavalcade du 1er mars, sont priées de se faire inscrire au siège du Comité, boulevard Paoli, 35, de 5 à 7 heures du soir.

De superbes bannières, spécialement commandées par le Comité, à l'orphelinat du Bon Pasteur, seront offertes en prix aux chars, voitures, cavaliers, piétons, qui seront primés par la commission des récompenses.

La force d'une femme

Mme Clémentine Billon

Quelqu'un a dit : « La force d'une femme réside en sa faiblesse. » Toutes les femmes sont faibles. Elles ont cependant une mission très pénible. Elles donnent la vie, la plupart du temps au détriment de leurs propres forces. C'est ce qui est arrivé à Mme Clémentine Billon, 143, boulevard de Brou à Bourg-en-Bresse. Heureusement pour elle qu'en prenant les pilules Pink elle a employé le vrai remède qui rend la santé. « A la suite de mes couches, lorsque j'ai eu mon petit garçon, dit-elle, je fus affaiblie d'une façon extraordinaire. De fréquentes hémorragies y contribuèrent d'ailleurs beaucoup. Faible comme je l'étais, j'aurais eu besoin d'une nourriture abondante et fortifiante, mais malheureusement je n'avais aucun appétit. Le peu que je mangeais m'occasionnait après chaque repas, des maux d'estomac très douloureux. Tous les huit à dix jours j'avais la migraine et ces jours-là je ne pouvais bouger. J'avais toujours un point douloureux au côté gauche et ce point devenait plus aigu lorsque je faisais un petit effort. J'étais pâle et j'avais la respiration courte. Me fallait-il monter l'escalier, j'étais hors d'haleine. Je ne pouvais me risquer à monter sur une chaise, car des éblouissements, des vertiges fréquents me prenaient et je serais certainement tombée à terre. Je cauchemardais la nuit et il m'est arrivé souvent d'être aussi fatiguée le matin après une nuit de repos que le soir après une journée de travail. Ce qui me fut ordonné n'améliora point mon état. Je décidai alors de prendre les pilules Pink qui étaient recommandées dans le journal. Les pilules Pink m'ont fait un bien inappréciable. Elles ont fait disparaître tous mes malaises, m'ont rendue forte et pleine de santé. Je fais l'étonnement de tous ceux qui m'ont vue si malade. »

A tous les âges, chez la femme, les pilules Pink sont d'un grand secours. Pour les fillettes elles aident la formation, leur donnent des forces au moment où la puberté leur en prend. Aux femmes les pilules Pink sont indispensables. Elles les fortifient, elles régularisent les fonctions. Enfin, parvenue à l'âge critique, la femme qui prendra les pilules Pink traversera sans peine cette période excessivement dangereuse.

Les pilules Pink guérissent toutes les maladies provenant de l'appauvrissement du sang, ou de la faiblesse des nerfs, c'est-à-dire l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, les maux d'estomac, les vertiges, la faiblesse générale, le rachitisme, les étourdissements, les éblouissements, la sciatique, le rhumatisme, les irrégularités des femmes, et la Danse de St-Guy.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt Gablin et Cie, pharmacien, 23, rue Ballu, Paris, au prix de trois francs cinquante la boîte et dix-sept francs cinquante les six boîtes, franco.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 23 février

Thermomètre — 7 heures du matin, + 9 5. à midi, + 14 4. à 7 heures du soir + 12 8. Maxima, + 15. Minima, + 9.

Baromètre. — 7 heures du matin, 772 mm. midi, 771 mm. 6 heures du soir. 768 mm.

Vent. — Dans la matinée, N. E. faible. Dans l'après-midi, E. N. E. id.

Etat du ciel, demi couvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Au Palais

M. Raphaël Lertora, licencié en droit, a été admis à la prestation de serment devant la chambre civile de la cour d'appel.

M. Lertora se fait inscrire au barreau de Sartene.

⁂

Fête Russe de Bienfaisance

Mercredi, une brillante affluence s'est rendue au Cercle de la Méditerranée à Nice, dont les portes de la salle des fêtes s'ouvraient, une fois de plus, à l'appel de la Charité.

Sous le haut patronage de la princesse Georges Romanowska, duchesse de Leuchtenberg, un comité russe de bienfaisance s'était constitué pour l'organisation de cette fête qui a eu un cachet d'extrême élégance.

La salle des fêtes avait reçu une riche décoration. Les couleurs russes ornaient toutes les loges de la scène.

Le programme de la matinée portait, avec la kermesse, une comédie, un concert, une tombola.

Mlle Yvonne Mario, du Théâtre des Bouffes-Parisiens, et M. Etange, des Ambassadeurs de Paris, ont détaillé avec grâce une charmante et fine comédie : *Flirt*, du poète J. de Peretti della Rocca.

⁂

Percepteurs-surnuméraires

Sur la liste des candidats déclarés admis à la suite du concours du 20 décembre 1902, pour l'emploi de percepteur surnuméraire, nous relevons le nom de M. Lanzalavi, qui a été classé le 13e sur 25.

⁂

Tailleur

M. Rocca, représentant de la maison TERRASSON, *Rue de Noailles*, 4, *Marseille*, de passage à Bastia, est descendu à l'Hôtel de France.

⁂

Casino de Bastia

A l'occasion du Mardi Gras : à inq heures et demie défilé et enterement de Carnaval par la troupe de établissement, sur la place Saint-icolas ; le soir grand bal.

Dimanche, de minuit à cinq heures u matin, grand veglione avec prix entrée. Les bénéfices en seront ersés à la caisse des droits des auvres de la ville.

⁂

Au Port

Le vapeur *Bocognano*, capitaine oleillier, est arrivé de Livourne vec 24 passagers et 28 tonnes.

— Le vapeur allemand *Amalfi*, apitaine Staack, est arrivé de Mareille, chargé de marchandises dierses.

— Le vapeur italien *Cipro*, capiine Tanca, est arrivé de Portoorres avec 8 passagers.

— Le vapeur *Balkan*, capitaine arardi, est arrivé de Marseille avec 5 passagers et 293 tonnes.

⁂

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaeutiques des premières maisons e Paris, livrés seulement après amen et garantis absolument urs. Spécialités françaises et étranères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de moue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulions, grâce à leur goût agréable, ont acceptées par les estomacs les lus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re lasse, place Saint-Nicolas, Bastia.

⁂

Pharmacie Teilliet

Specialité d'huiles de foies de orue garanties pures. Lorsque et héroïque médicament est d'une ureté absolue et extrait récemment de foies frais, il est accepté ar les estomacs les plus délicats t constitue un dépuratif et un reconstituant incomparables.

Pharmacie Teillet, boulevard du alais, 10.

Etat Civil

Mariages

Saliceti Noël-Xavier, lieutenant au 131e de ligne, et Lazarotti Marie-Thérèse-Françoise, tous deux de Bastia.

Lanzini Joseph, sapeur au 8e régiment colonial, et Paruggia Marie, tailleuse, tous deux de Bastia.

Naissances

Stefani Lucie.

Décès.

Poggi Jean-Baptiste, garçon de café, célibataire, 7 ans, de Corte.

Canessa François, employé, célibataire, 20 ans, de Bastia.

Avisaux commerçants

DE ASTIA ET DE L'INTÉRIEUR

Vapeurs

de la Sté d'exploitation des carrières de porphyres et granits de la Coe.

Siège social : 18, rue de la République, arseille.

ervice régulier
entre arseille et la Corse

Le vaur *Pervenche* chargera à Marseill pour Bastia lundi, 23 du courant arrivée à Bastia le 24 du même is.

Dépa de Bastia pour Marseille, jeudi, 26 courant.

Pour frets et renseignements s'adress :

À Maille, au siège de la Société, 18, rue la République.

A Ba, à M. Sauveur Sisco, agent de Société, dans ses bureaux, rue du uveau Port, près des bureaux de la Cie Rubatino.

Marille-Cette-Bastia et retour

Le var *Albert* chargera à Marseille Cette vers le 25 février pour Bia.

Pour s'adresser :

Agence aritime, 25, Quai de la Fratté, Marseille.

M. Albémonge, armateur, Cette.

M. Art C. Southwell, Bastia.

Société anonyme des Automobiles du Cap-Corse

Messieurs les Actionnaires de la Société anonyme des automobiles du Cap-Corse sont convoqués à Ersa, en assemblée générale, le dimanche, 1er mars 1903, à 2 heures de l'après-midi.

Ordre du jour :

1° Fixer la date de l'ouverture du service.

2° Fixer le prix de transport des voyageurs de Bastia à Morsiglia.

Le Président,
Comte MATTEI.

Bourse de Paris

	21 février.	23 fév.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.35	99.82
— 3 p. 0/0 amortis	99.50	99.75

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

Nouvelles Universitaires

M. Hervé, ancien professeur du lycée de Sens, qui avait été mis en retrait d'emploi, s'était pourvu devant le Conseil d'Etat contre la décision ministérielle.

M. Hervé vient de retirer son pourvoi.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF

M. Ferré, préfet de la Charente, est mis en disponibilité sur sa demande.

M. Bascou, préfet des Basses-Alpes, est nommé préfet de la Charente.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Basses-Alpes

Ce département avait à élire 2 sénateurs, en remplacement de MM. Andrieux et Fruchier, dont l'élection a été annulée.

Sept candidats étaient en présence.

Les voix se sont réparties de la manière suivante :

Inscrits, 421.

1er tour :

Andrieux, 187.
Fruchier, 172.
Gassier, républicain, 160.
Defarges, député, radical, 134.
Tirribillot, 78.
Hubbard, 70.
Mac-Adaras, 23.

2e tour :

Elus, MM. Gassier, 229 voix.
Defarges, 218.

M. Andrieux a réuni 190 voix et M. Fruchier 184.

⁂

Le 4 janvier 1903, les voix s'étaient ainsi réparties :

Votants, 415 : MM. Andrieux, ancien député nationaliste, 211 ; Fruchier, sén. sortant rép., 211 ; élus. Venaient ensuite, MM. Tirribillot, radical, 196, et Hubbard, député, radical, 191.

Il s'agissait de remplacer MM. Fruchier et Allemand, radical, qui au 1er tour avait obtenu 53 voix.

Meuse

Ce département avait à élire un sénateur en remplacement de M. Dovignier, républicain, décédé.

Inscrits, 848. — Votants, 808.

M. Poincarré, député, seul candidat, a été élu par 774 voix.

⁂

M. Dovignier avait été réélu en 1897, sans concurrent, par 696 voix sur 839 votants.

LES GRÈVES

Les mineurs de Riom

La plupart des mineurs de la Compagnie de Saint-Gervais, occupés aux puits Michelin et Lapeize, sont en grève.

Ces mineurs ont été calmes jusqu'à présent.

Très probablement la grève deviendra générale.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Côtes du Nord

1re circonscription de Dinan, en remplacement de M. Jacquemin, décédé.

Inscrits, 15.791.

Les voix se sont ainsi réparties :
M. de La Labintynaye, 5.150.
M. Baudet, 3.723.
M. Rosse, 3.616.

Il y a ballottage.

⁂

M. Jacquemin, républicain libéral, avait été réélu en 1902 par 8.077 voix, contre 3.413 à M. le docteur Baudet, conseiller général, républicain.

Creuse

Arrondissement d'Aubusson, en remplacement de M. Mazière, élu sénateur.

Inscrits, 28.378.

M. Simonnet a été élu par 14.049 voix, contre 4.364 à M. Sarciron.

⁂

M. Mazière, radical socialiste, a été élu pour la première fois en 1902, en remplacement de M. Cornudet, républicain, qui ne se représentait pas, par 11.515 voix, contre 4.885 à M. Chataignon, socialiste, et 1.821 à M. Laturge, républicain.

Drôme

1ère circonscription de Valence, 2e tour, en remplacement de M. Maurice Faure, élu sénateur.

Inscrits, 24.718.

M. Malizard a été élu par 9.676 voix, contre 7.717 à M. Paul Faure.

⁂

Au premier tour de scrutin les voix s'étaient ainsi réparties :

Paul Faure, ancien député, radical, 7.602.
Malizard, ancien maire de Valence, radical, 4.454.
Ollagnier, avocat, radical, 2.609.
Lucien Rolland, socialiste, 1.040.
Portefin, industriel, nationaliste, 790.
Teyssier, socialiste, 83.

DÉMISSION DU MAIRE DE VALENCE

A la suite de l'élection de M. Malizard, le maire de Valence, qui avait fait la campagne en faveur de M. Paul Faure, a donné sa démission.

Nouvelles Maritimes

Accident sur le « Bouvines »

On télégraphie de Cherbourg qu'un tube de chaudière a fait explosion sur le *Bouvines*.

Il n'y a eu que des dégâts matériels ; personne n'a été blessé.

M. BÉRARD

à Toulon

M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes est arrivé dimanche matin, à 8 heures, à Toulon.

Il a été reçu à la gare par le sous-préfet.

A 9 heures, M. Bérard a quitté la sous-préfecture, où il est descendu, et a visité l'hôtel des Postes.

Tout le personnel assistait à la réception du ministre.

A 10 heures, M. Bérard s'est embarqué pour la Seyne, accompagné des invités, à bord de l'*Utile*.

De retour de Tamaris, M. Bérard a assisté à la bataille de fleurs.

Après un dîner intime à la sous-préfecture, M. le Sous-secrétaire d'Etat a assisté au Grand Théâtre, à la représentation de *Mignon*, qui a été interprété par Mlle d'Ageoville et M. Marcel Boudouresque.

M. Bérard a distribué quelques récompenses à divers membres du personnel des postes et télégraphes.

A la Seyne

M. Bérard est arrivé par l'*Utile*, à 10 heures 20.

Reçu au débarcadère par les membres du Conseil municipal, il a été aussitôt accompagné dans la grande salle de la mairie, où M. le Maire lui a souhaité la bienvenue au nom de la population.

Les délégations des syndicats, groupes, sociétés et cercles ont ensuite défilé devant M. le Sous-Secrétaire d'Etat.

Aussitôt après, M. Bérard a visité l'usine des câbles sous-marins ; puis, à 11 heures et demie, il est monté en voiture au quai Regonde pour se rendre à Tamaris.

Son départ de la Seyne a été l'objet d'une imposante manifestation.

A Tamaris

M. le Sous-Secrétaire d'Etat a assisté, à Tamaris, au banquet qui lui a été offert par le personnel des Postes et Télégraphes du département du Var.

Il a prononcé un discours dans lequel il a donné quelques explications sur cette question fort intéressante de la ligne téléphonique Marseille-Nice.

L'AFFAIRE VOISIN

La chambre criminelle de la Cour de cassation a cassé le jugement rendu par le conseil de guerre du Mans qui s'était déclaré incompétent sur la question de dommages-intérêts dans l'affaire du soldat Voisin.

Le nouveau conseil de guerre devra statuer sur la question de dommages-intérêts.

LA REINE D'ESPAGNE

à Paris

S. M. Marie-Christine est arrivée à Paris avec l'infante Marie Thérèse.

Leurs Majestés ont été reçues à la gare de l'Est par l'Ambassadeur, le personnel de l'ambassade et la plupart des notabilités espagnoles.

Leurs Majestés se sont rendues chez la reine Isabelle.

Un grand banquet

A l'occasion du jour anniversaire de la naissance de Washington, un grand banquet a eu lieu hier soir, chez Corazza, au Palais-Royal, sous la présidence de M. Frédéric Passy, membre de l'Institut, lauréat du prix Nobel.

A ce banquet assistaient également Mme Séverine, MM. d'Estournelles de Constant, Ferdinand Buisson, Lucien Le Foyer, Charles Richet, Beauquier, députés etc.

Les Morts du Jour

M. Jean-Baptiste Clément

Ce matin est décédé à Paris M. Jean-Baptiste Clément, ancien membre de la Commune.

AU VATICAN

Le Jubilé de Léon XIII

Le Saint-Père a reçu de nombreux évêques venus à Rome à l'occasion de son jubilé.

Un pélerinage anglais

Un pélerinage anglais, conduit par le duc de Norfolk, est arrivé aujourd'hui, à Rome.

Les pélerins sont tous des personnages de marque.

Le duc de Norfolk avait, lors du pélerinage de l'année dernière, prononcé, en présence de Léon XIII, une adresse dont l'intransigeance avait donné naissance à d'innombrables polémiques dans les journaux.

On dit que, cette année encore, le duc de Norfolk, mis en goût par le succès de l'année dernière, va renouveler ses déclarations tumultueuses touchant les rapports de l'Eglise anglaise, du gouvernement et du Vatican.

Au Montenegro

On télégraphie de Lettigne que le gouvernement du Montenegro a ordonné la mobilisation générale de ses troupes.

Il paraît qu'il se propose d'envahir le territoire de Gusence.

Bains de Puzzichello

1re saison du 20 avril au 10 mai.
2me — du 11 mai au 31 mai.
3me — du 1er juin au 20 juin.

Prière de retenir les chambres d'avance en s'adressant à Mme Stefani née Filippini, à Venaco.

L'établissement ne fournit pas de linge.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Michel Canessa ; M. et Mme Vincensini ; M. et Mme Aimo, de Marseille et leurs enfants ; M. et Mme Jean-Baptiste Canessa, de Marseille ; M. et Mme Cougournou et leur enfant ; M. Paul Canessa ; M. Jean-Baptiste Canessa, de Marseille et leurs enfants ; M. Joseph Cosimo et sa famille ; M. Augustin Cosimo, Pilote à Saint-Florent, et sa famille ; M. et Mme Pierre Mattei et leurs enfants ; M. et Mme Jean Romantini et leurs enfants ; M. et Mme François Romantini et leurs enfants ; M. et Mme Pascal Fusella et leurs enfants ; Mme veuve Corsaia et ses enfants ;

Les familles Zolesi, Bozzani, Sivari, Quilici, Casimir Canessa, Jérôme Agostini Abadie Lota,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur François Canessa

Commis-Expéditionnaire

leur fils, neveu, cousin et oncle, décédé à Bastia le 23 février 1903, à l'âge de 20 ans, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui mardi à 1 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, Route du Cap, 3.

Il n'y a pas de lettres de faire part.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme François Anelli ; Mme veuve Erminie Spaccesi née Anelli, et ses filles ; M. et Mme Louis Anelli et leur enfant ; Mme Jean Medori née Anelli, et M. Jean Medori ; Mme Michel Allegrini née Anelli, et M. Michel Allegrini, typographe à l'imprimerie Ollagnier ; Mlle Joséphine Anelli ; M. Dominique Anelli ;

Les familles Spaccesi, Medori et Allegrini,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Antoine Anelli

Maître-Maçon

leur fils, frère, oncle et beau-frère, décédé à Bastia, dans la 26e année de son âge, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 24 du courant à 4 heures du soir.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Posta-Vecchia, 2.

AUX AMATEURS DU BON VIN

M. Oreste BIAGINI

Bastia, 5, Avenu Carnot, 5, Bastia,

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0,40 et 0,50 le litre,
AU DEMI-GROS 0,35 et 0,40 le litre,
VIN CORSE et d'ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille,
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 le fiasco.

Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de MAISON-BLANCHE, le prix de vente à la consommation est de

0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.

Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en dame-jeannes, en barils, en bordelaises et en demi-muids au choix du client.

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense

Diplôme d'honneur avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, boulevard Paoli, 14.

CARTES POSTALES

Illustrées. S'adresser au Comptoir général, 20, rue de la Michodière, à Paris, pour avoir des cartes inédites de luxe. Gros et détail. Prix exceptionnels et Primes.

Maison de Confiance

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles *absolument garantis, or 18* karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc. *Spécialité de poignards et stylets corses, vendetta*, broches or et argent 1er titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Achat de vieil or et de vieil argent.

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS

BOCK-ORBEC

Se méfier des Contrefaçons

A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le **Cigare Mattei**, le demander dans tous les débits.
On ne fume pas ce bon cigare,
On le hume, tellement il est rare.

ESSAYEZ ESSAYEZ

CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARDON DUVERGER CAMBRAI

Dépositaire pour l'Exportation, M. CAMUGLI FERNAND, 48, rue de la République, Marseille.

LE SEUL
journal illustré des Dames qui publie environ cent gravures inédites de Modes, Travaux de Mains, etc., par numéro est
LA SAISON
30, Rue de Lille, Paris
Un numéro spécimen envoyé gratuitement vous convaincra qu'il est en même temps le plus riche en littérature saine et le meilleur marché entre tous.
(8 francs l'an)

Prime Artistique

Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie à M. d'Albret, peintre-photographe, villa Cecconi, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photo-fusin, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.

Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.

Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.

Des specimens de ces superbes Portrait sont exposés dans nos vitrines.

La petite photographie est rendue nitacte.

A louer présentement

1. Un appartement meublé et non meublé au 2me étage, maison Fantauzzi, 15, place Saint-Nicolas.

2. Magasins de l'ancienne imprimerie Fabiani donnant sur le Boulevard du Palais et la rue de l'Opéra.

3. Villa avec jardin et propriété situées à Toga.

S'adresser pour le tout à la maison L. N. Mattei et Cie, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé et la conservent par l'usage des
PILULES DÉPURATIVES
du docteur **GOLVIN**
Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vieux Rhumes, Fraîcheurs, Engorgements, Lait répandu, Glandes, Maux de Reins, Perte d'appétit, Echauffement, Faiblesse, Anémie, Mauvais Estomac, Intestins paresseux.
[illegible]
E. Prud'homme, Pharm.
27, rue Saint-Denis, 28
PARIS

ALAMBICS DEROT
pour Bouilleurs de Cru
DEROY Fils Ainé
PARIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ
Chroniques, Romans, Modes, Gravures d'Art, Musique, Concours, etc.
MODES ILLUSTRÉES
La Famille
500 000 LECTEURS
PATRONS GRATUITS
[illegible]
7, rue Cadet PARIS

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 20 février
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Eukaro* chargera vers le 17 février.

Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires
Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'Acétylène
Un mécanicien est attaché à la maison

Librairie et Imprimerie Ollagnier

Paris qui Chante

Revue hebdomadaire illustrée
des Concerts, Théâtres, Cabarets artistiques, Music-Halls

25 Centimes le Numéro

16 Pages grand format
PAPIER GLACÉ DE GRAND LUXE

Soixante Photographies inédites
des Artistes les plus connus

Dans son 1er NUMÉRO
Paris qui Chante
donne le Programme d'un Concours Musical
2.800 francs de Prix en espèces
sont attribués au Concours

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

ASTHME CATARRHE, OPPRESSION CRISES DE SUFFOCATION
Immédiatement soulagés et guéris à la longue par
le PAPIER BARÉ et les **CIGARES BARÉ**
1f 50 la Boîte de Cigarettes de Papier. F. COMAR & Fils, 28, rue St-Claude, Paris

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve "J. Lafarge du Teil." — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Fils
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard Paoli, 1.

L'Absinthe CUSENIER Oxigénée
C'est ma santé
APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
21 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER
Direction: 226, Boulevard Voltaire, Paris

Malades! 800 000
[illegible]
P. E. Hile, 17, rue d'Hauteville, Paris

Demandez partout l'excellente
Eau-de-vie du Mirador.
Dépositaire : SIMON DAMIANI, angle des rues Miot et Napoléon, 31, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

Le COURRIER de la PRESSE
[illegible]

AVEC 4 SOUS (20 CENT. PAR JOUR) **FAIRE FORTUNE**
Gros lots **500.000** fr.
[illegible]
Pour 20 centimes (QUATRE SOUS p. j.) on participe aux SIX tirages annuels, lots de 500.000 fr., 250.000 fr., 100.000 fr., 50.000 fr. Le souscripteur a droit à l'intégralité des lots [illegible] 500.000 francs. [illegible] explicative au Directeur de la Caisse générale, [illegible], Paris.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI [illegible]

L'un des rédacteurs gérant, MATTHIEU OLLAGNIER. [illegible]

28e ANNÉE MERCREDI 25 FÉVRIER 1903 N° 48

00095

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

Elections au Conseil Général

du 1er Mars 1903

Aux Electeurs

des 1er et 2e Cantons de Bastia et de la Commune de Furiani

Chers Concitoyens,

Vous connaissez les raisons qui nous ont déterminés à donner notre démission de membres du Conseil général.

Les amoindrissements successifs dont souffre Bastia et qui menacent son avenir, une nouvelle et bien grande injustice projetée, méritaient une énergique protestation.

Approuvés par l'opinion publique, vos représentants au Conseil général, au Conseil d'arrondissement, au Conseil municipal ont, dans un élan patriotique, déposé le mandat qu'ils tenaient de vos suffrages, afin de provoquer une manifestation qui affirmera souverainement vos volontés et vos légitimes revendications.

Nous pensons avoir servi ainsi la cause de Bastia et de l'arrondissement.

Bien plus, et à cette occasion, il s'est spontanément formé un lien de solidarité patriotique, qui, planant au-dessus de nos querelles politiques ou de parti, aura, nous l'espérons, une heureuse influence sur les consultations futures.

Nous nous sommes unis sans autre préoccupation que l'intérêt de la Ville de Bastia, convaincus que si l'union fait la force, elle sait aussi, au besoin, imposer le respect.

Sachons donc fortifier encore cette union si nous voulons qu'à l'avenir on ne touche à aucune de nos prérogatives.

Le salut de Bastia est à ce prix.

Croyez, chers concitoyens, à nos sentiments toujours dévoués.

S. DE CARAFFA, A. GAUDIN,
Conseillers Généraux démissionnaires.
Bastia, 21 février 1903.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Les Cendres.
SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 6 h. 46 m. — Coucher, 5 h. 15 m.
Lune : Nouv. le 26 — Premier quart., le 6.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Honoré

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

24 Février

LES ÉLECTIONS

du 1er mars 1903

Pour la première fois, depuis un grand nombre d'années, les élections pour le Conseil Général se poursuivent à Bastia dans le calme le plus complet.

Nous n'assisterons pas, à cette occasion, aux préparatifs de lutte, aux assauts autour du scrutin, aux manifestations tumultueuses qui marquaient d'ordinaire ces consultations du suffrage universel, et qui en diminuaient considérablement la signification et la portée.

De toutes parts le vent est à la conciliation des esprits sur le terrain de la défense des intérêts bastiais.

Nous sommes, pour ce qui nous concerne, on ne peut plus satisfait de ce résultat, car au bout de tous nos efforts nous ne recherchons que le bien de notre ville, et tout nous dit que l'entente entre nos concitoyens ne peut que concourir à sa prospérité.

Les divisions politiques qui ne profitent qu'à quelques ambitieux, nuisent pour la plupart du temps à l'intérêt général ; et comme nous plaçons celui-ci en première ligne, il ne saurait nous déplaire de le voir primer toutes autres considérations politiques ou personnelles.

Au demeurant, les candidats qui briguent aujourd'hui le renouvellement de leur mandat et qui sollicitent les suffrages des électeurs bastiais, justifient par leur passé, tout de dévouement à la chose publique, la faveur qu'ils recherchent.

MM. Gaudin et S. de Caraffa ont occupé au sein de l'assemblée départementale une place des plus distinguées.

Tous deux rompus aux affaires, connaissant à fond les besoins de leurs cantons, peuvent avec autant d'indépendance que de talent, défendre au sein du Conseil général les intérêts confiés à leur garde.

La faveur populaire leur est donc réservée.

Nul n'ignore avec quel désintéressement ils se sont dépouillés de leur mandat pour servir la cause de Bastia ; c'est donc à cette heure un bill d'approbation qu'ils sollicitent, et il ne saurait leur être marchandé.

La politique restant complètement étrangère à la question telle qu'elle est aujourd'hui posée, tout électeur indépendant peut sans mentir à sa conscience, sans forfaire à sa foi politique, sans trahir ses amitiés, déposer son bulletin dans l'urne en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats.

Il ne pourra être ni critiqué ni suspecté, car au besoin il aura le droit de répondre : J'ai fait mon devoir de Bastiais.

Pour les Opprimés

Des orateurs qui représentent les opinions les plus diverses, et cependant, trouvent le moyen de se faire applaudir par le même auditoire, sur le même sujet, ce n'est point à coup sûr un spectacle banal. MM. d'Estournelles, Jaurès, Lerolle, de Pressensé, Denys Cochin ont réalisé ce miracle, et cela, pour cette simple raison, qu'en dépit de leurs querelles journalières, les honnêtes gens de tous les partis peuvent du moins fraterniser dans un commun amour de l'humanité.

Or, s'il est une question qui intéresse au plus haut point l'avenir de la civilisation, c'est bien celle qui a été traitée dimanche, à Paris, par les hommes éloquents que nous venons d'énumérer. Les crimes du sultan rouge en Macédoine ont été dénoncés par eux, avec une indignation qui a soulevé les applaudissements d'une salle, où se trouvaient confondues toutes les nuances politiques.

De fait, c'est une honte pour l'Europe moderne, qu'on puisse y trouver un pays où le massacre est régulièrement organisé, où l'assassinat est une chose officielle, où des populations entières sont en butte aux pires attentats et aux plus cruelles violences. La décoration de Mme Carlier a donné un regain d'actualité aux épouvantables tueries d'Asie-Mineure. Mais on apprenait en même temps que les Macédoniens partageaient le triste sort des Arméniens. Et comme si la férocité de ses agents ordinaires ne suffisait pas au sultan, la nouvelle arrivait d'une mobilisation de l'armée turque.

Des Français ont fait entendre une clameur de protestation, et c'est tout naturel. Il est dans l'ordre des choses que notre pays, en de telles circonstances, soit le premier à donner l'alarme aux autres nations. Le grand nom de Victor Hugo a été prononcé au cours de la séance, pour montrer précisément que quand il s'agit de défendre des opprimés, on découvre dans notre histoire d'héroïques précédents et de nobles exemples.

Mais, en l'espèce, il ne s'agit pas seulement d'un appel chevaleresque au nom de la civilisation outragée. En se plaçant à un point de vue plus positif, les orateurs du congrès de dimanche ont fait une œuvre utile. Les plus redoutables complications peuvent, en effet, se greffer sur les incidents de Macédoine. Et ici, plus que jamais, il est urgent de prévenir une conflagration.

On connaît la situation de ce malheureux pays, où, sous la tyrannie de l'administration ottomane, gémissent des populations profondément divisées. Dans le cas d'une insurrection, ce serait, au lendemain de la délivrance, la guerre civile entre des éléments forcément rivaux. Et c'est alors qu'une intervention des nations voisines pourrait compromettre la paix européenne. Les Bulgares pensent que la Macédoine doit un jour leur revenir. Mais les Serbes seraient certainement opposés à cette solution du conflit. Quant aux Albanais, ils n'hésiteraient pas à se lancer dans la mêlée pour leur compte personnel. L'Allemagne, qui est occupée en ce moment d'un autre côté, voudrait dire son mot dans la question. Et il est certain qu'en tout ceci, la Russie ne se résignerait pas à une complète inaction.

Beaucoup de bons esprits estiment que les Turcs pourraient seuls assurer en Macédoine une tranquillité relative, mais à condition, bien entendu, d'y exercer une administration équitable. Or, nous sommes singulièrement éloignés de cet idéal, puisque les fonctionnaires ottomans, par leurs abus, leurs injustices, leurs vexations de tous genres, travaillent au contraire à aggraver la situation et que, lorsque des soulèvements sont à craindre, le sang est immédiatement répandu.

Il faudrait que le sultan fût énergiquement rappelé au respect des traités et des lois de la justice, par les gouvernements européens, et c'est ce qu'ont demandé MM. Jaurès, Cochin, de Pressensé, d'Estournelles et Lerolle, ainsi que toutes les personnalités éminentes qui avaient donné leur adhésion à l'ordre du jour du congrès. Au nom des considérations morales les plus élevées, comme au nom des intérêts matériels les plus graves, il est à souhaiter que de cette manifestation il reste autre chose que le souvenir de quelques périodes sonores et de quelques beaux gestes.

PAUL BAZART.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

24 février 1738. — Réunion de l'Assemblée de Casinca.

Cette assemblée devait discuter les termes d'un mémoire au général de Boissieux, devant lui faire savoir ce que voulaient les Corses et ce qu'avaient fait les Génois dans l'île. Ce jour-là, on ne put prendre aucune résolution, les neiges ayant empêché les Corses de se rendre à l'assemblée en nombre suffisant pour délibérer.

SILHOUETTES PARLEMENTAIRES

Marius Giacobbi

Stendhal montrant Julien Sorel, isolé et hautain parmi ses autres compagnons d'études, disait : « Il ne pouvait plaire, il était trop différent. » Et il ajoutait : « J'ai assez vécu pour savoir que *différence engendre* mépris. »

Marius Giacobbi avec sa grande droiture, la simplicité de sa vie, son atavique bon sens et sa fidélité invétérée à notre vieil esprit corse, — au milieu de nos Corses

---

103 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

F. Cooper

LE DERNIER DES MOHICANS

XXIII

LE SORCIER

— Je savais que vous ne m'abandonneriez jamais, Duncan, lui dit-elle ; mais je ne vois personne avec vous et, quelque agréable que me soit votre présence, j'aimerais à croire que vous n'êtes pas tout à fait seul.

Heyward, voyant qu'elle tremblait de manière à lui faire craindre qu'elle ne pût se soutenir sur ses jambes, la pria de s'asseoir et lui raconta très brièvement les événements que nos lecteurs connaissent déjà.

Alice l'écoutait avec un intérêt qui lui permettait à peine de respirer ; quoique le major n'eût pas longtemps appuyé sur le désespoir de Munro les larmes coulèrent abondamment le long des joues d'Alice. Son émotion se calma pourtant insensiblement et elle écouta la fin du récit de Duncan, sinon avec calme du moins avec beaucoup d'attention.

— Et maintenant, Alice, ajouta-t-il, votre délivrance dépend de vous, en grande partie. Avec le secours de notre expérimenté et inappréciable ami le chasseur, nous pouvons réussir à échapper à cette peuplade barbare ; mais, il faut vous armer de tout votre courage. Songez que vous allez vous jeter dans les bras de votre père, que son bonheur et le vôtre dépendent de vos efforts.

— Que ne ferais-je pour un père qui a tant fait pour moi !

— Et ne feriez-vous rien pour moi, Alice ?

Le regard d'innocence et de surprise qu'elle jeta sur Heyward lui apprit qu'il devait s'expliquer plus clairement.

— Ce n'est ni le moment ni le lieu convenable de vous faire part de mes désirs ambitieux, chère Alice ; mais quel cœur oppressé comme le mien ne chercherait quelque soulagement ! On dit que le malheur est le plus fort de tous les liens ; ce que nous avons souffert tous deux depuis votre captivité a rendu les explications bien faciles entre votre père et moi.

— Et ma chère Cora, Duncan ! sûrement on n'a pas oublié Cora !

— Oubliée ! non sans doute. Elle a été regrettée, pleurée, comme elle méritait de l'être. Votre respectable père ne fait aucune différence entre ses enfants ; mais moi... Vous ne vous offenserez pas, Alice, si j'exprime une préférence...

— Parce que vous ne lui rendez pas justice, s'écria Alice en retirant une main dont le major s'était emparé ; elle ne parle jamais de vous que comme de l'ami le plus cher.

— Je veux être son ami ; je désire même lui appartenir de plus près... Mais votre père, Alice, m'a permis d'espérer qu'un nœud encore plus sacré pourra m'unir à vous.

Cédant à l'émotion naturelle à son âge et à son sexe, Alice trembla et détourna un instant la tête ; redevenant presque aussitôt maîtresse d'elle-même, elle jeta sur son amant un regard touchant d'innocence et de candeur.

— Heyward, lui dit-elle, rendez-moi à mon père et laissez-moi obtenir son approbation avant de m'en demander davantage.

— Et comment aurais-je pu vous en dire moins ? allait répondre le jeune major quand il se sentit frapper doucement sur l'épaule par derrière.

Il se retourna en tressaillant pour voir qui les interrompait ainsi et il rencontra les yeux du farouche Magua, brillant d'une joie infernale.

S'il avait obéi à son premier mouvement il se serait précipité sur le sauvage. Il aurait hasardé toutes ses espérances sur l'issue d'un combat à mort. Mais, il était sans armes, le Huron avait son couteau et son tomahawk ; peut-être quelques compagnons à sa portée ; Duncan ne devait pas risquer de laisser sans défenseur celle qui lui devenait en ce moment plus chère que jamais ; ces réflexions lui firent abandonner un projet qui n'était inspiré que par le désespoir.

— Que me voulez-vous encore ? dit Alice en cherchant à cacher l'angoisse de la crainte qui la faisait trembler pour Heyward, avec l'air de froideur hautaine avec lequel elle recevait toujours les visites du barbare qui l'avait enlevée à son père.

L'Indien regarda Alice et Heyward d'un air menaçant sans interrompre un travail dont il s'occupait déjà et qui consistait à amonceler devant une porte par laquelle il était entré, différente de celle par où Duncan était arrivé, de lourdes solives et d'énormes souches.

Heyward comprit de quelle manière il avait été surpris ; se croyant perdu sans ressources, il serra Alice contre son cœur, regrettant à peine la vie, s'il pouvait arrêter sur elle ses derniers regards. Mais Magua n'avait pas le projet de terminer si promptement les souffrances de son nouveau prisonnier. Il voulait seulement élever une barricade suffisante devant la porte pour déjouer les efforts que pourraient faire les deux captifs ; il continua son travail sans jeter sur eux un second regard jusqu'à ce qu'il l'eût entièrement terminé.

Le major, tout en soutenant entre ses bras Alice, dont les jambes pliaient sous elle, suivait des yeux tous les mouvements du Huron ; il était trop fier, trop courroucé pour invoquer la pitié d'un ennemi à la rage duquel il avait échappé deux fois ; il savait que rien n'était capable de le fléchir.

(*A suivre*).

PRODUITS POUR LES SOINS DE LA PEAU
rien n'est meilleur que l'emploi régulier et quotidien de la
CRÈME SIMON
POUDRE et SAVON SIMON
MÉDAILLE D'OR, Paris 1900
J. SIMON, 13, rue du faubourg Saint-Martin, PARIS

modernes et de plus en plus Parisiens, est trop *différent*. Je ne sais si du haut de leur snobisme tous ces politiciens de *five o'clock* ou d'estaminet, le méprisant, mais, à coup sûr, ils le dédaignent. Et c'est ce dédain qui nous le fait aimer.

Le sénateur Giacobbi n'est point au parlement le représentant indifférent et quelconque tel que le créent les hasards de la politique contemporaine : c'est le législateur savant et parfois indigné, tel que le créent la solide éducation civique et le respect de soi.

Il a le mérite rare et curieux de penser par lui-même et de dire ce qu'il pense en un langage brillant, spirituel et élevé. C'est enfin, un brave homme dont la vie n'est qu'un long exemple d'intégrité.

Singulière époque, en vérité, où il semble que le premier mérite d'un homme politique soit d'avoir, non du talent, mais de la conscience et qu'il faille davantage s'étonner de ce qu'on rencontre sur son chemin un honnête homme plutôt qu'un homme de génie !

En ce temps de compromissions épicières où tous — les forts et les faibles, les illustres et les obscurs — sont atteints de la lèpre incurable de la réclame, Marius Giacobbi détone par son extrême simplicité. On ne l'a jamais vu courant les antichambres officielles, mendiant l'invitation ronflante, flattant tel ministre, caressant tel autre homme d'Etat, descendant aux petites lâchetés permises, qui pourtant sont si bien protégées par l'indulgence des politiciens !

J'imagine qu'il pousse même l'ignorance de sa profession jusqu'à rester totalement inconnu des huissiers et des garçons de service de nos ministères et qu'on ne le voit point mêlé aux groupes bien pensants au-dessus desquels flotte, comme un drapeau, l'héroïque barbiche de M. Toussaint Malaspina.

Enfin, je sais qu'il a une façon d'être et d'écouter tranquille et solitaire — une manière de présenter de rares requêtes à nos ministres qui manquent du goût parisien le plus élémentaire et ne peuvent par conséquent le faire ranger au nombre des honorables dont parlent les gazettes — et qu'on invite au quai d'Orsay.

Mais le *battage* passe aussi vite que les réputations qu'il élève et bien vite l'herbe et la mousse envahissent les faux dieux qu'elle dresse, statues tôt délaissées ! En Corse, l'oubli aura depuis longtemps fait justice de ces notoriétés de passage, tandis que dans le plus humble de nos hameaux on parlera toujours de la simplicité et de la droiture proverbiales de Marius Giacobbi.

Car le sénateur de Venaco incarne les véritables qualités de notre race. Elles ont beau, à de certains jours, pâlir, éclipsées dans leur modestie par le flot montant du parisianisme, nous avons, Dieu merci ! encore quelques hommes courageux et fiers pour les défendre, pour les conserver belles et parées.

Mais ceux-là, il convient de les saluer bien bas : car c'est notre honneur, ce sont nos vieilles vertus qui passent.

LAURENT COLOMBANI.

(*Le Phare de la Corse*, édition parisienne).

Bulletin Financier

Paris, le 19 février 1903.

Marché généralement lourd par suite de réalisations. Le 3 0/0 est immobile à 100.08. Les Fonds Etrangers se tiennent : Extérieure 92.40 ; Serbe ferme à 68.72. Bonne tenue des Sociétés de Crédit. La souscription aux 88.000 actions nouvelles de la Société Générale, qui sera close le 21 courant, s'annonce comme un succès. Du reste, les progrès réalisés par cet établissement ne peuvent qu'encourager les actionnaires à lui fournir les moyens d'en accomplir de nouveaux, dont ils seront les premiers à bénéficier.

En Banque, la Privilégiée Economique Industrielle est à 162.50, Obligation à 4/2 Tramways Electriques et Chemins de Fer 482.50 ; Gold Run 16.75. Action Calstock arrive à 80 frs, par suite de la hausse de l'étain. Action Messageries Françaises de Madagascar 83 francs.

Les actions Kokumbo (Ivory Coast) ont été introduites aujourd'hui sur notre marché en banque au comptant, au prix de 26 francs, sous les auspices de la maison Henry Dupont et Cie. Il s'agit de la mise en exploitation du domaine de Kokumbo, qui compte parmi les plus riches mines aurifères de la Côte d'Ivoire.

Chemins Français inchangés.

Souvenir Français

Le conseil d'administration du « Souvenir Français », société nationale pour l'édification et l'entretien des tombes des militaires et marins français morts pour la Patrie, autorisée par arrêté ministériel du 29 août 1887 et ayant pour présidents d'honneur : MM. les Ministres de la Guerre, de la Marine, de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de l'Instruction publique ; Président : M. le général Zédé, ancien gouverneur de Lyon et commandant d'armée ; Secrétaire général : M. Niessen, professeur, secrétaire général de la Société de prévoyance et de secours mutuels des Alsaciens Lorrains ; a établi en Corse un comité sous la présidence du commandant Fieschi, auquel sont adjoints comme membres : MM. Nicolai, professeur au Lycée ; Castellini, lieutenant en retraite ; Donati, lieutenant de réserve ; Paoli et Vincenti, délégués de la Société des sous-officiers en retraite.

La Société du « Souvenir Français » n'est l'œuvre d'aucun parti, et elle s'interdit formellement toute discussion politique ou religieuse ; elle n'a qu'un but : rendre un pieux hommage à ceux qui sont tombés pour la gloire ou pour la défense du Pays.

Tous les départements du continent ont depuis longtemps déjà leurs comités et de nombreux adhérents. Seul le département de la Corse est resté, jusqu'à ce jour, en dehors du mouvement. Et cependant la Corse, depuis plus de cent ans, a semé les ossements de ses enfants sur tous les champs de bataille de l'Europe et chaque année elle envoie des centaines d'engagés volontaires dans nos colonies où le climat est si souvent meurtrier.

C'est un devoir sacré d'honorer la mémoire de ceux qui sont morts pour la Patrie.

C'est le but du « Souvenir Français » et le comité corse espère que tous les pères de famille, toutes les mères, les frères et les sœurs des soldats de terre et de mer, répondront à son appel ; ils auront à cœur de donner leur concours à l'œuvre éminemment patriotique qu'accomplit le « Souvenir Français ».

Les dames peuvent faire partie de la Société.

MM. les Officiers de terre et de mer sont aussi autorisés à faire partie de la Société, en vertu des décisions de MM. les Ministres de la Guerre et de la Marine.

La cotisation est de 3 francs par an, payable contre quittance à souche : les membres n'habitant pas Bastia pourront déduire les frais d'envoi.

Les insignes de la Société consistent en une croix latine noire sur fond tricolore, sont vendus au prix de 1 fr. 50 aux adhérents qui le désirent, et se portent dans toutes les cérémonies.

Pour recevoir des Bulletins d'adhésion, s'adresser au commandant Fieschi, 5, boulevard du Cardo, ou à tout autre membre du comité.

Savon Auminol pour linge et laine

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

AJACCIO. — A la suite du vol d'une somme de 130 francs commis au préjudice de M. Crovetti Fortuné, charron, les nommés Falchi Pierre Paul, Griva Jean Tagliaglioli Marie-Julie et Tagliaglioli Marie-Dominique femme Padovani ont été arrêtés et mis à la disposition de M. le procureur de la République.

⁂

OTA. — M. Padovani François-Xavier, d'Ota, a été nommé porteur de contraintes auxiliaire dans l'arrondissement d'Ajaccio.

⁂

CAMPITELLO. — Le conseil municipal de Campitello, pour récompenser M. l'instituteur Baguoli du zèle qu'il apporte dans la direction du cours d'adultes, lui a voté une subvention de 70 francs. Il a voté également une somme de 80 francs pour acquisition de matériel scolaire et de mobilier d'enseignement.

⁂

ILE ROUSSE. — M. Mainfroid Pierre, premier maître vétéran de la marine en retraite, a été nommé maître de port de 4e classe à Ile Rousse, en remplacement de M. Touranjon, décédé.

⁂

PROPRIANO. — On lit dans la *République* :

« Neptunalies ». J'appellerai ainsi la fête qui fut célébrée hier dans notre ville, par un grand nombre de mes amis. *Neptune*, est le nom que porte à présent le nouveau navire commandé par notre ami Don Ciacci. A l'occasion de ce baptême notre port avait pris réellement un air de fête. Tous les navires étaient pavoisés et de leur bord les clochettes carillonnaient de plus en plus fort, comme pour donner plus de marque à la chose. Après que notre sage et bon curé eut terminé la petite cérémonie d'usage des chants d'allégresse furent entonnés par tous les assistants et on a bu du champagne en l'honneur de *Neptune*.

Puisse le Dieu de la mer, en récompense, veiller toujours sur les destinées de ce navire. Qu'Eole lui envoie sans cesse des vents favorables, et à l'avenir, son protégé saura lui prouver sa reconnaissance, en baptisant un autre navire. Ainsi soit-il.

S.

⁂

PILA-CANALE. — M. Pierandrei Ambroise, facteur rural à Coti-Chiavari, passe à Pila Canale, en remplacement de M. Orsini, nommé à Grosseto Prugna.

⁂

AJACCIO. — On lit dans le *Journal de la Corse* :

Samedi, 21 courant, vers les 8 heures du soir, une foule débouchant de la rue Roi de Rome, suivait un individu qui fuyait à toutes jambes. Les cris de : « à l'assassin, arrêtez le, arrêtez-le », étaient poussés par de nombreuses personnes. Le préposé des douanes Pozzo di Borgo, qui se trouvait sur la place du Diamant, se mit résolument à la poursuite du malfaiteur qu'il parvint à arrêter devant le café Roi Jérôme. Deux agents sont arrivés aussitôt et auxquels l'individu a été remis.

Nous ne saurions trop louer l'acte de courage et de dévouement accompli par l'agent des douanes sus-nommé, qui a débarrassé notre bonne ville d'un malfaiteur qui venait de tirer deux coups de revolver sur un de ses semblables.

Le préposé des douanes Pozzo di Borgo a peut-être aussi dans cette circonstance évité un malheur.

Nous lui adressons nos plus chaudes félicitations, ainsi que nos sincères remerciements, en attendant que les chefs de l'importante administration à laquelle il appartient, récompensent comme il le mérite, cet employé du fisc, d'autant plus qu'il n'en est pas à ses débuts.

LE CARNAVAL A BASTIA

Il y avait quelque temps que le libeccio se tenait tranquille : il avait cédé la place aux vents du Nord et du Sud, mais il mijotait une rentrée un peu sensationnelle : il l'a effectuée en mardi gras, sans trop de bruit, mais avec assez de violence pour gêner les distractions organisées par le comité des fêtes et surtout la bataille de confetti. La poussière aveuglait les combattantes les plus intrépides, non moins gênées, malgré les fines voilettes, par les tourbillons de confetti multicolores.

Dans cette lutte entre Phébus et Borée, c'est celui-ci qui a gagné la gageure, car il a fait évacuer le terrain aux citadins que Phébus avait attiré sur la place Saint-Nicolas. Il n'a pas eu moins de prise sur les masques qui, pour la plupart, un peu légèrement vêtus, n'ont osé résister ; en un mot il a si bien soufflé qu'il est resté seul sur la place.

Nous ne savons pourquoi le comité a fait organiser sur la place Saint-Nicolas les jeux qui devaient avoir lieu sur la place d'Armes. Le mât de cocagne était dressé, les jouteurs étaient prêts, mais le vent les a dispersés comme les gentilles batailleuses : on reprendra le programme lorsqu'il plaira à S. M. Carnaval et à Mons Libeccio.

Courses d'Ajaccio

La Compagnie de chemins de fer départementaux a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des courses qui auront lieu à l'hippodrome de Vignetta, les trains ordinaires numéros 6, 3 et 8 s'arrêteront exceptionnellement, les 1er et 8 mars 1903, au kilomètre 153.220 pour y laisser et y prendre des voyageurs sans bagages.

Des trains supplémentaires seront également mis en marche ces jours-là, entre Ajaccio et l'hippodrome de Vignetta, suivant les besoins, depuis midi 20 jusqu'à 5 h. du soir.

Le prix des billets de 3me classe aller et retour est réduit à 0 fr. 25.

Bastia, le 10 février 1903.

La déclaration des maladies

Par décret rendu sur la proposition du président du conseil, la liste des maladies auxquelles sont applicables les dispositions de la loi du 15 février 1902 est fixée ainsi qu'il suit, en vertu des articles 45 et 47 de la dite loi :

1re partie. — Maladie pour lesquelles la déclaration et la désinfection sont obligatoires : Fièvre typhoïde, typhus exanthématique, variole et varioloïde, scarlatine, rougeole, diphtérie, suette militaire, choléra et maladies cholériformes, peste, fièvre jaune, dysenterie, infections puerpérales et ophtalmie des nouveaux-nés (lorsque le secret de l'accouchement n'a pas été réclamé), la méningite cérébrospinale épidémique.

2me partie. — Maladies pour lesquelles la déclaration est facultative : Tuberculose pulmonaire, coqueluche, grippe, pneumonie et broncho-pneumonie, érysipèle, oreillons, lèpre, teigne, conjonctivite purulente et ophtalmie granuleuse.

Reconstitution des Châtaigneraies

Une bonne mesure, nous affirme-t-on, a été prise par l'usine d'acide gallique de Champlan, dirigée si intelligemment par M. Vittini, conseiller général de La Porta, à l'effet de reconstituer les châtaigneraies abattues.

L'usine reconstitue au fur et à mesure de leur suppression, les châtaigniers, en les replantant, et en imposant comme conditions aux propriétaires la surveillance des jeunes pousses.

Si les autres compagnies l'imitent et si la prime est donnée par le Conseil général, nous n'avons plus à craindre pour nos forêts domestiques ; au contraire, on aura puissamment contribué à maintenir une branche d'activité commerciale qui donne maintenant un si grand mouvement dans nos villages de l'intérieur.

(*Phare de la Corse*).

Nos Exportations

De Bastia à Marseille en janvier :

Détail des chargements :

Du 22 janvier : Nègre et Cie 52 b. liège ; à ordre 1 bord. cédrats salés ; Ballini 147 c. charbon ; à ordre 1 f. cédrats salés ; Lagren 12 c. fromages ; J. Goutte 26 s. os et cornes, 4 s. vx chiffons ; Lhomme 3.000 k. bois ; à ordre 41 s. charbon ; Codde 5 b. farine chât., 25 b. chât. ; Renoux 4 fard. vin quinq. ; Goudrand 1 s. graines pin ; Montepagano 156 s. charb. ; à ordre 13 tonnes bois ; Oliva 2 b. chât., 9 b. farine ; Messag. Universelles 202 c. fromages ; Saravelli 18 b. chât. sèches, 28 b. farine ; Camugli 6 b. dito, 1 f. lég., 1 c. gibier, 9 b. chât. ; Drimaracci 34 corb. poissons frais.

Du 26 janvier : Ballini 110 c. charbon ; Pieracini 54 b. chât. ; Ch. Rolland 29 f. acide gallique ; Antonelli 10 b. farine chât. ; Bompard 58 b. amandes sèches, 1 b. amandes cassées ; Montepagano 68 s. charbon ; Moretti 179 s. charbon ; Camugli 1 c. cire jaune ; Codde 5 b. farine chât. ; Fraissinet 14 f. vieille ferraille ; Camugli 8 b. chât. sèches ; à ordre 31 corb. poissons frais.

Du 29 janvier : Nègre et Cie 53 b. liège, 4 b. bouchons ; Goudrand 3 f. vx métaux ; Liégeois 2 f. vin ; Ballini 170 c. charbon ; Frisch 250 fûts acide gallique ; à ordre 4 barriques cédrats salés ; Lagren 20 c. fromages ; à ordre 14 b. px moutons ; Ch. Rolland 20 f. acide gallique ; Moretti 5 b. farine chât., 3 fûts légumes frais, 4 colis gibier ; Mamberti 25 b. liège ; Camugli 2 f. vin ; A. Dumas 270 c. fromages, 3 c. oranges.

La perte de l'*Aimée-Louise*

Nous avons relaté, dans un précédent numéro, l'abordage qui s'est produit entre le vapeur italien *Guasco* et le voilier *Aimée-Louise*, du port de Marseille, à la suite duquel le voilier a coulé. M. Leflambe, administrateur, et M. Jacquinet, commissaire de la marine, ont commencé leur enquête sur cet abordage. Le capitaine et l'équipage du voilier ont été entendus.

Tous ont déclaré que l'*Aimée-Louise* portait ses feux de position réglementaires et qu'il ne saurait exister une responsabilité quelconque pour son équipage dans l'abordage qui s'est produit.

Dictionnaire général des sciences

Nous avons sous les yeux les séries 21e et 22e du Dictionnaire général des Sciences théoriques et appliquées de Privat Deschanel et Focillon, 5e édition illustrée, entièrement refondue par MM. Jules Gay et Louis Mangin. (GARNIER FRÈRES, éditeurs, 6, rue des Saints-Pères, Paris.)

En vérité jamais publication similaire ne justifia mieux son titre.

La série 21e poursuit l'énumération des mots de la lettre C, qui s'achève dans la série 22e, en même temps que commence la lettre D.

Vingt-deux séries de 48 pages chacune, sur deux colonnes de texte, pour arriver à peine à la quatrième lettre de l'alphabet : cette simple constatation permet d'évaluer l'importance considérable de cette encyclopédie scientifique.

C'est qu'en effet, à côté des vocables dont le sens et l'acception sont précisés et expliqués en quelques lignes, brèves, mais suffisantes, et toujours d'une clarté qui a un caractère quasi définitif ; certains mots sont prétextes à véritables leçons, d'une allure nettement didactique, rédigées, toutes, avec le louable souci de n'exposer que des choses nécessaires, sans surcharge de détails qui obscurcissent, et surtout avec l'évidente préoccupation de n'avancer que des théories et des faits rigoureusement contrôlés.

C'est là un point capital qui ne manquera pas de frapper les érudits et qui assure au Dictionnaire général des Sciences une haute valeur et une indiscutable autorité.

Dans cet ordre d'idées, il convient de citer les articles sur les courants électriques, les courbes, les cousins, les crapauds, les crayons, les cristaux, les cuirassés, la plupart commentés de vignettes ou de figures qui complètent heureusement les explications du texte. Le cuivre est traité en une longue monographie illustrée, au triple point de vue historique, chimique et industriel.

Chemin faisant le nom d'un savant, tel par exemple, Cuvier, donne lieu une intéressante biographie présentant au tableau serré, complet, frappant, de l'œuvre du grand naturaliste.

Mais nous nous en voudrions de ne pas citer les articles où sous les titres de Darwin et de Darwinisme sont exposées la vie glorieuse et la célèbre théorie d'un des plus illustres parmi les anthropologistes.

Il paraît deux livraisons de 8 pages à 10 centimes, par semaine ou en 2 séries de 6 livraisons, à 50 centimes, par mois. Les deux premières parties du Dictionnaire sont en vente, deux volumes grand in-8, jésus de 1,680 pages, 300 gravures ; chaque volume broché 10 fr., demi-chagrin, 14 fr.

En vente chez tous les libraires

La Carte à Payer

Nous avons relaté, dit notre excellent confrère le *Petit Marseillais*, dans nos récentes informations télégraphiques, les difficultés qui s'étaient élevées, au sein de la commission du budget, relativement aux frais d'établissement d'écoles nouvelles, remplaçant les Institutions congréganistes.

On se trouve en présence de dépenses supplémentaires que le Trésor aurait à supporter et pour lesquelles, malgré l'urgence, aucun crédit ne peut encore être ouvert.

Voici d'après les documents apportés par le ministre de l'instruction publique, le détail des dépenses qu'il faut prévoir :

Pour les congrégations d'hommes, en dehors de l'Institut des *Frères* qui est autorisé, il y a pour les seize congrégations dont les demandes ont été soumises à la Chambre, 2 512 établissements, et une population de 144.000 petits garçons.

Par suite : 296 écoles pourront être appropriées avec certains travaux.

336 constructions.

719 mobiliers scolaires.

1.519 maîtres nouveaux.

Ces constructions, appropriations, mobiliers scolaires coûteraient une dépense totale évaluée à environ 12 millions, sans compter les dépenses de personnel.

Voilà pour les garçons.

Quant aux filles, il y aurait un total d'environ 9 000 à 10.000 établissements ; le total des enfants de ces établissements serait d'environ 582.000 enfants, ce qui représente un coût d'environ 48 millions.

La dépense à prévoir s'élèverait donc, environ, à 60 millions, qui seraient à répartir entre l'Etat, les départements et les communes, mais dont l'Etat aurait à faire l'avance totale.

Et l'on croit, en tablant sur ces chiffres que l'on serait encore au-dessous de la réalité. — R.

BÉNÉDICTINE

Dans un temps où le luxe de la table reprend de tous côtés faveur, nous n'hésitons pas à reconnaître et à recommander la *Bénédictine* comme la reine des liqueurs adoptée aujourd'hui sur toutes les tables, au restaurant comme au dîner de famille, dans nos plus grands hôtels comme dans les salons princiers.

Buvez cette liqueur digestive, elle portera dans vos veines la vie ardente du soleil.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 24 février

Thermomètre — 7 heures du matin, + 9 1. à midi, + 15 . à 7 heures du soir + 12 2. Maxima, 15 3. Minima, + 9

Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. midi, 767 mm. 6 heures du soir 769 mm.

Vent. — Dans la matinée, E. faible

Dans l'après-midi, N. O. frais.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Les Corses à Paris

L'Association des secrétaires généraux de mairie du département de la Seine a tenu son assemblée générale annuelle et élu son bureau, qui compte deux de nos compatriotes : M. Casella, du Grand-Montrouge, comme premier vice-président, et M. Bottafoco, de Villemomble, comme trésorier.

⁂

Carnet mondain

On lit dans le *Petit Marseillais* :

Hier après-midi, une affluence des plus élégantes se pressait aux abords du temple protestant de la rue Grignan. Cette foule sympathique venait assister au mariage religieux de Mlle Adine Fraissinet, la gracieuse fille du regretté armateur, M. Louis Fraissinet, le chef éminent de la Compagnie de navigation bien connu, que dirigent aujourd'hui ses fils, MM. Alfred et Albert Fraissinet ; Mlle Adine Fraissinet épousait M. Robert Monneron, de Lausanne, qui collabore avec son grand'père, le grand banquier suisse.

Les témoins étaient, pour la mariée, son beau-frère, M. Auguste Chabrières, de Paris, et son frère, M. Albert Fraissinet ; pour le marié, M Henri Fritsch-Estrangin et M. Robert de Meuron.

M. le pasteur Marc Fraissinet, cousin de la mariée, a donné la bénédiction nuptiale et prononcé une allocution émue, qui est est allée au cœur de l'assistance. Après un long défilé d'amis dans la salle du Consistoire, une brillante réception a eu lieu au château de M. et Mme Alfred Fraissinet.

⁂

Décès

M. François Canessa, commis ex-
éditionnaire à l'agence générale de
compagnie Fraissinet, a été em-
orté par une fièvre typhoïde qui
t restée rebelle aux efforts de la
ience et à tous les soins dont il
ait entouré. A peine âgé de vingt
ns, il aidait déjà sa famille par
n travail et se recommandait à la
nveillance de ses chefs par son
iduité et sa bonne conduite.
Les obsèques ont eu lieu à Saint
an. De nombreux amis entouraient
n cercueil et ont déposé sur sa
mbe cinq magnifiques couronnes.
Le cercueil était porté par des
telots de la compagnie Fraissinet,
les coins du poêle tenus par qua-
camarades du défunt, MM. Par-
s Cervoni, Dominique Lanata,
veur Nicolini et Albert Santioni.
ar le cours Sebastiani, le cortège
t arrêté et M. Antoine Colombo
it le dernier adieu à son ami.
ous adressons à son père et à
mère, qui perdent en lui leur
que enfant, toutes nos condo-
nces.
— Les familles Anelli, Spaccesi
Allegrini viennent d'être de nou-
u cruellement éprouvées par la
rt de M. Antoine Anelli, qui s'est
int dans sa vingt-sixième année.
ait un maître-maçon honnête et
f qui ne laisse après lui que des
rets. Aussi son cercueil a été ac-
pagné jusqu'au champ du der-
r repos par une nombreuse af-
nce.
a bière était portée par des ma-
s et quatre maîtres-maçons te-
nt les cordons du poêle.
ous prenons une vive part au
il de cette famille qui, il y a à
e vingt jours, pleurait la mort
e charmante jeune fille enlevée
e sa quinzième année, et lui pré-
ions l'expression de nos vifs re-
s, particulièrement au beau-
e de l'infortuné Antoine Anelli,
Michel Angrioni, un de nos col-
rateurs les plus dévoués.

⁂

Un incident

On lit dans le *Petit Provençal* :

Mardi matin, ainsi que nous l'avons relaté, un incident s'est produit sur les quais, pendant qu'on procédait au chargement du vapeur *Patria*, de la Compagnie Cyprien Fabre. Le président du syndicat jaune des travailleurs des quais, nommé Luciani, tira deux coups de revolver sur le citoyen Breyton, un des membres du syndicat international ; à la suite de ces faits ; un mandat d'amener fut décerné contre M. Luciani. Ce dernier s'est rendu avant-hier soir au commissariat de police du XVe arrondissement, où il a été longuement interrogé par M. Lannes, commissaire de police. M. Luciani a été ensuite mis à la disposition du procureur de la République, et c'est M. Mahyet, juge d'instruction, qui a été chargé de l'affaire.

⁂

Station quadragésimale

A Saint-Jean, la station quadragésimale sera prêchée par M. le chanoine Campana. Les sermons auront lieu aux jours et heures accoutumés.

— A Sainte-Marie, M. l'abbé Mariotti prêchera le Carême, le mercredi et le vendredi à 7 heures et demie du soir, et le dimanche à 4 heures en français.

⁂

Tailleur

M. Rocca, représentant de la maison TERRASSON, *Rue de Noailles*, 4, *Marseille*, de passage à Bastia, est descendu à l'Hôtel de France.

⁂

Occasion

Appareil Acétylène à vendre.

S'adresser au bureau du journal.

⁂

Absinthe Cusenier

La mode d'accord cette fois avec la science, a fait adopter comme apéritif hygiénique et rafraîchissant l'Oxygénée Cusenier verte ou blanche. Cette incomparable absinthe se trouve aujourd'hui dans tous les établissements cotés.

⁂

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 20, boulevard Paoli, Bastia.

⁂

A louer

A louer, au 1er avril, le 1er étage de la maison située au dessus des magasins Marinetti.

S'adresser au bureau du journal.

— Appartement à louer rue de la Banque, 3, au 2me.

S'adresser au bureau du journal.

— A louer de suite un appartement de 5 pièces, au bord de la mer, avec jardin, près Bastia.

S'adresser au bureau du journal.

La Vie Heureuse

Il faut à toutes les femmes, dans les villes, petites et grandes, dans les campagnes aussi, une revue qui leur donne l'idée complète de la vie française, variée, attrayante même en étant sérieuse, élégante toujours, mais ne cessant jamais d'être simple : le numéro de Février de LA VIE HEUREUSE est cette revue idéale.

On dirait que LA VIE HEUREUSE a voulu réunir dans son numéro de Février, tous les sujets les plus piquants, les plus pittoresques, les plus modernes et les plus nouveaux : les chasses de la duchesse d'Uzès, les fleurs de la comtesse de Beaulaincourt, les chefs-d'œuvre des Femmes peintres et sculpteurs, la vie de Caroline Reboux — un vrai chef-d'œuvre aussi — et le règne admirable de Madame Récamier. — Quoi encore ? Cherchez dans la revue elle-même « A travers ses gravures inimitables, d'un luxe et d'un goût qu'on imite mais qu'on n'égale pas, vous ferez le plus ravissant voyage de découvertes à travers les élégances et les grâces contemporaines ! Le Numéro : 50 centimes.

Société anonyme des Automobiles du Cap-Corse

Les Actionnaires de la Société anonyme des automobiles du Cap-Corse sont informés que la réunion qui devait avoir lieu à Ersa, le 1er mars, est renvoyée au 8 du même mois, à cause des élections au Conseil général à Bastia, et de la Cavalcade qui doit y avoir lieu le même jour.

Le Président,
Comte MATTEI.

Avis aux commerçants
DE BASTIA ET DE L'INTÉRIEUR

Vapeurs

de la Société d'exploitation des carrières de porphyres et granits de la Corse.

Siège social : 18, rue de la République, Marseille.

Service régulier entre Marseille et la Corse

Le vapeur *Pervenche* chargera à Marseille pour Bastia tous les lundis, et arrivera *régulièrement tous les mercredis à Bastia.*

Il repartira de Bastia à destination de Marseille tous les jeudis dans l'après-midi.

Pour frêts et renseignements s'adresser :

à Marseille, au siège de la Société, 18, rue de la République.

A Bastia, à M. Sauveur Sisco, agent de la Société, dans ses bureaux, rue du Nouveau Port, près des bureaux de la Cie Rubatino.

Marseille-Cette-Bastia et retour

Le vapeur *Albert* chargera à Marseille et Cette vers le 25 février pour Bastia.

Pour frêt s'adresser ;

Agence Maritime, 25, Quai de la Fraternité, Marseille.

M. Albert Monge, armateur, Cette.

M. Arthur C. Southwell, Bastia.

Bourse de Paris

	23 février. —	24 fév.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.82 —	99.80
— 3 p. 0/0 amortis.	99.75 —	99.50

Dépêches de Nuit
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

LES CONGRÉGATIONS

Demain, le gouvernement demandera à la Chambre des députés de fixer au 9 mars la discussion des conclusions du rapport de M. Rabier sur les demandes en autorisation des congrégations d'hommes.

Interpellation

La France en Abyssinie

M. Brunet, député de la Réunion, a informé M. le président du Conseil qu'il voulait interpeller le gouvernement sur sa politique en Abyssinie et sur la côte du Somalie.

AU VÉNÉZUÉLA

Nouvelle défaite des révolutionnaires

On télégraphie de Caracas que les révolutionnaires ont subi une nouvelle défaite à Rio-Chicho.

Les Allemands ont rendu Restaurador aux Vénézuéliens.

Marche des révolutionnaires

Le ministre de la guerre est parti, à la tête de trois mille hommes, pour s'opposer à la marche en avant d'un fort détachement de révolutionnaires, dont le but est de surprendre la ville de Caracas.

Remise des vaisseaux capturés

Le commodore allemand a remis, hier, aux autorités vénézuéliennes, à Port-of-Spain, les vaisseaux capturés.

EN MACÉDOINE

Les propositions des réformes

On télégraphie de Constantinople que la Sublime Porte a reçu communication des propositions de la Russie et de l'Autriche concernant les réformes à accomplir en Macédoine.

Les propositions contenues dans le mémoire qui a été remis à la Sublime Porte par M. le baron de Calice, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, et M. Zinowieff, ambassadeur de Russie, pour l'amélioration de l'administration des vilayets macédoniens de Uskub, Monastir et Salonique, tendent en substance à l'adoption de trois réformes suivantes :

1° Nomination d'un inspecteur général qui devra être maintenu trois ans dans ces fonctions, et être investi de tous les pouvoirs qu'elles impliquent.

2° Nominations d'officiers de gendarmerie européens ;

3° Paiement régulier des traitements par l'intermédiaire de la Banque Ottomane, à laquelle devront être versées toutes les recettes provenant des dîmes et des impôts.

La Vieille-Serbie

Le roi de Serbie a déclaré que les réformes ne doivent pas seulement s'appliquer à la Macédoine, mais aussi à la Vieille-Serbie, où la situation des chrétiens est des plus lamentables.

Bains de Puzzichello

1re saison du 20 avril au 10 mai.
2me — du 11 m au 31 mai.
3me — du 1er juin au 20 juin.

Prière de retenir les chambres d'avance en s'adressant à Mme Stefani née Filippini, à Venaco.

L'établissement ne fournit pas de linge.

AUX AMATEURS DU BON VIN

M. Oreste BIAGINI

Bastia, 5, Avenue Carnot, 5, Bastia,

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0,40 et 0,50 le litre.
AU DEMI-GROS 0,35 et 0,40 le litre.
VIN CORSE et d'ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 le fiasco.
Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de [illegible], le prix de vente à la consommation est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.

Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en dame-jeannes, en barils, en bordelaises et en demi-muids au choix du client.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

DEMANDEZ PARTOUT
la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 mises hors concours
12 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
E. J.B. Semala, Agent général pour la Corse
Dépôt à Bastia : rue St-François, 2.

AVIS DE DÉCÈS

M. Eugène Aimo, officier d'administration de 1re classe des subsistances militaires, à Médéah ; M. Noël Aimo, capitaine au 17e rég. d'infanterie à Béziers ; M. et Mme Régulus Aimo ; Mlle Joséphine Aimo ; Mme veuve Lingénieur et ses enfants ; Mme veuve Vergès-Trey et ses enfants ; Mme Pietri ; Mlle Alphonsine Marinetti ; M. et Mme Chéron et leurs enfants ; M. et Mme François Maroni ; Mme veuve Maroni et ses enfants ; MM. Philippe et Louis Marinetti ; M. et Mme Moret ; M. Pinon et ses enfants ; Mme veuve Casabianca ; Mme veuve Innocenzi et ses enfants ;

Les familles Aimo, Moneglia, Ristori, Dolcerocca, Delpine, Emmanuelli, Petrignani, Pirpi, Amet, Belgodere ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Jean-Roger Aimo
Contrôleur des Douanes en retraite

leur père, beau-frère, oncle, cousin et allié, décédé à Bastia, le 24 février 1903, à l'âge de 75 ans.

L'inhumation aura lieu à Bastia le 25 février, à 9 heures et demie du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, 14, Boulevard Paoli.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS DE DÉCÈS

(LURI)

Mme Vve Morelli, née Tomei ; M. Jacques-Philippe Morelli, capitaine d'infanterie de marine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, Mme Jacques-Philippe Morelli et leurs enfants ; M. Xavier Morelli, receveur des postes à Luri, Mme Xavier Morelli et leurs enfants ; Mme Ulysse Picchioli, née Morelli, M. Ulysse Picchioli, directeur d'école à Luri et leur fille ; Mme Pascal Franceschi, née Morelli, institutrice publique à Luri et M. Pascal Franceschi, négociant ; Mme Régulus Cortinchi, née Morelli, M. Régulus Cortinchi, de Bozio et leurs filles ; Mme veuve Martini, née Morelli ;

Les familles Tomei et Massari de Luri, Morelli et Filippi de Taglio, de Signorio de Corte ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Jean-Antoine Morelli
Ancien greffier de la Justice de Paix de Luri

leur époux, père, beau-père, grand-père, frère et oncle, décédé à Luri, à l'âge de 88 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui à Luri, à 10 heures du matin.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Machines à coudre Helvétia
Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense
Diplôme d'honneur avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à tout épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, boulevard Paoli, 14.

Grand Café Andreani
A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

GRANDE FABRIQUE
de meubles d'Art
Riches et ordinaires
MARINETTI Frères
6, Boulevard du Palais, 6

Seule maison qui, à travail égal, peut vendre à 20 0/0 meilleur marché, tout en donnant une fabrication supérieure et garantie.

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 20 fevrier
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Eukaro* chargera vers le 17 février.

Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia

Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires

Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'Acétylène
Un mécanicien est attaché à la maison

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819

Fonds réalisés : **200** millions
Valeurs assurées encours :
800 millions.

S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie LE PHÉNIX, à Bastia, 17, Bd Paoli.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

Le meilleur des Cigare à 10 c. est sans contredit le
CIGARE MATTEI
Le demander dans tous les débits de tabacs.

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia

Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie à
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

A louer présentement

1. Un appartement meublé et non meublé au 2me étage, maison Fantauzzi, 15, place Saint-Nicolas.

2. Magasins de l'ancienne imprimerie Fabiani donnant sur le Boulevard du Palais et la rue de l'Opéra.

3. Villa avec jardin et propriété situées à Toga.

S'adresser pour le tout à la maison L. N. Mattei et Cie, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

Prime Artistique

Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie à M. d'Albret, peintre-photographe, villa Cecconi, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photo-fusin, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.

Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.

Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.

Des spécimens de ces superbes Portrait sont exposés dans nos vitrines.

La petite photographie est rendue intacte.

TUMEUR [illegible]

CARTES POSTALES
Illustrées. S'adresser au Comptoir général, 20, rue de la Michodière, à Paris, pour avoir des cartes inédites de luxe. Gros et détail. Prix exceptionnels et Primes.

La Cie Générale des Pétroles
pour l'Eclairage et l'Industrie
ayant son siège à Marseille

a l'honneur d'informer les consommateurs de Pétrole pour l'**Eclairage**, l'**Industrie**, l'**Automobilisme**, qu'elle vient de nommer comme ***Agents Généraux Dépositaires*** de tous ses produits et marques pour la Corse
MM. L. N. MATTEI et Cie de Bastia
chez lesquels ils trouveront

Pétrole épuré en barils et en caisses.

Pétrole de luxe dit *Photoline* en bidons de 5 litres.

Essence de Pétrole dite *Naphtocycle* en barils et en bidons pour Tricycles et Automobiles.

Essence dite *Benzine* pour Teinturiers, Dégraisseurs.

S'adresser :
L. N. MATTEI et Cie à Bastia
ou à leur Succursale à Ajaccio.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le **Cigare Mattei**, le demander dans tous les débits.
On ne fume pas un bon cigare,
On le hume, tellement il est rare.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARDON DUVERGER CAMBRAI

Dépositaire pour l'Exportation, M. CAMUGLI FERNAND, 48, rue de la République, Marseille.

Le COURRIER de la PRESSE
Fondé en 1880 A. GALLOIS, Directeur
21, Boulevard Montmartre, PARIS
[illegible]

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2e, 3e et 4e Nos.
3 MOIS : 5 fr. 50 — UN AN : 20 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

AVIS

M. Bruschini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, nourrices, terres, maisons, animaux, est situé rue Napoléon, 21.

Maison de Confiance

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc. *Spécialité de poignards et stylets corses, vendetta*, broches or et argent 1er titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Achat de vieil or et de vieil argent.

A LA GRANDE
DISTILLERIE MODÈLE
31, rue de l'Opéra

Aux acheteurs du strict comptant ***M. Simon Damiani*** offre de livrer de produits de tout premier choix rendus gare Bastia non logés savoir :

Absinthe supérieure Abbé Bresson 0,90 le lit.
Id. Cusbil 2,30 la bouteille.
Id. Premier, 2,50 id.
Id. Terminus, 2,50 id.
Id. Pernod fils, 2,30 id.
Rhum bonne qualité, 0,55 le litre.
Id. supérieur, 0,65 id.
Id. origine grand arôme 50° 1,40 le litre.
Eau-de-vie bonne qualité, 0,80 id.
Id. surfine, 1,50 la bouteille.
Liqueurs fines assorties, 1,50 la bouteille.
Id. surfines assorties, 1,50 id.
Sirops surfins assortis, 0,80 id.

La Maison a en outre un assortiment incomparable de Rhums en bouteilles, Cognac fine Champagne, l'excellente eau-de-vie du Mirador, l'eau-de-vie de Bourgogne marque véritable « L. Gorges Germain » si avantageusement connue des gourmets. Toutes les bonnes marques de liqueurs surfines, des vins exquis de Corse, de Bordeaux, de Bourgogne, Malaga, Madère, Frontignan, Porto, etc. Les grands vins de Champagne de la maison Théophile Roederer et Cie, maison fondée en 1864, ainsi que le délicieux Bouvet-Ladubay, etc.

La Maison recommande aux amateurs de bon Rhum de ne faire usage que de l'excellent Rhum des Mangoustans d'une finesse et d'un parfum sans rival.

Les vendeurs de tabacs ne doivent pas oublier que la Maison a un entrepôt de cigares, tabacs et cigarettes qu'elle livre de la façon la plus irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

La clientèle bourgeoise connaît à l'heure actuelle que sa Maison excelle pa. l'assortiment et la supériorité de ses produits et que pour avoir marque, le bon et le vrai, c'est à la Maison Simon Damiani qu'il faut s'adresser.

Dépôt des cigares Latercsita et Reucurel véritables.

VOS CHEVEUX
Ne tomberont plus et repousseront
PAR L'USAGE DU MERVEILLEUX
PÉTROLE HAHN
Le Trésor de la Chevelure
Parfum exquis
EMPLOI SANS DANGER
Flacons 2 fr. 50 et 4 fr. Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs
Refuser les imitations souvent dangereuses, toujours inefficaces
F. Vibert, Concessionnaire, 47, avenue des Ponts, LYON

Dépôt spécial : R. GARNIER, pharmacien à Nice

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1830, « véry selected. »
« **Sirops** : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes

☞ Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI à 0,30 le paquet.

L'un des Rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia. Imprimerie Ollagnier.

28e ANNÉE JEUDI 26 FEVRIER 1903 No 48

00097

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Honoré.
[illegible]
Lever, 6 h. 14 m. — Coucher, 5 h. 17 m.
Lune : [illegible] premier quart., le 6.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Léandre.

25 Février

LA CORSE ET SA VÉGÉTATION

(Suite et fin)

De nombreuses et belles forêts d'yeuses et sapins et de pins maritimes existaient également autrefois dans la région du maquis, surtout sur les pentes exposées au nord et de 300 à 700 mètres, mais la plupart, surtout parmi celles de pins maritimes, ont été détruites par les indigènes. Quoi qu'il en soit, il existe encore aujourd'hui de belles forêts d'yeuses, particulièrement sur les pentes de la montagne de Cagna, où elles montent jusqu'à l'altitude de 1.000 à 1.100 mètres. On y voit le chêne-yeuse, espèce essentiellement austro-occidentale, inconnue chez nous, se mêler intimement avec le sapin, essence septentrionale abondante dans nos montagnes, et cela non sous forme de buissons rabougris, mais bien d'arbres énormes : c'est là une association disparate, un curieux contraste qui paraît très rare et à ma connaissance n'avait pas encore été signalé.

Au dessus du maquis s'étend de 800 à 1.500 mètres, la région des forêts, principalement de pins maritimes, aux altitudes inférieures vers 800, 1.100 mètres, de hêtres, pins laricios, de sapins et quelquefois de chênes et d'ostryas de 1.000 à 1.500 mètres. Les plus belles forêts sont celles de pins laricios ; cet arbre, spécial à la Corse, y forme des futaies magnifiques, principalement à Vizzavona, à Aitone, à Valdoniello (la Forêt noire). On voit encore dans cette dernière forêt des pins laricios énormes atteignant 40 mètres de hauteur et 4 m. 50 de tour.

Dans beaucoup d'endroits, à Aitone par exemple, il y a lutte manifeste entre le sapin et le pin laricio, et la vieille espèce corse semble reculer petit à petit devant l'envahisseur cosmopolite. Les régions non boisées, de 800 à 1.200 mètres, sont couvertes de pelouses et de broussailles où dominent les genêts épineux (*Genista corsica, aspalathoides, etc.*) ; puis, vers 1.200 mètres, commencent les pâturages subalpins avec leur herbe courte et rase, leurs plantes montagnardes, telles que le nard, l'aconit, et de nombreuses espèces spéciales à la Corse : *Thlaspi rivale, Lepidium humifusum, Ranunculus Marschlinsii, Gagia Soleirolii, Armeria multiceps*, etc. Ces pâturages sont semés de buissons de plantes épineuses, entre autres d'une épine vinette (*Berberis aetnensis*), d'un genêt (*Genista corsica*) et d'une astragale (*Astragalus sirinicus*) et de genevriers nains (*Juniperus alpina*). C'est dans ces touffes de plantes fortement protégées que se trouvent bien des espèces herbacées intéressantes qui échappent sous cet abri tutélaire à la dent du bétail, telles *Gagia Soleirolii, Corydallis pumila*.

Au bord des ruisselets qui parcourent ces pâturages, on voit apparaître l'aune odorant, variété corse de l'aune vert des Alpes, qui forme un peu plus haut, dans la région alpine, de 1.800 à 2.500 mètres, des maquis impénétrables de 1 à 2 mètres de haut, refuge des mouflons et protection des montagnes contre les ravages des eaux sauvages.

Les hauts sommets, de 2.000 à 2.700 mètres, ne portent plus guère comme végétation que quelques plantes rabougries de la flore alpine, s'accrochant aux crevasses des rochers, comme l'immortelle de Corse *Helichrysum frigidum*, et le *Draba olympica*.

L'endémisme, c'est-à-dire la présence de formes spéciales, localisées, est très accentué en Corse : sur les 1,800 espèces phanérogames de la flore corse, 139 sont spéciales à la Corse, à la Sardaigne, avec quelques stations aux Baléares, à l'île d'Elbe, à Capraja ; parmi ces 139 espèces plus ou moins endémiques, 96 sont spéciales à la Corse et à la Sardaigne, 58 exclusivement corses. La Sardaigne, de son côté, présente 47 espèces exclusivement sardes, accusant ainsi un endémisme plus faible que la Corse.

La proportion des plantes strictement endémiques en Corse est de 3,33 p. 100 sur l'ensemble de la flore, et cette proportion s'accroît très rapidement au fur et à mesure qu'on s'élève plus haut dans les montagnes ; de 1.800 à 2.700 mètres, sur 114 espèces connues, 33 sont endémiques, ce qui donne une proportion de 29 p. 100.

A côté des espèces spéciales à la Corse, il est peu d'espèces cosmopolites qui ne présentent dans cette île des variétés endémiques ou tout au moins un facies et un port spéciaux.

La physionomie de la flore spontanée que nous venons de décrire a été altérée en certains endroits par les cultures. C'est ainsi que dans la région basse de 0 à 1.500, 2.000 mètres, on rencontre des plantations d'orangers, de mandariniers et surtout de cédratiers, arbres très sensibles au froid, qui ont beaucoup souffert de l'hiver 1900-1901 ; des haies d'agave, d'opuntia, de bois d'eucalyptus dans des marais qu'on essaie d'assainir, et enfin d'innombrables oliviers, surtout dans la Balagne.

Ce dernier arbre monte jusque vers 400 mètres, et est remplacé par le châtaignier ; ce dernier abonde de 500 à 900 mètres et, bien qu'il ne soit pas indigène, forme des forêts entières, surtout dans toute une région des montagnes schisteuses du massif d'Orezza, que l'on appelle la *Castagniccia*, la Châtaigneraie.

Les céréales sont cultivées en Corse çà et là, surtout l'orge ; on en aperçoit de temps en temps un champ au milieu du maquis ; quant à la vigne, elle réussit admirablement, surtout dans le cap Corse et aux environs de Sartene, dans les vallées du Rizzanese et de l'Ortolo.

Bien que les cultures dont nous venons de parler réussissent admirablement en Corse, elles sont peu nombreuses : la trentième partie à peine de terrains cultivables est cultivée. Cela tient à bien des causes dont la première et la plus importante est constituée par les mœurs des habitants : ceux-ci sont comme leur végétation affectés d'endémisme et ont un cerveau tout spécial. C'est ce qui explique leurs mœurs étranges et souvent d'un autre âge, en particulier, le banditisme et la vendetta.

Le banditisme et la vendetta sont deux choses bien spéciales à la Corse, et bien distinctes du brigandage et des meurtres qui sont toujours florissants dans son île sœur, la Sardaigne, et dans la Sicile. Le Sicilien ou le Sarde joue du couteau à l'occasion, mais n'a pas élevé le meurtre par vengeance à la hauteur d'une institution ; s'il prend le maquis, il devient brigand, rançonne et pille.

Le bandit corse, au contraire, est tout différent du brigand ; quand il a commis par vendetta un meurtre auquel les mœurs locales le contraignent sous peine du mépris universel, il prend le maquis, ce qui signifie qu'il se cache dans la montagne, chez des amis, des parents ou des hôtes quelconques. Il vit de sa chasse, des subsides de sa famille et de l'hospitalité des bergers, mais jamais il ne vole, car du jour où il deviendrait brigand, au lieu de n'avoir à redouter que la famille de la victime et les gendarmes, il verrait se déclarer contre lui la population tout entière.

Si on ajoute à ces mœurs et à cette organisation sociale toute spéciale, entièrement basées sur l'esprit de clan, la mauvaise administration résultant du fait que la magistrature est indigène et par conséquent forcément partiale, et les mauvaises conditions économiques résultant de l'insuffisance et de la cherté des transports livrés à l'arbitraire de la Compagnie Fraissinet, on ne s'étonnera plus en apprenant que cette île si riche, qui devrait être pour le budget général une source notable de revenus, coûte au contraire à la métropole. Il y aurait beaucoup à faire en Corse, mais pour améliorer la situation il faudrait une série de réformes appliquées avec énergie et persévérance.

RENÉ MAIRE.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

26 février 1738. — L'Assemblée de Casinca, réunie la veille, charge Louis Giafferi et Hyacinthe Paoli de présenter au général de Boissieux des observations sur les intentions et les vœux des Corses, et sur la perfidie des Génois.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Evariste de Fraticelli a été nommé commis de 2e classe des services civils en Cochinchine.

— M. Mariani, chef de bataillon d'infanterie territoriale, services spéciaux du territoire, est affecté au dépôt du 14e territorial d'infanterie.

— M. Tomi, surnuméraire des postes et télégraphes à Paris, est nommé commis sur place.

— Mlle Bonavita, postulante, est nommée employée des postes et télégraphes à Cholet.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 26 février à 2 h. 1/2

1. Le Commandeur,	Mestio.
2. La Walkyrie,	Wagner.
3. Les Enfants de Vienne,	Strauss.
4. Poète et Paysan,	Suppé.
5. Charmante (mazurka),	Roux.

Le Chef de Musique, C. MOULINES.

L'Etat des Récoltes

Le bureau de la Statistique agricole publie les renseignements suivants qui lui ont été fournis par le Préfet de la Corse d'après les rapports des professeurs d'agriculture :

Malgré les froids rigoureux du mois de janvier les cultures en terre ont généralement bon aspect. Les premiers blés sont beaux, les derniers semis lèvent régulièrement. Les prairies et les pâturages sont en bon état.

On procède activement à la taille de la vigne et on continue les défoncements en vue de la reconstitution du vignoble. La végétation des amandiers et des autres arbres fruitiers s'est trouvée retardée par les gelées.

152 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

— Merci, je ne prendrai rien, dit Saint-Estève.

— Moi, j'en ai ma suffisance, ajouta une des matrones.

— Et moi, dit l'autre, que les médecins m'ont mise au lait, rapport à ma gastrique.

— Vous êtes tous des poules mouillées ! dit la Saint-Estève. — Allons, emporte tout ça, ajouta-t-elle en s'adressant au nègre, et surtout, que je te prenne à écouter à la porte ! tu te souviens de la raclée ?...

— Oh ! m'en souviens bien ! dit le nègre en riant des épaules ; moi, à présent, plus oreilles !

Et il sortit.

— Eh bien, mon minet, tu as la parole, dit la Saint-Estève à son neveu, après qu'un compte assez orageux eût été terminé entre les trois sorcières.

— Vous, madame Fontaine, dit le chef de la police de sûreté en se tournant vers une des vénérables, qu'à son air inspiré, à ses cheveux gris en désordre et à sa capote verte, affreusement cabossée, on eût prise pour un bas bleu en travail d'un article modes, vous nous négligez singulièrement ; vous ne nous adressez plus aucun rapport, et, au contraire, il nous en vient beaucoup sur votre compte. M. le préfet n'a pas déjà grand goût à laisser subsister vos établissements. Je ne vous maintiens qu'à raison des services que vous êtes censée nous rendre, mais, sans faire comme vous métier de prédire l'avenir, je puis vous certifier que, si vous continuez à être aussi maigre de renseignements, votre cabinet de bonne aventure ne tardera pas à être fermé.

— Voilà ! répondit la pythonisse ; vous m'avez empêchée de reprendre l'appartement de mademoiselle Lenormand, rue de Tournon. Qu'est-ce qu'on peut recevoir, dans le quartier de la rue Vieille-du-Temple ? de petits employés, des cuisinières, des ouvriers et des grisettes ! et vous voulez que j'aille vous ragoter tout ce que j'apprends par ces gens-là ? Fallait me laisser travailler dans le grand, vous en auriez su plus long.

— Madame Fontaine, faut pas dire ça, objecta la Saint-Estève ; journellement je vous envoie de ma clientèle !

— Tiens, comme je vous envoie de la mienne !

— Et pas plus tard qu'il y a quatre jours, continua l'agente matrimoniale, vous avez eu de ma main la visite d'une Italienne : ce n'est pas une grisette, celle là ; et logée chez un député qui n'est pas pour le gouvernement ! vous pouviez faire un rapport là-dessus. Mais vous n'aimez pas à prendre la plume, et, depuis que vous vous êtes brouillée avec votre petit courtaud de boutique, de ce qu'il commandait trop de gilets chez son tailleur, l'écriture chez vous ne va plus.

— Il y a une chose surtout, ajouta Saint-Estève, dont il est fort souvent question dans les rapports qui me parviennent à votre sujet : c'est cet animal immonde que vous faites figurer dans l'opération du grand jeu... (Voir les *Comédiens sans le savoir*).

— Qui, Astaroth ? demanda madame Fontaine.

— Oui, ce bactracien, ce crapaud, puisqu'il faut dire le mot, que vous avez l'air de consulter. Il paraît que, dernièrement, une femme enceinte a été émue de son hideux aspect, à ce point ..

— Ah ben, interrompit vivement la devineresse, s'il faut maintenant tirer les cartes tout sec, qu'on me ruine tout de suite, qu'on me guillotine ! Parce qu'une bégueule de femme a accouché d'un enfant mort, faut supprimer les crapauds dans la nature ? Pourquoi donc alors que le bon Dieu les aurait faits ?

— Ma chère madame, dit Saint-Estève, il y a eu un temps où vous n'auriez pas si fort tenu à cette collaboration. En 1617, un savant, nommé Vanini, fut brûlé à Toulouse rien que parce qu'on trouva chez lui un crapaud dans un bocal.

— Oui ; mais nous sommes dans le siècle des lumières, répondit plaisamment la Fontaine, et la correctionnelle est plus douce que ça.

— Vous, madame Nourrisson, dit le chef de la police de sûreté en s'adressant à l'autre vieille, on se plaint que vous cueillez le fruit trop vert ; quand on a, comme vous, tenu un établissement, on n'ignore ni les lois ni les règlements ; au-dessous de vingt et un ans, je m'étonne d'avoir à vous le rappeler, vous devez respecter les mœurs.

Madame Nourrisson avait, en effet, été sous l'Empire ce que Parent du Châtelet, dans le curieux ouvrage où il a si savamment étudié la hideuse plaie de la prostitution, appelle, par euphémisme, une dame de maison. Plus tard, elle avait formé, dans la rue Neuve Saint Marc, l'établissement de marchande à la toilette où s'était brassée l'affaire Esther, rappelée par Maxime de Trailles à Desroches et qui avait coûté plus de cinq cent mille francs au banquier Nucingen.

Mais, dans cette occasion, madame Nourrisson s'était effacée derrière madame de Saint-Estève, qui, ayant, sous l'inspiration de Vautrin, la direction de l'œuvre, avait, pour un moment, fait de la boutique de la revendeuse le quartier général de ses opérations. Entre gens qui ont des souvenirs de complicité pareille, des façons d'une extrême familiarité se comprennent : on ne s'étonnera donc pas d'entendre madame Nourrisson répondre à la semonce qui venait de lui être adressée par M. de Saint-Estève :

— Et vous, gros farceur, vous les respectiez, les mœurs, quand, vers 1808, vous me faisiez confier cette petite Champenoise de dix-sept ans !

(*A suivre*)

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations

Cour d'Assises

La session d'assises qui s'ouvre aujourd'hui comprend 10 affaires, dans lesquelles sont impliqués 16 accusés, parmi lesquels 2 femmes. appartiennent à l'arrondissement d'Ajaccio, 7 à Bastia, 3 à Corte, 3 à Sartène. L'arrondissement de Calvi n'en a fourni aucun.

Les accusations comprennent : 1 violation de sépulture, 3 vols qualifiés et complicité, 1 attentat aux droits civiques, 1 parricide et complicité, 1 assassinat et 1 tentative, 2 meurtres et 2 tentatives.

⁂

Audience d'aujourd'hui :

Padovani Etienne, Poggiale Rock, le 1er demeurant à Alata, et le 2e à Marseille, violation de sépulture, vol qualifié et complicité de ce crime.

Ministère public, M. Aubert, substitut du procureur général.

Défenseurs, Mes Nivaggioli et Decori.

Bulletin Financier

Paris, le 20 février 1903.

Bien que ne clôturant pas aux plus bas cours, le marché a été généralement faible aujourd'hui. Le 3 0/0 finit à [illegible]. L'Extérieure est lourde à 92.17, de même le Serbe à 0/0 à 78 80.

Nos Etablissements de Crédit conservent toute leur fermeté. Rappelons que demain samedi sera close l'émission destinée à l'augmentation du capital de la Société Générale. Les actionnaires ont si bien compris les avantages de cette souscription et leur intérêt à y participer, qu'hier, à Paris seulement, l'émission était déjà couverte deux fois.

Marché en Banque : Moteurs à Gaz et Constructions Mécaniques 186. Action Messageries Françaises de Madagascar 86. Mines de Pilsols 229.50. Privilégiée Economique Industrielle 182.50. Obligations 6 0/0 Grenade 344. Geld Run 46.75. L'action Kukumbo très demandée à 34 francs.

Après deux années écoulées en recherches et en travaux, la Société des Mines de Saint-Barthélemy-le-Plein entre dans la période d'exploitation proprement dite. L'ère des recettes s'ouvre donc pour elle, d'autant que le prix des métaux s'étant relevé, elle arrive au bon moment pour la vente de ses minerais.

Les Chemins Français sont un peu mieux tenus.

Le Port Saint-Nicolas

Bastia, le 24 février 1903.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

Justement émus par les plaintes incessantes de marins français et étrangers qui subissaient et qui subissent encore au nouveau port des avaries très considérables, par suite du ressac qui s'y produit par les vents du Sud et Sud-Est, vingt-quatre capitaines-marins se trouvaient réunis, il n'y a pas longtemps, dans une des salles de notre Chambre de Commerce, à l'effet d'obtenir pour parer à ces graves inconvénients, de la part des honorables membres qui la composent, soixante mètres de prolongement à la traverse du Fango.

N'ayant pu rien espérer de la part de ces Messieurs, auxquels s'étaient ralliés deux de leurs collègues, qui primitivement s'étaient montrés favorables au projet, les vingt-deux capitaines-marins qui avaient présenté la requête, aussi expérimentés que les deux autres, et pouvant comme eux exhiber un brevet en bonne forme, se retirèrent en se disant, que ce qu'ils réclamaient était pourtant de la plus grande nécessité, et avait été même reconnu comme tel par une commission composée d'un ingénieur hydrographe, un capitaine de vaisseau, et quatre capitaines-marins.

Ne sachant plus quel parti prendre, nos officiers de la marine marchande firent entendre leurs doléances par la voie des journaux.

Après plusieurs mois, un article paru sur le *Petit Bastiais* du 18 courant vient nous dire qu'un navire s'étant amarré perpendiculairement à la jetée du large, si le prolongement de la traverse avait existé, aucun bateau n'aurait pu entrer dans le bassin que l'on voudrait substituer au grand port.

Le vapeur en question avait été mis là provisoirement, en attendant que l'on fit dégager les quais de rive pour lui faire place. Dans le cas contraire, on l'aurait mouillé en dehors du port, ce mouillage étant très dangereux par les vents du Sud, Sud-Ouest, *et l'on ne connaît que trop les malheurs qu'il a occasionnés.*

Et puisque l'auteur de cet article a été si observateur, que n'a-t-il observé aussi que tous les navires en relâche, vapeurs ou voiliers, et même ceux qui viennent de terminer leurs opérations, se placent perpendiculairement aux quais du Fango, dépassant quelquefois de 65 à 70 mètres ce tronçon de traverse qu'on ne veut pas prolonger de 60.

Une jetée en blocs naturels, garnie de quais, n'est-elle pas préférable à l'autre qui n'abrite rien, formée qu'elle est par un navire constituant la première par la poussée et qui peut en chassant sur ses ancres couler tous les navires qui se trouvent sous le vent à lui.

Aussi, tant que nous pourrons, nous insisterons pour ce projet, que l'on a grandement tort de traiter de malencontreux, car notre port étant trop ouvert, nos quais de rive ne servent à rien s'ils ne sont garantis par ce prolongement qui seul pourra les abriter.

Terminons donc notre port, et par ce travail et par la construction de quais à la *grande jetée, et surtout draguons-le, car* bientôt un vapeur ne calant que quatre mètres ne pourra plus opérer à quai, et après on l'agrandira tant que l'on voudra, bien que nous soyons convaincus que malgré l'assainissement de la côte orientale, si l'on fait les travaux ci-dessus, il y en aura assez, non seulement pour les besoins des générations présentes, mais même pour ceux des générations futures.

Dans tous les cas du reste il convient d'aller au plus pressé ; plus tard nos petits-enfants aviseront.

Un Marin.

SAVON DU CONGO Blanc sur du teint.

Nécrologie

M. Roger Aymo

M. le contrôleur des douanes Roger Aymo, qui s'est éteint hier à l'âge de 75 ans, avait pris sa retraite il y a peu d'années : il comptait près de cinquante ans de services et était le type du fonctionnaire actif, diligent, exact. Il avait été *employé dans plusieurs bureaux de* l'île, et partout il avait laissé le souvenir d'un homme affable et courtois, d'un chef paternel, sachant toujours mitiger les rigueurs administratives tout en sauvegardant les intérêts du trésor.

Il a eu le regret de ne pouvoir embrasser une dernière fois ses deux fils aînés, deux officiers distingués, retenus sur le continent par leur service. Seul le plus jeune, M. Régulus Aymo, conduisait le deuil, entouré de ses cousins et de ses oncles.

Le convoi funèbre de ce bon citoyen a été suivi par tout le personnel de la douane et de nombreux amis.

Nous adressons à ses fils et à leur famille nos bien sincères condoléances.

⁂

Voici le discours prononcé par M. Antoine Colombo aux obsèques de M. Canessa.

Messieurs,

Au bord d'une tombe trop prématurément ouverte qu'il me soit permis de rendre un dernier et suprême hommage aux restes mortels de notre regretté collègue et ami François Canessa.

Stupéfiante et douloureuse fut pour nous tous qui l'avions connu et par suite aimé, la nouvelle de son décès ; et nous nous demandons encore si c'est bien celui que nous avons naguère vu si gai, si actif, que nous conduisons aujourd'hui vers l'éternel repos.

En moins de douze jours une maladie qui ne pardonne pas a triomphé de tous les efforts de la science combinés avec les soins, les attentions, les dévouements de ses parents éplorés qui perdent avec leur unique enfant, leur unique consolation. Déjà, il y a deux ans, le plus jeune de leurs fils disparaissait emporté par la cruelle faucheuse.

Seul notre malheureux ami *leur restait.* C'est sur lui qu'ils avaient concentré tout leur amour, c'est à lui qu'ils demandaient les joies de l'existence. Le destin en avait décidé autrement.

Nous n'essayerons pas de les consoler, mais puissent les nombreuses marques de sympathie qui ont entouré la mort de leur enfant apporter un palliatif à la dure épreuve qu'ils traversent.

Intelligent, dévoué, consciencieux, François Canessa avait su acquérir dans l'administration à laquelle il appartenait, l'estime de ses chefs, et je me permets de le dire, leur bienveillant intérêt. L'avenir se présentait à lui sous de favorables apparences, il serait certainement parvenu à une situation enviable si à 20 ans il n'avait été subitement arraché à la tendresse de ses parents, à l'affection de ses amis.

Au nom de tous tes collègues, je t'adresse, mon pauvre François, l'éternel adieu.

Nous n'aurons plus le plaisir de te voir, nous ne pourrons plus applaudir à ta franche gaieté si communicative, mais nous conserverons toujours au fond de nos cœurs le souvenir de ton caractère si aimant et de ta si affectueuse camaraderie.

Adieu, mon cher François, Adieu !

MARCHE CENTRAL DE MARSEILLE

Pommes de terre, 8 à 10 fr.	les 100 k.
Nouvelles, 18 à 22 fr.	id.
Tomates d'Egypte, 35 à 45 fr.	id.
— d'Oran, 80 à 110 fr.	id.
Petits pois d'Algérie, 35 à 60 fr.	id.
Haricots verts, 60 à 200 fr.	id.
Pommes, 15 à 50 fr.	id.
Poires, 15 à 50 fr.	id.
Noix de Grenoble, 55 à 62 fr.	id.
Artichauts d'Oran, 0 70 à 1.25	la d.
— du pays, 1.50 à 1.75	id.
Citrons, 15 à 30 fr.	le 1000.
Oranges, 15 à 40 fr.	id.
Mandarines, 10 à 45 fr.	id.

Quais de Marseille

Charbon du Var, 9.50 à 11.75	les 100 k.
Charbon de Corse, 9 à 9 50	id.

Bourse de Marseille

Sucre raffiné, les 100 k. esc., 2 1/2, pains 5/6 en vrac, 32.50 ; cassé rangé en caisses de 50 k., 34.50.

Avis aux Electeurs

Les cartes électorales seront distribuées vendredi et samedi aux heures de bureau dans la salle des séances du Conseil municipal, et dimanche, jour des élections, aux alentours des bureaux de vote.

La Monnaie de Nickel

On sait que le budget de 1903, actuellement en discussion, prévoit la création d'une monnaie de nickel et fait état du bénéfice de 3.160.000 francs que doit procurer au Trésor l'émission de 16 millions de pièces d'une valeur nominale de 25 centimes.

Diverses objections avaient été faites à la nouvelle monnaie ; la principale était la confusion possible avec la pièce en argent de 1 franc. Afin d'éviter cette confusion, la commission du budget, d'accord avec le gouvernement, a décidé que :

1° La pièce de 25 centimes en nickel pèse 7 grammes, alors que la pièce en argent de 1 franc pèse 5 grammes ;

2° La tranche de la pièce de nickel sera lisse, au lieu d'être cannelée, comme celle de la pièce d'argent ;

3° La pièce de nickel sera près de moitié plus épaisse que la pièce d'argent : 1 millim. 77 au lieu de 1 millim. 23 ;

La diamètre de la pièce de nickel sera de 24 millimètres alors que celui de la pièce de 1 franc est de 23 ;

5° La gravure de la pièce de nickel comportera un sujet simple, à emblème très caractéristique, s'écartant le plus possible des empreintes qui figurent sur les pièces d'argent ; la valeur de la pièce sera indiquée au revers en chiffres de grandes dimensions.

Ajoutons que la nouvelle monnaie doit être en nickel pur, avec une tolérance d'impureté de 20 millièmes.

Les poids du nickel employé pour une première émission de 16 millions de pièces sera de 112.000 kilos, dont le prix d'achat, à 3 fr. 50 le kilogramme, s'élèvera à 392. francs ; les frais de fabrication des flancs sont évalués à 340 000 francs ; enfin les frais de frappe atteindront 100.000 francs. La dépense totale de l'émission, en chiffres ronds, sera donc de 840.000 fr. La valeur nominale des pièces émises étant de 4 millions, le bénéfice de l'opération pour le *Trésor sera, comme il a été* dit plus haut de 3,160.000 francs.

Bourses des lycées et collèges de garçons

Nous avons lu la nouvelle édition que vient de faire paraître de sa brochure sur les bourses des lycées et collèges de garçons, *M. Isnard, secrétaire de l'inspection* académique de la Corse, et nous avons été vivement intéressé par les explications sur le nouveau plan d'études secondaires qui forment comme la préface de cette brochure.

Les pères de famille qui veulent faire donner à leurs fils l'enseignement secondaire y trouveront des indications précieuses sur la voie dans laquelle ils doivent les diriger.

Nous leur conseillons l'acquisition de cette brochure qui a sa place marquée dans les bibliothèques scolaires.

Prix : 50 centimes.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 25 février

Thermomètre — 7 heures du matin, + 10°. à midi, + 14 2. à 7 heures du soir + 11·5. Maxima, + 14 6. Minima, + 9 7.

Baromètre. — 7 heures du matin, 774 mm midi, 774 mm. 6 heures du soir, 774 mm.

Vent. — Dans la matinée, calme.

Dans l'après-midi, S. O. faible.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Ecole de chauffe

Ont été désignés pour suivre la période d'instruction à l'école de chauffe de Toulon, les chauffeurs : Galeazzi, du *Galilée* ; Santucci et Giancoli, du *Linois* : Filippi, du 5e dépôt.

⁂

A propos de confetti

L'administration des ponts et chaussées a bien voulu faire arroser les boulevards avant et après les batailles de confetti : elle a ainsi *atteint un double but : pas de poussière* pendant la bataille et impossibilité de ramasser les confetti qui couvraient la chaussée parce qu'ils étaient mouillés.

Mais la même mesure n'a pas été prise par le service de la voirie municipale ni sur la place Saint-Nicolas ni dans les artères secondaires des boulevards.

Jusqu'à ce jour la consommation des confetti n'a pas été inférieure à 4 000 francs, et c'est beaucoup pour une ville comme Bastia : il n'y a à cela qu'un bon côté, c'est que de nombreuses pauvres femmes ont gagné un peu d'argent en s'installant avec leurs bancs et leurs sacs tout le long des boulevards et sur la place.

⁂

Décès

On nous annonce de Boulogne-sur-Seine la mort de M. Henri Guasco, ingénieur civil.

⁂

Bibliographie

Notre compatriote M. Jérôme Monti vient de publier un nouveau volume dans la collection Olympia : *La Maîtresse d'école*, qui est appelé à un bon succès.

⁂

Prévoyants de l'Avenir

Dimanche 1er mars 1903, la recette mensuelle aura lieu, exceptionnellement, à cause de la cavalcade, de 8 heures et demie à 10 heures du matin. Elle sera close à 10 heures.

Dernier avis aux retardataires : s'ils ne se mettent pas en règle, ils seront rayés des contrôles le 2 mars. Admission de nouveaux sociétaires à la recette.

Le Comptable, M. Donzella.

⁂

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

⁂

Tailleur

M. Rocca, représentant de la maison TERRASSON, *Rue de Noailles*, 4, *Marseille*, de passage à Bastia, est descendu à l'Hôtel de France.

⁂

SAVON BRUN *Le Condor*, économique et durable, rend le linge blanc comme neige.

⁂

Pharmacie Teilliet

Spécialité d'huiles de foies de morue garanties pures. Lorsque cet héroïque médicament est d'une pureté absolue et extrait récemment de foies frais, il est accepté par les estomacs les plus délicats et constitue un dépuratif et un reconstituant incomparables.

Pharmacie Teilliet, boulevard du Palais, 10.

⁂

Objet trouvé

Il a été déposé dans nos bureaux deux clefs trouvées près du théâtre.

⁂

Occasion

Appareil Acétylène à vendre.
S'adresser au bureau du journal.

⁂

A louer

On demande à louer un appartement de une à quatre pièces.

S'adresser au bureau du journal.

— A louer de suite un appartement de 8 pièces, au bord de la mer, avec jardin, près Bastia.

S'adresser au bureau du journal.

— Un appartement de quatre pièces, boulevard du Palais, 11, au 1er étage.

S'adresser au bureau de la Cie du Gaz. de 4 à 6 heures du soir.

Etat Civil

Naissances

Casanova Angèle-Antoinette. — Ersa Faustine-Innocente. — Laurenti, François-Jules.

Décès.

Gojon Françoise, veuve, 84 ans, de Bastia.
Agostini Antoine, 8 ans, de Bastia.
Colombani Toussaint, marié, 64 ans, de Castifao.

Couriez-vous à cet âge comme un petit homme?

NIMES (Gard), le 26 février 1903.
Messieurs, Jusqu'à l'âge de 3 ans 1/2 mon enfant souffrit beaucoup et ne marchait même pas encore, ses jambes ne pouvant supporter le poids du corps ; sa tête se refusait à rester droite tant la faiblesse était grande. Le sommeil était très agité et l'oppression allait presque jusqu'à la perte du souffle. L'appétit était nul et la digestion des plus laborieuses. Fatigué d'employer sans résultat toutes sortes de préparations, je lui donnai enfin de l'Emulsion Scott, il la prit avec plaisir et, grâce à son efficacité, se porte actuellement très bien. Il est âgé de 4 ans et marche comme un petit homme ; il a bien grandi et profité. Auger, jardinier-fleuriste, 5, rue Levieux.
Messieurs Delouche et Cie, Paris.

Rachitisme. Il n'y a pas de plus joli tableau en un foyer, soit-il hutte ou palais, qu'un enfant heureux et bien portant. Pour être heureux, il faut être en bonne santé ; si donc un enfant est rachitique, il ne peut être heureux. Qui, du reste, pourrait l'être avec toutes les souffrances que décrit Mme Auger ? Si votre enfant est rachitique ou montre les premiers symptômes du rachitisme, ne perdez pas un instant pour travailler à le soulager et donnez lui de l'Emulsion Scott, le meilleur reconstituant de France. L'Emulsion Scott épargnera à votre enfant bien des heures d'inexprimable détresse et en peu de temps le fera marcher comme un petit homme. Que le doute ne vous torture pas. l'Emulsion Scott rend la guérison certaine.

L'Emulsion Scott seule guérit ; imitations ou substitutions ne guérissent pas. De l'Emulsion Scott on a tout imité, excepté son pouvoir de guérir. Un pêcheur portant sur son dos une grosse morue, voilà la marque de l'Emulsion Scott ; *pour éviter les contrefaçons exigez donc le flacon Scott avec le pêcheur,* votre guérison est ainsi assurée. L'Emulsion Scott, qu'aiment les enfants, est parfaitement savoureuse et digestible ; c'est une émulsion de la plus pure huile de foie de morue avec des hypophosphites de chaux et de soude (les meilleurs éléments constitutifs du sang, des os et des tissus). Elle est vendue dans toutes pharmacies toujours en flacons (enveloppés de papier couleur saumon), jamais au litre. Pour recevoir franco un échantillon, mentionner ce journal en adressant 0 fr. 50 de timbres à Messieurs Delouche et Cie, 2, place Vendôme, Paris.

TUMEUR [illegible]

Société anonyme des Automobiles du Cap-Corse

Les Actionnaires de la Société anonyme des automobiles du Cap-Corse sont informés que la réunion qui devait avoir lieu à Ersa, le 1er mars, est renvoyée au 8 du même mois, à cause des élections au Conseil général à Bastia, et de la Cavalcade qui doit y avoir lieu le même jour.

Le Président,
Comte Mattei.

Avis aux commerçants DE BASTIA ET DE L'INTÉRIEUR

Vapeurs

de la Société d'exploitation des carrières de porphyres et granits de la Corse.

Siège social : 18, rue de la République, Marseille.

Service régulier entre Marseille et la Corse

Le vapeur *Pervenche* chargera à Marseille pour Bastia tous les lundis, et arrivera *régulièrement tous les mercredis à Bastia.*

Il repartira de Bastia à destination de Marseille tous les jeudis dans l'après-midi.

Pour frêts et renseignements s'adresser :

à Marseille, au siège de la Société, 18, rue de la République.

A Bastia, à M. Sauveur Sisco, agent de la Société, dans ses bureaux, rue du Nouveau Port, près des bureaux de la Cie Rubatino.

Marseille-Cette-Bastia et retour

Le vapeur *Albert* chargera à Marseille et Cette vers le 25 février pour Bastia.

Pour frêt s'adresser :
Agence Maritime, 25, Quai de la Fraternité, Marseille.
M. Albert Monge, armateur, Cette.
M. Arthur C. Southwell, Bastia.

Grand Café Andreani
A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

GRANDE FABRIQUE
de meubles d'Art
Riches et ordinaires
MARINETTI Frères
6, Boulevard du Palais, 6

Seule maison qui, à travail égal, peut vendre à 20 0/0 meilleur marché, tout en donnant une fabrication supérieure et garantie.

Bourse de Paris

	24 février. —	25 fév.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.80 —	99.80
— 3 p. 0/0 amortis.	99.50 —	99.06

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

LE MONOPOLE DE L'ALCOOL

Le ministre des Finances, entendu par la commission du budget, a déclaré qu'il était hostile au monopole de l'alcool, que la commission voulait établir pour équilibrer le budget.

Remaniements Ministériels

Le bruit avait couru qu'à la suite des incidents du procès Humbert-Cattaui, le président du conseil aurait décidé de se séparer de M. Vallé et ou lui donnait comme successeur M. Chaumié ou M. Maruéjouls.

Ces bruits sont formellement démentis. M. Combes n'a jamais songé à apporter une modification quelconque à la composition du cabinet.

Bons sexennaires

Le ministre des finances a introduit dans le projet de loi pour le 3e douzième provisoire une disposition relative à l'émission d'obligations du trésor à court terme, pour couvrir les déficits des deux derniers exercices qui atteignent 300 millions et qui sont la principale cause des difficultés actuelles.

Cette émission de bons sexennaires semble pour le moment écarter tout projet d'emprunt.

Les Ecoles congréganistes

La commission sénatoriale des finances a entendu le ministre de l'Instruction publique au sujet des mesures qu'il compte prendre pour assurer l'instruction aux 600 000 enfants des deux sexes qui suivent actuellement les écoles congréganistes, dont la fermeture serait ordonnée.

EN ESPAGNE

Grave incident de Carnaval

Sept victimes

On télégraphie de Vigo que pendant les fêtes de Carnaval et à la suite de l'arrestation d'un masque, la foule a assailli la mairie, où il avait été déposé.

Les gendarmes ont été obligés de faire usage de leurs armes. Un enfant a été tué ; deux hommes ont été blessés mortellement, quatre autres l'ont été assez grièvement.

Ce grave incident a jeté la consternation dans cette ville forte de l'Espagne.

DU MAROC

00098

La retraite du prétendant

Le *Heraldo* de Madrid publie une dépêche de Ceuta annonçant que le prétendant est parvenu à se réfugier chez des parents, dans la tribu kabyle des Beni-Tsem. Il aurait l'intention de se tenir caché jusqu'au moment où le pardon lui serait accordé.

Muleh-Arafa est parti de Melilla pour se rendre à Tetuan.

AU VÉNÉZUÉLA

Exigeances de l'Allemagne

On télégraphie de Washington que l'ambassadeur d'Allemagne a réclamé à M. Bowes le paiement immédiat de 140.000 francs.

M. Bowes a fait remarquer à l'ambassadeur que cette somme ne devait être payée à Caracas que dans les trente jours de la signature du protocole.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. Guillain

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Chambon, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi, qui est adopté.

3e Douzième provisoire

Le rapporteur de la commission des finances dépose son rapport sur l'ouverture d'un nouveau douzième provisoire pour *le mois de* mars.

Le rapport sera imprimé et distribué ; la discussion aura lieu demain.

Projets de loi d'intérêt local

Adoption de projets de loi autorisant la perception d'une surtaxe sur l'alcool aux octrois de Darnetal et de Saint Pierre-Quibignon.

La garnison de Paris

M. Dubois adresse une question au ministre de la guerre au sujet de l'état sanitaire de la garnison de Paris.

Le ministre répond que la mortalité, plus considérable que d'habitude, est due à la grippe. L'épidémie de fièvre typhoïde qui s'est produite à l'école militaire est due au surmenage et au mauvais état des casernements.

Des mesures ont été prises pour enrayer l'épidémie, et il n'y a pas lieu de s'alarmer de cette situation.

M. Dubois demande à transformer sa question en interpellation.

La discussion de cette interpellation est fixée au 6 mars.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

La loi de Finances

Suite de la discussion de la Loi de finances.

Article 23.

La discussion s'ouvre sur l'article 23.

Plusieurs amendements sont développés et repoussés.

L'article est adopté.

Amendement Cunéo d'Ornano

M. Cuneo d'Ornano dépose un amendement, qui deviendrait l'article 23 bis, portant que les procès-verbaux des agents des contributions indirectes et de l'octroi feront foi jusqu'à preuve contraire.

Cet amendement est combattu d'abord par le ministre des finances, puis par la commission du budget.

Il est adopté, malgré cette opposition, par 478 voix contre 76.

⁂

M. Cuneo d'Ornano présente un autre amendement, d'après lequel les indicateurs, en matière de contributions indirectes, ne seront pas admis au partage du produit des amendes et des confiscations dont ils auront provoqué le recouvrement.

Après une longue discussion cet amendement est renvoyé à la commission des réformes fiscales.

Article 24.

On passe à l'article 24.

M. Cuneo d'Ornano propose un amendement relatif aux circonstances atténuantes.

L'article 24 est adopté avec l'amendement de M. Cuneo d'Ornano.

Article additionnel

M. Cuneo d'Ornano présente un article additionnel portant que les exploits de procédure, délivrés par les agents des contributions indirectes et d'octroi seront remis sous pli cacheté.

Cet article additionnel est renvoyé à la commission du budget.

L'équilibre du budget

Le président de la commission du budget dit que par suite des votes successifs de la Chambre, le budget se trouve en déficit d'une trentaine de millions. La commission est prête à discuter les mesures propres à assurer l'équilibre du budget sans qu'il soit nécessaire de recourir à un emprunt.

Suite de la discussion demain.

BENEDICTINE
Exquise, tonique, digestive
La MEILLEURE des LIQUEURS
Un verre après chaque repas

Bains de Puzzichello

1re saison du 20 avril au 10 mai.
2me — du 11 mai au 31 mai.
3me — du 1er juin au 20 juin.

Prière de retenir les chambres d'avance en s'adressant à Mme Stefani née Filippini, à Venaco.

L'établissement ne fournit pas de linge.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

AUX AMATEURS DU BON VIN

M. Oreste BIAGINI
Bastia, 5, Avenue Carnot, 5, Bastia,
a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente
VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0,40 et 0.50 le litre.
AU DEMI-GROS 0.35 et 0 40 le litre.
VIN CORSE et d'ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 le fiasco.
Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de [illegible], le prix de vente à la consommation est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.
N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en dame-jeannes, en barils, en bordelaises et en demi-muids au choix du client.

Machines à coudre Helvétia
Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense
Diplôme d'honneur avec Médaille d'or
a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, boulevard Paoli, 14.

Demandez dans tous les Cafés
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

131 — Feuilleton du Petit Bastiais

F. Cooper

LE DERNIER DES MOHICANS

XXIII

Le Sorcier

Lorsque le sauvage se fut assuré qu'il avait ôté aux captifs tout moyen d'évasion il se tourna vers eux et leur dit en anglais :

— Les Visages-Pâles savent prendre l'adroit castor dans des pièges ; mais, les Peaux Rouges savent comment garder les Visages Pâles.

— Faites tout ce qu'il vous plaira, misérable ! Je vous brave, je vous méprise, vous et votre vengeance.

— L'officier anglais parlera-t-il de même quand il sera attaché au poteau ? demanda Magua avec un ton d'ironie.

— Ici, face à face avec vous, en présence de votre nation ! s'écria Heyward.

— Le Renard Subtil est un grand chef [illegible] Huron ; il ira chercher ses jeunes guerriers pour qu'ils voient comment un blanc sait souffrir ses tortures.

A ces mots, il se détourna et s'avança vers la porte par où Duncan était arrivé ; mais, il s'arrêta un instant en la voyant occupée par un ours assis sur ses pattes de derrière, grondant d'une manière effrayante et s'agitant le corps de droite à gauche.

De même que le vieil Indien qui avait conduit Heyward en ce lieu, Magua examina l'animal avec attention et reconnut le déguisement du jongleur.

Le long commerce qu'il avait eu avec les Anglais l'avait affranchi en partie des superstitions absurdes et vulgaires de sa nation ; il n'avait pas un grand respect pour ces prétendus sorciers. Il se disposait à passer près de lui avec un air de mépris, mais, au premier mouvement qu'il fit, l'ours gronda encore plus fort et prit une attitude menaçante.

Magua s'arrêta une seconde fois ; enfin, il parut déterminé à ne pas laisser déranger ses projets par des grimaces de charlatan. Il arriva donc à la porte ; l'ours, se levant sur ses pattes de derrière, se mit à battre l'air de celles de devant, à la manière de ces animaux.

— Fou ! s'écria le Huron, allez intimider les squaws et les enfants ; n'empêchez pas les hommes de faire leurs affaires.

Il fit encore un pas en avant sans croire même avoir besoin de recourir au couteau et au tomahawk pour intimider le prétendu jongleur. Mais à l'instant où il se trouva près de l'ours, Œil de Faucon étendit les bras, les lui jeta autour du corps et le serra avec force.

Heyward avait suivi avec la plus vive attention tous les mouvements de l'ours supposé.

D'abord, il fit asseoir Alice sur une caisse ; dès qu'il vit son ennemi étroitement serré entre les bras du chasseur de manière à n'avoir l'usage ni des bras ni des mains, il saisit une courroie qui avait servi à lier quelque paquet ; se précipitant sur Magua, il lui en entoura vingt fois les bras, les jambes, les cuisses et le mit dans l'impossibilité de faire un seul mouvement. Quand le formidable Huron eut été garotté, Œil de Faucon le laissa tomber par terre où il resta étendu sur le dos.

Pendant cette attaque aussi subite qu'extraordinaire, Magua avait résisté de toutes ses forces ; quoiqu'il eût reconnu que son ennemi était plus vigoureux que lui, il n'avait pas laissé échapper une seule exclamation. Ce ne fut que lorsque le chasseur pour lui faciliter l'explication de cette conduite, eut exposé à ses regards sa propre tête au lieu de celle de l'ours, que le Huron ne put retenir un cri de surprise.

— Ah ! vous avez donc retrouvé votre langue ? dit Œil de Faucon fort tranquillement ; c'est bon à savoir ; il n'y a qu'une petite précaution à prendre pour que vous ne puissiez pas vous en servir contre nous.

Comme il n'y avait pas de temps à perdre, le chasseur se mit sur le champ à bâillonner son ennemi ; après cette opération, le redoutable Indien n'était plus à craindre.

— Comment le coquin est-il entré ici ? demanda-t-il ensuite au major. Personne n'a passé dans l'autre appartement depuis que vous m'avez quitté.

Heyward lui montra la porte par où le sauvage était arrivé et les obstacles qui les exposaient à perdre beaucoup de temps s'ils voulaient y passer eux-mêmes.

— Puisque nous n'avons pas à choisir, dit le chasseur, il faudra bien sortir par l'autre et tâcher de gagner le bois... Allons, prenez la jeune fille sous le bras.

— Impossible ! Voyez, elle nous voit, elle nous entend, mais la terreur lui a ôté l'usage de ses membres, elle ne peut se soutenir. Partez, mon digne ami, sauvez-vous, abandonnez-moi à mon destin.

— Il n'y a pas de trappe qui n'ait sa fin ; chaque malheur est une leçon qu'on reçoit. Enveloppez la dans cette pièce d'étoffe fabriquée par les squaws des Hurons... Pas comme cela ; couvrez bien toute sa personne ; qu'on n'en aperçoive rien. Cachez bien ses petits pieds qui nous trahiraient, car on en chercherait en vain de pareils dans toutes les forêts de l'Amérique... A présent, portez la dans vos bras ; laissez moi remettre ma tête d'ours et suivez moi.

Duncan, comme on peut le voir par ce que lui disait son compagnon, s'empressait d'exécuter ses ordres. Portant Alice dans ses bras — fardeau qui lui paraissait bien léger — il entra dans la chambre de la malade qu'ils trouvèrent comme ils l'avaient laissée, seule et paraissant ne tenir à la vie que par un fil.

(A suivre)

DEMANDEZ PARTOUT
la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 mises hors concours
12 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
R. J.-B. Semana, Agent général pour la Corse
Dépôt à Bastia : rue St-François, 2.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le Cigare Mattei, le demander dans tous les débits.
On ne fume pas ce bon cigare,
On le hume, tellement il est rare

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARDON DUVERGER CAMBRAI

Dépositaire pour l'Exportation, M. CAMUGLI FERNAND, 48, rue de la République, Marseille.

L'Absinthe CUSENIER Oxigénée
C'est ma santé

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
« LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE »
21 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER
Direction : 226, Boulevard Voltaire, Paris.

16 PAGES in-4° 300.000 Lecteurs! FONDÉE en 1860
LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
Publié sous la Direction de Mme Emmeline RAYMOND
[illegible]
SPÉCIMEN GRATUIT ET FRANCO
[illegible]
PRIX POUR PARIS, SEINE ET SEINE-ET-OISE
[illegible]
PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS
[illegible]

CARTES POSTALES *illustrées*. S'adresser au Comptoir général, 20, rue de la Michodière, à Paris, pour avoir des cartes inédites de luxe. Gros et détail. Prix exceptionnels et Primes.

A louer présentement

1. Un appartement meublé et non meublé au 2me étage, maison Fantauzzi, 15, place Saint-Nicolas.

2. Magasins de l'ancienne imprimerie Fabiani donnant sur le Boulevard du Palais et la rue de l'Opéra.

3. Villa avec jardin et propriété situés à Toga.

S'adresser pour le tout à la maison L. N. Mattei et Cie, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
Le Seul Véritable Alcool de Menthe
Dissipe les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS.
SOUVERAIN contre la GRIPPE et les REFROIDISSEMENTS.
Se prend à la dose de quelques gouttes, dans un verre d'eau sucrée très chaude dans une tasse de tisane ou de lait chaud.
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom DE RICQLÈS

Malades! 800 000
[illegible]

Demandez partout l'excellente *Eau-de-vie du Mirador*.
Dépositaire : SIMON DAMIANI, angle des rues Miot et Napoléon, 31, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 27 fevrier
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 25 mars.

Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES
Superphosphates d'Os et Minéraux
Dosages garantis sur facture
LOUIS LACHÈVRE
MARSEILLE, 27, rue des Princes, MARSEILLE
DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos
On demande des représentants

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819
Fonds réalisés : **200** millions
Valeurs assurées encours : **300** millions.

S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie LE PHÉNIX, à Bastia, 17, Bd Paoli.

Le meilleur des Cigare à 10 c. est sans contredit le
CIGARE MATTEI
Le demander dans tous les débits de tabacs.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

D.O.M ✝ D.O.M
BÉNÉDICTINE
La Meilleure des Liqueurs
Exquise Tonique Digestive
Se défier des contrefaçons
Se trouve partout
BÉNÉDICTINE
BÉNÉDICTINE
D.O.M ✝ D.O.M

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve « à Lafarge du Teil. » — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

MAGASIN A LOUER rue Marbeuf. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Fonds de charcuterie et de bureau de tabac, cours Sebastiani, en face la caserne Marbeuf.

Prime Artistique

Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie à M. d'Alberat, peintre-photographe, villa Cecconi, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photofosin, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.

Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.

Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.

Des spécimens de ces superbes Portrait sont exposés dans nos vitrines.

La petite photographie est rendue intacte.

AMÉRIQUE

Départs réguliers tous les mois pour les Antilles, Trinidad, Colon, etc.

Traversée rapide; confortable toutes classes.

Pour fret et passages s'adresser à M. A. Padovani, agent de *La Veloce*, Nouveau Port, Bastia.

La Cie Générale des Pétroles
pour l'Eclairage et l'Industrie
ayant son siège à Marseille
a l'honneur d'informer les consommateurs de Pétrole pour l'**Eclairage**, l'**Industrie**, l'**Automobilisme**, qu'elle vient de nommer comme ***Agents Généraux Dépositaires*** de tous ses produits et marques pour la Corse
MM. L. N. MATTEI et Cie de Bastia
chez lesquels ils trouveront
Pétrole épuré en barils et en caisses.
Pétrole de luxe dit *Photoline* en bidons de 5 litres.
Essence de Pétrole dite *Naphtocycle* en barils et en bidons pour Tricycles et Automobiles.
Essence dite *Benzine* pour Teinturiers, Dégraisseurs.
S'adresser :
L. N. MATTEI et Cie à Bastia ou à leur Succursale à Ajaccio.

Maison de Confiance

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc. *Spécialité de poignards et stylets corses, vendetta*, broches or et argent 1er titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Achat de vieil or et de vieil argent.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1860, « very selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sorties, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI à 0,50 le paquet.

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia. Imprimerie Ollagnier.

28e ANNÉE VENDREDI 27 FÉVRIER 1903 N° 50

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00099

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : [illegible]
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 14 [illegible] coucher, à 5 h. 17 m.
Lune : N[illegible] le 26. — Premier quart., le 6.
Fête de demain : [illegible] Fortunée.

BIBLI[illegible] MUNICIPALE

26 Février

Elections au Conseil Général

du 1er Mars 1903

Aux Electeurs

des 1er et 2e Cantons de Bastia et de la Commune de Furiani

Chers Concitoyens,

Vous connaissez les raisons qui nous ont déterminés à donner notre démission de membres du Conseil général.

Les amoindrissements successifs dont souffre Bastia et qui menacent son avenir, une nouvelle et bien grande injustice projetée, méritaient une énergique protestation.

Approuvés par l'opinion publique, vos représentants au Conseil général, au Conseil d'arrondissement, au Conseil municipal ont, dans un élan patriotique, déposé le mandat qu'ils tenaient de vos suffrages, afin de provoquer une manifestation qui affirmera souverainement vos volontés et vos légitimes revendications.

Nous pensons avoir servi ainsi la cause de Bastia et de l'arrondissement.

Bien plus, et à cette occasion il s'est spontanément formé un lien de solidarité patriotique, qui, planant au-dessus de nos querelles politiques ou de parti, aura, nous l'espérons, une heureuse influence sur les consultations futures.

Nous nous sommes unis sans autre préoccupation que l'intérêt de la Ville de Bastia, convaincus que si l'union fait la force, elle sait aussi, au besoin, imposer le respect.

Sachons donc fortifier encore cette union si nous voulons qu'à l'avenir on ne touche à aucune de nos prérogatives.

Le salut de Bastia est à ce prix.

Croyez, chers concitoyens, à nos sentiments toujours dévoués.

S. DE CARAFFA, A. GAUDIN,
Conseillers Généraux démissionnaires.
Bastia, 28 février 1903.

La Réforme administrative

Afin de parvenir à un équilibre que des circonstances diverses rendaient plutôt malaisé, le gouvernement et la Commission du budget se sont efforcés de réaliser des économies. L'un et l'autre affirment qu'ils ont poussé leur examen aussi loin que possible et je n'ai garde de douter ni de leur parole ni de leur bon vouloir. Je ne pense pas néanmoins qu'en ces matières les limites puissent être rigoureusement déterminées. En effet, chaque commission du budget tient à honneur de pratiquer sur tel ou tel point des rognures dont la possibilité avait échappé à ses devancières : j'imagine qu'il en sera de même pour les Commissions futures, et, quoi qu'on en dise, dans la masse des chapitres, il y a encore à tailler, sans compromettre le moins du monde les intérêts essentiels du pays.

Mais ce qui ne semble guère contestable, c'est que, tant que l'on ne touchera pas à la charpente générale de nos services publics, il sera fort difficile de dépenser beaucoup moins. Il est même à présumer que les économies éventuelles se trouveront plus qu'égalées par les charges supplémentaires qu'entraîneront des réformes comme le service de deux ans et la création des retraites ouvrières. On ne rencontre donc, dans le système actuel, aucune élasticité et l'on risque de se voir aux prises avec des difficultés de plus en plus graves.

Qu'en faut-il conclure, sinon que ce système ne répond pas aux besoins et aux idées modernes ? Pour donner l'essor à des puissances nouvelles, pour faire du progrès démocratique une réalité vivante, il faut peut-être, il faut assurément des organes nouveaux.

Pendant près de quatre siècles, tous les gouvernements qui se sont succédé en France, ont travaillé à la centralisation. Il s'agissait d'abolir le morcellement féodal, de combattre le particularisme, d'empêcher qu'il y eût des Etats dans l'Etat ; bref, suivant la formule précise de la Révolution, il s'agissait de faire la nation « une et indivisible ». Sous ce rapport, comme on l'a souvent montré, un admirable esprit de suite guide les hommes et les régimes les plus opposés : la Convention continue la tâche de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV, et le despotisme de Napoléon Ier met le sceau impérial à l'œuvre des Assemblées révolutionnaires.

Mais si la centralisation est, dans la vie d'un grand peuple, une phase logique et nécessaire, il importe qu'elle ne soit qu'un moment de son évolution. Car la centralisation, c'est, en somme, la rupture de l'équilibre rationnel entre les diverses fractions de l'organisme national. La centralisation, c'est, au centre, la pléthore, la congestion, et, pour le reste, l'affaiblissement, la langueur, l'anémie. La centralisation poussée à outrance devient, pour la plus grande partie de la collectivité sociale, destructive des initiatives et des énergies.

Mais laissons-là ces considérations, qui n'ont, d'ailleurs, rien de métaphysique et dégagent simplement la leçon des faits. Revenons à la question des économies. Je soutiens qu'on n'en pourra réaliser de sérieuses, de profondes, que lorsqu'on se décidera à décentraliser.

Si l'on considère, en effet, dans son ensemble, l'administration française, ce n'est pas la quotité des traitements, mais le nombre des fonctionnaires qu'il convient de diminuer. La plupart de ceux qui servent l'Etat sont très maigrement, trop maigrement payés. Mais trop de citoyens sont au service de l'Etat et trop de citoyens aspirent à le servir.

Or, le développement du fonctionnarisme est une conséquence directe de la centralisation. Pour exercer sur toutes choses une étroite surveillance, il faut au pouvoir central une multitude d'agents de toutes sortes ; et, comme d'autre part, en raison d'un excès de centralisation, les activités locales, en dehors du centre, tendent à s'atrophier, un nombre toujours croissant d'individus cherchent dans les fonctions administratives la subsistance quotidienne, et, par la perspective d'une pension officielle, la sécurité des vieux jours.

Mais comment décentraliser ? La seule méthode pratique, la seule efficace, est de modifier profondément l'organisation administrative du pays. C'est ce que démontre, avec beaucoup de force, l'exposé des motifs d'une proposition de loi récemment déposée sur le bureau de la Chambre par M. Charles Beauquier et plusieurs de ses collègues.

On sait que nos circonscriptions départementales datent des décrets de l'Assemblée Nationale de 1789. Le nombre des départements fixé d'abord à quatre-vingt-trois, atteignit un moment, après les conquêtes du Premier Empire, le chiffre de cent dix. Il fut réduit, en 1815, à quatre-vingt-six.

L'Assemblée Constituante elle-même se rendait compte du côté défectueux de cette division, puisqu'elle réservait expressément, dans l'article 6 du décret du 26 février 1790, « les droits des citoyens et des administrations locales, » leur laissant la faculté de proposer une revision territoriale et de demander dans ce sens « tout ce qui paraîtrait le plus convenable à l'intérêt général budgétaire, aussi bien qu'à celui des justiciables. »

Pour réclamer cette division en nombreux départements, le principal argument fut tiré de la nécessité de réaliser « l'unité nationale » en brisant l'autonomie des anciennes provinces. « Il faut, s'écriait Mirabeau, multiplier le nombre des départements, parce qu'après avoir aboli les prétentions et les privilèges, il serait imprudent de laisser une administration qui pourrait offrir des moyens de les reprendre. Il n'y aura plus diverses nations dans le royaume ; il n'y aura que des Français ! »

Comme nous l'avons déjà indiqué, cette conception avait la plus haute valeur historique. Mais aujourd'hui l'œuvre est achevée : l'unité nationale est faite ; les races se sont tellement fondues que nous n'avons plus à redouter des antagonismes capables de mettre en péril l'intégrité de la patrie.

Mais si sur ce point capital Mirabeau, à son époque, avait grandement raison, combien il se trompait lorsque, à la suite de cet excellent motif, il invoquait en faveur de la multiplicité des chefs-lieux l'avantage de « donner l'accès des fonctions publiques à un plus grand nombre de citoyens !... » « Si l'illustre orateur, déclare M. Charles Beauquier, pouvait sortir de son tombeau et contempler notre administration française, quel effroi n'éprouverait-il pas en voyant réalisées les conséquences de sa thèse, en assistant à la curée des places, en constatant que la moitié de la nation occupe des fonctions publiques et que l'armée des fonctionnaires, chaque jour plus nombreuse, est suivie d'une réserve d'innombrables solliciteurs ! »

Au reste, dans l'Assemblée Constituante elle-même, Mirabeau rencontra des contradicteurs. Signalons, notamment, la protestation d'un député qui représentait, comme M. Charles Beauquier, la ville de Besançon : « Est-il besoin, s'écriait-il, de hacher par dix-huit lieues sur dix-huit la Franche-Comté, l'Alsace, la Provence ?... Vous ne voulez sans doute multiplier les départements, diviser les petites provinces en trois ou quatre circonscriptions que pour établir, dans chacune d'elles, trois ou quatre administrations provinciales et tout ce qui s'en suit. Vous allez tripler et quadrupler les frais. Si vous avez trois départements en Franche-Comté, par exemple, il faudra trois hôtels d'administrations, trois commissions intermédiaires, trois secrétaires-greffiers, trois receveurs généraux, six procureurs syndics... Vous triplez tout ! Voyez plutôt sur la carte si de telles circonscriptions ont besoin de tout cet attirail ! »

N'était-ce point là une sorte de vue prophétique ? « L'attirail » a changé de nom mais il est devenu de plus en plus complexe. Et partant, si le député de Besançon le trouvait exagéré pour son temps, que dirons-nous, au vingtième siècle, alors que la vapeur et l'électricité ont presque supprimé les distances ?

Il est donc hors de doute que les divisions administratives de notre pays doivent être remaniées.

JULES LEGRAND
Député des Basses-Pyrénées.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

27 février 1873. — Mgr de Gaffory est nommé évêque d'Ajaccio.

Ce prélat fut préconisé le 6 mai suivant et sacré à Paris le 8 octobre.

Mgr de Gaffory ajoutait au prestige d'un nom aimé, de telles vertus épiscopales, que le clergé corse conserve de lui un très pieux souvenir.

LE Lt-COLONEL LEGAVRE

M. Legavre Pierre-Marie, le nouveau chef de la 15e légion ter. de gendarmerie, est né le 28 août 1850 à Iffendic (Ille-et-Vilaine).

Deuxième canonnier servant au 12e régiment d'artillerie le 11 octobre 1870, il passa au 14e de même arme au mois de décembre et prit part à la lutte contre les Allemands du 15 décembre 1870 au 28 janvier 1871. Il combattit ensuite dans les rangs de l'armée de Versailles du 12 avril au 28 mai 1871.

Brigadier le 4 mars 1872, M. Legavre fut affecté au 26e d'artillerie le 10 mai suivant ; il y reçut les galons de maréchal des logis le 16 septembre 1872, de maréchal des logis chef le 26 novembre 1874 et d'adjudant le 1er février 1876. Enfin on lui donna l'épaulette de sous-lieutenant au titre du 10e régiment d'artillerie le 10 novembre 1876. Deux ans après, il fut promu lieutenant sur place.

C'est le 11 novembre 1879 que M. le lieutenant Legavre passa avec son grade dans l'arme de la gendarmerie. Il resta près de cinq ans dans la compagnie du Rhône. Comme capitaine (décret du 17 octobre 1884), on l'affecta d'abord à la compagnie de la Corrèze, puis, le 2 septembre 1889, à la compagnie de la Dordogne.

Chef d'escadron le 30 décembre 1893, M. Legavre commanda la compagnie de la Haute-Loire (13e légion), au Puy. C'est au titre de la 13e légion de gendarmerie qu'on lui donna la croix de chevalier de la Légion d'honneur à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet 1895 (décret du 9 juillet). L'année suivante cet officier supérieur reçut le commandement de la compagnie de la Charente (12e légion), à Angoulême.

Par décret du 29 décembre 1902, M. Legavre a été nommé lieutenant-colonel et désigné pour commander la 15e légion ter, à Bastia, en remplacement de M. Tasson.

(*France militaire*).

L'Election Ranc

Les journaux parisiens continuent à s'occuper de l'élection de M. Ranc en Corse.

Nous empruntons au *Petit Journal* une biographie complète du nouveau Sénateur de la Corse.

Le nouveau sénateur de la Corse est né à Poitiers, le 20 décembre 1831, ce qui lui donne bien près de 72 ans. Il en avait 22 à peine quand, venu à Paris pour y faire son droit, il s'enrôla tout de suite dans le bataillon des blanquistes, fut impliqué dans le complot de l'Opéra-Comique, arrêté et déporté à Lambèse d'où il ne tarda que le moins possible à s'évader.

Ce brillant début fit concevoir de grandes espérances qui, d'ailleurs, ne se réalisèrent qu'imparfaitement. Diverses aventures de sa carrière politique renouvelèrent et entretinrent cette illusion si bien qu'il se forma sur lui une légende : il a entrepris beaucoup de choses, il n'a réussi à rien, et l'on a prétendu que, en tout, il s'était montré supérieur. Ce fut donc à peu de frais et, même en sa vieillesse, c'est encore un arbre en fleurs qui s'obstine à ne pas porter de fruits. On disait sous l'Empire : « Ce sera le Fouché de la future République ! » C'est à peine, aujourd'hui, un Caussidière arrivé.

⁂

La fortune politique de M. Arthur Ranc date du 4 septembre.

D'abord maire du neuvième arrondissement, il quitte ensuite Paris en ballon et, quand on le voit tomber des nues, on se demande ce qu'il vient faire en province. Ce point d'interrogation reçoit sa réponse quelques jours plus tard lorsqu'il est bombardé, par Gambetta, directeur de la sûreté générale. C'est un fonctionnaire actif et méfiant qui rôde, écoute, toujours à la piste d'imaginaires complots, surveille les hommes politiques, loge à l'*Hôtel de Bordeaux*, file M. Cochery, médite d'enlever M. Thiers et d'embastiller M. Jules Grévy.

Il porte dans ses nouvelles fonctions un caractère cassant, un tempérament dominateur, une surprenante facilité à découvrir partout des suspects ; il y joint des petitesses rancunières, des passions violentes et mesquines tout à la fois. Il laisse aussi tomber des mots terribles qui résonnent comme un glas : « On ne discute pas avec ses adversaires, on les supprime ! » M. Glais-Bizoin ne se sent que médiocrement rassuré quand il frôle ce personnage sombre qui ne s'éclaircit jamais, et lorsqu'on dit à M. Crémieux : « Vous êtes donc avec M. Ranc ? » c'était exactement comme si on lui eût dit : « Vous êtes donc avec Robespierre ? »

Il commit quelques imprudences et de menues erreurs. Ce fut ainsi que, s'étant mis un soir à suivre, le long des rues obscures, un promeneur dont la petite taille avait attiré son attention, il rédigea un rapport sur les menées ténébreuses de M. Thiers. Celui-ci eut vent de la chose et pria M. Jules Simon de la tirer au clair. Un hasard mit ce dernier sur la voie et une indiscrétion lui révéla que le directeur de la sûreté générale avait pris, dans l'ombre, M. Crémieux pour son illustre ami. M. Crémieux était le plus souriant des hommes et aurait pu, sous ce rapport, rendre des points au personnage dont Victor Hugo a rendu célèbre l'involontaire jovialité ; il en était aussi le plus laid. C'est pourquoi lorsque M. Simon racontait cette anecdote, il ajoutait toujours : « Je n'ai jamais osé le dire à M. Thiers. »

⁂

Elu député de la Seine le 8 février 1871, M. Ranc ne fit que traverser l'Assemblée nationale. Il secoua sur elle la poussière de ses souliers et s'en fut, avec Tridon, Félix Pyat, Rochefort, Malon, rejoindre Delescluze à l'Hôtel de Ville où on le chargea de surveiller les relations extérieures de la Commune, ce qui, à vrai dire, constituait une sinécure.

Démissionnaire le lendemain du décret relatif à l'exécution des otages, il attendit patiemment son jour, n'ignorant pas que le conseil municipal de Paris était là pour le recueillir, lui et bien d'autres. Il y fut reçu à bras ouverts, comme une épave de prix, et l'on donna son élection pour une sorte de revanche du Comité central. On acclama le disciple de Blanqui et il se distingua bientôt parmi ceux de ses membres qui s'apprêtaient à faire dans le Parlement une rentrée triomphale sur les épaules des électeurs.

M. Ranc fut un de ceux qui nous procurèrent ce spectacle. Lyon nous le rendit en 1873 et *immédiatement*, il s'enrôla dans la gauche la plus avancée. On comptait beaucoup sur lui pour donner aux intransigeants une impulsion plus énergique, une direction révolutionnaire. On disait avec des clignements d'yeux pleins de promesses et pleins d'espoir : « Vous verrez Ranc ! » On vit Ranc, mais on ne l'entendit jamais.

Il siégeait obscurément, lorsque les hommes du 24 Mai s'avisèrent de se remettre en mémoire ses exploits, un peu oubliés, du temps de la Commune. Décrété d'accusation, condamné à mort par contumace, il devint introuvable. On le cherchait à Paris, on le guettait aux frontières ; rien. On lança de fins limiers sur ses traces, ils firent buisson creux. Enfin, on crut le tenir. Il devait selon certain rapport, prendre le train pour se rendre en Belgique ; des ordres furent télégraphiés, on regarda de très près les voyageurs, on visita les dessous des banquettes, on ouvrit les malles, on arrêta de paisibles citoyens qu'il fallut relâcher aussitôt, on poussa l'indiscrétion jusqu'à décoiffer les gens portant perruque et l'on ne trouva sous leurs faux cheveux que des crânes innocents. Ces inquisiteurs ne respectaient personne, sauf un ecclésiastique vénérable devant lequel ils s'inclinèrent et qui leur donna sa bénédiction : c'était M. Ranc.

⁂

Une amnistie le ramena en 1879, mais plus amer, plus sombre, plus impétueux dans l'aigreur que jamais. Sa bile s'était recuite, il s'était imprégné de fiel et, même après la revanche, tout en lui garda l'empreinte de cette obstination vindicative. Ayant peu d'idées, il y tenait en raison de leur rareté même, et la principale consistait à ne pouvoir souffrir aucune opinion autre que la sienne, à considérer ses adversaires comme des *hérétiques* bon à brûler. On a prétendu qu'au besoin il apporterait le fagot ; c'est exagéré. Son fanatisme ne va point jusque-là. Il ne réclame pour ceux qui ne pensent pas comme lui ni le bûcher, ni le poteau ; l'exil lui suffit.

On s'est demandé parfois d'où lui vient cette humeur noire qui l'enveloppe, l'emboîte comme un étui et ne le quitte jamais, cette incurable tristesse qui lui donne toujours l'air de plier sous le poids d'une impitoyable fatalité comme un Oreste radical-socialiste livré en secret aux furies vengeresses et aux dieux infernaux. C'est qu'il a sa plaie secrète, son ver rongeur, c'est qu'il est poursuivi, obsédé, hanté par une nonne sanglante dont le visage se transforme sans cesse, qui ne lui laisse aucun repos.

Elle lui parut autrefois sous les traits d'un général qui revenait de la revue sur son *cheval noir, et lui causa alors* de mortelles alarmes. On raconte que, un soir, il se précipita l'œil hagard, livide, dans les bureaux de la *République française*, en proie à une émotion qui le secouait. Encore sur le seuil, il s'écria : « Paris brûle, le coup d'Etat est accompli, nous n'avons que le temps de nous mettre en lieu sûr ! » On le presse de questions et il raconte en des phrases haletantes, que Paris est en feu, que le dictateur s'avance escorté de ses prétoriens, au milieu de l'incendie. On va aux renseignements et l'on ne tarde guère à apprendre que, seul l'Opéra-Comique est en flammes, que les prétoriens sont des pompiers. M. Ranc ne veut pas se laisser convaincre et s'obstine à croire que le général Boulanger secoue sa torche sur les monuments que la Commune a épargnés.

Plus tard, ce sont les nationalistes qui troublent ses jours et ses nuits. Les ralliés ne lui semblent ni moins dangereux, ni moins perfides, et il regarde les républicains comme les pires ennemis de sa République. Il voit passer dans ses rêves des bandes noires de jésuites, des processions de religieuses et de moines que chaque matin, en se réveillant, il jure d'exterminer ; chaque soir, dès qu'il s'endort, ces fantômes prennent de cruelles revanches qui le rendent profondément misérable.

Lorsque ces spectres cléricaux lui laissent un peu de répit, M. Ranc veille au salut du Bloc et en répare la maçonnerie.

Sur les boulevards, dans les rues, au café, dans les antichambres parlementaires, en tous lieux, il tâte le pouls à l'opinion publique et fait de la propagande ministérielle. Mystérieux et boutonné, il écoute plus qu'il ne parle et c'est à peine s'il laisse tomber çà et là quelques maximes destinées aux badauds. Depuis environ quatre années, il donne le ton et la politique ministérielle. Il ressemble un peu, dans cet *emploi*, à l'homme grave qui, sous l'Empire, distribuait les avertissements aux journaux. Les ratapoils de ce régime avaient un gourdin ; M. Ranc a une canne, et quelle canne ! Elle est faite d'une baguette de fusil autour de laquelle s'enroulent des rondelles de cuir ; il raconte volontiers que c'est un de ses collègues de la Commune qui la lui a donnée et qu'il la porte en souvenir de cet heureux temps.

⁂

Je m'aperçois que je n'ai pas dit un seul mot de l'orateur ; mais l'éloquence est bien la chose du monde avec laquelle M. Ranc est le plus irrémédiablement brouillé. C'est tout au plus si en opérant des fouilles dans la collection de l'Officiel, on y découvre à son actif une interruption en trois mots.

Revue Hebdomadaire

Paris, le 21 février 1903.

Les dispositions sont restées généralement bonnes cette semaine, sauf sur notre rente qui fléchit à 100,02. Les Fonds Etrangers sont toujours très animés. Le Gouvernement Serbe émet actuellement un emprunt de 60 millions, divisé en 120 000 Obligations de 500 francs. Les nouvelles obligations sont émises à 90 0/0, soit à 450 frs ; leur rendement s'établit à 5 55 0/0, sans compter la prime de remboursement ; elles sont amortissables au pair en 50 ans et exemptes de tous impôts présents ou futurs en Serbie.

Les Sociétés de Crédit sont bien tenues. Le Crédit Lyonnais s'avance à 1,134 ; le Crédit Foncier est à 726, le Comptoir d'Escompte cote 586. La Société Générale est demandée à 728 ; la manifestation qui s'est produite à l'occasion de l'augmentation de son capital social, couverte déjà deux fois à Paris et plus de trois fois en province, prouve la solidité de cet établissement et le progrès constant de ses affaires, qui vont prendre encore un nouvel essor.

La Compagnie d'Assurances contre les accidents, la Gauloise, met en paiement le coupon n° 5 de ses actions sur le taux de six francs. Ses obligations servent à effectuer le cautionnement exigé par l'Etat, sous le contrôle duquel ses opérations nouvelle loi sont placées.

En Banque, les Obligations 4 0/0 Grenade sont actives à 344, en raison de la prochaine ouverture à l'exploitation d'une nouvelle partie de la ligne allant jusqu'aux environs de Grenade. Le Gold Run à 47 frs, regagne son coupon détaché le 31 janvier. L'action Celstock est demandée à 60 frs, par suite de la hausse persistante de l'étain. La Privilégiée Economique Industrielle est ferme à 182,50. Les Mines de Fer de Filhols sont à 219 50. L'obligation 4 0/0 Tramways Electriques et Chemins de Fer vicinaux s'avance à 462,50. L'action Messageries Françaises de Madagascar est recherchée à 86 frs. Les Moteurs à Gaz et Constructions Mécaniques font 186 ; l'émission des actions nouvelles a pleinement réussi et une réduction de 50 0/0 est imposée aux souscriptions dépassant 20 titres. Au comptant, l'action Kokumbo, introduite jeudi à 26 frs, monte à 31,50.

Toutes les installations étant terminées, la Mine de Saint-Barthélemy-le-Plain possède les éléments nécessaires à une exploitation rationnelle économique, qui sera un modèle du genre, et permettra, avec une dépense de premier établissement peu élevée, d'atteindre les prix de revient minimum.

Nos Grands Chemins se sont un peu relevés en fin de semaine.

Avis aux Electeurs

Les cartes électorales seront distribuées vendredi et samedi aux heures de bureau dans la salle des séances du Conseil municipal, et dimanche, jour des élections, aux alentours des bureaux de vote.

Savon princesse Mahoko, Victor Vaissier nouveau parfum 0 fr. 75 c. le pain.

LE CARNAVAL A BASTIA

Avis du Comité

La *Lyre Bastiaise* n'ayant pu prêter son concours le jour du mardi gras, pour les fêtes populaires organisées par le Comité sur la place d'Armes, ce dernier a décidé que ces mêmes réjouissances auraient lieu dimanche, 8 mars, à 2 heures de l'après-midi.

Itinéraire de la Cavalcade

Départ du Nouveau Port à midi et quart ; rue du Nouveau Port ; Avenue Carnot ; rue de l'Opéra ; boulevard du Palais ; boulevard Saint-Angelo ; Place d'Armes. — Arrêt.

Retour : Boulevard Saint-Angelo ; boulevard du Palais ; boulevard Paoli ; Avenue Carnot ; Place Saint-Nicolas ; Cours Sebastiani ; Place du Marché. — Retour sur la Place Saint-Nicolas ; Distribution des récompenses. — Dislocation.

Vu la dimension de certains chars, et pour éviter les désordres dans la marche du cortège, le Comité exprime tous ses regrets de ne pouvoir faire passer la Cavalcade par le faubourg Saint-Joseph.

Cour d'Assises

Présidence de M. le conseiller FLACH

Audience du 26 février

M. le Président est assisté de M. le conseiller et de M. Cristofini, juge au tribunal civil.

Il est procédé à l'appel de MM. les Jurés.

Sept jurés ne répondent pas à l'appel de leur nom.

Sont dispensés du service :

MM Chiappini Jean, Colonna Joseph, qui ont déjà fait le service à l'une des dernières sessions ; Crocicchia Charles, Ferry Richard, Paravisini Etienne, ayant produit des certificats de maladie, et Bozzo Costa Jean-Baptiste-Louis, non touché par la citation.

Enfin la Cour a sursis à statuer sur l'absence de M. Ferrovecchio Dominique qui n'a point fait connaître la cause de son absence.

Violation de sépulture

vol qualifié et complicité de ce crime

Les nommés Padovani Etienne, cordonnier, âgé de 19 ans, d'Ajaccio, et Poggiale Roch, garçon de cercle, âgé de 28 ans, de Mezzana, ont à répondre des crimes de violation de sépulture, vol qualifié et complicité.

L'acte d'accusation est ainsi conçu :

Acte d'accusation

Dans la matinée du 16 mars 1902, un jeune berger et une jeune fillette de la commune d'Alata, gardant leurs troupeaux à Montichi, remarquèrent que la chapelle mortuaire de la famille Pozzo di Borgo était ouverte, ils y entrèrent. Dans le caveau situé sous la chapelle, ils aperçurent un cercueil brisé et sur le sol des ossements humains. Epouvantés, ils s'enfuirent. Revenus le lendemain, ils firent part de leur lugubre découverte à deux ouvriers du domaine de la Punta, lesquels en informèrent le concierge et le régisseur du château des comte Pozzo di Borgo.

S'étant transportés immédiatement à Montichi, ceux ci constatèrent que des malfaiteurs s'étaient introduits dans la chapelle mortuaire et y avaient commis diverses soustractions. Les voleurs avaient escaladé une fenêtre élevée de 1 m. 70 au-dessus du sol, scié un barreau de fer, brisé un carreau de vitre et par cette ouverture fait jouer l'espagnolette qui la fixait en dedans. A l'intérieur de la chapelle ils avaient forcé le tabernacle et descellé un crucifix qui le surmontait.

Ils avaient fracturé la porte du caveau funéraire, descellé et brisé la dalle de marbre recouvrant le cercueil du comte Charles André Pozzo di Borgo. Le cercueil avait été ouvert et fouillé, la dalle de la crypte où repose la comtesse Pozzo di Borgo Paule-Marie avait été arrachée, mais les malfaiteurs n'avaient pu en extraire le cercueil qui est en zinc et très lourd.

En se retirant par la porte d'entrée de la chapelle, ils emportèrent le crucifix, une clochette, un calice et une patène en argent. Ces deux derniers objets d'une valeur de plusieurs centaines de francs, étaient renfermés dans un écrin. Sur les lieux avaient été abandonnés un ciseau à froid, un morceau de lime et un mouchoir blanc maculé de sang, aux initiales P. R.

Une information régulière fut ouverte ; mais les auteurs de ces méfaits restaient inconnus, lorsque le 20 septembre dernier Pieri Jean-Baptiste et Luccioni Charles firent à la justice des révélations importantes. Ils déclarèrent qu'un soir un nommé Cirelli leur avait montré caché dans un *fourré le crucifix volé. Cirelli avait* ajoutait qu'il connaissait l'individu qui avait commis le crime. Le magistrat instructeur se transporta à l'endroit indiqué par Pieri et Luciani. Il y saisit effectivement le crucifix. On était dès lors sur la trace des coupables. Les déclarations de Cirelli avaient compromis un nommé Audolia.

Tous les deux furent arrêtés. Ils protestèrent de leur innocence et dénoncèrent à leur tour un nommé Padovani Etienne dit Serpaggi. Padovani commença par nier, mais le 11 novembre dernier il fit des aveux. Le crime, dit il, avait été concerté à Marseille dans les premiers jours du mois de mars, entre les nommés Poggiale Roch, Marcaggi Simon et lui. Tous les trois, ils s'étaient embarqués le 14 mars pour Ajaccio où ils arrivèrent le 15. Ils résolurent d'opérer le soir même. Poggiale qui s'était déjà procuré à Marseille un *ciseau à froid et une lime*, acheta une scie, mais au moment du départ, il fut convenu que Poggiale, qui avait une bronchite, ne ferait pas partie de l'expédition, de crainte qu'en toussant il en compromît le succès.

Arrêté à son tour, Poggiale opposa aux accusations précises et circonstanciées de Padovani, les plus énergiques dénégations. La procédure a cependant établi que Poggiale n'a pas joué dans cette affaire le rôle secondaire que lui attribue Padovani. Il ne s'est pas simplement borné à conseiller le vol et à fournir les instruments qui ont servi à le commettre, sa participation au crime a été plus directe. La découverte sur les lieux d'un mouchoir marqué aux initiales P. R. ne laisse subsister aucun doute à cet égard. En outre, Poggiale a spontanément reconnu devant M. le Juge d'instruction que si on n'avait pas emporté le Christ, c'est parce qu'il *était en bronze et n'avait pas de valeur.*

Marcaggi est en fuite. Il voyage comme garçon sur les bateaux et jusqu'à ce jour il a été vainement recherché. Sa culpabilité résulte néanmoins des déclarations formelles de Padovani appuyées sur ce fait qu'à l'époque du crime, il était à Ajaccio. Les autres objets n'ont pas été retrouvés. Au dire de Padovani, ils auraient été vendus par Poggiale à Marseille. Récidivistes, les accusés sont des malfaiteurs dangereux.

Les Interrogatoires

Dans son interrogatoire, l'accusé Padovani reconnaît les faits qui lui sont reprochés. Il affirme, tout d'abord, que son coaccusé Poggiale n'a rien à se reprocher dans toute cette affaire et que si, à un moment donné, il a pu l'accuser, il l'a fait méchamment et pour se venger de lui.

C'est Simon Marcaggi, qui, le premier, a eu l'idée du vol ; c'est lui qui a acheté, avant de quitter Marseille, les instruments nécessaires à sa perpétration et qui a joué le principal rôle, en fouillant les cercueils, après les avoir descellés.

Quant à lui, Padovani, il s'est borné à tenir la bougie pour éclairer son complice. Il ne sait pas ce que sont devenus les objets volés dans la chapelle ; rien n'a été enlevé dans le caveau.

Poggiale Roch proteste de son innocence. Il a été faussement accusé par Padovani qui prétendait avoir été victime d'un détournement d'une somme de 98 fr. qu'il aurait remise à Poggiale, à sa sortie de la maison centrale de Nîmes.

Plus tard, mis en présence de Poggiale, Padovani n'a pas osé persister dans son système et il est complètement revenu sur ses précédentes déclarations.

L'accusé reconnaît avoir passé quelques jours à Marseille, en compagnie de Padovani, qu'il avait connu à la maison centrale de Nîmes et être venu à Ajaccio, en la même compagnie, par le paquebot arrivant dans ce dernier port le 14 mars ; mais ce ne sont là que de fâcheuses coïncidences.

D'ailleurs, Padovani n'a pas osé affirmer qu'il ait violé les sépultures de la famille Pozzo di Borgo, et qu'il se soit même trouvé sur les lieux, au moment du crime. Il n'a jamais promis mille francs à Padovani pour qu'il revînt sur ses premières déclarations.

Audition des témoins

Huit témoins sont entendus à la requête de M. le Procureur général.

Ce sont d'abord les gens du château Pozzo di Borgo dont l'attention fut éveillée par les déclarations de deux jeunes pâtres et qui ont fait les premières constatations.

On entend ensuite le chapelain du château qui fournit certains détails sur la nature et la valeur des objets volés.

C'est enfin le tour de deux jeunes gens, d'une moralité assez suspecte, à qui Padovani aurait, le lendemain du crime, fait *les aveux les plus complets.*

Réquisitoire

M. Aubert, substitut du procureur général, soutient l'accusation.

Résumant les charges de la procédure et des débats, il démontre que Padovani est absolument subjugué par Poggiale qui le dirige et qui l'a poussé au vol.

Padovani a tout avoué et, dans un moment de franchise, il a spontanément accusé Poggiale. Mais ce dernier est intelligent ; il a fait miroiter aux yeux de son naïf complice l'appât d'une forte somme d'argent et c'est ainsi que s'expliquent les rétractations de Padovani.

D'après l'honorable organe du ministère public, la culpabilité de Poggiale se trouve surabondamment démontrée par son voyage à Ajaccio en compagnie de Padovani et de Simon Marcaggi, par la présence d'un mouchoir à ses initiales sur les lieux du *crime et, enfin, par* un demi-aveu qu'il a bien imprudemment fait au magistrat instructeur d'Ajaccio.

Si l'on ajoute à tout cela que, quelques jours après le vol, on voit Poggiale et Padovani, sur la route des Padule à l'endroit même où les objets volés avaient été enfouis, la culpabilité de Poggiale éclate au grand jour et le jury fera œuvre de justice en le condamnant.

Plaidoirie de Me Nivaggioli

Me Nivaggioli se borne à plaider les circonstances atténuantes en faveur de son client Padovani. Il les trouve dans son jeune âge, dans la mauvaise éducation qu'il a reçue dans sa famille, dans le minime préjudice causé à la famille Pozzo di Borgo et, notamment, dans les aveux complets qu'il a faits dès la première heure.

Plaidoirie de Me Decori

Me Decori présente la défense de Poggiale dont il sollicite l'acquittement.

Le Verdict

A la suite du verdict du jury, Poggiale est acquitté.

Padovani est condamné à dix années de réclusion.

⁂

Audience d'aujourd'hui :

1re affaire :

Ristorucci Ange-Joseph d'Ange-Marie, Ristorucci Ange-Joseph d'Alexandre, demeurant à Alzi, attentat aux droits civiques d'un citoyen et complicité.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseur, Me Nivaggioli.

⁂

2e affaire :

Barbieri Ange-François, cultivateur, de Saint André d'Orcino, vol qualifié et complicité.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseurs, Mes Decori et Martini.

⁂

Liste des Jurés

JURÉS TITULAIRES

Moracchini Don-Ph., docteur, St-Laurent.
Luciani Ant.-Fr., adj. en retr., Ghisoni.
Nicolini J.-M., maire, Poggio-Mezzana.
Peretti Dominique, maire, Sari d'Orcino.
Peraldi Innocent, retraité, Canari.
Poggionovo Martin, inst. en r., Sollacarò.
Brocca Ch.-J., chef. de b. en r., Ajaccio.
Dominici César, propr., Ersa.
Leonelli Etienne, cap. en retr., Bastia.
Luciani Ours-Pierre, phar., Calacuccia.
Poggiale Ch.-Antoine, mécanicien inspecteur de la marine en retr., Ajaccio.
Henriot F.-J., chef de b. en ret., Ajaccio.
Lanfranchi Jules, propr., Ortale.
Giovalochi Raph., pr., Castellare-di-Cas.
Mari Ange-Paul, négociant, Porta.
Pinelli P.-P., Agent voy. retr., Rossasia.
Costa Ant.-Sim., agent de la Compagnie Fraissinet, Ajaccio.
Paolantonacci, conseiller d'ar. Grosseto.
Cangioni Paulin, propr., Muro.
Ordioni Ant.-Louis, maire, Calacuccia.
Rossi Jean-Marie, propr., Bastelica.
Giogandi Ant.-Louis, avocat, Moïta.
Giuliani Vincent, prop., Muro.
Perinelli Ange-Marie, nég., Sartène.
Leccia Jean-Bap., propr., Sampolo.
Pietri Pascal, anc. maire, Quenza.
Lanfranchi Paul, propr., Levie.
Pinelli Pompée, inst. en retr., Arbori.
Buresi Paul-Bapt., notaire, Clamanacce.
Ferrovecchi Dque, Moïta.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

Siero Jean-B., capitaine en retraite.
Delcorso Adolphe, rentier.
Lera Christophe Ed., commerçant.
baron Mariani Pierre-Aimé, avocat.

Une Rectification

Nous recevons la lettre suivante :

Levie, le 17 février 1903.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

Les délégués sénatoriaux de la commune de Levie protestent énergiquement contre la note parue dans votre journal du 15 courant, dans laquelle vous dites que nous avons demandé à M. de Carbuccia s'il aurait voté la séparation des Eglises et de l'Etat, nous vous prions de vouloir rectifier cette erreur.

Recevez, etc.

Pour les délégués :

FRANÇ. DE PERETTI,
Délégué sénatorial.

La protestation de M. François de Peretti est très juste. La question a été posée par M. de Peretti, maire et délégué de Zevaco. La synonymie des noms entre le délégué de Zevaco et l'un des délégués de Levie a été la seule cause de l'erreur, commise d'ailleurs de très bonne foi.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 26 février

Thermomètre — 7 heures du matin, + 9. à midi, + 15 2. 7 heures du soir + 12 8. Maxima, + 15 6. Minima, + 8 6.

Baromètre. — 7 heures du matin, 772 mm midi, 772 mm. 6 heures du soir, 772 mm.

Vent. — Dans la matinée, calme.
Dans l'après-midi, O. faible.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Nouvelles maritimes

M. le commissaire de 1re classe Bazin, commissaire de l'inscription maritime à Bastia, a été nommé au grade de contrôleur-adjoint, à la suite du dernier concours, et attaché au port de Brest.

⁂

Décès

Nous apprenons avec un bien vif regret la mort de Madame Le Joindre, mère de M. le lieutenant-colonel Le Joindre, directeur d'artillerie à Bastia.

Mme Le Joindre est décédée à Nancy ; elle était la veuve de l'inspecteur général des ponts et-chaussées, qui fut député de la Moselle jusqu'en 1871.

Nous prions M. le lieutenant-colonel Le Joindre et nous prions sa famille d'agréer l'expression de nos condoléances les plus sincères.

⁂

Nos hôtes

M. Fraissinet, directeur de la compagnie des paquebots-poste de la Corse, est arrivé à Ajaccio, à bord du *Cyrnos*, commandant Lacotte. Il doit visiter les nouvelles escales qui figurent au cahier des charges : Porto, Sagone, Bonifacio, Portovecchio, Macinaggio, Saint-Florent.

⁂

Oratoire Sainte-Croix

Les cérémonies dites des Quarante-Heures auront lieu dans cet oratoire vendredi 27 et samedi 28 à 7 heures du soir. Le dimanche 1er mars, les offices commenceront à 8 heures et demie du matin, messe à 10 heures avec exposition du T. S. Sacrement.

Les confrères sont priés d'assister à ces pieuses cérémonies.

⁂

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

⁂

Tailleur

M. Rocca, représentant de la maison TERRASSON, *Rue de Noailles, 4, Marseille*, de passage à Bastia, est descendu à l'Hôtel de France.

⁂

Au Port

Le vapeur *Balkan*, capitaine Berardi, est arrivé de Livourne avec 70 passagers et 6 tonnes.

— Le vapeur *Ville de Bastia*, capitaine Marcantetti, est arrivé de Nice avec 48 passagers et 21 tonnes.

Achetez du
FOULARD-SOIE!
GARANTI SOLIDE
Demandez les échantillons de nos Soieries Nouveautés de printemps et d'été.
Spécialités : Foulards imprimés, Soie écrue, Linon rayé et Soie lavable pour robes et blouses, à partir de 1 fr. 20 le mètre.
En Corse nous vendons directement aux particuliers et envoyons à domicile, *franco de port et de droits*, les étoffes choisies.
Schweizer & Cie, Lucerne (Suisse)
Exportation de Soieries.

Société anonyme des Automobiles du Cap-Corse

Les Actionnaires de la Société anonyme des automobiles du Cap-Corse sont informés que la réunion qui devait avoir lieu à Erza, le 1er mars, est renvoyée au 8 du même mois, à cause des élections au Conseil général à Bastia, et de la Cavalcade qui doit y avoir lieu le même jour.

Le Président,
Comte MATTEI.

Bourse de Paris

	25 février.	26 fév.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.80	99.72
— 3 p. 0/0 amortis.	99.60	99,60

Dépêches de la Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

Nouvelles Militaires

Mutations

M. Roussel, lieutenant au 163e rég. d'infanterie, passe au 32e rég. de même arme.

Cadre de réserve

M. le général de Chauvenet, commandant la 23e division d'infanterie, est placé, à dater de ce jour, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Le Président de la République

A L'HOPITAL LARIBOISIÈRE

Le président de la République s'est rendu aujourd'hui à l'hôpital Lariboisière. Il a été reçu par le ministre de l'Intérieur et le personnel de l'établissement.

En se retirant, il a laissé une somme de 500 francs pour les malades pauvres, et a manifesté toute sa satisfaction au directeur et au personnel pour la belle tenue de l'établissement.

Le Voyage Présidentiel

Le voyage du président de la République en Algérie sera surtout un voyage d'études.

M. Loubet veut visiter le plus grand nombre possible de localités.

AU VATICAN

Les fêtes du Jubilé

Le cardinal Coullié, archevêque de Lyon, et le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, arriveront demain à Rome.

Le cardinal Langénieux a été invité par le Pape à officier pontificalement à Saint-Pierre, à la grande cérémonie du couronnement.

AU TRANSVAAL

Le voyage de M. Chamberlain

On télégraphie de Capetown :

La mission diplomatique au Cap de M. Chamberlain est terminée.

Le ministre des Colonies s'est embarqué hier pour rentrer à Londres.

Il a prononcé, la veille de son départ, son dernier discours, dans lequel il a adressé un appel suprême aux deux races.

M. Chamberlain a conseillé la tolérance et le calme, mais il refuse d'accorder l'amnistie aux rebelles.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Bodinier, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de vendredi, qui est adopté.

Surtaxes sur l'Alcool

Adoption de projets de loi autorisant la perception d'une surtaxe sur l'alcool aux octrois de Cosne, Hoedic, Guipavas, Cléder, Fécamp, Retel, Hyères.

Projets de loi d'intérêt local

Adoption du projet de loi autorisant la prorogation de surtaxes sur les vins, cidres, poirés, hydromels et alcool à l'octroi de Quintin.

La Santé publique

1re délibération sur la proposition de loi de M. Strauss, relative à l'application de la loi du 15 février 1902 à la ville de Paris et au département de la Seine.

Le Sénat a adopté.

Les Eaux de Bassiès

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet d'autoriser la location aux enchères publiques pour une durée de 29 ans, du droit de capter, en vue d'une utilisation industrielle, les eaux du ruisseau de Bassiès.

Le Sénat a adopté.

Le Service de Deux ans

Suite de la 1re délibération : 1. sur la proposition de M. Rolland tendant à modifier la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, et ayant pour objet la réduction à deux ans de la durée du service dans l'armée active ; 2. sur la proposition de loi de M. le comte de Théveneau, tendant à diminuer progressivement le temps d'incorporation sous les drapeaux et à le réduire à une durée minimum de une année de service actif ; 3. sur la proposition de loi de M. le vicomte de Montfort, tendant à modifier la loi de recrutement du 15 juillet 1889, et à réduire progressivement à deux années la durée du temps du service actif.

TITRE VII

Art. 94

La discussion s'ouvre sur l'article 94, portant qu'une loi spéciale déterminera les conditions de l'enseignement militaire dans les lycées, collèges et sociétés de jeunes gens.

L'article est adopté.

Art. 95

L'article 95 est relatif au compte-rendu aux Chambres, par le ministre de la guerre, de l'application de la loi.

L'article est adopté.

TITRE VIII

On passe à la discussion du Titre VIII relatif aux dispositions transitoires pour faciliter l'application de la loi.

Art. 96

Cet article porte que la loi entrera en vigueur deux ans après sa promulgation.

L'article est adopté.

Art. 97 à 101

Les articles 97 à 101 inclus sont adoptés sans discussion.

La discussion et le vote sur l'ensemble du projet de loi sont renvoyés à demain.

La séance est levée.

3e Douzième provisoire

Le ministre des finances dépose le projet de loi portant ouverture d'un nouveau douzième provisoire pour le mois de mars, adopté par la *Chambre, et demande la discussion* immédiate.

La séance est suspendue pour quelques instants.

Reprise de la séance

A la reprise, M. Antonin Dubost donne lecture de son rapport, approuvant les chiffres proposés et annonce que son rapport sera publié demain à l'Officiel.

Le Sénat décide la discussion immédiate.

M. le Provost de Launay fait remarquer que si le budget est en retard, la faute en est au gouvernement, et qu'il est regrettable de tomber, tous les ans, de pareils dans errements.

Le projet de loi est adopté par 258 voix contre 3.

Chambre des Députés

Présidence de M. JAURÈS

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Lauraine, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Le centenaire de Quinet

Discussion du projet de loi ouvrant un crédit de 4 000 francs pour la célébration du centenaire de Edgard Quinet.

La Chambre a adopté.

3e Douzième provisoire

Discussion du projet de loi portant ouverture d'un nouveau douzième provisoire pour le mois de mars.

M. Pichon critique l'émission d'obligations à court terme et demande la distraction du projet de loi sur le 3e douzième provisoire et l'ajournement de la discussion.

M. Berteaux fait remarquer que l'émission de ces obligations est devenue nécessaire par la situation de la trésorerie. La situation financière n'est nullement inquiétante, mais elle demande beaucoup de vigilance. Si, d'ailleurs, elle est telle à provoquer l'émission d'obligations sexennaires, c'est surtout à cause des augmentations des crédits votés par le parlement en dehors des propositions du gouvernement et souvent, malgré lui.

M. Gauthier de Clagny répond que la responsabilité de ce nouveau douzième provisoire incombe à la majorité et au gouvernement. La République parlementaire a bien pour conséquence l'impuissance et le gâchis.

M Ribot dit qu'il votera, mais avec regret, les crédits demandés, bien que cela ne nous empêchera pas de recourir à un emprunt, car il faut assurer l'équilibre du budget.

Le ministre des finances répond que la Chambre doit réduire les dépenses et observer une politique de recueillement. Les causes des déficits ne sont pas politiques.

Le projet de loi est adopté par 380 voix contre 87.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

La loi de Finances

Suite de la discussion de la Loi de finances.

Article 24.

Le monopole de l'alcool

La discussion reprend sur l'article 24 portant qu'à partir du 1er janvier 1905, l'Etat aura le monopole de la fabrication, de la rectification, de l'importation et de la vente de l'alcool.

M. Dansette demande la disjonction de cet article.

Cette proposition est combattue par M. Clémentel.

M. Clémentel assure que le monopole de l'alcool sera bien accueilli par les bouilleurs de cru et les débitants. Il sera le salut de nos finances.

Le président de la commission du budget demande que la Chambre vote le principe du monopole et disjoigne ensuite l'amendement en attendant le projet du gouvernement.

M Jaurès fait ressortir que si on n'établit pas le monopole, on écrasera le *petits producteurs*, et non les gros producteurs et les industriels. La Chambre doit choisir entre le monopole des grands producteurs et le monopole de l'Etat. Le monopole des alcools rattachera les paysans aux progrès de la science.

Suite de la discussion demain.

00100

Etat Civil

NAISSANCES

Giovannetti Charles. — Cassanova Angèle-Antoinette.

DÉCÈS.

Raffalli Angèle-Marie, célibataire, 56 ans, de Bastia.

Ulysse Toussainte, célibataire, 15 ans, de Bastia.

Avis aux commerçants

DE BASTIA ET DE L'INTÉRIEUR

Vapeurs

de la Société d'exploitation des carrières de porphyres et granits de la Corse.

Siège social : 18, rue de la République, Marseille.

Service régulier entre Marseille et la Corse

Le vapeur *Pervenche* chargera à Marseille pour Bastia tous les lundis, et arrivera *régulièrement tous les mercredis à Bastia.*

Il repartira de Bastia à destination de Marseille tous les jeudis dans l'après-midi.

Pour frêts et renseignements s'adresser :

à Marseille, au siège de la Société, 18, rue de la République.

A Bastia, à M. Sauveur Sisco, agent de la Société, dans ses bureaux, rue du Nouveau Port, près des bureaux de la Cie Rubatino.

Marseille-Cette-Bastia et retour

Le vapeur *Albert* chargera à Marseille et Cette vers le 25 février pour Bastia.

Pour frêt s'adresser :

Agence Maritime, 25, Quai de la Fraternité, Marseille.
M. Albert Monge, armateur, Cette.
M. Arthur C. Southwell, Bastia.

Grand Café Andreani
A VENDRE
S'adresser à MM. Petit *frères*, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

Bains de Puzzichello
1re saison du 20 avril au 10 mai.
2me — du 11 mai au 31 mai.
3me — du 1er juin au 20 juin.
Prière de retenir les chambres d'avance en s'adressant à Mme Stefani née Filippini, à Venaco.
L'établissement ne fournit pas de linge.

AUX AMATEURS DU BON VIN
M. Oreste BIAGINI
Bastia, 5, Avenue Carnot, 5, Bastia,
a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.
Prix de Vente
VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0,40 et 0,50 le litre.
AU DEMI-GROS 0,35 et 0,40 le litre.
VIN CORSE et D'ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 le fiasco.
Verre à rendre
Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de [illegible], le prix de vente à la consommation est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.
N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en dame-jeannes, en barils, en bordelaises et en demi-muids au choix du client.

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia. Imprimerie Ollagnier.

MAISON

L. N. MATTEI & Cie

Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes. Grand choix de tabacs en feuilles pour fabrication de cigares. Fournitures complètes pour bureaux de tabacs. Cigares et cigarettes de la Havane et de toutes provenances. Cigarettes d'Orient, Algériennes, Egyptiennes, Russes, Américaines, Belges, Suisses et Havane. Cigarettes de toutes sortes sans colle, faites à la main et à la machine. Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte.

L'excellent Cigare MATTEI
le meilleur à 10 centimes

CIGARES EN BOITES

Boîtes de 100 cigares	
Baigneuse	2.50
Elisa	2.50
Isabella	2.50
La Corse	3.50
Mascotte	3.50
El Patente	3.75
Trabucos E. R.	4.25
Mercurio	4.25
Judith	4.25
Uppmann	4.50
Bianca (Princesse)	5.00
Londrès	6.50
Rencurel P.	7.00
Térésita F.	7.00
Colombi	9.00
Colombiné	12.00
Los Ciboléros	18.00

Boîtes de 50 cigares	
Elisa	1.50
Mascotte	2.00
Judith avec bague	2.25
Bouts coupés	2.50
Genny Lind	3.75
Mignon	4.25
Velo	4.50
Americana	4.50
Mexicana	4.50
Amiral Gervais	4.50
Plantadores	6.00
Flor de Cabineto	7.00
Hermelin	7.00
Milady	8.00
Semiramis	8.50
Flor de Libelar	8.00
Otello	10.00
Impériales	10.00
Mattei (doré)	4.00
Mattei (avec bague)	3.00
Le Commandeur	3.50

Boîtes de 25 cigares	
Annonceo argentés	2.25
República	1.25
Da Capo	1.25
El-Fluente	1.25
Attencion	1.25
Duo	1.25
Mascotte	1.25
Graziosa	1.50
Juditta avec bague	1.50
Capitto	2.00
Le Commandeur	2.25
Gloria Mundi	4.00
Monitor	4.00
La Cultura	4.25
Flor Habanera	4.50
Récompensa	5.00
Concordia	9.00
Henri Clay	9.00
Villar de Villar	10.00

Boîtes de 10 cigares	
Flor de Bellard	4.00
Palomas	4.00
Elisa Habana	2.50
Petit Mattei	0,75
Cuba	0,70
Brésil	0,40
Coquettas avec plume	0,40

Cigares en paquet de 20 (le mille)	
Cigares Bandes Raphia (A)	15.00
— — (B)	16.00
— Bandes roses	18.00
— Courants	20.00
— Tordus	20.00
— Longs et Fins	20.00
Façon Ajaccienne longs E. G.	22.00
Ban-les dorées	24.00
Courts	24.00
Japon	24.00
Havane grand Trabucos	24.00
10 Trabucos	26.00
Pressés extra	35.00
	le mille
Cigares Toscans	44.00
Vevey longs	40.00
Vevey courts	19.00
Vevey fins	26.00
Brissacco (avec paille)	36,0

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE SAMEDI 28 FÉVRIER 1903 N° 51

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00101
BIBLIOTHEQUE BASTIA MUNICIPALE

Elections au Conseil Général

du 1er Mars 1903

Aux Electeurs

des 1er et 2e Cantons de Bastia et de la Commune de Furiani

Chers Concitoyens,

Vous connaissez les raisons qui nous ont déterminés à donner notre démission de membres du Conseil général.

Les amoindrissements successifs dont souffre Bastia et qui menacent son avenir, une nouvelle et bien grande injustice projetée, méritaient une énergique protestation.

Approuvés par l'opinion publique, vos représentants au Conseil général, au Conseil d'arrondissement, au Conseil municipal ont, dans un élan patriotique, déposé le mandat qu'ils tenaient de vos suffrages, afin de provoquer une manifestation qui affirmera souverainement vos volontés et vos légitimes revendications.

Nous pensons avoir servi ainsi la cause de Bastia et de l'arrondissement.

Bien plus, et à cette occasion, il s'est spontanément formé un lien de solidarité patriotique, qui, planant au-dessus de nos querelles politiques ou de parti, aura, nous l'espérons, une heureuse influence sur les consultations futures.

Nous nous sommes unis sans autre préoccupation que l'intérêt de la Ville de Bastia, convaincus que si l'union fait la force, elle sait aussi, au besoin, imposer le respect.

Sachons donc *fortifier* encore cette union si nous voulons qu'à l'avenir on ne touche à aucune de nos prérogatives.

Le salut de Bastia est à ce prix.

Croyez, chers concitoyens, à nos sentiments toujours dévoués.

S. DE CARAFFA, A. GAUDIN,
Conseillers Généraux démissionnaires.
Bastia, 28 février 1902.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Sainte Fortunée.
SOLEIL : (heure actuelle)
Lever, 6 h. 11 m. — Coucher, 5 h. 19 m.
Lune : Nouv., le 26 — Premier quart., le 6.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Donat.

27 Février

La Russie et la Macédoine

L'horizon s'assombrit de plus en plus en Orient et, sans pessimisme exagéré, la situation actuelle est tellement compliquée que le pire peut être prévu. Mais ce qu'il faut dire, c'est que, si ce pire se produit, si la guerre éclate, ce sera malgré la Russie, qui aura tout fait pour l'éviter.

La Russie avait, en 1878, affranchi la Macédoine. Cette province faisait, d'après le traité de San Stefano, partie de la principauté nouvelle de Bulgarie avec la Roumélie. Mais on sait ce qui arriva. L'Europe n'accepta pas le traité de San Stefano, qui fut soumis au congrès de Berlin et qui en sortit étrangement mutilé. On rendit la Macédoine au sultan, on lui rendit même la Roumélie, qui n'attendit du reste pas longtemps pour refaire ce que la diplomatie européenne avait défait et pour se réunir elle-même à la Bulgarie.

Depuis lors, la Russie a changé de tactique. Elle n'a rien fait pour hâter la solution des différents problèmes qui constituent la question d'Orient. Tous ses efforts ont invariablement tendu uniquement au maintien de la paix. Elle a même parfois sacrifié, à cette politique ultra-pacifique, les intérêts des populations chrétiennes soumises au Croissant. C'est en grande partie à son opposition à toute mesure énergique qu'a été due la coupable indifférence avec laquelle l'Europe a assisté à l'extermination des Arméniens. Elle donnait, du reste, une preuve éclatante de ses sentiments pacifiques en s'entendant avec l'Autriche-Hongrie pour contenir et brider la jeunesse turbulente des Etats danubiens et balkaniques.

Cette politique ultra-pacifique est toujours la sienne. Depuis un an que la question macédonienne est posée, elle n'a pas cessé de prêcher la modération à Sofia et à Belgrade. En décembre dernier, avant de se rendre à Vienne, le comte Lamsdorff s'est arrêté en Bulgarie et en Serbie pour recommander au prince Ferdinand et au roi Alexandre d'imiter la patience de leur grande voisine.

C'est encore, en s'inspirant de cette politique, que la Russie a accepté le programme de réformes proposées par la France, et qui on le sait ne porte aucune atteinte au principe de la souveraineté du sultan en Macédoine. Et si, depuis un mois que ce programme a été accepté, il n'a pas encore été soumis à l'approbation de la Sublime Porte, c'est parce que les deux ambassadeurs de Russie et d'Autriche à Constantinople ont été chargés de la rédiger dans une forme telle que, tout en assurant la complète exécution des mesures réclamées, il ne puisse pas être considéré comme un encouragement aux aspirations d'indépendance de la Macédoine. On ne veut à aucun prix, ici, paraître favoriser les mouvements révolutionnaires, et on tient à faire comprendre aussi bien aux Macédoniens qu'aux Bulgares que l'œuvre actuelle de la diplomatie n'est pas un acheminement vers l'agrandissement de la Bulgarie.

Pour tout dire en un mot, on ne croit pas que l'heure soit encore sonnée de rouvrir la question d'Orient, et l'on est résolu à tout faire pour empêcher de l'ouvrir.

Mais, d'autre part, la Russie n'est pas maîtresse des événements, et comme ce qu'elle ne désire pas peut se produire malgré elle, elle a pris toutes ses précautions, et les a prises de longue date.

Elle n'a voulu réclamer à la Turquie qu'un minimum de réforme en Macédoine. Mais ce minimum elle s'est arrangée de manière à l'obtenir. Vous pouvez être certain que la note qui va être remise à la Sublime Porte sera conçue en termes tels que la Turquie ne pourra pas s'y dérober. On demandera peu de choses, mais ce peu de choses on est formellement résolu à l'exiger par tous les moyens, même par la force, car on est convaincu que l'emploi de la violence contre la Turquie serait préférable à la prolongation de la situation actuelle, d'autant plus que la Russie ne sera pas alors appuyée seulement par l'Autriche. Je puis vous assurer que ces deux puissances peuvent compter sur la coopération non seulement de la France, mais encore sur celle de l'Angleterre et probablement aussi sur celle de l'Italie.

J'ai cru, au moment où se préparent peut-être de très graves événements, qu'il n'était pas sans intérêt de bien préciser l'attitude de la principale intéressée dont la modération n'exclut nullement la fermeté. Si on se fait à cet égard encore des illusions dans l'entourage du sultan, on ne tardera pas à les perdre.

PETROFF.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

28 février 1738. — Le comte de Boissieux répond au mémoire que les Corses lui avaient envoyé, en leur assurant la protection de Louis XV et en ajoutant qu'il était parmi eux pour mettre fin à leurs calamités et traiter avec les mandataires que la nation corse désignerait.

Excursion en Corse

Par lettre du 12 courant le Club-Alpin-Français vient d'informer M. Gignoux, président de la Société amicale des stations climatériques de la Corse, de la station hivernale d'Ajaccio et du progrès de l'Ile, que le voyage en Corse des membres du Club est fixé, définitivement, aux fêtes de Pâques.

Les touristes, en nombre considérable, visiteront successivement Ajaccio, les 4 chefs-lieux d'arrondissement, divers chefs-lieux de canton et tout ce qui est remarquable en Corse ; notamment : à Ajaccio : monuments et souvenirs impériaux, Via Sacra, région sanatoriale des Sanguinaires, magnifique château de La Punta ; excursions aux Calanche, à Sagone, aux forêts d'Aïtone, de Vizzavona ; Ile Rousse, la Balagne ; Bastia : Palais de Justice, Grotte de Brando, etc. ; magnifique plaine orientale, forêts du Fiumorbo, Portovecchio, Bonifacio et ses curiosités ; Corte, carrières de marbres, situation stratégique ; Sartène et ses magnifiques vignobles, etc.

Tous renseignements de détail seront donnés aux touristes à leur arrivée à Ajaccio, par la Société.

Nos Exportations

Relevé des marchandises exportées pendant le mois de janvier 1903, de Bastia à Marseille, par la Compagnie des services postaux :

Marchandises	Poids Tonnes	Valeur Francs
Bois de buis	198	13.500
Acide gallique	160	24.000
Antimoine	120	18.000
Charbon de bois	140	9.800
Châtaignes sèches	75	9.000
Farine de châtaignes	18	2.800
Liège et bouchons	25	8.000
Os et cornes	20	1.500
Poissons frais	16	18.000
Gibier	0.6	1.800
Légumes frais	13	4.000
Vins et liqueurs	12	4.500
Fromages	14	14.000
Lapins	44	4.000
Fruits secs	4	3.500
Eau minérale	2.6	900
Autres	120	18.000
Total	980	155.300

La valeur des échanges s'est élevée à 155.000 francs pour près d'un million de kilogrammes de marchandises, soit une moyenne estimative de 0 fr. 15 le kilogramme.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

MACINAGGIO. — M. Vero, commis des postes et télégraphes à la recette principale d'Orléans, est appelé au même emploi à Macinaggio, en remplacement de M. Calvelli, nommé au bureau central de Marseille.

CALVI. — Le mardi gras a été cette année un peu plus animé que d'habitude dans notre bonne ville. Dès 9 heures du matin une bande de joyeux masques, déguisés avec un goût infini, parcouraient les rues de Calvi sur des voitures artistement décorées. Après avoir fait le tour de la ville ils se rendaient à la « Villa Macaroni » où les attendait le plus exquis des déjeuners. Les convives, est-il besoin de le dire, rendirent au succulent repas l'hommage qui lui était dû. Vers 4 heures du soir, nos joyeux fêtards, que « la chaleur communicative du banquet » avait

---

353 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

— S'il y a une trentaine d'années que cette folie s'est faite en mon nom, répondit l'homme de police, il y a trente ans que je suis sage, car c'est la dernière sottise à laquelle jamais jupon ait pu m'entraîner. Du reste, mes chères dames, vous ferez de mes avis tel usage que vous voudrez. Maintenant, si mal vous arrive, vous ne vous plaindrez point qu'on ne vous ait pas adressé les trois sommations. Quant à toi, petite tante, ce que j'ai à te dire est confidentiel.

Ainsi congédiées, les deux matrones parlèrent de se retirer.

— Voulez-vous qu'on aille vous chercher une citadine ? demanda madame de Saint-Estève à madame Fontaine.

— Non pas, vraiment, répondit la devineresse ; je m'en vas à pied, l'exercice m'est recommandé. J'ai dit à madame Jamouillot, mon aide de camp, de venir me prendre.

— Et vous, mame Nourrisson ?

— Ah ben, en voilà une bonne ! dit la revendeuse, une citadine pour aller de la rue de Provence à la rue Neuve Saint-Marc ! Je suis ici en voisine.

La vérité est que madame Nourrisson était venue dans son costume courant : bonnet blanc à rubans jaunes, tour indéfrisable d'un noir de jais, tablier de taffetas et robe d'indienne à fleurs sur un fond gros bleu, et, comme elle le disait gaiement, il y avait en effet peu de chance que quelqu'un eût l'idée de l'enlever en route.

Préalablement à l'entretien qui allait avoir lieu entre M. de Saint-Estève et sa tante, quelques explications ont leur place ici.

Dans ce sauveur public qui, le soir de l'émeute du 12 mai, était venu offrir ses services à Rastignac, il n'est pas un lecteur qui n'ait reconnu le célèbre Jacques Collin, dit Vautrin, l'une des figures les plus connues et les plus chaudement esquissées de *la Comédie humaine*. Un peu avant la révolution de 1830, frappé dans une de ses affections, ce héros du bagne ne s'était plus senti le courage de continuer la lutte que, depuis vingt-cinq ans, il soutenait contre la société, et il était venu *faire*, entre les mains du procureur général de Granville, une soumission dont les circonstances assez dramatiques ont été racontées dans la dernière partie de *Splendeurs et Misères des courtisanes*.

Depuis cette époque, investi des fonctions de chef de la police de sûreté, sous le nom de M. de Saint-Estève, il avait succédé au célèbre Bibi-Lupin, et, devenu la terreur des hommes autrefois ses complices, il s'était fait, par l'ardente répression dont il les harcelait, une renommée d'habileté et d'énergie à laquelle on ne trouvait rien de comparable dans les fastes de la police judiciaire.

Mais, ainsi qu'il l'avait expliqué à son ancien ami le colonel Franchessini, il avait fini par se lasser de cette chasse aux voleurs où, comme les joueurs trop expérimentés, faute d'imprévu et de chances dans la lutte, il en était venu à ne plus trouver aucun intérêt.

Pendant quelques années, la patience de son métier lui avait encore été continuée par la multiplicité des agressions et des guets-apents que ses anciens amis du bagne, furieux de ce qu'ils appelaient sa trahison, s'étaient étudiés à diriger contre sa personne ; mais, découragés par son adresse et par le bonheur de son étoile, qui constamment l'avaient dérobé à la dangereuse atteinte de ces conspirations, ses adversaires avaient fini par désarmer ; dès lors, toute saveur ayant pour lui disparu de ses fonctions, il avait pensé à changer de milieu, et à transporter dans la sphère politique ses merveilleux instincts d'espionnage et sa puissante activité.

Le colonel Franchessini n'avait pas manqué de le revoir à la suite de sa visite chez Rastignac, et l'ancien pensionnaire de la maison Vauquer n'était pas homme à méconnaître la valeur des aperçus qu'avait eus le ministre, touchant le luxe d'honnêteté bourgeoise sous lequel il s'étudiait à ensevelir les compromettants souvenirs qui pesaient sur sa vie.

— Eh ! eh ! avait-il dit, l'élève aurait donc dépassé le maître ? Ses conseils, assurément, méritent considération. J'y penserai.

Il y avait pensé, en effet, et c'est sous l'influence d'une assez longue méditation, dans laquelle il avait minutieusement examiné le plan qui lui avait été transmis, que nous venons de le voir arriver chez sa tante Jacqueline Collin, autrement dite madame de Saint-Estève, nom de guerre porté en commun, et qui, servant au redoutable couple à masquer son passé, laissait néanmoins subsister l'idée de la proche parenté par laquelle il était uni.

Activement mêlée à beaucoup des entreprises de son neveu, Jacqueline Collin avait eu, en propre, une vie passablement aventureuse, et, lors d'un des nombreux démêlés de Vautrin avec la justice, un jour, sur des notes de police que tout devait faire considérer comme exactes, un juge d'instruction lui avait ainsi résumé les antécédents assez peu édifiants de sa très honorée tante :

— C'est, à ce qu'il paraît, avait dit le magistrat, une très habile receleuse, car on n'a pas de preuves contre elle. Après la mort de Marat, dont elle aurait été la maîtresse, elle aurait appartenu à un chimiste condamné à mort en l'an VIII (1799), pour crime de fausse monnaie. Elle a paru comme témoin lors du procès. Dans cette intimité, elle aurait acquis de dangereuses connaissances en toxicologie. Elle a été marchande à la toilette de l'an IX à 1805.

(A suivre)

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations

rendus plus gais encore, faisaient une entrée des plus bruyantes dans la ville et regagnaient chacun leurs pénates au milieu des acclamations enthousiastes de tous les gamins de Calvi. — Z.

⁂

SAN NICOLAO. — Le gendarme Martinez Martin, de la brigade de San Nicolao, est nommé brigadier à Partinello.

⁂

MOLTIFAO. — Mardi, a eu lieu à Moltifao, le mariage de M. Grimaldo Colombani avec Mademoiselle Louise Mariani.

M. Grimaldo Colombani est un des plus sympathiques habitants de la commune, très connu par les qualités et les sentiments qui le distinguent, il a très longtemps vécu à Paris. C'est le neveu du très estimé commandant Aloisi et il appartient à une famille des plus aisées. Mademoiselle Louise Mariani, née à Bastia, est la sœur de la très appréciée institutrice de Moltifao, Mademoiselle Hélène Mariani. C'est une jeune fille toute gracieuse et des plus remarquées.

La mariée a été conduite à l'autel par M. Benielli, principal du collège de Corte, ami de la famille. Le marié donnait le bras à sa digne mère que suivait M. Marc Colombani, sériciculteur, le père du marié, et Mademoiselle Hélène Mariani. Venaient ensuite de nombreux invités; on remarquait les personnes les plus marquantes de la localité.

M. le curé Acquaviva a célébré le mariage, il a adressé aux époux un discours des plus choisis.

Les témoins du marié étaient: son frère, M. Tullius Colombani, qui occupe une situation commerciale importante sur le continent, et M. Noël Giorgi, propriétaire; ceux de la mariée, M. Ange Benielli et M. Ordioni, de Corte.

Les mariés sont partis le jour même pour Bastia. Nous leur adressons nos meilleurs compliments et nos plus vives félicitations.

⁂

COTI CHAVARI. — M. Sampieri Jean, facteur intérimaire à Pila Canale, est nommé facteur rural à Coti Chiavari, en remplacement de M. Pierandrei, désigné pour Pila Canale.

⁂

SOLENZARA. — Nous sommes heureux d'annoncer la nomination de M. Paolini Léandre à l'emploi de garde domanial des eaux et forêts en Algérie.

Cette agréable nouvelle a été accueillie avec joie par la population entière de Solenzara et tout particulièrement par le personnel de la Douane où M. Paolini compte de nombreux amis.

Nos meilleures félicitations. — ALPH.

⁂

TARRANO. — Sur la demande de l'institutrice, Mme Pescetti, et de l'instituteur, M. Arrighi, le conseil municipal de Tarrano a voté une somme de vingt francs pour constituer le premier fonds d'une caisse des écoles.

⁂

AJACCIO. — On lit dans *La République*:

Un commencement d'incendie purement accidentel s'est déclaré dans la nuit du 23 au 24 courant, vers 1 heure du matin, dans la chambre à coucher occupée par le nommé L. F., âgé de 23 ans, marin, demeurant rue Sebastiani, n° 3.

Le feu a pris dans le lit et a brûlé un couvrepied, une partie du matelas, deux draps de lit, trois couvertures et 2 vestons, le tout estimé à 200 francs environ.

Le feu a dû être communiqué au lit par suite de quelque étincelle de la lampe à huile qui était près du lit, sur la table de nuit.

Bulletin Financier

Paris, le 23 février 1903.

Marché généralement faible sous l'influence de la mauvaise tenue du groupe ottoman. Notre 3 0/0 a reculé à 99.87 ainsi que l'Extérieure à 91.67. Par contre nos Grandes Sociétés conservent une attitude très satisfaisante: on annonce que le dividende du Crédit Foncier sera de 26 frs comme pour 1901.

Les 178 000 Obligations de 500 frs du nouvel Emprunt serbe, émises à 450 frs, ressortent à 5,55 0/0 sans compter la prime de remboursement. Leurs intérêts en or sont payables par trimestres dans toutes les capitales de l'Europe et elles ne peuvent pas être remboursées au pair avant 1908. Les garanties affectées au service dudit emprunt sont: l'engagement direct du gouvernement Serbe, les recettes nettes de l'Administration des Monopoles, disponibles après le service des emprunts visés par la loi du 19 juillet 1895.

En Banque, la Gold Run, qui détache un coupon de 6 fr. 425 le 28 courant, est recherchée à 17 frs l'Obligation 6 0/0 Grenade est ferme à 436. L'action Economique Industrielle se tient bien à 155. Les Moteurs à Gaz et Constructions Mécaniques se raffermissent à 457. Action Messageries Françaises de Madagascar 87. Kokumbo très demandée à 31.50 et 32 frs.

Chemins Français calmes.

Elections au Conseil Général

AVIS AUX ÉLECTEURS

Le Président de la délégation municipale de la ville de Bastia a l'honneur de porter à la connaissance de MM. les électeurs que, par arrêté préfectoral en date de ce jour, les élections de dimanche 1er mars 1903 auront lieu au Palais de Justice, salle du Tribunal civil pour le canton de Terravecchia et Cardo, et salle du Tribunal de commerce pour le canton de Terranova.

Le scrutin sera ouvert à sept heures du matin et clos à six heures du soir.

Bastia, le 27 février 1903.

P. le Président empêché,

Le Membre de la délégation f. f.,

HUARD.

⁂

Avis aux Electeurs

Les cartes électorales seront distribuées vendredi et samedi aux heures de bureau dans la salle des séances du Conseil municipal, et dimanche, jour des élections, aux alentours des bureaux de vote.

Savon Sumiacol pour linge et laine

LE CARNAVAL A BASTIA

Itinéraire de la Cavalcade

Départ du Nouveau Port à midi et quart: rue du Nouveau Port; Avenue Carnot; rue de l'Opéra; boulevard du Palais; boulevard Saint-Angelo; Place d'Armes. — Arrêt.

Retour: Boulevard Saint-Angelo; boulevard du Palais; boulevard Paoli; Avenue Carnot; Place Saint-Nicolas; Cours Sebastiani; Place du Marché. — Retour sur la Place Saint-Nicolas; Distribution des récompenses. — Dislocation.

Vu la dimension de certains chars, et pour éviter les désordres dans la marche du cortège, le Comité exprime tous ses regrets de ne pouvoir faire passer la Cavalcade par le faubourg Saint-Joseph.

Cour d'Assises

Présidence de M. le conseiller FLACH

Audience du 27 février

Vol qualifié et complicité

Un cultivateur de Sari d'Orcino, Barbieri Ange François, âgé de 29 ans, a à répondre d'un vol qualifié.

Voici, d'après l'acte d'accusation, dans quelles circonstances l'accusé se serait rendu coupable de ce crime:

Barbieri Ange-François, propriétaire à Saint André d'Orcino, avait dans les premiers mois de l'année 1902, occupé sur ses terres, à des travaux de culture, les frères Laurent et Jérémie Franchini, sujets italiens, demeurant à Arro. Le 5 juin dernier, les travaux étant terminés depuis quelque temps, Laurent se rendit à Saint André pour régler ses comptes avec Barbieri et se faire payer. Mise au courant par Laurent de l'objet de sa visite, la femme de Barbieri lui fit connaître que son mari était absent. Cependant, le 9 du même mois, Barbieri venait à Arro et promettait aux frères Franchini de les régler le lendemain matin, en son domicile à Saint-André.

Les Franchini furent exacts au rendez-vous, mais cette fois encore, Barbieri était absent. Il ne rentra que vers huit heures du soir, Il proposa aux Franchini de souper avec lui, ils acceptèrent; vers la fin du repas, un homme d'une cinquantaine d'années, inconnu des Franchini, arriva armé d'un fusil, c'était Barbieri Etienne; il s'assit dans un coin de la salle à manger, son arme dont les chiens étaient relevés, posée sur le bras, dans l'attitude d'un bandit. Barbieri versa un nouveau vous un verre de vin, puis il demanda à Laurent de régler les comptes.

Celui-ci y consentit et du règlement auquel il fut procédé, il résulta que Barbieri était débiteur envers les frères Franchini de la somme de 220 francs. Barbieri passa alors dans une chambre voisine, d'où il revint avec une feuille de papier timbré sur laquelle il invita Laurent à libeller une quittance de la somme de 220 francs qu'il allait lui verser. Laurent écrivit littéralement sous la dictée de Barbieri; mais lorsque celui-ci lui dicta la date du 9 juin, il refusa de l'inscrire, et mit celle du 10 juin. Le reçu dressé, Barbieri se le fit remettre et dit aux Franchini d'attendre un moment, puis il sortit.

Au même instant pénétra dans la salle, Cecchi, un jeune homme, qui alla s'asseoir à côté du premier visiteur, Barbieri Etienne. Celui-ci après lui avoir adressé quelques recommandations, lui confia son fusil et sortit pour aller chercher Barbieri Ange-François, pendant qu'un troisième individu également armé d'un fusil entrait en scène. Barbieri Ange-François et Barbieri Etienne ne tardèrent pas à reparaître, le premier un fusil à la main, le second un poignard. Les quatre hommes entourèrent les frères Franchini, et en les menaçant de leurs armes, les fouillant l'un après l'autre et leur prirent 220 francs, un couteau et un revolver. La somme de 220 francs avait été remise en payement quelques jours avant aux frères Franchini par M. Santini, capitaine en retraite.

Terrorisés, sûrs d'être tués s'ils faisaient le moindre geste ou poussaient le moindre cri, les frères Franchini se résignèrent à jouer un rôle passif. Délivrés par leurs ennemis à la sortie du village seulement, les deux victimes se sauvèrent, affolées, à travers champs, et Laurent alla faire sa déclaration à la gendarmerie.

L'information qui a été ouverte, a établi que les deux jeunes gens qui ont participé au crime sont Leca Ignace-Antoine et Castellani Paul. Barbieri Ange François a été arrêté. Les trois autres ont réussi jusqu'à ce jour à se soustraire aux recherches de la justice. Aux accusations précises portées contre lui, Barbieri Ange François oppose des dénégations. Il prétend que les frères Franchini auraient, on ne sait dans quel but, ourdi un complot contre lui et ses concousés.

Cependant, il résulte de la procédure, qu'à la suite d'une condamnation à la peine de huit jours d'emprisonnement, prononcée contre lui par le tribunal correctionnel d'Ajaccio, le 28 avril dernier, pour violences exercées sur des Italiens, il jura la mort des Lucquois habitant la commune d'Arro. Il s'écria en présence des témoins Zeroni Madeleine et Santoni Jean Marie, que le jour où les frères Franchini iraient à Saint André pour régler leurs comptes, ils auraient à faire à lui, et qu'ils n'emporteraient pas sur eux l'argent qu'il lui devait. Les quatre accusés sont parents.

Interrogatoire

L'accusé nie énergiquement les faits qui lui sont reprochés. Il est victime d'un monstrueux complot ourdi par les frères Franchini pour se venger d'une accusation de vol qu'il avait dirigée contre eux.

Audition des témoins

Les témoins confirment, pour la plupart, leurs dépositions écrites.

Les frères Franchini relatent toutes les circonstances qui auraient accompagné le vol dont ils ont été les victimes.

Le brigadier de gendarmerie Poirey vient affirmer que l'opinion publique croit tous les accusés capables d'avoir commis le crime qui leur est reproché.

Deux témoins, Sartori et la femme Rutili, viennent, enfin, déclarer que deux mois avant le crime, Barbieri aurait publiquement déclaré qu'il aurait joué un tour aux Italiens.

Réquisitoire

M. Angeli, avocat général, soutient l'accusation avec son énergie habituelle. Il raconte les faits avec force détails et essayé d'établir que les dépositions des frères Franchini sont confirmées par toute la procédure.

Il réclame du jury une condamnation sévère pour Barbieri, qui ne mérite aucune indulgence.

Plaidoirie

Me Decori prend la parole, et, suivant point par point le réquisitoire de M. l'avocat général, établit que l'accusation a trop facilement accepté le roman fabriqué de toutes pièces par les frères Franchini. Il présente au jury François Barbieri dont les antécédents sont irréprochables, et qui, de plus, appartient à une très honorable famille. Il est impossible qu'un homme intelligent comme Barbieri se soit compromis pour une misérable somme de deux cents francs.

Il termine en demandant l'acquittement de son client qui sera un acte de justice.

Le Verdict

En exécution du verdict du jury, l'accusé est condamné à la peine de cinq ans de prison.

⁂

Audience d'aujourd'hui:

1re affaire:

Ristarucci Ange-Joseph d'Ange-Marie, Ristarucci Ange Joseph d'Alexandre, demeurant à Alzi, attentat aux droits civiques d'un citoyen et complicité.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseur, Me Nivaggioli.

⁂

2e affaire:

Biaggi Thérèse, ménagère à Lama, tentative d'assassinat.

Ministère public, M. Aubert, substitut du procureur général.

Défenseur, Me Moretti.

L'Alimentation dans la Tuberculose

A côté des remèdes spéciaux employés dans la tuberculose, il en est, et non des moindres, qui sont appelés à mettre l'individu tout entier en garde contre l'envahissement de la maladie. Ce sont les toniques. Or, on sait combien il est difficile de faire manger les tuberculeux. Aussi doit-on leur faire ingérer sous une autre forme les phosphates et surtout la viande qu'ils refusent sous son état ordinaire. Par suite, le VIN DE VIAL dont chaque cuillerée représente le principe actif de 30 grammes de viande et 0.50 de lactophosphate de chaux, est-il l'adjuvant le plus parfait de toute l'alimentation dans la tuberculose.

Rapport de gendarmerie

Lisez ce rapport de M. Lambert, gendarme à cheval de Vescovato (Corse). Un gendarme doit signaler tout ce qui peut être préjudiciable à la sécurité publique comme tout ce qui peut lui être profitable. Ce rapport signale que, en Corse, comme ailleurs, les Pilules Pink guérissent. La lettre de M. Lambert est très circonstanciée c'est sa propre femme qui a été guérie par les Pilules Pink.

« Nous avions, écrit-il, un bébé que nous avons eu la douleur de perdre. Ma femme, qui élevait elle-même l'enfant, fut toute bouleversée à la suite de cette perte. Elle se plaignait constamment de maux de reins et de migraines insupportables. Elle s'affaiblissait de jour en jour. Elle mangeait et buvait à peine. Elle peinait énormément pour faire son ménage, elle ne voulait prendre aucune distraction, restant toujours à la maison triste et sombre. Elle avait donc une grande faiblesse physique et un grand abattement moral. On lui ordonna les Pilules Pink. Elle avait à peine fini la deuxième boîte qu'elle constatait, avec joie, la disparition des douleurs et des malaises. Après la troisième boîte, ma femme vaquait à ses occupations comme par le passé, sans jamais se plaindre de quoi que ce soit. Les Pilules Pink ont donc rendu la santé à ma femme et en même temps ramené la gaieté dans ma maison. »

Ce cas est typique. Il montre bien la puissance des Pilules Pink et justifie bien les deux titres principaux de Régénérateur du sang, tonique des nerfs. Les Pilules Pink ont régénéré le sang de Mme Lambert, elles lui ont rendu ses forces et fait disparaître ses douleurs. Elles ont eu une action bienfaisante sur son système nerveux abattu à la suite de ses chagrins. Cette action combinée des Pilules a eu les meilleurs effets comme on l'a vu par la lettre explicative de M. Lambert.

LES PILULES PINK

sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, les maux d'estomac, la faiblesse générale. Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt Gablin et Cie, pharmacien, 23, rue Ballu, Paris. Trois francs cinquante la boîte, dix sept francs cinquante les six boîtes franco.

Les Automobiles

Bastia, 26 février.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

Les chauffeurs bastiais me permettront de leur dire que la prudence n'est point leur qualité prédominante. Ils vont à une allure endiablée sans se soucier des voitures qu'ils peuvent rencontrer, croyant probablement que tous les chevaux sont d'humeur aussi calme que les chevaux de nos omnibus; de sorte qu'il devient dangereux — grâce à ces messieurs — de se risquer sur la route d'Erbalunga avec de jeunes chevaux toujours un peu ombrageux.

Il nous semble que la règle la plus élémentaire pour quiconque se prétend chauffeur serait de ralentir et de corner aux tournants, surtout quand ces tournants sont aussi brusques que ceux de la route d'Erbalunga.

Avant que nous n'ayons à déplorer des accidents qui arriveront indubitablement, nous espérons que les chauffeurs daigneront être un peu plus prudents, et ceci dans leur intérêt.

J**.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 27 février

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 9, à midi, + 14 4, à 7 heures du soir + 12 5. Maxima, + 15 1. Minima, + 8 6.

Baromètre. — 7 heures du matin, 774 mm. midi, 774 mm. 6 heures du soir, 772 mm.

Vent. — Dans la matinée, S. E. léger.
Dans l'après-midi, S. E. faible.

Etat du ciel, découvert.
Pluviomètre, à midi: 0 mm.

⁂

La Pervenche

Ce matin est arrivé le vapeur *Pervenche*, récemment acheté par la Société des carrières de porphyre et granit de la Corse. Ce navire est destiné aux transports des pavés et trottoirs dont la Société a établi un grand dépôt à Marseille, mais il prendra aussi des voyageurs et des marchandises pour Marseille-Bastia et vice-versa.

⁂

Carrières féminines rétribuées

Les personnes qui habitent Paris ne sont pas uniquement favorisées, toutes les dames et les jeunes filles de province, peu fortunées, peuvent essayer d'aborder les carrières et les professions dont la *Mode Illustrée* depuis quelques semaines entretient ses lectrices.

C'est là une œuvre de haute portée philanthropique et nous ne saurions la passer sous silence, car nous sommes certains que les articles de M. Paul Mimande peuvent avoir les plus utiles résultats. On a toujours, autour de soi, une amie, une relation qu'on aimerait à guider, à tirer d'embarras.

Demander un des numéros en question, 56, rue Jacob. Il sera expédié gratis et franco.

⁂

Arrestation

Les agents ont arrêté le sujet italien Papa, frappé d'un arrêté d'expulsion et rentré en Corse depuis quelques jours. Papa a été interrogé par M. le Procureur de la République qui l'a déféré aux flagrants délits. Il sera jugé aujourd'hui.

⁂

Chez les Frères

MM. les Membres de l'Association amicale des Anciens Elèves des Frères sont priés d'assister à la réunion mensuelle qui aura lieu, dans le local ordinaire, aujourd'hui samedi, 28 courant, à 8 heures du soir.

LE COMITÉ.

⁂

Société de Sainte-Dévote

Les membres participants sont avisés que les dimanches 1er et 8 mars aura lieu au bureau social de 9 à 11 heures, la perception des cotisations.

Les retardataires sont priés de se mettre en règle.

Le Trésorier, RAIBALDI.

⁂

Tailleur

M. Rocca, représentant de la maison TERRASSON, *Rue de Noailles, 4, Marseille*, de passage à Bastia, est descendu à l'Hôtel de France.

⁂

Miroir des Modes

La propreté est une des premières conditions de la beauté et de la santé. Sans elle, le plus ravissant visage se fanera prématurément et tous les cosmétiques du monde ne pourront ramener la fraîcheur disparue. Le *Miroir des Modes* du mois de mars s'efforce dans sa chronique mensuelle de « La Beauté et la Santé » de faire comprendre l'importance capitale des bains journaliers. Cet article est intéressant à plus d'un titre, et sera suivi d'un autre dans le numéro d'avril, sur les bains aromatisés. Le *Miroir des Modes* pour mars contient aussi un « Menu Irlandais » aux pages destinées à la Cuisine Illustrée. Les recettes sont délicieuses et ne manqueront point de passionner les ménagères.

⁂

Casino de Bastia

Dimanche soir, à 9 heures, grande soirée de gala pour les adieux de Me Rosia Dorée, qui nous quitte pour le Casino des Arts, à Lyon, où l'appelle un brillant engagement.

De minuit à 5 heures à l'occasion de la clôture des fêtes, « grand Veglione » donné au bénéfice des pauvres. Prix d'entrée 2 fr. une tenue décente est de rigueur.

⁂

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 20, boulevard Paoli, Bastia.

⁂

Au Port

Le vapeur italien *Venezia*, capitaine Fortonato, est arrivé de Livourne avec 5 passagers.

— Le vapeur *Bocognano*, capitaine Solellier, est arrivé de Marseille, 30 passagers et 227 tonnes de marchandises diverses.

— Le vapeur *Pervenche*, capitaine Levoux, est arrivé de Marseille.

— Le vapeur *Ville de Bastia*, capitaine Marcantetti, est arrivé de Livourne avec 4 passagers.

⁂

Objet perdu

Il a été perdu une clef Rue de l'Opéra près du N° 15.

La rapporter au bureau du Journal.

⁂

A louer

On demande à louer un appartement de une à quatre pièces.

S'adresser au bureau du journal.

— A louer de suite un appartement de 8 pièces, au bord de la mer, avec jardin, près Bastia.

S'adresser au bureau du journal.

— Un appartement de quatre pièces, boulevard du Palais, 11, au 1er étage.

S'adresser au bureau de la Cie du Gaz, de 4 à 6 heures du soir.

Etat Civil

MARIAGES

Casalta Ange-François, forgeron, de Bastia, et Matthouffs Marie-Cristine, ménagère, de Hambourdeze (Nord).

NAISSANCES

Merlingo Jacques. — Cruziani Charles. — Blanc Hélène.

Avis aux commerçants

DE BASTIA ET DE L'INTÉRIEUR

Vapeurs

de la Société d'exploitation des carrières de porphyres et granits de la Corse.

Siège social: 18, rue de la République, Marseille.

Service régulier entre Marseille et la Corse

Par suite du cyclone de Cadix le vapeur *Pervenche* ayant eu du retard, commencera son service hebdomadaire le jeudi soir, 5 Mars, au lieu du mercredi 4 mars.

Les jours fixés désormais d'une manière régulière sont donc les suivants:

Jeudi soir, départ de Marseille; arrivée à Bastia, vendredi soir.

Samedi soir, départ de Bastia.

Pour frêts et renseignements s'adresser:

à Marseille, au siège de la Société, 18, rue de la République.

A Bastia, à M. Sauveur Sisco, agent de la Société, dans ses bureaux, rue du Nouveau Port, près des bureaux de la Cie Rubatino.

Marseille-Cette-Bastia et retour

Le vapeur *Albert* chargera à Marseille et Cette vers le 25 février pour Bastia.

Pour frêt s'adresser:

Agence Maritime, 25, Quai de la Fraternité, Marseille.

M. Albert Monge, armateur, Cette.

M. Arthur C. Southwell, Bastia.

Grand Café Andreani

A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

Bourse de Paris

	26 février.	27 fév.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.72	99.87
— 3 p. 0/0 amorti.	99.60	99.50

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

Les Services Maritimes Postaux DE LA CORSE

Les demandes d'admission des sociétés ou compagnies à l'adjudication des Services maritimes postaux entre le Continent et la Corse devaient être déposées au plus tard le 25 février au sous-secrétariat des postes et télégraphes.

Le 26 au matin le registre a été clos.

Il a été déposé quatre demandes par les compagnies ou sociétés ci-après:

La Compagnie Fraissinet;

M. Crucien Luiggi, directeur des Messageries Insulaires;

La Société Nantaise;

La Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine.

L'adjudication reste fixée au 7 mars.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

La situation en Macédoine

Le ministre des Affaires étrangères a exposé la situation en Macédoine et à Shang-Haï et a annoncé la prochaine publication de deux livres jaunes.

L'équilibre du budget

Le ministre des Finances a fait connaître les mesures qu'il compte prendre pour équilibrer le budget.

Outre le droit de 1,25 sur les pétroles qui rapportera 5 millions, il proposera un droit de 1 décime par franc sur les produits fiscaux des douanes, ce qui rapportera une vingtaine de millions. D'autres mesures seront prises pour assurer le complément nécessaire.

Les Congrégations

Le président du Conseil a annoncé qu'il demanderait à la Chambre de fixer au 9 mars la discussion du rapport sur les congrégations.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé ensuite de l'expédition des affaires courantes.

Une conférence sur le mariage et le divorce

Une conférence-controverse sur « le mariage et le divorce », a lieu ce soir, à 8 heures et demie, à l'hôtel des Sociétés savantes, entre M. l'abbé Garnier, Me Henri Coulon et M. Emile Chauvin, député.

Cette conférence, qui a été organisée par l'Union des étudiants républicains de France, est présidée par M. Paul Hervieu, de l'Académie française, assisté de Mme Marguerite Durand, directrice de la *Fronde*, et de M. Hugues Le Roux.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Les électeurs de la 2e circonscription du 4e arrondissement de Paris sont convoqués, pour le 22 mars, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. Cloutier, décédé.

EN L'HONNEUR du *Prince de Bulgarie*

A l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S. A. R. le prince Ferdinand de Bulgarie, un service d'actions de grâces a été célébré ce matin, à onze heures et demie, en l'église russe de la rue Daru.

⁂

Le docteur Zolotovitz, agent diplomatique de Bulgarie à Paris, a reçu de 3 à 4 heures, les membres de la colonie bulgare dans ses salons de la rue Haussmann.

AU VATICAN

Les fêtes du Jubilé

Mgr. Le Nordez, évêque de Dijon, est arrivé aujourd'hui à Rome pour assister à la clôture du jubilé de Léon XIII.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Saint-Germain, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

L'Election de la Corse

Le Sénat valide l'élection de M. Ranc, dans le département de la Corse.

Le Service de Deux ans

Suite de la 1re délibération: 1. sur la proposition de M. Rolland tendant à modifier la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, et ayant pour objet la réduction à deux ans de la durée du service dans l'armée active; 2. sur la proposition de loi de M. le comte de Thévenenc, tendant à diminuer progressivement le temps d'incorporation sous les drapeaux et à le réduire à une durée minimum de une année de service actif; 3. sur la proposition de loi de M. le vicomte de Montfort, tendant à modifier la loi de recrutement du 15 juillet 1889, et à réduire progressivement à deux années la durée du temps du service actif.

Le Vote

Le président annonce qu'il va mettre aux voix l'ensemble du projet de loi.

MM. le vicomte de Montfort, de Trévenenc, l'amiral de Caverville, les généraux de Saint-Germain et Billot parlent contre le projet de loi.

Le Sénat vote l'ensemble et décide qu'il passera à une seconde délibération par 286 voix contre 33.

Motion Legrand

M. Legrand dépose un projet de résolution invitant le gouvernement à demander, entre la 1re et la 2e délibération du projet de loi, son avis au Conseil supérieur de la guerre.

Le ministre de la guerre combat cette motion, parce qu'on ne saurait opposer l'avis d'un conseil irresponsable à celui du Sénat et à celui du gouvernement qui sont responsables devant le pays.

La motion Legrand est repoussée par 163 voix contre 116.

La pêche à la ligne

Le Sénat passe ensuite à la première délibération sur le projet de loi tendant à autoriser la pêche à la ligne les dimanches et jours de fête légale pendant les périodes d'interdiction.

M. Lavertujon, rapporteur, demande la discussion immédiate.

La demande d'urgence est repoussée.

Le Sénat renvoie ce projet de loi à la commission compétente.

La séance est ensuite levée et renvoyée à mardi.

Chambre des Députés

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Isoard, l'un des secrétaires, donne lecture du procès verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

La loi de Finances

Suite de la discussion de la Loi de finances.

Article 24.

Le Monopole de l'alcool

La discussion reprend sur l'article 24 portant qu'à partir du 1er janvier 1905, l'Etat aura le monopole de la fabrication, de la rectification, de l'importation et de la vente de l'alcool.

Contre-projet Astier

M. Astier développe un contre-projet. Il est partisan de la disjonction, mais la Chambre doit lier le gouvernement par le vote d'un texte précis qui fera entrer la réforme dans la voie de la réalité.

Contre-projet Vaillant

M. Vaillant développe son autre contre-projet basé sur la collaboration des communes et de l'Etat.

M. Ribot

prononce un long et remarquable discours contre le monopole au point de vue hygiénique et économique.

Il ajoute qu'au point de vue fiscal le monopole donnera des désillusions. Il défend les gros producteurs d'alcool qui paieront l'augmentation des droits.

M. Ribot termine en disant que la Chambre ne voudra pas discuter le projet dans les conditions qu'on le lui présente.

La séance est suspendue à 4 heures et demie.

Reprise de la séance

La séance est reprise à 5 heures.

A la reprise de la séance, M. Chaigne monte à la tribune.

Contre-projet Astier

Le député de la Gironde défend le contre-projet qu'il a signé avec son collègue M. Astier.

Il justifie ce contre-projet par les ressources qu'il donnera par suite de la répression de la fraude, et par l'amélioration qu'il apportera dans la santé publique.

M. Jaurès

répond au discours prononcé par M. Ribot.

L'orateur fait tout d'abord ressortir que le monopole est une nécessité de notre époque.

Il ajoute que les modérés, en s'opposant à toutes les réformes et en les taxant de projets socialistes, ne font qu'augmenter les forces du socialisme.

Le renvoi

Le ministre des Finances demande le renvoi des projets à la commission spéciale qui en fera une étude approfondie.

Le président met ensuite aux voix la demande de renvoi qui est prononcée par 343 voix contre 197.

Les Bouilleurs de crû

La tribune est occupée, pendant longtemps, par M. Lasies qui dépose un amendement, et par M. Castillard qui développe sa proposition tendant à faire voter la Chambre sur l'ensemble des articles relatifs aux bouilleurs de crû.

Cette proposition est retirée.

La séance est levée et la suite de la discussion est renvoyée à demain.

Bains de Puzzichello

1re saison du 20 avril au 10 mai.
2me — du 11 mai au 31 mai.
3me — du 1er juin au 20 juin.

Prière de retenir les chambres d'avance en s'adressant à Mme Stefani née Filippini, à Venaco.

L'établissement ne fournit pas de linge.

AUX AMATEURS
DU BON VIN

M. Oreste BIAGINI
Bastia, 5, Avenu Carnot, 5, Bastia,

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0,40 et 0,50 le litre.
AU DEMI-GROS 0,35 et 0,40 le litre.
VIN CORSE et d'ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 le fiasco.
Vere à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de HAOUCH-EL-BEY, le prix de vente à la consommation est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en dame-jeannes, en barils, en bordelaises et en demi-muids au choix du client.

GRANDE FABRIQUE
de meubles d'Art
Riches et ordinaires
MARINETTI Frères
6, Boulevard du Palais, 6

Seule maison qui, à travail égal, peut vendre à 20 0/0 meilleur marché, tout en donnant une fabrication supérieure et garantie.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

Machines à coudre
Helvétia
Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense
Diplôme d'honneur
avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à tout épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, boulevard Paoli, 14.

DEMANDEZ PARTOUT
la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 mises hors concours
13 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
M. J.B. Susana, Agent général pour la Corse
Dépôt à Bastia: rue St-François, 2.

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
Le Seul Véritable Alcool de Menthe
Dissipe les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS.
[illegible]
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom DE RICQLÈS

Etude de Mᵉ LUCCHETTI

Avoué près le Tribunal Civil de Première Instance de Calvi

VENTE SUR SAISIE-IMMOBILIERE

Il sera procédé le vingt-quatre mars mil neuf cent trois, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Calvi, séant au Palais de Justice de la dite ville, à une heure de relevée, au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-après désignés formant quatre lots, savoir :

Premier lot.

Composé de l'immeuble Poggiole-soprano, terre labourable et oliviers, où se trouvent un pailler et une aire à fouler le blé, de la contenance d'environ deux hectares, dix-sept ares, soixante-quatre centiares, clos de murs en pierres sèches, section A, numéros 87 et 88 du plan cadastral de la commune d'Aregno, attenant à biens du docteur Mariani de Corbara, à Ceccaldi Jacques Antoine et à voie publique.

Deuxième Lot.

Se compose de l'immeuble Poggiole-sottano, en nature de terre labourable, section A, numéro 93 du plan cadastral de la commune d'Aregno, clos de murs en pierres sèches, de la contenance d'environ deux hectares, deux ares, quarante centiares, attenant d'un côté à bien de Ceccaldi Jacques-Antoine, d'un autre côté à Giacometti Pierre-Paul, et à bien de la partie saisie.

Troisième Lot.

Composé de l'immeuble Vignaccia, terre labourable et oliviers, section A, numéros 747, 758, 759 du plan cadastral de la commune d'Aregno, clos de murs en pierres sèches, de la contenance d'environ deux hectares, six ares, trente centiares, borné d'un côté à bien de Battistini, greffier, d'un autre côté à Torracinta Dieudonné, et à voie publique.

Les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur le territoire de la commune d'Aregno.

Quatrième lot.

Composé de l'immeuble dénommé Spano, terre et oliviers, section E, numéro 165² du plan cadastral de la commune de Lumio, clos de murs en pierres sèches, de la contenance environ, de deux hectares, cinquante-deux ares, quatre-vingt dix-neuf centiares, attenant à voie publique et à biens des héritiers Savelli Nicolas.

Cet immeuble est situé sur le territoire de la commune de Lumio.

Tous les immeubles dont la désignation précède sont cultivés et exploités par le sieur Casta Pierre-Jean, propriétaire, demeurant et domicilié à Aregno, partie saisie, et se trouvent imposés au rôle des contributions foncières de la commune d'Aregno pour un revenu de cent quatre-vingt-un francs trente-huit centimes pour l'année courante, ainsi que cela résulte des extraits de la matrice cadastrale des dites communes, et ont été saisis à la requête des sieurs et dame 1° Louis 2° Charles, 3° Cécile née Rossi, veuve de feu Etienne Lanata, tant en son nom personnel que comme tutrice légale de ses enfants mineurs Marie Rosalie et Emile Pierre-Gaëtan frère et sœur Lanata, 4° Romulus, frères Lanata, 5° Blasini Ernest, tuteur datif de Jean-Baptiste Lanata, interdit, tous négociants, demeurant et domiciliés à l'Ile-Rousse, à l'exception de M. Romulus Lanata, juge au tribunal civil de Toulouse, sur le sieur Casta Pierre-Jean, propriétaire, demeurant et domicilié à Aregno, par procès-verbal de Ceccaldi, huissier à l'Ile-Rousse, en date des dix et onze novembre mil neuf cent deux, dûment enregistré et transcrit, après dénonciation au saisi, au bureau des hypothèques de Calvi le trois décembre mil neuf cent deux, volume 18 numéro 11.

La dite adjudication aura lieu sur les mises à prix fixées par les créanciers poursuivants, ainsi qu'il suit :

Pour le premier lot composé de l'immeuble dénommé Poggiale-soprano, mise à prix, deux cents francs, ci . . . . 200 fr.

Pour le deuxième lot composé de l'immeuble Poggiole-sottano, mise à prix, deux cents francs, ci . 200 fr.

Pour le troisième lot composé de l'immeuble dénommé Vignaccia, deux cents francs, ci. . . . . . . 200 fr.

Pour le quatrième lot composé de l'immeuble Spano, mise à prix, deux cents francs, ci . . . 200 fr

Total des mises à prix, huit cents francs, ci . 800 fr.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du code de Procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les immeubles saisis, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé à Calvi, le vingt-trois février mil neuf cent trois par l'avoué poursuivant soussigné,

Signé : LUCCHETTI,
avoué.

1.88. Enregistré à Calvi, le vingt-trois février mil neuf cent trois, folio 89, case 5. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : R. Ferry.

Pour copie conforme :
Signé : Lucchetti,
Avoué

L'un des rédacteurs, gérant,
Matthieu Ollagnier.
Bastia. Imprimerie Ollagnier

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819

Fonds réalisés : **200** millions
Valeurs assurées encours :
300 millions.

S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie Le Phénix, à Bastia, 17, Bd Paoli.

SYPHILIS
TRAITEMENT VÉGÉTAL
S'adresser à M. le Docteur STARK, à [illegible]-lez-Lille (Nord), qui répond gratuitement et envoie une Brochure explicative sous enveloppe fermée.

A LA TOUR EIFFEL
[illegible]
MONTRE [illegible]
Vve G. VOUILLAMET
[illegible]

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et des Chemins de Fer

Société Anonyme. — Capital : 20 Millions

Les actionnaires de la Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et des Chemins de fer, dont le siège est à Saint-Chamond (Loire), sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, pour le samedi, 14 mars 1903, à 2 heures de l'après-midi, au Palais du Commerce, à Lyon.

Ordre du jour :

Apports à la Compagnie par la Société anonyme de Vezin-Aulnoye.

Nomination d'un ou plusieurs commissaires pour la vérification de ces apports.

Création d'actions à remettre en représentation des apports et augmentation du capital social.

Détermination de la portion des apports qui sera appliquée aux réserves et augmentation de ces réserves.

Emission d'obligations.

Conformément à l'article 27 de la loi du 24 juillet 1867, cette assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions possédé par eux.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leur titres au plus tard le 8 mars 1903.

Dans les bureaux de la Compagnie :
à Saint-Chamond (Loire) ;
à Rive-de-Gier (Loire) ;
au Boucau (Basses-Pyrénées) ;
à Paris, 20, rue des Pyramides ;

Dans les caisses de Paris, Lyon, Marseille et de toutes les Agences :
du Comptoir National d'Escompte de Paris ;
de la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France ;
du Crédit Lyonnais ;
Chez MM. Vve Guérin et fils, banquiers à Lyon ;
— Cambefort F. et C. St Olive, banquiers à Lyon ;
— Chalus frères, banquiers à Clermont (Puy-de-Dôme) ;
à la Banque Renauld et Cie, Nancy ;
à la Société Nancéenne de Crédit Industriel et de Dépôt à Nancy.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent représenter leurs titres et se faire inscrire aux Etablissements sus-indiqués dans le même délai.

Contre le dépôt des titres, une carte d'admission pour l'Assemblée générale sera remise à chaque déposant.

Des pouvoirs seront à la disposition des actionnaires dans les maisons ci-dessus pour se faire représenter à l'Assemblée.

Il sera alloué aux actionnaires présents ou représentés un jeton de présence d'un franc par action.

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame ;
Messieurs, demandez-le aux Dames.

Demandez et offrez dans tous les Cafés l'AMARO MATTEI, apéritif supérieur.

MAUX DE JAMBES
VARICES
DÉMANGEAISONS
ULCÈRES
Guérison assurée
PAR
DARTRES
PLAIES de toute nature
ECZÉMAS
Soulagement immédiat
PAR
L'EAU PRÉCIEUSE
Préparation recommandée par un grand nombre de Médecins
DES MILLIERS D'ATTESTATIONS DE GUÉRISONS
[illegible]
Pharmacie DEPENSIER, à ROUEN
[illegible] 3 fr. 50.
[illegible] CONTREFAÇONS, [illegible] exiger sur [illegible]

PHARMACIE Centrale du Nord
LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
132 et 134
Rue Lafayette.
[illegible]
CATALOGUE FRANCO (sur papier)
Téléphone — USINE à St-DENIS
Dépôt Général du FER GAFFARD

Le COURRIER de la PRESSE
Fondé en 1880 A. GALLOIS, Directeur
21, Boulevard Montmartre, PARIS
[illegible]

LE
Salon de la Mode
TOUS LES SAMEDIS
Le plus Élégant et le plus Pratique des Journaux de Modes
PREMIÈRE ÉDITION
avec gravures noires
Un An.... 14 fr. — Six Mois. 7 fr 50
Le N° : 25 centimes
SECONDE ÉDITION
avec 52 gravures coloriées
Un An.... 22 fr. — Six Mois. 11 fr 50
Le N° : 50 centimes
SPÉCIMENS GRATIS
Adresser les demandes à M. Henry PETIT, Gérant
3, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

L'Absinthe CUSENIER Oxigénée
C'est ma santé
APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
21 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER
Direction : 226, Boulevard Voltaire, Paris

Maison de Confiance

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc. *Spécialité de poignards et stylets corses, vendetta*, broches or et argent 1er titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Achat de vieil or et de vieil argent.

Malades ! 800000
[illegible]

Demandez partout l'excellente
Eau-de-vie du Mirador.
Dépositaire : Simon Damiani, angle des rues Miot et Napoléon, 31, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

Le meilleur Cigare à 10 centimes est sans contredit le CIGARE MATTEI

On peut se procurer dans la maison **Louis-Napoléon Mattei** à Bastia, des Trois-six première qualité. Double rectification pour le remontage des vins. On y trouve également toutes sortes de liqueurs, sirops, vins fins français et étrangers, Cognacs et Rhums des meilleures marques etc., etc.

Manufacture de Tabacs, Cigares, et Cigarettes. — Entrepôt de tabacs en feuilles.

Grand Assortiment pour Bureaux de Tabac.

Demander partout
LA CÉDRATINE
de la Maison L.-N. MATTEI & Cie
Liqueur apéritive, digestive et antispasmodique dont l'usage journalier et modéré, facilite toutes les fonctions [illegible]

25e ANNÉE — DIMANCHE 1er MARS 1903 — N° 52

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
Corse, T.I.A. 20 fr. — 6 mois 10 fr. — 3 mois 5 fr.
Autres Départ. 22 — 12 — 6
Union postale, et autres pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00103
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Elections au Conseil Général

du 1er Mars 1903

Aux Electeurs

des 1er et 2e Cantons de Bastia et de la Commune de Furiani

Chers Concitoyens,

Vous connaissez les raisons qui nous ont déterminés à donner notre démission de membres du Conseil général.

Les amoindrissements successifs dont souffre Bastia et qui menacent son avenir, une nouvelle et bien grande injustice projetée, méritaient une énergique protestation.

Approuvés par l'opinion publique, vos représentants au Conseil général, au Conseil d'arrondissement, au Conseil municipal ont, dans un élan patriotique, déposé le mandat qu'ils tenaient de vos suffrages, afin de provoquer une manifestation qui affirmera souverainement vos volontés et vos légitimes revendications.

Nous pensons avoir servi ainsi la cause de Bastia et de l'arrondissement.

Bien plus, et à cette occasion, il s'est spontanément formé un lien de solidarité patriotique, qui, planant au-dessus de nos querelles politiques ou de parti, aura, nous l'espérons, une heureuse influence sur les consultations futures.

Nous nous sommes unis sans autre préoccupation que l'intérêt de la Ville de Bastia, convaincus que si l'union fait la force, elle sait aussi, au besoin, imposer le respect.

Sachons donc fortifier encore cette union si nous voulons qu'à l'avenir on ne touche à aucune de nos prérogatives.

Le salut de Bastia est à ce prix.

Croyez, chers concitoyens, à nos sentiments toujours dévoués.

S. DE CARAFFA, A. GAUDIN,
Conseillers Généraux démissionnaires.
Bastia, 23 février 1903.

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Bonat.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 11 m. — Coucher, 5 h. 19 m.
Lune : Nouv., le 26 — Premier quart., le 6.
Fête de demain : Saint Luce.

28 Février

Les Curiosités de la Semaine

〰 Dans un article publié par la *Revue des Deux Mondes*, Mme Von Vorts constate que le salaire des ouvrières est moins élevé que celui des ouvriers. Elle recherche la cause de cette infériorité, la trouve et écrit : « La force physique des hommes est supérieure à celle des femmes. » Dans la *Revue* du même mois, M. Novicow démontre que la prétendue infériorité de la femme est une erreur : « L'ouvrière, écrit-il, fournit onze heures de travail à la fabrique et encore quatre pour remplir ses devoirs de ménagère et de mère. Les femmes qui, dans de pareilles conditions, s'obstinent encore à vivre méritent, à vrai dire, le nom de sexe fort. »

Les deux écrivains assurent précisément le contraire, mais il apparaît bien, néanmoins, que les femmes se plaignent, les hommes aussi. Personne n'est content de son sort.

〰 Sait-on exactement combien d'étrangers sont venus à Paris en 1900 par chemin de fer seulement ? La statistique, qui n'a pas peur des chiffres, vient, après trois années de recherches précises, de l'établir à un voyageur près.

Il en est venu 76.356.092.

〰 Un record. M. Duchemin, adjoint au maire du Havre, a expédié samedi — expédié est le mot — cinquante et un mariages en quatre heures. Les gens pressés sauront, désormais, à qui s'adresser.

Puisque nous y sommes, annonçons qu'à Pluvigner, gros chef-lieu de canton du Morbihan, il est de coutume de célébrer les mariages le jour du Mardi-Gras. Se conformant à cette tradition, quarante couples ont fait leurs noces mardi.

〰 Blasons à vendre. On a beaucoup jasé, à New-York, à propos des fiançailles de la richissime miss Alice Thaw, de Pittsburg, et de lord Yarmouth, cet aristocrate ruiné qui s'est fait acteur et danseur de music-hall. Ces unions sont fréquentes, par lesquelles les opulentes filles des « trusteurs » de la République américaine offrent leur or et leur personne contre des titres de gentilshommes. Or, ces étranges marchés matrimoniaux viennent d'attirer l'attention des législateurs américains, et le curieux projet que voici vient d'être déposé au Sénat du Texas :

« Considérant qu'un grand nombre de ducs, lords et comtes voyageant aux Etats-Unis cherchent et réussissent à épouser les plus riches et les plus accomplies de nos demoiselles à marier ; considérant qu'il faut protéger nos demoiselles contre toute tentative de duperie, la commission des relations fédérales est invitée à élaborer un projet de loi frappant d'une forte taxe les ducs, lords et comtes étrangers — tant authentiques que faux — qui viennent dans l'Etat de Texas, et punissant très sévèrement toute tentative pour éluder cette taxe. »

Voilà un sérieux débouché pour nos meilleurs blasons qui se ferme.

〰 Centenaire des trottoirs. Il y a juste aujourd'hui cent ans que les trottoirs ont été inventés pour la plus grande joie des piétons et la tranquillité des parents, j'entends les vrais trottoirs surélevés au-dessus de la chaussée, tels que nous les voyons dans nos grandes villes. De tout temps, on avait bien songé, sans doute, à ménager sur les côtés d'une route ou d'une voie quelconque un espace réservé sur lequel trottaient les piétons. Mais ce passage était situé au même niveau que la chaussée et quelques bornes placées de ci de là, le délimitaient tant bien que mal. Ce fut seulement sous l'administration du préfet de la Seine Frochot qu'on pensa à faire, rue Laffitte, les premiers trottoirs. Ces trottoirs se composaient d'une bordure en pierres calcaires, protégée par des blocs semi-circulaires qui avançaient sur la chaussée. Comme on le voit, ce n'était pas encore le trottoir parfait. Enfin, quelques mois après cette innovation, le conseil municipal, ayant eu l'heureuse idée de promettre une prime à tout propriétaire qui ferait construire un trottoir devant sa maison, on vit s'élever alors, rues de la Chaussée d'Antin, Richelieu et Saint-Lazare, des trottoirs continus devant les maisons.

〰 Nos petites maisons de collégiens, laborieusement édifiées avec des boulettes en papier mâché, viennent de se transformer, en Russie, par la main des Américains évidemment, en une véritable maison de campagne de seize pièces. Cette maison, qui est aujourd'hui édifiée en pleine Russie, à Savinorovka, résistera mieux aux injures du temps, dit son architecte, que les constructions en pierres ou en briques. Ses fondations, ses murs, toit et cloisons sont en papier comprimé. Les cheminées sont elles-mêmes en papier mélangé d'amiante, en sorte que les feux de cheminée deviennent plus rares et sont absolument sans danger. Il est juste d'ajouter que cette maison a coûté à son propriétaire la jolie somme de 215,000 fr. Cette maison ne détient pas, d'ailleurs, le record de la grandeur des édifices en papier. Ce record appartient à la Norwège, où l'on vient d'élever un temple pouvant contenir un millier de personnes. Toutes les parties de ce temple sont également en papier. . sauf les cloches.

PIPELET.

Elections au Conseil Général

Avis aux Electeurs

Les cartes électorales seront distribuées dimanche, jour des élections, aux alentours des bureaux de vote.

⁂

AVIS AUX ÉLECTEURS

Le Président de la délégation municipale de la ville de Bastia a l'honneur de porter à la connaissance de MM. les électeurs que, par arrêté préfectoral en date de ce jour, les élections de dimanche 1er mars 1903 auront lieu au Palais de Justice, salle du Tribunal civil pour le canton de Terravecchia et Cardo, et salle du Tribunal de commerce pour le canton de Terranova.

Le scrutin sera ouvert à sept heures du matin et clos à six heures du soir.

Bastia, le 27 février 1903.

P. le Président empêché,
Le Membre de la délégation f. f.,
HUARD.

LE CARNAVAL A BASTIA

Itinéraire de la Cavalcade

Départ du Nouveau Port à midi et quart : rue du Nouveau Port ; Avenue Carnot ; rue de l'Opéra ; boulevard du Palais ; boulevard Saint-Angelo ; Place d'Armes. — Arrêt.

Retour : Boulevard Saint Angelo ; boulevard du Palais ; boulevard Paoli ; Avenue Carnot ; Place Saint-Nicolas ; Cours Sebastiani ; Place du Marché. — Retour sur la Place Saint-Nicolas ; Distribution des récompenses. — Dislocation.

Vu la dimension de certains chars, et pour éviter les désordres dans la marche du cortège, le Comité exprime tous ses regrets de ne pouvoir faire passer la Cavalcade par le faubourg Saint-Joseph.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

1er mars 1769. — Marbeuf, qui avait compris l'importance stratégique d'Oletta, fait recommencer contre ce village la tentative qui n'avait pu réussir précédemment.

Malgré la valeur des soldats qui composaient le corps d'expédition, Oletta ne fut pas pris et ses assaillants durent se retirer précipitamment.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 1er mars à 8 h. 1/2

1. Le Languedoc,	Puech.
2. Symphonie Héroïque,	Verdi.
3. Flots du Danube,	Ivanovici.
4. La Walkyrie,	Wagner.
5. Caprice,	Carle.

Le Chef de Musique, C. MOLINIER.

154 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

Elle a subi deux ans de prison en 1807 e 1808, pour avoir livré des mineures à la débauche. Vous étiez alors, vous, Jacques Collin, poursuivi pour crime de faux ; vous aviez quitté la maison de banque où votre tante vous avait placé comme commis, grâce à l'éducation que vous aviez reçue et aux protections dont elle jouissait auprès des personnages à la dépravation desquels elle fournissait des victimes.

Depuis l'époque où cette vertueuse biographie avait été mise sous les yeux de son neveu, Jacqueline Collin, sans plus jamais retomber aux mains de la vindicte publique, avait encore grossi ses états de service, et, au moment où Vautrin avait abdiqué, elle n'avait pas revêtu une robe d'innocence, à beaucoup près, aussi immaculée. Mais, arrivée, comme lui, à une grande aisance, elle avait choisi ses affaires, n'avait plus côtoyé qu'à distance respectueuse le Code pénal, et, sous la devanture d'une industrie à peu près avouable, elle avait abrité les pratiques plus ou moins souterraines auxquelles elle continuait de consacrer une intelligence et une activité vraiment infernales.

Desroches, déjà, nous a appris que le cabinet plus ou moins matrimonial dont s'était avisée madame de Saint-Estève était établi rue de Provence, et nous devons ajouter que, comprise sur une grande échelle, cette agence occupait tout le premier étage d'un de ces vastes immeubles qu'à Paris les entrepreneurs font sortir de dessous terre comme par enchantement.

A peine achevées à crédit, ces maisons sont garnies à tout prix de locataires tels quels, en vue de trouver des acquéreurs auxquels on les revende : si l'on met la main sur une dupe, on fait ce qui s'appelle un gros coup ; si, au contraire, l'acheteur est de dure composition, on se contente de faire rentrer l'argent dépensé, avec quelques mille francs de bénéfice, à moins, toutefois, que, dans le cours de la construction, la spéculation ne vienne à se compliquer d'une de ces faillites qui, dans l'industrie du bâtiment, sont une des péripéties les plus courantes et les plus prévues.

Des lorettes, des agents d'affaires, des compagnies d'assurance mort-nées, des journaux destinés à périr à la fleur de l'âge, des administrations de chemin de fer impossibles, des comptoirs d'escompte où l'on emprunte au lieu de prêter ; des offices de publicité arrivant à peine pour eux-mêmes à la publicité dont ils font marchandise ; en un mot, toute espèce de commerce et entreprise problématiques forment la population provisoire de ces républiques.

Bâties à l'effet, peu importe qu'au bout de quelques mois, par suite des tassements qui s'opposent au jeu des fenêtres, des fentes qui désassemblent les panneaux des portes, des écartements survenus dans les joints des parquets, des infiltrations auxquelles donnent lieu les fosses d'aisances et les conduites d'eaux pluviales et ménagères, ces palais de carton soient à peu près devenus inhabitables ! cela regarde l'acquéreur, qui, une fois les réparations faites, a la liberté de mieux choisir ses locataires et d'élever le prix des loyers.

Entrée en possession de son appartement avant cette période de décadence, madame de Saint Estève s'était donc, à très bon marché, procuré une installation confortable ; et de beaux résultats, sans parler du bénéfice d'autres affaires occultes, n'avaient pas tardé à couronner les efforts de son habile administration. Presque inutile de dire que, trouvant au-dessous d'elle et laissant à ses concurrentes le charlatanisme des annonces, madame de Saint-Estève ne faisait jamais parler de son cabinet à la quatrième page des journaux.

Ce dédain, qui, attendu les sombres obscurités de son passé, était d'une assez bonne prudence, l'avait conduite à la découverte de quelques procédés ingénieux par lesquels, d'une façon moins vulgaire, elle attirait l'attention sur sa maison. En province et même à l'étranger, elle avait des commis voyageurs intelligents, qui répandaient avec discrétion un prospectus rédigé par Gaudissart, l'un des plus remarquables puffistes des temps modernes. Le but apparent de ce prospectus était d'offrir les services d'une agence exclusivement commerciale qui, moyennant une remise très modérée, se chargeait, à Paris, de la composition et de l'achat de corbeilles de mariage appropriées à toutes les dots et à toutes les fortunes.

C'était seulement dans un humble Nota bene, après un tableau estimatif du prix des objets qui entraient dans la formation des corbeilles, divisées en première, deuxième, troisième et quatrième classes, à peu près comme les services des pompes funèbres, que madame de Saint-Estève s'indiquait comme « pouvant, en raison de ses hautes relations dans la société, faciliter, entre les personnes à marier, les occasions de se rencontrer. »

A Paris, madame de Saint Estève se chargeait elle-même de parler à la crédulité publique, et ses combinaisons n'étaient pas moins adroites que variées. Au moyen d'un marché passé avec un loueur de remises, elle avait presque tous les jours deux ou trois voitures de bonne apparence, stationnant pendant plusieurs heures à sa porte. D'autre part, dans son salon d'attente, élégamment vêtus et ayant l'air de s'impatienter, de prétendus clients des deux sexes se relayaient de manière à faire croire à une presse incessante ; et l'on peut se figurer si, dans les conversations de ces affidés de la maison, qui n'avaient point l'air de se connaître, les vertus et la haute capacité de madame de Saint-Estève étaient convenablement exaltées.

(*A suivre*).
"